Niveau(x) d'enseignement : S Numéro EDUQ : 9270949
Centre d'intérêt : 870

Desjardins, Marc

Guide des études professionnelles au secondaire et au collégial, 1992-1993 / [recherche et rédaction, Marc Desjardins, Francine Boivin] -- [Québec] : Ministère de l'éducation : Ministère de l'enseignement supérieur et de la science, 1992.
xiv, 886 p. ; 28 cm

Code : 9293-0010, 17-0016. Index

ISBN 2-550-23156-2

Vedette(s)-secondaire(s) : Boivin, Francine * Québec (Province). Ministère de l'éducation * Québec (Province). Ministère de l'enseignement supérieur et de la science

Descripteur(s) : Formation professionnelle * Enseignement professionnel * Programme de formation * Programme d'études * Guide * Secondaire (Ordre d'enseignement) * Collégial (Ordre d'enseignement)

Présentation conjointe des deux ministères des programmes de formation professionnelle offerts au secondaire et au collégial. Les programmes de l'un ou l'autre des deux ordres d'enseignement sont regroupés et présentés selon 23 secteurs d'appartenance. A l'intérieur de chacun de ces secteurs, tous les programmes sont listés selon un ordre alphabétique unique. Le guide comprend 609 programmes. Chaque programme fait l'objet d'une fiche qui contient les données suivantes : titre, statut, identification, classification, durée de la formation, sanction des études, secteur, objectifs, conditions d'admission, contenu du programme, perspectives professionnelles. Deux annexes et deux index complètent le guide. La première annexe reproduit le **Règlement sur le régime pédagogique du collégial** et la seconde liste et définit, par ordre numérique de codes CCDP, des métiers et des professions correspondant aux programme de formation professionnelle offerts au secondaire et au collégial. Quant aux index, le premier reproduit les programmes par sanctions alors que le second les liste selon un ordre alphabétique général.

Type de document :

Guide des études professionnelles au secondaire et au collégial 1992-1993

Québec

GUIDE DES ÉTUDES PROFESSIONNELLES AU SECONDAIRE ET AU COLLÉGIAL 1992-1993

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Recherche et rédaction

Marc Desjardins, MEQ
Francine Boivin, MESS

Coordination

Mariette Trottier, MEQ
Pierre Brodeur, MESS
Martine Roy, MESS

Validation

Les responsables de programmes au MEQ en ce qui concerne les programmes offerts au secondaire

Les responsables de programmes au MESS en ce qui concerne les programmes offerts au collégial

Saisie du texte et édition électronique

Lucie Bédard, Services de publicatique enr.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1992 — 9293-0010

ISBN 2-550-23156-2

Dépôt légal : premier trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec

AVANT-PROPOS

Le *Guide des études professionnelles au secondaire et au collégial, 1992-1993* résulte d'un mandat confié au Comité d'harmonisation des programmes professionnels par le sous-ministre du ministère de l'Éducation et par le sous-ministre du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, à savoir : «produire (.....) une présentation conjointe des programmes de formation professionnelle offerts au secondaire et au collégial».

Les données contenues dans ce document se fondent sur l'information disponible en janvier 1992.

TABLE DES MATIÈRES

Avant propos I

Table des matières II

Lexique XI

Le système d'enseignement au Québec XII

Cadre d'organisation de la formation professionnelle au secondaire XIII

Cadre d'organisation de la formation professionnelle au collégial XIV

Introduction 1

SECTEUR 1 : ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT (Secondaire) ADMINISTRATION (Collégial) INFORMATIQUE (Collégial)

Liste des programmes par secteur 3

Organigramme des programmes de formation 3

Actualisation en bureautique (collégial) 3

Administration et coopération (collégial) 6

Administration et coopération (collégial) 10

Administration fiduciaire (collégial) 11

Administration publique (collégial) 13

Administration publique (collégial) 14

Archives médicales (collégial) 15

Assurance-vie (collégial) 16

Assurance-vie (collégial) 17

Assurances (collégial) 18

Assurances générales (collégial) 19

Assurances générales (collégial) 20

Bureautique et comptabilité (collégial) 21

Commerce de biens immobiliers (collégial) 22

Commerce de détail (collégial) 23

Commerce de détail (collégial) 24

Commercialisation des voyages (secondaire) 25

Comptabilité (secondaire) 26

Comptabilité informatisée et finance (secondaire) 27

Conseil en services financiers pour les particuliers (collégial) 28

Conseiller en épargne (collégial) 29

Conseiller en valeurs mobilières (collégial) 30

Conseiller ère en services financiers (collégial) 31

Conseils financiers (collégial) 32

Démarrage d'entreprises (collégial) 33

Finance (collégial) 34

Finance (collégial) 35

Finance : comptabilité (collégial) 36

Fiscalité (collégial) 37

Gestion : micro-informatique appliquée (collégial) 38

Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités (collégial) 39

Gestion d'immeubles (collégial) 40

Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction (secondaire) 41

Gestion d'une équipe d'employés et d'employées (collégial) 42

Gestion de commerce de détail en alimentation (collégial) 43

Gestion de personnel (collégial) 44

Gestion des approvisionnements (collégial) 45

Gestion des services d'entretien (collégial) 46

Gestion du crédit à la consommation (collégial) 47

Gestion financière informatisée (collégial) 48

Gestion industrielle (collégial) 49

Gestion intégrale de la qualité (collégial) 50

Gestion municipale (collégial) 51

Informatique (collégial) 52

Informatique : actualisation (collégial) 53

Informatique (exploitation de matériel) (secondaire) 54

Initiation à l'administration (collégial) 56

Initiation à la gestion financière (collégial) 57

Initiation à la gestion industrielle (collégial) 58

Lancement d'une entreprise (secondaire) 59

Marketing (collégial) 60

Marketing (collégial) 61

Marketing (collégial) 62

Marketing : exportation (collégial) 63

Marketing : représentation (collégial) 64

Personnel (collégial) 65

Programmeur en informatique des sciences et d'ingénierie (collégial) 66

Programmeur-programmeuse analyste (collégial) 67

Représentation (secondaire) 68

Secrétariat (secondaire) 69

Secrétariat bilingue (secondaire) 71

Secrétariat bureautisé (secondaire) 72

Secrétariat juridique (secondaire) 73

74

75

Secrétariat médical (secondaire) 76
Techniques administratives (collégial) 77
Techniques administratives (option assurance) (collégial) 78
Techniques administratives (option finance) (collégial) 80
Techniques administratives (option gestion) (collégial) 82
Techniques administratives (option gestion industrielle) (collégial) 84
Techniques administratives (option marketing) (collégial) 86
Techniques administratives (option personnel) (collégial) 88
Techniques administratives (option transport) (collégial) 90
Techniques administratives - supervision (collégial) 91
Techniques bureautiques (collégial) 92
Techniques de bureau (collégial) 93
Techniques de commerce international (collégial) 95
Techniques de gestion de la récupération (collégial) 96
Techniques de gestion des organisations de services (collégial) 97
Techniques de micro-informatique (collégial) 98
Techniques de vente et marketing (collégial) 99
Techniques du génie industriel (collégial) 100
Technologie du génie industriel (collégial) 101
Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2) (secondaire) 103
Transport (collégial) 104
Transport (collégial) 105
Vente (secondaire) 106

SECTEUR 2 : AGROTECHNIQUE (Secondaire)
AGRICULTURE (Collégial) 107

Liste des programmes par secteur 107

Organigramme des programmes de formation 107

Amélioration des pratiques en agrobiologie (collégial) 109
Aquiculture (secondaire) 111
Création florale et gestion d'un magasin de fleurs (collégial) 112
Fleuristerie (secondaire) 113
Gestion des affaires dans une entreprise agricole (collégial) 114
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (collégial) 115
Horticulture légumière et fruitière (collégial) 116
Horticulture maraîchère écologique (secondaire) 118
Horticulture ornementale (chem. 2) (secondaire) 120
Horticulture ornementale (collégial) 121
Inspection des grains (collégial) 122
Introduction aux affaires agricoles (collégial) 124
Mécanique agricole d'entretien (secondaire) 125
Perfectionnement en productions animales (collégial) 126
Perfectionnement en productions végétales (collégial) 127
Pratique des affaires en agriculture (collégial) 128
Production bovine (viande)(chem. 2) (secondaire) 129
Production laitière (secondaire) 130
Production porcine (secondaire) 131
Production végétale (secondaire) 132
Réalisation d'aménagements paysagers (chem. 2) (secondaire) 133
Spécialité en horticulture (secondaire) 134
Systèmes spécialisés en mécanique agricole (secondaire) 135
Techniques de base en agrobiologie (collégial) 136
Techniques de gestion conseil en agriculture (collégial) 137
Techniques de productions végétales (collégial) 138
Techniques de santé animale (collégial) 140
Techniques des sols (collégial) 142
Techniques équines (collégial) 144
Techniques horticoles - aménagement paysager (collégial) 146
Technologie du génie rural (collégial) 148
Transition à l'agriculture biologique (collégial) 149
Zootechnologie (collégial) 151

SECTEUR 3 : ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION (Secondaire) 152
ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME (Collégial) 155

Liste des programmes par secteur 155

Organigramme des programmes de formation 155

Activités de plein air (collégial) 156
Boucherie et charcuterie (secondaire) 158
Boulangerie (secondaire) 159
Conseiller en tourisme extérieur (collégial) 160
Cuisine d'établissement (secondaire) 161
Initiation à l'administration du tourisme (collégial) 162
Pâtisserie (secondaire) 163
Pâtisserie de restaurant (secondaire) 164
Service de la restauration (secondaire) 165
Sommellerie (secondaire) 166
Techniques de gestion des services alimentaires (collégial) 167
Techniques de gestion hôtelière (collégial) 168
Techniques de gestion hôtelière (collégial) 170
Technologie alimentaire - contrôle de la qualité et développement (collégial) 172
Technologie alimentaire - production (collégial) 174
Technologie alimentaire - produits laitiers (collégial) 175
Tourisme (collégial) 178
Tourisme (collégial) 180
182

SECTEUR 4 : ARTS APPLIQUÉS (Secondaire) 183
PRODUCTIONS ARTISTIQUES (Collégial) 183
COMMUNICATION ET DOCUMENTATION (Collégial) 183

Liste des programmes par secteur 183

Organigramme des programmes de formation 186

Animation radiophonique (collégial) 190
Art et technologie des médias (collégial) 191
Arts du feu (collégial) 194
Céramique (collégial) 195
Céramique (collégial) 196
Conception (collégial) 197
Conception sonore assistée par ordinateur (collégial) 199
Construction textile : tissage assisté par ordinateur (collégial) 200
Danse-ballet (programme expérimental) (collégial) 201
Danse-ballet (programme expérimental) (collégial) 203
Décoration intérieure et étalage (secondaire) 205
Design d'intérieur (collégial) 206
Design de présentation (collégial) 208
Design industriel (collégial) 210
Direction de galerie d'art (collégial) 212
Ébénisterie artisanale (collégial) 213
Ferronnerie d'art (secondaire) 214
Gestion des documents administratifs (collégial) 215
Graphisme (collégial) 216
Infographie en cinéma et télévision (collégial) 218
Information radiophonique (collégial) 219
Interprétation (collégial) 220
Intervention en communications dans les organisations (collégial) 221
Langue et culture hispaniques (collégial) 222
Lettrage et sérigraphie (secondaire) 223
Montage vidéo de base (collégial) 224
Montage vidéo de pointe (collégial) 225
Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone (collégial) 226
Musique populaire (collégial) 227
Photographie (secondaire) 229
Photographie (collégial) 230
Photographie commerciale (collégial) 232
Photographie professionnelle (collégial) 233
Poterie (secondaire) 234
Production (collégial) 235
Radiocommunication maritime (collégial) 237
Sculpture sur différents matériaux (collégial) 238
Techniques d'aménagement d'intérieurs (collégial) 239
Techniques de la documentation (collégial) 240
Techniques de la documentation (collégial) 241
Techniques de médiatique (collégial) 242
Techniques de métiers d'art (collégial) 243
Techniques de métiers d'art (collégial) 247
Techniques de métiers d'art : constructron textile (collégial) 250
Techniques de métiers d'art : maroquinerie (collégial) 251
Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (collégial) 252
Techniques en design de présentation commerciale (collégial) 253
Techniques en graphisme (maquette et montage) (collégial) 254
Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure (collégial) 256
Techniques muséologiques (collégial) 256
Techniques scéniques (collégial) 257

SECTEUR 5 : BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (Secondaire) 259
BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (Collégial) 259

Liste des programmes par secteur 259

Organigramme des programmes de formation 260

Concepteur du meuble et du bois ouvré (collégial) 261
Dessin de meuble (collégial) 262
Ébénisterie (secondaire) 263
Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré (secondaire) 264
Finition du mobilier (secondaire) 266
Gabarits et échantillons (secondaire) 267
Modelage (secondaire) 268
Modelage, stratifiage en plastique renforcé (secondaire) 269
Rembourrage (secondaire) 270
Rembourrage industriel (secondaire) 271
Techniques d'ébénisterie (collégial) 272
Techniques du meuble et du bois ouvré (collégial) 273
Techniques du meuble et du bois ouvré (programme expérimental) (collégial) 274

SECTEUR 6 : CHIMIE APPLIQUÉE ET ENVIRONNEMENT (Secondaire) 275
CHIMIE APPLIQUÉE (Collégial) 275
ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE (partiel) (Collégial) 275

Liste des programmes par secteur 275

Organigramme des programmes de formation 277

Aménagement cynégétique et halieutique (collégial) 280
Aménagement de la faune (collégial) 281
Aménagement de la faune (collégial) 282
Aménagement de la faune (collégial) 283

Assainissement de l'eau (collégial) 284
Assainissement de l'eau (collégial) 285
Assainissement de l'eau (collégial) 286
Assainissement et sécurité industriels (collégial) 287
Assainissement et sécurité industriels (collégial) 289
Chimie-biologie (1ère partie) (collégial) 291
Éducation à la conservation de l'environnement (collégial) 292
Gestion intégrée du territoire : conservation et protection (collégial) 293
Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques (collégial) 294
Gestion intégrée du territoire : ressources forestières (collégial) 295
Hygiène industrielle (expérimental) (collégial) 296
Initiation à la chimie analytique (collégial) 297
Inspecteur en hygiène publique (collégial) 298
Inspecteur municipal de l'environnement (collégial) 299
Inspecteur régional de l'environnement (collégial) 300
Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2) (secondaire) 301
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (collégial) 303
Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental) (collégial) 305
Techniques d'écologie appliquée (collégial) 306
Techniques d'électrochimie (collégial) 308
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie (collégial) 309
Techniques de bactériologie (collégial) 310
Techniques de chimie analytique (collégial) 311
Techniques de chimie analytique (collégial) 313
Techniques de chimie-biologie (collégial) 314
Techniques de chimie-biologie (collégial) 315
Techniques de génie chimique (collégial) 316
Techniques de pétrochimie et de chimie connexe (collégial) 317
Techniques du milieu naturel (collégial) 318
Traitement des eaux de consommation (collégial) 322
Traitement des eaux de consommation et des eaux usées (collégial) 323

SECTEUR 7 : CONSTRUCTION (Secondaire) 325
CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT (Collégial) 325

Liste des programmes par secteur 325

Organigramme des programmes de formation 327

Bâtiment et structure (collégial) 329
Briquetage-maçonnerie (chem. 2) (secondaire) 330
Carrelage (secondaire) 331
Charpenterie-menuiserie (chem. 2) (secondaire) 332
Conservation d'énergie dans l'entreprise (collégial) 333
Construction de bâtiments (collégial) 334
Dessin d'architecture (collégial) 335
Entretien de bâtiments nordiques (secondaire) 336
Estimation (collégial) 337
Estimation des coûts de construction (collégial) 338
Évaluation immobilière (collégial) 339
Géotechnique et matériaux (collégial) 340
Gestion de l'énergie (collégial) 341
Gestion de la construction résidentielle (collégial) 342
Inspection et contrôle en génie civil (collégial) 343
Mécanique de montage de vitres (secondaire) 344
Peinture de bâtiment (secondaire) 345
Plâtrage (secondaire) 346
Pose de revêtement de toiture (secondaire) 347
Pose de systèmes intérieurs (secondaire) 348
Préparation et finition de béton (secondaire) 349
Prévention des incendies (collégial) 350
Scaphandrier (collégial) 351
Scaphandrier-inspecteur (collégial) 352
Structure (collégial) 353
Supervision de travaux en rénovation de bâtiments (collégial) 354
Techniques de management en sécurité incendie (collégial) 355
Technologie de l'architecture (collégial) 356
Technologie de l'architecture (collégial) 358
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (collégial) 360
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (collégial) 362
Technologie du génie civil (collégial) 363
Technologie du génie civil (collégial) 365
Travaux routiers et municipaux (collégial) 366
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction (secondaire) 367

SECTEUR 8 : DESSIN TECHNIQUE (Secondaire) 369

Liste des programmes par secteur 369

Organigramme des programmes de formation 370

Arpentage (opération) (secondaire) 371
Dessin de bâtiment (secondaire) 372
Dessin industriel (secondaire) 373

SECTEUR 9 : ÉLECTROTECHNIQUE (Secondaire) 375
ÉLECTROTECHNIQUE (Collégial) 375

Liste des programmes par secteur 375

Organigramme des programmes de formation 377

Actualisation en électronique numérique (collégial) 379

Automatique et robotique (collégial) 380
Automatique et robotique (collégial) 381
Avionique (collégial) 382
Dépannage d'appareils électroniques (téléviseurs) (secondaire) 384
Dépannage d'équipements de bureautique (secondaire) 385
Électricité d'entretien (secondaire) 386
Électricité d'entretien (secondaire) 387
Électricité de construction (chem. 2) (secondaire) 388
Électrodynamique (collégial) 389
Électromécanique de machines distributrices (secondaire) 391
Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) (secondaire) 392
Électronique (collégial) 394
Électronique (collégial) 396
Électronique de machines de bureau (secondaire) 397
Électronique industrielle (collégial) 398
Électronique industrielle (collégial) 399
Électrotechnique générale (collégial) 400
Équipements audiovisuels (collégial) 401
Équipements audiovisuels (collégial) 403
Équipements audiovisuels (collégial) 404
Équipements bio-médicaux (collégial) 405
Équipements bio-médicaux (collégial) 406
Équipements périphériques audio-vidéo (dépannage) (secondaire) 407
Estimation en électricité (secondaire) 408
Installation et réparation d'équipement de télécommunication (secondaire) 409
Instrumentation et contrôle (collégial) 410
Instrumentation et contrôle (collégial) 412
Instrumentation et contrôle (collégial) 413
Instruments de bord d'aéronefs (collégial) 414
Mesure et instrumentation physique (collégial) 415
Mesure et instrumentation physique (collégial) 416
Micro-ordinateur général (collégial) 417
Microprocesseur (collégial) 418
Microprocesseurs (collégial) 419
Microprocesseurs (collégial) 420
Microprocesseurs (collégial) 421
Montage de lignes électriques (secondaire) 422
Ordinateurs et instrumentation (collégial) 423
Planification des installations électriques (collégial) 424
Planification des installations électriques (collégial) 425
Réparation d'appareils électroménagers (secondaire) 426
Réparation de micro-ordinateurs (secondaire) 427
Réparation et dépannage de systèmes de sécurité (secondaire) 428
Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques (secondaire) 429

Systèmes électroniques d'aéronefs (collégial) 430
Systèmes électroniques d'aéronefs (collégial) 431
Systèmes ordinés et automatisés (collégial) 432
Techniques d'équipement de bureau (secondaire) 433
Techniques numériques appliquées aux ordinateurs (collégial) 434
Technologie de réseaux de systèmes ordinés (collégial) 435
Technologie de systèmes ordinés (collégial) 436
Technologie physique (collégial) 437
Technologie physique générale (collégial) 439
Télécommunication (opérations) (secondaire) 440
Télécommunications (collégial) 441
Télécommunications (collégial) 442

SECTEUR 10 : ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (Secondaire) 443
ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (Collégial) 443

Liste des programmes par secteur 443

Organigramme des programmes de formation 444

Carrosserie (secondaire) 445
Diesel (injection et contrôles électroniques) (secondaire) 446
Entretien d'aéronefs (collégial) 447
Mécanicien d'entretien d'aéronefs (collégial) 449
Mécanique automobile (générale) (chem. 2) (secondaire) 450
Mécanique automobile (spécialités) (secondaire) 451
Mécanique de bateaux de pêche (secondaire) 452
Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien (secondaire) 453
Mécanique marine (secondaire) 454
Techniques de génie mécanique de marine (collégial) 455
Vente de pièces mécaniques au comptoir (secondaire) 456

SECTEUR 11 : FABRICATION MÉCANIQUE (Secondaire) 457
FABRICATION MÉCANIQUE (Collégial) 457

Liste des programmes par secteur 457

Organigramme des programmes de formation 458

Bijouterie artisanale (secondaire) 461
Bijouterie-joaillerie (secondaire) 462
Conduite de machines industrielles (secondaire) 463
Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques (secondaire) 464
Construction aéronautique (collégial) 465
Construction aéronautique (collégial) 467
Dessin de conception mécanique (collégial) 468
Fabrication de moules (plastique) (secondaire) 469
Fabrication de moules à injection pour les métaux et les plastiques (secondaire) 470

Fabrication en matériaux composites (collégial) 471
Fabrication mécanique (collégial) 472
Finition de moules (empreintes-noyaux) (secondaire) 473
Formation générale en techniques de génie mécanique (collégial) 474
Matriçage (secondaire) 475
Mécanique de tôlerie aéronautique (secondaire) 476
Outillage (secondaire) 477
Outillage (collégial) 478
Production automatisée (collégial) 479
Programmation en commande numérique (collégial) 480
Rédaction technique en aéronautique (collégial) 481
Robotique (collégial) 482
Serrurerie : installation et entretien (secondaire) 483
Techniques d'architecture navale (collégial) 484
Techniques d'usinage (chem. 2) (secondaire) 486
Techniques de génie mécanique (collégial) 487
Techniques de transformation des matériaux composites (collégial) 489
Techniques de transformation des matières plastiques (collégial) 491
Transformation des matériaux composites (collégial) 493
Usinage sur machines-outils à commandes numériques (secondaire) 494

SECTEUR 12 : FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER (Secondaire) 495
FORESTERIE ET PAPETERIE (Collégial) 495

Liste des programmes par secteur 496

Organigramme des programmes de formation 497

Abattage et traitements mécanisés (secondaire) 498
Administration et mesure (collégial) 499
Affûtage (secondaire) 500
Aménagement de la forêt (secondaire) 501
Aménagement forestier (collégial) 502
Aménagement forestier (collégial) 503
Aménagement forestier (collégial) 504
Arboriculture (collégial) 505
Classement des bois débités (secondaire) 506
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (secondaire) 507
Conservation de la faune (secondaire) 508
Exploitation et gestion forestière (collégial) 510
Exploitation forestière (collégial) 511
Exploitation forestière (collégial) 513
Exploitation forestière (collégial) 515
Exploitation forestière (collégial) 516
Foresterie urbaine (collégial) 517
Initiation aux techniques forestières (collégial) 518
Pâtes et papiers (opérations) (secondaire) 519
Récolte de la matière ligneuse (secondaire) 520
Sciage et classage (secondaire) 521
Sylviculture (chem. 2) (secondaire) 522
Techniques forestières : administration et aménagement (collégial) 524
Techniques papetières (collégial) 525
Technologie forestière (collégial) 526
Transformation des produits forestiers (collégial) 528

SECTEUR 13 : IMPRIMERIE (Secondaire) 531
IMPRIMERIE (Collégial) 531

Liste des programmes par secteur 531

Organigramme des programmes de formation 532

Formation de base et stages en production graphique (in plant) (collégial) 533
Impression (collégial) 534
Impression offset (collégial) 535
Infographie (collégial) 536
Micro-édition (collégial) 537
Montage photolithographique (collégial) 538
Photolithographie (collégial) 539
Photomécanique (collégial) 540
Préparation à l'impression (secondaire) 541
Reliure industrielle (collégial) 543
Techniques de gestion de l'imprimerie (programme expérimental) (collégial) 544
Techniques de l'impression (collégial) 546
Techniques de la typographie (collégial) 547
Techniques du montage photolithographique (collégial) 548
Techniques du traitement de l'image (collégial) 549
Traitement de l'image (collégial) 551
Typographie (collégial) 552
Typographie (collégial) 553

SECTEUR 14 : MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE (Secondaire) 555
ENTRETIEN MÉCANIQUE (Collégial) 555

Liste des programmes par secteur 556

Organigramme des programmes de formation 556

Horlogerie-bijouterie (secondaire) 557
Horlogerie électronique (secondaire) 558
Horlogerie-rhabillage (secondaire) 559
Hydraulique, pneumatique et automatismes (collégial) 560
Mécanique d'entretien en commandes industrielles (secondaire) 561
Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel (secondaire) 562

Mécanique de machines à coudre industrielles (secondaire) 563
Mécanique industrielle (chem. 2) (secondaire) 564
Réparation d'armes à feu (secondaire) 566
Techniques d'analyse d'entretien (collégial) 567
Vente et service en bijouterie (secondaire) 569

SECTEUR 15 : MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (Secondaire) 571
MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (Collégial) 571

Liste des programmes par secteur 571

Organigramme des programmes de formation 572

Entretien général d'immeubles (secondaire) 573
Mécanique de machines fixes (vapeur) (secondaire) 574
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2) (secondaire) 575
Plomberie-chauffage (secondaire) 576
Réfrigération (chem. 2) (secondaire) 577
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation (collégial) 578
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial) 579
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial) 581

SECTEUR 16 : MÉTALLURGIE (Secondaire) 583

MÉTALLURGIE (Collégial) 583

Liste des programmes par secteur 583

Organigramme des programmes de formation 584

Assemblage de structures métalliques (secondaire) 585
Contrôle de la qualité (collégial) 586
Contrôle de la qualité (collégial) 588
Essais non destructifs (collégial) 589
Ferblanterie-tôlerie (secondaire) 590
Mécanique en construction métallique (secondaire) 591
Métallurgie générale (collégial) 592
Moulage-fondage (secondaire) 593
Procédés métallurgiques (collégial) 594
Procédés métallurgiques (collégial) 596
Serrurerie et menuiserie des métaux (secondaire) 597
Soudage (collégial) 598
Soudage (collégial) 600
Soudage-assemblage (secondaire) 601
Soudage général (secondaire) 602
Soudage sur tuyau (haute pression) (secondaire) 603

SECTEUR 17 : PÊCHE (Secondaire) 605
ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE (partiel) (Collégial) 605

Liste des programmes par secteur 605

Organigramme des programmes de formation 606

Aquiculture (collégial) 607
Contrôle de la qualité des produits de la pêche (collégial) 608
Exploitation et gestion des ressources marines (collégial) 609
Exploitation et production des ressources marines (collégial) 611
Gérance d'une poissonnerie (collégial) 613
Gestion d'un centre de production de plats cuisinés (collégial) 614
Pêche professionnelle (chem. 2) (secondaire) 615
Préparation des produits de la pêche (secondaire) 616
Supervision de la transformation des produits marins (collégial) 617
Transformation des produits de la mer (collégial) 618
Transformation des produits de la mer (collégial) 619
Vente des produits de la pêche (secondaire) 620

SECTEUR 18 : PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT (Secondaire) 621
TEXTILE - CONFECTION (Collégial) 621
TEXTILE - PRODUCTION (Collégial) 621

Liste des programmes par secteur 621

Organigramme des programmes de formation 623

Chimie-teinture (collégial) 625
Commercialisation de la mode (collégial) 626
Commercialisation de la mode (collégial) 628
Conception et techniques vestimentaires (secondaire) 629
Confection et retouche de vêtements (secondaire) 631
Confection, vente et mode (secondaire) 632
Cordonnerie (secondaire) 633
Coupe et confection de vêtements féminins et masculins (secondaire) 634
Coupe et confection du cuir (secondaire) 635
Dessin de la mode (collégial) 636
Dessin de la mode (collégial) 639
Dessin de la mode (collégial) 640
Fabrication (collégial) 641
Fabrication (collégial) 642
Finition (collégial) 643
Finition (collégial) 644
Industrie de la mode (collégial) 645
Mise en marché de la mode (collégial) 646
Mode féminine (collégial) 647

Mode féminine (collégial) 649
Mode masculine (collégial) 651
Mode masculine (collégial) 653
Production de la mode (collégial) 655
Production de la mode (collégial) 656
Production et contrôle (collégial) 657
Réparation et retouche de vêtements (secondaire) 658

SECTEUR 19 : PROTECTION CIVILE (Secondaire) 659

Liste des programmes par secteur 659

Organigramme des programmes de formation 660

Intervention en cas d'incendie (chem. 2) (secondaire) 661
Prévention des incendies (chem. 2) (secondaire) 662

SECTEUR 20 : SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (Secondaire) 663
SERVICES DE LA SANTÉ (Collégial) 663
SERVICES SOCIAUX (Collégial) 663

Liste des programmes par secteur 663

Organigramme des programmes de formation 666

Actualisation en techniques de laboratoire médical (collégial) 670
Actualisation professionnelle en soins infirmiers (collégial) 671
Administration carcérale (collégial) 672
Administration policière (collégial) 673
Administration policière (collégial) 674
Agents de pastorale (collégial) 675
Agents de pastorale (collégial) 676
Aide sociale (collégial) 677
Animation (collégial) 678
Animation de loisirs communautaires autochtones (collégial) 679
Appareillage de radiodiagnostic (collégial) 680
Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé (secondaire) 681
Assistance aux personnes à domicile (secondaire) 682
Assistance dentaire (secondaire) 683
Assistance technique en pharmacie (secondaire) 684
Audioprothèse (collégial) 685
Biochimie (collégial) 686
Coopérant volontaire (collégial) 687
Cytotechnologie (collégial) 688
Droit privé (collégial) 689
Droit public (collégial) 690
Électrophysiologie médicale (collégial) 691
Enquête (collégial) 692
Enquêtes spéciales (collégial) 693
Gérontologie (collégial) 694
Gérontologie (collégial) 695
Hématologie (collégial) 696
Histotechnologie (collégial) 697
Imagerie radio-ultrasonore (collégial) 698
Immunologie (collégial) 699
Initiation aux techniques correctionnelles (collégial) 700
Initiation aux techniques policières (collégial) 701
Intégration à la profession infirmière au Québec (collégial) 702
Intervention auprès de la personne incarcérée (collégial) 703
Microbiologie (collégial) 704
Microscopie électronique (collégial) 705
Organisation communautaire (collégial) 706
Patrouille (collégial) 707
Perfectionnement en salle d'opération (collégial) 708
Police et relations communautaires (collégial) 709
Police et société (collégial) 710
Procédure civile (collégial) 711
Relation d'aide (collégial) 712
Santé, assistance et soins infirmiers (secondaire) 713
Soins infirmiers (collégial) 714
Soins infirmiers (collégial) 715
Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires (collégial) 716
Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie (collégial) 717
Soins infirmiers en urgence (collégial) 718
Soins infirmiers et gériatriques (collégial) 719
Soins infirmiers psychiatriques (collégial) 720
Sûreté industrielle et commerciale (collégial) 721
Technicien du loisir sportif (collégial) 722
Techniques correctionnelles - agent d'unité résidentielle (collégial) 723
Techniques d'accueil pour adultes (collégial) 724
Techniques d'accueil pour enfants (collégial) 725
Techniques d'acupuncture (programme expérimental) (collégial) 726
Techniques d'éducation en services de garde (collégial) 727
Techniques d'éducation en services de garde (collégial) 728
Techniques d'éducation en services de garde (collégial) 729
Techniques d'éducation familiale (collégial) 730
Techniques d'éducation spécialisée (collégial) 731
Techniques d'éducation spécialisée (collégial) 732
Techniques d'électrophysiologie médicale (collégial) 733
Techniques d'hygiène dentaire (collégial) 734
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial) 735
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial) 736

Techniques d'intervention en délinquance (collégial) 737
Techniques d'intervention en délinquance (collégial) 738
Techniques d'intervention en loisir (collégial) 739
Techniques d'orthèses (collégial) 741
Techniques d'orthèses et de prothèses (programme expérimental) (collégial) 742
Techniques d'orthèses visuelles (collégial) 743
Techniques de denturologie (collégial) 744
Techniques de diététique (collégial) 745
Techniques de médecine nucléaire (collégial) 746
Techniques de prévention (collégial) 747
Techniques de prévention (collégial) 748
Techniques de radiodiagnostic (collégial) 749
Techniques de radiothérapie (collégial) 750
Techniques de rédactation (collégial) 751
Techniques de recherche, enquête et sondage (collégial) 752
Techniques de thanatologie (collégial) 753
Techniques de thanatologie (collégial) 754
Techniques de travail social (collégial) 755
Techniques de travail social (collégial) 756
Techniques dentaires (collégial) 757
Techniques juridiques (collégial) 758
Techniques juridiques (collégial) 759
Techniques juridiques (collégial) 760
Techniques policières (collégial) 761
Techniques policières (collégial) 763
Technologie de laboratoire médical (collégial) 764

SECTEUR 21 : SOINS ESTHÉTIQUES (Secondaire)
SERVICES À LA PERSONNE ET SERVICES DIVERS (Collégial) 767

Liste des programmes par secteur 767

Organigramme des programmes de formation 767

Coiffure (chem. 2) (secondaire) 768
Épilation à l'électricité (secondaire) 769
Esthétique (secondaire) 770
771

SECTEUR 22 : TRANSPORT (Secondaire)
TRANSPORT (Collégial) 773

Liste des programmes par secteur 773

Organigramme des programmes de formation 773

Conduite de véhicules lourds routiers (secondaire) 774
Contrôle de la circulation aérienne (collégial) 775
776

Enseignement pratique (motocyclette) (collégial) 777
Enseignement pratique (véhicule de promenade) (collégial) 778
Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette) (collégial) 779
Navigation (collégial) 780
Pilotage d'aéronefs (collégial) 782

SECTEUR 23 : TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES (Secondaire) 785
TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES (Collégial) 785

Liste des programmes par secteur 785

Organigramme des programmes de formation 786

Analyse de laboratoire en travaux publics (secondaire) 787
Arpentage foncier (collégial) 788
Conduite d'équipements lourds (secondaire) 789
Conduite de grues (secondaire) 790
Conduite de pelles (secondaire) 791
Exploitation (collégial) 792
Exploitation de gisements (collégial) 794
Extraction de minerai (secondaire) 795
Forage et dynamitage (secondaire) 796
Gemmologie - diamants (collégial) 797
Gemmologie - gemmes opaques (collégial) 798
Gemmologie - gemmes transparentes (collégial) 799
Géologie appliquée (collégial) 800
Minéralurgie (collégial) 802
Opération de forage au diamant — surface (secondaire) 804
Opération des équipements de traitement de minerai (secondaire) 805
Techniques géodésiques (collégial) 806
Technologie de la cartographie (collégial) 807
Technologie de la géodésie (collégial) 809
Technologie de la géodésie (collégial) 811
Technologie minérale (collégial) 812
Transformation des substances minérales (collégial) 814

Annexe 1 Règlement sur le régime pédagogique du collégial 815
Annexe 2 Liste partielle et définitions des métiers et professions 823
Index des programmes par sanctions 867
Index des programmes par ordre alphabétique 879

LEXIQUE

AEC	Attestation d'études collégiales, formation professionnelle
ARES	Répertoire informatisé de données pour les services d'accueil et de référence
ASP	Attestation de spécialisation professionnelle Elle sanctionne des études préparatoires à l'exercice d'un métier particulier, ces études complétant une formation initiale
CCDP	Classification canadienne descriptive des professions Elle sert de référence à l'identification des fonctions de travail correspondant aux programmes de formation
CEC	Certificat d'études collégiales, formation professionnelle
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
CEP	Certificat d'études professionnelles Il sanctionne des études préparatoires à l'exercice d'un métier faisant surtout appel à des habiletés gestuelles
CODE SESAME	Identification des programmes selon un ordre séquentiel. Les chiffres composant ce nombre n'ont pas de signification particulière Ex : Comptabilité informatisée et finance 1033
CUISEP	Classification unique en information scolaire et professionnelle Ex : Comptabilité informatisée et finance 311-750 SS
DEC	Diplôme d'études collégiales, formation préparatoire à l'université et formation professionnelle
DEP	Diplôme d'études professionnelles Il sanctionne des études préparatoires à l'exercice d'un métier dont l'exercice fait appel à des connaissances théoriques et à des habiletés gestuelles
DGFP	Direction générale de la formation professionnelle
DPEC	Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial, formation professionnelle
GIPEX	Groupe interministériel des programmes et examens
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MESS	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
REPÈRES	Répertoire informatisé de données en information scolaire et professionnelle
SIGLE SIMCA	Identification des programmes dans le contexte de l'harmonisation jeunes-adultes. La première lettre de celui-ci identifie le champ d'appartenance (il y en a 23), la deuxième (Z) spécifie que c'est un programme harmonisé, la troisième sert à identifier la filière d'appartenance : U pour DEP, V pour CEP, W pour ASP. Ex. : Comptabilité informatisée et finance CZW-005

Tableau 1

LE SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT AU QUÉBEC

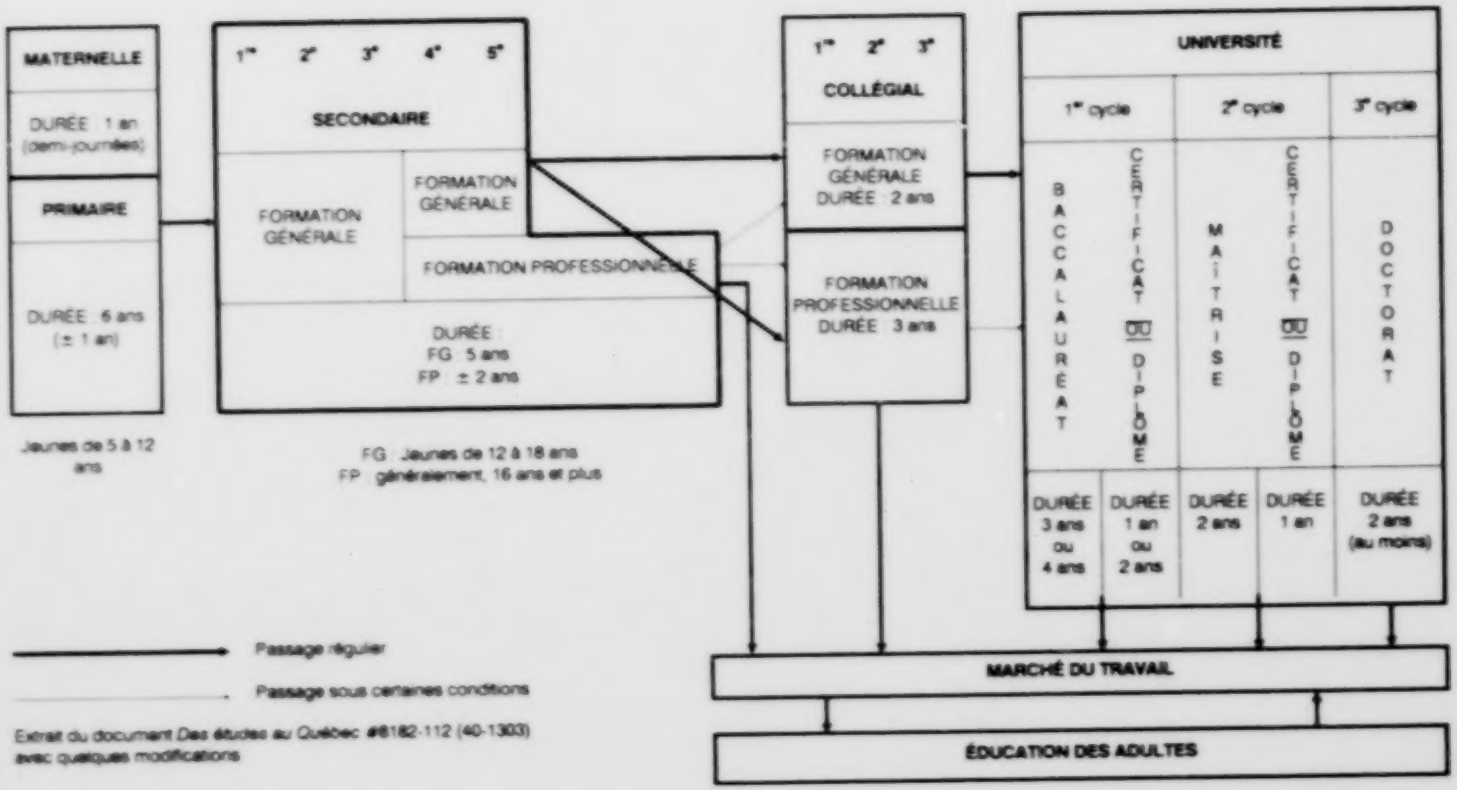

Extrait du document *Des études au Québec* #8182-112 (40-1303) avec quelques modifications

Tableau 2

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU SECONDAIRE

Trois filières de formation (sanctions), différentes par les conditions d'admission, par l'organisation et par les débouchés, sont accessibles aux élèves

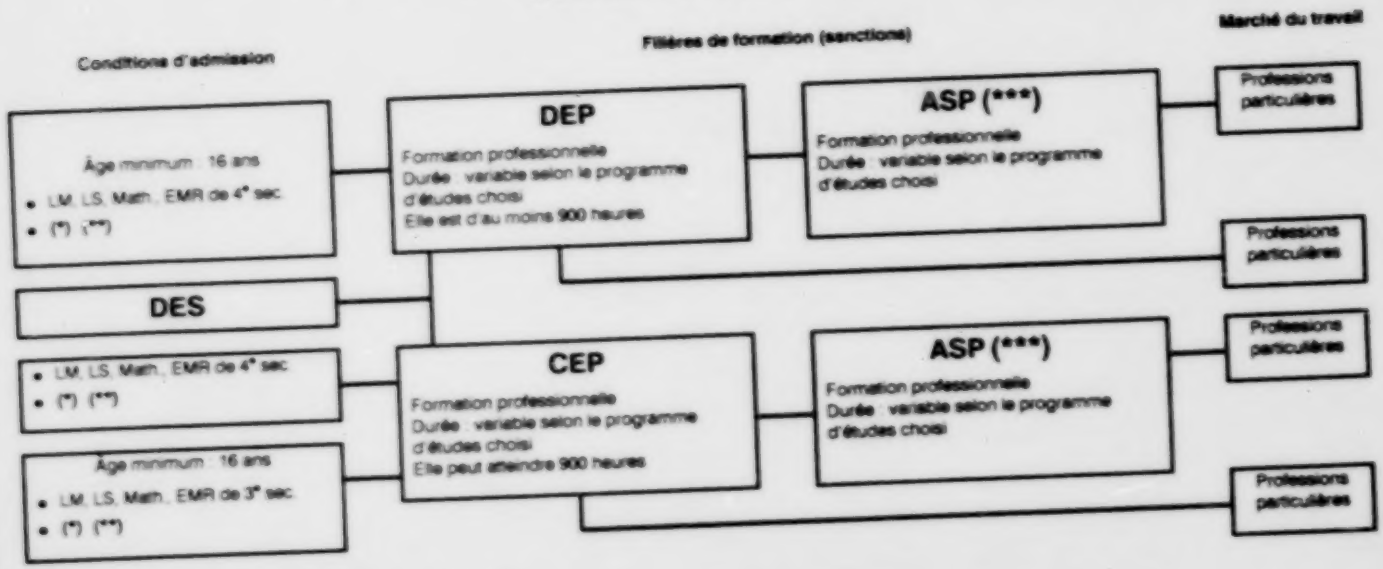

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir suivi un cours d'enseignement moral ou enseignement moral et religieux, catholique ou protestant.

(***) Des études équivalentes peuvent permettre l'accès à l'ASP; dans ce cas, il n'est pas nécessaire de détenir un DEP ou un CEP.

LM : Langue maternelle
LS : Langue seconde
Math. : Mathématique
EMR : Enseignement moral ou enseignement moral et religieux, catholique ou protestant

DES : Diplôme d'études secondaires
DEP : Diplôme d'études professionnelles
CEP : Certificat d'études professionnelles
ASP : Attestation de spécialisation professionnelle

Tableau 3

CADRE D'ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AU COLLÉGIAL

Quatre filières de formation (sanctions), différentes par les conditions d'admission, par l'organisation et par les débouchés, sont accessibles aux élèves

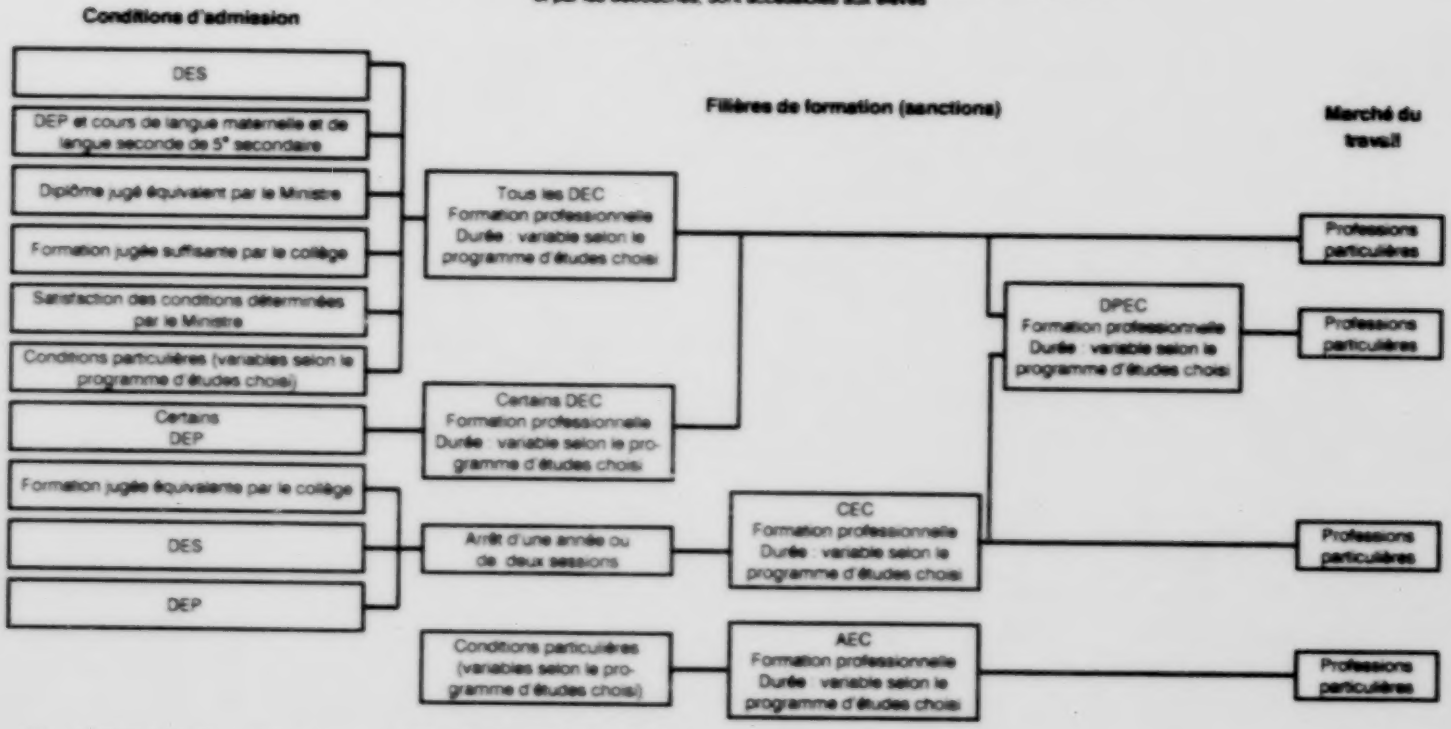

DES Diplôme d'études secondaires
DEP Diplôme d'études professionnelles
DEC Diplôme d'études collégiales
CEC Certificat d'études collégiales
DPEC Diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial
AEC Attestation d'études collégiales

INTRODUCTION

Le *Guide des études professionnelles au secondaire et au collégial, 1992-1993* est une présentation conjointe du ministère de l'Éducation et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Il vise à fournir à la population une information solide et complète de ce que le système d'enseignement offre en formation professionnelle dans ces deux ordres d'enseignement.

Structure du guide

Précédés d'un lexique, de la présentation du système d'enseignement au Québec, du cadre d'organisation de la formation professionnelle au secondaire et du cadre d'organisation de la formation professionnelle au collégial, les programmes de formation professionnelle à l'un ou l'autre des deux ordres d'enseignement sont regroupés et présentés par secteurs d'appartenance.

Précisons qu'il n'existait pas, au point de départ, de correspondance systématique entre les secteurs de formation professionnelle du secondaire et les champs professionnels du collégial. La nature des divers programmes offerts dans chacun de ces deux ordres d'enseignement, les différentes façons qu'ont le secondaire et le collégial de les répartir ou de les regrouper et même de les intituler expliquent en partie cette dichotomie.

Pour les besoins de cette présentation, le guide est divisé en 23 secteurs professionnels. Au secondaire, ceux-ci correspondent à la division déjà existante, utilisée dans les divers documents du ministère de l'Éducation dont le *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993*. Au collégial, comme il existait 25 champs professionnels tels que définis dans *Les programmes du collégial par champs professionnels, 1991*, un travail de correspondance a été nécessaire afin de les associer aux 23 secteurs retenus.

Ce travail de jumelage a toutefois nécessité des ajustements. Ainsi, dans certains cas, deux champs du collégial deviennent un secteur unique. Par ailleurs, dans le cas du champ intitulé *Environnement, biologie et pêche*, il a fallu répartir les programmes qu'il contient dans deux secteurs différents : *Environnement et biologie* dans l'un et *Pêche* dans l'autre. Mentionnons également que trois des 23 secteurs retenus ne contiennent que des programmes du secondaire, soit *Dessin technique*, *Protection civile* et *Soins esthétiques*. Quant aux secteurs 19 et 20 du secondaire, ils ont été inversés.

À l'intérieur de chacun de ces 23 secteurs professionnels, tous les programmes du secondaire et du collégial sont listés selon un ordre alphabétique unique. Un organigramme des programmes de formation, établi par sanctions, permet d'identifier rapidement certaines séquences d'apprentissage possibles dans un domaine de formation donné, à l'intérieur d'un ordre d'enseignement ou entre les deux ordres. Cet organigramme est construit à partir des conditions particulières des programmes.

Deux annexes et deux index complètent le guide. La première annexe reproduit le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*; la seconde liste et définit, par ordre numérique, de codes CCDP, des métiers et des professions correspondant aux programmes de formation professionnelle offerts au secondaire et au collégial. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive. Les définitions des métiers ou des professions ont été extraites du système informatisé Repères. La limite de cette liste vient du fait que les professions ou métiers identifiés dans le Guide par un code CCDP ne sont pas toutes définies dans le système Repères. Quant aux index, le premier reproduit les programmes par sanctions alors que le second les liste selon un ordre alphabétique général.

Présentation des programmes

Ce guide présente 609 programmes. Leur recensement s'est effectué à partir du *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993* et des *Cahiers de l'enseignement collégial, 1992-1993*. Chaque programme est présenté sous forme d'une fiche qui contient les données suivantes.

Titre

Le nom du programme (entre parenthèses, mention d'appartenance au secondaire ou au collégial).

Statut

Ancien programme, programme en révision, nouveau programme implanté en ... etc.

Pour le secondaire, cette information provient du *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993* et elle est exhaustive. Elle signifie qu'un programme est élaboré selon le nouveau cadre d'élaboration des programmes ou non. Pour le collégial, elle provient de renseignements fournis par les responsables de programmes. La plupart du temps, cette information est manquante. La terminologie utilisée peut avoir une signification différente au secondaire et au collégial.

Identification

Pour le secondaire, le code Sésame et le sigle Simca. Pour le collégial, le numéro du programme.

Classification

Le code Cuisep pour le secondaire et le collégial

Durée de la formation

Pour le secondaire, cela comprend le nombre total d'heures de formation professionnelle du programme, cette durée exclut le travail personnel de l'élève. Pour le collégial, la durée de formation spécialisée comprend le nombre d'heures d'activités supervisées par l'enseignante ou l'enseignant, c'est-à-dire les activités à caractère théorique et les travaux pratiques, laboratoires et stages. Cette durée exclut donc aussi les heures de travail personnel requis de l'élève.

La durée de formation spécialisée est celle des cours de concentration et de spécialisation (DEC, CEC, DPEC et AEC). Dans le cas des DEC, la durée totale est également mentionnée et comprend la durée de la formation spécialisée de même que celle des cours obligatoires et celle des cours complémentaires inhérents à ce diplôme.

Sanction des études

La filière de formation ou la sanction d'études correspondant au programme.

Secteur

Le secteur d'appartenance du programme.

Objectifs

Comportements attendus au sortir de la formation.

Pour le secondaire, l'information provient du *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993*. Pour le collégial, l'information provient d'une synthèse des objectifs présentés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial, 1992-1993* et de ceux figurant dans le système informatisé Repères.

Conditions d'admission

Critères d'admissibilité

Pour le secondaire, l'information provient du *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993*. Pour le collégial, l'information provient des *Cahiers de l'enseignement collégial, 1992-1993*.

Contenu du programme

Liste des cours (modules) selon leur appellation, leur identification et la durée de formation en heures.

Pour le secondaire, l'information provient du *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993*. Pour le collégial, l'information provient des *Cahiers de l'enseignement collégial, 1992-1993*. Du nombre d'heures de formation indiqué dans ces cahiers, nous avons exclu le travail personnel de l'élève. Pour des fins de comparaison avec la durée de formation des programmes du secondaire, nous avons également effectué le calcul en heures plutôt qu'en unités puisque une unité au secondaire équivaut à 15 heures alors qu'une unité au collégial correspond à 45 heures.

Perspectives professionnelles

Métiers ou professions accessibles au sortir de la formation.

Pour le secondaire, l'information provient du *Guide des études professionnelles au secondaire, 1992-1993*, des responsables de programmes et du système informatisé Repères. Pour le collégial, l'information provient des systèmes informatisés Repères et AREF et des responsables de programmes.

Ces métiers ou professions sont généralement identifiées par un code CCDP. Toutefois, dans certains cas, l'astérisque code Repères à côté d'une fonction de travail indique que celle-ci a été créée ou modifiée dans le système Repères; dans d'autres cas, la mention «contexte québécois» identifie des fonctions de travail fournies par les responsables de programmes.

Les perspectives professionnelles indiquées à la fin de chaque fiche ne sont pas nécessairement exhaustives; elle sont le fruit de l'information disponible à ce jour pour ce programme. Elles n'ont pas fait non plus l'objet d'une sélection particulière. Une courte définition de plusieurs de ces métiers ou professions se retrouve en annexe du document.

Une mise à jour systématique des perspectives professionnelles est toutefois imminente. Elle s'effectuera dès la sortie officielle de la Classification nationale des professions (CNP).

SECTEUR 1 : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT (Secondaire)**
ADMINISTRATION (Collégial)
INFORMATIQUE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
900.62			Actualisation en bureautique	AEC	585	– –	10
413.01			Administration et coopération	DEC	1 475	2 135	11
413.51			Administration et coopération	CEC	1 185	– –	13
901.48			Administration fiduciaire	AEC	1 290	– –	14
410.62			Administration publique	CEC	1 095	– –	15
415.41			Administration publique	AEC	540	– –	16
411.01			Archives médicales	DEC	1 905	2 565	17
410.65			Assurance-vie	CEC	1 245	– –	18
410.45			Assurance-vie	AEC	375	– –	19
901.49			Assurances	AEC	1 260	– –	20
410.55			Assurances générales	CEC	1 305	– –	21
901.74			Assurances générales	AEC	480	– –	22
900.02			Bureautique et comptabilité	AEC	855	– –	23
901.38			Commerce de biens immobiliers	AEC	450	– –	24
410.59			Commerce de détail	CEC	1 095	– –	25
900.53			Commerce de détail	AEC	780	– –	26
	CZU-008	1487	Commercialisation des voyages	DEP	900	– –	27
	CZU-002	1412	Comptabilité	DEP	1 350	– –	28
	CZW-005	1033	Comptabilité informatisée et finance	ASP	450	– –	29
901.78			Conseil en services financiers pour les particuliers	AEC	1 035	– –	30
410.39			Conseiller en épargne	AEC	750	– –	31
900.60			Conseiller en valeurs immobilières	AEC	795	– –	32
900.70			Conseiller-ère en services financiers	AEC	675	– –	33
901.39			Conseils financiers	AEC	465	– –	34

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
901.79			Démarrage d'entreprises	AEC	375	– –	35
410.50			Finance	CEC	1 290	– –	36
901.72			Finance	AEC	525	– –	37
900.82			Finance : comptabilité	AEC	480	– –	38
410.64			Fiscalité	CEC	1 275	– –	39
900.91			Gestion : micro-informatique appliquée	AEC	465	– –	40
900.90			Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités	AEC	480	– –	41
900.73			Gestion d'immeubles	AEC	900	– –	42
	CZW-011	5053	Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	ASP	450	– –	43
901.40			Gestion d'une équipe d'employés et d'employées	AEC	420	– –	44
901.42			Gestion de commerce de détail en alimentation	AEC	525	– –	45
410.32			Gestion de personnel	AEC	405	– –	46
901.27			Gestion des approvisionnements	AEC	720	– –	47
901.50			Gestion des services d'entretien	AEC	435	– –	48
901.02			Gestion du crédit à la consommation	AEC	540	– –	49
410.53			Gestion financière informatisée	CEC	1 305	– –	50
410.54			Gestion industrielle	CEC	1 290	– –	51
901.87			Gestion intégrale de la qualité				
			(bloc A : formation initiale)	AEC	450	– –	52
			(bloc B : formation avancée)	AEC	735	– –	52
410.58			Gestion municipale	CEC	1 260	– –	53
420.01			Informatique	DEC	1 770	2 430	54
900.44			Informatique : actualisation	AEC	675	– –	56
	CZU-010	5008	Informatique (exploitation du matériel)	DEP	900	– –	57
901.73			Initiation à l'administration	AEC	525	– –	58
901.37			Initiation à la gestion financière	AEC	540	– –	59
410.91			Initiation à la gestion industrielle	AEC	405	– –	60
	CZW-010	5056	Lancement d'une entreprise	ASP	330	– –	61
410.51			Marketing	CEC	1 275	– –	62
900.12			Marketing	AEC	465	– –	63
901.92			Marketing : exportation	AEC	525	– –	64
900.88			Marketing : représentation	AEC	570	– –	65
900.83				AEC	465	– –	66

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
410.52			Personnel	CEC	1 215	– –	67
420.43			Programmeur en informatique des sciences et d'ingénierie	AEC	1 500	– –	68
420.52			Programmeur-programmeuse analyste	CEC	1 770	– –	69
	CZW-012	5054	Représentation	ASP	450	– –	71
	CZU-003	1413	Secrétariat	DEP	1 350	– –	72
	CZW-009	5038	Secrétariat bilingue	ASP	450	– –	73
	CZW-006	1460	Secrétariat bureautisé	ASP	450	– –	74
	CZW-008	1048	Secrétariat juridique	ASP	450	– –	75
	CZW-007	1047	Secrétariat médical	ASP	450	– –	76
410.66			Techniques administratives	CEC	1 320	– –	77
410.12			Techniques administratives (option assurance)	DEC	1 605	2 265	78
410.12			Techniques administratives (option finance)	DEC	1 485	2 145	80
410.12			Techniques administratives (option gestion)	DEC	2 010	2 670	82
410.12			Techniques administratives (option gestion industrielle)	DEC	1 590	2 250	84
410.12			Techniques administratives (option marketing)	DEC	1 470	2 130	86
410.12			Techniques administratives (option personnel)	DEC	1 485	2 145	88
410.12			Techniques administratives (option transport)	DEC	1 455	1 935	90
900.55			Techniques administratives : supervision	AEC	420	– –	91
412.62			Techniques bureautiques	CEC	1 335	– –	92
412.02			Techniques de bureau	DEC	1 635	2 295	93
900.47			Techniques de commerce international	AEC	525	– –	95
415.40			Techniques de gestion de la récupération	AEC	540	– –	96
901.29			Techniques de gestion des organisations de services	AEC	690	– –	97
901.91			Techniques de micro-informatique	AEC	1 035	– –	98
415.34			Techniques de vente et marketing	AEC	1 260	– –	99
901.44			Techniques du génie industriel	AEC	900	– –	100
235.01			Technologie du génie industriel	DEC	1 830	2 490	101
	CZU-009	1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	DEP	900	– –	103
410.57			Transport	CEC	1 260	– –	104
415.47			Transport	AEC	570	– –	105
	CZU-011	5037	Vente	DEP	900	– –	106

SECTEUR 1 : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT (Secondaire)**
ADMINISTRATION (Collégial)
INFORMATIQUE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

- Commercialisation des voyages
  #1487 – CZU-008 – DEP – 900 h
- Comptabilité
  #1412 – CZU-002 – DEP – 1 350 h
- Informatique (exploitation du matériel)
  #5008 – CZU-010 – DEP – 900 h
- Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)
  #1093 – CZU-009 – DEP – 900 h
- Vente
  #5037 – CZU-011 – DEP – 900 h
- Secrétariat
  #1413 – CZU-003 – DEP – 1 350 h

ASP

- Comptabilité informatisée et finance
  #1033 – CZW-005 – ASP – 450 h
- Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction
  #5053 – CZW-011 – ASP – 450 h
- Lancement d'une entreprise
  #5056 – CZW-010 – ASP – 330 h
- Représentation
  #5054 – CZW-012 – ASP – 450 h
- Secrétariat bilingue
  #5036 – CZW-009 – ASP – 450 h
- Secrétariat bureautisé
  #1460 – CZW-006 – ASP – 450 h
- Secrétariat juridique
  #1048 – CZW-008 – ASP – 450 h
- Secrétariat médical
  #1047 – CZW-007 – ASP – 450 h

DEC - CEC

- Administration et coopération
  #413.01 – DEC – 1 475 h, 2 135 h
- Archives médicales
  #411.01 – DEC – 1 905 h, 2 565 h
- Informatique
  #420.01 – DEC – 1 770 h, 2 430 h
- Techniques administratives (option assurance)
  #410.12 – DEC – 1 605 h, 2 265 h
- Techniques administratives (option finance)
  #410.12 – DEC – 1 485 h, 2 145 h
- Techniques administratives (option gestion)
  #410.12 – DEC – 2 010 h, 2 670 h
- Techniques administratives (option gestion industrielle)
  #410.12 – DEC – 1 590 h, 2 250 h
- Techniques administratives (option marketing)
  #410.12 – DEC – 1 470 h, 2 130 h
- Techniques administratives (option personnel)
  #410.12 – DEC – 1 485 h, 2 145 h

DPEC

AEC

- Actualisation en bureautique
  #900.62 – AEC – 585 h
- Administration fiduciaire
  #901.48 – AEC – 1 290 h
- Administration publique
  #415.41 – AEC – 540 h
- Assurance-vie
  #410.45 – AEC – 375 h
- Assurances
  #901.49 – AEC – 1 260 h
- Assurances générales
  #901.74 – AEC – 480 h
- Conseil en services financiers pour les particuliers
  #901.76 – AEC – 1 035 h
- Conseils financiers
  #901.39 – AEC – 465 h

DEP - CEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

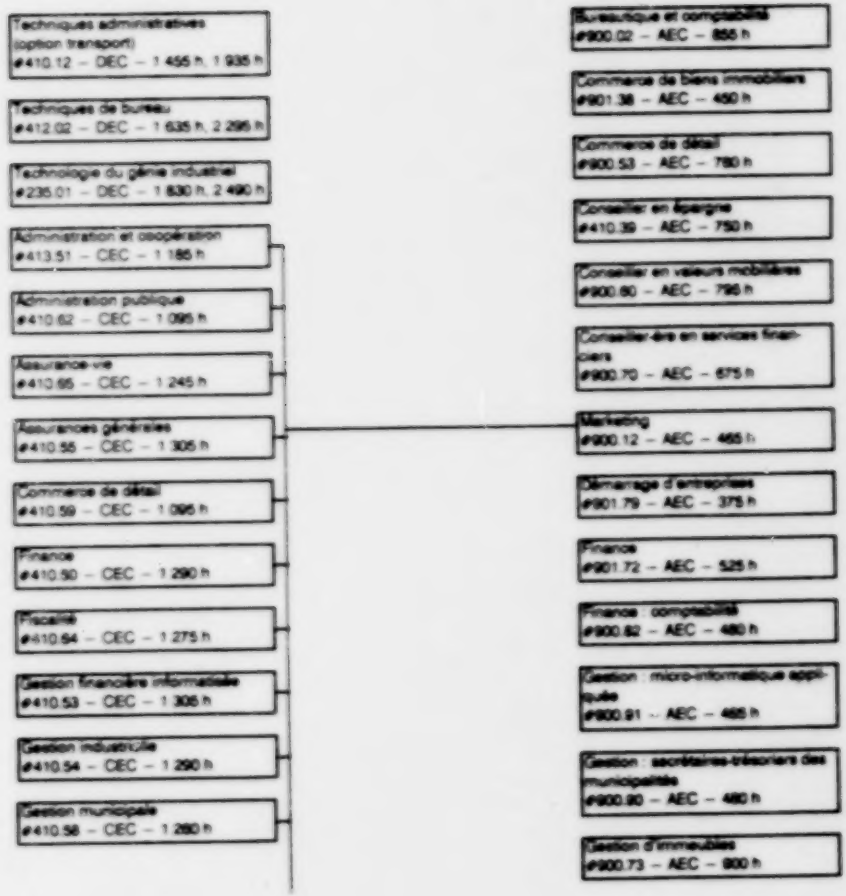

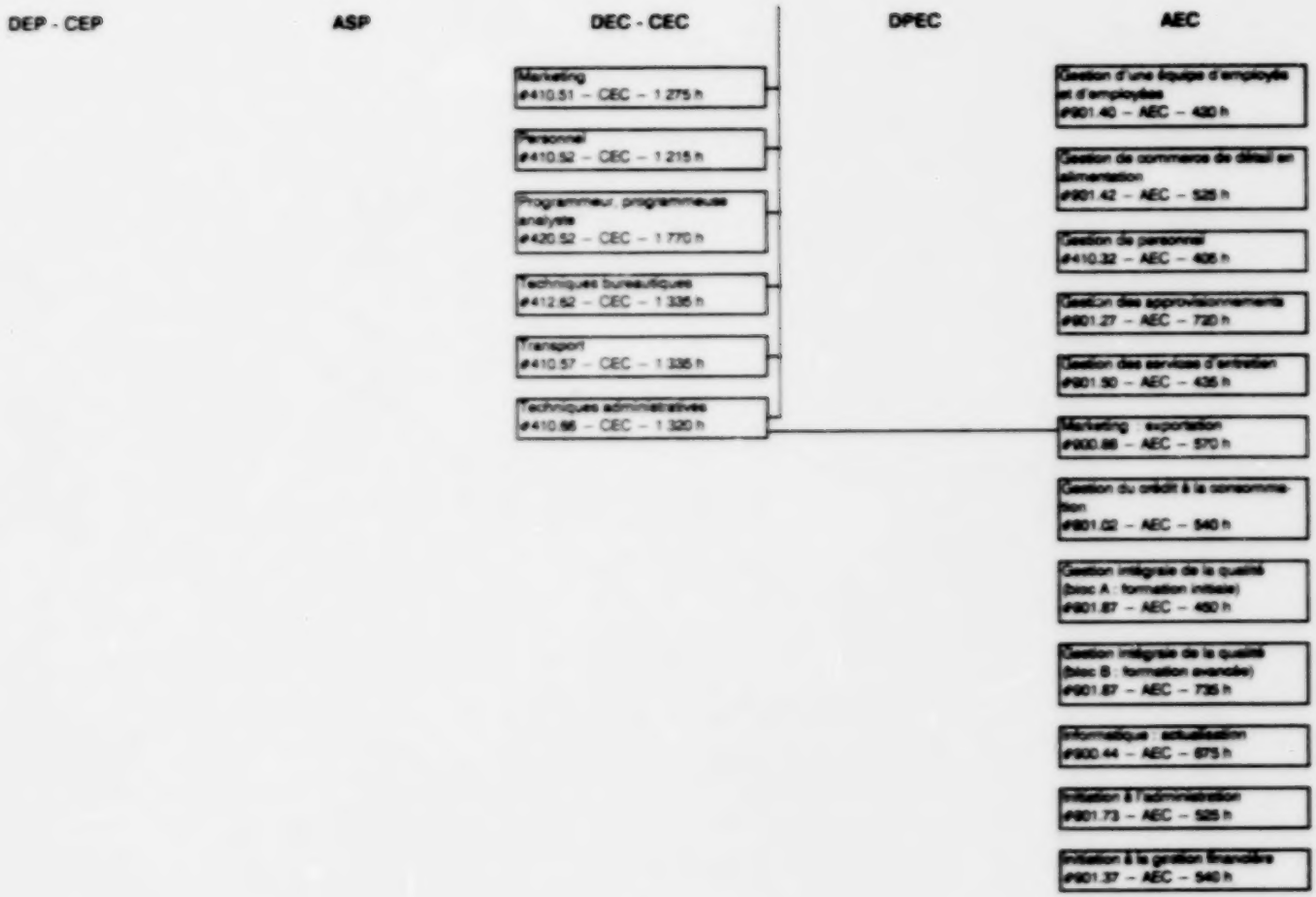
DEP - CEP
ASP
DEC - CEC
DPEC
AEC
Marketing
#410.51 – CEC – 1 275 h
Personnel
#410.52 – CEC – 1 215 h
Programmeur, programmeuse analyste
#420.52 – CEC – 1 770 h
Techniques bureautiques
#412.62 – CEC – 1 335 h
Transport
#410.57 – CEC – 1 335 h
Techniques administratives
#410.66 – CEC – 1 320 h
Gestion d'une équipe d'employés et d'employées
#901.40 – AEC – 430 h
Gestion de commerce de détail en alimentation
#901.42 – AEC – 525 h
Gestion de personnel
#410.32 – AEC – 405 h
Gestion des approvisionnements
#901.27 – AEC – 720 h
Gestion des services d'entretien
#901.50 – AEC – 435 h
Marketing : exportation
#900.86 – AEC – 570 h
Gestion du crédit à la consommation
#901.02 – AEC – 540 h
Gestion intégrale de la qualité (bloc A : formation initiale)
#901.87 – AEC – 450 h
Gestion intégrale de la qualité (bloc B : formation avancée)
#901.87 – AEC – 735 h
Informatique : actualisation
#900.44 – AEC – 675 h
Initiation à l'administration
#901.73 – AEC – 525 h
Initiation à la gestion financière
#901.37 – AEC – 540 h

DEP - CEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Initiation à la gestion industrielle*
#410.91 – AEC – 405 h

Marketing
#901.92 – AEC – 525 h

Marketing : représentation
#900.83 – AEC – 465 h

Programmeur en informatique des sciences et d'ingénierie
#420.43 – AEC – 1 500 h

Techniques administratives : supervision
#900.55 – AEC – 420 h

Techniques de commerce international
#900.47 – AEC – 525 h

Techniques de gestion de la récupération
#415.40 – AEC – 540 h

Techniques de gestion des organisations de services
#901.29 – AEC – 690 h

Techniques de micro-informatique
#901.91 – AEC – 1 035 h

Techniques de vente et marketing
#415.34 – AEC – 1 260 h

Techniques du génie industriel
#901.44 – AEC – 900 h

Transport
#415.47 – AEC – 570 h

* Tous les DEC professionnels permettent d'accéder à ce programme

TITRE **ACTUALISATION EN BUREAUTIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.62

CLASSIFICATION CODE CUISEP 112-100 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à la production, au traitement et à la transmission de l'information dans un contexte bureautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-110-90	Comptabilité I	60
410-165-91	Simulation comptable sur micro-ordinateur	15
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	15
412-702-91	Outils de référence en bureautique	90
412-802-89	Micro-ordinateur et applications bureautiques	
plus pour les élèves francophones		45
601-911-76	Français écrit	
ou pour les élèves anglophones		45
603-915-84	Langue des affaires	
	SOUS-TOTAL	**435**

plus un minimum d'environ 150 heures de cours choisis par l'établissement parmi les disciplines 401, 410, 412, 601, 602 ou 604.

TOTAL **585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSION VISÉE PAR LE PROGRAMME
4197-114	Commis de bureau

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET COOPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 413.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 115-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 475 heures
TOTALE : 2 135 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de formation professionnelle a été bâti pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif. Le but poursuivi par ce programme est de former des techniciennes et des techniciens compétents en administration et capables de mettre à profit leurs connaissances spécialisées au service des valeurs coopératives, dans des entreprises coopératives tant au domaine financier, qu'agricole, d'habitation, de consommation ou autres.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-66	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	90
401-401-90	Management	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	90
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	90
410-110-90	Comptabilité I	90
410-210-90	Comptabilité II	90
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	90
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	90
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	30
413-111-87	Déontologie et monde des affaires	45
413-201-87	Histoire et sociologie de la coopération	90
413-601-87	Sociologie du comportement économique	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	
	SOUS-TOTAL	**1 110**

plus environ 365 heures de cours choisis parmi les suivants

410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	90
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	90
413-109-89	Animation et action collective	45
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projet	75
413-112-87	Projet en cours d'études	45
413-113-87	Gestion financière d'une entreprise coopérative	90
413-114-91	Projet de fin d'études	90
413-202-87	Comptabilité appliquée à une entreprise coopérative	90
413-602-87	Épargne et crédit	90
413-603-82	Participation et coopération	45
413-604-87	Politiques coopératives	90
413-605-91	Stage en entreprise coopérative	
	TOTAL	**1 475**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-210	Directrice, directeur du crédit

4130-001*	Comptable adjointe, comptable adjoint
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
5177-130	Agente, agent de vente de services financiers

* Code Repères

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET COOPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 413.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 115-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir l'ensemble des connaissances techniques et des compétences requises pour répondre aux besoins des institutions œuvrant dans le domaine coopératif : effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative; solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base; promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions; s'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-434 (ou l'équivalent)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-389-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-430-90	Marketing	45
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-540-90	Finance I	45
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
413-201-87	Histoire et sociologie de la coopération	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**960**

plus environ **285** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-91	Organisation communautaire et gestion de projets	45
413-111-87	Déontologie et monde des affaires	30
413-112-87	Projet en cours d'études	75
413-113-87	Gestion financière d'une entreprise coopérative	45
413-114-91	Projet de fin d'études	60
413-202-87	Comptabilité appliquée à l'entreprise coopérative	60
413-601-87	Sociologie du comportement économique	60
413-602-87	Épargne et crédit	60
413-603-82	Participation et coopération	60
413-604-87	Politiques coopératives	45
413-606-91	Stage en entreprise coopérative	60
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code Repères

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION FIDUCIAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.48

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 290 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise l'acquisition des connaissances et habiletés nécessaires pour exercer des fonctions techniques d'administration fiduciaire auprès de la clientèle, soit dans le domaine varié des placements y compris celui des assurances. Il donnera à l'élève une formation en comptabilité, en économique et dans le domaine des assurances, des connaissances de la loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes et développera les habiletés nécessaires à la réalisation des activités de nature technique et de recherche dans le domaine de la fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder 2 ans d'expérience en administration, en finance ou en comptabilité.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-203-81	Droit civil I	45
310-533-81	Droit commercial	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-920-90	Économie globale	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	75
410-157-85	Cas de fiscalité appliquée	60
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-405-90	Introduction aux assurances	60
410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-525-74	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie	60
410-535-74	Éléments d'actuariat	45
410-545-90	Assurance sur la personne I	60
410-583-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	60
410-610-90	Planification financière	45
410-709-82	Le crédit à la consommation	60
410-720-85	Les conséquences fiscales du décès	60
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
412-305-85	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**1 290**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION PUBLIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.62

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 116-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 095 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise la préparation de futurs techniciennes et techniciens en administration publique en donnant tous les outils nécessaires à leur compétence. Il vise à situer le sujet en tant que citoyenne et citoyen face à l'État, c'est-à-dire faire prendre conscience du rôle d'intermédiaire entre ceux-ci et les services offerts par les organismes gouvernementaux. Il a aussi pour but de former des femmes et des hommes aptes à remplir des tâches en gestion intermédiaire au service de l'État.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
385-942-73	Les systèmes politiques du Québec et du Canada	45
385-952-71	Introduction à l'administration publique	45
385-954-77	Structure et organisation du gouvernement du Québec	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
401-944-77	Théorie générale des systèmes	45
401-945-77	Système d'information de gestion	45
401-946-77	Procédures de gestion gouvernementale	45
401-947-77	Le développement des organisations	45
401-948-77	Contentieux administratif	45
410-112-77	Gestion du personnel dans la fonction publique I	45
410-212-77	Gestion du personnel dans la fonction publique II	45
410-222-80	Gestion budgétaire au gouvernement du Québec	45
420-101-82	Logique de programmation	75
	SOUS-TOTAL	**795**

plus 6 cours au choix pour environ **300** heures parmi les suivants :

383-935-74	L'économie du Québec	45
401-906-76	Comptabilité institutionnelle	45
401-927-76	Le droit du travail	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-949-77	Administration des services de santé	45
401-950-77	L'État et la sécurité sociale	45
401-951-77	L'administration scolaire	45
401-952-77	Finances publiques	45
401-953-77	L'administration municipale	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-312-77	Gestion du personnel dans la fonction publique III	45
410-513-79	Comptabilité III	60
420-919-75	Introduction à un langage de programmation	45
601-924-67	Langue de l'administration et de la technique	45
	TOTAL	**1 095**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code **Repères**

* * *

TITRE **ADMINISTRATION PUBLIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 415.41

CLASSIFICATION CODE CUSEP 116-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Situer l'élève en tant qu'intermédiaire entre le citoyen et les services gouvernementaux et lui procurer les outils pour mieux remplir ses fonctions.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
385-952-71	Introduction à l'administration publique	45
385-954-77	Structure et organisation du gouvernement du Québec	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
401-944-77	Théorie générale des systèmes	45
401-945-77	Système d'information de gestion	45
401-946-77	Procédures de gestion gouvernementale	45
401-947-77	Le développement des organisations	45
410-112-77	Gestion du personnel dans la fonction publique I	45
410-212-77	Gestion du personnel dans la fonction publique II	45
410-222-40	Gestion budgétaire du gouvernement du Québec	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE **ARCHIVES MÉDICALES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 411.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 521-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 905 heures
TOTALE 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour établir et interpréter les codifications des bénéficiaires, des maladies, des éléments quantitatifs et qualitatifs des dossiers. Statistiques descriptives des maladies, des opérations, des interventions, des traitements. Participer aux recherches médicales.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-538, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
201-337-77	Statistique	45
350-905-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-969-62	Sociologie de la santé	45
401-411-81	Administration en milieu hospitalier	45
411-101-87	Terminologie médicale	75
411-301-87	Analyse du dossier du bénéficiaire et comités	60
411-311-87	Médecine clinique I	60
411-401-87	Codage et répertoires	45
411-403-87	Données médico-administratives et recherche	30
411-404-87	Introduction au milieu professionnel	60
411-411-87	Médecine clinique II	60
411-421-87	Médecine clinique III	60
411-511-87	Médecine clinique IV	225
411-591-87	Stage : analyse du dossier du bénéficiaire et comités	60
411-611-87	Épidémiologie et interconnexion des dossiers	60
411-621-87	Information juridique	
411-692-87	Stage : codage, recherche, administration, cheminement du dossier	225
411-906-87	Stage d'intégration : analyse, codage, données médico-administratives	120
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 590**

plus environ **315** heures de cours choisis parmi les suivants :

411-201-87	Structure clinique	45
411-501-87	Gestion d'un service d'archives médicales	60
411-681-87	Stage : contrôle de l'information	105
411-702-87	Bureautique et ergonomie	45
411-907-87	Stage clinical	75
412-905-85	Systèmes d'archivage	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4161-110	Archiviste médicale, archiviste médical

* * *

TITRE : **ASSURANCE-VIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.65

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 245 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématiques, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance-vie, permettant à la sortante et au sortant d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance : de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-82	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-503-79	Placement I	45
410-505-79	Éléments de l'assurance-vie	45
410-515-79	Besoins en assurance-vie individuelle	60
410-525-74	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie	60
410-535-74	Éléments d'actuariat	45
410-540-79	Finance I	60
410-595-79	Projet de fin d'études I	60
410-605-79	Services aux assurés	45
410-615-79	Besoins en assurance-vie collective	45
410-625-79	Éléments de sélection des risques en assurance-vie	45
410-695-79	Projet de fin d'études II	60
420-947-76	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 200**
	plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants :	
201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 245**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME :
5171-114	Vendeuse, vendeur d'assurance-vie

* * *

TITRE **ASSURANCE-VIE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.45

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Offrir une formation de base en mathématiques, en comptabilité, en économique et une solide documentation en assurance, permettant d'oeuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance : de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-921-76	Éléments de l'assurance-vie	45
410-503-79	Placement I	45
410-515-79	Besoins en assurance-vie	45
410-525-74	Aspects légaux et fiscaux de l'assurance-vie	60
410-535-74	Éléments d'actuariat	45
410-605-79	Service aux assurés	45
410-615-79	Besoins en assurance-vie collective	45
410-625-79	Éléments de sélection des risques en assurance-vie	45
	TOTAL	**375**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4192-118	Examinatrice, examinateur des réclamations

* * *

TITRE **ASSURANCES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.49

CLASSIFICATION CODE CUISEP 114.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme permet à la personne d'acquérir une formation de base en mathématiques, en comptabilité et en économique, ainsi qu'en assurances. Elle pourra ainsi oeuvrer dans le secteur de l'industrie des assurances, connaître et comprendre le contexte économique et social de cette industrie. De plus ce programme assure la polyvalence et la transférabilité des acquis de formation d'un secteur de l'assurance à un autre secteur et prépare l'élève à accomplir ses tâches quotidiennes et à s'intégrer rapidement au milieu du travail. Il pourra, s'il le veut, poursuivre des études en administration et faire reconnaître les acquis de ce programme.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-203-81	Droit civil I	45
310-533-81	Droit commercial	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-950-81	Économie générale	30
401-963-84	Techniques de vente	45
410-110-90	Comptabilité I	90
410-210-90	Comptabilité II	90
410-412-90	Gestion de temps et documents	30
410-425-90	Marketing de l'assurance	60
410-540-90	Finance I	45
410-545-90	Assurance sur la personne I	90
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	90
410-555-90	Assurances des entreprises I	90
410-575-90	Assurance des particuliers	90
410-585-90	Services financiers	90
410-595-90	Projets de fin d'études en assurances I	90
410-635-90	Assurances des entreprises II	90
410-645-90	Sélection et tarification	90
410-655-90	Prévention des sinistres	45
410-665-90	Règlement des sinistres	90
410-675-90	Assurance-automobile	60
412-305-85	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	90
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 215**

plus un cours au choix du collège pour environ **45** heures parmi les disciplines 401, 410 et 420.

	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5179-115	Courtière, courtier d'assurance

* * *

TITRE : **ASSURANCES GÉNÉRALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 114-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 305 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre, en plus d'une formation de base en mathématiques, en comptabilité et en économique, une solide documentation en assurance, permettant au gradué d'œuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance : de l'appréciation des risques à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-62	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-405-79	Principes et organisation des assurances	30
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-540-79	Finance I	60
410-545-79	Assurance sur la personne	45
410-555-79	Biens commerciaux	60
410-565-79	Responsabilité civile	45
410-575-79	Assurance pour les particuliers	60
410-595-79	Projet de fin d'études I	60
410-635-79	Assurance multirisque et assurances diverses	60
410-645-79	Sélection et tarification	30
410-655-79	Prévention et évaluation des risques	45
410-BLC-79	Règlement des sinistres	15
410-675-79	Assurance automobile	45
410-695-79	Projet de fin d'études II	60
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 260**

plus un cours au choix pour **45** heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 305**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5171-118	Agente, agent d'assurances
Contexte québécois	Experte, expert en sinistres
Contexte québécois	Souscriptrice, souscripteur

* * *

TITRE **ASSURANCES GÉNÉRALES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.74

CLASSIFICATION CODE CUISEP 114.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 480

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet aux élèves finissants d'œuvrer dans n'importe quel secteur d'une compagnie d'assurance : de l'appréciation des risques, à l'évaluation et au règlement d'une réclamation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-405-90	Introduction aux assurances	90
410-555-90	Assurance des entreprises I	90
410-575-90	Assurance des particuliers	90
410-635-90	Assurance des entreprises II	90
410-655-90	Règlement des sinistres	90
410-675-90	Assurance automobile	90
	SOUS-TOTAL	**360**
plus 2 cours pour environ 120 heures choisis par l'établissement parmi les suivants		
410-545-90	Assurance sur la personne I	60
410-595-90	Projet de fin d'études en assurances I	60
410-645-90	Sélection et tarification	60
410-655-90	Prévention des sinistres	45
	TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Agente, agent de bureau d'assurances

• • •

TITRE **BUREAUTIQUE ET COMPTABILITÉ (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.02

CLASSIFICATION CODE CUSEP 111/112-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les habiletés, les connaissances et les attitudes nécessaires à la réalisation de tâches en bureautique et en comptabilité en utilisant les nouvelles technologies et techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en année*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	60
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	60
412-525-89	Traitement des données	60
412-615-89	Bases et banques de données	60
412-702-91	Outils de référence en bureautique	15
412-402-89	Micro-ordinateur et applications bureautiques	60
plus pour les élèves francophones		
601-911-76	Français écrit	45
ou pour les élèves anglophones		
603-915-84	Langue des affaires	45
	SOUS-TOTAL	**705**

plus un minimum d'environ **150** heures de cours choisis par l'établissement parmi les disciplines 401, 410, 412, 601, 602 ou 604.

TOTAL **855**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-134	Comme à la comptabilité
Contexte québécois	Secrétaire comptable

* * *

TITRE **COMMERCE DE BIENS IMMOBILIERS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.38

CLASSIFICATION CODE CUISEP 126-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à habiliter l'élève à remplir toutes les tâches et fonctions relatives au commerce de biens immobiliers. Plus spécifiquement, l'élève acquerra toutes les connaissances nécessaires pour conseiller adéquatement la clientèle lors de transactions immobilières. Le programme lui permet d'acquérir la formation de base nécessaire pour devenir d'abord agente immobilier ou agent immobilier en même temps qu'il propose un ensemble de thèmes lui permettant d'élargir sa formation dans des cours plus spécialisés dans le secteur de l'immobilier et de l'administration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
415-771-87	Évaluation immobilière I	45
415-772-87	Droit immobilier I	45
415-773-87	Principes de vente en immobilier I	45
415-774-87	Mathématiques immobilières I	45
415-775-86	Principes de communication en immobilier I	30
415-777-89	Droit immobilier II	45
	SOUS-TOTAL	**255**

plus 2 cours choisis en spécialisation pour environ 105 heures parmi les suivants :

221-952-78	Valeurs immobilières	45
410-739-87	Gestion d'immeubles	60
415-759-89	Introduction aux immeubles à revenus	45
415-770-89	Droit relatif à la vente d'un fond de commerce	30
415-776-89	Évaluation et courtage de commerces	60
	SOUS-TOTAL	**360**

plus 2 cours pour environ 90 heures choisis parmi les suivants :

383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-702-82	Gestion des ressources humaines	45
401-938-77	Comptabilité I	45
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5172-118	Agente immobilière, agent immobilier

* * *

TITRE **COMMERCE DE DÉTAIL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.59

CLASSIFICATION CODE CUISEP 115-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 095 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES CEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des individus pour travailler dans le monde du commerce de détail. Apprendre les bases du commerce de détail pour exécuter les fonctions suivantes : sélectionner et gérer le personnel de support c'est-à-dire commis de bureau et commis de vente, planifier et surveiller l'approbation de magasins de détail, sélectionner et acheter la marchandise, développer et superviser les systèmes de mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-928-76	Publicité	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-541-74	L'environnement économique de commerce de détail	45
410-551-74	Système de mise en marché I	45
410-561-74	Achat et politique de prix	45
410-571-74	Comptabilité de gestion de commerce de détail	60
410-581-74	Service au client	45
410-611-79	Recherche commerciale	45
410-641-74	Localisation et allocation d'espace-commerce de détail	45
410-661-74	Coordination ventes-achats	45
410-671-74	Type de commerce de détail et politique de crédit	45
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 050**

plus un cours au choix de **45** heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 095**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5130-114	Gérante, gérant de commerce de détail
5131-002*	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel technique

* Code **Repères**

* * *

TITRE **COMMERCE DE DÉTAIL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.53

CLASSIFICATION CODE CUISEP 115-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 780 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à exercer les tâches inhérentes aux opérations commerciales d'un établissement de commerce de détail. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à de nouvelles situations de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
380-410-79	Développement organisationnel	60
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
401-430-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-928-76	Publicité	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
410-140-60	Comptabilité des opérations financières	75
410-158-65	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-430-74	Marketing I	60
410-541-74	L'environnement économique de commerce de détail	45
410-551-74	Système de mise en marché I	45
410-561-74	Achat et politique de prix	45
410-581-74	Service au client	45
	SOUS-TOTAL	**735**

plus un cours au choix de **45** heures parmi les suivants

410-161-85	Gestion des approvisionnements et organisation physique	45
410-526-81	Formation d'entrepreneurship	45
410-622-74	La négociation collective	45
	TOTAL	**780**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5130-114	Gérante, gérant de commerce de détail

* * *

TITRE **COMMERCIALISATION DES VOYAGES (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1487 SIGLE SIMCA CZU-008

CLASSIFICATION CODE CUISEP 123.000 SO

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser avec compétence les éléments essentiels à la vente des produits touristiques tels que les services d'hébergement, de transport et d'assurance ainsi que la vente et la planification des divers forfaits de voyages, pour exécuter des tâches liées à la billeterie, présenter les grandes attractions touristiques, appliquer les règlements qui régissent la vente de voyages.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CCF-164	457012	Le métier et la formation	30
CCF-165	457025	Régions géographiques (présentation)	75
CCF-166	457034	Techniques de vente	60
CCF-167	457042	Utilisation du téléphone	30
CCF-168	457052	Vente des voyages (réglementation)	30
CCF-169	457063	Attractions touristiques (présentation)	45
CCG-181	457074	Hébergement, transport, assurance	60
CCG-182	457084	Vente de forfaits soleil	60
CCG-183	457094	Billets d'avion (plan américain)	60
CCG-184	457105	Billets d'avion (plan international)	75
CCG-185	457116	Système de réservation électronique	60
CCG-186	457122	Préparation du voyage	30
CCG-187	457134	Vente de forfaits spécialisés	60
CCG-188	457143	Nouveaux clients (sollicitation)	45
CCG-189	457152	Recherche d'emploi	30
CCH-181	457165	Milieu de travail – Intégration	75
CCH-182	457173	Planification des forfaits	45
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4193-110	Agente, agent de voyages
4193-114	Commis à la réservation
4193-118	Agente-vendeuse, agent-vendeur de billets
4193-122	Employée, employé de bureau de voyages

* * *

TITRE **COMPTABILITÉ (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1412 SIGLE SIMCA CDU-002

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111.100 SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement des textes, des données comptables en rapport avec la correspondance des affaires, la tenue de livres, les transactions commerciales, agir en tant que spécialiste dans la révision des déclarations de revenus des particuliers, utiliser un tableur et comptabiliser les transactions d'une entreprise de services et d'une entreprise commerciale.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SÉSAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CBB-189	447014	Dactylographie de base I	60
CBC-181	447023	Dactylographie de base II	45
CBC-182	447032	Initiation au micro-ordinateur	30
CBC-183	447045	Organisation de bureau	75 5
CPH-182	447053	Correspondance commerciale I	45
CBC-185	447066	Courrier d'affaires I	90
CBC-186	447074	Tenue de livres I	90
CBC-187	447083	Transactions commerciales I	45
CBC-188	447093	Droit – travail et affaires	45
CBC-189	447104	Traitement de texte de base I	60
CBD-181	447113	Base de données	45
CBD-182	447123	Chiffrier électronique	45
CBD-183	447134	Traitement – données comptables I	60
CPH-183	447144	Correspondance commerciale II	60
CBD-185	447153	Courrier d'affaires II	45
CBD-186	447162	Protocole de l'accueil	30
CBD-187	447174	Accueil en langue seconde	60
CBF-185	447242	Curriculum vitae et entrevues I	30
CBE-187	447254	Tenue de livres II	60
CBE-188	447272	Transactions commerciales II	30
CBE-189	447286	Traitement – données comptables II	90
CBF-181	447294	Tenue de livres III	60
CBF-182	447304	Rapports d'impôt	60
CBF-183	447313	Chiffrier électronique avancé	45
CBF-184	447325	Stage – comptabilité	75
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-002*	Commis à la fiscalité
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
4131-118	Commis de service de la paie
4131-126	Commis aux prix de revient
4131-134	Commis à la comptabilité
4131-146	Commis au budget
4131-150	Commis chargée, commis chargé des soldes des comptes à recevoir
4131-154	Commis à la facturation

* Code **Repères**

* * *

TITRE **COMPTABILITÉ INFORMATISÉE ET FINANCE (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1033 SIGLE SIMCA CZW-005
CLASSIFICATION CODE CUISEP 111/112-000 SS
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes et des fichiers, procéder au traitement des données comptables et financières par micro-ordinateurs dans un bureau traditionnel ou dans le contexte de la bureautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

1412 Comptabilité
ou 1335 Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou 1912 Accounting
ou 1835 Office Specialist
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CBF-189	469043	Problèmes commerciaux informatisés	45
CBG-181	469052	Portefeuille information – valeurs mobilières	30
CBG-183	469092	Rapport d'impôts informatisés	30
CBR-187	446181	Curriculum et entrevue II	15
CBT-181	469115	Intégration au milieu de travail	75
CBR-189	469013	Tenue de livres IV	45
CBS-181	469023	Tenue de livres V	45
CBS-182	469032	Comptabilité informatisée	30
CBS-185	469083	Introduction aux assurances	45
CBS-186	469073	Analyse financière	45
CBS-187	469063	Industrie fiduciaire	45
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-002*	Commis à la fiscalité
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
4131-118	Commis au service de la paie
4131-126	Commis aux prix de revient
4131-134	Commis à la comptabilité
4131-146	Commis au budget
4131-154	Commis à la facturation

* Code **Repères**

* * *

TITRE **CONSEIL EN SERVICES FINANCIERS POUR LES PARTICULIERS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.78

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111.200.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 035 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des compétences de base liées à la réalisation des tâches de la fonction de conseillère ou conseiller en services financiers pour les particuliers, notamment en ce qui a trait à la comptabilité, l'économie, la bureautique, la communication au travail, l'analyse financière ou fiscale des particuliers et l'utilisation d'un cadre réglementaire. Développer des compétences particulières telles l'application du processus de crédit à la consommation, de crédit hypothécaire et du processus d'épargne et de placement, le conseil et la vente des services et des produits financiers et la conception et la réalisation de plan d'action pour une campagne promotionnelle. Développer des compétences liées au développement de la personne et à son insertion socio-professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
360-109-91	Gestion de son temps et de son plan de carrière	45
383-922-91	Notions d'économie, systèmes monétaire et bancaire canadiens	45
401-410-91	Vision systémique de l'organisation d'une entreprise	60
410-110-91	Application du cycle comptable pour une entreprise donnée	60
410-757-91	Application d'un processus de crédit à la consommation	60
410-758-91	Application d'un processus de crédit hypothécaire	60
410-759-91	Analyse de la situation fiscale d'un particulier	45
410-774-91	Conseil et vente de services et produits financiers	60
410-784-91	Fonction de travail et démarche de formation	45
410-790-91	Utilisation des systèmes bureautiques d'usage courant	60
410-791-91	Analyse de la situation financière des particuliers	60
410-792-91	Application d'un processus de solution de problèmes	30
410-793-91	Utilisation de moyens de communication appropriés au travail	60
410-794-91	Référence aux lois et règlements	45
410-795-91	Application d'un processus d'épargne et de placement	60
410-797-91	Plan d'action pour une campagne promotionnelle	60
410-798-91	Intégration au milieu de travail	120
410-799-91	Réalisation d'opérations comptables informatisées	60
	TOTAL	**1 035**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **CONSEILLER EN ÉPARGNE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.39

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111.200 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Formation professionnelle des conseillères et conseillers en épargne dans le but d'accroître leur compétence au niveau du placement, de l'épargne, des valeurs immobilières et mobilières, de la comptabilité, du droit des affaires, de la fiscalité, du comportement des consommatrices et consommateurs, de la sécurité sociale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-934-75	Les coopératives : théorie et doctrine	45
386-401-77	Économique, consommation et consultation budgétaire	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-921-78	Éléments de l'assurance-vie	45
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-929-78	Mathématique financière	60
401-934-79	Vente	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-503-79	Placement I	45
410-540-79	Finance I	60
410-603-79	Fiscalité	60
410-913-75	Placement hypothécaire	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Conseillère, conseiller en épargne

* * *

ITRE : **CONSEILLER EN VALEURS MOBILIÈRES (collégial)**

STATUT :

DENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.60

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaître les éléments fondamentaux du placement et du courtage mobilier. Acquérir les outils et les méthodes pour faire l'analyse du marché boursier et en suivre l'évolution.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).
  Une expérience dans le domaine des services financiers est souhaitable.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-113-86	Communication et marketing	60
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-925-75	Monnaie et banque	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-421-79	Systèmes et procédés administratifs en informatique	60
401-913-75	Structure de l'entreprise	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-148-86	Planification fiscale du particulier	45
410-210-79	Comptabilité II	60
410-503-79	Placement I	45
410-504-86	Placement II	45
410-540-79	Finance I	60
410-553-79	Méthodologie quantitative	60
410-583-79	Projet de fin d'études I	60
410-640-79	Finance II	45
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5173-001*	Conseillère, conseiller en valeurs mobilières
5173-110	Courtière, courtier en valeurs

* Code **Repères**

* * *

TITRE **CONSEILLER-ÈRE EN SERVICES FINANCIERS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 930.70

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111.300.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 675 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour agir comme conseillère ou conseiller en services financiers auprès de la clientèle. Acquérir une formation fondamentale, une formation de base en administration et une formation spécialisée sur les aspects financiers de la profession ainsi que des aspects représentation et marketing. Développer l'aptitude à définir et utiliser un style de communication, l'acquisition du vocabulaire et la connaissance des concepts administratifs de base et la maîtrise des outils financiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064 534 ou 066 528 ou 066 538 de l'ancien programme)
  Avoir une expérience d'une année dans le domaine financier (finances, assurances ou immobilier) ou dans tout autre service administratif

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-106-85	Mathématique appliquée	45
350-113-85	Communication et marketing	90
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
401-710-87	Système comptable et analyse financière	90
401-915-75	Droit des affaires	45
401-925-79	Comportement du consommateur	60
401-929-75	Mathématique financière	60
410-148-85	Planification fiscale du particulier	45
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-506-81	Vente, représentation, promotion	45
410-666-81	Projet de fin d'études	90
410-712-87	Placements des particuliers	45
	TOTAL	**675**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-182	Conseillère, conseiller en placement financier

* * *

TITRE : **CONSEILS FINANCIERS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111.200 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 485 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Après avoir complété ce programme, l'élève sera capable d'exercer des activités liées aux diverses fonctions de présentation et de vente des services d'épargne spécialisée et de crédit à la consommation. Ainsi le programme vise l'approfondissement des connaissances relatives aux crédits des particuliers et hypothécaires, à l'épargne spécialisée, aux procédures et services des institutions financières. Le programme vise aussi et plus particulièrement l'acquisition d'habiletés et d'attitudes essentielles au rôle de conseiller : capacité de communication, habileté à vendre, recherche constante de la qualité du service offert à la clientèle des institutions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-723-89	Initiation aux mathématiques financières	45
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
410-712-87	Placement des particuliers	45
410-757-89	Initiation au crédit à la consommation	30
410-758-89	Initiation au crédit hypothécaire	30
410-759-89	Introduction à la fiscalité	45
410-774-89	Entrevue-conseil	30
410-775-89	Conseil en finance personnelle	30
	SOUS-TOTAL	300

plus 3 cours au choix pour environ **185** heures parmi les suivants :

401-114-85	Éléments de comptabilité	30
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-430-74	Marketing I	60
410-728-88	Promotion et développement des services financiers	45
410-777-89	Éléments d'assurance	30
420-730-83	Introduction à l'informatique de gestion sur micro-ordinateur	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateur	45
	TOTAL	485

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1135-001*	Agente-conseil, agent-conseil de crédit
5177-130	Agente, agent de vente de services financiers

* Code **Repères**

TITRE **DÉMARRAGE D'ENTREPRISES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.79

CLASSIFICATION CODE CUSEP 111.112.000.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences de base liées à la réalisation du projet d'entreprise; celles de complexité moyenne liées à la réalisation du projet d'entreprise; développer aussi des compétences particulières liées à la réalisation du projet d'entreprise; celles requises pour une intégration harmonieuse au milieu de formation et au milieu d'affaires; enfin développer les compétences liées au développement intégral de la personne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.
- **Condition particulière**

  Avoir un projet réaliste d'entreprise et manifester certaines habiletés ou attitudes liées au profil entrepreneurial telles l'autonomie, le sens des responsabilités, la créativité, l'initiative, le goût du risque, etc.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-619-91	Formation et potentiel entrepreneurial*	15
410-620-91	Produits de gestion de projet et de gestion du temps	30
410-621-91	Utilisation d'un système informatique et de logiciels	15
410-622-91	Application de notions de marketing*	60
410-623-91	Communication, négociation et vente	30
410-624-91	Application de notions du droit des affaires*	30
410-625-91	Application de notions de comptabilité*	45
410-626-91	Application de notions de finance*	30
410-627-91	Application de notions de fiscalité	15
410-629-91	Gestion des ressources humaines	15
410-630-91	Rédaction du plan d'affaires*	30
410-631-91	Préparation du démarrage de l'entreprise*	15
410-632-91	Démarrage de l'entreprise*	30
	SOUS-TOTAL	360

plus un cours pour 15 heures choisi par l'établissement parmi les suivants :

410-628-91	Production de biens*	15
410-633-91	Production de services*	15
410-634-91	Commerce au détail*	15
	TOTAL	375

* Le programme *Démarrage d'entreprises* utilise la méthodologie de la formation individualisée afin de s'adapter au projet d'entreprise de chacun des élèves. Les cours identifiés par un astérisque comportent un certain nombre d'heures de formation individualisée qui ont été incluses sous la rubrique *Travaux pratiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice du professionnel comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE FINANCE (collégial)

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.50

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉS 1 290 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare à occuper des postes au niveau intermédiaire au sein d'une entreprise industrielle ou commerciale, ou à oeuvrer en milieux publics et parapublics aussi bien que dans les diverses organisations de crédit.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou 066-528 ou 068-538 de l'ancien programme.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-84	Management	60
401-410-75	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-75	Droit de l'entreprise	60
401-430-75	Gestion du personnel	45
410-110-75	Comptabilité I	60
410-210-75	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-503-79	Placement I	45
410-513-79	Comptabilité III	60
410-523-79	Prix de revient et système	60
410-540-79	Finance I	60
410-553-79	Méthodologie quantitative	60
410-593-79	Projet de fin d'études I	60
410-603-79	Fiscalité	60
410-623-79	Contrôle interne et vérification	60
410-640-79	Finance II	45
420-947-79	Introduction à l'informatique de gestion	[illegible]
	SOUS-TOTAL	1 230

plus un des cours suivants pour **60** heures :

410-613-79	Comptabilité IV	60
410-693-79	Projet de fin d'études II	60
	TOTAL	1 290

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-182	Agente, agent d'administration

* * *

TITRE **FINANCE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.72

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer l'élève à évoluer dans le domaine de la finance.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
401-299-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-430-90	Marketing	45
	SOUS-TOTAL	**300**

plus 4 cours pour environ **225** heures parmi les suivants :

410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-523-90	Prix de revient et systèmes	60
410-540-90	Finance I	45
410-603-90	Fiscalité I	60
410-610-90	Planification financière	45
410-613-90	Comptabilité financière spécialisée II	60
410-623-90	Éléments de contrôle interne et de vérification	60
410-640-90	Finance II	60
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE **FINANCE : COMPTABILITÉ (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.92

CLASSIFICATION CODE CUSEP 111.100 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour être en mesure de superviser les opérations comptables dans une entreprise de petite dimension. Le programme comprend un bloc de techniques comptables auquel est greffé un bloc de matière fondamentale afin de permettre à l'élève de s'adapter plus facilement aux changements que suscite l'évolution des milieux comptables.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section I du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-425-80	Initation au droit des affaires	45
410-110-80	Comptabilité I	90
410-197-05	Analyse des opérations financières courantes	75
410-158-80	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-210-80	Comptabilité II	90
410-320-80	Comptabilité analytique de gestion	90
410-515-80	Comptabilité financière spécialisée I	90
	SOUS-TOTAL	420

plus un cours d'environ **60** heures parmi les disciplines 401, 410 et 420.

TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable

* * *

TITRE **FISCALITÉ (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.04

CLASSIFICATION CODE CLISEP 111.200 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 275 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours mis en plus dans les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances approfondies sur la Loi de l'impôt et des domaines qui y sont connexes afin de pouvoir compléter les différentes déclarations d'impôt fédéral et provincial des particuliers et des corporations. Développer les habiletés nécessaires à l'accomplissement des activités de technicienne et de technicien ou de recherchiste oeuvrant dans le domaine de la fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064 534 ou (068 526 ou 068 536 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-106-85	Mathématique appliquée	45
350-113-85	Communication et marketing	60
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-913-78	Structure de l'entreprise	45
410-146-85	Comptabilité des opérations financières	75
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	75
410-148-85	Planification fiscale du particulier	45
410-157-85	Cas de fiscalité appliquée	60
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-162-85	Planification fiscale de la corporation	45
410-163-85	Techniques de vérification	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-513-79	Comptabilité III	60
410-717-85	Fiscalité du particulier	75
410-719-85	Impôt des corporations et réorganisation	75
410-720-85	Les conséquences fiscales du décès	60
410-721-85	Particularités québécoises et l'impôt à la consommation	60
410-722-85	Projet de fin d'études	165
	TOTAL	**1 275**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-184	Analyste en placements financiers
Contexte québécois	Technicienne, technicien en fiscalité

* * *

TITRE: GESTION - MICRO-INFORMATIQUE APPLIQUÉES (collégial)

STATUT: [illegible]

IDENTIFICATION: [illegible]

CLASSIFICATION: [illegible]

DURÉE DE LA FORMATION: [illegible]

[illegible]

SANCTION DES ÉTUDES: [illegible]

SECTEUR: ADMINISTRATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

[illegible]

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales [illegible] du collégial en [illegible]

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Mathématique [illegible]	[illegible]
[illegible]	Comptabilité [illegible]	[illegible]
[illegible]	Utilisation de [illegible]	[illegible]
[illegible]	Choix de [illegible]	[illegible]
[illegible]	Utilisation de [illegible]	[illegible]
[illegible]	Utilisation de [illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]

plus environ [illegible] heures de cours [illegible]

[illegible] [illegible]

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

[illegible]

[illegible]	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
[illegible]	Analyste de [illegible]

TITRE **GESTION : SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS DE MUNICIPALITÉS (collégial)**

STATUT Programme révisé en 1991

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME [illegible]

CLASSIFICATION CODE CLISEP 116-[illegible]

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours [illegible] les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir de solides connaissances dans les domaines de la législation municipale, de la comptabilité, de la gestion du territoire et de la gestion des travaux et services municipaux. Apprendre les techniques de bureau et de rédaction de documents adaptés au contexte de travail propre aux corporations municipales. Offrir une familiarisation à la micro-informatique. Sensibiliser aux principes directeurs régissant les interrelations dans le monde du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
[illegible]	Gestion des travaux et services municipaux	45
[illegible]	Gestion du territoire	45
[illegible]	Introduction au code municipal	45
[illegible]	Introduction à la législation municipale	45
[illegible]	Interrelations dans le monde professionnel	45
[illegible]	Comptabilité I	50
[illegible]	Gestion des mesures d'urgence municipales	30
[illegible]	Comptabilité municipale et finances	45
[illegible]	Procédures organisationnelles de bureau	45
[illegible]	Rédaction de documents	30
[illegible]	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateur	45
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4199-158	Commis de bureau municipal
Contexte québécois	Secrétaire-trésorière, secrétaire-trésorier de municipalité

• • •

TITRE **GESTION D'IMMEUBLES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.73

CLASSIFICATION CODE CLISEP 123.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences pour assurer le maintien de la valeur économique et la rentabilité optimale des immeubles sous sa responsabilité. Apprendre la planification, l'organisation, la direction et le contrôle à court terme de l'immeuble sous sa responsabilité, en assurer l'administration quotidienne et la planification à moyen et à long terme des travaux d'entretien.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder une expérience de travail d'au moins un an.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-644-77	Droit immobilier	60
221-903-78	Introduction à la mécanique du bâtiment	45
221-962-78	Valeurs immobilières	45
350-113-85	Communication et marketing	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-147-85	Analyse des opérations financières courantes	75
410-151-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-240-79	Comptabilité II	60
410-555-79	Baux commerciaux	60
410-616-81	Travail administratif	45
410-706-87	Gestion d'immeubles	60
410-722-85	Projet de fin d'études	165
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6130-110	Directrice gérante, directeur gérant d'immeuble

* * *

TITRE **GESTION D'UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DE LA CONSTRUCTION (secondaire)**

STATUT *Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993*

IDENTIFICATION CODE SESAME 5053 SIGLE SIMCA CON-011
CLASSIFICATION CODE CUSEP 453-000 55
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires au suivi d'un chantier spécialisé de la construction, à une recherche efficace de contrats, à la préparation des budgets et à une intégration harmonieuse au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'un certificat d'études professionnelles (CEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) dans un programme de construction.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SÉSAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CPJ-180	446341	Situation au regard de la fonction de travail et de la démarche de formation spécialisée de la construction	30
CPJ-185	446351	Communication en milieu de travail	30
CPJ-181	446361	Gestion du marketing de l'entreprise	30
CPJ-182	446371	Utilisation des plans et devis	60
CPJ-183	446381	Utilisation des documents légaux	60
CPJ-184	446391	Établissement des coûts d'un projet	60
CPJ-188	446403	Gestion du personnel	45
CPJ-186	446413	Gestion de la comptabilité et des finances de l'entreprise	45
CPJ-187	446422	Utilisation d'une méthode d'implantation de l'informatique	30
CPJ-190	446433	Gestion des dossiers relatifs à la santé et à la sécurité au travail	45
CPJ-189	446444	Gestion des activités d'un chantier spécialisé de la construction	55
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6780-19h	Entrepreneure, entrepreneur en construction

• • •

TITRE **GESTION D'UNE ÉQUIPE D'EMPLOYÉS ET D'EMPLOYÉES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME [illegible]

CLASSIFICATION CODE CUSEP 111.40[illegible]CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de sanction des cours. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse au personnel de direction, au personnel de gérance, aux cadres de premier niveau, aux chefs d'équipes et aux chefs de projets, regroupés sous l'appellation générale de superviseures, superviseurs. Le programme de formation veut leur permettre de se pencher ensemble sur leur situation de chefs d'équipes, d'en scruter les aspects, de s'autoévaluer et de mettre en œuvre les moyens pratiques d'une supervision confiante, et ce, dans un milieu de travail plein d'embûches mais aussi source de satisfaction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** Voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
000-[illegible]-00	Relations humaines dans la gestion d'une équipe d'employés	90
410-[illegible]-00	Supervision efficace	90
410-[illegible]-00	Gestion intégrée	90
410-[illegible]-00	Gestion du travail et productivité	90
410-[illegible]-00	Informatique, outil de gestion	90
410-[illegible]-00	Communication	90
410-[illegible]-00	Leadership	90
410-[illegible]-00	Administration du personnel en relation de travail	90
410-[illegible]-00	Gestion personnelle	90
410-[illegible]-00	Gestion du temps et du stress	90
410-[illegible]-00	Évaluation du rendement	60
410-[illegible]-00	Intégration des apprentissages	60
	TOTAL	420

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employée de bureau

• • •

TITRE **GESTION DE COMMERCE DE DÉTAIL EN ALIMENTATION (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME : 401-A2

CLASSIFICATION CODE CLISEP : 115.00 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à donner à des personnes déjà en poste dans les commerces de détail en alimentation la formation nécessaire pour exercer des activités liées aux diverses fonctions de gérance. Ainsi, le programme vise l'approfondissement des connaissances relatives au commerce de détail : les particularités des produits alimentaires, les facteurs de leur mise en marché, les règles d'hygiène et de salubrité. Le programme vise aussi et plus particulièrement l'acquisition d'habiletés et d'attitudes essentielles au rôle de gestionnaire : capacité de communication, leadership, recherche constante de la qualité du service offert aux clientèles, esprit d'entrepreneurship.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-401-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-147-90	Analyse des opérations financières courantes	75
410-430-90	Marketing	45
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-526-90	Gestion de la qualité	45
410-571-74	Comptabilité de gestion de commerce de détail	60
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	525

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6120-001*	Technicienne, technicien en gestion de services alimentaires

* Code **Repères**

* * *

TITRE **GESTION DE PERSONNEL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.3[illegible]

CLASSIFICATION CODE CUSEP 111.400 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de recherche des cours et exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme s'adresse à celles et à ceux qui travaillent déjà en entreprise ou qui désirent travailler au service du personnel. Il informe sur le rôle du service dans l'entreprise, sur la législation du travail, l'étude de la convention collective, les techniques précises de sélection de personnel, l'évaluation de tâche et la rémunération et la formation personnelle de l'individu.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section I du Règlement sur le régime pédagogique du collège qui en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : [illegible] pour environ 255 heures parmi les suivants		
401-401-82	Management	
401-410-75	Dynamique de l'entreprise	90
401-923-75	Organisation et méthodes	90
401-927-75	Le droit du travail	45
401-930-75	Le processus de sélection	45
401-933-75	La formation du personnel	45
410-612-74	L'évaluation des tâches	60
		45
Bloc B : **plus** 3 cours au choix pour environ 150 heures parmi les suivants		
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	
387-965-60	Développement régional planifié	45
401-425-79	Droit de l'entreprise	45
401-926-75	Administration publique : organisation	90
		45
410-532-74	Le recrutement et la dotation	90
410-622-74	La négociation collective	45
410-632-74	Bénéfices sociaux	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés de bureau
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE **GESTION DES APPROVISIONNEMENTS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 961.27

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111.500.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 720 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont de permettre à l'adulte d'acquérir des connaissances et de développer des habiletés propres au domaine de l'approvisionnement. Le programme vise l'acquisition d'une formation technique en gestion des matières, en techniques d'achats et d'un ensemble de connaissances générales d'analyse et de planification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-915-76	Approvisionnement	45
401-916-76	Droit des affaires	45
410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-161-85	Gestion des approvisionnements et organisation physique	45
410-209-74	Contrôle de la production et de la qualité	60
410-604-79	Gestion des matériaux et inventaires	60
410-923-79	Stages dans l'entreprise	270
604-306-83	Anglais des affaires A	45
	SOUS-TOTAL	675

plus 45 heures de cours choisi par le collège parmi les suivants

401-987-89	Approvisionnement II	45
410-661-74	Coordination vente – achats	45
604-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
	TOTAL	**720**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5191-110	Acheteuse, acheteur

* * *

TITRE : **GESTION DES SERVICES D'ENTRETIEN (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à répondre aux besoins de mise à jour des connaissances techniques en gestion d'entretien face à l'évolution constante du milieu, à développer une plus grande compétence, autonomie et responsabilité afin d'améliorer les services offerts dans le milieu du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être gestionnaire en entretien ou en voie de le devenir.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
250-101-90	Hygiène publique et entretien	45
311-301-77	Prévention dans les édifices I	45
350-312-87	Relations humaines au travail	45
401-115-85	Formation, supervision	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
410-181-90	Appréciation et contrôle de la qualité	45
	SOUS-TOTAL	270

plus 3 cours au choix pour environ **165** heures parmi les suivants :

221-123-90	Entretien mécanique des édifices	60
221-704-83	Économie de l'énergie dans le bâtiment	45
221-717-87	Gestion des travaux et services municipaux	45
250-706-82	Asepsie des édifices publics	60
410-180-90	Aménagement des édifices	60
410-182-90	Programmation des travaux ménagers	60
410-183-90	Entretien préventif	45
	TOTAL	**435**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **GESTION DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances nécessaires à la pratique du prêt hypothécaire ou du crédit commercial, se familiariser avec les aspects légaux du crédit commercial, développer des attitudes facilitant les contacts avec la clientèle, acquérir des connaissances de base en comptabilité et en finance et s'initier à l'informatique de gestion et à ses applications.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder au moins une année d'expérience dans le secteur du crédit.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-112-77	Mathématique commerciale	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-540-79	Finance I	60
410-709-68	Crédit au particulier	45
410-718-68	Crédit hypothécaire	45
410-728-68	Promotion et développement des services financiers	45
410-731-68	Aspects juridiques du crédit	45
410-738-68	Crédit commercial	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Agente, agent de crédit aux particuliers

* * *

TITRE : **GESTION FINANCIÈRE INFORMATISÉE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 410.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111.200 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 305 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer à exercer les tâches inhérentes aux techniques de gestion financière informatisée. Favoriser une certaine polyvalence par le développement d'habiletés transférables à d'autres spécialités connexes. Permettre d'exercer cette fonction de façon suffisamment autonome pour faire face aux changements technologiques et à des nouvelles situations de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-106-86	Mathématiques appliquées	45
350-113-86	Communication et marketing	60
383-920-90	Économie globale	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-147-86	Analyse des opérations financières courantes	75
410-158-86	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	60
410-160-86	Choix des logiciels de gestion et des équipements	30
410-161-86	Gestion des approvisionnements et organisation physique	45
410-164-86	Projet de fin d'études III	120
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-593-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	60
410-623-90	Éléments de comptable interne et vérification	60
410-640-90	Finance II	60
410-693-90	Projet de fin d'études en finance II	60
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
420-112-86	L'informatique de gestion	75
	TOTAL	**1 305**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-182	Agente, agent d'administration

* * *

TITRE : **GESTION INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 410.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 290 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare à résoudre, dans l'entreprise de production, des problèmes d'ordre opérationnel : gestion des stocks, réapprovisionnement, files d'attente, quantités optimales à commander, planification des travaux à exécuter ou des livraisons à faire, contraintes de temps, de matériel, d'effectifs ou de matières financières disponibles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-901-79	Lecture de plans et devis	45
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-82	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-920-82	Production industrielle	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-514-79	Planification, programmation et contrôle de production	60
410-523-79	Prix de revient et système	60
410-540-79	Finance I	60
410-594-79	Projet I	45
410-604-79	Gestion des matériaux et inventaires	60
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
410-622-74	La négociation collective	45
410-624-79	Étude du travail	60
410-694-79	Projet II	45
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 245**

plus un cours au choix pour **45** heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 290**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel

* * *

TITRE : **GESTION INTÉGRALE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.87

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Bloc A : formation initiale : 450 heures

Bloc B : formation avancée : 735 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 150 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Outiller conceptuellement et techniquement les élèves de façon à leur permettre de participer activement et efficacement à la gestion intégrale de la qualité au sein de l'entreprise; former les élèves de façon à ce qu'ils deviennent face à la qualité des agentes et des agents de changement capables de la promouvoir et de la faciliter auprès de leurs collègues de travail; améliorer les compétences professionnelles de l'élève et contribuer ainsi à améliorer ses chances d'emploi ou de promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi au secondaire le cours Mathématique 064-434 ou 436 ou l'équivalent.
  Posséder une expérience de travail d'au moins 2 ans dans une entreprise de production de biens ou de services.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
270-622-86	Assurance qualité	30
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
410-185-91	Rôle des intervenants en gestion intégrale de la qualité	45
410-539-90	Gestion de la qualité	45
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-741-86	Processus de solution de problèmes	45
410-743-86	Leadership	45
410-814-90	Qualité totale	45
	SOUS-TOTAL	**390**

De plus, un bloc de cours choisi par l'établissement parmi les 2 blocs suivants :

Bloc A : formation initiale

environ **60** heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

410-186-91	Qualité des services	45
410-187-91	Gestion manufacturière	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
410-753-86	Gestion de la prévention et hygiène industrielle	45
410-808-90	Métrologie industrielle	45
589-925-77	Communication et créativité	45
	TOTAL	**450**

Bloc B : formation avancée

410-186-91	Qualité des services	45
410-187-91	Gestion manufacturière	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
589-925-77	Communication et créativité	45

plus environ **90** heures de cours au choix de l'établissement parmi les suivants :

410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-744-86	Techniques d'instruction	45
410-749-86	Rédaction de rapports	45
410-753-86	Gestion de la prévention et hygiène industrielle	45
410-808-90	Métrologie industrielle	45
	TOTAL	**735**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **GESTION MUNICIPALE (collégial)**

STATUT : ***Sera probablement retiré***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.58

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 116-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Offrir aux personnels en exercice la possibilité d'acquérir une formation de niveau collégial dans un domaine pertinent aux fonctions qu'ils exercent; d'augmenter le potentiel des employées et employés des secteurs parapublics (municipal, scolaire, hospitalier); de permettre la versatilité de la main-d'oeuvre de ces domaines de l'activité québécoise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
222-111-81	Introduction à l'aménagement du territoire	45
222-321-87	Dossiers socio-économiques	60
222-411-87	Principes et concepts	45
222-421-87	Aménagement urbain et régional	75
383-920-90	Économie globale	45
383-921-91	Les agents économiques	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
401-907-76	Introduction à la législation municipale	45
401-908-76	Comptabilité institutionnelle	45
401-929-76	Mathématiques financières	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-184-91	Gestion des mesures d'urgence municipales	30
410-210-90	Comptabilité II	60
410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-540-90	Finance I	45
410-603-90	Fiscalité I	60
410-623-90	Éléments de contrôle interne et de vérification	60
410-640-90	Finance II	60
410-917-76	Législation municipale	45
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 215**
plus un cours au choix pour **45** heures parmi les suivants :		
201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration
4199-158	Commis de bureau municipal

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INFORMATIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 770 heures
TOTALE : 2 430 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier, recueillir et analyser les informations sur les besoins, rédiger de façon structurée des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation; utiliser à bon escient les diverses structures de données, programmer des applications en utilisant des systèmes de gestion de bases de données, utiliser de façon profitable les ressources des systèmes d'exploitation; appliquer les techniques requises pour participer à toutes les étapes du développement des systèmes; prendre conscience des effets de l'informatisation dans le milieu ainsi que des implications liées à la sécurité, à la confidentialité, à la protection des droits d'auteurs et à l'éthique professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi le cours du secondaire **Mathématique 064-534** ou (**066-528** ou **066-538**, ancien programme) ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90	Administration I	75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-301-90	Structures de données	75
420-331-90	Systèmes d'exploitation	75
420-401-90	Techniques de développement de systèmes	90
420-402-90	Base de données	75
420-411-90	Développement d'applications en cobol	90
420-501-90	Développement et mise en œuvre I	135
420-531-90	Télécommunications et réseaux informatiques	90
420-591-90	Projet de fin d'études I	90
420-601-90	Développement et mise en œuvre II	135
420-691-90	Projet de fin d'études II	90
602-910-90	Français de l'informatique *	45
ou		
604-317-90	Anglais de l'informatique *	45
	SOUS-TOTAL	**1 800**

plus 270 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

420-801-90	Langage de gestion	45
420-802-90	Langage scientifique	45
420-803-90	Langage technique	45
420-804-90	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-90	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-90	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-90	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-90	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-90	Outils d'aide à l'analyse et à la conception	45
420-822-90	Outils de quatrième génération	45
420-823-90	Gestionnaires de fichiers	45
420-824-90	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-90	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-90	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-90	Approfondissement des bases de données	45
420-834-90	Implantation de la bureautique	45
420-841-90	Exploitation d'un service informatique	45

420-842-90	Éléments de micro-informatique	45
420-844-90	Informatique industrielle	45
420-845-90	Champs d'application informatiques	45
420-846-90	Informatique et société	45
420-847-90	Approfondissement de systèmes d'exploitation	45
420-848-90	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-90	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-90	Entretien de systèmes	45
420-851-90	Documentation de systèmes	45
420-853-90	Environnement graphique	45
420-863-90	Programmation dans un environnement graphique	45
	TOTAL	**1 770**

* Le cours *Anglais ou Français de l'informatique* fait partie intégrante de la spécialisation du programme et tous les élèves doivent satisfaire de telles exigences.

Les heures du cours *Anglais ou Français de l'informatique* peuvent être comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires afin de faciliter notamment la possibilité pour l'élève de prendre plus qu'un cours de langue seconde.

Lorsque les heures du cours *Anglais ou Français de l'informatique* sont comptabilisées dans le cadre des cours complémentaires ou lorsque l'élève possède déjà les compétences de ce cours, le cours de spécialisation doit être remplacé par l'un des deux cours suivants :

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-002*	Programmeuse, programmeur
2163-003*	Programmeuse-analyste, programmeur-analyste
2163-118	Programmeuse, programmeur en informatique commerciale
2163-124	Programmeuse, programmeur d'applications
2163-154	Spécialiste en matériel informatique
2163-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs
2163-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)
2163-199	Technicienne, technicien en informatique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **INFORMATIQUE : ACTUALISATION (collégial)**

STATUT : ***Sera probablement retiré***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.44

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 153-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 675 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à fournir aux élèves les outils nécessaires pour travailler dans un milieu de micro-ordinateurs en utilisant des méthodes à jour de programmation structurée et en utilisant des logiciels courants sur le marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).

  Posséder deux années d'expérience de programmation en informatique. Ces deux années d'expérience doivent avoir permis au candidat d'acquérir les connaissances suffisantes pour être exempté des cours *420-101-82, Logique de programmation*, *420-201-82, Techniques de programmation* et *420-311-82, Système d'exploitation*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-138-84	Administration et informatique	90
420-108-84	Logiciel et progiciel	90
420-109-84	Télécommunications	90
420-113-86	Systèmes d'exploitation des micro-ordinateurs	90
420-114-86	Programmation structurée	75
420-301-82	Structure de données	90
420-401-82	Analyse	90
420-511-82	Système de gestion de base de données	75
	TOTAL	**675**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs

* * *

TITRE **INFORMATIQUE (EXPLOITATION DE MATÉRIEL) (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5008 SIGLE SIMCA CZU-010
CLASSIFICATION CODE CUISEP 153-000 SD
DURÉE DE LA FORMATION 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour utiliser les périphériques, contrôler le fonctionnement des ordinateurs, exécuter les tâches liées aux opérations de l'ordinateur, exploiter un réseau local et utiliser des logiciels d'application.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*
(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
COS-181	456102	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
COS-182	456113	Application de notions du traitement de l'information	45
COS-183	456123	Maîtrise du clavier d'un ordinateur	45
COS-184	456136	Utilisation de systèmes d'exploitation	90
COS-185	456145	Utilisation des équipements périphériques	75
COS-186	456156	Application de notions de programmation	90
COS-187	456166	Utilisation d'un système informatique	75
COS-188	456172	Exploitation d'un système informatique en entreprise	30
COS-189	456186	Utilisation de logiciels d'application	90
COT-181	456192	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
COT-182	456205	Communication à l'aide de moyens électroniques	75
COT-183	456214	Utilisation d'un logiciel de comptabilité	60
COT-184	456226	Exploitation d'un réseau	90
COT-185	456235	Intégration au marché du travail	75
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4143-110	Opératrice, opérateur d'ordinateur
4143-114	Opératrice, opérateur de matériel périphérique d'ordinateur

* * *

TITRE : **INITIATION À L'ADMINISTRATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.73

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet aux élèves qui s'y inscrivent d'obtenir une attestation d'études collégiales dans le domaine des affaires. Il offre un complément de formation, une initiation à l'une ou l'autre des fonctions de travail du secteur professionnel des techniques administratives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-430-90	Marketing	45
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INITIATION À LA GESTION FINANCIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.37

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111.200 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir des habiletés et des connaissances dans les champs de la comptabilité, de la finance et du marketing et de s'initier aux dimensions de la gestion et de l'informatique en vue de faire face aux transformations découlant du décloisonnement des institutions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
401-401-62	Management	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-430-74	Marketing I	60
410-540-79	Finance I	60
410-603-79	Fiscalité	60
410-716-84	Droit commercial	45
410-753-78	Comportement humain au travail	45
420-730-83	Introduction à l'informatique de gestion sur micro-ordinateur	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE **INITIATION À LA GESTION INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.91

CLASSIFICATION CODE CUISEP 115-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Améliorer la polyvalence des techniciennes, des techniciens et des technologistes du Québec oeuvrant dans les divers domaines de l'ingénierie tels : mécanique, électrotechnique, civil, etc. afin de leur permettre d'assumer le leadership pour lequel ils ont été formés au sein de l'industrie et de la société québécoise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder un diplôme d'études collégiales professionnel ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-911-75	Psychologie industrielle	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-660-74	Administration	45
	SOUS-TOTAL	300

plus 2 cours pour environ 105 heures parmi les suivants

401-401-82	Management	60
401-927-76	Le droit du travail	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-430-74	Marketing I	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
601-924-67	Langue de l'administration et de la technique	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel

* * *

TITRE : **LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme d'études élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 5056 SIGLE SIMCA CZW-010
CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111/112-000 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 330 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent de se lancer en affaires, de démarrer son entreprise, d'élaborer l'approche client, d'appliquer des notions de gestion d'entreprise, de négocier son financement et d'élaborer un plan d'affaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Être titulaire d'un certificat d'études professionnelles (CEP)

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle

OU

Posséder une formation équivalente

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CPI-162	446282	Entrepreneurship et formation	45
CPI-163	446292	Définition d'un projet d'entreprise	30
CPI-165	446312	Application des techniques de vente	45
CPI-164	446305	Application de notions de gestion d'entreprises	45
CPI-166	446328	Élaboration d'un plan d'affaires	120
CPI-167	446333	Négociation du financement d'une entreprise	45
		TOTAL	**330**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
	Entrepreneure, entrepreneur*

* Ce n'est pas un métier en soi. Ce programme vise à aider des personnes à se lancer en affaires dans des métiers ou professions appris antérieurement et ainsi à travailler à leur compte.

• • •

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 275 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare à évoluer dans le champ du marketing. Il prépare aussi à remplir diverses fonctions telles que la vente, la représentation, la publicité, la présentation des produits, l'élaboration et la mise en vigueur des tarifs. Il permet d'apprendre à effectuer des sondages d'opinions, des études de comportement et des études de marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-920-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-82	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-934-79	Vente	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-501-79	Commerce de détail I	60
410-511-79	Marketing industriel	45
410-521-79	Promotion	60
410-540-79	Finance I	60
410-581-79	Projet de fin d'études en marketing I	60
410-601-79	Commerce de détail II	45
410-611-79	Recherche commerciale	45
410-631-79	Marketing II	45
410-691-79	Projet de fin d'études en marketing II	60
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 230**

plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 275**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-154	Chef de service de promotion des ventes
5131-002*	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel technique
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à exercer des activités reliées à la fonction marketing dans l'entreprise, posséder des connaissances théoriques et pratiques du comportement de la consommatrice et du consommateur, du commerce de détail et du marché industriel, être capable d'utiliser des outils et des techniques qui permettent d'identifier et de satisfaire les besoins de la consommatrice et du consommateur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Détenir un certificat d'études collégiales (CEC) en techniques administratives dans un programme autre que le marketing ou posséder deux années d'expérience dans des activités de la fonction marketing impliquant des contacts avec le consommateur.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-105-85	Introduction à la recherche commerciale	30
401-926-79	Comportement du consommateur	60
401-934-79	Vente	45
410-430-74	Marketing I	60
410-501-79	Commerce de détail I	60
410-511-79	Marketing industriel	45
410-521-79	Promotion	60
410-581-79	Projet de fin d'études en marketing I	60
410-611-79	Recherche commerciale	45
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5199-134	Représentante, représentant de commerce

* * *

TITRE : **MARKETING (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.92

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer l'élève à évoluer dans le domaine du marketing.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS		NOMBRE D'HEURES
383-320-90	Économie globale		45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise		45
401-401-90	Management		60
401-425-90	Initiation au droit des affaires		45
410-110-90	Comptabilité I		60
410-430-90	Marketing		45
		SOUS-TOTAL	300
plus environ **225** heures de cours parmi les suivants			
401-926-90	Comportement du consommateur		60
401-928-75	Publicité		45
410-501-90	Commerce de détail I		60
410-611-90	Utilisation de données commerciales		60
410-621-90	Dynamique de la vente		60
410-631-79	Marketing II		45
		TOTAL	525

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **MARKETING : EXPORTATION (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.88

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111-700.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour identifier et développer des marchés d'exportation, négocier des ententes commerciales et gérer les exportations dans une entreprise de petite et moyenne dimension.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Posséder un certificat d'études collégiales (CEC) en *Techniques administratives*.
  Posséder une excellente connaissance de l'anglais et du français parlé et écrit.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-166-85	Marketing international	60
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	60
410-173-85	Paiement international	60
410-174-85	Exportation (E.-U.A.)	60
410-698-81	Projet de fin d'études	60
415-751-80	Introduction au commerce international	45
415-752-80	Les agences gouvernementales en commerce international	45
415-754-80	Exploration en vue de découvrir un pays importateur	45
415-756-80	Finance internationale	45
415-757-80	Structure d'opération en commercialisation internationale	45
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-008*	Technicienne, technicien en administration

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MARKETING : REPRÉSENTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.83

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à travailler à titre de représentante ou représentant. Organiser et planifier la mise en marché de produits ou services, connaître et appliquer les principes et techniques utilisés dans la vente, diagnostiquer ses forces et faiblesses en tant que représentante ou représentant, gérer et contrôler les étapes de son travail. Acquérir les connaissances permettant de développer des habiletés reliées à la planification et l'organisation, la prévision des comportements, l'expression verbale, la gestion et la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-399-90	Initiation à l'organisation l'entreprise	45
401-926-90	Comportement du consommateur	60
401-928-76	Publicité	45
410-110-90	Comptabilité I	60
410-430-90	Marketing	45
410-606-90	Vente, représentation, promotion	60
410-621-90	Dynamique de la vente	60
410-750-66	Gestion par objectifs	45
589-907-79	Communications avec le public	45
	TOTAL	465

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5174-122	Vendeuse, vendeur de publicité par la radio et la télévision
Contexte québécois	Représentante, représentant de commerce

* * *

TITRE : **PERSONNEL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 410.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111.400 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 215 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'évoluer dans le monde de l'administration du personnel et des relations industrielles. Apprendre à traiter des questions relatives à la main-d'oeuvre, aux relations de travail, aux relations syndicales, aux conventions collectives, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-930-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-62	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
401-927-76	Le droit du travail	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
401-933-76	La formation du personnel	60
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-532-74	Le ressourcement et la dotation	60
410-540-79	Finance I	60
410-592-79	Projet de fin d'études I	60
410-612-74	L'évaluation des tâches	45
410-622-74	La négociation collective	45
410-632-74	Bénéfices sociaux	45
410-692-79	Projet de fin d'études II	60
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 170**

plus un cours au choix pour **45** heures parmi les suivants :

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 215**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés de bureau
4195-110	Commis au service du personnel

• • •

TITRE : **PROGRAMMEUR EN INFORMATIQUE DES SCIENCES ET D'INGÉNIERIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 500 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour utiliser des techniques et des méthodes d'analyse et de programmation structurées en sciences et ingénierie ; comprendre les structures données, les notions de réseaux et les systèmes d'exploitation ; initier à la programmation de logiciels d'entrée-sortie, à l'utilisation de progiciels scientifiques, concevoir, développer et implanter un système de traitement de données pertinent aux sciences et à l'ingénierie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-105-77	Algèbre vectorielle et linéaire, géométrie	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
201-337-77	Statistique	75
201-408-77	Méthodes numériques	75
420-101-82	Logique de programmation	90
420-111-82	Informatique et ordinateurs	90
420-201-82	Techniques de programmation	75
420-211-82	Langage d'assemblage	75
420-301-82	Structures de données	90
420-311-82	Système d'exploitation	90
420-401-82	Analyse	90
420-421-82	Champs d'application I	135
420-501-82	Développement et implantation I	75
420-511-82	Système de gestion de base de données	90
420-521-82	Champs d'application II	90
420-621-82	Champs d'application III	90
	SOUS-TOTAL	**1 440**
plus un cours au choix pour environ **60** heures parmi les suivants :		75
203-111-74	Mesures et analyse	60
243-920-82	Circuits électroniques	
	TOTAL	**1 500**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-002*	Programmeuse, programmeur

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PROGRAMMEUR-PROGRAMMEUSE ANALYSTE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 420.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 153-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 770 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier, recueillir et analyser les informations sur les besoins, rédiger de façon structurée des programmes opérationnels et efficaces à l'aide de divers langages de programmation; utiliser à bon escient les diverses structures de données, programmer des applications en utilisant des systèmes de gestion de bases de données, utiliser de façon profitable les ressources des systèmes d'exploitation; appliquer les techniques requises pour participer à toutes les étapes du développement des systèmes, prendre conscience des effets de l'informatisation dans le milieu ainsi que des implications liées à la sécurité, à la confidentialité, à la protection des droits d'auteurs et à l'éthique professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-536 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-122-90	Mathématiques appliquées	75
201-257-90	Statistiques et probabilités	75
350-905-90	Communications et interrelations	45
401-103-90	Administration I	75
420-101-90	Programmation I	90
420-131-90	Éléments d'informatique	75
420-201-90	Programmation II	90
420-231-90	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-301-90	Structures de données	75
420-331-90	Systèmes d'exploitation	90
420-401-90	Techniques de développement de systèmes	75
420-402-90	Base de données	90
420-411-90	Développement d'applications en cobol	135
420-501-90	Développement et mise en œuvre I	90
420-531-90	Télécommunications et réseaux informatiques	90
420-591-90	Projet de fin d'études I	135
420-601-90	Développement et mise en œuvre II	90
420-691-90	Projet de fin d'études II	45
602-910-90	Français de l'informatique *	
ou		
604-317-90	Anglais de l'informatique *	45
	SOUS-TOTAL	**1 980**

plus 270 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

420-801-90	Langage de gestion	45
420-802-90	Langage scientifique	45
420-803-90	Langage technique	45
420-804-90	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-90	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-90	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-90	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-90	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-90	Outils d'aide à l'analyse et la conception	45
420-822-90	Outils de quatrième génération	45
420-823-90	Gestionnaire de fichiers	45
420-824-90	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-90	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-90	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-90	Approfondissement des bases de données	45
420-834-90	Implantation de la bureautique	45
420-841-90	Exploitation d'un service informatique	45
420-842-90	Éléments de micro-informatique	45
420-844-90	Informatique industrielle	45
420-845-90	Champs d'applications informatiques	45
420-846-90	Informatique et société	45
420-847-90	Approfondissement de systèmes d'exploitation	45
420-848-90	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-90	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-90	Entretien de systèmes	45
420-851-90	Documentation de systèmes	45

420-853-90	Environnement graphique	45
420-863-90	Programmation dans un environnement graphique	45
	TOTAL	**1 770**

* Le cours Anglais ou Français de l'informatique fait partie intégrante de la spécialisation du programme et tous les élèves doivent satisfaire de telles exigences.

Lorsque l'élève possède déjà les compétences rattachées à l'un ou l'autre de ces cours de langue seconde, ce cours de spécialisation doit être remplacé par l'un des deux cours suivants.

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
401-203-90	Administration II	60

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-002	Programmeuse, programmeur
2183-003	Programmeuse-analyste, programmeur-analyste
2183-118	Programmeuse, programmeur en informatique commerciale
2183-124	Programmeuse, programmeur d'applications
2183-154	Spécialiste en matériel informatique
2183-158	Spécialiste en mini/micro-informatique
2183-162	Spécialiste en télécommunication (informatique)
Contexte québécois	Programmeuse, programmeur en informatique industrielle

• • •

TITRE : **REPRÉSENTATION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5054 SIGLE SIMCA : CZW-012

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir une représentante ou un représentant qualifié, communiquer dans un contexte de représentation commerciale, organiser son activité commerciale, acquérir les notions et les principes essentiels à la pratique du métier et s'intégrer rapidement au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP)

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) avec mention professionnelle

OU

Posséder une formation équivalente

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CPK-181	446202	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
CPK-183	446222	Application des techniques de planification et de gestion du temps	30
CPK-182	446214	Communication dans un contexte de représentation commerciale	60
CPK-184	446233	Calculs commerciaux	45
CPK-187	446263	Prospection d'un territoire de vente	45
CPK-185	446244	Utilisation des logiciels d'application bureautique	60
CPK-186	446258	Vente des produits et des services en gros	120
CPK-188	446274	Intégration au milieu du travail	90
		TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5199-134	Représentante, représentant de commerce

* * *

TITRE **SECRÉTARIAT (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1413 SIGLE SIMCA C2U-003

CLASSIFICATION CODE CUISEP 112-100 SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes et des fichiers ainsi qu'au traitement des données comptables et des chiffriers par micro-ordinateurs et qui sont exigées dans un bureau traditionnel et dans le contexte de la bureautique. Maîtriser les notions et règles grammaticales de base, l'orthographe des mots simples et usuels utilisés dans le domaine de l'administration et du commerce. Assurer, selon la fonction de travail, les tâches liées à l'accueil et à la réception de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CBR-160	447014	Dactylographie de base I	60
CBC-161	447023	Dactylographie de base II	45
CBC-162	447032	Initiation au micro-ordinateur	30
CBC-163	447045	Organisation de bureau	75
CPH-162	447053	Correspondance commerciale I	45
CBC-165	447066	Courrier d'affaires I	60
CBC-166	447074	Tenue de livres I	60 4
CBC-167	447083	Transactions commerciales I	45
CBC-168	447093	Droit (travail et affaires)	45
CBC-169	447104	Traitement de texte de base I	60
CBD-161	447113	Base de données	45
CBD-162	447123	Chiffrier électronique	45
CBD-163	447134	Traitement (données comptables I)	60
CPH-163	447144	Correspondance commerciale II	60
CBD-165	447153	Courrier d'affaires II	45
CBD-166	447162	Profession de l'accueil	30
CBD-167	447174	Accueil en langue seconde	60
CBD-168	447185	Écriture rapide	75
CPH-164	447193	Communication orale	45
CBE-161	447204	Traitement de texte de base II	60
CBE-162	447214	Traitement de texte avancé	60
CPH-165	447224	Courrier d'affaires III	60
CBE-164	447233	Réunion et voyage d'affaires	45
CBE-165	447242	Curriculum vitæ et entrevues	30
CBE-166	447255	Stage (secrétariat)	75
		TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4143-123	Opératrice, opérateur d'unité de traitement de texte
4143-140	Agente, agent de saisie de données
4171-130	Réceptionniste-téléphoniste

• • •

TITRE **SECRÉTARIAT BILINGUE (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5038 SIGLE SIMCA CZW-009

CLASSIFICATION CODE CUISEP 112-100 SS

DURÉE DE LA FORMATION 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées au traitement informatisé des textes en anglais, à la transcription de la correspondance enregistrée en anglais ainsi qu'à la réception et à l'expédition du courrier en anglais, et pour communiquer et rédiger des lettres d'affaires en anglais, préparer un dossier en anglais pour l'obtention d'un emploi.

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) Secrétariat 1413, CZU-003 ou Agente et agent de bureau 1335.

OU

Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), avec mention dans le secteur Administration, commerce et secrétariat;

ET

Posséder deux années d'expérience de travail dans le domaine du secrétariat au cours des quatre dernières années.

OU

Posséder une formation équivalente.

ET

Réussir l'examen d'admission préparé par la Direction générale de la formation professionnelle.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CPB-181	447337	Communication en anglais	105
CPB-182	447346	Correspondance d'affaires en anglais	90
CPB-183	447353	Communication d'affaires	45
CPB-184	447362	Dactylographie en anglais	30
CPB-185	447376	Traitement de textes en anglais	90
CPB-186	447384	Transcription en anglais	60
CPB-187	447391	Traitement du courrier en anglais	15
CPC-181	447401	Préparation d'un dossier de recherche d'emploi en anglais	15
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-	Secrétaire bilingue
4111-110	Secrétaire
4143-123	Opératrice, opérateur d'unité de traitement de texte
4171-130	Réceptionniste-téléphoniste

* * *

TITRE : **SECRÉTARIAT BUREAUTISÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1490 SIGLE SIMCA CZW-006
CLASSIFICATION : CODE CUISEP 112-100 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer le traitement informatisé des textes et des fichiers, utiliser le chiffrier électronique ainsi que la terminologie de la bureautique en langue seconde, voir à la transcription rapide des documents.

CONDITIONS D'ADMISSION

1335 Travail de bureau (agente, agent de bureau)
ou 1413 Secrétariat
ou 1913 Secrétariat Studies
ou 1635 Office Specialist
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CBR-161	446102	Réseaux	30
CBR-162	446116	Traitement de texte	90
CBR-163	446143	Transcription des documents	45
CBR-164	446155	Communications électroniques	75
CBR-165	446164	Gestion documentaire	60
CBR-166	446171	Choix des outils informatiques	15
CBR-167	446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
CBR-168	446195	Intégration en milieu de travail	75
CBF-163	447313	Chiffrier électronique avancé	45
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4143-112	Analyste de l'information
4143-114	Opérateur, opératrice de matériel périphérique d'ordinateur
4143-123	Opérateur, opératrice d'unité de traitement de texte
4143-140	Agente, agent de saisie de données

* * *

TITRE : **SECRÉTARIAT JURIDIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1048 SIGLE SIMCA : CZW-008

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 112-100 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer la correspondance juridique, communiquer au téléphone et comprendre le langage juridique, accueillir les gens, transcrire à la machine et mettre en forme des textes qui comportent des éléments de la procédure civile, de la procédure en matière de droit corporatif, administratif, de la faillite, du droit criminel, des actes notariés, et pour tenir un état des déboursés et des recettes relativement à chacun des dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

1335 Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou 1413 Secrétariat
ou 1913 Secretarial Studies
ou 1835 Office Specialist
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CCN-188	450121	Procédure civile I	15
CCN-189	450133	Procédure civile II	45
CCO-181	450143	Procédure civile III	45
CCO-182	450154	Procédure civile IV	60
CCO-183	450164	Procédure en droit corporatif et administratif	60
CCO-184	450171	Procédure en droit criminel	15
CCO-185	450182	Procédure en droit notarial	30
CCO-186	450193	Actes notariés courants I	45
CCO-187	450203	Actes notariés courants II	45
CBR-187	446181	Curriculum et entrevue II (secrétariat bureautisé)	15
CCO-188	450215	Intégration au milieu de travail (section juridique)	75
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4111-112	Secrétaire juridique

* * *

TITRE : **SECRÉTARIAT MÉDICAL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1047 SIGLE SIMCA CZW-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 112-100.SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour transcrire à la machine des notes sténographiées ou des enregistrements qui comprennent du vocabulaire médical de base, dépouiller et acheminer le courrier, communiquer au téléphone en manifestant de l'initiative, accueillir les bénéficiaires, transcrire des rapports médicaux, tenir les dossiers à jour, préparer les comptes, faire les inscriptions aux livres, effectuer les petites commandes de médicaments et de fournitures, prendre les rendez-vous et donner les premiers soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1335	Travail de bureau (agent, agente de bureau)
ou	1413	Secrétariat
ou	1835	Office Specialist
ou	1913	Secretarial Studies
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CDM-186	463122	Terminologie médicale générale	30
CDM-187	463132	Systèmes locomoteur et digestif	30
CDM-188	463143	Systèmes circulatoire et respiratoire	45
CDM-189	463153	Systèmes nerveux et endocrinien	45
CDN-181	463162	Système génito-urinaire	30
CDN-182	463171	Pharmacologie et microbiologie	15
CDN-183	463183	Dossier médical	45
CDN-184	463193	Milieu médical I	45
CDN-185	463204	Milieu médical II	90
CDN-186	463214	[illegible]	15
CBR-187	446181	Curriculum et entrevue II (du secrétariat bureautisé)	15
CDN-187	463225	Intégration au milieu de travail	75
		TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4111-110	Secrétaire
4111-113	Secrétaire médicale, secrétaire médical
4197-122	Secrétaire de salle d'hôpital

* * *

TITRE **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.66

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111/112-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 320 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES CEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Interpréter les résultats de problèmes résolus à l'aide d'outils mathématiques, comprendre l'influence des principales composantes de l'environnement économique national et international de l'entreprise, décrire oralement et par écrit dans un langage administratif les concepts de base de la gestion, les principales fonctions de l'entreprise et leurs interrelations, solutionner des problèmes juridiques simples propres au monde des affaires et comprendre les principaux concepts juridiques relevant des différentes situations, utiliser les outils et les techniques de base propres aux principales fonctions de l'entreprise et appliquer les concepts qui régissent la dimension informelle des relations de travail entre les individus et les groupes dans les entreprises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-86	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	90
401-425-90	Aspect légaux des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	90
410-110-90	Comptabilité I	90
410-210-90	Comptabilité II	90
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	90
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**990**

plus environ **330** heures de cours choisis parmi les suivants

120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	90
203-106-85	Éléments de mécanique et résistance des matériaux	45
242-904-90	Plans et devis industriels	45
383-924-71	Économique internationale	45

Ou les cours des disciplines 401 et 410.

TOTAL **1 320**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION ASSURANCE) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 114-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 605 heures
TOTALE : 2 265 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option ASSURANCE forme une technicienne ou un technicien muni de solides connaissances en prévention et en gestion des risques. Elle le prépare à informer adéquatement sur les différents produits d'assurance destinés aux individus et aux entreprises tels que l'assurance-incendie, l'assurance-accident, l'assurance-responsabilité, l'assurance-vie et les autres assurances.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-46	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-405-90	Introduction aux assurances	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-575-90	Assurance des particuliers	45
410-610-90	Planification financière	45
420-908-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 185**

plus environ **420** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-545-90	Assurance sur la personne I	60
410-555-90	Assurance des entreprises I	60
410-585-90	Services financiers	60
410-595-90	Projet de fin d'études en assurances I	60
410-615-90	Assurance sur la personne II	60
410-635-90	Assurance des entreprises II	60
410-645-90	Sélection et tarification	60
410-655-90	Prévention des sinistres	45
410-665-90	Règlement des sinistres	60
410-675-90	Assurance-automobile	60
410-685-90	Stage en assurances	60
410-695-90	Projet de fin d'études en assurance II	60
	TOTAL	**1 605**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-194	Tarificatrice, tarificateur d'assurances
4135-110	Commis d'assurances
4135-114	Commis à la modification des polices
4135-130	Commis de réassurance
4192-110	Estimatrice, estimateur d'assurances
4192-118	Examinatrice, examinateur des réclamations
5170-115	Courtière, courtier d'assurance
5171-110	Représentante, représentant d'assurances collectives
5171-114	Vendeuse, vendeur d'assurance-vie
5171-118	Agente, agent d'assurances

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION FINANCE) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111-200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 485 heures
TOTALE : 2 145 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option FINANCE développe chez l'étudiante ou l'étudiant les connaissances et habiletés en comptabilité afin qu'elle ou qu'il puisse procéder à l'enregistrement de transactions financières, interpréter des états financiers, contribuer à des études de rentabilité de projets d'investissement et appliquer ses connaissances en fiscalité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-86	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-620-80	Économie globale	45
383-624-80	Relations économiques internationales	45
401-399-80	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-80	Management	60
401-425-80	Initiation au droit des affaires	45
401-435-80	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-80	Comptabilité I	60
410-210-80	Comptabilité II	60
410-320-80	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-80	Gestion des opérations	45
410-415-80	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-80	Marketing	45
410-530-80	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-80	Finance I	45
410-550-80	Représentation commerciale	45
410-610-80	Planification financière	45
420-900-80	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 080**

plus environ 420 heures de cours choisis parmi les suivants :

410-503-90	Placement mobilier et immobilier	60
410-513-90	Comptabilité financière spécialisée I	60
410-523-90	Prix de revient et systèmes	60
410-543-90	Éléments de fiscalité et de placement	60
410-553-90	Méthodologie quantitative appliquée	60
410-583-90	Projet de fin d'études en finance I	60
410-603-90	Fiscalité I	60
410-613-90	Comptabilité financière spécialisée II	60
410-623-90	Éléments de contrôle interne et de vérification	60
410-633-90	Contrôle interne	60
410-640-90	Finance II	60
410-643-90	Vérification externe	60
410-653-90	Complément de gestion financière	60
410-663-90	Fiscalité II	60
410-683-90	Stage en finance	60
410-693-90	Projet de fin d'études en finance II	60
410-939-90	Impôt des corporations	75
410-941-90	Impôt à la consommation et TPS	45
410-942-90	Éléments de méthodologie quantitative et de finance	60
410-943-90	Contrôle interne, vérification et comptabilité	60
	TOTAL	**1 485**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1171-138	Comptable de succursale de banque
1171-210	Directrice, directeur du crédit
4130-001*	Comptable adjointe, comptable adjoint
4131-110	Commis au service de renseignements sur les comptes
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION GESTION) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111/112-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 010 heures
TOTALE 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option GESTION vise à procurer à l'étudiante ou l'étudiant une formation plus générale. Les cours offerts préparent à satisfaire des besoins de formation identifiés par l'institution et à développer de nouvelles avenues et techniques permettant de répondre aux besoins plus diversifiés du milieu socio-économique ou professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-65	Compléments de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-936-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus environ **405** heures de cours choisis parmi les suivants :

383-924-71	Économie internationale	45
401-421-78	Systèmes et procédés administratifs en informatique	60
401-982-78	Administration personnelle	45
410-166-85	Marketing international	60
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	60
410-170-85	Transit international II	60
410-171-85	Courtage en douane I	75
410-172-85	Courtage en douane II	60
410-173-85	Paiement international	60
410-174-85	Exportation (E.U.A.)	60
410-516-90	Contrôle des ressources	45
410-526-90	Formation d'entrepreneurship	45
410-546-90	Mise sur pied d'une nouvelle entreprise informatisée	60
410-596-90	Projet de fin d'études en gestion I	60
410-606-90	Vente, représentation, promotion	60
410-616-90	Travail administratif	60
410-656-90	Agent de maîtrise	60
410-686-90	Stage en gestion	60
410-696-90	Projet de fin d'études en gestion II	60
410-944-90	Administration publique	45
410-945-90	Se lancer en affaires	60
410-947-90	Administration et informatisation	60
410-948-90	Décisions d'investissement et de financement à long terme	60
410-949-90	Processus d'informatisation de la gestion d'une PME	60

410-950-90	Politique générale d'entreprise	45
410-951-90	Prix de revient et lecture de plans et devis	90
	TOTAL	**2 010**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1115-114	Maître de poste
1179-008*	Technicienne, technicien en administration
1179-182	Agente, agent d'administration
4130-001*	Comptable adjointe, comptable adjoint
4131-114	Assistante-comptable, assistant-comptable
4155-122	Commis aux approvisionnements

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION GESTION INDUSTRIELLE) (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 410.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 590 heures
TOTALE 2 250 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option GESTION INDUSTRIELLE prépare l'étudiante ou l'étudiant à gérer les activités et les opérations dans les entreprises de production de biens et de services. Elle ou il assurera l'optimisation des cinq objectifs de la production soit : la quantité économique, la qualité désirée, le temps opportun, les lieux définis et les coûts minima. De plus, elle ou il pourra implanter des programmes d'accroissement de la productivité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-65	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-806-90	Introduction à l'informatique de gestion	75
410-806-90	Étude du travail	45
410-807-90	Introduction aux procédés industriels	60
	SOUS-TOTAL	**1 185**

plus environ **405** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-106-65	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
242-904-90	Plans et devis industriels	45
410-594-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle	60
410-684-90	Stage en gestion industrielle	60
410-694-90	Projet de fin d'études en gestion industrielle	60
410-801-90	Planification et contrôle de la production	75
410-802-90	Gestion des matières et des entrepôts	60
410-803-90	Techniques d'aménagement	60
410-804-90	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
410-805-90	Assurance et contrôle de la qualité	75
410-808-90	Métrologie industrielle	45
410-809-90	Analyse des coûts	60
410-810-90	Optimisation de systèmes de production	60
410-811-90	Gestion de produits	60
410-812-90	Gestion de projets	45
	TOTAL	**1 590**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1173-130	Analyste du chronométrage des tâches
2165-134	Technicienne spécialiste, technicien spécialiste en génie industriel
2165-230	Technicienne, technicien en génie industriel
4151-110	Coordonnatrice, coordonnateur de la production
4155-122	Commis aux approvisionnements

• • •

TITRE **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION MARKETING) (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.12

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111-700 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 470 heures
TOTALE 2 130 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option MARKETING prépare l'étudiante ou l'étudiant à l'exercice de l'ensemble des activités de l'entreprise axées sur le consommateur individuel ou institutionnel. Lancer un nouveau produit ou modifier le rapport entre la production et la consommation suppose une connaissance du marché réel et potentiel, la compréhension du comportement du consommateur, la prise en compte des politiques de mise en marché des produits, des politiques de prix, de la présentation sur les lieux de vente, de l'utilité de l'emballage, du cadre promotionnel et du cadre publicitaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-65	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus environ **405** heures de cours choisis parmi les suivants :

120-601-84	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
401-926-90	Comportement du consommateur	60
410-501-90	Commerce de détail I	60
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-521-90	Publicité et marketing direct	60
410-529-90	Marketing de services	60
410-531-90	Gestion publicitaire	60
410-539-90	Gestion de la qualité	45
410-549-90	Communication, leadership et direction	45
410-591-90	Projet de fin d'études en marketing I	60
410-601-90	Commerce de détail II	60
410-606-90	Vente, représentation, promotion	60
410-611-90	Utilisation de données commerciales	60
410-621-90	Dynamique de la vente	60
410-651-90	Informations, marketing et comportement du consommateur	60
410-681-90	Stage en marketing	60
410-691-90	Projet de fin d'études en marketing II	60
410-920-78	Commerce des produits alimentaires	45

410-935-(4)	Marketing stratégique	90
410-936-(4)	Représentation technico-commerciale	90
410-937-(4)	Consultation en marketing	90
410-938-(4)	Commerce international	90
410-940-(4)	Techniques d'import-export	90
	TOTAL	**1 470**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064 534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5130-114	Gérante, gérant de commerce de détail
5131-000*	Vendeuse-technicienne, vendeur technicien de matériel technique
5133-110	Agente commerciale, agent commercial
5174-122	Vendeuse, vendeur de publicité par la radio et la télévision
5177-000*	Agente, agent de vente de services aux entreprises
5191-110	Acheteuse, acheteur
5191-114	Acheteuse adjointe, acheteur adjoint
5199-134	Représentante, représentant de commerce

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION PERSONNEL) (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.12

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111-400 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 485 heures
TOTALE 2 145 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option PERSONNEL rend l'étudiante ou l'étudiant apte à réaliser des tâches de technicienne ou de technicien en matière de gestion des ressources humaines et de relations industrielles. L'accent y est mis sur des activités visant à aider celles et ceux qui gèrent le personnel. On étudie surtout l'importance des ressources humaines et les activités techniques visant sa mise en valeur. On s'arrête notamment sur les questions de mouvements de main-d'oeuvre, de relations de travail et de climat au sein des organisations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-65	Complément de mathématiques (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-401-90	Management	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus 420 heures de cours choisis parmi les suivants :

410-522-90	Droit et relations de travail	90
410-532-90	Gestion du personnel	90
410-542-90	Processus de sélection du personnel	90
410-592-90	Projet de fin d'études en personnel I	90
410-602-90	Formation et développement du personnel	90
410-612-90	Évaluation des emplois et rémunération	90
410-622-90	Négociation collective	90
410-632-90	Avantages sociaux	90
410-682-90	Stage en personnel	90
410-692-90	Projet de fin d'études en personnel II	90
410-753-90	Santé et sécurité au travail	90
	TOTAL	**1 485**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4190-118	Surveillante, surveillant d'employés(ées) de bureau
4195-110	Commis au service du personnel

• • •

TITRE **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES (OPTION TRANSPORT) (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.12

CLASSIFICATION CODE CUISEP 125-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 455 heures
TOTALE 1 935 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'option TRANSPORT initie l'étudiante ou l'étudiant à la complexité des problèmes liés au transport et les forme par l'acquisition de connaissances, de techniques de gestion et de méthodes de travail spécifiques au transport et à la logistique, et ...contribuer à la solution de ces problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section I du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral*	75
201-302-66	Complément de mathématiques	75
	(techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	
383-920-90	Économie globale	45
383-924-90	Relations économiques internationales	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	60
401-401-90	Management	45
401-425-90	Initiation au droit des affaires	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-110-90	Comptabilité I	60
410-210-90	Comptabilité II	60
410-320-90	Comptabilité analytique de gestion	45
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
410-430-90	Marketing	45
410-530-90	Systèmes d'informations administratives	45
410-540-90	Finance I	45
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-610-90	Planification financière	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	
	SOUS-TOTAL	**1 065**

plus environ **390** heures de cours choisis parmi les suivants :

410-507-90	Techniques de transport I	75
410-517-90	Droit du transport	60
410-527-90	Logistique I	60
410-597-90	Projet de fin d'études en transport I	60
410-607-90	Techniques de transport II	75
410-627-90	Logistique II	60
410-687-90	Stage en transport	90
410-697-90	Projet de fin d'études en transport II	60
	TOTAL	**1 455**

* Pour l'étudiante ou l'étudiant qui n'a pas le préalable de mathématique 064-534 indispensable pour suivre ce cours et qui ne désire pas poursuivre ses études à l'université, ce cours peut être substitué par un cours de langue seconde.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-126	Douanière, douanier
1179-202	Experte-conseil, expert-conseil en transport de marchandises
4199-154	Coordonnatrice, coordonnateur du transport de voyageurs par autobus

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ADMINISTRATIVES : SUPERVISION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111.400 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à situer le rôle de la superviseuse et du superviseur dans l'ensemble du fonctionnement administratif de l'organisation. Appliquer les techniques modernes de supervision et de gestion afin d'optimiser l'efficacité des ressources humaines dont ils ont la responsabilité, avoir une meilleure connaissance de soi, assurer la confiance en soi et la sécurité personnelle nécessaire à l'exercice de leur tâche de supervision.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir une expérience de deux années sur le marché du travail.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-914-77	Relations humaines	45
410-696-81	Projet de fin d'études	90
410-740-86	Le rôle du superviseur	45
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
410-743-86	Leadership	45
410-753-86	Gestion de la prévention et hygiène industrielle	45
	SOUS-TOTAL	**285**

plus 3 cours au choix pour **135** heures parmi les suivants :

410-410-79	Gestion des opérations	45
410-741-86	Processus de solution de problèmes	45
410-744-86	Techniques d'instruction	45
410-749-86	Rédaction de rapports	45
410-750-86	Gestion par objectifs	45
410-768-79	La gestion des ressources humaines	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**420**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4195-110	Commis au service du personnel

* * *

TITRE : **TECHNIQUES BUREAUTIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 412.62

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à permettre à l'adulte d'assumer les fonctions d'aide à la gestion dans un bureau traditionnel, transitionnel ou bureautisé. Il vise aussi à acquérir les connaissances nécessaires à la maîtrise et à l'implantation des nouvelles technologies et techniques bureautiques dans une unité administrative.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Maîtriser une langue seconde, c'est-à-dire avoir atteint les objectifs du cours 604-103-82, *Anglais élémentaire III* ou du cours 602-213-72, *Français intermédiaire II*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-113-86	Éléments de mathématique appliquée	90
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-102-85	Principes d'organisation et techniques bureautiques	45
410-110-90	Comptabilité I	90
410-165-91	Simulation comptable sur micro-ordinateur	15
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	90
412-111-89	Bureautique, système et technologies	60
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	60
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	60
412-305-89	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	60
412-415-89	Méthodologie de prise de notes (langue maternelle)	60
412-525-89	Traitement des données	120
412-635-89	Projet de fin d'études	15
412-702-91	Outils de référence en bureautique	60
412-802-89	Micro-ordinateur et applications bureautiques	60
plus pour les élèves francophones		45
601-911-76	Français écrit	45
604-308-83	Anglais des affaires A	45
	Langue seconde	45
	Langue seconde	
ou pour les élèves anglophones		45
604-915-84	Langue des affaires	45
604-908-74	Le français des affaires	45
	Langue seconde	45
	Langue seconde	
	SOUS-TOTAL	**1 200**

plus un minimum de **135** heures de cours choisis par l'établissement parmi les disciplines 401, 410, 412, 589, 601, 602 ou 604. **TOTAL** **1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-178	Secrétaire administrative, secrétaire administratif
4111-110	Secrétaire
4111-111	Secrétaire de direction (bureau)
4111-115	Secrétaire technique (bureau)
Contexte québécois	Technicienne, technicien en travail de bureau
Contexte québécois	Technicienne, technicien en transformation de l'information textuelle
Contexte québécois	Technicienne, technicien en traitement des données
Contexte québécois	Technicienne, technicien en circulation des données
Contexte québécois	Adjointe administrative, adjoint administratif

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE BUREAU (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 412.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 112-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 635 heures
TOTALE : 2 295 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques en rédaction, classification, archivage des communications d'affaires et des écrits administratifs, tant sur supports de papier que sur supports magnétiques. Préparer l'élève à l'exploitation et à la transmission de l'information textuelle et audio, à la rédaction d'affaires, à la méthodologie de prise de notes, à la rédaction de rapports, au traitement des données, bases et banques de données, et aux systèmes d'archivage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-113-86	Éléments de mathématique appliquée	90
350-936-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-102-85	Principes d'organisation et techniques bureautiques	45
401-916-76	Droit des affaires	45
410-110-79	Comptabilité I	90
412-101-87	Saisie de l'information textuelle	90
412-111-86	Bureautique, système et technologie	90
412-201-87	Traitement de l'information textuelle	90
412-301-87	Transformation de l'information textuelle	90
412-305-89	Rédaction d'affaires (langue maternelle)	90
412-401-87	Exploitation, transmission de l'information textuelle et audio	90
412-405-89	Rédaction d'affaires (langue seconde)	90
412-415-89	Méthodologie de prise de notes (langue maternelle)	90
412-425-89	Méthodes d'analyse et résolution de problèmes	90
412-505-89	Recherche d'information et rédaction de rapports	90
412-515-89	Télématique, télécommunication, télématique	45
412-525-89	Traitement de données	90
412-535-89	Circulation des documents administratifs	45
412-605-89	Conservation des documents administratifs	45
412-615-89	Bases et banques de données	90
412-635-89	Projet de fin d'études	120
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	90
601-911-76	Français écrit	45
602-908-74	Le français des affaires	45
ou		
604-308-83	Anglais des affaires A	45
	Langue seconde	45
	Langue seconde	45
	SOUS-TOTAL	**1 425**

plus environ 210 heures de cours choisis parmi les suivants :

387-971-83	Sociologie du travail	45
401-115-85	Formation, supervision	45
401-430-79	Gestion du personnel	45
412-625-89	Coordination des ressources	90
412-801-89	Méthodologie de la prise de notes (langue seconde)	90
412-802-89	Micro-ordinateurs et applications bureautiques	90
412-803-89	Impacts humains et organisationnels de la bureautique	45
412-804-89	Projet d'intégration	90
412-805-89	Traitement de l'image	90
412-806-85	Prise de notes (langue maternelle)	90
412-807-89	Rédaction spécialisée	45
412-808-89	Normalisation des documents administratifs	45
	TOTAL	**1 635**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-178	Secrétaire administrative, secrétaire administratif
4111-110	Secrétaire
4111-111	Secrétaire de direction (bureau)
4111-115	Secrétaire technique (bureau)
Contexte québécois	Technicienne, technicien en travail de bureau
Contexte québécois	Technicienne, technicien en transformation de l'information textuelle
Contexte québécois	Technicienne, technicien en traitement des données
Contexte québécois	Technicienne, technicien en circulation des données
Contexte québécois	Adjointe administrative, adjoint administratif

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE COMMERCE INTERNATIONAL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.47

CLASSIFICATION CODE CUISEP 113-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre le contexte et les variables contrôlables du marketing international et les généralités de l'environnement légal d'une transaction internationale. Planifier, organiser, documenter, faire exécuter et contrôler le transport international des produits à porter et/ou à importer. Organiser le dédouanement d'une importation, organiser le paiement et le financement d'une transaction internationale. Planifier et contrôler les exportations de produits vers les États-Unis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder une année d'expérience de travail dans le domaine du commerce international ou posséder deux années d'expérience de travail dans le domaine de l'administration ou avoir réussi 20 unités de cours d'un programme collégial en administration incluant le cours de *201-102-82, Mathématique*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-924-71	Économie internationale	45
410-166-85	Marketing international	90
410-167-85	Droit commercial international	45
410-168-85	Transit international I	90
410-170-85	Transit international II	60
410-171-85	Courtage en douane I	75
410-172-85	Courtage en douane II	60
410-173-85	Paiement international	60
410-174-85	Exportation (É.U.A.)	60
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DE LA RÉCUPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 415.40

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des intervenantes et intervenants en récupération des déchets qui soient aptes à identifier les produits récupérables à l'enfouissement massif. Acquérir des outils d'organisation, de planification et de gestion favorisant l'implantation et la rentabilité de l'industrie de la récupération, tant communautaire que privée et la compréhension des particularités de ce marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-981-78	Comment se lancer en affaire	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
415-709-83	Introduction à la récupération	45
415-710-83	Étude des matières premières	45
415-711-83	Les déchets et leurs modes de traitement	45
415-712-83	L'industrie de la récupération	45
415-713-83	L'implantation de la récupération	60
415-714-83	Étude des matières récupérables I	60
415-715-83	Étude des matières récupérables II	60
415-716-83	La législation et la récupération	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE GESTION DES ORGANISATIONS DE SERVICES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.29

CLASSIFICATION CODE CUISEP 110.120-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 690 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de cette formation, l'élève sera en mesure d'exercer son rôle de gestionnaire dans le secteur des services en prenant en compte les dimensions organisationnelles et la qualité des interventions auprès de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être gestionnaire dans une entreprise de services (ou être en voie de le devenir).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-410-79	Développement organisationnel	60
388-344-87	Techniques de communication	45
401-401-82	Management	60
401-702-82	Gestion des ressources humaines	45
410-732-89	L'organisation et son environnement	60
410-736-89	Le personnel gestionnaire et l'intervention	60
410-737-89	Gestion de la qualité des services	60
410-739-89	Projet d'action I	90
410-742-86	Techniques d'animation de réunion	45
410-747-89	Projet d'action II	120
	SOUS-TOTAL	645

plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants

401-943-77	Planification, budgétisation et définition des objectifs dans les organismes publics et parapublics	45
410-755-89	Gestion de la santé et de la sécurité au travail	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	690

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE MICRO-INFORMATIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.91

CLASSIFICATION CODE CUSEP 153.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 935 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **INFORMATIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens spécialisés en micro-informatique, particulièrement aptes à intervenir dans le domaine du soutien technique aux usagères et usagers de l'utilisation des logiciels d'application standard et au besoin, du développement d'applications sur mesure en langages classiques ou à l'aide des langages propres par le progiciel des logiciels standard.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Conditions générales : voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.
- Condition particulière :
  Avoir réussi au secondaire le cours Mathématique 536.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
420-101-IK	Programmation I	90
420-131-IK	Éléments d'informatique	75
420-201-IK	Programmation II	90
420-231-IK	Fonctionnement interne des ordinateurs	75
420-331-IK	Systèmes d'exploitation	75
420-521-IK	Télécommunications et réseaux informatiques	90
420-742-91	Stage d'intégration	270
	SOUS-TOTAL	**735**

plus environ 300 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

201-122-IK	Mathématiques appliquées	75
201-257-IK	Statistiques et probabilités	75
350-305-IK	Communications et interrelations	45
401-103-IK	Administration I	75
420-801-IK	Langage de gestion	45
420-802-IK	Langage scientifique	45
420-803-IK	Langage technique	45
420-804-IK	Langage d'intelligence artificielle	45
420-811-IK	Approfondissement d'un langage de gestion	45
420-812-IK	Approfondissement d'un langage scientifique	45
420-813-IK	Approfondissement d'un langage technique	45
420-814-IK	Analyse et développement de systèmes experts	45
420-821-IK	Outils d'aide à l'analyse et à la conception	45
420-822-IK	Outils de quatrième génération	45
420-823-IK	Gestionnaire de fichiers	45
420-824-IK	Introduction à l'informatisation du travail de bureau	45
420-831-IK	Développement de systèmes à l'aide d'outils informatisés	45
420-832-IK	Développement à l'aide d'outils de quatrième génération	45
420-833-IK	Approfondissement des bases de données	45
420-834-IK	Implantation de la bureautique	45
420-841-IK	Exploitation d'un service informatique	45
420-844-IK	Informatique industrielle	45
420-845-IK	Champs d'applications informatiques	45
420-846-IK	Informatique et société	45
420-847-IK	Approfondissement des systèmes d'exploitation	45
420-848-IK	Approfondissement des télécommunications et des réseaux	45
420-849-IK	Systèmes experts et intelligence artificielle	45
420-850-IK	Entretien de systèmes	45
420-851-IK	Documentation de systèmes	45
420-853-IK	Environnement graphique	45
420-863-IK	Programmation dans un environnement graphique	45
420-973-91	Développement d'applications avec un chiffrier	45
420-975-91	Approfondissement du développement avec un chiffrier	45
604-310-IK	Français de l'informatique	45
604-317-IK	Anglais de l'informatique	45
	TOTAL	**1 038**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TECHNIQUES DE VENTE ET MARKETING
(collégial)

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 415.34

CLASSIFICATION CODE CUSEP 111.706 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires pour agir comme représentante ou représentant en vente pour des entreprises de distribution. Développer ses habiletés sur trois grands aspects : un fond commun de connaissances et d'habiletés de base, une capacité de réflexion personnelle et une capacité d'expression et d'intervention à partir du vécu. Le programme se divise en blocs de cours sur les techniques de la vente, les méthodes et le sens de responsabilités personnelles et professionnelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section 7 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-906-79	Techniques audiovisuelles	15
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
383-913-71	Initiation à la vie économique	45
383-933-71	Le crédit à la consommation	45
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	90
401-420-79	Droit de l'entreprise	90
401-505-79	Comportement du consommateur	90
401-509-79	Publicité	45
401-534-79	Vente	45
401-563-84	Techniques de vente	45
410-110-79	Comptabilité I	90
410-210-79	Comptabilité II	90
410-430-74	Marketing I	90
410-508-81	Vente, représentation, promotion	45
410-511-79	Marketing industriel	45
410-591-79	Projet de fin d'étude en marketing I	90
410-631-79	Marketing II	90
410-691-79	Projet de fin d'étude en marketing II	90
420-948-78	Introduction à l'informatique commerciale	45
420-970-81	Initiation aux applications sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**990**

plus un cours d'anglais pour **45** heures selon le niveau de l'élève (évaluation par un test de classement) parmi les suivants :

604-102-82	Anglais élémentaire I	45
604-103-82	Anglais élémentaire II	45
604-301-82	Anglais intermédiaire I	45
604-306-83	Anglais des affaires A	45
604-901-82	Anglais avancé	45

plus 5 cours optionnels pour **225** heures parmi les suivants :

201-106-85	Mathématiques appliquées	45
311-562-80	Communications et relations interpersonnelles	45
350-914-77	Relations humaines	45
383-932-72	Croissance et économie régionale	45
383-935-74	L'économie du Québec	45
401-961-79	Comment se lancer en affaire	45
401-962-79	Administration personnelle	45
410-611-79	Recherche commerciale	45
410-615-81	Travail administratif	45
412-916-77	Initiation à la dactylographie	45
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5199-134	Représentante, représentant de commerce

• • •

TITRE **TECHNIQUES DU GÉNIE INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 801.44

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-410-420 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production en vue d'améliorer la productivité, l'efficacité et l'efficience d'une industrie petite ou moyenne. L'élève sera capable d'élaborer des alternatives et d'implanter des solutions concernant les difficultés actuelles des entreprises : réduction des délais de livraison, gestion de la qualité, réduction des coûts de fabrication et établissement de système de prix de revient.

OBJECTIFS – CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Posséder une expérience professionnelle liée à la fabrication d'objets en série ou à la fabrication dans un contexte nécessitant plusieurs postes de travail.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-901-79	Lecture de plans et devis	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-401-00	Management	60
401-918-79	Étude des mouvements et des temps	90
410-821-00	Planification et contrôle de la production	75
410-805-00	Assurance et contrôle de la qualité	75
410-813-00	Méthodes et procédures de production	60
410-814-00	Qualité totale	45
410-919-79	Prix de revient et systèmes	90
410-923-79	Stage dans l'industrie	270
420-947-64	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-134	Technicienne spécialiste, technicien spécialiste en génie industriel
2165-238	Technicienne, technicien en génie industriel

* * *

TITRE **TECHNOLOGIE DU GÉNIE INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 235.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-450 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 830 heures
TOTALE 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève des connaissances théoriques et pratiques des différentes techniques d'organisation et de gestion de la production dans une optique d'amélioration de la productivité, de l'efficacité et de l'efficience d'une organisation; lui permettre de s'initier aux différentes technologies constituant les systèmes de production modernes et aux divers processus de production de biens et de services; développer chez l'élève des habiletés en communication et des aptitudes en relations interpersonnelles lui permettant d'intervenir en tenant compte de tout l'environnement humain et social de l'organisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064 536
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-444 ou 051-484

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	60
202-108-91	Chimie industrielle	60
203-208-91	Physique générale	75
235-101-91	Matériaux industriels et procédés de transformation	75
235-201-91	Planification et contrôle de la production	60
235-202-91	Gestion des matières et des entrepôts	90
235-301-91	Mesure du travail	90
235-302-91	Méthodes et procédures	60
235-303-91	Techniques d'aménagement	90
235-304-91	Ergonomie, santé et sécurité au travail	75
235-401-91	Assurance et contrôle de la qualité	90
241-301-91	Techniques de mesure	60
241-401-91	Mécanique industrielle	90
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	45
242-241-85	Lecture de plans, schématisation et croquis	75
243-506-91	Électricité appliquée et automatisation industrielle	60
350-235-91	Développement organisationnel	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	60
410-302-91	Comptabilité	45
410-410-90	Gestion des opérations	60
410-809-90	Analyse des coûts	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	
	SOUS-TOTAL	**1 548**
plus environ **288** heures de cours parmi les suivants		
235-600-91	Optimisation des systèmes de production	60
235-601-91	Gestion de produits	90
235-602-91	Gestion de projet	45
235-603-91	Projet de fin d'études en génie industriel	45
235-604-91	Stage industriel	120
235-605-91	Gestion de la qualité	45
241-614-91	Gestion de l'entretien	75
241-615-85	Systèmes de production automatisée	75
241-688-85	Fiabilité et maintenabilité de systèmes	45
401-401-90	Management	60
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-415-90	Gestion des approvisionnements et des stocks	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

• • •

TITRE **TENUE DE CAISSE ET OFFRE DE SERVICES FINANCIERS (chem. 2) (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1093 SIGLE SIMCA CZU-(XX)

CLASSIFICATION CODE CUSEP 112.100 SD

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour comptabiliser les transactions d'une entreprise de services, appliquer les techniques de calculs relatifs aux établissements financiers et enregistrer les transactions relatives à la comptabilité bancaire, maîtriser les techniques de caisse, vérifier et classer les documents, maîtriser le clavier d'une machine à écrire et utiliser un tableur électronique, appliquer les principes de marketing de l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
COP-104	452012	Situation du regard du métier et de la démarche de formation	30
COA-182	452173	Utilisation d'un appareil de transcription	45
COA-183	452183	Application de notions grammaticales et de l'orthographe de termes financiers	45
COQ-185	452112	Application de principes et de règles du droit du travail et du droit des affaires	30
COQ-181	452073	Application de techniques de communication interpersonnelle	45
COA-184	452103	Application de notions de marketing	45
CSO-186	447152	Application de procédés d'accueil et de communications téléphoniques	30
COA-185	452204	Application de techniques de calcul relatives aux services financiers	90
COP-187	452040	Promotion de produits et de services financiers	90
COA-180	452212	Initiation au métier (stage 1)	30
COA-187	452224	Comptabilisation de transactions d'une entreprise de services	60
COA-188	452234	Utilisation d'un tableur électronique	60
COP-186	452033	Vérification et classement de documents financiers	45
COQ-187	452130	Application de techniques de tenue de caisse en établissement financier	120
COQ-188	452143	Enregistrement de transactions relatives à la comptabilité bancaire	45
COA-189	452242	Utilisation de la terminologie anglaise reliée au métier	30
COQ-189	452152	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
COA-181	452164	Intégration au milieu de travail (stage 2)	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4133-110	Caissière, caissier d'institution financière
Contexte québécois	Caissière préposée, caissier préposé au service de la clientèle en établissement financier

• • •

TITRE **TRANSPORT (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 410.57

CLASSIFICATION CODE CUISEP 125-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer des gestionnaires des opérations de transport. Il s'adresse particulièrement aux travailleuses et travailleurs de l'industrie du transport qui veulent se perfectionner dans la gestion ou acquérir des compétences dans ce domaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-945-79	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
383-935-71	Introduction à l'économique I	45
383-921-71	Introduction à l'économique II	45
401-401-62	Management	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
401-430-79	Gestion du personnel	45
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
410-320-79	Comptabilité analytique de gestion	60
410-410-79	Gestion des opérations	45
410-430-74	Marketing I	60
410-507-79	Techniques de transport I	75
410-517-79	Droit et ses incidences économiques en transport	45
410-527-79	Logistique et applications au transport I	45
410-540-79	Finance I	60
410-587-79	Projet de fin d'études I	60
410-607-79	Techniques de transport II	75
410-627-79	Logistique et application au transport II	45
410-637-79	Marketing du transport	45
410-697-79	Projet de fin d'études II	60
420-947-78	Introduction à l'informatique de gestion	45
	SOUS-TOTAL	**1 215**

plus un cours au choix pour 45 heures parmi les suivants

201-112-77	Mathématique commerciale	45
201-117-73	Éléments de statistique	45
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-202	Experte-conseil, expert-conseil en transport de marchandises

* * *

TITRE **TRANSPORT (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 415.47

CLASSIFICATION CODE CUISEP 125.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ADMINISTRATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer la personne à évoluer dans le domaine du transport en lui donnant des outils précis qui lui permettront de se rendre très rapidement productive dans l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-945-79	Géographie des transports et des systèmes de communication	60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-430-74	Marketing I	75
410-501-79	Techniques de transport I	45
410-517-79	Droit et ses incidences économiques en transport	45
410-527-79	Logistique et applications au transport I	75
410-607-79	Techniques de transport II	45
410-627-79	Logistique et applications au transport II	45
410-637-79	Marketing du transport	
	TOTAL	570

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-202	Expert-conseil, expert-conseil en transport de marchandises

• • •

TITRE **VENTE (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

CERTIFICATION CODE SESAME 5037 SIGLE SIMCA CZU-011

CLASSIFICATION CODE CUISEP 111.709-50

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ADMINISTRATION, COMMERCE ET SECRÉTARIAT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour devenir une vendeuse ou un vendeur qualifiés, communiquer efficacement avec la clientèle et la conseiller, acquérir des techniques de vente, assurer la commercialisation des produits et s'intégrer rapidement à un établissement de vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CPD-181	458013	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	45
CPD-185	458054	Communication en milieu de travail	90
CPD-183	458034	Comportement du consommateur	60
CPD-184	458043	Notions de marketing	45
CPD-182	458023	Lois et règlements relatifs au commerce de détail	45
CPD-186	458068	Vente de produits et services	120
CPD-187	458075	Amorce de la vente en entreprise	75
CPD-188	458083	Préparation d'un dossier produit	45
CPD-189	458095	Utilisation des équipements électroniques	75
CPE-181	458103	Opérations de caisse	45
CPE-182	458113	Opérations d'inventaire	45
CPE-183	458123	Notions de marchandisage	45
CPE-184	458133	Étalages	45
CPE-185	458143	Moyens de recherche d'emploi	30
CPE-186	458158	Intégration au milieu de travail	120
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-001*	Vendeuse, vendeur
Contexte québécois	Vendeuse et commis-vendeuse, vendeur et commis-vendeur dans un commerce de détail

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 2 :

AGROTECHNIQUE (Secondaire)
AGRICULTURE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
901.66			Amélioration des pratiques en agrobiologie	AEC	825	– –	111
	NZV-008	1092	Aquiculture	CEP	600	– –	112
901.05			Création florale et gestion d'un magasin de fleurs	AEC	630	– –	113
	NZV-001	1415	Fleuristerie	CEP	570	– –	114
900.65			Gestion des affaires dans une entreprise agricole	AEC	930	– –	115
152.03			Gestion et exploitation d'entreprise agricole	DEC	2 205	2 865	116
153.02			Horticulture légumière et fruitière	DEC	1 800	2 460	118
	NZV-002	1422	Horticulture maraîchère écologique	CEP	900	– –	120
	NZU-007	1088	Horticulture ornementale (chem. 2)	DEP	1 350	– –	121
153.03			Horticulture ornementale	DEC	1 805	2 465	122
901.58			Inspection des grains	AEC	570	– –	124
900.64			Introduction aux affaires agricoles	AEC	1 050	– –	125
	HZU-010	5010	Mécanique agricole d'entretien	DEP	1 350	– –	126
900.68			Perfectionnement en productions animales	AEC	750	– –	127
900.69			Perfectionnement en productions végétales	AEC	750	– –	128
900.66			Pratique des affaires en agriculture	AEC	450	– –	129
	NZU-005	1045	Production bovine (viande) (chem. 2)	DEP	1 350	– –	130
	NZU-004	1044	Production laitière	DEP	1 350	– –	131
	NZU-006	1046	Production porcine	DEP	1 350	– –	132
	NZU-003	1159	Production végétale	DEP	1 350	– –	133
	NZW-005	1087	Réalisation d'aménagements paysagers (chem. 2)	CEP	900	– –	134
	NZW-007	5043	Spécialité en horticulture	ASP	450	– –	135
	HZW-012	5011	Systèmes spécialisés en mécanique agricole	ASP	450	– –	136
901.67			Techniques de base en agrobiologie	AEC	945	– –	137
153.07			Techniques de gestion conseil en agriculture	DEC	1 695	2 355	138

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR (suite)

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
153.06			Techniques de productions végétales	DEC	1 815	2 475	140
145.03			Techniques de santé animale	DEC	2 070	2 730	142
153.08			Techniques des sols	DEC	1 830	2 490	144
155.05			Techniques équines	DEC	1 945	2 605	146
901.41			Techniques horticoles : aménagement paysager	AEC	1 335	– –	148
153.05			Technologie du génie rural	DEC	1 885	2 545	149
901.82			Transition à l'agriculture biologique	AEC	750	– –	151
153.01			Zootechnologie	DEC	1 915	2 575	152

SECTEUR 2 :

AGROTECHNIQUE (Secondaire)
AGRICULTURE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

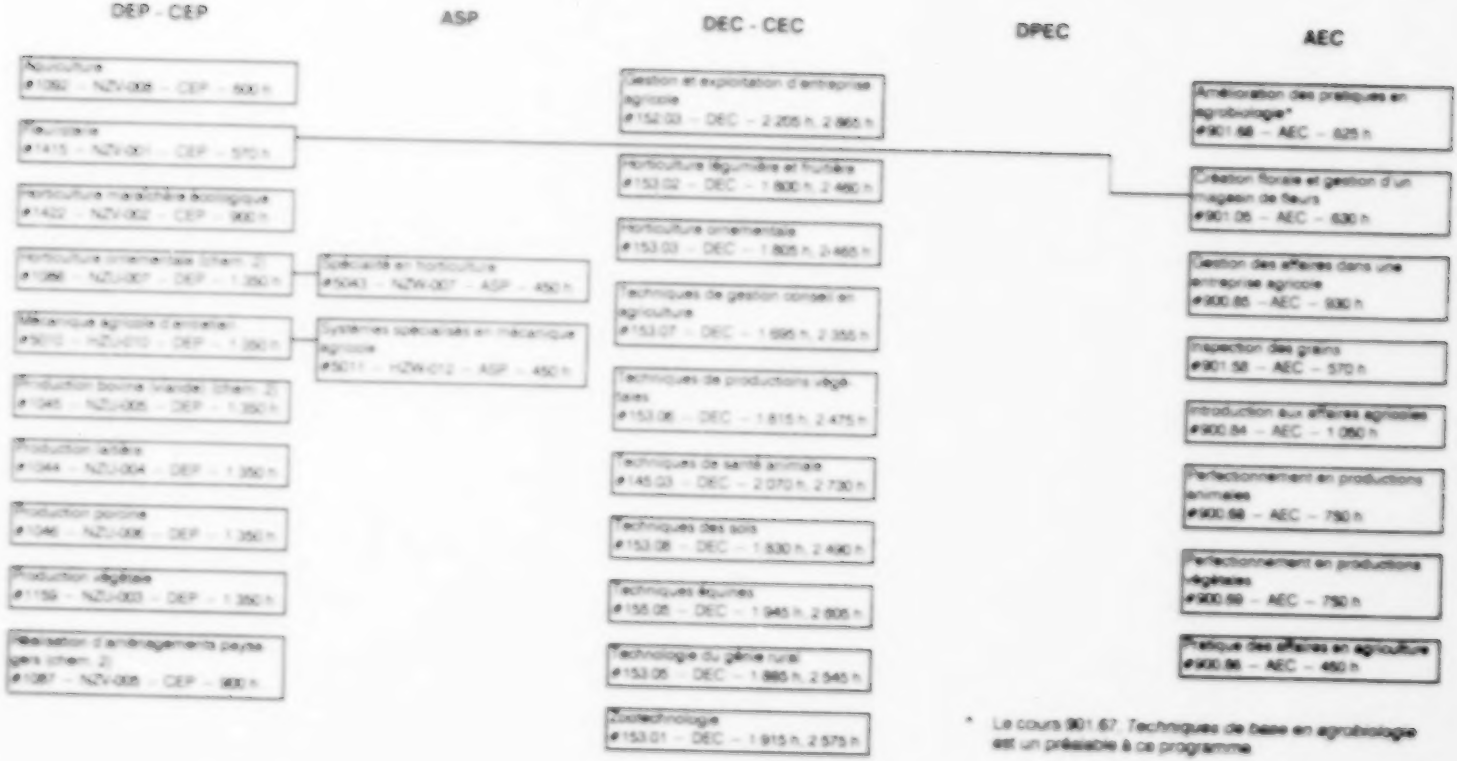

* Le cours 901.67 *Techniques de base en agrobiologie* est un préalable à ce programme.

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques de base en agrobiologie
#901.67 – AEC – 945 h

Techniques horticoles : aménagement paysager
#901.41 – AEC – 1 335 h

Transition à l'agriculture biologique
#901.82 – AEC – 750 h

TITRE **AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN AGROBIOLOGIE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.68

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 825 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme en agriculture biologique permet à l'élève d'approfondir les principes de l'agrobiologie, les techniques avancées de culture et d'élevage, ainsi que de gestion de l'entreprise agricole biologique, afin de parfaire l'efficacité économique et écologique des ressources agricoles. L'élève se voit donc en mesure d'élaborer des stratégies afin d'améliorer la rentabilité et la productivité à long terme de son entreprise agricole actuelle ou future.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le programme 901.67, *Techniques de base en agrobiologie*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-712-91	Méthodes d'évaluation qualitative	60
152-713-91	Défense des cultures	60
152-714-91	Construction de bâtiments agricoles	60
152-715-91	Stage II	330
	SOUS-TOTAL	**510**

plus 90 heures de cours choisis parmi les cours de règle de production suivants :

152-421-84	Règle des productions animales spéciales	90
152-422-87	Règle de production végétales spéciales	90
152-440-84	Règle de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Règle de la production avicole	90
152-454-84	Règle de la production de légumes frais	90
152-460-84	Règle de la production ovine	90
152-470-84	Règle de la production porcine	90
152-507-84	Règle de la production céréalière	90
152-508-84	Règle de la production céréalière et herbagère	90
152-631-84	Règle de la production apicole	90
152-901-84	Règle de la production fruitière	90
152-922-84	Règle de la production légumière de plein champ	90

plus 90 heures de cours choisis parmi les suivants :

152-716-91	Homéopathie en agriculture biologique	45
152-718-91	Aménagement écologique du boisé de ferme	45
152-322-87	Alimentation et santé animale	45
152-719-91	Énergies renouvelables	45

plus environ **135** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

152-722-91	Compostage	75
152-723-91	Application de méthodes en agriculture biologique	45
152-724-91	Gestion des agroécosystèmes	45
152-131-84	Zootechnie	75
152-725-91	Planification d'une transition à l'agrobiologie	60
152-726-91	Aménagement et entretien de brise-vent	45

ou parmi les cours de règle de production présentés plus haut.

TOTAL **825**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **AQUICULTURE (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1092 SIGLE SIMCA NZV-008

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311-720 SC

DURÉE DE LA FORMATION 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener l'élève à acquérir les compétences nécessaires à l'installation des structures d'élevage en mer, aux soins des saumons et des moules et à la préparation des produits pour leur mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NHC-189	203011	Situation au regard du métier et de la formation	15
NHD-181	203023	Application de notions de biologie	45
NHD-182	203033	Préparation de structures d'élevage	45
NHD-183	203043	Application des règles de santé et de sécurité	45
NHD-184	203052	Utilisation du bateau	30
NHD-185	203062	Installation de structures d'élevage	30
NHD-186	203073	Applications de notions de mécanique	45
NHD-187	203082	Vérification de la qualité de l'eau	30
NHD-188	203091	Applications de mesures d'hygiène et prophylaxie	15
NHD-189	203103	Opérations d'élevage piscicole	45
NHE-181	203113	Alimentation – espèces d'élevage	45
NHE-182	203122	Réalisation du frai	30
NHE-183	203132	Captage du naissain	30
NHE-184	203143	Opération d'élevage de la moule	45
NHE-185	203151	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
NHE-186	203161	Soins aux espèces d'élevage	15
NHE-187	203171	Préparation, production, mise en marché	15
NHE-188	203184	Intégration au milieu de travail	60
		TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7199-146	Employée, employé d'aquarium
7313-154	Préposée, préposé aux bancs de coquillages
7319-110	Ostréicultrice, ostréiculteur
7319-132	Travailleuse, travailleur d'établissement piscicole
7319-146	Travailleuse, travailleur d'alevinière

* * *

TITRE **CRÉATION FLORALE ET GESTION D'UN MAGASIN DE FLEURS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.05

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.653 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare des personnes à exercer avec compétence l'ensemble des tâches inhérentes à la décoration florale et à la gérance d'un magasin de fleurs. Plus particulièrement, il développe les habiletés nécessaires à la commercialisation des produits floraux, à l'aménagement du magasin, à la pratique de certaines tâches de gestion et à la décoration florale intérieure, et il développe la créativité et les habiletés essentielles à la composition de bouquets de fleurs naturelles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le programme du ministère de l'Éducation (DGEA code 604.894 ou 611.369 et CEP code 1415) ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-905-84	Sciences graphiques	45
401-108-88	Commercialisation des produits floraux	105
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-963-84	Techniques de vente	45
401-999-82	Comptabilité	45
570-152-88	Création florale	90
570-153-88	Bouquets de fleurs permanentes	45
570-154-88	Rebana	45
570-155-88	Aménagement de vitrines de magasin de fleurs	60
570-156-88	Conception graphique et décoration florale de lieux	90
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **FLEURISTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, sera révisé en 1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1415 SIGLE SIMCA NZV-001
CLASSIFICATION : CODE CUISEP 311-653.SC
DURÉE DE LA FORMATION : 570 heures
SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser et vendre des arrangements floraux (mariage, funérailles, fête spéciale) et des arrangements commerciaux, entretenir des plantes en magasin et dans les édifices publics et vendre les produits connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NBB-181	200012	Les végétaux et leur propagation	30
NBB-182	200023	Les plantes d'intérieur	45
NBB-183	200032	Les poteés fleuries	30
NBB-184	200045	Notions de base en fleuristerie	75
NBB-185	200057	Les arrangements funéraires	105
NBB-186	200086	Les arrangements commerciaux	60
NBB-187	200075	Les arrangements pour les mariages	75
NBB-188	200082	Les arrangements de fleurs artificielles	30
NBB-189	200094	Les notions de commercialisation en fleuristerie	60
NBC-181	200102	Les arrangements spéciaux	30
		TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-230	Fleuriste
Contexte québécois	Fleuriste

* * *

TITRE : **GESTION DES AFFAIRES DANS UNE ENTREPRISE AGRICOLE (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.85

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à effectuer toutes les opérations courantes nécessaires au bon fonctionnement de l'entreprise agricole. Apprendre à réaliser un projet de production, à réunir les éléments essentiels à l'élaboration d'un projet d'établissement. Apprendre à analyser toutes les facettes d'une entreprise agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-441-83	Planification de l'entreprise agricole	75
152-451-83	Stage IV	75
152-510-84	Gestion financière	60
152-561-83	Stage V	75
152-661-84	Stage VI	330
601-111-85	Français	45
	SOUS-TOTAL	**660**

plus environ **270** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

152-311-83	Machinerie et équipements	75
152-322-87	Alimentation et santé animale	45
152-421-84	Régie de productions animales spéciales	90
152-422-87	Régie de productions végétales spéciales	90
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-454-84	Régie de la production de légumes frais	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	90
152-901-84	Régie de la production fruitière	90
152-922-84	Régie de la production légumière de plein champ	90
152-932-84	Régie de production des cultures industrielles	90
152-942-84	Régie de production des cultures abritées	90
152-980-84	Régie de production laitière	90
152-982-84	Régie de la production de la pomme de terre	90
152-990-84	Tracteurs et moteurs	60
360-908-87	Sciences d'appoint	60
plus un cours complémentaire au choix		45
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7111-110	Agricultrice, agriculteur
7113-118	Aviculteur, aviculteur de poules pondeuses
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7113-138	Productrice, producteur d'ovins
7115	Exploitante, exploitant de culture de plein champ
7131-110	Directrice, directeur d'exploitation agricole
7180-110	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation laitière
7180-130	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation avicole

* * *

TITRE **GESTION ET EXPLOITATION D'ENTREPRISE AGRICOLE (collégial)**

STATUT ***Programme en révision, implantation prévue en 1993***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 152.03

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 205 heures
TOTALE 2 865 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former une relève agricole de qualité qui soit au fait des exigences de la profession d'exploitante ou d'exploitant de ferme, c'est-à-dire, planifier l'établissement, la réaliser, exploiter rationnellement une entreprise agricole au Québec par l'utilisation de principes de gestion, de techniques de production et de mise en marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-109-84	Phytotechnie	75
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-114-84	Réalités agricoles du Québec	60
152-131-84	Zootechnie	75
152-151-84	Stage I	60
152-214-84	Menuiserie et construction	60
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	75
152-251-83	Stage II	330
152-351-84	Stage III	75
152-451-83	Stage IV	60
152-510-84	Gestion financière	75
152-551-83	Stage V	330
152-651-84	Stage VI	60
152-930-84	Atelier de ferme	
152-934-84	Organismes et politiques agricoles; structures de commercialisation	60
	Systèmes comptables agricoles	75
401-152-84	Droit rural et fiscalité	45
401-652-84	**SOUS-TOTAL**	**1 635**

plus environ **570** heures de cours choisis par un cégep ou par un ITA parmi les suivants :

152-311-83	Machinerie et équipement	75
152-322-87	Alimentation et santé animale	45
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-421-84	Régie des productions animales spéciales	90
152-422-87	Régie des productions végétales spéciales	90
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-441-83	Planification de l'entreprise agricole	75
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-454-84	Régie de la production de légumes frais	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	45
152-514-84	Projet d'établissement I	45
152-554-84	Gestion technico-économique spécifique	60
152-614-84	Projet d'établissement II	90
152-631-84	Régie de la production apicole	45
152-711-83	Gestion de l'énergie	45
152-721-83	Aménagement paysager	60
152-751-84	Atelier de synthèse	90
152-901-84	Régie de la production fruitière	45
152-902-84	Initiation aux techniques de production laitière	45
152-903-84	Initiation aux techniques de productions animales spéciales	45
152-904-84	Initiation aux techniques de production des cultures céréalières et industrielles	45
152-905-84	Initiation aux techniques de productions horticoles	45
152-922-84	Régie de la production légumière de plein champ	90
152-932-84	Régie de la production des cultures industrielles	90
152-942-84	Régie de la production des cultures abritées	90
152-960-84	Régie de la production laitière	90
152-970-84	Régie de l'eau et conservation du sol	75
152-982-84	Régie de la production de la pomme de terre	90
152-990-84	Tracteurs et moteurs	60
360-906-87	Sciences d'appoint	60
	TOTAL	**2 205**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7111-110	Agricultrice, agriculteur
7113-118	Avicultrice, aviculteur de poules pondeuses
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7113-138	Productrice, producteur d'ovins
7115	Exploitante, exploitant de culture de plein champ
7131-110	Directrice, directeur d'exploitation agricole
7180-110	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation laitière
7180-130	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation avicole

• • •

TITRE : **HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.651 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 800 heures
TOTALE : 2 460 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Expliquer et transmettre à une personne ou à un groupe de personnes de l'information concernant les productions végétales, les techniques reliées à ces productions et les soins à donner aux plantes; vendre des productions, du matériel, des équipements et des services; participer à des programmes de recherche en production; promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles; diriger du personnel; contacter les principaux intervenants du domaine afin d'obtenir de l'information; décrire les nouvelles techniques ou espèces végétales pouvant être cultivées ou produites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme),
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-910-04	Botanique	75
101-917-88	Physiologie végétale	75
101-957-84	Microbiologie horticole	45
101-969-84	Taxonomie générale	45
101-990-84	Génétique générale	60
150-100-84	Biologie horticole	60
150-900-84	Cultures fruitières I	90
150-920-84	Cultures légumières I	90
150-930-84	Principes de phytoprotection	45
150-940-84	Semiculture	60
153-110-84	Introduction au métier	45
153-220-84	Sols	45
153-314-84	Principes de fertilisation	45
153-392-84	Écologie	45
153-401-84	Stage	60
153-405-88	Horticulture écologique	45
153-417-84	Économie agricole	45
153-472-84	Phytoprotection appliquée	30
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	
201-202-85	Compléments de mathématique (techniques agricoles et biologiques)	75
		75
202-105-75	Chimie générale et organique	45
202-218-84	Introduction à la biochimie	45
401-961-84	Commercialisation et vente	45
401-971-84	Comptabilité générale	75
401-978-88	Gestion de l'entreprise horticole	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	
	SOUS-TOTAL	**1 425**

plus environ **375** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

150-902-84	Cultures fruitières II	75
150-922-84	Cultures légumières II	75
150-970-84	Grandes cultures	60
150-992-84	Cultures industrielles	45
153-313-85	Projet de production en serres	60
153-318-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-400-84	Constructions horticoles	45
153-402-84	Amélioration des sols	45
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-517-85	Cultures abritées en pleine terre	60
153-518-85	Cultures abritées en contenants	60

153-532-84	Machines horticoles	45
153-553-84	Micropropagation appliquée	45
153-616-85	Production en serres	75
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-004*	Technologiste en horticulture légumière et fruitière
2135-002*	Technologiste en production végétale
7115-003*	Directrice, directeur à la production horticole
7115-004*	Productrice, producteur de fruits et légumes
7115-110	Horticultrice fruitière, horticulteur fruitier
7115-130	Productrice, producteur de pommes de terre
7115-138	Jardinière-maraîchère, jardinier-maraîcher
7180-126	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation arboricole

* Code **Repères**

* * *

TITRE **HORTICULTURE MARAÎCHÈRE ÉCOLOGIQUE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme, sera révisé en 1993***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1422 SIGLE SIMCA NZV-002
CLASSIFICATION CODE CUISEP 311-650 SC
DURÉE DE LA FORMATION 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier la production de plants et de légumes selon les méthodes intensives de culture écologique, produire des plants et légumes en serre ou en champ, assurer la mise en marché du produit.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NBE-181	207013	Introduction à l'agro-écologie	45
NBE-182	207023	Botanique	45
NBE-183	207035	Sols, amendements et fertilisants	75
NBE-184	207044	Plantes maraîchères et compagnes	60
NBE-185	207055	Production de plants en serre	75
NBE-186	207065	Outils et équipements	75
NBE-187	207074	Serres et abris	60
NBE-188	207081	Systèmes de conservation	15
NBE-189	207094	Protection écologique des cultures	60
NBF-181	207103	Amélioration et conservation des sols	45
NBF-182	207112	Planification de la production	30
NBF-183	207126	Production maraîchère en champ	90
NBF-184	207136	Production légumière en serre	90
NBF-185	207144	Compostage	60
NBF-186	207153	Récolte et conditionnement	45
NBF-187	207162	Mise en marché	30
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7115-138	Jardinière-maraîchère, jardinier-maraîcher

* * *

TITRE : **HORTICULTURE ORNEMENTALE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1989-1990 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1068 SIGLE SIMCA NZU-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 311.650 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour propager, planter et entretenir des plantes ornementales (arbres, arbustes, plantes vivaces, annuelles, bulbes, potées fleuries, plantes d'intérieur) dans des entreprises privées ou publiques, réaliser des croquis de jardins et vendre des produits horticoles.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NGS-186	204352	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
NHG-182	204393	Travaux de plantation et de transplantation d'arbres et d'arbustes	45
NGS-187	204366	Application de notions de botanique	90
NHH-184	204575	Identification d'agents responsables de dommages causés aux plantes	75
NHH-185	204583	Application des principes d'utilisation des pesticides	45
NGS-189	204384	Caractérisation des principaux milieux de culture	60
NGT-182	204404	Travaux de propagation	60
NGT-183	204412	Application des règles de santé et de sécurité	30
NGT-185	204434	Application de principes de fertilisation et d'amendement	60
NGT-184	204423	Contrôle des conditions ambiantes nécessaires à la culture des plantes sous abri	45
NHB-181	204482	Lecture et interprétation de plans et de devis d'aménagement paysager	30
NGH-183	204453	Familiarisation avec les milieux d'intervention des jardiniers-horticulteurs	45
NHH-186	204593	Application de notions de culture légumière et fruitière	45
NGT-188	204468	Entretien des plantes annuelles et vivaces	120
NHB-185	204528	Entretien des arbres, des arbustes et des conifères	120
NGT-186	204442	Entretien préventif et réparations mineures des outils et de l'équipement	30
NHB-183	204502	Communication en milieu de travail	30
NHH-181	204606	Entretien des plantes d'intérieur	75
NHH-182	204613	Entretien des potées fleuries	45
NGH-185	204535	Conception d'un aménagement paysager léger	75
NHB-187	204542	Vente de produits horticoles	30
NGH-184	204523	Engazonnement et entretien d'une pelouse	45
NHB-188	204552	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
NHH-183	204566	Intégration au marché du travail	90
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7115-126	Pépiniériste
7115-134	Productrice, producteur de gazon
7115-142	Floricultrice, floriculteur
7195-122	Ouvrière, ouvrier pépiniériste
Contexte québécois	Horticultrice ornementale, horticulteur ornemental
Contexte québécois	Jardinière-horticultrice, jardinier-horticulteur
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier qualifié dans un centre-jardin
Contexte québécois	Serricultrice, serriculteur

* * *

TITRE : **HORTICULTURE ORNEMENTALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 153.03

CLASSIFICATION : CODE CUSEP 311.653 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 805 heures
TOTALE 2 465 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Expliquer et transmettre de l'information relative aux productions végétales, aux techniques reliées à ces productions et aux soins à donner aux plantes, vendre des productions, du matériel, des équipements et des services, participer à des programmes de recherche en production, promouvoir des productions et des techniques courantes ou nouvelles, décrire les nouvelles techniques ou espèces pouvant être cultivées ou produites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-910-84	Botanique	75
101-917-88	Physiologie végétale	75
101-957-84	Microbiologie horticole	45
101-969-84	Taxonomie générale	45
101-980-84	Génétique générale	60
150-100-84	Biologie horticole	60
150-930-84	Principes de phytoprotection	60
153-110-84	Introduction au métier	45
153-220-84	Sols	75
153-303-84	Pépinière I	45
153-314-84	Principes de fertilisation	45
153-392-84	Écologie	45
153-401-84	Stage	45
153-450-84	Propagation	45
153-472-84	Phytoprotection appliquée	60
153-605-88	Plantes herbacées	30
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	
201-202-85	Compléments de mathématique (techniques agricoles et biologiques)	75
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-216-84	Introduction à la biochimie	45
401-970-84	Vente et marketing	45
401-971-84	Comptabilité générale	45
401-978-88	Gestion de l'entreprise horticole	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 308**

plus environ **500** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

153-313-85	Projet de production en serres I	60
153-314-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-320-89	Projet de production en pépinière	45
153-321-89	Production de plants de pépinière	75
153-322-89	Pépinière : culture en contenants	75
153-323-89	Pépinière : culture en pleine terre	45
153-324-89	Machinerie de pépinière	45
153-325-89	Régie de pépinière et mise en marché	60
153-400-84	Constructions horticoles	45
153-403-88	Construction en aménagement	60
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-423-84	Plantes ornementales	45
153-443-84	Architecture de paysage I	75
153-493-84	Gestion de pelouse	60
153-503-84	Machinerie horticole ornementale	45
153-513-85	Jardinerie I	60
153-517-85	Cultures abritées : en pleine terre	60
153-518-85	Cultures abritées : en contenants	60
153-525-85	Équipements et outillages horticoles	60
153-533-85	Floriculture	75
153-543-84	Architecture de paysage II	60
153-553-84	Micropropagation appliquée	45
153-573-84	Pépinière II	90

153-613-84	Jardinerie II	60
153-616-85	Production en serres	75
153-643-84	Architecture de paysage III	60
153-683-84	Parterre III	45
	TOTAL	**1 605**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-130	Horticultrice, horticulteur
2135-010	Technicienne, technicien en horticulture ornementale
7115-126	Pépiniériste
7131-118	Directrice, directeur d'entreprise de jardinage paysager
7180-134	Contremaîtresse, contremaître de parc
7180-150	Chef de l'entretien d'un terrain de golf
7195-146	Jardinière-paysagiste, jardinier-paysagiste

• • •

TITRE **INSPECTION DES GRAINS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.58

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.630 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des inspectrices et des inspecteurs en classement des grains par l'acquisition de notions théoriques, mais surtout par la réalisation de travaux pratiques et de travaux personnels. La technicienne et le technicien peuvent assurer le suivi et la surveillance du classement des grains en appliquant la Loi sur les grains administrée par la Régie des grains du Québec. Ils peuvent effectuer de la vulgarisation dans ce domaine et assurer l'entraînement des personnes préposées au classement des grains dans les meuneries ou dans les centres régionaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
153-700-90	Introduction au classement des grains	75
153-701-90	Classement des grains I	45
153-702-90	Classement des grains II	90
153-703-90	Classement des grains III	75
153-704-90	Classement des grains IV	45
153-705-90	Identification des variétés de blé et d'orge	60
153-706-90	Les insectes parasites des grains	90
153-707-90	Application de la loi, du règlement et de l'ordonnance	60
153-708-90	Plan d'entraînement des personnes préposées au classement	30
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **INTRODUCTION AUX AFFAIRES AGRICOLES (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.84

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à appliquer les données de base en productions végétales et animales, en génie et en gestion. Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de son entreprise agricole. Effectuer plusieurs opérations relatives à la production, à l'aménagement et à la gestion d'une exploitation agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-109-84	Phytotechnie	75
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-114-84	Réalités agricoles du Québec	60
152-131-84	Zootechnie	75
152-151-84	Stage I	60
152-214-84	Menuiserie et construction	60
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-251-83	Stage II	75
152-351-84	Stage III	330
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
601-103-85	Communication et écritures	45
	SOUS-TOTAL	**975**

plus environ 75 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-970-84	Régie de l'eau et conservation du sol	75
360-908-87	Sciences d'appoint	60
	TOTAL	**1 050**

Note :
L'élève qui désire obtenir un Diplôme d'études collégiales devra compléter les trois programmes 900.84, 900.85 et 900.86 en plus de suivre les cours obligatoires et complémentaires pour satisfaire aux exigences d'un DEC.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7111-110	Agricultrice, agriculteur
7113-118	Avicultrice, aviculteur de poules pondeuses
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7113-138	Productrice, producteur d'ovins
7115	Exploitante, exploitant de culture de plein champ
7131-110	Directrice, directeur d'exploitation agricole
7180-130	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation avicole

• • •

TITRE : **MÉCANIQUE AGRICOLE D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5010 SIGLE SIMCA : HZU-010
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-438 SO
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assembler, réparer et utiliser les tracteurs de ferme, les machines aratoires et les principaux appareils agricoles et horticoles.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME (cheminement 2)

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HDL-182	205612	Sols – culture – récolte	30
HDL-183	205624	Outils et notions d'ajustage	60
HDL-184	205634	Notions de soudage	60
HDL-185	205642	Plan – croquis – dessin	30
HDL-186	205656	Machines de travail du sol	90
HDL-187	205662	Sécurité et premiers soins	30
HDL-188	205672	Principes des transmissions	30
HDL-189	205683	Semoirs	45
HDM-181	205693	Pulvérisateurs	45
HDM-182	205702	Hydraulique de base	30
HDM-183	205714	Moissonneuse-batteuse I	60
HDM-184	205724	Faucheuses et râteaux	60
HDM-185	205734	Presses à foin	60
HDM-186	205742	Électricité de base	30
HDM-187	205752	Principes des moteurs	30
HDM-188	205762	Épandeuse à fumier et à engrais	30
HDM-189	205773	Initiation aux affaires	45
HDN-181	205783	Soudage	45
HDN-182	205796	Stage I	90
HDN-183	205806	Fonctionnement et entretien du tracteur	90
HDN-184	205817	Réparation du tracteur	105
HDN-185	205825	Équipements d'ensilage	75
HDN-186	205834	Moissonneuse-batteuse II	60
HDN-187	205842	Équipements et accessoires spécialisés	30
HDN-188	205856	Intégration au marché du travail	90
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8564-330	Mécanicienne, mécanicien de machines agricoles

* * *

TITRE : **PERFECTIONNEMENT EN PRODUCTIONS ANIMALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.68

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-700;800 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser les étapes des processus de production agricole nécessaires à la concrétisation d'un projet en production animale, utiliser des données technico-économiques et financières. Mieux se situer sur le plan professionnel par rapport à son entourage et à l'environnement social, politique et économique. Planifier les principales étapes de développement d'une entreprise agricole. Développer l'autonomie et la capacité d'interaction par rapport aux différents intervenants en agriculture.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être en situation de travail en agriculture depuis au moins un an.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-114-84	Réalités agricoles du Québec	60
152-510-84	Gestion financière	60
152-554-84	Gestion technico-économique spécifique	45
350-914-77	Relations humaines	45
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
plus un des cours suivants pour **90** heures selon l'orientation choisie :		
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-980-84	Régie de la production laitière	90
	SOUS-TOTAL	**375**
plus environ **375** heures de cours choisis parmi les suivants :		
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-214-84	Manutention et construction	60
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-311-83	Machinerie et équipements	75
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-421-84	Régie de productions animales spéciales	90
152-492-81	Boisé de ferme	45
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	90
152-514-84	Projet d'établissement I	45
152-602-86	Stage de perfectionnement	75
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-934-84	Organismes et politiques agricoles : structures de commercialisation	60
152-980-84	Tracteurs et moteurs	60
152-XXX-XX	Un cours de régie parmi ceux du bloc des cours obligatoires, autre que celui de l'orientation choisie	90
153-585-84	Projet de fin d'études	30
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	30
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
360-903-85	Méthodologie du portfolio	45
401-652-84	Droit rural et fiscalité	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-001*	Technologiste en production animale

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PERFECTIONNEMENT EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.69

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.600 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser les étapes des processus de production agricole en production végétale (cultures commerciales, cultures légumières et fruitières ou cultures abritées). Utiliser des données technico-économiques et financières. Mieux se situer par rapport à son entourage et à l'environnement social, politique et économique. Planifier les principales étapes de développement d'une entreprise agricole. Développer l'autonomie et la capacité d'interaction par rapport aux différents intervenantes et intervenants en agriculture.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Être en situation de travail en agriculture depuis au moins un an.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-114-84	Réalités agricoles du Québec	60
152-510-84	Gestion financière	60
152-564-84	Gestion technico-économique spécifique	45
350-914-77	Relations humaines	45
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75

plus un des cours suivants pour 60 heures selon l'orientation choisie :

152-464-84	Régie de la production de légumes frais	60
152-507-84	Régie de la production céréalière	60
152-801-84	Régie de la production fruitière	60
152-822-84	Régie de la production légumière de plein champ	60
152-832-84	Régie de production des cultures industrielles	60
152-842-84	Régie de production des cultures abritées	60
152-882-84	Régie de la production de la pomme de terre	60
	SOUS-TOTAL	**375**

plus environ **375** heures de cours choisis parmi les suivants :

152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-214-84	Menuiserie et construction	60
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-311-83	Machinerie et équipements	75
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-492-81	Boisé de ferme	45
152-514-84	Projet d'établissement I	45
152-602-86	Stage de perfectionnement	75
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-634-84	Organismes et politiques agricoles : structures de commercialisation	60
152-970-84	Régie de l'eau et conservation du sol	75
152-990-84	Tracteurs et moteurs	60
152-XXX-XX	Un cours de régie parmi ceux du bloc des cours obligatoires, autre que celui de l'orientation choisie	60
153-316-85	Machinerie et équipements de serres	60
153-400-84	Constructions horticoles	45
153-414-85	Projet de production en serres II	60
153-532-84	Machines horticoles	45
153-585-84	Projet de fin d'études	30
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	30
350-936-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
380-903-85	Méthodologie du portfolio	45
401-652-84	Droit rural et fiscalité	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-002*	Technologiste en production végétale

* Code Repères

TITRE : **PRATIQUE DES AFFAIRES EN AGRICULTURE (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue en 1991-1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.86

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 311-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser un projet d'établissement, à identifier, à évaluer et à comparer les services offerts par les différents organismes agricoles. Apprendre à situer son entreprise par rapport aux différentes structures de commercialisation. Apprendre à intégrer les éléments de régie de production et de gestion dans le développement d'une entreprise agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-751-84	Atelier de synthèse	60
152-934-84	Organismes et politiques agricoles, structures de commercialisation	60
401-652-84	Droit rural et fiscalité	45
	SOUS-TOTAL	**165**

plus environ 285 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants. L'élève qui n'a jamais réussi de cours de régie doit obligatoirement s'inscrire à un cours portant l'astérisque.

152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-322-87	Alimentation et santé animale	45
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
152-421-84*	Régie de productions animales spéciales	90
152-422-87*	Régie de productions végétales spéciales	90
152-440-84*	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84*	Régie de la production avicole	90
152-454-84*	Régie de la production de légumes frais	90
152-460-84*	Régie de la production ovine	90
152-470-84*	Régie de la production porcine	90
152-507-84*	Régie de la production céréalière	90
152-508-84*	Régie de la production céréalière et horticole	90
152-510-84	Gestion financière	60
152-584-84	Gestion technico-économique spécifique	45
152-901-84*	Régie de la production fruitière	90
152-922-84*	Régie de la production légumière de plein champ	90
152-930-84	Atelier de ferme	60
152-932-84*	Régie de production des cultures industrielles	90
152-942-84*	Régie de production des cultures abritées	90
152-980-84*	Régie de production laitière	90
152-970-84	Régie de l'eau et conservation du sol	75
152-982-84*	Régie de la production de la pomme de terre	90
380-909-87	Sciences d'appoint	60
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
plus 2 cours complémentaires au choix		90
	TOTAL	**450**

Note :

L'élève qui désire obtenir un Diplôme d'études collégiales devra compléter les trois programmes 900.84, 900.85 et 900.86 en plus de suivre les cours obligatoires et complémentaires pour satisfaire aux exigences d'un DEC.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7111-110	Agriculture, agriculteur
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7113-138	Productrice, producteur d'ovins
7115	Exploitante, exploitant de culture de plein champ
7131-110	Directrice, directeur d'exploitation agricole

* * *

TITRE : **PRODUCTION BOVINE (VIANDE)(chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1045 SIGLE SIMCA : NZU-005
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-000 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaire pour faire l'élevage des bovins (viande), en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes appropriées à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NGH-186	215301	Situation face au métier	15
NCE-185	214212	Anatomie et physiologie végétales	30
NCE-186	214222	Prévention à la ferme	75
NCE-188	214245	Sols et fertilisation	30
NCE-189	214252	Premiers soins	45
NGH-187	215213	Amélioration des bovins de boucherie	30
NCF-181	214282	Initiation à la construction	30
NGH-188	215222	Reproduction des bovins de boucherie	30
NCF-183	214282	Introduction à l'informatique	30
NCF-184	214295	Tracteurs et sources d'énergie	75
NGH-189	215234	Stage I bovins de boucherie	60
NCF-185	214314	Soudage aux fins agricoles	60
NCF-187	214324	Tenue de livres	60
NGI-181	215241	Expositions agricoles des bovins de boucherie	15
NGI-182	215255	Alimentation des bovins de boucherie	75
NCF-189	214343	Protection des cultures	45
NHE-189	215562	Commercialisation des bovins de boucherie	30
NHF-181	215273	Régie du troupeau de bovins de boucherie	45
NGI-185	215286	Stage II bovins de boucherie	80
NCG-185	214394	Régie des plantes fourragères	60
NGI-186	215294	Logement des bovins-boucherie	60
NCG-187	214416	Machinerie agricole	90
NHI-182	215302	Santé des bovins de boucherie	30
NCG-189	214431	Programmation des cultures	15
NCH-181	214442	Encadrement organisationnel	30
NCH-182	214453	Céréales et autres cultures	45
NCH-184	214471	Financement et assurance	15
NGI-188	215316	Stage III bovins de boucherie	60
NHF-183	215323	Engraissement des bovins de boucherie	45
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-142	Engraisseuse, engraisseur de bovins
7187-126	Ouvrière, ouvrier de ferme d'élevage

* * *

TITRE : **PRODUCTION LAITIÈRE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1044 SIGLE SIMCA NZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 311-750 SO

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des bovins laitiers, en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes qui servent à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NCE-184	214201	Situation face au métier	15
NCE-185	214212	Anatomie et physiologie végétales	30
NCE-186	214222	Prévention à la ferme	30
NCE-187	214233	Amélioration du troupeau laitier	45
NCE-188	214245	Sols et fertilisation	75
NCE-189	214252	Premiers soins	30
NCF-181	214262	Initiation à la construction	30
NCF-182	214272	Reproduction des bovins laitiers	30
NCF-183	214282	Introduction à l'informatique	30
NCF-184	214296	Tracteurs et sources d'énergie	75
NCF-185	214304	Stage I en production laitière	60
NCF-186	214314	Soudage aux fins agricoles	60
NCF-187	214324	Tenue de livres	60
NCF-188	214335	Alimentation du bétail laitier	75
NCF-189	214343	Protection des cultures	45
NCG-181	214352	Commercialisation des produits laitiers	30
NCG-182	214363	Régie du troupeau laitier	45
NCG-183	214373	Traite et conservation du lait	45
NCG-184	214386	Stage II en production laitière	90
NCG-185	214394	Régie des plantes fourragères	60
NCG-186	214404	Logement du bétail laitier	60
NCG-187	214416	Machinerie agricole	90
NCG-188	214422	Santé des bovins laitiers	30
NCG-189	214431	Programmation de cultures	15
NCH-181	214442	Encadrement organisationnel	30
NCH-182	214453	Céréales et autres cultures	45
NCH-183	214461	Exposition agricoles des bovins laitiers	15
NCH-184	214471	Financement et assurance	15
NCH-185	214486	Stage III en production laitière	90
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-130	Exploitante, exploitant de ferme laitière
7191-110	Ouvrière, ouvrier d'exploitation laitière

* * *

TITRE : **PRODUCTION PORCINE (secondaire)**

STATUT : ***Programme en révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1046 SIGLE SIMCA : NZU-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.650 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'élevage des porcs, en commercialiser le produit, effectuer les travaux de préparation du sol, semer, produire et entreposer des plantes qui servent à l'alimentation du troupeau.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NCA-189	213271	Situation face au métier	15
NCE-185	214212	Anatomie et physiologie végétales	30
NCE-186	214222	Prévention à la ferme	30
NGJ-181	213282	Anatomie et physiologie des porcs	30
NGJ-182	213293	Amélioration troupeau-porcin	45
NCE-188	214245	Sols et fertilisation	75
NCE-189	214252	Premiers soins	30
NGJ-183	213302	Programme de reproduction porcine	30
NCF-183	214282	Introduction à l'informatique	30
NCF-184	214295	Tracteurs et sources d'énergie	75
NGJ-184	213314	Stage I production porcine	60
NCF-186	214314	Soudage aux fins agricoles	60
NCF-187	214324	Tenue de livres	60
NGJ-185	213324	Alimentation des porcs	60
NCF-189	214343	Protection des cultures	45
NGJ-186	213332	Programmation, législation en production porcine	30
NGJ-187	213344	Régie du troupeau porcin	60
NGJ-188	213351	Expositions agricoles des porcs	15
NCF-181	214252	Initiation à la construction	30
NGI-189	213366	Stage II production porcine	60
NGK-181	213372	Santé des porcs	30
NGK-182	213384	Logement des porcs	60
NCG-189	214431	Programmation des cultures	15
NCG-187	214416	Machinerie agricole	60
NCH-181	214422	Encadrement organisationnel	30
NGK-183	213394	Céréales et autres cultures	60
NCH-184	214471	Financement et assurance	15
NGK-184	213402	Commercialisation des porcs	30
NGK-185	213412	Classification des porcs	30
NGK-186	213426	Stage III production porcine	90
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7187-122	Ouvrière, ouvrier d'exploitation porcine
7187-126	Ouvrière, ouvrier de ferme d'élevage

* * *

TITRE **PRODUCTION VÉGÉTALE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1159 SIGLE SIMCA NZU-003

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.650 SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les travaux de préparation du sol, semer des plantes fourragères, céréalières, légumières ou industrielles, contrôler leur croissance, les récolter et les entreposer, faire la mise en marché

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
N3C-162	204014	Sols	60
NBC-163	204023	Soins des cultures	45
NBC-164	204032	Anatomie et physiologie végétales	30
NBC-165	204042	Anatomie et physiologie animales	30
NBC-166	204051	Éléments de génétique	15
NBC-167	204053	Initation à la construction	45
NBC-168	204071	Sécurité à la ferme	15
NBC-169	204084	Machinerie I	60
NBD-181	204091	Soudure	15
NBD-182	204105	Opérations financières	75
NBD-183	204114	Stages et projets I	60
NBD-184	204131	Écologie appliquée I	15
NBD-185	204194	Tracteur et sources d'énergie	60
NBD-186	204214	Stages et projets II	60
NBD-187	204223	Fertilisation et amendements	45
NBD-188	204231	Électricité sur la ferme	15
NBF-168	208028	Productions végétales spéciales I	120
NBF-169	208078	Productions végétales spéciales IV	120
NBG-181	208086	Productions végétales spéciales V	90
NBG-182	208094	Productions végétales spéciales VI	60
NBG-183	209012	Graminées et légumineuses	30
NBG-184	209021	Production de plants I	15
NBG-185	209035	Tenue de livres et financement II	75
NBG-186	209041	Syndicalisme et coopération	15
NBG-187	209051	Céréales	15
NBG-188	209067	Machinerie II	105
NBG-189	209072	Mise en marché	30
NBH-181	209082	Formes juridiques d'entreprise	30
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7115-110	Horticultrice-fruitière, horticulteur-fruitier
7115-114	Productrice, producteur de tabac
7115-122	Productrice, producteur de céréales
7115-130	Productrice, producteur de pommes de terre
7115-138	Jardinière-maraîchère, jardinier-maraîcher
7115-150	Productrice, producteur de semences
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier de fermes de grandes cultures

* * *

TITRE : **RÉALISATION D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1989-1990 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1087 SIGLE SIMCA NZV-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 311-653.SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer le terrain, réaliser des travaux de menuiserie et de maçonnerie qui font partie de l'aménagement paysager tels que des patios, des murs, des escaliers, etc., installer des systèmes d'éclairage et d'irrigation des plans d'eau et des rocailles et planter des arbres et des arbustes.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NGQ-183	202012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
NHF-189	202224	Travaux de plantation d'arbres et d'arbustes	60
NHF-185	202022	Prise de mesures et calculs	30
NGQ-185	202033	Caractéristiques des matériaux et produits	45
NGQ-186	202042	Application des règles de santé et de sécurité	30
NGQ-187	202052	Réalisation de travaux de base en menuiserie	30
NGQ-188	202064	Construction de fondations et d'ouvrages de béton	60
NGR-181	202082	Coupe et taille de matériaux de maçonnerie	30
NGR-182	202093	Construction d'ouvrages de maçonnerie sans joints de mortier	45
NGR-183	202102	Interprétation de plans et de devis	30
NHG-181	202234	Installation de systèmes d'éclairage et d'irrigation, de plans d'eau et de rocailles	60
NGR-189	202162	Entretien préventif de l'équipement et de l'outillage	30
NGR-185	202125	Construction d'ouvrages de maçonnerie avec joints de mortier	75
NHF-187	202183	Établissement de liens avec l'horticulture ornementale	45
NGR-187	202142	Communication en milieu de travail	30
NHF-186	202136	Construction d'ouvrages de bois	90
NGS-181	202171	Planification et organisation du travail	15
NHF-188	202204	Réalisation de travaux de terrassement	60
NGS-183	202192	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
NGS-185	202215	Intégration au marché du travail	75
		TOTAL	**669**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7195-130	Ouvrière-jardinière, ouvrier-jardinier d'entretien des terrains de sport
7195-134	Préposée, préposé à l'entretien des parcs
7195-146	Jardinière, jardinier paysagiste
Contexte québécois	Ouvrière, ouvrier en réalisation d'aménagements paysagers

* * *

TITRE : **SPÉCIALITÉ EN HORTICULTURE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5043 SIGLE SIMCA : NZW-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-650 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire une régie des productions annuelles des vivaces, des bonsais en serre, lire des plans d'aménagement paysager et faire l'estimation des coûts, arpenter et niveler un terrain, dessiner des plans d'aménagement paysager et acquérir des notions sur la régie des pépinières.

CONDITIONS D'ADMISSION

1088 Horticulture ornementale

ou Toute autre formation reconnue par le Ministre.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
NBH-182	206016	Régie des cultures en serres	90
NBH-184	206032	Bonsaï	30
NBH-185	206042	Arpentage et nivellement	30
NBH-186	206056	Jardins	90
NBH-187	206064	Dessin d'aménagement paysager	60
NBH-188	206074	Pépinières	60
NBH-183	206116	Production – annuelles et vivaces	90
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7115-126	Pépiniériste
7115-142	Floriculteur, floriculteur
7195-122	Ouvrière, ouvrier pépiniériste
7195-134	Préposée, préposé à l'entretien des parcs
7195-146	Jardinière-paysagiste, jardinier-paysagiste

* * *

TITRE **SYSTÈMES SPÉCIALISÉS EN MÉCANIQUE AGRICOLE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5011 SIGLE SIMCA HZW-012
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-438 SS
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **AGROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec autonomie le montage, la réparation ou la remise en état des pièces mécaniques des diverses machines agricoles motorisées telles que le tracteur, la moissonneuse, la batteuse, l'andaineuse, etc.; accomplir les tâches relatives à la réparation mécanique de l'équipement motorisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

1171 Mécanique agricole d'entretien
ou 5010 Mécanique agricole
ou 216-500 Mécanique agricole
ou 217-500 Mécanique agricole d'entretien (exp.)
ou 716-500 Farm Machinery Mechanic
ou 717-500 Farm Machinery Maintenance
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HDN-189	206616	Transmission de puissance mécanique	90
HDO-181	206622	Transmissions hydrauliques	30
HDO-182	206635	Réparation du moteur	75
HDO-183	206642	Système spécifique aux moteurs	30
HDO-184	206652	Électricité – tracteurs et machines	30
HDO-185	206662	Électronique – tracteurs et machines	30
HDO-186	206673	Hydraulique – tracteurs et machines	45
HDO-187	206682	Relevages hydrauliques	30
HDO-188	206694	Intégration au marché du travail	30
		TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-330	Mécanicienne, mécanicien de machines agricoles

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE BASE EN AGROBIOLOGIE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.67
CLASSIFICATION CODE CUISEP 311-000 CA
DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet d'acquérir les bases soutenant les pratiques de l'agriculture biologique et de confronter l'élève à la réalité de l'agrobiologie. Il sera ainsi en mesure de modifier ses pratiques agricoles et de planifier ses choix de gestion propres à la ferme, dans le but de réduire l'impact de ses pratiques agricoles sur l'environnement et, ultimement, d'effectuer une transition à l'agriculture biologique. Il pourra ainsi contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité de l'entreprise agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-109-84	Phytotechnie	75
152-703-91	Situation de l'agrobiologie	60
152-704-91	Les sols en agrobiologie	45
152-705-91	La fertilisation des sols en agrobiologie	45
152-706-91	Agroécologie	45
152-707-91	Analyse de fermes biologiques	45
152-708-91	Rotation des cultures	60
152-709-91	Machineries agricoles et travail du sol	60
152-710-91	Stage I	330
	SOUS-TOTAL	750

plus environ 195 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

152-131-84	Zootechnie	75
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-722-91	Compostage	75
152-723-91	Application de méthodes en agriculture biologique	45
152-724-91	Gestion des agroécosystèmes	45
152-725-91	Planification d'une transition à l'agrobiologie	60
152-726-91	Aménagement et entretien de brise-vent	45

ou l'un des cours de régie de production suivants :

152-421-84	Régie des productions animales spéciales	90
152-422-87	Régie de production végétales spéciales	90
152-440-84	Régie de la production bovine (viande)	90
152-450-84	Régie de la production avicole	90
152-454-84	Régie de la production de légumes frais	90
152-460-84	Régie de la production ovine	90
152-470-84	Régie de la production porcine	90
152-507-84	Régie de la production céréalière	90
152-508-84	Régie de la production céréalière et herbagère	90
152-631-84	Régie de la production apicole	90
152-901-84	Régie de la production fruitière	90
152-922-84	Régie de la production légumière de plein champ	90
	TOTAL	945

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE GESTION CONSEIL EN AGRICULTURE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 153.07

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 695 heures
TOTALE 2 355 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme couvre un champ d'action qui implique l'étude des différents aspects socio-économiques du monde de l'agro-alimentaire. Il comporte des éléments de connaissance sur l'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise d'un mécanisme de production animale ou végétale, tant des côtés technique et économique que financier et social. Il permettra à l'élève d'arriver à corriger des observations, à bien identifier un problème et à présenter les différentes hypothèses de solution. L'élève pourra alors fournir un conseil adéquat aux gestionnaires face aux décisions à prendre.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-906-78*	Biologie cellulaire	45
101-914-84	Anatomie et physiologie animales	60
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
150-110-81	Introduction à l'agriculture	45
150-370-84	Sols et fertilisation	75
150-590-78	Construction rurale	60
152-402-78	Céréales et herbages	75
152-910-78	Génétique et amélioration	45
152-940-78	Nutrition et alimentation	60
153-307-84	Comptabilité agricole	60
153-410-81	Machinisme agricole	60
153-420-84	Production laitière	75
153-507-84	Projet d'études socio-économiques I	45
153-527-81	Gestion de l'entreprise agricole	60
153-587-84	Activité en milieu	15
153-592-84	Politiques agricoles et groupes d'intervention	45
153-607-84	Projet d'étude, socio-économiques II	30
153-614-84	Projet de planification et de financement d'une entreprise agricole	45
153-653-84	Technologie de pointe en agriculture	60
153-920-81	Économie de la production	60
201-905-84	Statistique	45
383-935-74	L'économie du Québec	45
401-956-78	La coopération et les coopératives	45
401-960-84	Commercialisation	45
401-961-84	Commercialisation et vente	45
401-963-84	Techniques de vente	45
401-964-81	Droit rural	30
401-968-78	Fiscalité	45
401-969-78	Financement de l'exploitation agricole	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
420-970-81	Initiation aux applications sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus un cours de 75 heures au choix parmi les suivants :

153-581-84	Porcs	75
153-651-84	Bovins de boucherie	75
153-661-84	Ovins	75
	TOTAL	**1 680**

* Cours obligatoire pour les élèves qui n'ont pas suivi de cours de biologie au secondaire.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-001*	Technologue-conseil en gestion agricole
2131-005*	Conseillère technicienne, conseiller technicien en élevage

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNIQUES DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.600 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des technologistes aptes à travailler au niveau de la production, de la protection, de la récolte, de la conservation, de la mise en marché et de la commercialisation des végétaux ou produits végétaux destinés à l'alimentation animale et à l'alimentation humaine. Il s'agit donc d'un programme axé sur l'ensemble des productions végétales qui assure à sa clientèle une grande polyvalence tout en lui laissant un choix de spécialisation soit en horticulture légumière et fruitière, soit en serriculture, soit en culture écologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
101-952-81	Taxonomie végétale (exp.)	60
101-980-87	Ennemis des cultures I	75
150-370-84	Sols et fertilisation	75
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-910-78	Génétique et amélioration	45
152-934-84	Organismes et politiques agricoles; structures de commercialisation	60
152-940-78	Nutrition et alimentation	60
153-101-87	Travail et régie des sols	60
153-102-87	Cultures fourragères, céréalières et protéagineuses I	60
153-103-87	Cultures fourragères, céréalières et protéagineuses II	60
153-104-87	Ennemis des cultures II	75
153-105-87	Utilisation rationnelle des pesticides	60
153-106-87	Projet élève I	30
153-107-87	Projet élève II	30
153-108-87	Stage	30
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-410-81	Machinisme agricole	60
201-905-84	Statistique	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
203-906-81	Physique (exp.)	75
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
	SOUS-TOTAL	**1 380**

plus environ **450** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

150-410-81	Productions animales	60
150-530-81	Notions d'agriculture biologique	45
152-492-81	Bilan de ferme	45
153-109-91	Horticulture légumière et fruitière I	60
153-112-91	Serre et serriculture I	60
153-113-91	Horticulture légumière et fruitière II (conventionnelle)	60
153-114-91	Horticulture légumière et fruitière II (biologique)	60
153-115-91	Serre et serriculture II (conventionnelle)	60
153-122-91	Serre et serriculture II (biologique)	60
153-423-84	Plantes ornementales	45
153-456-78	Propagation des plantes	45
153-506-78	Amélioration des plantes	60
153-513-85	Jardinerie I	60
153-536-87	Culture ornementale	60
158-557-81	Acériculture	60
360-102-87	Profil intégrateur	120
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-002*	Technologiste en production végétale
2135-138	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en botanique
2135-220	Technicienne, technicien des sciences agronomiques
2135-248	Technicienne, technicien en botanique
7180-114	Contremaîtresse, contremaître de la culture de plein champ
7180-114	Contremaîtresse, contremaître de la culture maraîchère
7180-126	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation arboricole

* Code Repères

• • •

TITRE : **TECHNIQUES DE SANTÉ ANIMALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 351-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 070 heures
TOTALE : 2 730 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens aptes à travailler dans tous les secteurs d'activités reliés à la santé et l'utilisation des animaux. Au terme de la formation, l'élève sera compétent à seconder efficacement le professionnel dans les diverses activités à caractère clinique. Il pourra aussi effectuer en laboratoire des analyses de prélèvements biologiques, collaborer à la mise en place et à l'application d'un protocole de recherche utilisant des animaux d'expérimentation, ou encore, superviser les activités d'un service de garde ou d'élevage d'animaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme),
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales I	90
101-119-88	Anatomie et physiologie animales II	105
101-928-88	Comportement des animaux domestiques et de laboratoire	45
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-960-64	Génétique générale	45
145-103-88	Introduction à la profession et méthodologie	30
145-113-88	Soins de base aux animaux	60
145-123-88	Parasitologie	45
145-133-88	Hygiène, prévention et santé publique	30
145-143-88	Nutrition et alimentation	45
145-153-88	Techniques microbiologiques	75
145-163-88	Techniques hématologiques et biochimiques	75
145-173-88	Pharmacologie et toxicologie	45
145-183-88	Éléments de pathologie	45
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-213-88	Nursing et techniques radiologiques	75
145-291-88	Techniques instrumentales en santé animale	45
145-523-88	Nursing et techniques chirurgicales	105
145-533-88	Élevage et reproduction	45
145-623-88	Stage en milieu de recherche	150
145-633-88	Stage en clinique vétérinaire	150
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
202-113-88	Biochimie	60
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 770**

plus environ 300 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

145-263-88	Soins aux animaux de ferme	60
145-273-88	Soins aux oiseaux	45
145-283-88	Soins aux animaux exotiques	45
145-293-88	Techniques de recherche en expérimentation animale	60
145-503-88	Secrétariat et services à la clientèle	45
145-513-88	Techniques histologiques	60
145-553-88	Animaux de laboratoire	60
	TOTAL	**2 070**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1176-166	Inspectrice, inspecteur en protection animale
3156-001*	Technicienne, technicien en santé animale
3156-130	Technicienne, technicien de laboratoire vétérinaire
7199-158	Gardienne, gardien de jardin zoologique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DES SOLS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 153.08

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-600 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Communiquer des concepts et des techniques liés à la science du sol et maîtriser les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles en relation avec la clientèle ou l'employeur, conseiller les différents intervenantes et intervenants dans le domaine agricole sur la conservation des sols minéraux et organiques, la gestion des eaux sur la ferme et la protection de l'environnement agricole, assurer un support technique approprié lors de la réalisation d'études de sol (localisation, évolution, répartition, classement et utilisation des sols).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
150-120-87	Protection de l'environnement	60
152-402-87	Céréales et herbages	75
152-934-84	Organismes et politiques agricoles : structures de commercialisation	60
153-116-87	Conservation du sol I	60
153-117-87	Conservation du sol II	60
153-118-87	Projet élève I	30
153-119-87	Projet élève II	30
153-120-87	Stage	30
153-308-81	Chimie du sol	60
153-338-78	Physique du sol	60
153-410-81	Machinisme agricole	60
153-448-87	Microbiologie du sol	60
153-460-78	Fertilisation du sol	60
153-538-81	Drainage	60
201-905-84	Statistique	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
203-906-81	Physique (exp.)	75
205-904-87	Géologie appliquée	45
205-914-81	Pédologie	75
205-945-81	Géomorphologie du quaternaire	60
230-908-81	Introduction à la cartographie et la photo-interprétation	45
230-910-78	Topométrie I	60
	SOUS-TOTAL	**1 470**

plus environ **360** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

150-410-81	Productions animales	60
150-950-81	Phytoprotection	45
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-482-81	Santé de ferme	45
152-940-78	Nutrition et alimentation	60
153-105-87	Utilisation rationnelle des pesticides	60
153-121-87	Brise-vent	60
153-636-78	Irrigation	45
153-686-81	Serre et serriculture	60
380-102-87	Profil intégrateur	120
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-003*	Technologiste des sols
2135-110	Technicienne-spécialiste, technicien spécialiste en agronomie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES ÉQUINES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 155.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.780 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 945 heures
TOTALE : 2 605 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des technologistes qui auront développé des habiletés gestuelles en équitation ou en courses attelées et acquis une formation de base en gestion. Le programme couvre tous les domaines reliés à l'entreprise équine. Il habilite également à enseigner l'équitation, maintenir et améliorer l'état de santé du cheval, monter à cheval correctement, appliquer des programmes d'entraînement pour les chevaux de compétition et de loisir et participer à la gestion d'un centre équestre et d'une ferme d'élevage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Chimie 051-564,
  Physique 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454,
  Mathématique 064-514 ou 066-514.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-915-78	Anatomie et physiologie des animaux de ferme	45
152-220-83	Gestion de l'entreprise agricole	60
152-910-78	Génétique et amélioration	45
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-411-84	Nutrition	60
155-101-87	Alimentation du cheval	30
155-102-87	Règie appliquée I	30
155-103-87	Règie appliquée II	30
155-104-87	Projet I (clinique)	45
155-106-87	Projet II (concours hippique)	30
ou		
155-116-90	Projet II (courses attelées)	30
155-107-87	Stage	30
155-145-87	Règie d'écurie I	30
155-245-87	Règie d'écurie II	30
155-335-87	Soins aux chevaux I	45
155-345-87	Règie d'écurie III	30
155-365-87	Aménagement équestre	45
155-385-87	Pharmacologie	30
155-445-87	Règie d'écurie IV	30
155-465-87	Pathologie externe	30
155-555-87	Soins aux chevaux II	45
155-565-87	Pathologie interne	30
155-585-87	Débourrage I (équitation)	60
ou		
155-587-90	Débourrage I (courses attelées)	60
155-625-87	Production herbagère et céréalière	45
155-675-87	Reproduction	60
155-685-87	Débourrage II (équitation)	60
ou		
155-687-90	Débourrage II (courses attelées)	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
360-102-87	Profil intégrateur	120
401-152-84	Systèmes comptables agricoles	75
	SOUS-TOTAL	**1 305**

plus environ 640 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants

155-108-87	Psychologie et comportement du cheval	30
155-109-87	Physiologie de l'exercice	30
155-110-90	Entraînement du cheval I	75
155-115-87	Équitation I	75
155-120-90	Introduction à l'industrie des courses attelées	30
155-210-90	Entraînement du cheval II	75
155-215-87	Équitation II	75
155-310-90	Entraînement du cheval III	150

			105
155-315-87	Équitation III		150
155-410-90	Entraînement du cheval IV		105
155-415-87	Équitation IV		75
155-420-90	Laboratoire de reproduction		30
155-425-87	Pédagogie et didactique		45
155-505-87	Pédagogie appliquée I		90
155-515-87	Équitation V		150
155-520-90	Stage sur une ferme d'élevage		45
155-605-87	Pédagogie appliquée II		90
155-615-87	Équitation VI		60
401-410-79	Dynamique de l'entreprise		
		TOTAL	1 845

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7113-001*	Technologiste équine, technologiste équin
7187-110	Entraîneuse, entraîneur de chevaux

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNIQUES HORTICOLES : AMÉNAGEMENT PAYSAGER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.41

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311.653.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève sera capable d'élaborer des propositions d'aménagement paysager, de dessiner des plans, d'évaluer des coûts de réalisation, d'exécuter des travaux d'aménagement paysager, d'effectuer des travaux d'entretien paysager et d'assurer la surveillance des travaux d'aménagement et d'entretien paysagers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Horticulture		
101-190-82	Botanique	60
152-110-84	Sols et fertilisation	60
152-311-83	Machinerie et équipement	75
152-414-84	Aménagement et travail du sol	75
153-303-84	Pelouse I	75
153-403-88	Construction en aménagement	45
153-443-84	Architecture de paysage I	75
153-472-84	Phytoprotection appliquée	45
153-493-84	Gestion de pelouse	60
153-543-84	Architecture de paysage II	60
153-683-84	Pelouse II	45
153-940-84	Santé, sécurité, environnement	30
Techniques d'aménagement		
222-111-87	Introduction à l'aménagement du territoire	60
230-910-78	Topométrie I	60
242-101-76	Sciences graphiques	60
Administration		
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-953-84	Techniques de vente	45
Arts		
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-902-71	Organisation spatiale	45
	SOUS-TOTAL	**1 125**

plus 4 cours au choix pour environ **210** heures parmi les suivants :

Horticulture		
153-643-84	Architecture de paysage III	60
Techniques d'aménagement		
222-431-87	Design en aménagement	60
230-920-78	Topométrie II	60
Administration		
401-971-84	Comptabilité générale	45
410-716-84	Droit commercial	45
Arts		
511-101-78	Dessin technique I	45
Informatique		
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
Autre		
350-908-87	Sciences d'appoint	60
	TOTAL	**1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7131-118	Directrice, directeur d'entreprise de jardinage paysager

* * *

TITRE **TECHNOLOGIE DU GÉNIE RURAL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 153.05

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE : 885 heures
TOTALE : 2 545 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable d'interpréter et de tracer des plans de machines ou de composantes de machines, de lire et de tracer des plans de bâtiments et autres aménagements ruraux, de donner des conseils techniques sur la sélection, l'achat, la gestion et la rentabilité de machineries et d'équipements, de donner des conseils techniques sur l'utilisation et l'entretien des machineries et des équipements, d'évaluer la qualité du travail effectué par des machines ou des systèmes de machines, de réaliser le montage de machines et d'équipements complexes, de diagnostiquer la nature d'un problème.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.*
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-430-84	Zootechnie générale	60
153-200-84	Force motrice I	75
153-210-84	Phytotechnie générale	60
153-300-84	Hydrologie	45
153-310-84	Transmission du pouvoir	60
153-334-84	Machines de grandes cultures	60
153-345-84	Topographie	60
153-355-84	Hydraulique	45
153-435-84	Physique et mécanique des sols	60
153-534-84	Machines de récoltes	75
153-535-84	Drainage	60
153-650-84	Stage et rapport de génie	30
153-900-84	Construction agricole I	75
154-315-85	Électromécanique et électronique appliquée	60
201-602-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
201-905-84	Statistiques	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-924-84	Statique graphique et analytique	45
203-935-84	Résistance des matériaux	60
203-945-84	Thermodynamique	45
242-905-84	Sciences graphiques	45
401-982-84	Vente et gestion de personnel	60
	SOUS-TOTAL	**1 425**

plus environ **480** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

Cours de spécialisation institutionnels

150-901-84	Environnement agricole	60
153-445-84	Topométrie	60
153-504-84	Soudage et usinage des métaux	105
153-600-84	Techniques d'irrigation	60
153-603-84	Machines de meunerie	45
153-604-84	Force motrice II	60
153-634-84	Machines d'intérieur de ferme	60
153-635-84	Travaux de mise en valeur des sols	60
153-675-84	Photo-interprétation appliquée	60
153-901-84	Construction agricole II	75
153-902-84	Dessin de bâtiments	60
153-903-84	Devis, cahier de charges et surveillance de travaux	45
153-904-84	Sanitation et classement des grains	60
153-905-84	Principes d'alimentation animale	60
153-906-84	Planification et gestion	60
153-907-84	Marché des denrées agricoles	60

153-910-64	Entreposage, manutention et séchage des grains	75
242-230-65	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
242-945-64	Dessin mécanique	60
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	1 685

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-001*	Technologiste-conseil en génie rural
2165-214	Technicienne, technicien en génie agricole
5131-122	Vendeuse technicienne, vendeur technicien d'instruments et de machines agricoles

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TRANSITION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.82

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.4000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de formation professionnelle en agriculture biologique vise à former des personnes aptes à planifier et à gérer le processus de transition de leur ferme vers l'agriculture biologique. Le programme est axé sur les productions animales biologiques nécessitant des connaissances d'agrobiologie générale, de pédologie, de fertilisation, de régie du champ, de régie des productions animales et de gestion dans une optique de production biologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
152-421-84	Régie de productions animales	90
152-422-87	Régie de productions végétales spéciales	90
152-703-91	Situation de l'agrobiologie	60
152-704-91	Les sols en agrobiologie	45
152-705-91	La fertilisation des sols en agrobiologie	45
152-707-91	Analyse de fermes biologiques	45
152-708-91	Rotation des cultures	45
152-709-91	Machineries agricoles et travail du sol	60
152-712-91	Méthodes d'évaluation qualitative	60
152-722-91	Compostage	15
152-725-91	Planification d'une transition à l'agrobiologie	60
152-727-91	Introduction aux soins vétérinaires alternatifs	45
153-565-84	Projet de fin d'études	30
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **ZOOTECHNOLOGIE (collégial)**

STATUT ***Révision prévue***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 153.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 311.700/800.CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 915 heures
TOTALE 2 575 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **AGRICULTURE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en zootechnologie est conçu de manière à former des technologistes qui seront en mesure d'adapter, d'appliquer et de vulgariser les données techniques et scientifiques les plus récentes, ce qui permettra de contribuer à l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des exploitations agricoles orientées en production animale. Le programme porte plus spécifiquement sur les bovins laitiers, les bovins de boucherie, les porcs, les bovins et les volailles. Le programme assure une formation pratique et permet de faire les liens entre la théorie et la pratique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-401-78	Biologie générale II	75
101-914-84	Anatomie et physiologie animales	60
101-933-84	Anatomie et physiologie végétales	60
101-960-84	Génétique générale	45
150-110-81	Introduction à l'agriculture	45
150-370-84	Sols et fertilisation	75
150-970-84	Grandes cultures	60
153-100-84	Pratique à la ferme	15
153-250-84	Construction rurale	45
153-307-84	Comptabilité agricole	60
153-315-84	Microbiologie agricole	60
153-411-84	Nutrition	75
153-481-84	Amélioration animale	60
153-501-84	Bovins laitiers I	60
153-511-84	Alimentation animale	75
153-540-84	Gestion et financement de l'entreprise agricole	60
153-581-81	Porcs	30
153-585-84	Projet de fin d'études	15
153-587-84	Activité en milieu	60
153-601-84	Bovins laitiers II	60
153-990-84	Récolte et conservation	45
201-905-84	Statistique	75
202-304-78	Biochimie	60
202-905-84	Chimie des solutions	60
202-915-84	Chimie organique	45
401-960-84	Commercialisation	45
401-963-84	Techniques de vente	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	SOUS-TOTAL	**1 635**

plus environ **280** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

152-433-83	Les éléments de base	45
153-465-84	Organismes d'intervention en agriculture	45
153-571-84	Aviculture	75
153-611-81	Pathologie animale	30
153-661-84	Bovins de boucherie	75
153-681-84	Ovins	75
201-129-84	Mathématique appliquée	90
	TOTAL	**1 915**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2131-005*	Conseillère technicienne, conseiller technicien en élevage
2135-001*	Technologiste en production animale
7113-122	Aviculteur, aviculteur de volailles
7113-126	Productrice, producteur de bovins
7113-134	Productrice, producteur de porcins
7113-138	Productrice, producteur d'ovins
7113-142	Engraisseuse, engraisseur de bovins
7180-118	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation d'élevage d'animaux
7180-130	Contremaîtresse, contremaître d'exploitation avicole

* Code **Repères**

• • •

SECTEUR 3 :

ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION (Secondaire)
ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
			Activités de plein air	AEC	1 185	– –	158
900.36			Boucherie et charcuterie	CEP	900	– –	159
	AZV-001	1009	Boulangerie	ASP	450	– –	160
	AZW-004	1054	Conseiller en tourisme extérieur	AEC	450	– –	161
414.32			Cuisine d'établissement	DEP	1 350	– –	162
	AZU-002	1038	Initiation à l'administration du tourisme	AEC	630	– –	163
414.31			Pâtisserie	DEP	1 350	– –	164
	AZU-003	5039	Pâtisserie de restaurant	ASP	450	– –	165
	AZW-003	1057	Service de la restauration	CEP	900	– –	166
	AZV-006	5029	Sommellerie	ASP	450	– –	167
	AZW-005	1055	Techniques de gestion des services alimentaires				
430.02			(option gestion de la production alimentaire)	DEC	2 565	3 225	168
			(option gestion des services alimentaires)	DEC	2 550	3 210	168
			Techniques de gestion hôtelière				
430.01			(option gestion de l'hébergement)	DEC	2 295	2 955	170
			(option gestion de la restauration	DEC	2 310	2 970	170
			Techniques de gestion hôtelière				
430.52			(option gestion de la restauration)	CEC	2 310	– –	172
			(option gestion de l'hébergement)	CEC	2 295	– –	172
			Technologie alimentaire : contrôle de la qualité				
154.01			et développement	DEC	1 815	2 475	174
			Technologie alimentaire : production	DEC	1 815	2 475	176
154.03			Technologie alimentaire : produits laitiers	DEC	1 815	2 475	178
154.02			Tourisme	DEC	1 575	2 235	180
414.00			Tourisme	CEC	1 395	– –	182
414.51							

SECTEUR 3 : **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION (Secondaire)**
ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

- Boucherie et charcuterie
  #1009 – AZV-001 – CEP – 900 h
- Cuisine d'établissement
  #1038 – AZU-002 – DEP – 1 350 h
- Pâtisserie
  #5039 – AZU-003 – DEP – 1 350 h
- Service de la restauration
  #5029 – AZV-006 – CEP – 900 h

ASP

- Pâtisserie de restaurant
  #1057 – AZW-003 – ASP – 450 h
- Boulangerie
  #1054 – AZW-004 – ASP – 450 h
- Sommellerie
  #1055 – AZW-005 – ASP – 450 h

DEC - CEC

- Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement
  #154.01 – DEC – 1 815 h, 2 475 h
- Technologie alimentaire : production
  #154.03 – DEC – 1 815 h, 2 475 h
- Technologie alimentaire : produits laitiers
  #154.02 – DEC – 1 815 h, 2 475 h
- Tourisme
  #414.00 – DEC – 1 575 h, 2 235 h
- Techniques de gestion des services alimentaires (option de la production alimentaire)
  #430.02 – DEC – 2 565 h, 3 225 h
- Techniques de gestion des services alimentaires (option des services alimentaires)
  #430.02 – DEC – 2 550 h, 3 210 h
- Techniques de gestion hôtelière (option de l'hébergement)
  #430.01 – DEC – 2 295 h, 2 955 h
- Techniques de gestion hôtelière (option de la restauration)
  #430.01 – DEC – 2 310 h, 2 970 h

DPEC

AEC

- Activités de plein air
  #900.36 – AEC – 1 185 h
- Conseiller en tourisme extérieur
  #414.32 – AEC – 450 h
- Initiation à l'administration du tourisme
  #414.31 – AEC – 630 h

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques de gestion hôtelière
(option gestion de l'hébergement)
#430.52 – CEC – 2 295 h

Techniques de gestion hôtelière
(option de la restauration)
#430.52 – CEC – 2 310 h

Tourisme
#414.51 – CEC – 1 395 h

TITRE **ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.36

CLASSIFICATION CODE CUISEP 583.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 185 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des monitrices et moniteurs dans différentes disciplines du plein air, dont la fonction est de convevoir, promouvoir, organiser, planifier et vivre avec les groupes de clientèles des activités de plein air d'une façon agréable et sécuritaire. Faire vivre aux clientèles le plein air comme moyen d'accéder à une meilleure condition physique et mentale et faire connaître le milieu naturel régional. Collaborer avec la direction à la programmation annuelle des activités, à leur organisation, à leur gestion et leur évaluation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Détenir une attestation de la capacité de l'individu à nager sur une distance de 100 mètres et posséder une bonne condition physique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
391-106-85	Stage d'observation	60
391-107-85	Stage d'intégration au monitorat	135
391-110-85	Premiers soins	30
391-120-85	Animation et didactique	45
391-130-85	Orientation (cartes et boussoles)	30
391-132-85	Activités ludiques de plein air	45
391-133-85	Activités créatrices de plein air	45
391-135-85	Alimentation	30
391-136-85	Interprétation de la nature été	45
391-137-85	Interprétation de la nature hiver	45
391-180-85	Moniteur de plein air	45
391-990-85	Administration et gestion des équipements de plein air	45
391-991-85	Réparation et aménagement des équipements de plein air	45
plus 6 cours techno-pédagogiques (obligatoires)		
391-160-85	Canot (randonnée)	60
391-163-85	Voile et planche à voile	60
391-169-85	Ski de randonnée	60
391-171-85	Camping d'été	60
391-175-85	Escalade	60
391-271-85	Camping d'hiver	60
	SOUS-TOTAL	**1 005**
plus 6 cours choisis par le collège pour environ **180** heures parmi les suivants		
360-907-86	La recherche d'emploi	45
391-114-85	Safari-randonnée	30
391-115-85	Activités de chasse et de pêche	30
391-134-85	Abris rustiques en plein air	30
391-161-85	Cyclotourisme	30
391-162-85	Randonnée pédestre	30
391-170-85	Raquette	30
391-172-85	Tir-à-l'arc	30
391-187-86	Fondements du plein air	30
391-188-86	Programmation de l'intervention plein air	30
391-190-85	Photographie et audio-visuel	30
	TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-122	Monitrice, moniteur de loisirs

* * *

TITRE **BOUCHERIE ET CHARCUTERIE (secondaire)**

STATUT *En révision*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1009 SIGLE SIMCA AZV-001

CLASSIFICATION CODE CUISEP 312-510.SC

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches liées à la boucherie et à la charcuterie, traiter les viandes de boucherie, fabriquer des charcuteries cuites, crues, fumées ou salées, des plats cuisinés et des salades pour la vente au détail.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SÉSAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ABK-166	405193	Le milieu de travail	45
ABK-167	405202	Les viandes de boucherie	30
ABK-168	405211	Conservation et entreposage	15
ABK-169	405222	Anatomie et physiologie	30
ABL-161	405234	Les coupes primaires du boeuf	90
ABL-162	405242	Coupe de détail de l'avant I	30
ABL-163	405258	Coupe de détail de l'avant II	120
ABL-164	405265	Coupe de détail de l'arrière I	75
ABL-165	405273	Coupe du porc	45
ABL-166	405282	Coupe française de l'avant	30
ABL-167	405292	Coupe française de l'arrière	30
ABL-168	405305	Coupe de détail de l'arrière II	75
ABL-169	405313	Coupe du veau	45
ABM-161	405322	Coupe de l'agneau	30
ABM-162	405334	Gestion d'une boucherie	60
ABM-163	405342	Volailles et autres produits	30
ABM-164	405357	La charcuterie	105
ABM-165	405363	Stage en milieu de travail	45
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8215-001*	Bouchère-charcutière, boucher-charcutier
8215-002*	Charcutière, charcutier
8215-110	Bouchère, boucher
8215-114	Commis-bouchère, commis-boucher
8215-126	Désosseuse, désosseur
8215-146	Bouchère, boucher à la chambre froide
8215-198	Bouchère, boucher de restaurant

* Code **Repères**

* * *

TITRE **BOULANGERIE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1094 SIGLE SIMCA AZW-004

CLASSIFICATION CODE CUISEP 312.530 SS

DURÉE DE LA FORMATION 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour distinguer les matières premières et les méthodes de préparation d'articles de boulangerie ainsi que les caractéristiques du produit dans les différentes étapes de transformation, confectionner manuellement divers produits de boulangerie (préparation des pâtes, la cuisson, la garniture), pétrir, peser et façonner les pâtes, déterminer le rendement thermique des différents fours, cuire les produits de boulangerie, trancher et emballer, au besoin, les produits de boulangerie, reconnaître les différentes sortes de pains utilisés sur le marché.

CONDITIONS D'ADMISSION

1032 Pâtisserie

5039 Pâtisserie

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ACM-185	407394	Connaissances de base	60
ACM-186	407414	Pains régionaux du Québec	90
ACM-187	407426	Pains d'autres origines	30
ACM-188	407432	Pains spéciaux	30
ACM-189	407442	Pains de fantaisie	45
ACN-181	407453	Pains décorés	105
ACN-182	407467	Viennoiseries	30
ACN-183	407472	Biscuits, gâteaux (boulangerie)	
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6213-114	Boulangère-pâtissière, boulanger-pâtissier
6213-114	Boulangère, boulanger

* * *

TITRE **CONSEILLER EN TOURISME EXTÉRIEUR (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 414.32

CLASSIFICATION CODE CUISEP 123-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux personnes qui sont intéressées à travailler dans des agences de voyage et chez les grossistes en voyage et d'y obtenir rapidement un poste de responsabilité. Il leur permettra de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et de coordonner les différentes tâches effectuées par les agentes et agents de voyage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
414-351-60	Les grandes destinations touristiques du monde I	30
414-361-60	Tarification I	45
414-451-60	Les grandes destinations touristiques du monde II	30
414-461-60	Tarification II	45
414-551-60	Les grandes destinations touristiques du monde III	30
414-601-60	Organisation de voyage	45
414-661-60	Vente des services touristiques	45
414-662-63	Projet de fin d'études	45
420-948-79	Initiation à l'informatique commerciale	45
	SOUS-TOTAL	405

plus un cours au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :

350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
410-430-74	Marketing I	60
604-907-63	Expression orale avancée	45
	TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4193-110	Agente, agent de voyages

• • •

TITRE **CUISINE D'ÉTABLISSEMENT (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1036 SIGLE SIMCA AZU-002

CLASSIFICATION CODE CUSEP 3122.00.SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire l'outillage et l'équipement de cuisson, choisir les techniques de cuisson appropriées, apprêter les denrées alimentaires brutes (fruits, légumes, viandes, volailles, gibier, poissons, mollusques et crustacés), élaborer des potages, des pâtes de base, des hors-d'œuvre, des pâtisseries, des entremets et des pièces décorées pour les buffets froids, effectuer la mise en place et le service de divers menus tels que les petits déjeuners, les tables d'hôte, les menus à la carte et les buffets.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ACJ-181	401371	Situation face au métier et à la formation	15
ACJ-182	401382	Hygiène et sécurité	30
ACJ-183	401392	Outillage et équipement	30
ACJ-184	401401	Communication	15
ACJ-185	401413	Conception de menus	45
ACJ-186	401421	Attitudes, habiletés et comportements	15
ACJ-187	401432	Organisation et gestion d'une cuisine	30
ACJ-188	401441	Techniques de cuisson	30
ACJ-189	401456	Préparations fondamentales	45
ACK-181	401463	Potages	60
ACK-182	401474	Fonds de base de cuisine	45
ACK-183	401483	Fruits et légumes	120
ACK-184	401498	Viandes, volailles et gibiers	75
ACK-185	401505	Poissons, mollusques et crustacés	75
ACK-186	401515	Hors-d'œuvre et entrées	60
ACK-187	401524	Pâtisseries	45
ACK-188	401533	Entremets	90
ACK-189	401546	Mise en place et service des menus simples	60
ACL-181	401554	Mise en place et service des petits déjeuners	90
ACL-182	401568	Mise en place et service des menus table d'hôte	90
ACL-183	401576	Mise en place et service des menus à la carte	45
ACL-184	401583	Décoration culinaire	45
ACL-185	401593	Mise en place et service des buffets	105
ACL-186	401607	Intégration au milieu de travail	15
ACL-187	401611	Évolution du métier	
		TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121.001*	Cuisinière, cuisinier
6121.114	Cuisinière, cuisinier d'établissement
6121.121	Traiteuse, traiteur
6121.122	Cuisinière, cuisinier d'établissement communautaire
6121.127	Première cuisinière, premier cuisinier
6121.129	Cuisinière, cuisinier de régime thérapeutique
6121.130	Cuisinière, cuisinier de casse-croûte
6121.132	Cuisinière, cuisinier de camp

- Code **Repères**

• • •

TITRE : **INITIATION À L'ADMINISTRATION DU TOURISME (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.31

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 123.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux propriétaires, gérantes et gérants et administratrices, administrateurs d'équipement touristique (restaurants, hôtels, motels, terrains de camping, boutiques d'art, etc.) de s'initier aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme. Permettre d'approfondir les connaissances, la technologie et les habiletés pour administrer des services d'accueil, d'hébergement et de restauration dans différents établissements.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section 1 du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-911-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-913-75	Structure de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
401-430-74	Marketing I	60
414-101-82	Introduction au tourisme	45
414-111-82	Techniques d'accueil et d'animation	45
414-211-82	Le tourisme régional au Québec	45
414-311-82	Les équipements touristiques	45
414-411-82	Animation touristique (gardiage)	45
414-671-82	Organisation hôtelière	30
604-103-82	Anglais élémentaire II	45
604-104-82	Anglais élémentaire IV	45
604-301-82	Anglais intermédiaire I	45
604-908-82	Anglais des affaires II	45
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6130-114	Directrice gérante, directeur gérant hôtel, motel, maison de chambres

• • •

TITRE **PÂTISSERIE (secondaire)**

Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION CODE SESAME 5039 SIGLE SIMCA AZU-003

CLASSIFICATION CODE CUSEP 312.530 SC

DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour sélectionner, utiliser et entretenir l'outillage et l'équipement de pâtisserie, classifier et utiliser les matières premières, préparer les ingrédients des diverses recettes, confectionner les pâtes, les appareils, les remplissages, les crèmes, les dérivés, les tartes, les tartelettes, les sauces, les compotes, les gelées, les sirops, les pâtisseries, les pâtisseries boulangères, les petits fours, les pâtes levées, les gâteaux de circonstance et les confiseries, préparer et utiliser les produits industrialisés, commander, recevoir et conserver les diverses marchandises, relever les inventaires, respecter les normes de salubrité.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ACQ-165	408011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
ACQ-166	408022	Hygiène et sécurité	30
ACQ-167	408033	Outillage et équipement	15
ADB-161	408044	Matières premières	60
ACQ-169	408055	Dessin et esthétique	45
ACR-161	408066	Produits à base de pâtes frolées	75
ADB-162	408077	Exigences du métier	15
ADB-163	408088	Crèmes et garnitures	120
ADB-164	408097	Pâtes battues poussées	105
ACR-165	409106	Produits à base de pâtes feuilletées	90
ADB-165	409117	Petits gâteaux et petits fours frais	105
ACR-167	409126	Entremets traditionnels	90
ADB-166	409135	Éléments rapportés de décor	75
ADB-167	409146	Entremets modernes	90
ADB-168	409153	Petits fours secs	45
ADB-169	409164	Chocolats	60
ADC-161	409173	Desserts glacés	45
ACS-164	409184	Produits à base de pâtes levées	60
ACS-165	409194	Produits à base de pâtes levées feuilletées	60
ADC-162	409201	Présentation de pâtisseries	15
ADC-163	409212	Desserts à la commande et à l'assiette	30
ACS-166	409227	Intégration au milieu de travail	105
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121-115	Chef pâtissière, chef pâtissier
6121-121	Traiteuse, traiteur
8213-110	Décoratrice, décorateur de pâtisserie
8213-114	Boulangère-pâtissière, boulanger-pâtissier
8213-122	Façonneuse, façonneur de pâte
8213-166	Pétrisseuse, pétrisseur

* * *

TITRE **PÂTISSERIE DE RESTAURANT (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1097 SIGLE SIMCA AZW-083

CLASSIFICATION CODE CUSEP 312.530.55

DURÉE DE LA FORMATION 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour atteindre l'excellence dans l'art de préparer les éléments dérivés des pâtisseries, des gâteaux de circonstance et des confiseries, innover dans la présentation des divers éléments de la pâtisserie, par l'originalité des plats et le goût du produit.

CONDITIONS D'ADMISSION

1038 Cuisine d'établissement

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ACL-188	401943	Connaissances de base	45
ACL-189	401957	Entremets chauds et froids	105
ACM-181	401964	Préparations glacées	60
ACM-182	401977	Pâtisseries à la pièce	105
ACM-183	401965	Boulangerie et viennoiseries	75
ACM-184	401984	Décors, occasions spéciales	60
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6121-114	Cuisinière, cuisinier d'établissement
6213-114	Boulangère-pâtissière, boulanger-pâtissier

• • •

TITRE **SERVICE DE LA RESTAURATION (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5029 SIGLE SIMCA AZV-006

CLASSIFICATION CODE CUSEP 312.700 SC

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour sélectionner, utiliser et entretenir l'équipement et l'outillage de la salle à manger, effectuer la mise en place des salles, servir des petits déjeuners, des dîners, des buffets chauds ou froids, respecter les méthodes de service pour les mets et les boissons, suggérer les vins à la clientèle, utiliser les bons de commande et les factures, commander les diverses marchandises, dresser les inventaires et respecter les normes de salubrité.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU :

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ACO-180	404011	Métier et démarche de formation	15
ACO-187	404021	Règles d'hygiène et sécurité	15
ACO-189	404034	Conversation avec le client	60
ACO-189	404041	Attitudes et comportements	15
ACP-181	404053	Mise en place	45
ACP-182	404061	Accueil des clients	15
ADC-184	404074	Explication des menus	60
ACP-184	404082	Prise des commandes	30
ACP-185	404092	Opérations de caisse	30
ACP-186	404105	Service de boissons	75
ACP-187	404114	Service de mets	60
ACP-188	404122	Service des petits déjeuners	30
ACP-189	404135	Service à l'assiette avec plateau	75
ACQ-181	404146	Service à l'assiette sans plateau	90
ACQ-182	404155	Service avec pince et guéridon	75
ACQ-183	404163	Service des banquets	45
ACQ-184	404177	Intégration en milieu de travail	105
ADC-185	404184	Suggestions de vins et boissons	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6120-132	Capitaine de banquet
6123-110	Serveuse, serveur de bar
6125-110	Serveuse, serveur (service d'appareil)
6125-112	Serveuse, serveur en chef
6125-113	Sommelière, sommelier
6125-126	Serveuse, serveur de table
6125-130	Aide-traiteuse, aide-traiteur

• • •

TITRE **SOMMELLERIE (secondaire)**

STATUT *Ancien programme*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1055 SIGLE SIMCA AJW-005
CLASSIFICATION CODE CUISEP 312-709.SS
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **ALIMENTATION, HÔTELLERIE ET RESTAURATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour mettre en application les principes de base liés à la dégustation des vins et des alcools; acquérir les connaissances en oenologie et en législation vinicole; connaître les principaux pays producteurs de vins ainsi que la cave et le matériel de service; se préoccuper d'agencer les vins et les mets et conseiller convenablement le client et la cliente; organiser et gérer les stocks de différents types de caves à vins.

CONDITIONS D'ADMISSION

1010 Service de la restauration
1091 Service de la restauration
5029 Service de la restauration

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ACN-184	408891	Connaissances de base	15
ACN-185	408902	Éléments d'oenologie	30
ACN-186	408911	Principes de la dégustation	15
ACN-187	408921	Le vin et la loi	15
ACN-188	408933	L'Europe viti-vinicole	45
ACN-189	408947	La France viti-vinicole	105
ACO-181	408951	Autres pays viti-vinicoles	15
ACO-182	408961	Cave et matériel de service	15
ACO-183	408973	Le service des vins	45
ACO-184	408984	Les spiritueux	90
ACO-185	408998	Stage en milieu de travail	450
		TOTAL	

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6125-110	Serveuse, serveur (service d'appareil)
6125-112	Serveuse, serveur en chef
6125-113	Sommelière, sommelier

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES (collégial)**

STATUT ***Programme en révision***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 430.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 123.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option gestion de la production alimentaire	2 565	3 225	heures
Option gestion des services alimentaires	2 250	3 210	heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives au prix de revient, vente, approvisionnement, inventaire, personnel. Par rapport aux fonctions soit de production ou de services, assurer les fonctions suivantes : administration, production, comptabilité, hygiène, sciences des aliments, aménagement, législation, marketing, finance, informatique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (064-528 ou 066-538, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-110-79	Comptabilité I	60
410-210-79	Comptabilité II	60
430-102-83	Production alimentaire I (préparation des bases générales de cuisine)	300
430-112-83	Principes de gestion et d'organisation des services alimentaires	45
430-302-83	Production alimentaire II (préparation des bases spécifiques de cuisine)	300
430-212-83	Hygiène des services alimentaires	45
430-222-83	Gestion des menus et normalisation de la production	45
430-302-83	Production alimentaire III (introduction à la grande production)	300
430-402-83	Production alimentaire IV (grande production : réalisation et pratique)	300
430-412-83	Alimentation rationnelle	45
430-422-83	Systèmes de contrôle de la restauration commerciale et collective	45
430-512-83	Science des aliments I (molécules organiques et biochimiques)	45
430-522-83	Planification et exploitation d'un service alimentaire	45
430-530-83	Gestion de l'approvisionnement hôtelier	30
430-551-83	Organisation des ressources humaines en hôtellerie	45
430-561-83	Commercialisation hôtelière	45
430-562-83	Design de cuisines et de services alimentaires	60
430-582-83	Législation et droit hôtelier	45
430-602-83	Stage d'application en production alimentaire	525
ou		
430-612-83	Stage d'application en gestion des services alimentaires	525
430-621-83	Systèmes et méthodes d'information dans les services alimentaires	30
	SOUS-TOTAL	**2 415**

plus les cours suivants selon l'option choisie

Option gestion de la production alimentaire

430-552-83	Nutrition appliquée	30
430-572-83	Cuisine de régime	30
430-622-83	Science des aliments II (milieu complexe : transformation des aliments)	45
430-632-83	Contrôle de la qualité des aliments	45
	TOTAL	**2 565**

Option gestion des services alimentaires

430-502-43	Introduction aux techniques de restaurant	60
430-532-43	Gestion des services de boissons	30
430-540-43	Analyse et interprétation des états financiers en milieu d'hébergement et de restauration	45
	TOTAL	**2 550**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1142-114	Directrice, directeur de la restauration
6120-001*	Technicienne, technicien en gestion de services alimentaires
6120-127	Chef de cuisine
6120-128	Sous-chef de cuisine
6120-130	Surveillante, surveillant des services d'alimentation
6120-132	Capitaine de banquet
6121-132	Cuisinière, cuisinier de camp

* Code **Repères**

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE (collégial)**

STATUT *Programme en révision*

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 430.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 123.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option gestion de l'hébergement	2 295	2 955	heures
Option gestion de la restauration	2 310	2 970	heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiant ou de l'étudiante.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires à une ou un spécialiste de la gestion hôtelière, pour les fonctions d'accueil, d'hébergement et de restauration. Spécialisations en hébergement et en restauration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-66	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-914-77	Relations humaines	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
430-111-83	Principes de gestion et d'organisation hôtelière	75
430-121-83	Éléments d'oenologie	15
430-131-83	Cuisine de base I (bases générales de cuisine)	90
430-141-83	Techniques de restaurant I (service à l'assiette)	60
430-201-83	Organisation et méthodes de l'hébergement	45
430-211-83	Systèmes de facturation et d'encaissement	30
430-221-83	Technologie du service des boissons I (apéritifs et mélanges simples)	45
430-231-83	Cuisine de base II (bases spécifiques de cuisine)	60
430-241-83	Techniques de restaurant II (service à l'assiette et service des vins)	60
430-311-83	Technologie du service des boissons II (mélanges compliqués)	30
430-331-83	Production des aliments I (table d'hôte)	60
430-341-83	Techniques de restaurant III (service à la tablette et service des vins)	60
430-401-83	Systèmes de contrôle de l'exploitation hôtelière	60
430-431-83	Production des aliments II (carte)	60
430-501-83	Comptabilité hôtelière	60
430-521-83	Synthèse de gestion hôtelière	45
430-540-83	Analyse et interprétation des états financiers en milieu d'hébergement et de restauration	45
430-581-83	Organisation des ressources humaines en hôtellerie	45
430-581-83	Commercialisation hôtelière	45
430-582-83	Législation et droit hôtelier	45
430-601-83	Stage d'application en hébergement	525
ou		
430-611-83	Stage d'application en restauration	525
	SOUS-TOTAL	**1 920**

plus les cours suivants selon l'option choisie

Option gestion de l'hébergement

430-301-83	Vérification des revenus	90
430-511-83	Design hôtelier	60
430-531-83	Techniques d'hébergement	75
430-571-83	Géographie touristique du Québec et du Canada	45
430-581-83	Promotion, vente et organisation des congrès	45
430-590-83	Systèmes et méthodes d'information en hébergement	30
430-641-83	Comptabilité du système uniforme des comptes pour hôtel et motel	60
	TOTAL	**2 295**

Option gestion de la restauration

430-251-83	Sommellerie	45
430-411-83	Gestion en restauration	90
430-441-83	Techniques de restaurant IV (service au guéridon, méthodes de découpage, tranchage, flambage)	90
430-530-83	Gestion de l'approvisionnement hôtelier	30
430-591-83	Promotion, vente et organisation des banquets	45
430-621-83	Systèmes et méthodes d'information dans les services alimentaires	30
430-631-83	Comptabilité du système uniforme des comptes pour restaurants	90
430-651-83	Design de restaurants et de services alimentaires	90
	TOTAL	**2 310**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1142-110	Directrice, directeur d'hôtel
1142-114	Directrice, directeur de la restauration
1176-142	Inspectrice, inspecteur du service de restauration
1176-146	Inspectrice, inspecteur d'établissements hôteliers et touristiques
1179-299	Coordonnatrice, coordonnateur de congrès et de banquets
4190-122	Chef commis d'hôtel
5177-114	Représentante, représentant de commerce en services hôteliers
6120-110	Directrice gérante, directeur gérant de restaurant
6120-128	Sous-chef de cuisine

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE GESTION HÔTELIÈRE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 430.52

CLASSIFICATION CODE CUSEP 123-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Option gestion de la restauration 2 310 heures

Option gestion de l'hébergement 2 295 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme initie les futurs responsables des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de la restauration aux aspects spécifiques de la gestion hôtelière ainsi qu'aux implications technologiques financières, administratives et légales de l'exploitation d'un établissement hôtelier. En cours de programme, les élèves ont le choix entre deux options : gestion de l'hébergement ou gestion de la restauration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
201-337-77	Statistique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-914-77	Relations humaines	45
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-980-74	Initiation à l'informatique	45
430-111-83	Principes de gestion et d'organisation hôtelière	75
430-121-83	Éléments d'oenologie	15
430-131-83	Cuisine de base I (bases générales de cuisine)	90
430-141-83	Techniques de restaurant I (service à l'assiette)	60
430-201-83	Organisation et méthodes de l'hébergement	45
430-211-83	Systèmes de facturation et d'encaissement	30
430-221-83	Technologie du service des boissons I (apéritifs et mélanges simples)	45
430-231-83	Cuisine de base II (bases spécifiques de cuisine)	90
430-241-83	Techniques de restaurant II (service à l'assiette et service des vins)	90
430-311-83	Technologie du service des boissons II (mélanges complexes)	30
430-331-83	Production des aliments I (table d'hôte)	90
430-341-83	Techniques de restaurant III (service à la pince et service des vins)	90
430-401-83	Systèmes de contrôle de l'exploitation hôtelière	60
430-431-83	Production des aliments II (carte)	90
430-501-83	Comptabilité hôtelière	90
430-521-83	Synthèse de gestion hôtelière	45
430-540-83	Analyse et interprétation des états financiers en milieu d'hébergement et de restauration	45
430-551-83	Organisation des ressources humaines en hôtellerie	45
430-561-83	Commercialisation hôtelière	45
430-582-83	Législation et droit hôtelier	45
430-601-83	Stage d'application en hébergement	525
ou		
430-611-83	Stage d'application en restauration	525
	SOUS-TOTAL	**1 920**

plus les cours suivants selon l'option choisie

Option gestion de la restauration

430-251-83	Sommellerie	45
430-411-83	Gestion en restauration	60
430-441-83	Techniques de restaurant IV (service au guéridon, méthodes de découpage, tranchage, flambage)	60
430-530-83	Gestion de l'approvisionnement hôtelier	30
430-591-83	Promotion, vente et organisation des banquets	45
430-621-83	Systèmes et méthodes d'information dans les services alimentaires	30
430-631-83	Comptabilité du système uniforme des comptes pour restaurants	60
430-651-83	Design de restaurants et de services alimentaires	60
	TOTAL	**2 310**

Option gestion de l'hébergement

430-301-83	Vérification des revenus	90
430-511-83	Design hôtelier	60
430-531-83	Techniques d'hébergement	75
430-571-83	Géographie touristique du Québec et du Canada	45
430-581-83	Promotion, vente et organisation des congrès	45
430-590-83	Systèmes et méthodes d'information en hébergement	30
430-641-83	Comptabilité du système uniforme des comptes pour hôtel et motel	90
	TOTAL	2 295

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DÉVELOPPEMENT (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 154.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312.[illegible] CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme forme des techniciennes et des techniciens préparés spécialement pour le contrôle de la qualité des produits alimentaires et le développement de produits alimentaires nouveaux. Ils seront capables d'évaluer la qualité de l'eau utilisée en usine et comprendront les principes de traitement des eaux usées, de retracer les causes du manque de qualité. Les diplômés auront également acquis des connaissances suffisantes pour leur permettre de s'adapter au travail de fabrication.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme),
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-955-84	Microbiologie générale	75
150-360-84	Chimie des aliments	75
150-460-84	Nutrition humaine	45
150-500-84	Analyse instrumentale I	90
150-580-84	Microbiologie industrielle et biotechnologie	90
150-600-84	Analyse instrumentale II	60
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
150-680-84	Microbiologie des produits alimentaires	60
154-101-84	Initiation à l'industrie alimentaire	30
154-210-84	Économie de l'agro-alimentaire	45
154-340-84	Salubrité et traitement des eaux	75
154-401-84	Technologie des produits laitiers	75
154-410-84	Procédés industriels	75
154-501-84	Techniques de formulation	75
154-520-84	Conditionnement	30
154-601-84	Stage	30
154-604-84	Projet microbiologique	45
154-650-84	Technologie des produits végétaux	75
154-660-84	Technologie des produits animaux	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
201-905-84	Statistique	45
202-120-84	Chimie générale et des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-304-78	Biochimie	75
202-935-84	Chimie analytique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-954-74	Éléments d'électricité	60
401-935-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-003*	Inspectrice, inspecteur des produits alimentaires
1116-146	Inspectrice, inspecteur des produits animaux
1116-150	Inspectrice, inspecteur des produits végétaux
1116-158	Inspectrice, inspecteur des normes sanitaires
2135-015*	Technicienne, technicien en développement de nouveaux produits
2135-166	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits alimentaires
8226-110	Essayeure, essayeur d'aliments

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : PRODUCTION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 154.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 312.500 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures
TOTALE : 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable d'interpréter les résultats des analyses du laboratoire et, dans des circonstances normales, de trouver les solutions qui assurent une production de qualité; de s'intégrer à des équipes de recherche sur la conception ou la réalisation de produits nouveaux en usine pilote, de promouvoir l'utilisation d'appareils de transformation de produits alimentaires, de donner des conseils techniques concernant les appareils et équipements pour usines alimentaires, d'appliquer la législation relative aux produits alimentaires, d'établir des systèmes de contrôle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-955-84	Microbiologie générale	75
150-350-84	Chimie des aliments	75
150-460-84	Nutrition animale	45
150-680-84	Microbiologie des produits alimentaires	60
154-101-84	Initiation à l'industrie alimentaire	30
154-210-84	Économie de l'agro-alimentaire	45
154-315-89	Électromécanique et électronique appliquées	60
154-401-84	Technologie des produits laitiers	75
154-503-84	Génie industriel alimentaire I	75
154-504-84	Techniques instrumentales	60
154-513-84	Génie industriel biologique	75
154-601-84	Stage	30
154-603-84	Génie industriel alimentaire II	75
154-643-84	Contrôle des procédés	60
154-650-84	Technologie des produits végétaux	75
154-660-84	Technologie des produits animaux	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
201-905-84	Statistique	45
202-120-84	Chimie générale et des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-304-78	Biochimie	75
203-102-74	Mécanique	75
203-945-84	Thermodynamique	45
203-946-84	Mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	60
242-915-84	Sciences graphiques et lecture de plan	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-003*	Inspectrice, inspecteur des produits alimentaires
1116-146	Inspectrice, inspecteur des produits animaux
1116-150	Inspectrice, inspecteur des produits végétaux
2135-014*	Technicienne, technicien en procédés de fabrication alimentaire
2135-166	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits alimentaires
8210-002*	Technicienne, technicien en fabrication de produits alimentaires
8210-138	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers de laiterie

* Code **Repères**

* * *

TITRE **TECHNOLOGIE ALIMENTAIRE : PRODUITS LAITIERS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 154.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 312.550 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 815 heures
TOTALE 2 475 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable de fabriquer les produits laitiers connus, d'évaluer la qualité des produits laitiers par les tests chimiques, physiques, microbiologiques et organoleptiques, de reconnaître et de corriger les défauts de qualité des produits laitiers, d'expliquer les principes des opérations de fabrication, de calculer des rendements de fabrication, de contrôler la sanitation dans une usine, de participer au développement de produits laitiers nouveaux ou de trouver des usages nouveaux pour les produits laitiers, d'assister la recherche dans le domaine des produits laitiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-955-84	Microbiologie générale	75
150-360-84	Chimie des aliments	75
150-460-84	Nutrition humaine	45
150-680-84	Microbiologie des produits alimentaires	60
154-101-84	Initiation à l'industrie alimentaire	30
154-210-84	Économie de l'agro-alimentaire	45
154-340-84	Salubrité et traitement des eaux	75
154-402-89	Chimie du lait	60
154-403-84	Technologie des laits fermentés	45
154-502-84	Technologie des produits laitiers concentrés et déshydratés	45
154-504-84	Techniques instrumentales	60
154-505-84	Mécanique industrielle	60
154-512-84	Technologie beurrière	45
154-520-84	Conditionnement	30
154-522-84	Technologie fromagère	90
154-601-84	Stage	30
154-602-84	Technologie des laits de consommation	75
154-605-84	Biotechnologie et co-produits	60
154-622-84	Technologie des produits laitiers glacés	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	
201-905-84	Statistique	75
202-120-84	Chimie générale et des solutions	45
202-204-75	Chimie organique	75
202-304-78	Biochimie	75
202-935-84	Chimie analytique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-954-74	Éléments d'électricité	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus un cours au choix pour environ **60** heures parmi les suivants

150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
154-650-84	Technologie des produits végétaux	75
154-660-84	Technologie des produits animaux	75
242-915-84	Sciences graphiques et lecture de plans	60
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-003*	Inspectrice, inspecteur des produits alimentaires
2135-012*	Technicienne, technicien en contrôle de la qualité (produits laitiers)
8210-003*	Technicienne, technicien en fabrication de produits laitiers
8210-138	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers de laiterie
8226-110	Essayeure, essayeur d'aliments
8226-242	Essayeure, essayeur du lait et de ses dérivés

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TOURISME (collégial)**

STATUT ***Programme révisé, en voie d'approbation***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 414.00

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 123-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 575 heures
TOTALE : 2 235 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les élèves à travailler activement au développement de l'industrie touristique en les rendant aptes à intervenir, par leurs connaissances générales et professionnelles, par leurs qualités personnelles et leur dynamisme. Ces praticiennes et praticiens auront acquis des habiletés minimales autant en promotion touristique qu'en accueil et en animation, mais seront davantage spécialisés dans l'un ou l'autre de ces domaines. Ils seront aptes à l'analyse touristique d'un milieu, à la mise sur pied de services touristiques et à leur promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-999-62	Comptabilité	45
410-430-74	Marketing I	60
410-611-79	Recherche commerciale	45
414-101-80	Introduction au tourisme	45
414-111-80	Techniques d'accueil et d'animation	45
414-211-80	Tourisme régional au Québec	45
414-321-80	Les grandes attractions touristiques du monde I	45
414-371-80	Aménagement touristique I	45
414-421-80	Les grandes attractions touristiques du monde II	45
414-501-77	Agence de voyage	60
414-521-80	Législation touristique	45
414-591-80	Projet touristique I	90
414-601-80	Organisation de voyages	45
414-631-80	Promotion touristique	60
414-671-80	Organisation hôtelière	30
414-691-80	Projet touristique II	90
420-948-78	Initiation à l'informatique commerciale	45
	Langue seconde (ou troisième langue)*	45
	Langue seconde (ou troisième langue)*	45
	SOUS-TOTAL	**1 140**

plus environ **435** heures de cours (8 ou 9 cours) choisis par l'établissement parmi les suivants :

201-302-85	Compléments de mathématique (techniques de la gestion)	75
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
350-414-80	Psychologie du tourisme	45
414-201-80	Économie du tourisme	45
414-311-80	Les équipements touristiques	45
414-351-80	Les grandes destinations touristiques du monde I	30
414-361-80	Tarification I	45
414-381-80	L'industrie touristique I	60
414-401-80	Analyse touristique des faits culturels	45
414-411-80	Animation touristique (guidage)	45
414-451-80	Les grandes destinations touristiques du monde II	30
414-461-80	Tarification II	45
414-471-80	Aménagement touristique II	45
414-481-80	L'industrie touristique II	60
414-551-80	Les grandes destinations touristiques du monde III	30
414-561-80	Tarification III	45
414-571-80	Les loisirs touristiques	45
414-581-80	L'industrie touristique III	60
414-641-81	Agrotourisme	45
414-651-80	Les grandes destinations touristiques du monde IV	30
414-661-80	Vente de services touristiques	45

414-681-80	L'industrie touristique IV	90
430-581-83	Promotion, vente et organisation des congrès	45
	TOTAL	**1 575**

* Il est souhaitable que l'élève atteigne au moins le niveau 401 en langue seconde.

Deux cours de langue sont obligatoires. Les élèves qui auraient atteint le niveau 401 lors de leur inscription au programme peuvent s'inscrire soit à deux cours de niveau supérieur, soit à deux cours d'une troisième langue offerte par le collège.

Les équivalences du 401 sont :

- en anglais langue seconde : 604-302-82 ou 604-308-83
- en français langue seconde : 602-413-72 ou 602-423-77 ou 602-433-77.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1179-002*	Agente, agent de promotion touristique
4193-110	Agente, agent de voyages
6144-110	Guide itinérante, guide itinérant
6144-114	Guide touristique

* Code **Repères**.

* * *

TITRE : **TOURISME (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé, en voie d'approbation***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 414.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 123-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 395 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ALIMENTATION, HÉBERGEMENT ET TOURISME**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux propriétaires, gérantes, gérants et administratrices, administrateurs d'équipement touristique d'être initiés aux principes de l'administration et de la promotion du tourisme, pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins actuels et futurs de cette industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
	Langue seconde (ou troisième langue)	45
	Langue seconde (ou troisième langue)	45
201-337-77	Statistique	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-430-74	Marketing I	60
410-611-74	Recherche commerciale	45
414-101-80	Introduction au tourisme	45
414-111-80	Techniques d'accueil et d'animation	45
414-211-80	Le tourisme régional au Québec	45
414-321-80	Les grandes attractions touristiques du monde I	45
414-371-80	Aménagement touristique I	45
414-421-80	Les grandes attractions touristiques du monde II	60
414-501-77	Agence de voyage	45
414-521-80	Législation touristique	90
414-591-80	Projet touristique I	45
414-601-80	Organisation de voyages	60
414-631-80	Promotion touristique	30
414-671-80	Organisation hôtelière	90
414-691-80	Projet touristique II	45
420-948-78	Initiation à l'informatique commerciale	45
	SOUS-TOTAL	**1 140**

plus environ **255** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

201-102-82	Mathématique	75
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
350-414-80	Psychologie du tourisme	45
414-201-80	Économie du tourisme	45
414-311-80	Les équipements touristiques	45
414-341-80	Méthodologie de travail en tourisme	45
414-351-80	Les grandes destinations touristiques du monde I	30
414-361-80	Tarification I	45
414-381-80	L'industrie touristique I	60
414-401-80	Analyse touristique des faits culturels	45
414-411-80	Animation touristique (guidage)	45
414-451-80	Les grandes destinations touristiques du monde II	30
414-461-80	Tarification II	45
414-471-80	Aménagement touristique II	45
414-481-80	L'industrie touristique II	60
414-551-80	Les grandes destinations touristiques du monde III	30
414-561-80	Tarification III	45
414-571-80	Les loisirs touristiques	45
414-581-80	L'industrie touristique III	60
414-641-81	Agro-tourisme	45
414-651-80	Les grandes destinations touristiques du monde IV	30
414-661-80	Vente de services touristiques	45
414-681-80	L'industrie touristique IV	60
	TOTAL	**1 395**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4193-001*	Technicienne, technicien en tourisme

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 4 :

ARTS APPLIQUÉS (Secondaire)
PRODUCTIONS ARTISTIQUES (Collégial)
COMMUNICATION ET DOCUMENTATION (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
901.25			Animation radiophonique	AEC	765	– –	190
589.01			Art et technologie des média				191
			(bloc télévision)	DEC	1 950	2 610	191
			(bloc information écrite)	DEC	1 950	2 610	191
			(bloc radio)	DEC	1 965	2 625	191
			(bloc publicité)	DEC	1 950	2 610	191
570.49			Arts du feu	AEC	720	– –	194
570.01			Céramique	DEC	1 935	2 595	195
570.41			Céramique	AEC	720	– –	196
561.03			Conception	DEC	2 370	2 850	197
901.24			Conception sonore assistée par ordinateur	AEC	705	– –	199
901.84			Construction textile : tissage assisté par ordinateur	AEC	900	– –	200
561.06			Danse-Ballet (programme expérimental)				201
			(option scène)	DEC	2 925	3 585	201
			(option enseignement)	DEC	2 910	3 570	201
561.56			Danse-Ballet (programme expérimental)				203
			(option scène)	CEC	2 925	– –	203
			(option enseignement)	CEC	2 910	– –	203
	QZU-005	5005	Décoration intérieure et étalage	DEP	1 800	– –	205
570.03			Design d'intérieur	DEC	1 965	2 625	206
570.02			Design de présentation	DEC	1 905	2 565	208
570.07			Design industriel	DEC	1 950	2 610	210
570.32			Direction de galerie d'art	AEC	1 080	– –	212
901.83			Ébénisterie artisanale	AEC	1 440	– –	213
	WZU-003	1023	Ferronnerie d'art	DEP	1 200	– –	214

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
901.55			Gestion des documents administratifs	AEC	465	– –	215
570.06			Graphisme	DEC	1 980	2 640	216
901.46			Infographie en cinéma et télévision	AEC	570	– –	218
901.26			Information radiophonique	AEC	795	– –	219
561.01			Interprétation	DEC	2 760	3 240	220
901.69			Intervention en communications dans les organisations	AEC	855	– –	221
901.75			Langue et culture hispaniques	AEC	405	– –	222
901.53	QZU-002	1022	Lettrage et sérigraphie	DEP	1 080	– –	223
			Montage vidéo de base				224
			(bloc A : débutantes et débutants)	AEC	705	– –	224
			(bloc B : gens du cinéma)	AEC	600	– –	224
901.54			(bloc C : gens de la vidéo)	AEC	555	– –	224
901.81			Montage vidéo de pointe	AEC	885	– –	225
551.02			Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone	AEC	1 125	– –	226
	RZU-002	5013	Musique populaire	DEC	1 350	2 010	227
570.04			Photographie	DEP	1 800	– –	229
570.34			Photographie commerciale	DEC	2 140	2 800	230
581.47			Photographie professionnelle	AEC	975	– –	232
	QZU-001	1021	Poterie	AEC	975	– –	233
561.02			Production	DEP	1 230	– –	234
900.16			Radiocommunication maritime	DEC	2 640	3 120	235
901.56			Sculpture sur différents matériaux	AEC	1 800	– –	237
900.67			Techniques d'aménagement d'intérieurs	AEC	1 200	– –	238
393.00			Techniques de la documentation	AEC	1 440	– –	239
393.51			Techniques de la documentation	DEC	1 785	2 445	240
900.43			Techniques de médiatique	CEC	1 815	– –	241
				AEC	1 260	– –	242

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
573.01			Techniques de métiers d'art				
			(option ébénisterie artisanale)	DEC	1 950	2 610	243
			(option sculpture)	DEC	1 875	2 535	243
			(option lutherie)	DEC	1 920	2 580	243
			(option impression textile)	DEC	1 950	2 610	243
			(option construction textile)	DEC	1 980	2 640	243
			(option joaillerie)	DEC	1 935	2 595	243
			(option céramique)	DEC	1 995	2 655	243
			(option verre)	DEC	1 860	2 520	243
573.51			(option maroquinerie)	DEC	1 965	2 625	243
			Techniques de métiers d'art				
			(option ébénisterie artisanale)	CEC	1 950	– –	247
			(option sculpture)	CEC	1 875	– –	247
			(option lutherie)	CEC	1 920	– –	247
			(option impression textile)	CEC	1 950	– –	247
			(option construction textile)	CEC	1 980	– –	247
			(option joaillerie)	CEC	1 935	– –	247
			(option céramique)	CEC	1 995	– –	247
			(option verre)	CEC	1 860	– –	247
			(option maroquinerie)	CEC	1 955	– –	247
901.57			Techniques de métiers d'art : construction textile	AEC	855	– –	250
901.65			Techniques de métiers d'art : maroquinerie	AEC	750	– –	251
901.06			Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	AEC	735	– –	252
901.03			Techniques en design de présentation commerciale	AEC	960	– –	253
900.49			Techniques en graphisme (maquette et montage)	AEC	975	– –	254
901.04			Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure	AEC	555	– –	255
900.99			Techniques muséologiques	AEC	795	– –	256
561.04			Techniques scéniques	DEC	2 370	2 850	257

SECTEUR 4 :

ARTS APPLIQUÉS (Secondaire)
PRODUCTIONS ARTISTIQUES (Collégial)
COMMUNICATION ET DOCUMENTATION (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

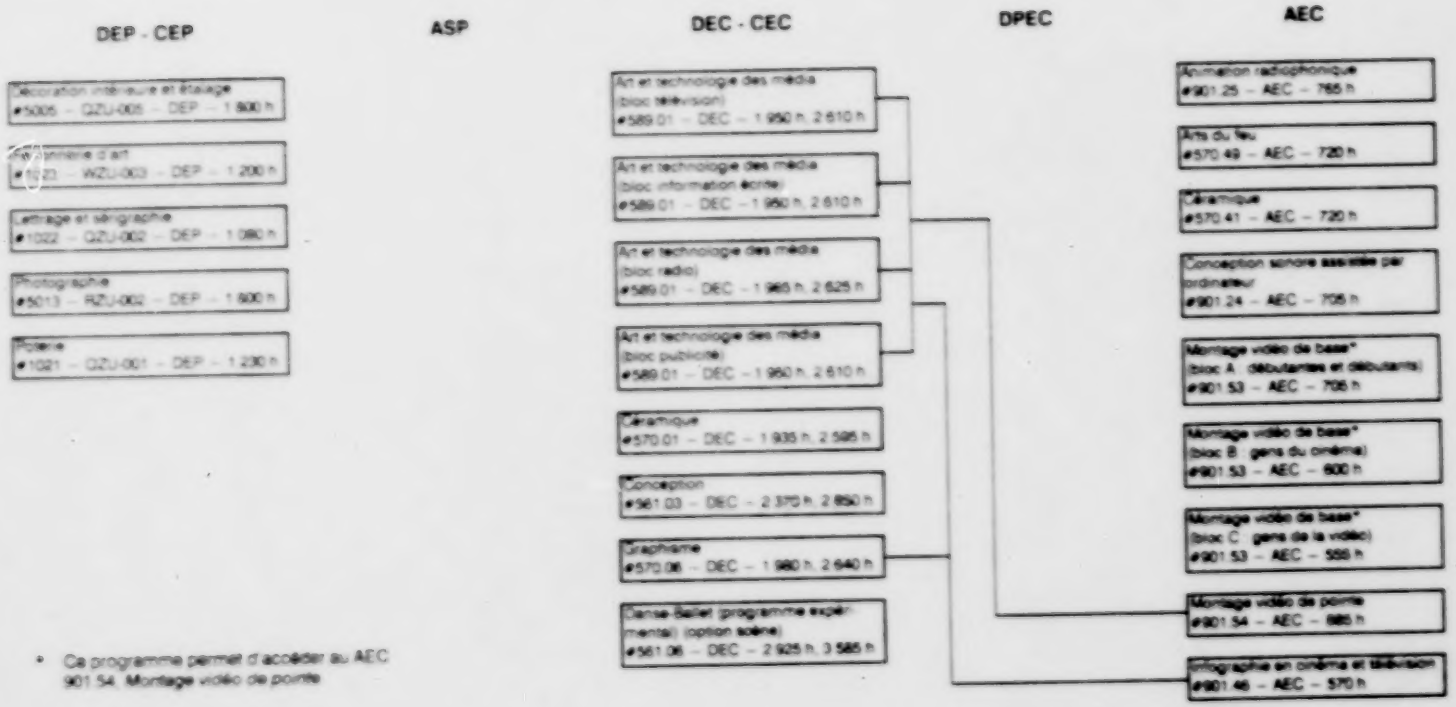

* Ce programme permet d'accéder au AEC 901.54, Montage vidéo de pointe

DEP - CEP | **ASP** | **DEC - CEC** | **DPEC** | **AEC**

Danse-Ballet (programme expérimental) (option enseignement)
#561.06 – DEC – 2 910 h, 3 570 h

Design d'intérieur
#570.03 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Design de présentation
#570.02 – DEC – 1 905 h, 2 565 h

Design industriel
#570.07 – DEC – 1 950 h, 2 610 h

Interprétation
#561.01 – DEC – 2 760 h, 3 240 h

Musique populaire
#561.02 – DEC – 1 350 h, 2 010 h

Photographie
#570.04 – DEC – 2 140 h, 2 800 h

Production
#561.02 – DEC – 2 640 h, 3 120 h

Techniques de la documentation
#393.00 – DEC – 1 785 h, 2 445 h

Techniques de métiers d'art (option ébénisterie artisanale)
#573.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h

Techniques de métiers d'art (option sculpture)
#573.01 – DEC – 1 875 h, 2 535 h

Techniques de métiers d'art (option lutherie)
#573.01 – DEC – 1 920 h, 2 580 h

Construction textile : tissage assisté par ordinateur
#901.84 – AEC – 900 h

Direction de galerie d'art
#570.32 – AEC – 1 080 h

Ébénisterie artisanale
#901.83 – AEC – 1 440 h

Gestion des documents administratifs
#901.55 – AEC – 465 h

Information radiophonique
#901.26 – AEC – 795 h

Intervention en communications dans les organisations**
#901.66 – AEC – 855 h

Langue et culture hispaniques
#901.75 – AEC – 405 h

Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone
#901.81 – AEC – 1 125 h

Photographie commerciale
#570.34 – AEC – 975 h

Photographie professionnelle
#581.47 – AEC – 975 h

Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical
#901.06 – AEC – 735 h

** Un DEC, CEC, DPEC ou AEC permet d'accéder à ce programme

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques de métiers d'art
(option impression textile)
#573.01 – DEC – 1 950 h, 2 610 h

Techniques de métiers d'art
(option construction textile)
#573.01 – DEC – 1 980 h, 2 640 h

Techniques de métiers d'art
(option joaillerie)
#573.01 – DEC – 1 935 h, 2 595 h

Techniques de métiers d'art
(option céramique)
#573.01 – DEC – 1 995 h, 2 655 h

Techniques de métiers d'art
(option verre)
#573.01 – DEC – 1 860 h, 2 520 h

Techniques de métiers d'art
(option maroquinerie)
#573.01 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Techniques scéniques
#981.04 – DEC – 2 370 h, 2 850 h

Danse-Ballet (programme expérimental) (option scène)
#981.58 – CEC – 2 925 h

Danse-Ballet (programme expérimental) (option enseignement)
#981.58 – CEC – 2 910 h

Techniques de la documentation
#393.51 – CEC – 1 815 h

Radiocommunication maritime
#900.16 – AEC – 1 800 h

Sculpture sur différents matériaux
#801.56 – AEC – 1 200 h

Techniques d'aménagement d'intérieurs
#800.67 – AEC – 1 440 h

Techniques de médiatique
#800.43 – AEC – 1 260 h

Techniques de métiers d'art : construction textile
#801.57 – AEC – 795 h

Techniques de métiers d'art : maroquinerie
#801.85 – AEC – 750 h

Techniques en design de présentation commerciale
#801.03 – AEC – 960 h

Techniques en graphisme (maquette et montage)
#800.49 – AEC – 975 h

Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure
#801.04 – AEC – 585 h

Techniques muséologiques
#800.89 – AEC – 795 h

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques de métiers d'art
(option ébénisterie artisanale)
#573.51 – CEC – 1 980 h

Techniques de métiers d'art
(option sculpture)
#573.51 – CEC – 1 875 h

Techniques de métiers d'art
(option lutherie)
#573.51 – CEC – 1 920 h

Techniques de métiers d'art
(option impression textile)
#573.51 – CEC – 1 980 h

Techniques de métiers d'art
(option construction textile)
#573.51 – CEC – 1 980 h

Techniques de métiers d'art
(option joaillerie)
#573.51 – CEC – 1 935 h

Techniques de métiers d'art
(option céramique)
#573.51 – CEC – 1 986 h

Techniques de métiers d'art
(option verre)
#573.51 – CEC – 1 980 h

Techniques de métiers d'art
(option marqueterie)
#573.51 – CEC – 1 965 h

TITRE : **ANIMATION RADIOPHONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.25

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-500 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Adressé à une clientèle autochtone, le programme vise à développer des compétences professionnelles dans le champ de l'animation radiophonique. Il prépare à exercer de multiples tâches liées à l'animation dans une station de radio, qu'elle soit commerciale, communautaire ou d'État (le service nordique de la CBC, par exemple). D'autre part, les personnes engagées dans les nombreuses stations de radio communautaire amérindiennes seront en mesure d'assurer la qualité des émissions et par voie de conséquence la rentabilité de ces médias qui jouent un rôle-clé chez les autochtones, tant pour la survivance culturelle que pour la prise en charge du processus éducatif.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-103-88	Communication en situation de travail	45
387-973-83	Sociologie et moyens de communication	45
410-746-78	Développement personnel	30
589-201-88	Média et professions	90
589-221-88	Le souffle, le son et la voix	60
589-404-88	Traitement des contenus radiophoniques	120
589-411-88	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	60
589-534-88	Musique, média et programmation musicale	60
589-949-88	Animation dans les média	60
589-971-88	Techniques d'entrevue : radio et télévision	60
589-978-88	Pratique intensive de la communication radiophonique	135
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-114	Annonceuse-présentatrice, annonceur-présentateur

* * *

TITRE : **ART ET TECHNOLOGIE DES MÉDIA (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 589.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 510-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE
Bloc télévision	1 950	2 610 heures
Bloc information écrite	1 950	2 610 heures
Bloc radio	1 965	2 625 heures
Bloc publicité	1 950	2 610 heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève est capable de comprendre les méthodes propres aux communications, d'analyser et de critiquer les messages d'information pour diffusion publique, de situer les événements rapportés dans les média dans leurs contextes géographique, historique et politique, de maîtriser le processus de la communication des messages d'information, de situer l'exercice de sa profession dans le contexte des lois, des entreprises culturelles et du monde du travail, de maîtriser l'expression orale et écrite nécessaire à l'exercice de sa profession. Un choix doit être fait parmi quatre blocs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
320-103-70	Introduction à la carte du monde	45
330-951-75	Histoire du Québec de 1867 à nos jours	45
365-901-88	La vie politique	45
387-973-63	Sociologie des moyens de communication	45
589-101-88	Le processus de la communication	75
589-111-88	Recherche et analyse de l'actualité internationale	90
589-201-88	Média et professions	90
589-221-88	Le souffle, le son et la voix	90
589-311-88	Recherche et analyse de l'actualité canadienne	90
589-411-88	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	90
601-911-76	Français écrit	45
	SOUS-TOTAL	**630**

plus un des 4 blocs suivants

Bloc télévision

360-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-302-88	Introduction au studio de télévision	105
589-322-88	La communication orale en télévision	90
589-402-88	Pratique du studio de télévision	105
589-412-88	Éléments de cinématographie électronique	90
589-542-88	Scénarisation et analyse télévisuelle	90
589-552-88	Mise en scène en télévision I	90
589-562-88	La réalisation télévisuelle	180
589-572-88	La prise de vues électronique	90
589-622-88	Montage et mixage sonore en vidéographie	90
589-652-88	Stage en télévision	165
589-662-88	Sémiologie télévisuelle	45
	SOUS-TOTAL	**1 020**

plus environ **300** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants

401-985-88	Gestion dans une entreprise ou organisme	45
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-941-88	L'information à la télévision	90
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	90
589-973-88	Actualité culturelle	90
589-974-88	Actualité sportive	90
589-985-88	Scénographie I	90
589-986-88	Scénographie II	90
589-987-88	Mise en scène en télévision II	90
589-988-88	Présentateur en télévision	90
589-989-88	Animateur en télévision	90
589-990-88	La création en télévision	150
589-991-88	Montage et traitement de l'image	150
589-992-88	Imagerie électronique	150
	TOTAL	**1 980**

Bloc information écrite

380-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-303-88	Traduction écrite de la pensée	105
589-323-88	La communication orale en information écrite	60
589-403-88	Recherche et traitement de la nouvelle	105
589-513-88	Les genres rédactionnels	165
589-533-88	Mise en pages I	90
589-553-88	Photo de presse I	60
589-613-88	Enquêtes, reportages et productions journalistiques	135
589-633-88	Mise en pages II	45
589-653-88	Stage en information écrite	165
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ **285** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les cours suivants :

589-401-88	Techniques photographiques	45
589-940-88	L'information à la radio	60
589-941-88	L'information à la télévision	60
589-942-88	Langage-média	60
589-943-88	Journalisme spécialisé	60
589-944-88	Analyse comparative de l'information	45
589-945-88	Photo de presse II	60
589-946-88	Agent d'information I	60
589-947-88	Agent d'information II	60
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-949-88	Animation dans les média	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-988-88	Présentateur en télévision	60
	TOTAL	**1 650**

Bloc radio

380-104-88	Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines	60
589-304-88	Introduction à la radio	105
589-324-88	La communication orale en radio I	60
589-404-88	Traitement des contenus radiophoniques	105
589-424-88	La communication orale en radio II	60
589-504-88	Approche des publics radiophoniques	135
589-524-88	La communication orale en radio III	90
589-534-88	Musique, média et programmation musicale	60
589-554-88	Service des nouvelles radio I	135
589-624-88	La communication orale en radio IV	60
589-654-88	Stage en radio	165
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ **300** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

589-301-88	Initiation à la photo	45
589-948-88	Recherche et analyse de l'actualité régionale	60
589-969-88	Son I	60
589-970-88	Son II	60
589-971-88	Techniques d'entrevue : radio et télévision	60
589-972-88	Créativité publicitaire en radio	60
589-973-88	Actualité culturelle	60
589-974-88	Actualité sportive	60
589-975-88	Techniques d'enquêtes radiophoniques	60
589-976-88	Service des nouvelles radio II	135
589-977-88	Reportage télévisuel	60
589-978-88	Pratique intensive de la communication radiophonique	135
589-988-88	Présentateur en télévision	60
589-989-88	Animateur en télévision	60
	TOTAL	**2 025**

Bloc publicité

570-108-79	Dessin et illustration I	45
570-127-79	Dessin d'observation	45
589-301-88	Initiation à la photo	45
589-305-88	Publicité et graphisme	75
589-325-88	La communication orale en publicité	60
589-401-88	Techniques photographiques	45
589-405-88	La publicité et l'imprimé	75
589-515-88	Conception des messages publicitaires	60
589-525-88	Création graphique I	60
589-555-88	La communication publicitaire	120
589-605-88	Campagne publicitaire	105
589-615-88	Techniques de reproduction I	60
589-635-88	Média publicitaires	60
589-655-88	Stage en publicité	165
	SOUS-TOTAL	**1 659**

plus environ **300** heures de cours de spécialisation choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-986-88	Gestion dans une entreprise ou organisme	45
589-946-88	Agent d'information I	60
589-947-88	Agent d'information II	60
589-955-88	Photographie publicitaire	60
589-956-88	Publicité et média électroniques	60
589-959-88	Création graphique II	60
589-980-88	Conception graphique électronique	60
589-981-88	Techniques de reproduction graphique II	60
	TOTAL	**1 659**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-136	Maquettiste
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
3330-002*	Scripte, script
3330-003*	Régisseuse, régisseur
3337-114	Annonceuse-présentatrice, annonceur-présentateur
3337-122	Animatrice, animateur
3337-130	Présentatrice, présentateur de disques (radio)
3339-120	Éclairagiste
3339-126	Technicienne, technicien de production (télévision)
3351-174	Reporter
3351-194	Secrétaire de rédaction
3353-128	Recherchiste
9551-126	Aiguilleuse, aiguilleur
Contexte québécois	Assistante-productrice, assistant-producteur de messages publicitaires
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur de programmes musicaux
Contexte québécois	Technicienne, technicien d'i son

* Code **Repères**

* * *

TITRE **ARTS DU FEU (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1982***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 570.49

CLASSIFICATION CODE CUISEP 212.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 720 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances théoriques et pratiques en céramique, en émaux sur métal, en métallurgie d'art, en fonderie d'art. Maîtriser les procédés de transformation et la machinerie. Développer la créativité, l'originalité, l'intuition et développer le sens de la recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-101-82	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-116-79	Dessin d'observation I	45
570-169-82	Poterie I	45
570-179-82	Métallurgie d'art I	45
570-189-82	Céramique I	45
570-199-82	Émaillerie I	45
570-269-82	Poterie II	45
570-289-82	Céramique II	45
570-299-82	Émaillerie II	45
570-389-82	Émaillerie III	45
570-489-82	Technologie de l'enfournement	45
570-499-78	Application des enduits I	45
570-559-82	Fonderie d'art	45
570-599-78	Application des enduits II	45
581-351-79	Couleur I	45
	TOTAL	**720**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8155-114	Potière, potier (céramiste)

TITRE : **CÉRAMIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme qui est remplacé par Techniques des métiers d'art-céramique***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212.210.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme des études de cette spécialité comprend, d'une part, des cours d'arts plastiques et, d'autre part, des cours techniques en relation avec la spécialité. Les objectifs de la formation artistique sont décrits dans le programme des arts plastiques. L'enseignement qui traite de la partie «métier» vise, en général, la connaissance des matières premières et des techniques de leur transformation. Outre les connaissances élémentaires de chimie et de physique, les élèves qui s'engagent dans l'apprentissage de cette spécialité doivent posséder certaines qualités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-110-77	Recherche et documentation I	90
510-210-77	Recherche et documentation II	90
510-310-77	Organisation picturale	45
510-320-77	Organisation spatiale	45
520-101-82	Éléments d'esthétique et histoire de l'art I	45
520-201-82	Éléments d'esthétique et histoire de l'art II	45
520-571-81	Histoire de la céramique I	45
570-101-79	Introduction à la céramique I	135
570-111-79	Laboratoire de matériaux céramiques I	45
570-201-79	Introduction à la céramique II	135
570-211-79	Laboratoire de matériaux céramiques II	45
570-311-79	Laboratoire de matériaux céramiques III	45
570-321-79	Procédés de façonnage manuel I	45
570-331-79	Tournage I	45
570-341-79	Procédés mécaniques I	45
570-411-79	Laboratoire de matériaux céramiques IV	45
570-421-79	Procédés de façonnage manuel II	45
570-431-79	Tournage II	45
570-441-79	Procédés de mécaniques II	90
570-451-79	Équipement I	45
570-501-79	Études et projets I	180
570-601-79	Études et projets II	180
570-651-79	Équipement II	90
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ **270** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

401-571-79	Administration I	45
401-671-79	Administration II	45
520-671-81	Histoire de la céramique II	45
570-110-79	Dessin technique	45
570-511-79	Laboratoire de matériaux céramiques V	90
570-541-79	Procédés mécaniques III	45
571-561-79	Décoration I	45
570-611-79	Laboratoire de matériaux céramiques VI	90
570-641-79	Procédés mécaniques IV	45
570-661-79	Décoration II	45
570-681-79	Céramiques sculpturales et architecturales	90
	TOTAL	**1 935**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-158	Modéliste en céramique
8155-114	Potière, potier (céramiste)

* * *

TITRE : **CÉRAMIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1982***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.41

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-210 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 720 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir et approfondir les connaissances techniques de l'art. Connaissance pratique des procédés de transformation ; maîtriser les outils et la machinerie de la spécialité. Développer la créativité, l'originalité, l'intuition. Favoriser l'expression personnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-101-82	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-116-79	Dessin d'observation I	45
570-159-82	Technologie des enduits	45
570-169-82	Poterie I	45
570-189-82	Céramique I	45
570-259-82	Poterie II	45
570-289-82	Céramique II	45
570-359-82	Poterie III	45
570-389-82	Céramique III	45
570-449-82	Céramique IV	45
570-459-82	Poterie IV	45
570-469-82	Technologie de l'enfournement	45
570-499-78	Application des enduits I	45
570-599-78	Application des enduits II	45
581-351-79	Couleur I	45
	TOTAL	**720**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8155-114	Potière, potier (céramiste)

* * *

TITRE : **CONCEPTION (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 370 heures
TOTALE : 2 850 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques sur des sujets tels que : l'histoire du décor et du costume, la dramaturgie, la scénographie, l'éclairage, les métiers de la scène, les conceptions de décors, d'éclairages, de costumes, de coupe et d'accessoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-160-79	Histoire du décor et du costume I	45
520-260-79	Histoire du décor et du costume II	45
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-120-79	Laboratoire de production I	90
561-134-79	Initiation à la scénographie I	45
561-140-79	Initiation à l'éclairage	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-160-79	Initiation aux métiers de la scène I	45
561-170-79	Dessin I	60
561-180-79	Dessin scénographique I	30
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-220-79	Laboratoire de production II	90
561-234-79	Initiation à la scénographie II	45
561-250-79	Techniques scéniques II	45
561-270-79	Dessin II	60
561-280-79	Dessin scénographique II	30
561-310-79	Dramaturgie III	45
561-320-79	Laboratoire de production III	90
561-333-79	Conception de décors I	45
561-340-79	Conception d'éclairages I	45
561-343-79	Conception de costumes I	45
561-353-79	Coupe I	45
561-370-79	Dessin III	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-420-79	Laboratoire de production IV	90
561-433-79	Conception de décors II	45
561-440-79	Conception d'éclairages II	45
561-443-79	Conception de costumes II	45
561-453-79	Coupe II	45
561-470-79	Dessin IV	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-520-79	Laboratoire de production V	90
561-533-79	Conception de décors III	45
561-543-79	Conception de costumes III	45
561-553-79	Coupe III	45
561-580-79	Accessoires I	45
561-570-79	Dessin V	30
561-590-79	Peinture de décors I	30
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-620-79	Laboratoire de production VI	90
561-633-79	Conception de décors IV	45
561-643-79	Conception de costumes IV	45
561-653-79	Coupe IV	45
561-680-79	Accessoires II	45
561-670-79	Dessin VI	30
561-690-79	Peinture de décors II	30
	SOUS-TOTAL	**2 280**
plus un cours de 45 heures parmi les 2 suivants :		
520-360-79	Histoire du décor et du costume III	45
561-540-79	Conception d'éclairages III	45
plus un cours de 45 heures parmi les 2 suivants :		
520-460-79	Histoire du décor et du costume IV	45
561-640-79	Conception d'éclairages IV	45
	TOTAL	**2 370**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-122	Décoratrice, décorateur (cinéma, télévision, théâtre)
3339-110	Chef accessoriste
3339-114	Chef costumière, chef costumier
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur de décors et costumes

• • •

TITRE **CONCEPTION SONORE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.24

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Familiariser l'élève à la nouvelle technologie musicale assistée par ordinateur en explorant en profondeur ses aspects techniques, technologiques et artistiques pour en arriver à la création, la réalisation et l'enregistrement de projets artistiques concrets. Intégrer la connaissance des principes d'informatique, du langage MIDI (Musical Instrument Digital Interface), de la synthèse, de la reproduction numérique et de la conception sonore assistée par ordinateur en vue de maîtriser des environnements contemporains de studios et d'ateliers MIDI.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir terminé avec succès la 5e année du secondaire ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-114-90	Synthèse analogue – synthèse M.F.	45
243-115-90	Échantillonnage – synthèse additive	45
243-116-90	La théorie de l'enregistrement du son	75
243-117-90	Studio d'enregistrement multipiste	60
243-119-90	Audio numérique	15
243-122-90	Entretien de studio	45
551-102-90	Le langage midi	15
551-112-90	L'ordinateur et l'industrie musicale	30
551-122-90	Le studio midi	15
551-132-90	Le séquenceur	45
551-152-90	Conception sonore	30
551-172-90	L'industrie musicale	30
551-182-90	Réalisation sonore	30
551-192-90	Théorie musicale et conditionnement de l'oreille	45
551-202-90	Actualisation professionnelle	60
551-212-90	Le studio midi : pratique	30
551-222-90	Organisation et application de la synthèse	45
	SOUS-TOTAL	**660**

plus un cours optionnel au choix pour environ 45 heures parmi les suivants :

243-799-90	Synthèses hybrides	45
401-123-79	Introduction à l'administration et au marketing	45
401-711-90	Gestion des entreprises artistiques I	60
401-721-90	Gestion des entreprises artistiques II	60
401-731-90	Gestion de carrière : agent d'artistes	45
551-142-90	Notation musicale assistée par ordinateur	45
551-162-90	Midi et l'éducation	15
	TOTAL	**705**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3339-116	Technicienne, technicien d'effets spéciaux

* * *

TITRE **CONSTRUCTION TEXTILE : TISSAGE ASSISTÉ PAR ORDINATEUR (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.84

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-418 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en construction textile a pour but d'assurer le perfectionnement de créatrices-productrices et créateurs-producteurs spécialisés dans la transformation de la fibre en matériau textile, notamment par la consolidation des apprentissages initiaux et par l'intégration des nouvelles techniques. Les textiles ainsi créés peuvent servir à des fonctions spécifiques dans le domaine de la mode et de la décoration. Il permet en plus d'intégrer les volets création, technologie et des éléments de gestion. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en construction textile.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion de l'entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-922-90	Histoire de la construction textile	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-112-90	Technologie des textiles	30
573-122-90	Technique de base : armure	60
573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	75
573-152-90	Tenture en construction textile	75
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **DANSE-BALLET (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 216-200 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option scène	2 925	3 585	heures
Option enseignement	2 910	3 570	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques sur des sujets tels que : histoire de l'art, histoire du ballet, pas de deux, danse moderne, danse de caractère, répertoire classique, analyse, ateliers chorégraphiques, apprentissage scénique, production d'un spectacle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-196-83	Histoire de l'art I	45
520-296-83	Histoire de l'art II	45
520-396-83	Histoire du ballet I	30
520-496-83	Histoire du ballet II	45
520-586-83	Histoire du ballet III	30
561-106-80	Ballet I	135
561-136-79	Pas de deux I	30
561-146-79	Analyse I	30
561-156-79	Danse moderne I	30
561-186-79	Danse de caractère I	30
561-196-83	Atelier chorégraphique I	75
561-206-80	Ballet II	135
561-217-79	Répertoire classique I	30
561-236-79	Pas de deux II	30
561-246-79	Analyse II	30
561-256-79	Danse moderne II	30
561-286-79	Danse de caractère II	30
561-296-79	Atelier chorégraphique II	30
561-306-83	Ballet III	60
561-307-83	Musique et rythme I	45
561-317-83	Répertoire classique II	30
561-336-83	Pas de deux III	15
561-346-83	Analyse III	45
561-356-83	Danse moderne III	15
561-386-79	Danse de caractère III	30
561-396-79	Atelier chorégraphique III	30
561-406-80	Ballet IV	135
561-407-83	Musique et rythme II	15
561-417-83	Répertoire classique III	30
561-436-79	Pas de deux IV	30
561-446-79	Analyse IV	45
561-456-79	Danse moderne IV	30
561-486-79	Danse de caractère IV	30
561-496-83	Atelier chorégraphique IV	60
561-506-80	Ballet V	135
561-507-80	Musique et rythme III	30
561-517-83	Apprentissage scénique	45
561-518-83	Production d'un spectacle	60
561-536-79	Pas de deux V	30
561-546-79	Analyse V	45
561-556-79	Danse moderne V	30
561-586-83	Jazz I	15
561-596-79	Création et improvisation I	15
561-597-83	Atelier chorégraphique V	180
561-606-83	Ballet VI	60
561-607-83	Musique et rythme IV	15
561-636-83	Pas de deux VI	15
561-646-83	Analyse VI	45
561-656-83	Danse moderne VI	15
561-686-83	Jazz II	15

561-666-79	Création et improvisation II		15
561-706-83	Ballet VII		75
561-766-79	Création et improvisation III		15
		SOUS-TOTAL	**2 340**

plus un des 2 blocs de cours suivants pour **300** heures selon le sexe :

561-116-79	Entraînement (garçons) I	30
561-126-79	Variations (garçons) I	30
561-216-79	Entraînement (garçons) II	30
561-226-79	Variations (garçons) II	30
561-316-83	Entraînement (garçons) III	15
561-326-83	Variations (garçons) III	15
561-416-79	Entraînement (garçons) IV	30
561-426-79	Variations (garçons) IV	30
561-516-79	Entraînement (garçons) V	30
561-526-79	Variations (garçons) V	30
561-616-83	Entraînement (garçons) VI	15
561-626-83	Variations (garçons) VI	15
561-166-79	Pointes (filles) I	30
561-176-79	Variations (filles) I	30
561-266-79	Pointes (filles) II	30
561-276-79	Variations (filles) II	30
561-366-83	Pointes (filles) III	15
561-376-83	Variations (filles) III	15
561-466-79	Pointes (filles) IV	30
561-476-79	Variations (filles) IV	30
561-566-79	Pointes (filles) V	30
561-576-79	Variations (filles) V	30
561-666-83	Pointes (filles) VI	15
561-676-83	Variations (filles) VI	15
	SOUS-TOTAL	**2 640**

plus un des 2 blocs de cours suivants selon l'option désirée :

Bloc : option scène

561-527-83	Ballet scénique		135
561-627-83	Projet de fin d'études (scène)		90
561-697-83	Atelier chorégraphique VI		60
		TOTAL	**2 925**

Bloc : option enseignement

561-529-83	Ballet-enseignement		75
561-629-83	Projet de fin d'études (enseignement)		195
		TOTAL	**2 910**

Note : À cause du caractère des cours qui composent la spécialité, les élèves de ce programme sont exemptés du cours d'éducation physique. Cependant, des dispenses doivent figurer au bulletin d'études collégiales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2792-126	Professeure de danse, professeur de danse
3333-114	Danseuse, danseur
Contexte québécois	Instructrice, instructeur de ballet

* * *

TITRE : **DANSE-BALLET (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 216-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option scène : 2 925 heures

Option enseignement : 2 910 heures

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs particuliers de ce programme sont les suivants : parfaire la connaissance et la maîtrise des positions, pas et enchaînements de la danse classique; élargir la connaissance du répertoire de la danse classique et contemporaine; améliorer la connaissance des lois de la musique et du rythme; acquérir la maîtrise d'un instrument de musique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le programme du secondaire en ballet.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-166-83	Histoire de l'art I	45
520-266-83	Histoire de l'art II	45
520-366-83	Histoire du ballet I	30
520-466-83	Histoire du ballet II	45
520-566-83	Histoire du ballet III	30
561-106-80	Ballet I	135
561-136-79	Pas de deux I	30
561-146-79	Analyse I	30
561-156-79	Danse moderne I	30
561-166-79	Danse de caractère I	30
561-196-83	Atelier chorégraphique I	75
561-206-80	Ballet II	135
561-217-79	Répertoire classique I	30
561-226-79	Pas de deux II	30
561-246-79	Analyse II	30
561-256-79	Danse moderne II	30
561-266-79	Danse de caractère II	30
561-296-79	Atelier chorégraphique II	30
561-306-83	Ballet III	60
561-307-83	Musique et rythme I	45
561-317-83	Répertoire classique II	30
561-336-83	Pas de deux III	15
561-346-83	Analyse III	45
561-356-83	Danse moderne III	15
561-366-79	Danse de caractère III	30
561-396-79	Atelier chorégraphique III	30
561-406-80	Ballet IV	135
561-407-83	Musique et rythme II	15
561-417-83	Répertoire classique III	30
561-436-79	Pas de deux IV	30
561-446-79	Analyse IV	45
561-456-79	Danse moderne IV	30
561-466-79	Danse de caractère IV	30
561-496-83	Atelier chorégraphique IV	60
561-506-80	Ballet V	135
561-507-80	Musique et rythme III	30
561-517-83	Apprentissage scénique	45
561-518-83	Production d'un spectacle	60
561-536-79	Pas de deux V	30
561-546-79	Analyse V	45
561-556-79	Danse moderne V	30
561-566-83	Jazz I	15
561-596-79	Création et improvisation I	15
561-597-83	Atelier chorégraphique V	180
561-606-83	Ballet VI	60
561-607-83	Musique et rythme IV	15
561-636-83	Pas de deux VI	15
561-646-83	Analyse VI	45
561-656-83	Danse moderne VI	15
561-666-83	Jazz II	15
561-686-79	Création et improvisation II	15
561-706-83	Ballet VII	75
561-796-79	Création et improvisation III	15
	SOUS-TOTAL	**2 340**

plus un des 2 blocs de cours suivants pour **300** heures selon le sexe

561-116-79	Entraînement (garçons) I	30
561-126-79	Variations (garçons) I	30
561-216-79	Entraînement (garçons) II	30
561-226-79	Variations (garçons) II	30
561-316-83	Entraînement (garçons) III	15
561-326-83	Variations (garçons) III	15
561-416-79	Entraînement (garçons) IV	30
561-426-79	Variations (garçons) IV	30
561-516-79	Entraînement (garçons) V	30
561-526-79	Variations (garçons) V	30
561-616-83	Entraînement (garçons) VI	15
561-626-83	Variations (garçons) VI	15
561-166-79	Pointes (filles) I	30
561-176-79	Variations (filles) I	30
561-266-79	Pointes (filles) II	30
561-276-79	Variations (filles) II	30
561-366-83	Pointes (filles) III	15
561-376-83	Variations (filles) III	15
561-466-79	Pointes (filles) IV	30
561-476-79	Variations (filles) IV	30
561-566-79	Pointes (filles) V	30
561-576-79	Variations (filles) V	30
561-666-83	Pointes (filles) VI	15
561-676-83	Variations (filles) VI	15
	SOUS-TOTAL	**2 640**

plus un des 2 blocs de cours suivants selon l'option désirée

Bloc : option scène

561-527-83	Ballet scénique	135
561-627-83	Projet de fin d'études (scène)	90
561-697-83	Atelier chorégraphique VI	60
	TOTAL	**2 925**

Bloc : option enseignement

561-529-83	Ballet-enseignement	75
561-629-83	Projet de fin d'études (enseignement)	195
	TOTAL	**2 910**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2792-126	Professeure de danse, professeur de danse
3333-114	Danseuse, danseur
Correspondance québécois	Instructrice, instructeur de ballet

* * *

TITRE : **DÉCORATION INTÉRIEURE ET ÉTALAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5005 SIGLE SIMCA : QZU-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ARTS APPLIQUÉS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la conception et à la réalisation de projets simples de décoration d'intérieur et d'étalage, à la planification du travail, à la gestion des dossiers et à la recherche d'information, à l'exploitation de la créativité et de la polyvalence, à la sensibilisation aux possibilités d'être son propre patron ou d'avoir son entreprise et aux mécanismes de démarrage d'une entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
QBK-162	477011	Métier et formation	15
QBK-163	477023	Bases de la couleur	45
QBK-164	477032	Tracés géométriques et projections orthogonales	30
QBK-165	477042	Lecture de plans architecturaux	30
QBK-166	477053	Réalisation de croquis	45
QBK-167	477066	Matériaux	60
QBK-168	477074	Meubles et accessoires	60
QBK-169	477086	Décoration intérieure de résidence simple	60
QBL-161	477093	Projet de vitrine simple	45
QBL-162	477103	Maquette	45
QBL-163	477114	Problèmes de la couleur	60
QBL-164	477122	Techniques de peinture	30
QBL-165	477135	Fabrication de décor	75
QBL-166	477144	Dessin technique : perspective	60
QBL-167	477155	Vente en décoration intérieure	75
QBL-168	477163	Étalage commercial intérieur	45
QBL-169	477174	Initiation au marché du travail I	60
QBM-161	477182	Gestion de dossier	30
QBM-162	477194	Initiation au dessin assisté par ordinateur	60
QBM-163	477203	Mannequins	45
QBM-164	477212	Techniques d'éclairage	30
QBM-165	477222	Habillage de portes et fenêtres	30
QBM-166	477233	Présentation visuelle : médias	45
QBM-167	477246	Décoration intérieure résidentielle complexe	120
QBM-168	477256	Projet de vitrine complexe	60
QBM-169	477265	Lettrage et reproduction graphique	75
QBN-161	477274	Relations interpersonnelles au travail	60
QBN-162	477282	Moyens de recherche d'emploi	30
QBN-163	477294	Aménagement d'une petite boutique	60
QBN-164	477305	Projet de stand d'exposition	75
QBN-165	477314	Aménagement d'un bureau de professionnels	60
QBN-166	477326	Intégration au marché du travail II	60
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-110	Étalagiste
3313-114	Décoratrice-assembleur, décorateur-assembleur

* * *

TITRE : **DESIGN D'INTÉRIEUR (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme : implantation en 1991-1992 ou 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure : de comprendre les besoins de la clientèle en termes d'aménagement d'espaces intérieurs, de concevoir des solutions, de dessiner des croquis et plans d'un espace intérieur aménagé en fonction des solutions choisies et en conformité avec les codes, de conseiller sur le choix des couleurs, matériaux, mobiliers, de s'assurer de l'exécution du projet en conformité avec les plans et devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
512-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-573-91	Histoire des styles et du design d'intérieur I	45
520-673-91	Histoire des styles et du design d'intérieur II	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-120-91	Dessin architectural I	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	60
570-210-91	Dessin technique II	45
570-220-91	Dessin architectural II	45
570-313-91	Dessin assisté par ordinateur I	45
570-353-91	Design d'intérieur I	60
570-363-91	Matériaux et finis	60
570-423-91	Couleur appliquée I	60
570-453-91	Design d'intérieur II	45
570-513-91	Dessin et rendu	60
570-523-91	Dessin architectural III	75
570-553-91	Design d'intérieur III	45
570-563-91	Design et fabrication de mobilier I	60
570-573-91	Éclairage	60
570-633-91	Pratique professionnelle	45
570-653-91	Design d'intérieur IV	45
570-663-91	Design et fabrication de mobilier II	180
570-753-91	Design d'intérieur V	45
		180
	SOUS-TOTAL	**1 785**

plus environ **180** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
570-323-91	Mobilier contemporain	45
570-613-91	Rendu et présentation	45
570-623-91	Dessin architectural IV	45
570-713-91	Dessin assisté par ordinateur II	45
570-723-91	Couleur appliquée II	45
570-743-91	Architecture environnementale	45
570-763-91	Design d'intérieurs commerciaux	60
570-773-91	Design d'intérieurs institutionnels	60
570-783-91	Mobilier et accessoires	45
570-793-91	Stage en milieu de travail	45
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-134	Dessinatrice, dessinateur d'établissements commerciaux
3313-114	Décoratrice-ensemblière, décorateur-ensembliер
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles
Contexte québécois	Conseillère, conseiller en design d'intérieur
Contexte québécois	Designer junior

• • •

TITRE : **DESIGN DE PRÉSENTATION (collégial)**

STATUT : ***Nouveau programme : implantation en 1991-1992 ou 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'**élève** sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de présentation visuelle pour divers produits ; concevoir des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition et des décors pour des événements particuliers, en dessiner les croquis et les plans, en choisir les matériaux et les couleurs appropriés, réaliser des vitrines, des étalages, des kiosques d'exposition, des décors et des présentations muséologiques ou voir à leur réalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-372-91	Histoire du design de présentation	45
570-102-91	Dessin et rendu	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-112-91	Fabrication et matériaux I	75
570-162-91	Design de présentation I	45
570-210-91	Dessin technique II	45
570-212-91	Fabrication et matériaux II	45
570-262-91	Design de présentation II	60
570-310-91	Dessin technique III	45
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-342-91	Fabrication et matériaux III	75
570-352-91	Éclairage en présentation visuelle	45
570-362-91	Design de présentation III	60
570-442-91	Présentation visuelle I	45
570-462-91	Design de présentation IV	60
570-522-91	Pratique professionnelle	60
570-542-91	Présentation visuelle II	45
570-562-91	Design de présentation V	180
570-662-91	Design de présentation VI	180
	SOUS-TOTAL	**1 710**

plus environ 195 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-536-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-222-91	Techniques de photographie	45
570-410-91	Dessin technique IV	45
570-732-91	Documentation professionnelle	45
570-742-91	Structure-forme-fonction	45
570-752-91	Tendances visuelles contemporaines	45
570-762-91	Design d'exposition muséologique	60
570-802-91	Couleur et lumière	45
570-812-91	Dessin de présentation	45
570-822-91	Dessin de concept	45
570-832-91	Recherches graphiques II	45
570-882-91	Multimédia	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-122	Décoratrice, décorateur (cinéma, télévision, théâtre)
3314-136	Maquettiste
3319-202	Décoratrice étalagiste, décorateur étalagiste
3339-110	Chef accessoiriste

* * *

TITRE : **DESIGN INDUSTRIEL (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.07

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les contraintes inhérentes à la réalisation d'un projet, de rassembler les données pertinentes (études de marché, matériaux, procédés de fabrication); de participer au développement du concept et du produit; d'exécuter des dessins de présentation (rendus); d'élaborer des modèles, maquettes, prototypes et montages; de développer et réaliser les dessins techniques et devis de conception (dessins d'ensembles, sous-ensembles, détails).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme);
  Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-577-79	Résistance des matériaux	45
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-117-79	Design I	60
570-210-79	Dessin technique II	45
570-217-79	Design II	60
570-227-79	Matériaux et techniques	45
570-310-79	Dessin technique III	45
570-317-79	Design III	45
570-407-79	Techniques de rendu I	60
570-417-79	Design IV	45
570-447-79	Procédés de fabrication	60
570-517-79	Design V	45
570-527-79	Prototypes et maquettes I	180
570-537-79	Recherche et documentation	60
570-617-79	Design VI	45
570-627-79	Prototypes et maquettes II	225
		60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ **180** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
242-207-87	Dessin assisté par ordinateur II	60
520-577-91	Histoire du design industriel	45
570-127-79	Dessin d'observation	45
570-410-79	Dessin technique IV	45
570-507-79	Techniques de rendu II	45
570-510-79	Dessin technique V	45
570-610-79	Dessin technique VI	
	TOTAL	**1 935**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-118	Examinatrice, examinateur de dessins industriels
3313-008*	Technicienne, technicien du design industriel
3313-150	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste pour produits commerciaux
3313-154	Modéliste en emballages
Correcte québécois	Assistante-designer industrielle, assistant-designer industriel

* Code **Repères**

• • •

TITRE **DIRECTION DE GALERIE D'ART (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 570.32

CLASSIFICATION CODE CUISEP 110/120.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 080 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques concernant la diffusion et la mise en marché des oeuvres d'art. Développer les plans artistiques, techniques et administratifs. Notions d'histoire de l'art, des techniques utilisées, des catégories d'oeuvres et d'artistes. Techniques picturales, d'estampe, de reproduction. L'art tridimensionnel, le marché, la classification et la mise en valeur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-704-83	Techniques de vente	45
401-705-83	Éléments de marketing et galerie d'art	45
401-706-83	Éléments d'administration générale	45
401-708-83	Éléments de comptabilité	45
510-704-83	Connaissances des techniques picturales	45
510-705-86	Connaissance des techniques de l'estampe et de reproduction	45
510-708-83	Initiation à une technique picturale	45
520-701-83	Les grands courants artistiques I	45
520-702-83	Évolution des arts au Québec (début à 1940)	45
520-705-83	Les peintres	45
520-708-83	La peinture au Québec	45
520-709-83	L'art tridimensionnel	45
520-711-83	Les grands courants artistiques II	45
520-712-83	Évolution des arts au Québec (de 1940 à nos jours)	45
570-701-83	Initiation à la photographie	45
570-705-83	Relations publiques et galerie d'art	45
570-706-83	La galerie d'art : contenu et aménagement	45
570-707-83	Le marché de l'oeuvre d'art	45
570-708-83	Classification et mise en valeur des oeuvres d'art	45
570-712-83	Projet de fin d'études	60
570-722-83	Stage d'intégration	120
	TOTAL	**1 080**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **ÉBÉNISTERIE ARTISANALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.83

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-610.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 440 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de ce programme, en fonction des règles de marché, la candidate ou le candidat sera capable d'identifier sa clientèle, de concevoir des ensembles meublants et décorants, de dessiner les ensembles meublants (au 1/10 et à la vraie grandeur), de les vendre, d'en planifier la production, de les produire et d'appliquer des notions de base en gestion d'une entreprise artisanale selon les règles, principes et concepts actuels de gestion et de commercialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-80	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	45
520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	45
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	60
573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	60
573-211-80	Façonnage en ébénisterie I	105
573-221-80	Tournage en ébénisterie	60
573-231-80	Façonnage en ébénisterie II	105
573-301-90	Marqueterie	60
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	75
573-451-80	Finition et réparation en ébénisterie	60
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	105
573-481-90	Conception de meubles	45
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	60
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-610-90	Projet de fin d'études	150
	TOTAL	**1 440**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE **FERRONNERIE D'ART (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1023 SIGLE SIMCA WZU-003

CLASSIFICATION CODE CUISEP 212-430 SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ARTS APPLIQUÉS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser efficacement les moyens de chauffe et les techniques de représentation et de traçage, exécuter les opérations de forge et les opérations connexes, restaurer et reproduire la quincaillerie ancienne.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WBH-163	473011	Connaissance du métier	15
WBH-164	473024	Gestion et organisation	60
WBH-165	473032	Santé et sécurité au travail	30
WBH-166	473044	Représentation graphique	60
WBH-167	473052	Processus de création	30
WBH-168	473061	Les moyens de chauffe	15
WBH-169	473076	Techniques de base en forge	90
WBI-161	473086	Techniques d'assemblage en forge	90
WBI-162	473094	Techniques spécialisées en forge I	90
WBI-163	473102	Techniques spécialisées en forge II	30
WBI-164	473116	Les techniques connexes	90
WBI-165	473126	Produits de métiers d'art	90
WBI-166	473136	Produits fer forgé-habitation	90
WBI-167	473146	Produits du patrimoine	60
WBI-168	473154	Forge d'industrie	60
WBI-169	473162	Traitements thermiques	30
WBJ-161	473172	Aménagement-atelier de forge	30
WBJ-162	473186	Outils de forge en gabarits	90
WBJ-163	473194	Forge sculpturale	60
WBJ-164	473206	Productions en cuivre	90
		TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8337-130	Formeuse, formeur de métal à la main
8337-142	Ferronnière, ferronnier d'art

* * *

TITRE : **GESTION DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 523.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir une formation spécialisée permettant de réaliser les tâches techniques reliées à la gestion de documents administratifs, notamment dans le contexte de la mise en application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que la Loi sur les archives. Cette formation vise la maîtrise des différentes opérations de création, d'identification, d'indexation, de classement, d'élimination, de conservation et de versement des documents administratifs. De plus, elle permet de se familiariser avec les techniques de gestion informatisée des documents.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
393-470-82	Archivistique	45
393-701-90	Principe de gestion des documents	30
393-702-90	Implantation d'un programme de gestion des documents	30
393-703-90	Création des documents	30
393-704-90	Traitement des documents actifs	45
393-705-90	Traitement des documents semi-actifs	45
393-706-90	La micrographie	30
393-707-90	Gestion documentaire informatisée	45
393-708-90	Gestion des documents et administration	45
393-709-90	Projet d'intégration	30
420-393-82	Introduction à l'informatique documentaire	45
	SOUS-TOTAL	**420**

plus un cours au choix pour environ **45** heures parmi les suivants :

385-942-73	Les systèmes politiques du Québec et du Canada	45
393-420-82	Documents officiels	60
401-948-77	Contentieux administratif	45
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Technicienne, technicien en documentation administrative

* * *

TITRE : **GRAPHISME (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-530 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève en graphisme sera plus spécifiquement en mesure de comprendre les besoins de la clientèle, réaliser la recherche documentaire préalable à l'élaboration d'un projet, choisir et organiser des composantes visuelles en fonction des objectifs visés, élaborer des croquis préliminaires et des esquisses, réaliser des maquettes et des prêts à photographier, superviser les étapes de la réalisation du produit final selon les normes établies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-576-91	Histoire des communications visuelles I	45
570-109-91	Illustration I	45
570-129-91	Techniques de reproduction I	45
570-139-91	Graphisme I	60
570-149-91	Initiation au graphisme par ordinateur	45
570-209-91	Illustration II	45
570-219-91	Applications typographiques I	45
570-229-91	Techniques de reproduction II	45
570-239-91	Graphisme II	60
570-309-91	Illustration III	45
570-329-91	Techniques de reproduction III	60
570-339-91	Graphisme III	60
570-349-91	Photographie I	45
570-359-91	Applications typographiques II	45
570-429-91	Illustration professionnelle I	60
570-439-91	Graphisme IV	60
570-449-91	Photographie II	45
570-469-91	Applications typographiques par ordinateur	45
570-539-91	Graphisme V	135
570-579-91	Production technique I	45
570-619-91	Production technique assistée par ordinateur	60
570-639-91	Graphisme VI	135
570-719-91	Illustration par ordinateur	45
	SOUS-TOTAL	**1 710**

plus environ **270** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

410-526-90	Formation en entrepreneurship	45
520-311-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art III	45
520-676-91	Histoire des communications visuelles II	45
570-509-91	Illustration professionnelle II	45
570-549-91	Photographie III	45
570-559-91	Typographisme I	45
570-589-91	Graphisme et stratégies publicitaires	45
570-649-91	Photographie IV	45
570-659-91	Typographisme II	45
570-729-91	Production technique II	45
570-739-91	Sémiologie de l'image fonctionnelle	45
570-759-91	Communication son et image I	45
570-769-91	Communication son et image II	45
570-779-91	Studio-stage	90
581-653-79	Sérigraphie I	45
581-656-79	Applications photomécaniques	45
581-663-79	Sérigraphie II	45
	TOTAL	**1 980**

TITRE : **INFOGRAPHIE EN CINÉMA ET TÉLÉVISION (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 901.46

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 213.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'infographie permet la création, la manipulation et l'animation d'images à l'aide d'un ordinateur. L'objectif principal de ce programme est d'assurer la formation d'artistes capables de prendre en charge les activités de création et de production de cette industrie. Cette formation s'articulera d'abord autour de connaissances générales basées sur l'usage et le rôle de l'infographie dans les divers milieux de production. Ce programme s'adresse principalement aux graphistes, conceptrices et concepteurs visuels intéressés par l'application de l'infographie dans les milieux du film et de la vidéo.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en *570.06, Graphisme*, ou en *589.01, Art et technologie des médias*, ou une autre formation pertinente en arts plastiques ou en arts appliqués, ou une expérience de travail équivalente.

  De plus, soumettre un portfolio qui peut être composé de productions provenant du milieu des arts visuels, du cinéma ou de la vidéo.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
570-135-90	Introduction à l'infographie	45
570-137-90	Production infographique en deux dimensions	90
570-139-90	Animation infographique en deux dimensions	90
570-140-90	Scénarisation et infographie I	90
570-141-90	Scénarisation et infographie II	90
570-143-90	Technologie et infographie	90
570-145-90	Synthèse d'images	90
570-148-90	Animation infographique en trois dimensions	90
570-149-90	Infographie et production audiovisuelle	45
570-157-90	Projets en production infographique	90
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **INFORMATION RADIOPHONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.26

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 511.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Adressé à une clientèle autochtone, le programme vise à développer des compétences professionnelles dans le champ de l'information radiophonique. Il prépare à exercer de multiples tâches liées à l'information dans une station de radio, qu'elle soit commerciale, communautaire, ou d'État (le service nordique de la CBC, par exemple). D'autre part, les personnes diplômées engagées dans les nombreuses stations de radio communautaires amérindiennes seront en mesure d'assurer la qualité des émissions et par conséquent la rentabilité de ces média qui jouent un rôle clé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-103-66	Communication en situation de travail	45
387-973-63	Sociologie et moyens de communication	45
410-746-78	Développement personnel	30
589-201-66	Média et professions	90
589-221-66	Le souffle, le son et la voix	60
589-304-66	Introduction à la radio	105
589-403-66	Recherche et traitement de la nouvelle	105
589-404-66	Traitement des contenus radiophoniques	120
589-411-66	Recherche et analyse de l'actualité québécoise	60
589-554-66	Service des nouvelles radio I	135
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-114	Annonceuse-présentatrice, annonceur-présentateur

* * *

TITRE **INTERPRÉTATION (collégial)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré - à l'étape de la consultation***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 561.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 223-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 760 heures
TOTALE 3 240 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés et la culture théâtrale pour l'interprétation, avec des sujets tels que : la dramatique, l'improvisation, l'interprétation, le développement de la voix et du mouvement, le maquillage. Cycles successifs d'approfondissement sur le mouvement, l'improvisation, la voix, les textes, le laboratoire d'interprétation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-111-79	Mouvement I	75
561-121-79	Improvisation I	30
561-131-79	Voix I	45
561-141-79	Interprétation I	90
561-151-79	Laboratoire-interprétation I	90
561-161-79	Texte I	60
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-211-79	Mouvement II	75
561-221-79	Improvisation II	30
561-231-79	Voix II	45
561-241-79	Interprétation II	90
561-251-79	Laboratoire-interprétation II	90
561-261-79	Texte II	60
561-310-79	Dramaturgie III	45
561-311-79	Mouvement III	75
561-321-79	Improvisation III	30
561-331-79	Voix III	45
561-341-79	Interprétation III	90
561-351-79	Laboratoire-interprétation III	90
561-361-79	Texte III	60
561-371-79	Maquillage I	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-411-79	Mouvement IV	75
561-421-79	Improvisation IV	30
561-431-79	Voix IV	45
561-441-79	Interprétation IV	90
561-451-79	Laboratoire-interprétation IV	90
561-461-79	Texte IV	60
561-471-79	Maquillage II	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-511-79	Mouvement V	75
561-521-79	Improvisation V	75
561-531-79	Voix V	90
561-541-79	Interprétation V	90
561-551-79	Laboratoire-interprétation V	90
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-611-79	Mouvement VI	75
561-621-79	Improvisation VI	75
561-631-79	Voix VI	90
561-641-79	Interprétation VI	90
561-651-79	Laboratoire-interprétation VI	90
	TOTAL	**2 760**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3335-110	Actrice, acteur
3335-114	Mime
3335-122	Fantaisiste
3339-162	Clown
3339-170	Marionnettiste

* * *

TITRE : **INTERVENTION EN COMMUNICATIONS DANS LES ORGANISATIONS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 901.69

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 510-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Pouvoir appliquer les connaissances théoriques actuelles sur le processus de la communication à la pratique des communications dans une organisation; être capable d'évaluer la place et le rôle des activités de communication interne et externe d'une organisation; être capable de communiquer de façon efficace et appropriée dans différentes situations propres au monde du travail; être capable d'appliquer les techniques propres à la collecte, au traitement et à la gestion de l'information; maîtriser les techniques d'écriture propres à différents genres rédactionnels et à différents types de documents; être capable d'organiser la tenue d'événements spéciaux et promotionnels : expositions, colloques, conférences de presse; être capable de superviser le travail de production de documents imprimés et audiovisuels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder un diplôme de niveau collégial (DEC, CEC, AEC OU DPEC) ou une formation jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-399-90	Initation à l'organisation de l'entreprise	45
412-807-89	Rédaction spécialisée	45
420-961-91 ou 420-962-91	Notions d'informatique dans un environnement MS-DOS® / Notions d'informatique dans un environnement Macintosh®	45
589-101-88	Le processus de la communication	75
589-738-91	Communications dans les organisations I	75
589-739-91	Communications dans les organisations II	90
589-740-91	Collecte, traitement et gestion de l'information	60
589-741-91	Techniques audiovisuelles	60
589-742-91	Techniques du graphisme et de l'imprimerie	60
589-743-91	Projet de fin d'études	120
601-911-76*	Français écrit	45
	SOUS-TOTAL	**720**

plus environ 135 heures de cours parmi les suivants :

412-615-89	Bases et banques de données	90
412-802-89	Micro-ordinateurs et applications bureautiques	90
412-805-89	Traitement de l'image	45
589-403-88	Recherche et traitement de la nouvelle	105
504-301-82	Anglais intermédiaire I	45
504-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
	TOTAL	**855**

* L'élève pourrait devoir suivre ce cours, selon son résultat à un test de compétence linguistique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **LANGUE ET CULTURE HISPANIQUES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.75

CLASSIFICATION CODE CUISEP 252-210 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève sera capable d'entretenir une conversation en espagnol, de traduire en français les textes d'espagnol et vice versa, de situer la langue apprise dans les principaux aspects de la culture hispanique, tant en Espagne que dans les pays hispano-américains.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
607-101-89	Espagnol I	45
607-201-89	Espagnol II	45
607-301-89	Espagnol III	45
607-401-89	Espagnol IV	45
607-901-89	Espagnol avancé	45
	SOUS-TOTAL	**225**

plus 2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants

607-421-70	Le roman espagnol contemporain	45
607-422-70	Le roman hispano-américain contemporain	45
607-423-70	Histoire de la littérature espagnole	45
607-424-70	Histoire de la littérature hispano-américaine	45
607-911-76	Espagnol spécialisé et technique I	45
607-912-76	Espagnol spécialisé et technique II	45

plus 2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants

607-411-70	Introduction à la civilisation espagnole	45
607-412-70	Introduction à la civilisation hispano-américaine	45
607-425-70	Le XX[e] siècle hispanique	45
607-426-70	Cours monographique	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **LETTRAGE ET SÉRIGRAPHIE (secondaire)**

STATUT *En révision*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1322 SIGLE SIMCA QZU-002

CLASSIFICATION CODE CUISEP 214-150 SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 080 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ARTS APPLIQUÉS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour concevoir, dessiner, disposer et peindre des lettres ou des dessins d'affiches, choisir la dimension, la proportion et les couleurs des composantes d'une affiche, utiliser la technique appropriée selon la matière peinte, le procédé utilisé et l'effet désiré, faire l'entretien de l'outillage.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
QBF-180	470011	Initiation au programme	15
QBG-181	470022	Mathématiques de base	30
QBG-182	470036	Techniques : dessin lettres, chiffres	90
QBG-183	470042	Initiation au lettrage	30
QBG-184	470056	Peindre lettres et chiffres	90
QBG-185	470063	Techniques de découpage	45
QBG-186	470072	Initiation à la couleur	30
QBG-187	470086	Initiation : styles en lettrage	90
QBG-188	470092	Montages simples I	30
QBG-189	470101	Montages simples II	15
QBH-181	470114	Initiation à la photomécanique	60
QBH-182	470126	Montage graphique	90
QBH-183	470132	Conception graphique : sérigraphie	30
QBH-184	470146	Initiation à la sérigraphie	90
QBH-185	470156	Reproduction en sérigraphie	90
QBH-186	470166	L'affiche commerciale	75
QBH-187	470174	L'affiche publicitaire	60
QBH-188	470184	Lettrage sur véhicules	60
QBH-189	470191	Initiation : enseigne lumineuse	15
QBI-181	470202	Notions de vente et inventaire	30
QBI-182	470211	Initiation à la gestion de PME	15
		TOTAL	**1 080**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-146	Lettreuse, lettreur

* * *

TITRE : **MONTAGE VIDÉO DE BASE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE
Bloc A : pour les débutantes et débutants dans le domaine	705 heures
Bloc B : pour les personnes provenant de l'industrie du cinéma	600 heures
Bloc C : pour les personnes provenant de l'industrie de la vidéo	555 heures

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme fournit une formation de base spécifique au montage film et vidéo en lien avec l'évolution technologique rapide des dernières années. Cette formation préparera à exercer l'ensemble des tâches techniques et artistiques liées au montage hors-ligne, allant du choix technique des images de tournage jusqu'au mixage sonore, et ce, en excluant les tâches plus fines du montage en ligne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** : détenir un DEC en 589.01, *Art et technologie des médias*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
589-412-88	Éléments de cinématographie électronique	60
589-542-88	Scénarisation et analyse télévisuelle	60
589-622-88	Le montage et mixage sonore en vidéographie	60
589-732-80	Montage vidéo hors-ligne	75
589-891-88	Montage et traitement de l'image	150
601-304-88	Communication et médias	45

ou

601-111-85	Français	45
	SOUS TOTAL	450

plus un des 3 blocs de cours suivants :

Bloc A : pour les débutantes et débutants dans le domaine

530-910-77	Histoire du cinéma	90
570-504-79	Cinéma I	45
589-572-88	La prise de vue électronique	60
589-662-88	La sémiologie télévisuelle	90
	TOTAL	750

Bloc B : pour les personnes provenant de l'industrie du cinéma

589-572-88	La prise de vue électronique	60
589-662-88	La sémiologie télévisuelle	90
	TOTAL	600

Bloc C : pour les personnes provenant de l'industrie de la vidéo

530-910-77	Histoire du cinéma	90
570-504-79	Cinéma I	45
	TOTAL	555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MONTAGE VIDÉO DE POINTE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 213-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉ : 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des monteuses et monteurs vidéo haut de gamme qui se destinent à un emploi dans l'industrie du film et de la vidéo. Il fournit un perfectionnement spécialisé à des personnes ayant déjà acquis une formation collégiale reliée à ce secteur d'activités, ou encore à des personnes qui possèdent une expérience de travail. Il prépare des artisans visuels capables de composer avec des outils de haute technologie mis à leur disposition. Il forme des monteuses et monteurs vidéo professionnels capables d'exercer l'ensemble des tâches de post-production : la conception du prémontage, le prémontage, le montage final et l'approche particulière aux différents intervenantes et intervenants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Conditions particulières** :

Détenir un DEC en *243.05, Équipements audiovisuels* ou
247.01, Technologie de systèmes ordinés ou
589.01, Art et technologie des média
ou un CEC en *243.51, Équipements audiovisuels* ou
247.51, Systèmes ordinés et automatisés
ou une AEC en *901.53 Montage vidéo de base*
ou une expérience de travail équivalente et un portefeuille (*portfolio*)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
247-798-90	Systèmes ordinés en montage vidéo	75
589-709-90	Histoire du montage film	60
589-710-90	Langage et analyse du montage film et vidéo	135
589-711-90	Aspects narratifs de l'histoire de l'art	90
589-714-90	Technologie vidéo professionnelle en montage	75
589-715-90	Montage vidéo de finition : type conformation	90
589-716-90	Montage vidéo de finition avec effets	165
589-732-90	Montage vidéo hors-ligne	75
589-733-90	Mi-tage vidéo : réalité économique et éthique	75
589-922-90	Communication intuelle	45
	TOTAL	885

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3330-110	Directrice, directeur de productions cinématographiques

* * *

TITRE **MUSÉOLOGIE, ANIMATION CULTURELLE EN MILIEU AUTOCHTONE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.B1

CLASSIFICATION CODE CUSEP 525-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 125 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR PRODUCTIONS ARTISTIQUES

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de formation professionnelle Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone permettra à l'élève l'atteinte des objectifs suivants : acquérir des connaissances sur l'ethnologie, l'histoire, la culture matérielle et l'art amérindien, développer des habiletés d'animation pour intervenir auprès des groupes et des organismes culturels, participer à la conception et à la réalisation d'expositions et d'événements à caractère culturel, participer au développement de stratégies et d'outils de communication auprès du public et des médias, maîtriser certains aspects pratiques de l'animation culturelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-709-91	Principes de l'animation culturelle et ses outils d'intervention	90
360-101-86	Théorie et pratique de la recherche	15
360-110-91	Méthodologie et rédaction	45
361-913-79	Ethnologie amérindienne	45
361-923-91	Culture matérielle et archéologie autochtone	45
420-122-64	Utilisation de logiciels	45
520-102-91	L'art et l'artisanat amérindiens	45
570-800-90	Institutions muséales	45
570-801-91	L'exposition et ses techniques de réalisation	90
570-811-91	Les différentes activités de l'environnement culturel	45
570-821-91	Éléments d'enregistrement et de catalogage	30
570-831-91	Introduction aux principes de conservation	30
570-870-90	Techniques audiovisuelles d'expositions	30
570-871-91	Projet de fin d'études	75
570-881-91	Stage d'observation	75
570-891-91	Stage d'intégration	210
589-744-91	Éléments de communication et relations publiques	45
601-911-76	Français écrit	45
604-104-82	Anglais élémentaire IV	45
604-301-82	Anglais intermédiaire I	45
604-302-82	Anglais intermédiaire II	45
	TOTAL	1 125

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE **MUSIQUE POPULAIRE (collégial)**

STATUT *Programme en révision*

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 561.02

CLASSIFICATION CODE CUSEP 221.600.CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 350 heures
TOTALE 2 010 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme professionnel s'adresse aux élèves qui désirent s'orienter vers la musique populaire, commerciale et folklorique. Il fournit les bases nécessaires à l'exercice de ce type d'activités musicales professionnelles. L'élève devra être capable de jouer de deux instruments, de réaliser des arrangements musicaux pour petits et grands ensembles, d'interpréter ses pièces en leur donnant une physionomie originale, d'improviser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire : Musique 165-534.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-101-78	Formation auditive I	45
561-111-78	Littérature musicale I	45
561-121-82	Instrument principal I	15
ou		
561-131-82	Instrument principal I	15
561-141-82	Instrument second I	
ou		15
561-151-82	Instrument second I	
561-161-82	Ensemble et ateliers musicaux I	15
561-201-78	Formation auditive II	90
561-211-78	Littérature musicale II	45
561-221-82	Instrument principal II	45
ou		15
561-231-82	Instrument principal II	
561-241-82	Instrument second II	15
ou		15
561-251-82	Instrument second II	
561-261-82	Ensemble et ateliers musicaux II	15
561-301-78	Formation auditive III	90
561-311-78	Littérature musicale III	45
561-321-82	Instrument principal III	45
ou		15
561-331-82	Instrument principal III	
561-341-82	Instrument second III	15
ou		15
561-351-82	Instrument second III	
561-361-82	Ensemble et ateliers musicaux III	15
561-401-78	Formation auditive IV	90
561-411-78	Littérature musicale IV	45
561-421-82	Instrument principal IV	45
ou		15
561-431-82	Instrument principal IV	
561-441-82	Instrument second IV	15
ou		15
561-451-82	Instrument second IV	
561-461-82	Ensemble et ateliers musicaux IV	15
561-502-79	Formation auditive appliquée I	90
561-512-79	Harmonie I	45
561-522-79	Instrument principal I	60
561-542-79	Instrument secondaire I	15
561-552-79	Arrangement et composition I	15
561-562-79	Musique d'ensemble et improvisation I	60
561-602-79	Formation auditive appliquée II	90
561-612-79	Harmonie II	45
561-622-79	Instrument principal II	60
561-642-79	Instrument secondaire II	15
561-652-79	Arrangement et composition II	15
561-662-79	Musique d'ensemble et improvisation II	60
		60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3332-002	Musicienne, musicien populaire
3332-138	Chanteuse, chanteur populaire

• • •

TITRE **PHOTOGRAPHIE (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5013 SIGLE SIMCA RZU-002
CLASSIFICATION CODE CUISEP 213-300 SD
DURÉE DE LA FORMATION 1 800 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ARTS APPLIQUÉS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer l'art de la prise de vue, se préoccuper des jeux de lumière, des ombres, des reflets et des angles de prises de vue afin de produire une image de qualité, remplir les fonctions techniques de laboratoire, développer la photo commerciale, gérer un studio de photographie.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
RBD-182	478012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
RBD-183	478023	Physique appliquée à la photo	45
RBD-184	478034	Appareil 24 x 36 mm	60
RBD-185	478044	Composition photographique	60
RBD-186	478053	Utilisation de films N/B	45
RBD-187	478063	Chimie appliquée – photo N/B	45
RBD-188	478073	Traitement de films N/B	45
RBD-189	478084	Impression et développement – feuille contact N/B	60
RBE-181	478094	Impression et développement manuel – photo N/B	60
RBE-182	478106	Éclairage appliqué à la photo	90
RBE-183	478116	Appareils moyen et grand format	90
RBE-184	478123	Conception de photo N/B	45
RBE-185	478133	Réalisation – prises de vue N/B	45
RBE-186	478144	Application de techniques – photo N/B	60
RBE-187	478154	Impression, développement mécanique – photo N/B	60
RBE-188	478162	Communication en milieu de travail	30
RBE-189	478172	Initiation au marché du travail	30
RBF-181	478184	Réalisation de portraits N/B	60
RBF-182	478193	Utilisation de films couleur négatif et positif	45
RBF-183	478203	Chimie appliquée à la photo couleur	45
RBF-184	478213	Traitement – film couleur négatif et positif	45
RBF-185	478225	Réalisation – prises de vue couleur	75
RBF-186	478236	Développement – feuille contact couleur	60
RBF-187	478244	Impression et développement – photo couleur	60
RBF-188	478252	Vente appliquée à la photo	30
RBF-189	478262	Technique variation – image photo	30
RBG-181	478272	Réalisation de prise de vue – plan rapproché	30
RBG-182	478282	Reproduction de photo N/B et couleur	30
RBG-183	478296	Électronique appliquée – équipement vidéo	90
RBG-184	478304	Production – enregistrement audio et vidéo	60
RBG-185	478312	Moyens de recherche d'emploi	30
RBG-186	478323	Prises de vue de mode	45
RBG-187	478338	Intégration au marché du travail	30
RBG-188	478343	Présentation finale d'image photo	45
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-110	Photographe
3315-114	Photographe scientifique
3315-118	Photographe publicitaire
3315-122	Chef photographe
3315-126	Photographe portraitiste
3315-130	Photographe de presse
3315-138	Photographe aérien

• • •

TITRE **PHOTOGRAPHIE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1991***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 570.04

CLASSIFICATION CODE CUISEP 213-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 140 heures
TOTALE 2 800 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera plus spécifiquement en mesure d'identifier les caractéristiques recherchées du sujet à photographier, préparer le sujet et organiser la composition, choisir le matériel et les équipements appropriés, utiliser les techniques d'éclairage et de prise de vue, traiter les pellicules et papiers photographiques selon les procédés appropriés, utiliser les diverses techniques de retouche et de présentation des travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	60
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-312-91	Organisation bidimensionnelle	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
520-574-91	Histoire de la photographie I	75
570-104-91	Prise de vue I	90
570-114-91	Techniques et laboratoire I	45
570-164-91	Technologie de la photographie I	90
570-204-91	Prise de vue II	90
570-214-91	Techniques et laboratoire II	45
570-244-91	Technologie de la photographie II	90
570-254-91	Prise de vue III	105
570-314-91	Techniques et laboratoire III	90
570-374-91	Expression visuelle I	105
570-414-91	Techniques et laboratoire IV	75
570-454-91	Prise de vue IV	90
570-474-91	Expression visuelle II	90
570-514-91	Techniques et laboratoire V	45
570-564-91	Image magnétique I	90
570-584-91	Pratique professionnelle	90
570-614-91	Techniques et laboratoire VI	45
570-664-91	Image magnétique II	90
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus environ **460** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

520-674-91	Histoire de la photographie II	45
570-384-79	Séminaire de recherche	45
570-424-91	Laboratoire spécialisé	90
570-504-91	Image vidéo I	45
570-524-91	Techniques de reproduction	135
570-534-91	Photographie appliquée I	105
570-574-91	Études et projets I	45
570-584-91	Expression visuelle III	90
570-604-91	Image vidéo II	135
570-634-91	Photographie appliquée II	105
570-674-91	Études et projets II	45
570-704-91	Portfolio et exposition I	45
570-714-91	Portfolio et exposition II	45
570-724-91	Image magnétique III	135
570-734-91	Photographie appliquée III	135
570-744-91	Photographie appliquée IV	135
570-754-91	Photographie appliquée V	135
	TOTAL	**2 140**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-001*	Photographe de mode
3315-114	Photographe scientifique
3315-116	Photographe médico-légal
3315-118	Photographe publicitaire
3315-126	Photographe portraitiste
3315-130	Photographe de presse
5135-166	Commis-vendeuse, commis-vendeur de matériel photographique
9591-001*	Technicienne, technicien de laboratoires photographiques

* Code **Repères**

• • •

TITRE **PHOTOGRAPHIE COMMERCIALE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1981, en révision***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 570.34

CLASSIFICATION CODE CUISEP 213.300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme développe les compétences théoriques et pratiques nécessaires pour œuvrer dans le domaine de la photographie commerciale en couleur et en noir et blanc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** : obtenir un DEC en 570.04 *Photographie*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
570-104-79	Initiation à la prise de vue I	45
570-144-79	Laboratoire noir et blanc I	45
570-204-79	Initiation à la prise de vue II	45
570-234-79	Sciences de la photographie I	45
570-254-79	Prise de vue I	45
570-344-79	Laboratoire noir et blanc II	45
570-374-79	Projet d'expression visuelle I	45
570-444-79	Laboratoire noir et blanc III	90
570-454-79	Prise de vue II	90
570-534-79	Photographie appliquée I	45
570-544-79	Conférence et contact I	60
581-236-79	Éléments de photographie noir et blanc	60
581-336-79	Compléments de photographie noir et blanc	60
581-436-79	Éléments de photographie couleur	60
581-536-79	Laboratoire de photographie couleur I	75
581-636-79	Laboratoire de photographie couleur II	30
581-936-73	Théorie de la couleur	45
581-913-73	Lumière et optique photographique	45
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-118	Photographe publicitaire

• • •

TITRE **PHOTOGRAPHIE PROFESSIONNELLE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1982***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 581.47

CLASSIFICATION CODE CUISEP 213-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare à œuvrer dans le domaine de la photographie professionnelle en couleur et en noir et blanc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** : obtenir un DEC en 570.04 *Photographie*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
570-454-79	Prise de vue II	90
570-534-79	Photographie appliquée I	90
581-236-79	Éléments de photographie noir et blanc	60
581-336-79	Compléments de photographie noir et blanc	60
581-436-79	Éléments de photographie couleur	60
581-536-79	Laboratoire de photographie couleur I	60
581-636-79	Laboratoire de photographie couleur II	75
581-651-79	Retouche photo	45
581-666-73	Théorie de la couleur	30
203-980-74	Optique instrumentale	45
570-104-79	Initiation à la prise de vue I	45
570-144-79	Laboratoire noir et blanc I	45
570-254-79	Initiation à la prise de vue II	45
570-234-79	Science de la photographie II	45
570-254-79	Prise de vue I	45
570-344-79	Laboratoire noir et blanc II	45
577-374-79	Projet d'expression visuelle I	45
570-444-79	Laboratoire noir et blanc III	45
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3315-110	Photographe

• • •

TITRE : **POTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, en révision en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1021 SIGLE SIMCA QZU-001

CLASSIFICATION CODE CUISEP 212-210 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 230 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ARTS APPLIQUÉS**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour produire des poteries artisanales de tout genre, effectuer dans une production industrielle, diverses tâches particulières à un cycle de production telles que le tournage, le moulage, le plaçage, le calibrage, la décoration, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
QBI-183	475011	Règles de santé et de sécurité	15
QBI-184	475027	Tests empiriques d'émaillage	105
QBI-185	475036	Tests empiriques et théoriques d'émaillage	90
QBI-186	475043	Dessin technique et d'observation	45
QBI-187	475051	Estampage	15
QBI-188	475063	Calibrage	45
QBI-189	475074	Coulage	60
QBJ-191	475085	Centrage I	75
QBJ-192	475092	Centrage II	30
QBJ-193	475108	Façonnage – complexité réduite	120
QBJ-194	475118	Tournage – complexité réduite	120
QBJ-195	475128	Tournage – complexité moyenne	120
QBJ-196	475134	Tournage – complexité forte I	60
QBJ-197	475144	Tournage – complexité forte II	60
QBJ-198	475156	Tournage en série	90
QBJ-199	475164	Production personnelle – façonnage	60
QBK-191	475178	Production personnelle – tournage	120
		TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8155-114	Potière, potier (céramiste)
8155-122	Potière, potier au tour à calibre
8155-146	Mouleuse, mouleur à la main
8155-150	Façonneuse, façonneur en céramique et faïence à la main
Contexte québécois	Potière, potier

* * *

TITRE **PRODUCTION (collégial)**

STATUT ***Révision prévue pour 1992-1993***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 561.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 223-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 640 heures
TOTALE 3 120 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme, centré sur la pratique, forme des professionnelles et professionnels de la production pour concevoir des décors, des costumes, des accessoires, des plans d'éclairage, des bandes sonores et des effets spéciaux ou pour assumer la technique, la régie et la gestion financière et matérielle des productions. Cette formation, donnée dans un contexte de théâtre, a aussi l'avantage de constituer une base privilégiée pour la réalisation de tous les types de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-112-79	Conception spatiale et picturale I	90
561-120-79	Laboratoire de production I	90
561-130-79	Scénographie I	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-152-79	Dessin artistique I	45
561-160-79	Initiation aux métiers de la scène I	45
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-212-79	Conception spatiale et picturale II	90
561-220-79	Laboratoire de production II	90
561-230-79	Scénographie II	45
561-250-79	Techniques scéniques II	45
561-252-79	Dessin artistique II	45
561-260-79	Initiation aux métiers de la scène II	45
561-310-79	Dramaturgie III	90
561-312-79	Conception spatiale et picturale III	90
561-320-79	Laboratoire de production III	90
561-322-79	Production radio-télévision I	45
561-330-79	Scénographie III	45
561-350-79	Techniques scéniques III	45
561-352-79	Dessin artistique III	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-412-79	Conception spatiale et picturale IV	90
561-420-79	Laboratoire de production IV	90
561-422-79	Production radio-télévision II	45
561-430-79	Scénographie IV	45
561-450-79	Techniques scéniques IV	45
561-452-79	Dessin artistique IV	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-512-79	Conception spatiale et picturale V	90
561-520-79	Laboratoire de production V	90
561-522-79	Production radio-télévision III	45
561-530-79	Scénographie V	45
561-550-79	Techniques scéniques V	45
561-592-79	Stage de production I	150
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-612-79	Conception spatiale et picturale VI	90
561-620-79	Laboratoire de production VI	90
561-622-79	Production radio-télévision IV	45
561-630-79	Scénographie VI	45
561-650-79	Techniques scéniques VI	45
561-692-79	Stage de production II	150
	TOTAL	**2 640**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3374-140	Assistante réalisatrice, assistant réalisateur de films d'animation
3330-003*	Régisseuse, régisseur (cinéma, radio, télévision, théâtre)
3330-007*	Productrice, producteur d'émissions de radio
3339-126	Technicienne, technicien de production (télévision)
3139-130	Assistante, assistant de plateau

* Code **Repères**

* * *

TITRE **RADIOCOMMUNICATION MARITIME (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.16

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 800 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours. elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR COMMUNICATION ET DOCUMENTATION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pertinentes aux opératrices et opérateurs radio et aux techniciennes et techniciens polyvalents en électronique maritime pour les fonctions de communication dans la marine marchande, la garde côtière, l'industrie maritime, la pêche. Préparer à l'obtention du certificat général de Radiocommunication maritime.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 054-534 ou 056-528 ou 066-538 (ancien programme)
  Physique 052-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454 (ancien programme)
  Chimie 051-444 ou 051-464

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-148-85	Électronique I	165
243-248-85	Électronique II	180
248-115-85	Météo	30
248-125-85	Géographie maritime	45
248-130-85	Environnement maritime	45
248-140-85	Code Morse I et dactylographie	120
248-150-85	Trafic et procédures I	90
248-215-85	Fonctionnement des appareils de radiocommunication	90
248-225-85	Appareils de radiocommunication I	90
248-235-85	Appareils de radiocommunication II	105
248-245-85	Code Morse II	105
248-255-85	Trafic et procédures II	90
248-325-85	Rédaction de rapport	30
248-335-85	Émetteurs et récepteurs de marine	225
248-345-85	Code Morse III	75
248-355-85	Trafic et procédures III	75
248-425-85	Dépannage	60
248-435-85	Systèmes électroniques maritimes	75
248-445-85	Appareils d'aide à la navigation	90
248-455-85	Applications du micro-ordinateur	45
504-309-83	Anglais à des fins spécifiques I	45
504-909-83	Anglais à des fins spécifiques II	45
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **SCULPTURE SUR DIFFÉRENTS MATÉRIAUX (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.56

CLASSIFICATION CODE CUISEP 214-500 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 200 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des sculpteures et sculpteurs sur différents matériaux qui oeuvreront au sein d'entreprises artisanales. Il leur permettra notamment de concevoir et sculpter des oeuvres dans différents matériaux selon les messages à transmettre, les questionnements à évoquer ou selon les besoins de la clientèle, pratiquer une lecture de l'environnement culturel et développer une réflexion critique sur l'exercice de la sculpture, s'initier à la gestion d'une entreprise artisanale selon les règles, les principes et les concepts actuels de gestion et de commercialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
511-122-90	Dessin d'observation	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-931-90	Histoire de la sculpture	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	90
573-121-90	Débitage en ébénisterie et sculpture I	45
573-129-89	Exploration professionnelle en métiers d'art	90
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et sculpture II	60
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-201-90	Initiation au tournage en sculpture	30
573-251-90	Modelage et sculpture II	75
573-261-90	Modelage et sculpture III	60
573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	60
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-521-90	Sculpture et plage du bois	45
573-531-90	Sculpture de métal	60
573-541-90	Sculpture sur pierre	45
573-551-90	Sculpture de papier	60
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3311-114	Sculpteure, sculpteur

* * *

TITRE **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT D'INTÉRIEURS (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.67

CLASSIFICATION CODE CUISEP 217-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 440 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à participer à la conception, à l'élaboration et à l'exécution des dessins architecturaux, des plans d'intérieurs ou des plans techniques. Comprendre les concepts et principes fondamentaux : utilisation de l'espace, programmation, résolution de problèmes. Coordonner l'utilisation des divers produits, matériaux et services nécessaires. Préparer un devis et lancer un appel d'offres. Surveiller les travaux des divers ouvrières et ouvriers, peintres, électriciennes, électriciens, rembourreuses et rembourreurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : dessin et détails		
570-110-79	Dessin technique I	45
570-120-79	Dessin architectural I	45
570-210-79	Dessin technique II	45
570-220-79	Dessin architectural II	45
570-513-78	Techniques du rendu I	45
570-523-79	Dessin architectural III	45
570-613-78	Techniques du rendu II	45
570-623-79	Dessin architectural IV	45
Bloc B : communication visuelle et design		
510-110-77	Recherche et documentation I	90
510-210-77	Recherche et documentation II	90
510-310-77	Organisation picturale	45
520-101-82	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
520-201-82	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art II	45
Bloc C : plan et espace		
570-103-79	Plan et espace I	45
570-203-79	Plan et espace II	45
Bloc D : connaissance spécialisée d'aménagement d'intérieure		
570-303-79	Techniques d'aménagement intérieur I	45
570-353-79	Études et projets I	90
570-403-79	Techniques d'aménagement intérieur II	45
570-453-79	Études et projets II	90
570-553-79	Études et projets III	180
570-563-79	Construction du meuble I	45
570-653-79	Études et projets IV	180
	TOTAL	**1 440**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-114	Décoratrice-ensemblière, décorateur-ensembliер

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION (collégial)**

STATUT ***Programme en révision***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 393.00

CLASSIFICATION CODE CUISEP 523-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 785 heures
TOTALE 2 445 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour assumer les tâches usuelles des bibliothèques, les dépôts d'archives, les librairies, les centres de documentation; effectuer avec plus de facilité les recherches et la description bibliographiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
387-393-82	Relations du travail	60
393-110-82	Introduction à la documentation	60
393-120-82	Recherche et instruments de référence	60
393-130-82	Édition et commerce du livre	30
393-210-82	Gestion des documents	60
393-220-82	Analyse documentaire et indexation	60
393-230-82	Présentation matérielle des travaux	45
393-240-82	Classification décimale de Dewey	75
393-250-82	Catalogage des monographies	75
393-310-82	Classement de documents et de fiches	60
393-320-82	Documentation audiovisuelle	45
393-340-82	Préservation, réparation et conservation	30
393-360-82	Catalogage des autres supports	45
393-410-82	Classification Library of Congress	75
393-420-82	Documents officiels	60
393-430-82	Acquisitions	60
393-440-82	Publication en série	45
393-450-82	Circulation de la documentation	30
393-470-82	Archivistique	45
393-520-82	Projet de recherche	45
393-590-82	Stages	375
393-620-82	Publicité, animation et diffusion	60
393-630-82	Séminaire sur les milieux documentaires	45
393-650-82	Systèmes documentaires automatisés	45
401-393-82	La comptabilité en documentation	60
401-923-76	Organisation et méthodes	45
412-541-86	Traitement de texte	45
ou		
412-916-77	Initiation à la dactylographie	45
420-393-82	Introduction à l'informatique documentaire	45
	TOTAL	**1 785**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1173-126	Analyste en gestion de documents
2353-001*	Technicienne, technicien en gestion de documents
2353-134	Bibliotechnicienne, bibliotechnicien
2359-001*	Technicienne, technicien en documentation
4169-130	Documentaliste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE LA DOCUMENTATION (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1982, en révision***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 393.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 523-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 815 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à des personnes travaillant dans le domaine de la documentation d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques relatives à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de la documentation. Il permet d'exécuter un ensemble de tâches et de prendre une série de décisions relatives au fonctionnement d'un milieu documentaire tel que la bibliothèque, le centre de documentation, le dépôt d'archives ou la librairie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
387-393-82	Relations du travail	60
393-110-82	Introduction à la documentation	60
393-120-82	Recherches et instruments de référence	90
393-130-82	Édition et commerce du livre	30
393-210-82	Gestion des documents	60
393-220-82	Analyse documentaire et indexation	60
393-230-82	Présentation matérielle des travaux	45
393-240-82	Classification décimale de Dewey	75
393-260-82	Catalogage des monographies	75
393-310-82	Classement de documents et de fiches	60
393-320-82	Documentation audiovisuelle	45
393-340-82	Préservation, réparation et conservation	30
393-360-82	Catalogage des autres supports	45
393-410-82	Classification Library of Congress	75
393-420-82	Documents officiels	60
393-430-82	Acquisitions	60
393-440-82	Publication en série	45
393-450-82	Circulation de la documentation	30
393-470-82	Archivistique	45
393-520-82	Projet de recherche	45
393-590-82	Stages	375
393-620-82	Publicité, animation et diffusion	60
393-630-82	Séminaire sur les milieux documentaires	45
393-650-82	Systèmes documentaires automatisés	45
401-393-82	La comptabilité en documentation	60
401-923-76	Organisation et méthodes	45
412-916-77	Initiation à la dactylographie	45
420-393-82	Introduction à l'informatique documentaire	45
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2353-134	Bibliotechnicienne, bibliotechnicien

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉDIATIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 510-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des individus capables de réaliser des services interactifs pouvant être diffusés sur des réseaux télématiques, téléphoniques ou câblodistribués, ou sur bornes interactives automatisées et autonomes. Permettre d'acquérir les connaissances de base dans le domaine de la télématique et des télécommunications, développer des habiletés de base en systèmes informatiques et dans l'utilisation des appareils périphériques de soutien à la production de services interactifs; acquérir des savoirs et des habiletés en ergonomie cognitive et en graphisme; approfondir ses connaissances en communication française écrite et les adapter aux média électroniques. Permettre d'acquérir des habiletés en gestion de projets ainsi que d'opérer une console vidéotex et d'y créer des formes graphiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
420-104-84	Éléments physiques des ordinateurs	45
420-207-85	Introduction aux systèmes informatiques	45
589-718-90	Introduction à la télématique et aux télécommunications	45
589-719-90	Gestion de services interactifs	90
589-720-90	Ergonomie cognitive	45
589-721-90	Techniques graphiques de base	60
589-722-85	Opération sur console vidéotex	60
589-723-85	Création graphique sur console vidéotex	90
589-725-90	Rédaction pour l'édition électronique	45
589-726-90	Gestion de projets	45
589-727-90	Réalisation d'un service vidéotex en mode diffusé	60
589-728-90	Réalisation d'un service interactif en média intégrés	90
589-729-90	Réalisation d'un service interactif en diffusion autonome	90
589-731-90	Réalisation d'un service vidéotex en réseau téléphonique	90
589-734-90	Serveur télématique	90
589-735-90	Animation de services télématiques	45
589-736-90	Réalisation d'un service vidéotex en réseau câblodistribué	45
589-737-90	Projet de fin d'études	90
601-911-76	Français écrit	90
		45
	SOUS-TOTAL	**1 215**

plus un cours de **45** heures choisi parmi les suivants :

350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
410-525-80	Formation d'entrepreneurship	45
601-111-85	Français	45
604-102-82	Anglais élémentaire II	45
	TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4113-001*	Opératrice, opérateur d'unité de vidéotex

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 573.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 210.220-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option ébénisterie artisanale	1 950	2 610	heures
Option sculpture	1 875	2 535	heures
Option lutherie	1 920	2 580	heures
Option impression textile	1 950	2 610	heures
Option construction textile	1 980	2 640	heures
Option joaillerie	1 935	2 595	heures
Option céramique	1 995	2 655	heures
Option verre	1 860	2 520	heures
Option maroquinerie	1 965	2 625	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à fournir une formation de base centrée sur l'apprentissage des techniques et procédés de fabrication dans un des secteurs suivants : céramique, ébénisterie, maroquinerie, sculpture sur bois, joaillerie, lutherie, verre, construction et impression textile. Il permet en plus de développer la créativité en vue de l'atteinte d'un équilibre entre le concept et la technique. Il comporte des éléments de formation en gestion et en marketing afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futurs artisanes et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
401-936-77	Comptabilité I	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-703-90	Histoire des arts décoratifs et des métiers d'art	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	60
573-129-89 ou 573-210-90	Exploration professionnelle en métiers d'art ou Matériaux et techniques en métiers d'art II	60
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-610-90	Projet de fin d'études	150
	SOUS-TOTAL	**1 080**

Plus les cours d'une des options suivantes :

Option ébénisterie artisanale

520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	60
573-211-89	Façonnage en ébénisterie I	105
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ **465** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	60
573-181-89	Dessin de développement	30
573-221-89	Tournage en ébénisterie	60
573-231-89	Façonnage en ébénisterie II	105
573-301-90	Marqueterie	90
573-331-90	Restauration en ébénisterie	90
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	75
573-451-89	Finition et réparation en ébénisterie	60
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	105

573-471-90	Conception d'ouvrages d'ébénisterie	90
573-481-90	Conception de meubles	45
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	50
	TOTAL	**1 950**

Option sculpture

520-931-90	Histoire de la sculpture	
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	45
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-251-90	Modelage et sculpture II	60
573-261-90	Modelage et sculpture III	75
		60
	SOUS-TOTAL	**1 470**

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	
573-511-90	Tournage en sculpture	60
573-521-90	Sculpture et pliage du bois	75
573-531-90	Sculpture de métal	45
573-541-90	Sculpture sur pierre	60
573-551-90	Sculpture de papier	45
573-561-90	Sculpture environnementale	60
573-571-90	Sculpture de béton	60
573-581-90	Sculpture animalière	60
		45
	TOTAL	**1 875**

Option lutherie

520-911-90	Histoire de la lutherie	
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-111-90	Débitage en lutherie	45
573-141-90	Façonnage en lutherie I	45
573-281-90	Façonnage en lutherie II	105
573-291-90	Façonnage en lutherie III	90
		90
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ **420** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-311-90	Façonnage en lutherie IV	
573-401-90	Fabrication d'une guitare classique	60
573-411-89	Façonnage en lutherie V	135
573-421-89	Assemblage et montage en lutherie	105
573-431-90	Finition en lutherie	75
573-441-90	Réparation et restauration en lutherie	30
573-501-90	Fabrication et réparation d'archets	150
		75
	TOTAL	**1 920**

Option impression textile

520-912-90	Histoire de l'impression textile	45
573-162-90	Fibres et armures	60
573-172-90	Initiation à l'impression directe	90
573-182-90	Dessin textile	60
573-252-90	Colorants	60
573-262-90	Initiation aux techniques de réserve	90
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ **465** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-192-90	Design textile assisté par ordinateur I	90
573-202-90	Maquette papier	45
573-212-90	Coupe, couture et montage	90
573-242-90	Technique de réserve avec bain de teinture	90
573-292-90	Design textile assisté par ordinateur II	60
573-362-90	Impression à la lyonnaise	90
573-382-90	Broderie	30
573-402-90	Actualisation du métier en impression textile	45
573-502-90	Impression au pochoir et à l'aérographe	45
573-512-90	Techniques spécialisées	90
573-522-90	Impression directe par techniques photographiques	90
	TOTAL	**1 950**

Option construction textile

520-922-90	Histoire de la construction textile	
573-102-90	Équipements en construction textile	45
573-112-90	Technologie des textiles	90
573-122-90	Technique de base : armure	30
573-132-90	Technique de base : maille	60
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-232-90	Technique intermédiaire : maille	60
		60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ **495** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	
573-152-90	Teinture en construction textile	75
573-322-90	Technique avancée : armure	75
573-332-90	Technique avancée : maille	75
573-392-90	Intégration d'ajouts à l'armure et à la maille	90
573-412-90	Expression : construction textile	75
573-422-90	Tissage au métier jacquard	45
573-432-90	Tendances de la mode et conception de vêtements	60
573-442-90	Tapisserie haute lisse	90
573-452-90	Structure et couleur	105
573-462-90	Tapisserie basse lisse	75
573-472-90	Construction textile avec écrin	60
		45
	TOTAL	**1 980**

Option joaillerie

520-913-90	Histoire de la joaillerie	45

573-113-90	Techniques de base en joaillerie I	135
573-133-90	Métaux précieux	75
573-213-90	Techniques de base en joaillerie II	90
573-313-90	Techniques de base en joaillerie III	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ **450** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-123-90	Croquis et esquisses de bijoux	60
573-243-90	Technique de cire	75
573-253-90	Articulations et emmaillements	60
573-263-90	Gemmologie	60
573-273-90	Traitement de surface des métaux	75
573-303-90	Sertir I	45
573-333-90	Chaînes	45
573-343-90	Fermoirs	45
573-373-90	Martelage	45
573-393-90	Nouveaux matériaux en joaillerie	60
573-403-90	Sertir II	45
573-453-90	Technique de reproduction de bijoux	60
	TOTAL	**1 935**

Option céramique

520-571-90	Histoire de la céramique	45
573-104-90	Introduction à la céramique	75
573-114-90	Tournage en céramique I	75
573-124-90	Procédés mécaniques I	60
573-134-90	Traitement de surface I	45
573-144-90	Technologie des matériaux I	60
573-154-90	Façonnage manuel et profilage	60
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ **485** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-164-90	Réalité économique et culturelle	30
573-214-90	Tournage en céramique II	60
573-224-90	Procédés mécaniques II	60
573-234-90	Traitement de surface II	60
573-244-90	Technologie des matériaux II	60
573-304-90	Initiation au moulage par calibrage et pressage	75
573-344-90	Technologie des matériaux III	60
573-354-90	Sérigraphie, photoimpression et décalcomanie	60
573-364-90	Organisation d'un atelier en céramique	45
573-374-90	Cuisson primitive et raku	60
573-384-90	Mosaïque	60
	TOTAL	**1 995**

Option verre

520-915-90	Histoire du verre	45
573-105-90	Technologie du verre	60
573-115-90	Verre soufflé I	75
573-125-90	Thermoformage I	45
573-135-90	Moulage	45
573-145-90	Verre à froid	45
573-155-90	Vitrail I	45
	SOUS-TOTAL	**1 440**

plus environ **420** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-215-90	Verre soufflé II	75
573-225-90	Thermoformage II	90
573-235-90	Peinture sur verre	60
573-255-90	Néon	45
573-265-90	Vitrail II	60
573-275-90	Pâte de verre et cire perdue	45
573-315-90	Verre soufflé III	75
573-335-90	Gravure à l'acide	60
573-345-90	Gravure au jet de sable	60
573-405-90	Atelier de verre	60
	TOTAL	**1 880**

Option maroquinerie

520-916-90	Histoire de la maroquinerie	45
573-106-90	Introduction à la maroquinerie	135
573-126-90	Construction bidimensionnelle	90
573-136-90	Construction de volumes rigides I	75
573-146-90	Construction de volumes souples I	90
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus 450 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-156-90	Construction sur fût I	60
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Construction de volumes souples II	45
573-256-90	Construction sur fût II	90
573-266-90	Techniques de texturisation	45
573-346-90	Techniques de coloration	45
573-416-90	Équipement de production et organisation	90
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3311-114	Sculpteure, sculpteur
8155-114	Potière, potier (céramiste)
8155-230	Souffleuse, souffleur de verre
8591-122	Joaillière, joaillier
8599-222	Luthière, luthier
Contexte québécois	Artisane-ébéniste, artisan-ébéniste
Contexte québécois	Artisane-textile, artisan-textile

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 573.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 210Z20-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE

Option ébénisterie artisanale	1 950	heures
Option sculpture	1 875	heures
Option lutherie	1 920	heures
Option impression textile	1 950	heures
Option construction textile	1 980	heures
Option joaillerie	1 935	heures
Option céramique	1 995	heures
Option verre	1 860	heures
Option maroquinerie	1 965	heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à fournir une formation de base centrée sur l'apprentissage des techniques et procédés de fabrication dans un des secteurs suivants : céramique, ébénisterie, maroquinerie, sculpture sur bois, joaillerie, lutherie, verre, construction et impression textile. Il permet en plus de développer la créativité en vue de l'atteinte d'un équilibre entre le concept et la technique. Il comporte des éléments de formation en gestion et en marketing afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des futurs artisanes et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
401-938-77	Comptabilité I	45
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur	45
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-703-90	Histoire des arts décoratifs et des métiers d'art	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-110-90	Matériaux et techniques en métiers d'art I	60
573-129-89 ou 573-210-90	Exploration professionnelle en métiers d'art Matériaux et techniques en métiers d'art II	60 60
573-140-90	Dessin aux instruments	45
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
573-520-90	Implantation d'une entreprise artisanale	45
573-610-90	Projet de fin d'études	150
	SOUS-TOTAL	**1 080**

Plus les cours d'une des options suivantes :

Option ébénisterie artisanale

520-921-90	Histoire des styles en ébénisterie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-131-90	Traçage en ébénisterie	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-161-90	Dessin de meubles	60
573-211-89	Façonnage en ébénisterie I	105
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ **465** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-171-90	Dessin assisté par ordinateur	60
573-181-89	Dessin de développement	30
573-221-89	Tournage en ébénisterie	60
573-231-89	Façonnage en ébénisterie II	105
573-301-90	Marqueterie	60
573-331-90	Restauration en ébénisterie	60
573-341-90	Sculpture d'ébénisterie	75
573-451-89	Finition et réparation en ébénisterie	60
573-461-90	Façonnage en ébénisterie III	105

573-471-90	Conception d'ouvrages d'ébénisterie	90
573-481-90	Conception de meubles	45
573-491-90	Utilisation des colles, attaches et ferronneries	60
	TOTAL	**1 950**

Option sculpture

520-931-90	Histoire de la sculpture	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-121-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture I	45
573-151-90	Débitage en ébénisterie et en sculpture II	60
573-191-90	Modelage et sculpture I	60
573-251-90	Modelage et sculpture II	75
573-261-90	Modelage et sculpture III	60
	SOUS-TOTAL	**1 470**

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-271-90	Techniques de reproduction en sculpture	90
573-511-90	Tournage en sculpture	75
573-521-90	Sculpture et pliage du bois	45
573-531-90	Sculpture de métal	90
573-541-90	Sculpture sur pierre	45
573-551-90	Sculpture de papier	60
573-561-90	Sculpture environnementale	60
573-571-90	Sculpture de béton	60
573-581-90	Sculpture animalière	45
	TOTAL	**1 875**

Option lutherie

520-911-90	Histoire de la lutherie	45
573-101-90	Technologie générale des métiers du bois	45
573-111-90	Débitage en lutherie	45
573-141-90	Façonnage en lutherie I	105
573-281-90	Façonnage en lutherie II	90
573-291-90	Façonnage en lutherie III	90
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ **420** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-311-90	Façonnage en lutherie IV	60
573-401-90	Fabrication d'une guitare classique	135
573-411-89	Façonnage en lutherie V	105
573-421-89	Assemblage et montage en lutherie	75
573-431-90	Finition en lutherie	30
573-441-90	Réparation et restauration en lutherie	150
573-501-90	Fabrication et réparation d'archets	75
	TOTAL	**1 920**

Option impression textile

520-912-90	Histoire de l'impression textile	45
573-162-90	Fibres et armures	60
573-172-90	Initiation à l'impression directe	90
573-182-90	Dessin textile	60
573-252-90	Colorants	60
573-262-90	Initiation aux techniques de réserve	90
	SOUS-TOTAL	**1 488**

plus environ **485** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-192-90	Design textile assisté par ordinateur I	60
573-202-90	Maquette papier	45
573-212-90	Coupe, couture et montage	60
573-242-90	Technique de réserve avec bain de teinture	90
573-292-90	Design textile assisté par ordinateur II	60
573-362-90	Impression à la lyonnaise	90
573-382-90	Broderie	30
573-402-90	Actualisation du métier en impression textile	45
573-502-90	Impression au pochoir et à l'aérographe	45
573-512-90	Techniques spécialisées	60
573-522-90	Impression directe par techniques photographiques	60
	TOTAL	**1 888**

Option construction textile

520-922-90	Histoire de la construction textile	45
573-102-90	Équipements en construction textile	90
573-112-90	Technologie des textiles	30
573-122-90	Technique de base : armure	60
573-132-90	Technique de base : maille	60
573-222-90	Technique intermédiaire : armure	60
573-232-90	Technique intermédiaire : maille	60
	SOUS-TOTAL	**1 488**

plus environ **485** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

573-142-90	Conception textile assistée par ordinateur (CAO)	75
573-152-90	Teinture en construction textile	75
573-322-90	Technique avancée : armure	75
573-332-90	Technique avancée : maille	90
573-392-90	Intégration d'ajouts à l'armure et à la maille	75
573-412-90	Expression : construction textile	45
573-422-90	Tissage au métier jacquard	60
573-432-90	Tendances de la mode et conception de vêtements	90
573-442-90	Tapisserie haute lisse	105
573-452-90	Structure et couleur	75
573-462-90	Tapisserie basse lisse	60
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
	TOTAL	**1 869**

Option joaillerie

520-913-90	Histoire de la joaillerie	45

573-113-90	Techniques de base en joaillerie I	135
573-133-90	Métaux précieux	75
573-213-90	Techniques de base en joaillerie II	90
573-313-90	Techniques de base en joaillerie III	90
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus environ **450** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

573-123-90	Croquis et esquisses de bijoux	60
573-243-90	Technique de cire	75
573-253-90	Articulations et emmaillements	60
573-263-90	Gemmologie	60
573-273-90	Traitement de surface des métaux	75
573-303-90	Sertir I	45
573-333-90	Chaînes	45
573-343-90	Fermoirs	45
573-373-90	Martelage	45
573-393-90	Nouveaux matériaux en joaillerie	60
573-403-90	Sertir II	45
573-453-90	Technique de reproduction de bijoux	60
	TOTAL	**1 935**

Option céramique

520-571-90	Histoire de la céramique	45
573-104-90	Introduction à la céramique	75
573-114-90	Tournage en céramique I	75
573-124-90	Procédés mécaniques I	60
573-134-90	Traitement de surface I	45
573-144-90	Technologie des matériaux I	60
573-154-90	Façonnage manuel et profuage	60
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ **495** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

573-164-90	Réalité économique et culturelle	30
573-214-90	Tournage en céramique II	90
573-224-90	Procédés mécaniques II	60
573-234-90	Traitement de surface II	60
573-244-90	Technologie des matériaux II	60
573-304-90	Initiation au moulage par calibrage et pressage	75
573-344-90	Technologie des matériaux III	60
573-354-90	Sérigraphie, photoimpression et décalcomanie	60
573-364-90	Organisation d'un atelier en céramique	45
573-374-90	Cuisson primitive et raku	90
573-384-90	Mosaïque	60
	TOTAL	**1 995**

Option verre

520-915-90	Histoire du verre	45
573-105-90	Technologie du verre	60
573-115-90	Verre soufflé I	75
573-125-90	Thermoformage I	45
573-135-90	Moulage	45
573-145-90	Verre à froid	45
573-155-90	Vitrail I	45
	SOUS-TOTAL	**1 440**

plus environ **420** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

573-215-90	Verre soufflé II	75
573-225-90	Thermoformage II	60
573-235-90	Peinture sur verre	60
573-255-90	Néon	45
573-265-90	Vitrail II	60
573-275-90	Pâte de verre et cire perdue	45
573-315-90	Verre soufflé III	75
573-335-90	Gravure à l'acide	60
573-345-90	Gravure au jet de sable	60
573-405-90	Atelier de verre	60
	TOTAL	**1 860**

Option maroquinerie

520-916-90	Histoire de la maroquinerie	45
573-106-90	Introduction à la maroquinerie	135
573-126-90	Construction bidimensionnelle	90
573-136-90	Construction de volumes rigides I	75
573-146-90	Construction de volumes souples I	90
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus 650 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

573-156-90	Construction sur fût I	60
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Construction de volumes souples II	45
573-256-90	Construction sur fût II	60
573-266-90	Techniques de texturisation	45
573-346-90	Techniques de coloration	45
573-416-90	Équipement de production et organisation	90
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

TITRE **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART : CONSTRUCTION TEXTILE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 901.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-418.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but la formation de créatrices-productrices et de créateurs-producteurs spécialisés dans la transformation de la fibre en matériau textile. Les textiles ainsi créés peuvent servir à des fonctions spécifiques dans le domaine de la mode et de la décoration. Ce programme permet en plus d'intégrer les volets création, technologie et gestion. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en construction textile et des éléments de formation en marketing, afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des artisanes et artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder une formation et une expérience dans le domaine de la construction textile.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
520-922-90	Histoire de la construction textile	45
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-132-90	Techniques de base : maille	60
573-310-90	Activité synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité synthèse : études et projets II	105
573-412-90	Expression : construction textile	45
573-422-90	Tissage au métier jacquard	90
573-472-90	Construction textile avec étoffe	45
573-510-90	Activité synthèse : études et projets III	135
	TOTAL	**795**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE MÉTIERS D'ART : MAROQUINERIE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.85

CLASSIFICATION CODE CUISEP 212-730 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme en maroquinerie a pour but la formation de créatrices-productrices et de créateurs-producteurs spécialisés en maroquinerie. Les articles ainsi créés peuvent servir à des fonctions spécifiques dans le domaine de la mode. Il permet en plus d'intégrer les volets création, technologie et gestion. Il comporte une séquence d'activités de synthèse en maroquinerie et des éléments de formation en gestion, afin de contribuer à l'autonomie professionnelle des artisanes et des artisans.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-117-89	Introduction à la gestion d'une entreprise artisanale	45
401-717-90	Marketing en métiers d'art	60
511-703-90	Éléments de conception visuelle	75
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
573-135-90	Construction de volumes rigides I	75
573-140-90	Dessin aux instruments	60
573-156-90	Construction sur fût I	90
573-216-90	Équipements : mécanique et entretien	60
573-236-90	Construction de volumes rigides II	45
573-246-90	Construction de volumes souples I	45
573-310-90	Activité de synthèse : études et projets I	75
573-410-90	Activité de synthèse : études et projets II	105
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE SONORISATION ET D'ENREGISTREMENT MUSICAL (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.06

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 735 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir aux musiciennes et musiciens un complément de formation pour les rendre capables de comprendre les principes de l'électronique et de l'acoustique et d'utiliser, tant en salle qu'en studio, les appareils propres à la production, à la reproduction et à l'enregistrement du son.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales en musique populaire ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-919-86	Électricité	75
203-932-87	Métrologie du son	45
243-759-81	Pupitre de son	45
243-904-87	Élément électronique de la reproduction audio	90
401-123-76	Introduction à l'administration et au marketing	45
551-902-87	Gestion de production	105
551-903-87	Acoustique et musique	105
551-904-87	Organisation et législation	45
551-905-87	Techniques de sonorisation	90
551-906-87	Techniques d'enregistrement	90
	TOTAL	**735**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Technicienne, technicien en sonorisation et enregistrement musical

* * *

TITRE : **TECHNIQUES EN DESIGN DE PRÉSENTATION COMMERCIALE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 960 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève sera en mesure de comprendre les besoins de la mise en marché d'un ou de plusieurs produits particuliers, il conçoit ou participe à la conception des vitrines, des étalages, il dessine les croquis et plans, il choisit les matériaux et les couleurs appropriés, il réalise vitrines et étalages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-112-91	Langage visuel I	90
510-122-90	Dessin d'observation	45
510-232-90	Théorie et pratique de la couleur I	45
510-212-91	Langage visuel II	45
510-412-91	Organisation tridimensionnelle	45
520-101-91	Éléments d'esthétique et d'histoire de l'art I	45
570-102-91	Dessin rendu	45
570-110-91	Dessin technique I	45
570-112-91	Fabrication et matériaux I	75
570-133-90	Créativité et résolution de problèmes	45
570-162-91	Design de présentation I	45
570-252-91	Design de présentation II	90
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-352-91	Éclairage en présentation visuelle	45
570-362-91	Design de présentation III	90
570-442-91	Présentation visuelle I	45
570-522-91	Pratique professionnelle	90
570-812-91	Dessin de présentation	45
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-202	Décoratrice, décorateur étalagiste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES EN GRAPHISME (MAQUETTE ET MONTAGE) (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.49

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer une compétence technique en graphisme au niveau de la préparation et du montage d'une maquette et s'initier à la conception. Développer une sensibilisation aux technologies de pointe et aux techniques nouvelles de présentation et d'élaboration d'un concept visuel. Préparer à estimer un devis technique et former aux techniques d'approche de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
510-110-77	Recherche et documentation I	90
510-210-77	Recherche et documentation II	90
570-106-79	Dessin et illustration I	45
570-126-79	Technique de reproduction I	45
570-136-79	Graphisme I	45
570-216-79	Étude de la lettre	45
570-226-79	Technique de reproduction II	45
570-236-79	Graphisme II	45
570-326-79	Technique de reproduction III	45
570-336-79	Graphisme III	45
570-402-79	Technique du rendu I	45
570-436-79	Graphisme IV	90
570-456-79	Typographie II	45
570-556-79	Typographisme I	45
581-782-63	Processus photomécanique	60
581-866-79	Élément de reliure	45
581-974-79	Impression (contrôle de la qualité)	45
	SOUS-TOTAL	**915**

plus un cours pour environ **60** heures choisi parmi les suivants :

350-113-85	Communication marketing	60
570-536-79	Graphisme V	180
570-702-88	Initiation au graphisme par ordinateur	60
570-703-88	Production d'un devis technique en graphisme	45
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-136	Maquettiste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES EN VENTE-CONSEIL D'ÉLÉMENTS DE DÉCORATION INTÉRIEURE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 217-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif de ce programme est de donner à des individus la formation minimale nécessaire pour exécuter avec compétence les tâches attendues de la vendeuse-conseillère, du vendeur-conseiller en éléments de décoration intérieure, telles qu'elles sont décrites dans le devis de formation professionnelle portant ce titre élaboré par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et daté d'avril 1987 et ceci du seuil d'entrée dans le marché du travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
410-501-79	Commerce de détail I	60
511-331-78	Couleur I	45
570-103-79	Plan et espace I	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-303-79	Techniques d'aménagement intérieur I	45
570-354-88	Projet d'intégration en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure	60
570-403-79	Techniques d'aménagement intérieur II	45
570-433-83	Style et décoration II	45
570-586-79	Marketing et psychologie appliquée	45
570-583-79	Dessin d'observation I	45
	SOUS-TOTAL	**510**

plus un cours d'au moins **45** heures relié à l'exercice de la profession de *Vendeur-conseiller d'éléments de décoration intérieure*.

TOTAL **555**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES MUSÉOLOGIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.99

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 525-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 795 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permettra à l'élève d'être sensibilisé à la mission des institutions muséales et aux diverses applications informatiques utilisées ; appliquer les normes et mesures de conservation préventive, réaliser les supports des biens culturels en entreposage, en exposition ou en transit; appliquer les règles et techniques de conservation préventive concernant les oeuvres sur papier, les textiles, les peintures et les sculptures polychromes, les objets et le mobilier; participer à l'enregistrement et au catalogage des biens culturels; utiliser les systèmes documentaires automatisés; utiliser les appareils audiovisuels couramment employés dans les institutions muséales; réaliser les éléments graphiques en deux dimensions requis pour un objet d'exposition; identifier et travailler les différents matériaux selon leur particularité; produire les plans d'aménagements assistés par ordinateur; réaliser le montage, l'entretien et le démontage d'un projet d'exposition.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder un diplôme d'études secondaires ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-650-82	Systèmes documentaires automatisés	45
570-322-90	Recherches graphiques I	45
570-820-90	Institutions muséales	45
570-805-90	Introduction à la conservation préventive	90
570-810-90	Conservation préventive d'oeuvres sur papier	30
570-815-90	Conservation préventive des textiles	30
570-820-90	Conservation préventive des oeuvres d'art polychromes	30
570-825-90	Conservation préventive des objets et du mobilier	30
570-830-90	Supports de biens culturels	30
570-835-90	Emballage de biens culturels	30
570-840-90	Stage en conservation préventive	45
570-845-90	Enregistrement et catalogage des biens culturels	60
570-850-90	Stages en enregistrement et catalogage	45
570-855-90	Espaces d'expositions	45
570-860-90	Outils et matériaux	45
570-865-90	Éléments graphiques en deux dimensions	30
570-870-90	Techniques audiovisuelles d'expositions	30
570-875-90	Aménagement d'espaces muséaux assisté par ordinateur	60
570-880-90	Montage, entretien, démontage	60
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **TECHNIQUES SCÉNIQUES (collégial)**

STATUT : ***Révision prévue en 1992-1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 561.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 223-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 370 heures
TOTALE : 2 850 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie et 180 heures de langue et littérature.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques sur des sujets qui sont répétés selon une série de cycles d'approfondissement, de 1 à 5. Exemples de sujets : dramaturgie, scénographie, éclairage, dessin, techniques scéniques, régie, son, histoire du décor et du costume, peinture de décors.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
561-110-79	Dramaturgie I	45
561-120-79	Laboratoire de production I	90
561-134-79	Initiation à la scénographie I	45
561-140-79	Initiation à l'éclairage	45
561-150-79	Techniques scéniques I	45
561-160-79	Initiation aux métiers de la scène I	45
561-170-79	Dessin I	60
561-180-79	Dessin scénographique I	30
561-210-79	Dramaturgie II	45
561-220-79	Laboratoire de production II	90
561-234-79	Initiation à la scénographie II	45
561-250-79	Techniques scéniques II	45
561-270-79	Dessin II	60
561-280-79	Dessin scénographique II	30
561-310-79	Dramaturgie III	45
561-314-79	Régie I	45
561-320-79	Laboratoire de production III	90
561-340-79	Conception d'éclairages I	45
561-350-79	Techniques scéniques III	45
561-380-79	Dessin scénographique III	30
561-404-79	Son I	45
561-410-79	Dramaturgie IV	45
561-414-79	Régie II	45
561-420-79	Laboratoire de production IV	90
561-440-79	Conception d'éclairages II	45
561-444-79	Techniques d'éclairages I	45
561-450-79	Techniques scéniques IV	45
561-480-79	Dessin scénographique IV	30
561-504-79	Son II	45
561-510-79	Dramaturgie V	45
561-520-79	Laboratoire de production V	90
561-524-79	Administration théâtrale I	45
561-540-79	Conception d'éclairages III	45
561-550-79	Techniques scéniques V	45
561-604-79	Son III	45
561-610-79	Dramaturgie VI	45
561-620-79	Laboratoire de production VI	90
561-624-79	Administration théâtrale II	45
561-640-79	Conception d'éclairages IV	45
561-650-79	Techniques scéniques VI	45
	SOUS-TOTAL	**2 940**

plus un cours de **45** heures parmi les 2 suivants

520-160-79	Histoire du décor et du costume I	45
561-353-79	Coupe I	45

plus un cours de **45** heures parmi les 2 suivants

520-260-79	Histoire du décor et du costume II	45
561-453-79	Coupe II	45

plus 3 cours pour environ **120** heures parmi les 6 suivants

520-360-79	Histoire du décor et du costume III	45
561-514-79	Régie III	45
561-553-79	Coupe III	45
561-560-79	Accessoires I	45
561-580-79	Dessin scénographique V	30
561-590-79	Peinture de décors I	30

plus 3 cours pour environ **120** heures parmi les 6 suivants

520-460-79	Histoire du décor et du costume IV	
561-614-79	Régie IV	45
561-653-79	Coupe IV	45
561-660-79	Accessoires II	45
561-680-79	Dessin scénographique VI	45
561-690-79	Peinture de décors II	30
		30
	TOTAL	**2 370**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3330-003*	Régisseuse, régisseur (cinéma, radio, télévision, théâtre)
3339-110	Chef accessoriste
3339-116	Technicienne, technicien d'effets spéciaux
3339-118	Chef éclairagiste
3339-120	Éclairagiste (cinéma, télévision, théâtre)
3351-002*	Publiciste
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur d'éclairage
Contexte québécois	Conceptrice, concepteur de son
Contexte québécois	Directrice, directeur de production
Contexte québécois	Directrice, directeur technique
Contexte québécois	Artisane, artisan en éclairage et son

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 5 :

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (Secondaire)
BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
233.71			Concepteur du meuble et du bois ouvré	DPEC	975	– –	261
900.74			Dessin de meuble	AEC	1 455	– –	262
	KZU-016	5030	Ébénisterie	DEP	1 650	– –	263
	KZU-015	5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	DEP	1 350	– –	264
	KZU-014	5015	Finition du mobilier	DEP	900	– –	266
	KZW-002	1442	Gabarits et échantillons	ASP	900	– –	267
	KZW-003	1443	Modelage	ASP	900	– –	268
	KZV-008	1029	Modelage, stratifiage en plastique renforcé	CEP	900	– –	269
	KZU-003	1440	Rembourrage	DEP	1 350	– –	270
	KZU-017	5031	Rembourrage industriel	DEP	900	– –	271
570.39			Techniques d'ébénisterie	AEC	1 680	– –	272
233.31			Techniques du meuble et du bois ouvré	AEC	1 470	– –	273
233.01			Techniques du meuble et du bois ouvré (programme expérimental)	DEC	1 995	2 655	274

SECTEUR 5 :

BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (Secondaire)
BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

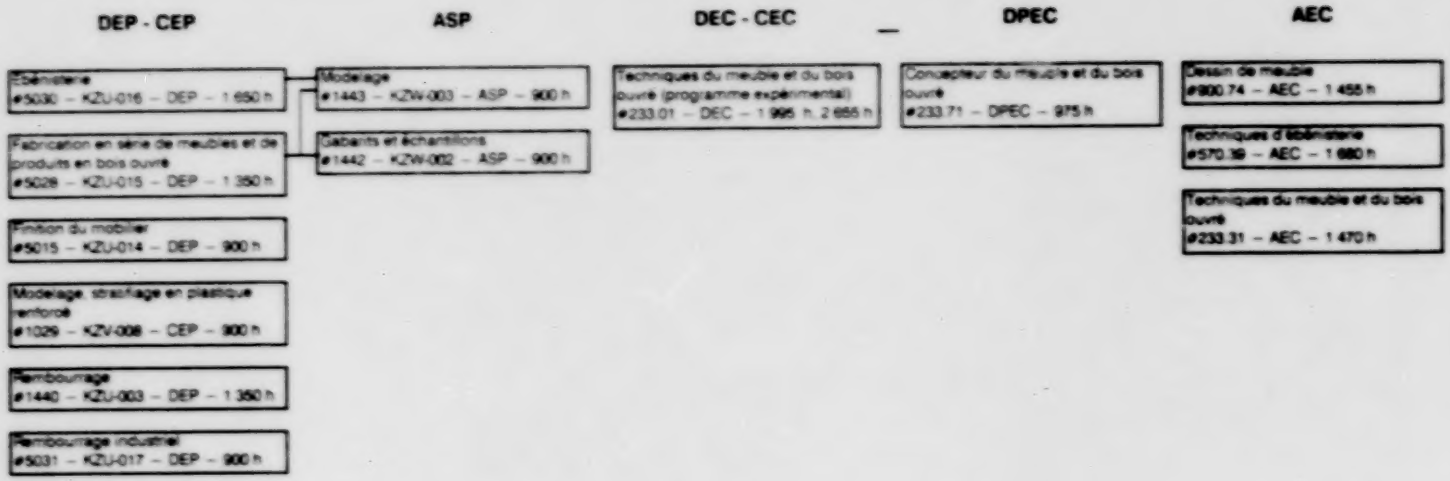

TITRE : **CONCEPTEUR DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.71
CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-414 FC
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À partir du fait que la candidate ou le candidat inscrit à ce programme possède une solide connaissance de la production industrielle du meuble ainsi que des bases du dessin permettant de concevoir des meubles nouveaux, le programme permet de développer ses connaissances dans les concentrations suivantes : expression graphique, connaissances artistiques, connaissances techniques et conception; il permet aussi de développer la capacité de monter un dossier de production à partir de la conception du meuble jusqu'à la fabrication.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques du meuble et du bois ouvré option dessin de production ou une formation équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-975-74	Résistance des matériaux I	45
221-521-78	Histoire de l'architecture I	45
233-105-84	Anthropométrie appliquée au meuble	45
233-106-84	Composantes du meuble	30
233-107-84	Conception assistée par ordinateur de produits en bois I	45
233-108-84	Conception assistée par ordinateur de produits en bois II	60
233-109-84	Étude de cas	90
242-925-78	Géométrie descriptive I	30
510-320-77	Organisation spatiale	45
520-905-79	Histoire de l'art contemporain	45
520-906-79	Histoire de l'art québécois traditionnel et moderne	45
570-127-79	Dessin d'observation	45
570-202-79	Dessin et rendu II	45
570-317-79	Design III	90
570-417-79	Design IV	90
570-517-79	Design V	180
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles

* * *

TITRE : **DESSIN DE MEUBLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.74

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des dessinatrices et dessinateurs capables d'exécuter des dessins techniques pour la fabrication de meubles et de produits en bois, prévoir et déceler les tendances de la décoration, plus particulièrement au niveau du meuble afin d'aider à la conception de nouveaux modèles, participer à la réalisation de modèles avec une équipe.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233-101-85	Introduction à la fabrication en série	105
233-201-85	Principes de fabrication I	75
233-241-85	Étude des matériaux	45
233-301-85	Principes de fabrication II	105
233-311-85	Dessin de construction du meuble I	90
233-341-85	Physique du bois	75
233-411-85	Dessin de construction du meuble II	90
233-432-85	Introduction au rembourrage industriel	30
233-671-85	Stage en entreprise	105
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60
401-903-85	Analyse et contrôle des prix de revient	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-117-79	Design I	90
570-210-79	Dessin technique II	45
570-217-79	Design II	90
570-310-79	Dessin technique III	45
570-333-83	Style et décoration I	45
570-353-79	Études et projets I	90
570-410-79	Dessin technique IV	45
570-433-83	Style et décoration II	45
570-453-79	Études et projets II	90
	TOTAL	1 485

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur modéliste de meubles

* * *

TITRE : **ÉBÉNISTERIE (secondaire)**

Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992

IDENTIFICATION CODE SESAME 5030 SIGLE SIMCA KZU-016
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-414 SD
DURÉE DE LA FORMATION 1 650 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les tâches telles que lire un plan ou un croquis, préparer et usiner le bois et d'autres matériaux connexes, assembler des meubles ou des produits en bois, effectuer le travail de finition, installer les articles fabriqués, restaurer des meubles de différents styles et gérer sa propre entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KEF-181	273011	Métier et formation	15
KEF-182	273024	Bois et matériaux connexes	60
KEF-183	273033	Modes et organes d'assemblage	45
KEF-184	273046	Dessin d'ameublement	90
KEF-185	273054	Outils manuels	60
KEF-186	273061	Santé et sécurité	15
KEF-187	273072	Mathématique	30
KEF-188	273082	Machines-outils portatives	30
KEF-189	273097	Machines-outils fixes	105
KEG-181	273102	Visites d'entreprises	30
KEH-189	273113	Planification des fabrications	45
KEG-183	273138	Meubles en bois massif I	120
KEG-184	273148	Meubles en panneaux	120
KEG-185	273154	Gabarits	60
KEG-186	273165	Boiseries ornementales	75
KEG-187	273172	Styles de mobilier	30
KEG-188	273184	Dessin d'atelier et croquis	60
KEG-189	273192	Frisages simples	30
KEH-181	273203	Marqueteries simples	45
KEH-182	273213	Sculpture d'ameublement	45
KEH-183	273224	Finition de meubles	90
KEH-184	273238	Meubles en bois massif II	120
KEH-185	273246	Réparation et restauration	90
KEH-186	273258	Escaliers	120
KEH-187	273264	Lancement et gestion d'une PME	60
KEH-188	273276	Stage en milieu de travail	90
		TOTAL	**1 650**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8355-110	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines à bois
8541-000*	Ébéniste et menuisière, menuisier en meubles
8541-110	Ébéniste
8541-114	Traceuse, traceur de charpente de bois
8541-150	Monteuse, monteur de meubles
8541-154	Monteuse, monteur de châssis et de portes

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **FABRICATION EN SÉRIE DE MEUBLES ET DE PRODUITS EN BOIS OUVRÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5028 SIGLE SIMCA : KZU-015
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour régler et faire fonctionner différentes machines-outils industrielles traditionnelles et à contrôle numérique qui sont utilisées pour la préparation, l'usinage, l'assemblage et la finition de meubles et de produits en bois ouvré produits en série.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
		Situation au regard du métier et de la formation	15
		Exploitation des connaissances relatives aux bois massifs, aux panneaux dérivés du bois et aux matériaux connexes	90
		Exploitation des connaissances relatives aux modes et aux organes d'assemblage	45
		Interprétation des plans	60
		Transformation des matériaux à l'aide d'outils manuels	60
		Responsabilisation par rapport à l'observance des règles de santé et de sécurité	15
		Résolution des problèmes de mathématiques appliquées au travail du bois	30
		Transformation des matériaux à l'aide de machines-outils portatives	30
		Transformation des matériaux à l'aide de machines-outils fixes	105
		Observation des réalités du milieu du travail	30
		Utilisation de l'ordinateur et de la commande numérique pour le travail du bois	60
		Caractérisation des procédés de fabrication du meuble et du bois ouvré	45
		Initiation à l'organisation industrielle	30
		Initiation au séchage des bois massifs	30
		Réglage et fonctionnement des équipements pour le débitage des bois massifs	30
		Réglage et fonctionnement des colleuses et des jointeuses	15
		Réglage et fonctionnement des mouluriéres et des raboteuses	45
		Réglage et fonctionnement des scies à panneaux	15
		Réglage et fonctionnement des équipements de placage de bois	60
		Réglage et fonctionnement des tenonneuses et des plaqueuses de chant	45
		Réglage et fonctionnement des toupies et des défonceuses	45
		Réglage et fonctionnement des perceuses et des gougonneuses	30
		Réglage et fonctionnement des équipements spécifiques aux portes et aux fenêtres	15
		Réglage et fonctionnement des équipements de cintrage	30
		Réglage et fonctionnement des tours et des sculpteuses	60
		Réglage et fonctionnement des ponceuses	75
		Réglage et fonctionnement des équipements d'assemblage de pièces composantes	45
		Fixation et ajustement des pièces composantes	45
		Préparation de diverses couleurs de teintures et de vernis	30
		Réglage et fonctionnement des équipements d'impression et de finition	90
		Initiation à l'emballage des produits	15
		Intégration au marché du travail	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8355-110	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines à bois
8541-126	Réparatrice, réparateur de menuiseries d'assemblage

* * *

TITRE : **FINITION DU MOBILIER (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5015 SIGLE SIMCA : KZU-014

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour concevoir la finition du mobilier, sélectionner et appliquer les produits de finition, mélanger les couleurs et appliquer les revêtements à l'aide des principaux appareils en usage dans l'industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KDR-166	276011	Historique, sécurité	15
KDR-167	276173	Préparation des surfaces	45
KDR-168	276188	Systèmes de finition	120
KDR-169	276191	Ponçage des revêtements	15
KDS-161	276205	Théorie des couleurs	75
KDS-162	276218	Étude des produits de finition	120
KDS-163	276222	Chimie de produits de finition	30
KDS-164	276231	Styles de meubles	15
KDS-165	276241	Décapage des surfaces	15
KDS-166	276257	Refinition des meubles	105
KDS-167	276266	Finition de meubles neufs	60
KDS-168	276277	Restauration de meubles	105
KDS-169	276282	Retouche et repolissage	30
KDT-161	276291	Fine spéciaux	15
KDT-162	276301	Estimation	15
KDT-163	276316	Stage en entreprise	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6541-130	Restauratrice, restaurateur de meubles
8595-001*	Finisseuse, finisseur de meubles
8595-110	Vernisseuse, vernisseur de meubles
8595-126	Peintre de grande surface au pistolet
8595-134	Décoratrice, décorateur (meubles)
8595-142	Peintre de petite surface au pistolet
8595-146	Finisseuse-retoucheuse, finisseur-retoucheur (meubles)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GABARITS ET ÉCHANTILLONS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1442 SIGLE SIMCA : KZW-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser le meuble d'échantillon pour la production en série et l'exécution des gabarits selon les divers projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

5028 Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré

ou 1193 Fabrication du meuble en série

ou 268-500 Fabrication du meuble en série

ou 1693 Mass Production of Furniture

ou 768-500 Mass Production of Furniture

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KBA-160	269016	Introduction et décors	90
KBC-161	269023	Modèles et patrons	45
KBC-162	269032	Supports d'usinage	30
KBC-163	269046	Gabarits pour toupies	90
KBC-164	269053	Gabarits de plage et ponçage	45
KBC-165	269063	Gabarits pour défonceuse	45
KBC-166	269071	Gabarits pour assemblage	15
KBC-167	269083	Prototypes I – rangement	45
KBC-168	269098	Prototypes II – utilitaire	120
KBC-169	269103	Prototypes III – rembourrés	45
KBP-161	269115	Prototypes IV – portes fenêtres	75
KBP-162	269123	Prototypes V – cercueils	45
KBP-163	269136	Dessin de gabarits	120
KBP-164	269141	Aiguisage d'outils	15
KBP-165	269152	Prix de revient	30
KBP-166	269161	Relations humaines	15
KBP-167	269172	Étude des styles de meubles	30
		TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8541-110	Ébéniste
8541-114	Traceuse, traceur de charpente de bois
8549-302	Gabarieuse, gabarieur (bois)
Contexte québécois	Prototypiste

* * *

TITRE : **MODELAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1443 SIGLE SIMCA : KZW-003

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour dessiner, préparer et construire des modèles en bois ou autres matériaux destinés à la confection des moules pour la coulée des pièces qui répondent aux besoins de la production industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION

	5030	Ébénisterie
ou	5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré
ou	271-500	Meuble et gabarit
ou	272-500	Meuble et gabarit II
ou	268-500	Fabrication du meuble en série
ou	327-500	Dessinateur général
ou	328-500	Dessinateur en mécanique
ou	373-500	Machiniste général II
ou	1195	Meuble et gabarit
ou	1206	Meuble et gabarit II
ou	1041	Meuble et gabarit
ou	1193	Fabrication du meuble en série
ou	1142	Dessin technique général
ou	1143	Dessin de mécanique
ou	1266	Machinerie générale II
ou	771-500	Furniture and Templates
ou	772-500	Furniture and Templates II
ou	827-500	General Drafting
ou	828-500	Mechanical Drafting
ou	873-500	General Machinist II
ou	1885	Furniture and Templates
ou	1642	General Drafting
ou	1643	Mechanical Drafting
ou	1766	General Machinist II
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KBI-162	275011	Introduction au modelage	15
KBI-163	275022	Techniques de moulage	30
KBI-164	275034	Outillage en modelage	60
KBI-165	275044	Mathématique appliquée	60
KBI-166	275052	Dessin appliqué I	30
KBI-167	275066	Machinerie de modelage	90
KBI-168	275072	Affûtage des outils	30
KBI-169	275084	Matériaux de modelage	60
KBJ-181	275096	Préparation des pièces	75
KBJ-182	275103	Dessin appliqué II	45
KBJ-183	275112	Géométrie descriptive appliquée	30
KBJ-184	275124	Conception de modèles	60
KBJ-185	275132	Portée des noyaux	30
KBJ-186	275146	Fabrication de modèles	60
KBJ-187	275156	Fabrication de boîtes (noyaux)	60
KBJ-188	275163	Douves, gradins et segments	45
KBJ-189	275174	Reproduction de modèles	60
		TOTAL	**660**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8351-110	Modeleuse, modeleur sur bois
8395-126	Modeleuse, modeleur sur métal
8395-244	Gabarieuse-modeleuse, gabarieur-modeleur

* * *

TITRE : **MODELAGE, STRATIFIAGE EN PLASTIQUE RENFORCÉ (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1029 SIGLE SIMCA : KZV-008
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-417 SC
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour modifier un modèle, un moule ou une pièce, réparer une pièce endommagée, fabriquer, assembler, finir et polir les pièces composantes d'un objet en plastique renforcé.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KBP-188	274153	Initiation aux plastiques renforcés	45
KBP-1[illegible]	274163	Hygiène et sécurité	45
KBQ-181	274171	Matériaux plastiques	15
KBQ-182	274182	Étude des thermodurcissables	30
KBQ-183	274195	Initiation au moulage contact	75
KBQ-184	274205	Équipement à vaporiser	75
KBQ-185	274215	Enduits gélifiés	75
KBQ-186	274226	Stratification manuelle	60
KBQ-187	274233	Outils et équipements	45
KBQ-188	274242	Entretien des moules	30
KBQ-189	274253	Fabrication de moules	45
KBR-181	274261	Techniques d'ébarbage	15
KBR-182	274271	Initiation au poly-pistolet	15
KBR-183	274281	Moulage (renoulement filamentaire)	15
KBR-184	274292	Techniques de démoulage	30
KBR-185	274302	Stratification «sandwich»	30
KBR-186	274316	Réparation de stratifié	60
KBR-187	274323	Plastification des matériaux	45
KBR-188	274332	Finition	30
KBR-189	274344	Stage en entreprise	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8579-122	Pulvérisatrice, pulvérisateur de résines thermodurcissables
8579-134	Confectionneuse, confectionneur d'articles en matières plastiques
8579-150	Lamineuse, lamineur de fibre de verre
8579-154	Monteuse, monteur de moules
Contexte québécois	Mouleuse-lamineuse-finisseuse, mouleur-lamineur-finisseur d'articles en fibre de verre

* * *

TITRE : **REMBOURRAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1440 SIGLE SIMCA : KZU-003

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour ajuster et utiliser l'outillage et la machinerie en usage dans un atelier de rembourrage, marquer, débiter et assembler les matériaux de rembourrage afin de remettre un objet rembourré à neuf.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KBT-187	277194	Atelier et outillage	90
KBT-188	277206	Coupe et couture	90
KBT-189	277214	Dessin appliqué	60
KCB-181	277225	Réparation de bâtis	75
KCB-182	277236	Suspension	90
KCB-183	277242	Dégarnissage	30
KCB-184	277253	Étude des styles	45
KCB-185	277266	Entoilage et bourrures	90
KCB-186	277271	Santé et sécurité au travail	15
KCB-187	277286	Rembourrures	90
KCB-188	277294	Modification de bâtis	60
KCB-189	277305	Matériaux : trapage et coupe	75
KCC-181	277316	Couture	60
KCC-182	277322	Coussins décoratifs	30
KCC-183	277334	Coussins plate-bande	60
KCC-184	277346	Dossiers	60
KCC-185	277354	Coussins à ressorts	60
KCC-186	277362	Dessin et croquis	30
KCC-187	277372	Boutons	30
KCC-188	277386	Capitonnage	60
KCC-189	277395	Housses	75
KCD-181	277401	Devis et communication	15
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8562-110	Rembourreuse artisane, rembourreur artisan
8562-110	Tapissière-garnisseuse, tapissier-garnisseur (meubles)
8562-122	Tapissière-réparatrice, tapissier-réparateur
8562-146	Garnisseuse, garnisseur d'éléments de meubles
Contexte québécois	Rembourreuse, rembourreur

* * *

TITRE **REMBOURRAGE INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5031 SIGLE SIMCA KZU-017

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-414 SD

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent de manier l'outillage et de faire fonctionner l'équipement nécessaire pour tailler les matériaux de recouvrement, coudre les pièces coupées et garnir des bâtis ou autres articles à rembourrer dans la production sérielle d'ameublement, de literie et de sièges de véhicules.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
	263311	Métier et formation	15
	263321	Santé et sécurité	15
	263332	Matériaux de recouvrement	30
	263342	Bâtis, mécanismes, suspensions	30
	263353	Taillage de base	45
	263364	Machines à coudre régulières	60
	263373	Garnissage de base	45
	263382	Plans de coupe	30
	263393	Dessin et lecture de plans	45
	263402	Équipement de taillage	30
	263413	Machines à coudre particulières	45
	263422	Équipement de prégarnissage : bâtis	30
	263432	Équipement de prégarnissage : coussin	30
	263444	Équipement de garnissage	60
	263452	Visites d'entreprises	30
	263462	Croquis de rembourrage	30
	263474	Plans de coupe informatisés	60
	263482	Styles de sièges rembourrés	30
	263492	Machine à coudre : literie	30
	263502	Finition d'articles rembourrés	30
	263517	Production sérielle	105
	263525	Stage en milieu de travail	75
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8562-111	Tapissière, tapissier
8562-119	Rembourreuse, rembourreur de production en série
8562-142	Matelassière, matelassier
8562-146	Garnisseuse, garnisseur d'éléments de meubles

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉBÉNISTERIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 570.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-610 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 680 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des ébénistes aptes à concevoir, à réaliser et à administrer les différents projets réalisés dans une ébénisterie. Acquérir les techniques d'ébénisterie dans les sphères suivantes : méthodes, dessins, aménagement, sculpture et administration.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233-451-77	Étude des styles du mobilier	45
401-936-76	Coût et estimation	60
401-916-76	Droit des affaires	45
401-981-76	Comment se lancer en affaire	45
401-986-62	Comptabilité	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
570-110-79	Dessin technique I	45
570-210-79	Dessin technique II	45
570-303-79	Techniques d'aménagement intérieur I	45
570-310-79	Dessin technique III	45
570-403-79	Techniques d'aménagement intérieur II	45
570-410-79	Dessin technique IV	45
570-563-79	Construction du meuble I	45
570-663-79	Construction du meuble II	45
570-709-80	Ébénisterie I	135
570-719-80	Ébénisterie II	135
570-729-80	Ébénisterie III	135
570-739-80	Ébénisterie IV	135
570-749-80	Ébénisterie V	135
570-759-80	Ébénisterie VI	180
570-769-80	Sculpture I	60
570-779-80	Sculpture II	60
570-789-80	Sculpture III	60
	TOTAL	**1 680**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8541-110	Ébéniste

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 233.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-414-CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 470 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer, dans le domaine du meuble et du bois ouvré, les habiletés théoriques et pratiques permettant de devenir le pivot entre la direction et l'opérateur ou l'opératrice spécialisée. Devenir apte à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
233-101-77	Techniques de production I	135
233-201-77	Techniques de production II	135
233-301-77	Techniques de production III	135
233-311-77	Éléments du meuble I	60
233-331-77	Technologie générale	30
233-341-77	Physique du bois I	45
233-401-77	Techniques de production IV	135
233-411-77	Éléments du meuble II	60
233-441-77	Physique du bois II	45
233-501-81	Techniques de production V	210
233-511-77	Étude des méthodes	45
233-601-81	Techniques de production VI	210
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
401-905-76	Évaluation des tâches et plans boniis	45
401-911-76	Étude des mouvements et des temps	60
	TOTAL	1 470

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8540-110	Contremaîtresse, contremaître d'ébénistes et de menuisiers en meubles

* * *

TITRE **TECHNIQUES DU MEUBLE ET DU BOIS OUVRÉ (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 233.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-414 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 995 heures
TOTALE 2 655 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **BOIS ET MATÉRIAUX CONNEXES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour faire le lien entre la direction et les ouvriers dans la transformation du bois et des produits finis. Établir les opérations de fabrication pour la réalisation industrielle d'un produit. Préparer les tableaux, graphiques et diagrammes correspondant aux cheminements et étapes de manutention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 436
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-86	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
233-101-86	Introduction à la fabrication en série	135
233-201-86	Principes de fabrication I	75
233-211-86	Automatismes	60
233-221-86	Produits de finition	75
233-241-86	Étude des matériaux	45
233-301-86	Principes de fabrication II	105
233-311-86	Dessin de construction du meuble I	90
233-321-86	Procédés de finition	60
233-341-86	Physique du bois	75
233-401-86	Principes de fabrication III	75
233-402-86	Bois ouvré	60
233-411-86	Dessin de construction du meuble II	90
233-432-86	Introduction au rembourrage industriel	30
233-451-86	Étude des styles	30
233-511-86	Étude des méthodes	45
233-521-86	Analyse et dessin de meuble et de bois ouvré	75
233-531-86	Mesure du travail	75
233-561-86	Dossier de production	75
233-661-86	Gestion de la production	75
233-671-86	Stage en entreprise	105
233-681-86	Commande numérique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
401-903-86	Analyse et contrôle des prix de revient	45
401-905-86	Évaluation des tâches et plans boni	45
	SOUS-TOTAL	**1 848**

plus environ 150 heures de cours choisis parmi les suivants :

233-502-86	Dessin, présentation et style	75
233-563-87	Aménagement des ateliers de production	75
233-602-86	Introduction au design	75
233-663-87	Agencement de la machinerie de production	75
401-999-82	Comptabilité	45
420-927-84	Initiation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-122	Dessinatrice, dessinateur de détails de meubles
3313-118	Dessinatrice-modéliste, dessinateur-modéliste de meubles
8540-110	Contremaîtresse, contremaître d'ébénistes et de menuisiers en meubles
8540-114	Contremaîtresse, contremaître à la fabrication et à la réparation d'articles en bois

SECTEUR 6 :

CHIMIE APPLIQUÉE ET ENVIRONNEMENT (Secondaire)
CHIMIE APPLIQUÉE (Collégial)
ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE (partiel) (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	TOTALE	PAGE
145.34			Aménagement cynégétique et halieutique	AEC	885	– –	280
145.53			Aménagement de la faune	CEC	1 860	– –	281
145.31			Aménagement de la faune	AEC	1 470	– –	282
147.33			Aménagement de la faune	AEC	1 125	– –	283
260.01			Assainissement de l'eau	DEC	1 965	2 625	284
260.51			Assainissement de l'eau	CEC	1 965	– –	285
260.71			Assainissement de l'eau	DPEC	480	– –	286
260.03			Assainissement et sécurité industriels	DEC	1 890	2 550	287
260.52			Assainissement et sécurité industriels	CEC	1 890	– –	289
210.33			Chimie-biologie (1[ère] partie)	AEC	1 050	– –	291
262.34			Éducation à la conservation de l'environnement	AEC	360	– –	292
901.23			Gestion intégrée du territoire : conservation et protection	AEC	1 500	– –	293
901.22			Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques	AEC	1 520	– –	294
901.21			Gestion intégrée du territoire : ressources forestières	AEC	1 565	– –	295
265.72			Hygiène industrielle (expérimental)	DPEC	1 110	– –	296
210.31			Initiation à la chimie analytique	AEC	1 110	– –	297
155.31			Inspecteur en hygiène publique	AEC	480	– –	298
262.32			Inspecteur municipal de l'environnement	AEC	450	– –	299
262.33			Inspecteur régional de l'environnement	AEC	435	– –	300
	OZU-001	1233	Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	DEP	1 800		301
145.04			Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	DEC	1 905	2 565	303
222.01			Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental)	DEC	1 915	2 575	305
145.01			Techniques d'écologie appliquée	DEC	2 085	2 745	308
210.32			Techniques d'électrochimie	AEC	1 350	– –	308

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
145.02			Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	DEC	1 995	2 655	309
210.43			Techniques de bactériologie	AEC	1 020	– –	310
210.01			Techniques de chimie analytique	DEC	1 995	2 655	311
210.51			Techniques de chimie analytique	CEC	1 965	– –	313
210.03			Techniques de chimie-biologie	DEC	1 965	2 625	314
210.53			Techniques de chimie-biologie	CEC	1 935	– –	315
210.02			Techniques de génie chimique	DEC	1 905	2 565	316
901.51			Techniques de pétrochimie et de chimie connexe	AEC	1 620	– –	317
147.01			Techniques du milieu naturel				318
			(option exploitation forestière)	DEC	2 040	2 700	318
			(option aménagement forestier)	DEC	2 040	2 700	318
			(option chasse et pêche)	DEC	2 025	2 685	318
			(option aménagement de la faune)	DEC	2 040	2 700	318
			(option aménagement et interprétation du patrimoine)	DEC	2 040	2 700	318
			(option protection de l'environnement)	DEC	2 055	2 715	318
			(option laboratoire de biologie)	DEC	2 010	2 670	318
			(option aquiculture)	DEC	2 040	2 700	318
			(option santé animale)	DEC	2 025	2 685	318
901.32			Traitement des eaux de consommation	AEC	585	– –	322
901.33			Traitement des eaux de consommation et des eaux usées	AEC	1 050	– –	323

SECTEUR 6 :

CHIMIE APPLIQUÉE ET ENVIRONNEMENT (Secondaire)
CHIMIE APPLIQUÉE (Collégial)
ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE (partiel) (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)
#1233 – CZU-001 – DEP – 1 800 h

ASP

DEC - CEC

Assainissement de l'eau
#250.01 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Assainissement et sécurité industriels
#250.03 – DEC – 1 890 h, 2 550 h

Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique
#145.04 – DEC – 1 905 h, 2 565 h

Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental)
#222.01 – DEC – 1 915 h, 2 575 h

Techniques d'biologie appliquée
#145.01 – DEC – 2 085 h, 2 745 h

Techniques d'inventaire et de recherche en biologie
#145.02 – DEC – 1 995 h, 2 655 h

Techniques de chimie analytique
#210.01 – DEC – 1 995 h, 2 655 h

Techniques de chimie biologie
#210.03 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Techniques de génie chimique
#210.02 – DEC – 1 905 h, 2 565 h

DPEC

Assainissement de l'eau
#250.71 – DPEC – 480 h

Hygiène industrielle (expérimental)*
#288.72 – DPEC – 1 110 h

AEC

Aménagement cynégétique et halieutique
#145.34 – AEC – 885 h

Aménagement de la faune
#145.31 – AEC – 1 470 h

Aménagement de la faune
#147.30 – AEC – 1 125 h

Chimie-biologie (1ère partie)
#210.33 – AEC – 1 050 h

Éducation à la conservation de l'environnement
#252.34 – AEC – 360 h

Gestion intégrée du territoire conservation et protection
#901.23 – AEC – 1 500 h

Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques
#901.22 – AEC – 1 520 h

Gestion intégrée du territoire : ressources forestières
#901.21 – AEC – 1 565 h

Initiation à la chimie analytique
#210.31 – AEC – 1 110 h

* Tous les CEC et tous les DEC professionnels permettent d'accéder à ce programme

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Techniques du milieu naturel (option exploitation forestière)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel (option aménagement forestier)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel (option chasse et pêche)
#147.01 – DEC – 2 025 h, 2 685 h

Techniques du milieu naturel (option aménagement de la faune)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel (option aménagement et interprétation du patrimoine)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel (option protection de l'environnement)
#147.01 – DEC – 2 055 h, 2 715 h

Techniques du milieu naturel (option laboratoire de biologie)
#147.01 – DEC – 2 010 h, 2 670 h

Techniques du milieu naturel (option aquiculture)
#147.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Techniques du milieu naturel (option santé animale)
#147.01 – DEC – 2 025 h, 2 685 h

Aménagement de la faune
#145.53 – CEC – 1 860 h

Inspecteur en hygiène publique
#156.31 – AEC – 480 h

Inspecteur municipal de l'environnement
#262.32 – AEC – 450 h

Inspecteur régional de l'environnement
#262.33 – AEC – 435 h

Techniques d'électrochimie
#210.32 – AEC – 1 350 h

Techniques de bactériologie
#210.43 – AEC – 1 020 h

Techniques de pétrochimie et de chimie connexe
#901.91 – AEC – 1 620 h

Traitement des eaux de consommation
#901.32 – AEC – 585 h

Traitement des eaux de consommation et des eaux usées
#901.33 – AEC – 1 050 h

DEP - CEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Assainissement de l'eau
#260.51 – CEC – 1 965 h

Assainissement et sécurité industriels
#260.52 – CEC – 1 800 h

Techniques de chimie analytique
#210.51 – CEC – 1 965 h

Techniques de chimie-biologie
#210.53 – CEC – 1 935 h

TITRE : **AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 145.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 314.300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre les agentes et agents de conservation plus compétents dans l'exercice des différentes tâches qu'ils doivent accomplir. Leur permettre de maîtriser le langage technique, biologique et écologique de cette spécialisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Être agente ou agent de conservation au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-214-76	Premiers soins	15
145-404-73	Lois concernant la chasse, la pêche et la circulation en forêt	30
145-514-73	Ichtyologie appliquée	90
145-534-76	Techniques halieutiques	105
145-584-78	Ornithologie appliquée	60
145-634-76	Techniques cynégétiques	150
145-644-76	Stages d'hiver et service en forêt	60
145-664-78	Mammalogie appliquée	75
145-704-61	Topométrie – photo-interprétation	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-005*	Technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 860 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Pouvoir couvrir un vaste champ d'activité : assurer l'assistance technique auprès des spécialistes en faune et flore. Activités d'inventaires de la faune et de la flore, de réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, de dépouillement des échantillons en laboratoire, de compilation des données.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
101-928-78	Éthologie	60
101-929-78	Physiologie animale	105
101-937-78	Botanique	90
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-210-78	Techniques de laboratoire en sciences naturelles	75
145-501-78	Ichtyologie	60
145-511-78	Entomologie	45
145-521-78	Taxonomie et inventaire végétal	60
145-531-78	Microbiologie de l'eau	45
145-541-78	Cartographie écologique	105
145-551-78	Aménagement ichtyologique	120
145-601-78	Ornithologie	60
145-611-78	Mammalogie	45
145-621-78	Aménagement du petit gibier	105
145-631-78	Aménagement du gros gibier	105
145-641-78	Aménagement de la gent ailée	120
145-651-78	Limnologie	45
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
	TOTAL	**1 860**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313.111.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 470 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre apte à travailler sur le terrain et à assurer l'assistance technique auprès des spécialistes de la faune et de la flore. Activités d'inventaires de la faune et de la flore, de réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, de dépouillement des échantillons en laboratoire, de compilation des données et la rédaction de rapports techniques. Jouer un rôle d'information et d'éducation auprès du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-145-80	Biologie générale	75
101-928-79	Éthologie	60
101-937-79	Botanique	90
101-938-79	Zoologie	105
101-939-79	Écologie	90
145-501-79	Ichtyologie	60
145-511-79	Entomologie	45
145-521-79	Taxonomie et inventaire végétal	60
145-531-79	Microbiologie de l'eau	45
145-541-79	Cartographie écologique	105
145-551-79	Aménagement ichtyologique	120
145-601-79	Ornithologie	60
145-611-79	Mammalogie	45
145-621-79	Aménagement du petit gibier	105
145-631-79	Aménagement du gros gibier	105
145-641-79	Aménagement de la gent ailée	120
145-651-79	Limnologie	45
201-217-79	Éléments de biométrie	60
202-145-80	Techniques de laboratoire	75
	TOTAL	**1 470**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FAUNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-311.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 125 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Formation permettant d'assurer l'assistance technique auprès des spécialistes de la faune et de la flore. Activités d'inventaires de la faune et de la flore, de réalisation technique d'aménagements terrestres et aquatiques, de dépouillement des échantillons en laboratoire, de compilation des données. Respect des normes et des lois pour la protection de l'environnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : *voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.*

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-117-77	Le vivant et le monde vivant	75
101-127-77	Habitats et écosystèmes I	75
101-337-77	Connaissance des végétaux	60
101-417-77	Physiologie et comportement animal	60
147-120-77	Principes d'orientation et de survie en forêt	15
147-310-77	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-330-77	Les poissons	45
147-340-77	La faune terrestre et avienne	45
147-350-77	Principes d'échantillonnage végétal et animal	30
147-360-77	Peuplements forestiers I	45
147-470-77	Principes de limnologie	45
147-503-78	Mammifères I	60
147-513-78	Oiseaux I	30
147-523-78	Faune aquatique I	30
147-526-78	Analyse des végétaux	45
147-560-78	Taxonomie végétale	30
147-603-78	Mammifères II	120
147-613-78	Oiseaux II	30
147-623-78	Faune aquatique II	180
230-147-77	Principes de cartographie et de photo-interprétation	45
	TOTAL	**1 125**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

• • •

TITRE **ASSAINISSEMENT DE L'EAU (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 260.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-113.CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 965 heures
TOTALE 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'échantillonner, analyser et caractériser les eaux brutes, usées ou traitées; effectuer les relevés hydrologiques; opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux, contrôler les procédés, gérer les exploitations, vérifier, entretenir et optimiser le fonctionnement des appareillages des stations, oeuvrer de façon sécuritaire en usine, dans les réseaux et sur le terrain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	45
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	60
242-101-76	Sciences graphiques I	45
243-971-76	Électricité appliquée	75
260-301-87	Chimie de l'eau I	60
260-312-68	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	75
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	90
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	60
260-421-87	Aménagement des stations	120
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	45
260-521-87	Plans et devis d'assainissement I	60
260-531-87	Instrumentation et automation I	60
260-561-87	Exploitation et équipements de stations	75
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	45
260-611-87	Procédés fondamentaux	60
260-621-87	Plans et devis d'assainissement II	75
260-631-87	Instrumentation et automation II	
	SOUS-TOTAL	**1 770**

plus environ 195 heures de cours parmi les suivants :

260-107-87	Traitements avancés	90
260-108-87	Initiation aux procédés industriels	45
260-109-87	Eaux lacustres et marines	45
260-110-87	Pollution industrielle de l'eau	45
260-111-87	Gestion des déchets toxiques	60
260-571-87	Réseaux urbains	90
260-641-87	Projet de fin d'études	90
260-661-87	Exploitation des procédés	90
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau
2117-256	Technicienne, technicien en hydrologie
9535-110	Opératrice, opérateur d'usine de traitement d'eau potable
9535-114	Opératrice, opérateur d'usine d'épuration des eaux usées

TITRE : **ASSAINISSEMENT DE L'EAU (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'échantillonner, d'analyser et de caractériser les eaux brutes, usées ou traitées, d'effectuer des relevés hydrologiques, d'opérer les ouvrages et les installations de traitement des eaux municipales ou industrielles, de contrôler les procédés, de gérer les exploitations et de vérifier, d'entretenir et d'optimiser le fonctionnement des appareillages des stations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-977-73	Notion de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-971-76	Électricité appliquée	45
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-421-87	Aménagement des stations	60
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	120
260-521-87	Plans et devis d'assainissement I	45
260-531-87	Instrumentation et automation I	90
260-561-87	Exploitation et équipements de stations	60
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	75
260-611-87	Procédés fondamentaux	45
260-621-87	Plans et devis d'assainissement II	60
260-631-87	Instrumentation et automation II	75
	SOUS-TOTAL	**1 770**

plus environ **195** heures de cours parmi les suivants :

260-107-87	Traitements avancés	90
260-108-87	Initiation aux procédés industriels	45
260-109-87	Eaux lacustres et marines	45
260-110-87	Pollution industrielle de l'eau	45
260-111-87	Gestion des déchets toxiques	60
260-571-87	Réseaux urbains	60
260-641-87	Projet de fin d'études	90
260-661-87	Exploitation des procédés	60
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau
2117-256	Technicienne, technicien en hydrologie
9535-110	Opératrice, opérateur d'usine de traitement d'eau potable
9535-114	Opératrice, opérateur d'usine d'épuration des eaux usées

* * *

TITRE : **ASSAINISSEMENT DE L'EAU (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La formation collégiale des diplômées et diplômés en assainissement de l'eau leur a donné des connaissances pertinentes à leur travail et leur a fourni l'outillage intellectuel nécessaire au perfectionnement de leurs connaissances et de leurs habiletés. Ce programme s'adresse à celles et à ceux qui sont soucieux de participer à la gestion de plus en plus ardue de nos ressources hydriques. Il vise à leur donner les connaissances et les techniques qui les maintiendront à la hauteur des développements technologiques modernes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en assainissement de l'eau.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-523-78	Automation industrielle I	75
260-502-77	Analyse chimique instrumentale	90
260-701-82	Législation de l'environnement	45
260-702-82	Échantillonnage et mesure de débit	45
260-703-82	Chimie industrielle et pollution	90
260-704-82	Administration d'usine	45
260-705-82	Traitement de l'eau avancé	90
	TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau

* * *

TITRE **ASSAINISSEMENT ET SÉCURITÉ INDUSTRIELS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 260.03

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-113.CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 890 heures
TOTALE 2 550 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de former des techniciennes et techniciens spécialisés dans la lutte pour l'assainissement et la sécurité industriels. Le travail d'évaluation, de détection et de prévention est primordial dans ce domaine. L'élève doit donc être versé dans l'évaluation, la détection et la prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel, soit aux rejets industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-444 ou 051-464

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-905-85	Éléments d'anatomie et de physiologie humaines	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-106-85	Chimie générale	75
202-107-85	Chimie organique	75
203-106-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
203-108-85	Éléments d'optique thermodynamique et mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	60
260-103-85	Introduction à l'assainissement et à la sécurité	45
260-203-85	Aménagements et procédés industriels I	45
260-303-85	Aménagements et procédés industriels II	45
260-313-85	Contaminants chimiques I	45
260-323-85	Analyse des eaux	60
260-333-85	Environnement sonore	75
260-403-85	Législation	45
260-413-85	Contaminants chimiques II	60
260-433-85	Contaminants physiques	75
260-513-85	Techniques d'analyse I	60
260-523-85	Air industriel I	60
260-553-85	Immersion industrielle I	120
260-603-85	Direction de la prévention	45
260-613-85	Contrôle des contaminants	60
260-643-85	Analyse des postes de travail	45
260-653-85	Immersion industrielle II	120
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus environ **375** heures de cours choisis parmi les suivants

201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
260-602-78	Instruments et appareils d'assainissement	90
260-900-85	Air industriel II	45
260-901-85	Déchets industriels	60
260-902-85	Machinerie et outillage	45
260-903-85	Entreposage et manutention	45
260-904-85	Bâtiments à risques spéciaux	90
260-905-85	Techniques d'inspection et d'enquête	45
260-906-85	Techniques d'analyse II	90
260-907-85	Formation – information	60
260-908-85	Contaminants biologiques	45
260-909-85	Eaux industrielles I	45
260-919-85	Eaux industrielles II	45
260-929-85	Eaux industrielles III	45
260-939-85	Eaux industrielles	60

350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-981-71	Administration et relations de travail	45
401-701-81	Méthodes d'organisation du travail	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-900-74	Initation à l'informatique	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 890**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
1116-140	Inspectrice, inspecteur des mesures antipollution
1176-110	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (entreprise privée)
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu
2135-018*	Technicienne, technicien en hygiène industrielle
2165-006*	Technicienne, technicien de la pollution de l'air sur le terrain
2165-270	Technicienne, technicien en dépollution

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ASSAINISSEMENT ET SÉCURITÉ INDUSTRIELS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 260.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313.113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 890 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux adultes praticiennes et praticiens en santé et sécurité au travail d'acquérir la formation correspondant aux cours de spécialisation du programme du DEC (260.03). Permettre à ceux-ci d'effectuer le travail d'évaluation, de détection et de prévention en hygiène et sécurité appliquées soit au milieu industriel, soit au rejets industriels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières**: voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-905-85	Éléments d'anatomie et de physiologie humaines	75
201-227-77	Statistique et contrôle	90
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-106-85	Chimie générale	75
202-107-85	Chimie organique	75
203-105-85	Éléments de mécanique et de résistance des matériaux	45
203-108-85	Éléments d'optique thermodynamique et mécanique des fluides	45
203-954-74	Éléments d'électricité	90
260-103-85	Introduction à l'assainissement et à la sécurité	45
260-203-85	Aménagements et procédés industriels I	45
260-303-85	Aménagements et procédés industriels II	45
260-313-85	Contaminants chimiques I	45
260-323-85	Analyse des eaux	60
260-333-85	Environnement sonore	75
260-403-85	Législation	45
260-413-85	Contaminants chimiques II	60
260-433-85	Contaminants physiques	75
260-513-85	Techniques d'analyse I	60
260-523-85	Air industriel I	60
260-553-85	Immersion industrielle I	120
260-603-85	Direction de la prévention	45
260-613-85	Contrôle des contaminants	60
260-643-85	Analyse des postes de travail	45
260-653-85	Immersion industrielle II	120
	SOUS-TOTAL	**1 515**

plus environ **375** heures de cours choisis parmi les suivants :

260-900-85	Air industriel II	45
260-901-85	Déchets industriels	60
260-902-85	Machinerie et outillage	45
260-903-85	Entreposage et manutention	45
260-904-85	Bâtiments à risques spéciaux	60
260-905-85	Techniques d'inspection et d'enquête	45
260-906-85	Techniques d'analyse II	90
260-907-85	Formation – information	60
260-908-85	Contaminants biologiques	45
260-909-85	Eaux industrielles I	45
260-919-85	Eaux industrielles II	45
260-929-85	Eaux industrielles III	45
260-939-85	Eaux industrielles	90
350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-981-71	Administration et relations de travail	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
420-900-74	Initation à l'informatique	45
	TOTAL	**1 890**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
1116-140	inspectrice, inspecteur des mesures antipollution
1176-110	inspectrice, inspecteur de la sécurité (entreprise privée)

2117-[illegible]*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu
2120-[illegible]*	Technicienne, technicien en hygiène industrielle
2165-[illegible]*	Technicienne, technicien de la pollution de l'air sur le terrain
2165-[illegible]	Technicienne, technicien en dépollution

* Code Repères

• • •

TITRE **CHIMIE-BIOLOGIE (1ère PARTIE) (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 210.33

CLASSIFICATION CODE CUISEP 411-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances et des habiletés en biologie et en chimie, en vue d'exercer des fonctions de technicienne ou de technicien de niveau intermédiaire qui, sous la supervision d'une technicienne ou d'un technicien, pourra œuvrer dans des secteurs scientifiques tels que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire et médicale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 512 ou (422 ou 432 ou 452 de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme)
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	90
202-303-78	Biochimie statique	90
202-403-78	Biochimie dynamique	90
210-503-77	Microbiologie polyvalente I	90
210-513-77	Hématologie I	90
210-523-77	Histologie	90
210-603-77	Microbiologie polyvalente II	90
210-613-77	Hématologie II	90
210-623-77	Histologie expérimentale	90
	TOTAL	**1 050**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie

* Code **Repères**

• • •

TITRE **EDUCATION À LA CONSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 765.30

CLASSIFICATION CODE CUSEP 313.115 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Fournir aux personnes œuvrant en environnement des connaissances générales et techniques qui leur permettront de sensibiliser et d'éduquer le public, par la communication de messages qui inciteront la population à poser des gestes collectifs et individuels pour conserver l'environnement. Le programme vise à fournir et à développer des outils psycho-pédagogiques, un esprit de synthèse écologique et différentes méthodes de travail, afin de permettre à toute personne œuvrant dans le domaine de la conservation de l'environnement de jouer un véritable rôle d'animation et d'information.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-907-79	Initiation à l'écologie	45
252-701-81	Synthèse écologique	45
350-701-81	Psychologie de l'enfant	45
350-702-81	Psychologie de l'adulte	45
350-703-81	Communications et relations humaines	45
350-905-81	Pédagogie	45
350-906-81	Matériel didactique et moyens audiovisuels	45
401-701-81	Méthodes d'organisation du travail	45
	TOTAL	**360**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-000*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

• • •

TITRE **GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE : CONSERVATION ET PROTECTION (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.23

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-111.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 500 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation d'un personnel autochtone qui soit apte à assurer la conservation et la protection des ressources renouvelables du territoire, dans le contexte de la mise en application des lois et règlements en vigueur concernant la conservation de la faune et de ses habitats ou encore en ce qui regarde les règles et moyens de protection et de lutte contre les incendies, les insectes et maladies qui menacent le milieu forestier. Une formation obligatoire de base veut poser les fondements d'une approche globale de la conservation et de la protection des ressources renouvelables, en rapport avec la production de biens et de services tirés des ressources renouvelables, tout cela en y intégrant des valeurs et une vision propres à la culture autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale	75
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-574-85	Armes de chasse	30
145-753-90	La supervision des équipes de travail autonome	60
145-758-90	Gestion autochtone des ressources naturelles	45
145-788-90	Interventions de protection et de conservation de la faune	60
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-570-85	Survie en forêt	15
147-580-85	Communication-radio	15
190-320-82	Dendrologie	90
190-641-82	Protection des forêts	90
190-642-82	Protection des forêts contre le feu	90
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	90
201-217-78	Éléments de biométrie	90
262-740-81	Application des règlements de l'environnement	45
310-322-77	Techniques d'entretien et d'interview I	45
310-706-79	Techniques de protection et sécurité	90
310-750-77	Filature	45
310-756-80	Notions générales de droit	45
310-790-77	Méthodes de patrouille	45
350-703-81	Communications et relations humaines	45
380-105-90	Méthodologie des apprentissages et reconnaissance des acquis	45
380-905-81	Pédagogie	45
391-110-87	Sécurité et premiers soins	30
401-104-84	Éléments de gestion	45
410-145-85	Comptabilité des opérations financières	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 500**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE **GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE : RESSOURCES FAUNIQUES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.22

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313.111.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 520 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation d'un personnel autochtone qui soit capable de participer à la mise en valeur des ressources fauniques, dans le contexte des entreprises de sa communauté comme le secteur des ressources fauniques en général. Une formation obligatoire de base veut poser les fondements d'une approche globale de la conservation et de la protection des ressources naturelles du territoire, en rapport avec la production de biens et services tirés des ressources renouvelables, tout cela en y intégrant des valeurs et une vision propres à la culture autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale	75
101-936-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-334-85	Diagnose de lac	30
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-514-85	Ichtyologie appliquée	90
145-564-85	Ornithologie appliquée	60
145-664-85	Mammalogie appliquée	75
145-703-90	La supervision des équipes de travail autonome	60
145-705-90	Gestion autochtone des ressources naturelles	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-570-85	Survie en forêt	15
147-580-85	Communication-radio	15
201-217-78	Éléments de biométrie	90
360-105-90	Méthodologie des apprentissages et reconnaissance des acquis	45
391-110-87	Sécurité et premiers soins	30
391-510-78	Publicité	45
401-104-84	Éléments de gestion	45
410-146-85	Comptabilité des opérations financières	75
410-430-74	Marketing I	60
414-111-80	Techniques d'accueil et d'animation	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 170**

plus environ **350** heures de cours choisis parmi les suivants :

101-937-78	Botanique	90
145-434-85	Techniques halieutiques	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-574-85	Armes de chasse	30
145-614-85	Exploitation faunique	60
145-634-85	Techniques cynégétiques : petit et gros gibier	60
145-904-85	Activités récréatives en milieu maritime	45
145-914-85	Aquaculture	45
145-924-85	Aménagement et gestion des rivières à saumon	75
147-637-85	Poissons d'élevage	180
147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60
391-120-85	Alimentation	30
391-543-78	Organisation et méthodes des activités de plein air	45
391-633-78	Plein air été – voile, canot	90
391-643-78	Plein air hiver – camping, raquette, ski de randonnée	90
391-991-85	Réparation et aménagement des équipements de plein air	45
	TOTAL	**1 520**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE : RESSOURCES FORESTIÈRES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.21

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315.100 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 565 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise la formation d'un personnel autochtone qualifié qui soit capable de participer à la mise en valeur des ressources forestières, dans le contexte des entreprises de sa communauté comme dans le secteur forestier en général. Une formation obligatoire de base veut poser les fondements d'une approche globale de la conservation et de la protection des ressources naturelles du territoire, en rapport avec la production de biens et services tirés des ressources forestières, tout cela en y intégrant les valeurs et visions propres à la culture autochtone.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-937-79	Botanique	90
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-703-90	La supervision des équipes de travail autonome	60
145-705-90	Gestion autochtone des ressources naturelles	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-570-85	Survie en forêt	15
147-580-85	Communication radio	15
180-210-82	Dendrométrie I	75
180-320-82	Dendrologie	60
180-430-82	Gestion forestière	60
180-510-82	Mesurage des bois abattus	90
180-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
180-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
201-217-78	Éléments de biométrie	60
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
242-190-82	Dessin de base	45
360-105-90	Méthodologie des apprentissages et reconnaissance des acquis	45
381-110-87	Sécurité et premiers soins	30
401-104-84	Éléments de gestion	45
410-146-85	Comptabilité des opérations financières	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 275**

plus environ **290** heures de cours choisis parmi les suivants

145-554-85	Planification des infrastructures	75
145-574-85	Armes de chasse	30
180-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
180-501-82	Sylviculture	90
180-502-82	Exploitation des bois I	60
180-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
180-531-82	Programmation et contrôle des coupes	60
180-551-82	Pédologie forestière	75
180-552-82	Construction forestière I	75
180-602-82	Exploitation des bois II	90
180-611-82	Pépinière et reboisement	75
180-631-82	Aménagement forestier	60
180-652-82	Construction forestière II	75
	TOTAL	**1 565**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code **Repères**

* * *

TITRE **HYGIÈNE INDUSTRIELLE (EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 265.72

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-113.FC

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DPEC

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Devenir apte à identifier, échantillonner, mesurer à l'aide d'instruments utilisés en hygiène industrielle, les différents agresseurs physiques, chimiques et biologiques présents dans le milieu de travail. Évaluer l'ampleur du problème occasionné par la présence de facteurs agresseurs en milieu de travail, définir des moyens de protection et/ou de contrôle à partir de connaissances des risques toxicologiques, d'analyse de poste de travail, normes légales, etc. Organiser des programmes dans l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Détenir un certificat d'études collégiales (CEC) ou un diplôme d'études collégiales (DEC) professionnel.

  Avoir des connaissances minimales de physique, de chimie et de biologie du collégial.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
265-101-84	Introduction à l'hygiène industrielle	60
265-111-84	Physiologie humaine et maladies professionnelles	45
265-131-84	Notions scientifiques	105
265-141-84	Agresseurs biologiques	45
265-151-83	Notions d'ergonomie et introduction à l'analyse ergonomique	60
265-221-83	Agresseurs chimiques	120
265-231-83	Agresseurs physiques	120
265-241-83	Procédés industriels	45
265-401-84	Le régime de santé et de sécurité du travail au Québec	60
265-451-83	Analyse et présentation des données	60
265-521-83	Techniques d'analyse des agresseurs chimiques	135
265-621-83	Méthodes de contrôle des agresseurs I	30
265-631-83	Méthodes de contrôle des agresseurs II	30
265-641-83	Intégration au milieu du travail	45
265-691-83	Stages d'observation et de participation	150
	TOTAL	**1 110**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu
2135-018*	Technicienne, technicien en hygiène industrielle

* Code **Repères**

* * *

TITRE **INITIATION À LA CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 210.31

CLASSIFICATION CODE CUISEP 413-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de réaliser sous supervision les analyses chimiques régulières par voie humide, comme elles se présentent dans l'industrie, se servir des techniques simples de purification et de séparation des produits chimiques, réaliser des essais physico-chimiques faisant appel à l'utilisation d'appareils simples comme pH-mètre, réfractomètre, polarimètre, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-301-78	Chimie physique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
202-401-78	Chimie physique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-79	Chimie analytique I	75
210-210-79	Chimie analytique II	75
210-311-79	Chimie analytique III	105
	SOUS-TOTAL	**1 005**

plus un des blocs suivants pour 105 heures

Bloc I

210-411-79	Chimie analytique IV	105

Bloc II

210-703-81	Analyse chimique instrumentale	60
210-704-81	Analyse chimique	45
	TOTAL	**1 110**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-248	Technicienne chimiste, technicien chimiste

• • •

TITRE **INSPECTEUR EN HYGIÈNE PUBLIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 155.31

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313.113.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Chercher à identifier les risques potentiels pour la santé suscités par les éléments physiques, chimiques, biologiques et radiologiques dans l'environnement. Susciter et encourager la prise de conscience du public sur les questions de santé, de l'environnement et les mesures préventives. Prédire les conditions au sein de l'environnement susceptibles d'avoir un effet néfaste sur la santé et l'hygiène. Consulter et aviser les disciplines connexes sur les questions relatives à la préservation et à l'amélioration de la qualité de la vie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-941-81	Microbiologie générale	60
155-631-78	Organisation des services et législation	30
155-701-81	Eau potable et égoûts privés	45
155-702-81	Eau potable et égoûts publics	45
155-703-81	Élimination des déchets	45
155-704-81	Extermination, logement et plomberie sanitaire	30
155-705-81	Hygiène des aliments	45
155-706-81	Hygiène récréologique	30
155-707-81	Salubrité institutionnelle	45
155-708-81	Santé et sécurité au travail	45
155-709-81	Mesures d'urgence	30
155-901-81	Épidémiologie	30
	TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

* * *

TITRE **INSPECTEUR MUNICIPAL DE L'ENVIRONNEMENT (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 262.32

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'inspectrice et l'inspecteur de l'environnement la notion du concept global de l'environnement et de sa relation très étroite avec les questions d'aménagement du territoire et de développement économique. Introduire une dimension éducative dans un travail qui demeure principalement de nature coercitive.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être inspectrice ou inspecteur dans une municipalité ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-907-79	Initiation à l'écologie	45
222-111-81	Introduction à l'aménagement du territoire	45
262-730-81	Lois et règlements en environnement	45
262-731-81	Hygiène de l'environnement	45
262-732-81	Sols et eaux souterraines	45
262-733-81	Réglementation et techniques de construction I	45
262-734-81	Installations septiques I	45
262-735-81	Réglementation et techniques de construction II	45
262-736-81	Installations septiques II	45
589-907-79	Communications avec le public	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

* * *

TITRE **INSPECTEUR RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 252.33

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une notion du concept global de l'environnement et de sa relation très étroite avec les questions d'aménagement du territoire et de développement économique. Introduire une dimension éducative dans un travail qui demeure de nature coercitive.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être à l'emploi d'une direction régionale du ministère de l'Environnement.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-907-79	Initiation à l'écologie	45
252-740-81	Application des règlements de l'environnement	45
252-741-81	Eau potable et hygiène de l'environnement	45
252-742-81	Épuration des eaux usées	45
252-743-81	Protection du milieu ambiant	45
252-744-81	Évaluation des impacts sur l'environnement	45
252-745-81	Environnement et agriculture	45
252-746-81	Traitement des résidus	45
586-907-79	Communications avec le public	45
	TOTAL	**435**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-005*	Technicienne, technicien en assainissement de l'air et du milieu

* Code **Repères**

• • •

TITRE **OPÉRATION D'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX (chem. 2) (secondaire)**

STATUT *Programme mis à jour en 1989-1990*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1233 SIGLE SIMCA OZU-001

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-113 SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE ET ENVIRONNEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches qui consistent à faire fonctionner ou à installer l'équipement des usines de traitement des eaux potables et des stations d'eaux usées, faire l'analyse sur des échantillons et apporter les corrections nécessaires, analyser la qualité des eaux traitées et procéder à des modifications aux systèmes, s'il y a lieu, faire rapport des inspections journalières.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
OBS-181	321011	Lecture de plans	15
OBE-185	321362	Notions de mathématiques	30
OBF-181	321371	Système international	15
OBF-182	321383	Électr. d'usine et gr. : secours	45
OBF-183	321391	Captage	15
OBF-184	321401	Prétraitement	15
OBF-185	321412	Pompage	30
OBS-186	321083	Analyse de l'eau	30
OBF-186	321422	Fluoration	30
OBF-187	321431	Pompes doseuses	15
OBF-188	321441	Pouvoir incrustant et corrosif	15
OBF-189	321456	Coagulation, floculation, sédimentation	90
OBG-181	321463	Ozonation	45
OBG-182	321471	Contrôle des goûts et odeurs	15
OBS-188	321084	Filtration de l'eau	60
OBC-181	321102	Distribution et emmagasinement	30
OBG-183	321481	Notions de chloration	15
OBG-184	321494	Chlore gazeux et bioxyde de Cl.	60
OBG-185	321501	Addition d'hypochlorite	15
OBC-185	321142	Mécanique d'entretien I	30
OBG-186	321511	Système d'air comprimé	15
OBC-187	321155	Stage en milieu de travail I	75
OBG-187	321524	Chimie I	60
OBC-184	321134	Chimie II	60
OBG-188	321532	Initiation à la micro-informatique	30
OBG-189	321542	Instrumentation et contrôle I	30
OBC-188	321174	Caractéristiques des eaux usées	60
OBH-181	321552	Réseau et station	30
OBH-182	321561	Prétraitement	15
OBH-183	321571	Traitement primaire	15
OBH-184	321582	Étangs d'oxydation	30
OBH-185	321595	Systèmes de boues activées	75
OBH-186	321609	Disques et filtres biologiques	45
OBH-187	321614	Chimie III	60
OBH-188	321624	Mécanique d'entretien II	90
OBH-189	321632	Instrumentation et contrôle II	30
OBI-181	321642	Contrôle par informatique I	30
OBD-186	321243	Traitements physico-chimiques	45
OBI-182	321653	Désinfection des eaux usées	45
OBI-183	321664	Chimie IV	60
OBI-184	321672	Absorption et filtration	30
OBI-185	321682	Mécanique d'entretien III	30
OBE-183	321305	Stage en milieu de travail II	75
OBI-186	321691	Pompage des boues	15
OBI-187	321702	Épaississement des boues	30
OBI-188	321712	Digestion des boues	30
OBI-189	321722	Déshydratation des boues	30
OBJ-181	321731	Disposition des boues	15
OBJ-182	321742	Contrôle par informatique II	30
OBJ-183	321751	Administration d'usine	15
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9535-110	Opératrice, opérateur d'usine de traitement des eaux
9535-114	Opératrice, opérateur d'usine d'épuration des eaux usées

• • •

TITRE : **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT CYNÉGÉTIQUE ET HALIEUTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens en aménagement et en exploitation des ressources fauniques, notamment au niveau de la chasse et de la pêche. En biologie générale et appliquée, l'élève apprend à connaître la faune et la flore québécoises, les techniques d'aménagement des populations animales et de leur habitat, ainsi que les techniques d'exploitation et de gestion de cette ressource naturelle renouvelable. Le secteur des techniques de plein air et de gestion des équipements est, par ailleurs, consacré à la connaissance des activités de pleine nature.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : *voir* section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours suivants du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-901-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
101-937-78	Botanique	60
101-938-78	Zoologie	105
101-939-78	Écologie	90
145-104-85	Information professionnelle	45
145-114-85	Principes de géomorphologie et d'hydrologie	45
145-214-75	Premiers soins	15
145-334-85	Diagnose de lac	30
145-414-85	Photo-interprétation appliquée au milieu naturel	45
145-424-85	Déplacement en forêt	45
145-434-85	Techniques halieutiques	45
145-504-85	Botanique appliquée	45
145-514-85	Ichtyologie appliquée	90
145-534-85	Techniques halieutiques : eaux douces et eaux salées	60
145-544-85	Stage d'été en forêt	45
145-554-85	Planification des infrastructures	75
145-564-85	Ornithologie appliquée	60
145-574-85	Armes de chasse	30
145-584-85	Déplacement d'été : équipement et sécurité	30
145-604-85	Projet en administration du tourisme cynégétique et halieutique	60
145-614-85	Exploitation faunique	60
145-634-85	Techniques cynégétiques : petit et gros gibier	60
145-664-85	Mammalogie appliquée	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
230-145-85	Introduction à la cartographie thématique	45
391-510-76	Publicité	45
401-491-78	Administration de la récréation	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 680**
plus environ **225** heures de cours parmi les suivants :		
145-624-85	Aménagement de sentiers et déplacement d'hiver	45
145-644-85	Stage d'hiver et survie en forêt	60
145-654-85	Aménagement des infrastructures	75
145-674-85	Techniques de piégeage	45
145-904-85	Activités récréatives en milieu maritime	45
145-914-85	Aquaculture	45
145-924-85	Aménagement et gestion de rivières à saumon	75
145-934-85	Expédition récréative en région éloignée	45
145-944-85	Projet de fin d'études	45
401-430-79	Gestion du personnel	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-005*	Technicienne, technicien en aménagement cynégétique et halieutique
3719-001*	Pourvoyeuse, pourvoyeur de chasse et pêche

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 222.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 621-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 915 heures
TOTALE : 2 575 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaissances théoriques et pratiques pour les opérations d'élaboration, de vulgarisation et d'exécution de travaux d'aménagement territorial. Arpentage, graphisme, photo-interprétation, méthodes et techniques d'analyse du milieu. L'élève doit développer des compétences pluridisciplinaires. Documentation écrite, cartographique, photographique, données socio-économiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-222-81	Le milieu vivant	45
201-337-77	Statistique	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
222-111-87	Introduction à l'aménagement du territoire	60
222-211-87	Méthodes de planification	60
222-231-87	Plans, cartes et graphiques	75
222-311-87	Dossiers bio-physiques	60
222-321-87	Dossiers socio-économiques	60
222-351-87	Le domaine bâti	60
222-411-87	Principes et concepts	45
222-421-87	Aménagement urbain et régional	75
222-431-87	Design en aménagement	60
222-441-87	Photo-interprétation	45
222-511-87	Réglementation d'urbanisme et législations	75
222-561-87	Voirie	60
222-581-87	Droit foncier	45
222-661-87	Infrastructures municipales	60
222-691-87	Stage en entreprise	120
230-910-78	Topométrie I	60
230-920-78	Topométrie II	60
230-932-81	Photogrammétrie	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
320-222-81	Introduction au milieu physique	60
385-953-73	La vie politique municipale	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ **310** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants

221-104-81	Introduction à l'évaluation	45
221-204-81	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
222-521-87	Le développement économique de l'espace	45
222-531-87	Maquette	75
222-551-87	Habitation et rénovation	45
222-571-81	Aménagement récréatif et touristique	60
222-591-87	Projet de fin d'études	75
222-631-81	Aménagement paysagiste	45
230-922-81	Topométrie III	60
	TOTAL	**1 915**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2319-142	Technicienne, technicien en aménagement urbain

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉCOLOGIE APPLIQUÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-111 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 085 heures
TOTALE : 2 745 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les élèves à accomplir des tâches techniques dans les nombreux champs des applications écologiques, de la recherche et de la sensibilisation. Les tâches les plus importantes sont : l'inventaire, l'échantillonnage, l'analyse et la gestion de la flore, de la faune et des habitats, ainsi que la mise au point de techniques, l'administration, l'information scientifique et vulgarisée et l'éducation auprès du public.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir **réussi les cours** du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 063-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-110-88	Anatomie, morphologie et physiologie végétales	90
101-112-88	Anatomie, morphologie et physiologie animales comparées I	45
101-113-88	Anatomie, morphologie et physiologie animales comparées II	90
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales I	90
101-939-88	Écologie générale et appliquée	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-111-88	Environnement physique	60
145-121-88	Taxonomie et identification des végétaux	75
145-131-88	Taxonomie et identification des invertébrés	45
145-141-88	Taxonomie et identification des vertébrés	90
145-151-88	Techniques entomologiques	45
145-161-88	Techniques limnologiques	75
145-171-88	Techniques ichtyologiques	75
145-181-88	Techniques ornithologiques	75
145-191-88	Techniques mammalogiques	75
145-201-88	Inventaire et analyse des ressources végétales	75
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-211-80	Stage technique I	105
145-271-88	Techniques instrumentales en écologie	45
201-217-78	Éléments de biométrie	90
202-110-88	Chimie générale et organique	90
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
230-541-88	Cartographie écologique	90
420-904-88	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	1 740

plus un maximum d'environ **345** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

145-221-88	Stage technique II	150
145-231-88	Projet technique I	60
145-241-88	Projet technique II	90
145-251-88	Administration d'un laboratoire d'écologie	30
145-261-88	Techniques de microbiologie de l'environnement	75
145-351-88	Gestion des poissons, des oiseaux et des mammifères à ressources	30
145-361-88	Gestion des ressources biotiques	75
145-391-88	Interprétation de la nature	45
145-421-80	Parasitologie	60
230-933-88	Photo-interprétation et télédétection	90
	TOTAL	2 085

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore
2135-252	Technicienne, technicien en zoologie
2139-001*	Interprète de la nature

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉLECTROCHIMIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 210.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 413-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'assumer le contrôle et la surveillance des opérations courantes dans les industries électrochimiques. Appliquer les principes chimiques de base de l'électrochimie, contrôler l'opération d'appareils de production et déterminer par analyse chimique, la composition des solutions utilisées dans les bains électrochimiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-111-73	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-111-74	Mesures et analyse	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-78	Chimie analytique I	90
210-330-78	Essais et mesures physico-chimiques I	75
210-336-84	Électrochimie I	105
210-411-78	Chimie analytique IV	75
210-430-78	Essais et mesures physico-chimiques II	75
210-436-84	Électrochimie II	75
210-536-84	Électrochimie III	30
210-712-84	Chimie instrumentale	
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-218	Technicienne, technicien en génie chimique

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INVENTAIRE ET DE RECHERCHE EN BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 145.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Donner à l'élève les connaissances de base en biologie et en chimie ; permettre d'intégrer ces connaissances fondamentales à l'apprentissage de la taxonomie et de la microbiologie; habiliter l'élève à procéder aux différents types d'inventaire écologiques, aux différentes manipulations en usage dans le domaine de la recherche en biologie; permettre à l'élève de développer son autonomie et son éthique professionnelle en intégrant l'ensemble de ses connaissances dans le cadre de projets et d'un stage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-110-88	Anatomie, morphologie et physiologie végétales	90
101-116-88	Biologie cellulaire et métabolique	75
101-118-88	Anatomie et physiologie animales	90
101-938-88	Zoologie générale	90
101-939-88	Écologie générale et appliquée	90
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
145-121-88	Taxonomie et identification des végétaux	75
145-131-88	Taxonomie et identification des invertébrés	45
145-141-88	Taxonomie et identification des vertébrés	90
145-210-88	Techniques instrumentales	45
145-281-88	Techniques instrumentales en biologie	30
145-321-88	Techniques d'inventaire écologique	60
145-532-88	Projet I	75
145-542-88	Insectes et arthropodes terrestres	60
145-552-88	Stage	165
145-622-88	Microbiologie appliquée	60
145-632-88	Projet II	60
145-662-88	Culture et entretien d'organismes	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-110-88	Chimie générale et organique	60
202-112-88	Chimie en milieu aqueux	60
202-113-88	Biochimie	60
205-962-88	Géologie-pédologie	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 680**
plus les cours optionnels suivants pour 315 heures :		
145-331-88	Invasculaires et mycètes	60
145-341-88	Techniques de biologie aquatique et marine	60
145-371-88	Physiologie et production végétales	60
145-642-88	Techniques spécialisées en microbiologie	75
145-914-88	Techniques d'aquaculture	60
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biologie
2135-244	Technicienne, technicien en biologie

TITRE : **TECHNIQUES DE BACTÉRIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-410.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 020 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques exigées d'une technicienne ou d'un technicien en bactériologie appliquée. Assister les spécialistes en microbiologie dans les laboratoires de recherche fondamentale et appliquée ainsi que dans les industries à caractère pharmaceutique, agro-alimentaire et les laboratoires de contrôle de l'environnement (santé-sécurité).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Conditions particulières** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 512 ou (422 ou 432 ou 452 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

  Expérience industrielle équivalente, dont la pertinence sera évaluée au moment de la candidature.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-301-78	Biologie générale I	75
101-401-78	Biologie générale II	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
202-303-78	Biochimie statique	90
202-403-78	Biochimie dynamique	90
210-713-84	Microbiologie I	90
210-723-84	Microbiologie II	90
210-733-84	Microbiologie III	90
210-743-84	Techniques histologiques	60
210-753-84	Techniques instrumentales	60
	TOTAL	**1 020**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-240	Technicienne, technicien en bactériologie

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-200 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures
TOTALE : 2 655 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés rendant apte à comprendre et à appliquer les diverses méthodes d'analyse chimique; préparer et purifier de nouveaux produits; mettre au point et appliquer les méthodes originales d'analyse et de synthèse; élaborer des calculs à partir de données; interpréter et communiquer par écrit et verbalement des résultats analytiques; identifier et corriger des problèmes mineurs dans le fonctionnement des instruments.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-86	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-86	Chimie analytique I	75
210-210-86	Chimie analytique II	75
210-311-86	Chimie analytique III	120
210-330-86	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-411-86	Chimie analytique IV	105
210-421-86	Analyse organique I	75
210-430-86	Essais et mesures physico-chimiques II	90
210-511-86	Chimie analytique V	180
210-521-86	Analyse organique II	105
210-611-86	Chimie analytique VI	195
210-661-86	Dépannage instrumental	30
210-692-86	Stage industriel	90
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ **240** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

210-516-86	Électrochimie industrielle I	45
210-531-86	Éléments de génie chimique I	45
210-591-86	Projet de fin d'études	45
210-615-86	Matériaux synthétiques industriels	105
210-616-86	Électrochimie industrielle II	45
210-617-86	Pétrochimie et polymères	105
210-618-86	Additifs alimentaires et huiles essentielles	105
210-619-86	Éléments d'hygiène industrielle	45
210-621-86	Analyse organique III	105
210-631-86	Éléments de génie chimique II	45
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-001*	Assistante, assistant chimiste
2117-002*	Technologiste de production de recherche en chimie
2117-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en chimie
2117-248	Technicienne, technicien chimiste
8160-001*	Contremaîtresse, contremaître des travaux spécialisés dans le traitement des produits chimiques
8179-122	Conductrice, conducteur d'installations de traitement chimique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE ANALYTIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-200 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir de solides connaissances de base en physique, en mathématiques ainsi que dans les différentes disciplines de la chimie. Appliquer ces connaissances dans les analyses chimiques où la précision et l'exactitude sont de rigueur, ainsi que dans les synthèses chimiques. Étude des principes et du fonctionnement des appareils d'analyse instrumentale permettant de s'adapter aux conditions nouvelles résultant de l'automatisation progressive des industries.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-78	Chimie analytique I	75
210-210-78	Chimie analytique II	75
210-311-78	Chimie analytique III	105
210-330-78	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-411-78	Chimie analytique IV	105
210-430-78	Essais et mesures physico-chimiques II	75
210-511-78	Chimie analytique V	180
202-521-75	Chimie organique III	105
210-531-78	Chimie industrielle I	45
210-591-78	Projet de fin d'études	45
210-611-78	Chimie analytique VI	195
202-621-78	Chimie organique IV	105
210-631-78	Chimie industrielle II	60
210-691-78	Projet de fin d'études	45
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en chimie

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE-BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 150 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir des connaissances fondamentales dans les secteurs de la biologie et de la chimie. Début de spécialisation avec les dernières sessions.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-106-87	Biologie animale et végétale I	75
101-108-87	Biologie animale et végétale II	90
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	30
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	90
210-106-87	Biologie moléculaire et génétique	90
210-115-87	Stages	90
210-303-90	Chimie-physique	90
210-315-90	Biochimie I	90
210-415-87	Biochimie II	90
210-503-87	Microbiologie I	90
210-533-87	Analyse instrumentale I	165
210-603-87	Microbiologie II	90
210-633-87	Analyse instrumentale II	165
	SOUS-TOTAL	**1 725**

plus 240 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants

210-107-87	Immunologie	60
210-108-87	Biologie expérimentale	60
210-111-87	Biotechnologie végétale	60
210-112-87	Exploitation de la biomasse	60
210-113-87	Immunologie appliquée	60
210-114-87	Biofermentations	60
	TOTAL	**1 665**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-248	Technicienne chimiste, technicien chimiste
2135-014*	Technicienne, technicien en procédés de fabrication alimentaire
2135-240	Technicienne, technicien en bactériologie
2135-244	Technicienne, technicien en biologie
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biochimie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE CHIMIE-BIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 210.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 411.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme traite autant de biologie que de chimie. De ce fait, l'élève acquiert une formation polyvalente qui lui permettra d'oeuvrer dans des secteurs scientifiques aussi variés que l'analyse et la recherche pharmaceutique, alimentaire ou médicale. Les travaux pratiques occupent une large part du programme, permettant de développer chez l'élève une méthode de travail adéquate, l'esprit d'initiative et le sens des responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
202-301-78	Chimie physique I	75
202-302-75	Chimie organique II	75
202-303-78	Biochimie statique	90
202-401-78	Chimie physique II	75
202-403-78	Biochimie dynamique	90
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-503-77	Microbiologie polyvalente I	90
210-513-77	Hématologie I	60
210-523-77	Histologie	60
210-533-77	Analyse instrumentale biologique I	165
210-603-77	Microbiologie polyvalente II	90
210-613-77	Hématologie II	90
210-623-77	Histologie expérimentale	60
210-633-78	Analyse instrumentale biologique II	165
210-691-78	Projet de fin d'études	45
	TOTAL	**1 935**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-015*	Technicienne, technicien en développement de nouveaux produits
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE GÉNIE CHIMIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 210.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 413/414.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 905 heures
TOTALE 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et les habiletés concernant le fonctionnement des principales techniques utilisées dans l'industrie chimique, participer à la mise au point de méthodes de fabrication, identifier, corriger les défauts mineurs dans les appareils de mesure et de contrôle, calibrer, maîtriser le déroulement d'un procédé, effectuer une évaluation critique sur la bonne marche des travaux et rédiger des rapports clairs et concis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-107-86	Introduction aux méthodes statistiques	90
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-202-75	Chimie organique I	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
210-110-86	Chimie analytique I	75
210-210-86	Chimie analytique II	75
210-302-86	Opérations fondamentales I	90
210-330-86	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-402-86	Opérations fondamentales II	90
210-421-86	Analyse organique I	75
210-430-86	Essais et mesures physico-chimiques II	90
210-502-86	Opérations fondamentales III	135
210-510-86	Contrôle et instrumentation des procédés	90
210-602-86	Opérations fondamentales IV	135
210-693-86	Stage industriel	60
	SOUS-TOTAL	**1 560**

plus 345 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants

210-512-86	Analyse instrumentale I	75
210-517-86	Électrochimie industrielle	75
210-518-86	Traitement des rejets industriels	75
210-522-86	Techniques organiques industrielles	75
210-612-86	Analyse instrumentale II	75
210-619-86	Éléments d'hygiène industrielle	45
210-620-86	Fermentation industrielle et biotechnologie	75
210-622-86	Techniques minérales industrielles	75
210-627-86	Schèmes et procédés	45
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-014*	Technicienne, technicien en procédés de fabrication alimentaire
2165-218	Technicienne, technicien en génie chimique
2165-262	Technicienne, technicien en génie pétrochimique
5131-150	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de produits chimiques
8179-122	Conductrice, conducteur d'installations de traitement chimique

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNIQUES DE PÉTROCHIMIE ET DE CHIMIE CONNEXE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-400 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 620 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des techniciennes et des techniciens aptes à travailler au niveau des différents procédés appliqués par les industries de transformation du pétrole et de ses dérivés. Leurs fonctions s'exercent directement sur le contrôle des procédés de fabrication et font intervenir leurs capacités à optimiser le rendement des équipements industriels liés aux procédés, à utiliser des systèmes d'instrumentation et des appareils de contrôle servant à vérifier la qualité et la quantité des produits, à faire en sorte que les opérations soient menées dans le respect des normes de santé et de sécurité et qu'elles n'ajoutent pas de contaminants dans l'air, l'eau et le sol à des concentrations telles qu'elles soient nocives pour eux-mêmes ou pour la population.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-434;
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme);
  Chimie 051-564 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
202-131-90	Composés organiques et inorganiques	45
210-139-90	Situation au regard de la profession	30
210-119-90	Plans et schémas d'unité	30
210-129-90	Équipements de protection	30
210-139-90	Écoulement des fluides et matériaux	45
210-149-90	Substances réactives	30
210-159-90	Enthalpie et comportement des gaz	45
210-169-90	Échangeurs de chaleur	45
210-179-90	Traitement des eaux de service	30
210-189-90	Propriétés physico-chimiques et procédés	45
210-199-90	Contrôle des équipements	45
210-209-90	Procédé de distillation	60
210-219-90	Contrôle de la qualité	90
210-229-90	Procédés de séparation	30
210-239-90	Installations et équipements	45
210-249-90	Cinétique et catalyse	60
210-259-90	Procédés de transformation	45
210-269-90	Procédés d'électrolyse	45
210-279-90	Lutte aux incendies	30
210-289-90	Transfert, stockage et mélange des produits	30
210-299-90	Contrôle de procédés	105
210-319-90	Situations d'urgence	30
210-329-90	Gestion de procédés	60
221-133-90	Fours et générateurs de vapeur	90
241-203-90	Énergie des fluides et appareillage industriel	60
241-213-90	Pneumatique industrielle	75
243-124-90	Électricité	30
243-134-90	Mesure et instrumentation	60
243-154-90	Unités motrices	30
243-164-90	Instrumentation et contrôle	75
260-125-90	Impacts environnementaux et procédés	30
265-106-90	Hygiène et sécurité industrielle	30
360-106-90	Résolution de problèmes	30
	TOTAL	**1 620**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8179-122	Conductrice, conducteur de traitement chimique

* * *

TITRE **TECHNIQUES DU MILIEU NATUREL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 147.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 313-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option exploitation forestière	2 040	2 700	heures
Option aménagement forestier	2 040	2 700	heures
Option chasse et pêche	2 025	2 685	heures
Option aménagement de la faune	2 040	2 700	heures
Option aménagement et interprétation du patrimoine	2 040	2 700	heures
Option protection de l'environnement	2 055	2 715	heures
Option laboratoire de biologie	2 010	2 670	heures
Option aquiculture	2 040	2 700	heures
Option santé animale	2 025	2 685	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et des techniciens polyvalents aptes à exercer de multiples fonctions de travail reliées à l'exploitation, à l'aménagement et à la protection des richesses du milieu. Il vise l'acquisition d'une connaissance globale du milieu, des éléments, des lois et des principes qui régissent le fonctionnement, les possibilités et les limites de tout écosystème. Il permet d'en connaître la logique interne et les principaux modes d'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme),
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-110-85	Les habitats	60
147-120-85	Orientation et séjour en forêt	15
147-130-85	Le végétal dans son milieu I	45
147-139-85	Composantes abiotiques de l'environnement	60
147-180-85	Inventoriés terrestres et aériens	45
147-219-85	Le vivant et le monde vivant	45
147-229-85	La matière	60
147-230-85	Approche quantitative du milieu naturel	75
147-259-85	Procédés de gestion d'équipement	45
147-260-85	La faune avienne	30
147-289-85	Initiation au dessin	15
147-320-85	Les écosystèmes	75
147-330-85	La faune aquatique	45
147-340-85	La faune terrestre	30
147-389-85	Techniques de communication	30
147-391-85	Organisation des ressources humaines	75
147-399-85	Premiers soins	15
147-508-85	Bactéries et protistes I	30
147-530-85	Lois et règlements de l'environnement	15
147-580-85	Budgétisation en milieu naturel	45
	SOUS-TOTAL	**885**

plus les cours suivants selon l'option choisie :

Option exploitation forestière

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-380-85	Peuplement forestier I	30
147-420-85	Processus d'aménagement et d'exploitation forestière	75
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-441-85	Socio-économique de l'exploitation et de l'aménagement forestier	60
147-480-85	Peuplement forestier II	60
147-489-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45

147-511-85	Mesurage	60
147-525-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique du dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-571-85	Analyse du peuplement forestier	60
147-590-85	Communication-radio	15
147-600-85	Arpentage	75
147-601-85	Gestion forestière	45
147-610-85	Plan de coupe	90
147-621-85	Systèmes d'exploitation	180
147-630-85	Protection des forêts	30
147-631-85	La sécurité	30
147-651-85	Mécanique forestière	45
	TOTAL	**2 040**

Option aménagement forestier

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-420-85	Processus d'aménagement et d'exploitation forestière	75
147-430-85	Traitements sylvicoles	75
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-441-85	Socio-économique de l'exploitation et de l'aménagement forestier	60
147-460-85	Peuplement forestier II	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-511-85	Mesurage	60
147-517-85	Analyse des insectes et des maladies des arbres	30
147-522-85	Récolte et traitement des semences	30
147-525-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-571-85	Analyse du peuplement forestier	60
147-580-85	Communication-radio	15
147-600-85	Arpentage	75
147-610-85	Plan de coupe	90
147-630-85	Protection des forêts	30
147-671-85	Inventaire forestier	45
147-691-85	Sylviculture appliquée	120
	TOTAL	**2 040**

Option chasse et pêche

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-423-85	Socio-économique du tourisme	45
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-516-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-525-85	Analyse des végétaux	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-580-85	Communication-radio	15
147-602-78	Organisation et fonctionnement	60
147-612-78	Chasse et pêche II	75
147-622-78	Protection de la faune	120
147-632-78	Vie de plein air	60
147-642-78	Équipements de chasse et pêche	60
	TOTAL	**2 025**

Option aménagement de la faune

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-360-85	Peuplement forestier I	30
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-517-85	Analyse des insectes et des maladies des arbres	30
147-516-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-525-85	Analyse des végétaux	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15

147-603-85	Mammifères II	90
147-613-85	Oiseaux II	90
147-623-85	Écosystèmes aquatique II	150
147-633-85	Gestion de la ressource faunique	30
147-660-85	Techniques d'études en limnologie	90
	TOTAL	**2 640**

Aménagement et interprétation du patrimoine

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-380-85	Peuplement forestier I	30
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-423-85	Socio-économique du tourisme	45
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-502-85	Techniques audiovisuelles	30
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-518-85	Contrôle d'exploitation faunique	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-570-85	Survie en forêt	15
147-604-85	Programmes récréatifs en milieu naturel	90
147-614-85	Mise en valeur du patrimoine	60
147-624-85	Programmes d'interprétation du patrimoine	90
147-634-85	Inventaire socioculturel	60
147-644-85	Inventaire biophysique	60
147-654-85	Tourisme et conservation	90
	TOTAL	**2 040**

Option protection de l'environnement

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-380-85	Peuplement forestier I	30
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-470-85	Principes de limnologie	60
147-503-85	Mammifères I	30
147-513-85	Oiseaux I	30
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-526-85	Analyse des végétaux	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-605-85	Aménagement intégré du territoire	90
147-615-85	Analyse physique de l'eau	45
147-625-85	Pollution de l'air	45
147-635-85	Écotoxicologie de l'environnement	60
147-645-85	Pollution de l'eau	60
147-655-85	Dérangement des sols	75
147-665-85	Radioprotection et bruits communautaires	30
	TOTAL	**2 055**

Option laboratoire de biologie

147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-439-85	Le végétal dans son milieu II	75
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45
147-508-85	Méthodes expérimentales	60
147-519-85	Règle des animaux de laboratoire	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-586-85	Techniques histologiques	60
147-588-85	Techniques physiologiques	60
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-606-78	Gestion de laboratoire	120
147-616-78	Traitements des liquides biologiques	75
147-626-78	Analyse des végétaux	45
147-636-78	Analyse des invertébrés	45
147-646-78	Analyse des poissons	30
147-656-78	Analyse des oiseaux et des mammifères terrestres	45
147-666-78	Techniques spécialisées de laboratoire	60
	TOTAL	**2 010**

Option aquaculture

147-310-85	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-380-85	Peuplement forestier I	30
147-407-85	Socio-économique de l'aquaculture	60
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-469-85	Principes de cartographie et de photogrammétrie	45

147-470-85	Principes de limnologie	60
147-507-85	Potentiels aquicoles	60
147-523-85	Écosystème aquatique I	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-550-85	Mécanique de dépannage	15
147-555-85	Analyse des sols	30
147-569-85	Photo-interprétation	30
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-627-85	Systèmes de production	135
147-637-85	Poissons d'élevage	180
147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60
	SOUS-TOTAL	**2 040**

Option santé animale

147-409-85	Socio-économique du secteur animalier	75
147-410-85	Principes de pathologie, d'histologie et de parasitologie	45
147-417-85	Morphologie et anatomie animale	45
147-418-85	Physiologie et comportement animal	60
147-509-85	Pharmacologie animale et radiologie	60
147-519-85	Régie des animaux de laboratoire	45
147-529-85	La matière biotique et son environnement	60
147-539-85	Bactéries et protistes II	45
147-556-85	Techniques histologiques	60
147-566-85	Techniques physiologiques	90
147-576-85	Gestion d'animalerie I	90
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-676-85	Gestion d'animalerie II	135
147-686-85	Soins préventifs	180
147-696-85	Soins curatifs	135
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-017*	Technicienne, technicien de la faune et de la flore
2135-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biologie
2135-162	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en pisciculture
2135-244	Technicienne, technicien en biologie
2135-248	Technicienne, technicien en botanique
2135-252	Technicienne, technicien en zoologie
2139-001*	Interprète de la nature
7319-114	Pisciculteur, pisciculteur

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TRAITEMENT DES EAUX DE CONSOMMATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.32
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'effectuer les analyses nécessaires à la production des eaux de consommation; de contrôler les différents procédés suite à l'interprétation des résultats d'analyse; d'opérer les équipements et les instruments des stations de traitement de l'eau potable; d'entretenir les appareils; de rédiger des rapports techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
250-301-87	Chimie de l'eau I	75
250-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	90
250-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
250-410-87	Microbiologie sanitaire	75
250-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
250-531-87	Instrumentation et automation	60
250-561-87	Exploitation et équipements des stations	60
	TOTAL	**585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau

* * *

TITRE : **TRAITEMENT DES EAUX DE CONSOMMATION ET DES EAUX USÉES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-113.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CHIMIE APPLIQUÉE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'effectuer les analyses nécessaires à la production des eaux de consommation et à l'épuration des eaux usées, de contrôler les différents procédés suite à l'interprétation des résultats d'analyse, d'opérer les équipements et les instruments des stations de traitement de l'eau potable et d'épuration des eaux usées, d'entretenir les appareils, de rédiger des rapports techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).
  Chimie 051-564 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
260-301-87	Chimie de l'eau I	75
260-312-88	Introduction à l'assainissement de l'eau	60
260-321-87	Introduction à la mécanique de stations	60
260-401-87	Chimie de l'eau II	75
260-410-87	Microbiologie sanitaire	75
260-411-87	Théorie du traitement des eaux	90
260-421-87	Aménagement des stations	90
260-511-87	Traitement des eaux usées et des boues	120
260-531-87	Instrumentation et automation	60
260-561-87	Exploitation et équipements des stations	60
260-571-87	Réseaux urbains	60
260-606-88	Mécanique des fluides spécialisée	75
260-631-87	Instrumentation et automation II	75
	TOTAL	**1 050**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-244	Technicienne, technicien en assainissement de l'eau

* * *

SECTEUR 7 :

CONSTRUCTION (Secondaire)
CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	TOTALE	PAGE
901.62			Bâtiment et structure	AEC	855	– –	329
	KZV-001	1429	Briquetage-maçonnerie (chem. 2)	CEP	900	– –	330
	KZV-010	5002	Carrelage	CEP	690	– –	331
	KZU-001	1428	Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	DEP	1 350	– –	332
223.31			Conservation d'énergie dans l'entreprise	AEC	540	– –	333
901.61			Construction de bâtiments	AEC	570	– –	334
901.19			Dessin d'architecture	AEC	1 230	– –	335
	KZU-010	1037	Entretien de bâtiments nordiques	DEP	1 020	– –	336
901.59			Estimation	AEC	810	– –	337
221.74			Estimation des coûts de construction	DPEC	750	– –	338
901.66			Évaluation immobilière	AEC	990	– –	339
901.65			Géotechnique et matériaux	AEC	615	– –	340
223.33			Gestion de l'énergie	AEC	750	– –	341
900.98			Gestion de la construction résidentielle	AEC	435	– –	342
901.63			Inspection et contrôle en génie civil	AEC	1 155	– –	343
	KZV-013	5034	Mécanique de montage de vitres	CEP	690	– –	344
	KZV-002	1431	Peinture de bâtiment	CEP	900	– –	345
	KZV-005	1434	Plâtrage	CEP	630	– –	346
	KZV-012	5032	Pose de revêtement de toiture	CEP	585	– –	347
	KZV-007	1439	Pose de systèmes intérieurs	CEP	600	– –	348
	KZV-006	1437	Préparation et finition de béton	CEP	900	– –	349
311.35			Prévention des incendies	AEC	570	– –	350
900.96			Scaphandrier	AEC	930	– –	351
900.97			Scaphandrier-inspecteur	AEC	1 110	– –	352
901.64			Structure	AEC	645	– –	353
901.77			Supervision de travaux en rénovation de bâtiments	AEC	540	– –	354

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
			Techniques de management en sécurité incendie	AEC	600	– –	355
900.96			Technologie de l'architecture	DEC	2 100	2 760	356
221.01			Technologie de l'architecture	CEC	2 100	– –	358
221.51			Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	DEC	2 040	2 700	360
221.04			Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	CEC	2 040	– –	362
221.54			Technologie du génie civil	DEC	1 980	2 640	363
221.02			Technologie du génie civil	CEC	1 920	– –	365
221.52			Travaux routiers et municipaux	AEC	705	– –	366
901.60	CZU-004	1451	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	DEP	1 215	– –	367

SECTEUR 7 :

CONSTRUCTION (Secondaire)
CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

- Briquetage maçonnerie (chem. 2)
  #1429 – KZV-001 – CEP – 900 h
- Carrelage
  #5002 – KZV-010 – CEP – 690 h
- Charpenterie menuiserie (chem. 2)
  #1428 – KZU-001 – DEP – 1 350 h
- Entretien de bâtiments nordiques
  #1037 – KZU-010 – DEP – 1 020 h
- Mécanique de montage de vitres
  #5034 – KZV-013 – CEP – 690 h
- Peinture de bâtiment
  #1431 – KZV-002 – CEP – 900 h
- Plâtrage
  #1434 – KZV-005 – CEP – 630 h
- Pose de revêtement de toiture
  #5032 – KZV-012 – CEP – 585 h
- Pose de systèmes intérieurs
  #1439 – KZV-007 – CEP – 600 h

ASP

DEC - CEC

- Technologie de l'architecture
  #221.01 – DEC – 2 100 h, 2 760 h
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
  #221.04 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Technologie du génie civil
  #221.02 – DEC – 1 980 h, 2 640 h
- Technologie de l'architecture
  #221.51 – CEC – 2 100 h
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière
  #221.54 – CEC – 2 040 h
- Technologie du génie civil
  #221.52 – CEC – 1 920 h

DPEC

- Estimation des coûts de construction
  #221.74 – DPEC – 750 h

AEC

- Bâtiment et structure
  #901.62 – AEC – 855 h
- Conservation d'énergie dans l'entreprise
  #223.31 – AEC – 540 h
- Construction de bâtiments
  #901.61 – AEC – 570 h
- Dessin d'architecture
  #901.19 – AEC – 1 230 h
- Estimation
  #901.59 – AEC – 810 h
- Évaluation immobilière
  #901.66 – AEC – 990 h
- Géotechnique et matériaux
  #901.65 – AEC – 615 h
- Gestion de l'énergie
  #223.33 – AEC – 750 h
- Gestion de la construction résidentielle
  #900.98 – AEC – 435 h
- Inspection et contrôle en génie civil
  #901.63 – AEC – 1 155 h

DEP - CEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Préparation et finition de béton #1437 – KZV-006 – CEP – 900 h				Prévention des incendies #311.35 – AEC – 570 h
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et matériaux de construction #1451 – CZU-004 – DEP – 1 215 h				Scaphandrier #900.95 – AEC – 800 h
				Scaphandrier-inspecteur #900.97 – AEC – 1 110 h
				Structure #901.64 – AEC – 645 h
				Supervision de travaux en rénovation de bâtiments #901.77 – AEC – 540 h
				Techniques de management en sécurité incendie #900.95 – AEC – 600 h
				Travaux routiers et municipaux #901.60 – AEC – 705 h

TITRE **BÂTIMENT ET STRUCTURE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.62

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'élaborer et de réaliser des projets de construction domiciliaire, commerciale et industrielle, de préparer les plans et devis, de faire les calculs d'éléments simples des structures d'acier, de bois, de béton armé, préfabriqué ou précontraint, d'estimer les coûts et de planifier les travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-86	Compléments de mathématique	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-86	Construction	60
221-212-89	Bâtiments et matériaux	45
221-342-89	Cahier des charges et devis	45
221-412-89	Analyse structurale	45
221-442-89	Structure d'acier I	60
221-552-89	Structure de béton I	60
221-662-89	Mécanique du bâtiment	45
221-672-89	Gestion et réglementation	45
221-682-89	Structure de bois	45
221-712-89	Estimation et soumission	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-821-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**855**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture

• • •

TITRE **BRIQUETAGE-MAÇONNERIE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1429 SIGLE SIMCA KZV-001
CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-360 SC
DURÉE DE LA FORMATION 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser correctement et avec un rendement acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes au briquetage-maçonnerie, soit la taille, le sciage, la pose avec du mortier, du ciment ou autre adhésif quelconque, ainsi que le tirage de joints des pièces de maçonnerie suivantes : différents types de briques, de pierres, de blocs, de matériaux réfractaires, de béton architectural préfabriqué, ainsi que la pose d'isolants rigides et la soudure de dispositifs d'ancrage.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministère.*
(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KEB-181	261011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
ECE-183	258302	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
KDN-156	258301	Situation au regard des organismes de l'industrie de la construction	15
KCI-189	261032	Préparation et étendage des mortiers	30
KEB-182	261043	Plans et devis	45
KEB-183	261197	Pose de blocs et de briques à la ligne	105
KEB-184	261205	Montage de coins en blocs et en briques	75
KEB-185	261212	Calcul et gestion des travaux	30
KEB-186	261222	Échafaudages	30
KEB-187	261235	Ouvrages simples en blocs et en briques	75
KEC-181	261245	Ouvrages complexes en éléments de maçonnerie	75
KEC-182	261253	Initiation au soudage	45
KCJ-159	261123	Ouvrages en éléments préfabriqués	45
KEC-183	261256	Taille et pose de pierre	90
KCK-184	261166	Cheminées et foyers	90
KEC-184	261271	Sensibilisation au réfractaire	15
KEC-185	261286	Perfectionnement des gestes de base	90
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8782-001*	Briqueteuse-maçonne, briqueteur-maçon
8782-126	Maçonne, maçon
8782-142	Poseuse, poseur de pierre

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **CARRELAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989; il portait alors le numéro 1432 mais a subi depuis des modifications mineures***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5002 SIGLE SIMCA : KZV-010

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tailler, poser et réparer des surfaces de marbre, de granit, de granito préfabriqué, d'ardoise, de céramique vitrifiée ou émaillée et autres matériaux similaires ou de substitution, poser la base nécessaire à la réalisation de ces ouvrages, installer des bandes, des lattes et des ancrages métalliques, mettre en place, finir et réparer des planchers de granito (terrazzo).

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KCN-187	278012	Carrelage et formation	30
KCN-188	278027	Réalisation de surfaces (base)	105
KDN-185	278037	Revêtements de carreaux	105
KDN-186	255001	Organismes de la construction	15
ECE-183	255002	Santé et sécurité : construction	30
KCO-181	278043	Mathématique, prise de mesures	45
KCO-182	278053	Matériaux et produits courants	45
KCO-183	278063	Lecture de plans et devis	45
KCO-184	278076	Revêtements de dalles	90
KCO-185	278088	Revêtements de granito	120
KCO-186	278092	Communication au travail	30
KCO-187	278102	Recherche d'emploi	30
		TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6782-130	Carreleuse, carreleur

* * *

TITRE **CHARPENTERIE-MENUISERIE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1428 SIGLE SIMCA KZU-001
CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-310 SO
DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser correctement et avec un rendement acceptable, dès l'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités inhérentes à la charpenterie-menuiserie : coffrages à béton, charpente de bois et cloisons métalliques, travaux de menuiserie, d'assemblage, d'érection et de réparation de pièces de bois ou de métal, de finition intérieure et extérieure, de travaux d'aménagement.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KCD-182	255011	Métier et formation	15
KDN-188	255001	Organismes de la construction	15
KDP-186	255255	Assemblages et outillage	75
KDQ-181	255034	Plans et devis	60
KDE-182	255103	Mathématique appliquée	45
KDQ-182	255054	Implantations de bâtiments	60
KDQ-183	255075	Empattements et murs de béton	75
KDQ-184	255087	Poutres, dalles, colonnes, escaliers	105
KCD-187	255052	Échafaudages et ouvrages temporaires	30
ECE-183	255002	Santé et sécurité : construction	30
KCE-181	255094	Croquis et dessins	60
KDQ-185	255263	Assemblages et équipements	45
KDQ-186	255138	Planchers et murs-charpente	120
KDQ-187	255146	Toitures	90
KDQ-188	255155	Isolation, insonorisation et ventilation	75
KCE-188	255168	Finition extérieure	75
KDQ-189	255177	Finition intérieure	105
KCF-182	255194	Ameublement et accessoires	60
KDR-181	255207	Escaliers	105
KDR-182	255272	Estimation et planification	30
KDR-183	255234	Démolition, rénovation, entretien	60
KDR-184	255241	Recherche d'emploi	15
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8781-110	Charpentière-menuisière, charpentier-menuisier
8781-114	Charpentière-menuisière d'entretien, charpentier-menuisier d'entretien
8781-117	Monteuse, monteur de charpente

• • •

TITRE : **CONSERVATION D'ÉNERGIE DANS L'ENTREPRISE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 223.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener l'élève à maîtriser les divers aspects de la conservation d'énergie dans l'entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-703-61	Construction et structure du bâtiment	45
223-711-61	Interprétation des schémas	45
223-731-61	Consommation et coûts	45
223-741-61	Charge de chaleur et isolation	45
223-751-61	Procédés manufacturiers	45
223-761-61	Instrumentation	90
223-771-61	Systèmes à vapeur	90
223-781-61	Éclairage	45
243-734-61	Systèmes électriques	90
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS (collégial)**

STATUT : ***Programme revisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.61

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires à l'élaboration d'un projet de construction domiciliaire, commercial ou industriel et d'être capable de le réaliser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-536 de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-69	Compléments de mathématique	75
221-132-69	Construction	60
221-212-69	Bâtiments et matériaux	45
221-342-69	Cahier des charges et devis	45
221-662-69	Mécanique du bâtiment	45
221-672-69	Gestion et réglementation	45
221-712-69	Estimation et soumission	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-66	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-921-69	Santé et sécurité du travail	30
420-904-66	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture

* * *

TITRE : **DESSIN D'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.19

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir les connaissances et habiletés nécessaires pour : préparer des projets de bâtiments; réaliser des dessins techniques d'architecture et de bâtiments ainsi que des plans d'exécution; construire des maquettes; rédiger des devis d'exécution des travaux; évaluer les coûts de réalisation de projets; gérer les opérations et superviser l'exécution de travaux de construction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-108-88	Mathématiques appliquées	45
203-956-76	Résistance des matériaux	45
221-101-88	Dessin d'architecture	60
221-105-88	Dessin d'architecture résidentielle	120
221-106-88	Dessin d'architecture en acier et maçonnerie	120
221-108-88	Dessin de bâtiment en béton	105
221-109-88	Construction en bois	75
221-111-88	Construction en acier et maçonnerie	75
221-112-88	Construction en béton	75
221-113-88	Construction en charpentes lourdes	75
221-114-88	Système et infrastructure du bâtiment	60
221-115-88	Calcul des structures	60
221-116-88	Services du bâtiment	45
221-118-88	Rédaction de devis	30
221-119-88	Estimation	45
221-121-88	Topométrie et topographie	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-126	Dessinatrice, dessinateur d'architecture
8780-199	Entrepreneure, entrepreneur en construction
Contexte québécois	Agente, agent d'immeuble

* * *

TITRE **ENTRETIEN DE BÂTIMENTS NORDIQUES (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme, doit être révisé en 1993***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1037 SIGLE SIMCA KZU-010
CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-000 SD
DURÉE DE LA FORMATION 1 020 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer les notions de métrologie et de calculs, voir à l'entretien de bâtiments nordiques, soit effectuer des travaux de menuiserie, de plomberie, de chauffage et d'électricité, voir également à l'utilisation et à l'entretien d'outils et d'appareils à moteur à essence, gérer un petit entrepôt.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KCO-158	266012	Santé et sécurité	30
KCO-159	266026	Menuiserie I	120
KCP-161	266033	Notions de métrologie – calculs	45
KCP-162	266042	Lecture de plans et croquis	90
KCP-163	266051	Notions élémentaires en administration	15
KCP-164	266061	Outils-menuiserie : utilisation, entretien	15
KCP-165	266076	Chauffage I	90
KCP-166	266085	Plomberie I	75
KCP-167	266091	Outils (plomberie et chauffage)	15
KCP-168	266101	Outils-menuiserie, électricité	15
KCP-169	266119	Menuiserie	135
KCQ-161	266122	Électricité I	30
KCQ-162	266138	Chauffage II	90
KCQ-163	266146	Chauffage III	90
KCQ-164	266151	Outils (chauffage)	15
KCQ-165	266165	Électricité II	75
KCQ-166	266171	Moteur à essence : entretien et fonctionnement	15
KCQ-167	266184	Plomberie II	60
KCQ-168	266194	Gestion d'un petit entrepôt	60
		TOTAL	**1 020**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8799-194	Ouvrière, ouvrier d'entretien des bâtiments

• • •

TITRE : **ESTIMATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.59

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 810 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour exercer avec compétence des tâches à caractère technique dans le domaine de l'estimation des bâtiments et des travaux publics. Mettre à profit ses connaissances en génie civil, en architecture, en mécanique et en électricité pour évaluer les coûts et les détails d'exécution des travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-536 de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-86	Compléments de mathématique	75
221-134-86	Construction I	90
221-214-86	Construction II	60
221-414-86	Produits et matériaux de construction	60
221-424-86	Estimation (architecture)	30
221-434-86	Construction III	90
221-514-86	Lecture et interprétation de plans et devis	75
221-524-86	Estimation (génie civil)	60
221-563-86	Estimation I	60
221-624-86	Estimation (mécanique)	45
221-634-86	Estimation (électricité)	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
311-821-86	Santé et sécurité du travail	30
420-904-86	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**810**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.74

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'appliquer les techniques fondamentales de l'estimation des coûts de construction en tenant compte des techniques du génie civil, de l'architecture, de la mécanique du bâtiment et de l'électricité. Devenir habile à manipuler les techniques administratives reliées à la fonction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières**: voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 221.00, *Technologie du bâtiment et des travaux publics* ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-582-78	Équipements et méthodes	60
221-701-75	Législation du bâtiment et relations ouvrières	45
221-711-75	Direction d'entreprise de construction	45
221-721-75	Lecture et interprétation des plans et devis	45
221-731-75	Produits et matériaux de construction	60
221-741-75	Estimation et soumission générale	60
221-751-75	Estimation (génie civil)	60
221-761-75	Estimation (architecture)	60
221-771-75	Estimation (mécanique)	60
221-781-75	Estimation (électricité)	60
221-791-75	Techniques de planification et cheminement critique appliqué à la construction	60
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
	SOUS-TOTAL	**660**

plus 2 cours au choix pour 90 heures parmi les suivants:

383-920-71	Introduction à l'économique I	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-999-92	Comptabilité	45
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.66

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 990 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer la personne à exercer des tâches de technologue en évaluation immobilière que ce soit au niveau de la cueillette des données, des calculs, de l'analyse ou de la préparation de rapports.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-104-89	Introduction à l'évaluation immobilière	45
221-134-89	Construction I	60
221-204-89	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	90
221-214-89	Construction II	60
221-304-89	Coûts résidentiels et agricoles	90
221-404-89	Technique de parité	90
221-434-89	Construction III	75
221-504-89	Immeubles commerciaux et industriels	90
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-604-89	Rapports d'évaluation	30
221-644-89	Droit immobilier	75
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**945**

plus un cours au choix pour environ **45 heures** parmi les suivants :

221-120-89	Topométrie	60
221-414-89	Produits et matériaux de construction	30
221-534-89	Mécanique du bâtiment	45
	TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **GÉOTECHNIQUE ET MATÉRIAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.65

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 615 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer la personne au contrôle de la qualité des matériaux que ce soit au laboratoire ou au chantier : échantillonnage, analyse, mesure des propriétés physiques et surveillance des travaux de mise en œuvre.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-534).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-332-89	Granulats	60
221-432-89	Bétons	75
221-532-89	Mécanique des sols	90
221-572-89	Enrobés bitumineux	75
221-632-89	Géotechnique appliquée	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**615**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8796-114	Inspectrice, inspecteur en construction

* * *

TITRE : **GESTION DE L'ÉNERGIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 223.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Donner à l'élève les bases scientifiques et techniques indispensables à la compréhension des processus utilisant de l'énergie. Fournir à l'élève les méthodes pour mener des analyses énergétiques. Préparer l'élève à la formulation orale et écrite de ses activités et de ses recommandations liées à la gestion de l'énergie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Secondaire V en sciences, de préférence, ou une motivation suffisante pour suivre une formation en sciences et techniques.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
223-703-83	Introduction à la physique technique	75
223-704-83	Introduction à la mathématique appliquée	75
223-705-83	Introduction à l'utilisation de micro-ordinateurs I	45
223-706-83	Interprétation de schémas	45
223-707-83	Analyse énergétique	45
223-708-83	Systèmes électriques	90
223-709-83	Introduction à l'utilisation de micro-ordinateurs II	45
223-710-83	Consommation et coûts	45
223-712-83	Chauffage, climatisation et ventilation	45
223-713-83	Éclairage	15
223-714-83	Procédés manufacturiers	45
223-715-83	Instrumentation	90
223-716-83	Systèmes à vapeur	90
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code **Repères**

• • •

TITRE **GESTION DE LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.98

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux constructrices et constructeurs de se perfectionner dans l'élaboration d'un projet de construction et dans sa réalisation en développant leurs connaissances au niveau des techniques modernes de construction. Évaluer les coûts, réaliser la lecture des plans et devis. Développer les habiletés nécessaires à la gestion d'une entreprise. Utiliser l'informatique comme outil de gestion. Acquérir les connaissances juridiques applicables à l'entreprise de même que les règles concernant la sécurité au travail.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder une expérience de travail d'au moins un an dans le domaine de la construction.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-119-88	Estimation	45
221-122-88	Législation et construction résidentielle	45
221-910-88	Construction générale I	60
221-920-88	Construction générale II	60
221-950-74	Financement hypothécaire	45
242-901-79	Lecture de plans et devis	45
401-940-77	Principes et techniques de gestion	45
401-966-88	Éléments de comptabilité pour l'entrepreneur	45
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
	TOTAL	**435**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **INSPECTION ET CONTRÔLE EN GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.63

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 155 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour lire les plans et devis, être familier avec les méthodes de travail sur les chantiers, procéder à l'échantillonnage et aux essais courants pour l'analyse des matériaux, planifier et suivre le déroulement des travaux et vérifier si les travaux exécutés sont conformes aux plans et devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 434 ou 454)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-220-89	Topométrie générale	60
221-322-89	Topométrie appliquée	75
221-332-89	Granulats	60
221-422-89	Géométrie routière	60
221-432-89	Bétons	75
221-522-89	Construction et entretien des routes	60
221-532-89	Mécanique des sols	60
221-572-89	Enrobés bitumineux	75
221-582-89	Équipements et méthodes	45
221-622-89	Génie municipal	75
221-632-89	Géotechnique appliquée	60
221-752-89	Génie et environnement	45
242-101-78	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-921-86	Santé et sécurité du travail	30
420-904-6J	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 155**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil

* * *

TITRE **MÉCANIQUE DE MONTAGE DE VITRES (secondaire)**

STATUT **Ancien programme 1068 avec modifications mineures**

IDENTIFICATION : CODE SESAME : [illegible] SIGLE SIMCA : [illegible]

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : [illegible]

DURÉE DE LA FORMATION : [illegible] heures

SANCTION DES ÉTUDES : [illegible]

SECTEUR : CONSTRUCTION

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches inhérentes au métier de mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur de vitres.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4ᵉ secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3ᵉ secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministère.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
[illegible]	[illegible]	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
[illegible]	[illegible]	Installation du verre, moustiquaires et de [illegible]	30
[illegible]	[illegible]	Traitement de surface à l'aide de [illegible]	30
[illegible]	[illegible]	Construction et installation des portes à pivots et à charnières	60
[illegible]	[illegible]	Construction et installation des portes coulissantes	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Construction de fenêtres résidentielles et commerciales et de moustiquaires	45
[illegible]	[illegible]	Installation des fenêtres résidentielles et commerciales	60
[illegible]	[illegible]	Construction de murs-rideaux commerciaux	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Pose de parements d'aluminium	30
[illegible]	[illegible]	Interprétation de plans et de devis	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Exécution de croquis et de dessins	45
[illegible]	[illegible]	Connaissance des matériaux et de la quincaillerie	75
[illegible]	[illegible]	Coupe, sablage, polissage, perforation et biseautage du verre	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Utilisation et entretien de l'outillage et de l'équipement	15
[illegible]	[illegible]	Application des notions de gestion de projets	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Relations humaines	15
[illegible]	[illegible]	Recherche d'un emploi	15
		TOTAL	[illegible]

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
[illegible]	Vitrière, vitrier en bâtiment

* * *

TITRE : **PEINTURE DE BÂTIMENT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1431 SIGLE SIMCA : KZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-300 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer des surfaces de bois, calcaires, métalliques et synthétiques avant de procéder à leur finition en y appliquant des substances liquides (teintures, peintures, vernis, etc.) ou granuleuses ou des revêtements de papier, de vinyle, de tissu, etc., procéder à des travaux de marquage (lignes de stationnement intérieur et extérieur), de décoration (dessin graphique, lettrage), communiquer facilement avec la clientèle et transmettre des rapports par écrit à ses supérieurs ou à d'autres personnes.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ECE-183	256002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
ECE-184	256004	Chantiers, équipement et organismes	60
KCM-182	264011	Vie professionnelle et formation	15
KCM-183	264025	Planches murales : préparation et finition	75
KCM-184	264036	Surface calcaire : préparation et finition	90
KCM-185	264041	Préparation de surfaces synthétiques	15
KCM-186	264063	Calcul de superficie et de quantité de matériaux	45
KCM-187	264076	Utilisation et entretien : outils, équipement	90
KCM-188	264086	Techniques – décapage, ponçage, nettoyage	90
KCM-189	264098	Préparation, finition des surfaces de bois	120
KCN-181	264104	Préparation, finition de surfaces métalliques	90
KCN-182	264115	Pose de revêtements	75
KCN-183	264122	Application – composé granuleux	30
KCN-184	264132	Interprétation – plans et devis	30
KCN-185	264144	Notions, techniques – décoration	60
KCN-186	264161	Communication en milieu de travail	15
		TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8785-110*	Peintre de bâtiment
8785-111	Apprentie-peintre et apprentie-décoratrice, apprenti-peintre et apprenti-décorateur (construction)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PLÂTRAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1434 SIGLE SIMCA : KZV-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser à la truelle ou à la machine des enduits calcaires sur différentes surfaces, fixer les moulures métalliques, faire le tirage des joints des feuilles de gypse, réaliser un ouvrage de stuc, exécuter des travaux de moulures de plâtre et poser des éléments ornementaux préfabriqués.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplômes d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ECE-183	259002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
ECE-184	259004	Chantiers, équipement et organismes	60
KCG-186	259011	Démarche de formation	15
KCG-187	259022	Plans et devis	30
KCH-187	259111	La recherche d'emploi	15
KCH-189	260032	Les enduits	30
KCI-181	260042	La boucharde et la truelle	30
KCI-182	260052	Réparations de surfaces	30
KCI-183	260062	Calculs et prise de mesures	30
KCI-184	260078	Application d'enduits de plâtre	120
KCI-185	260096	Tirage de joints	60
KCI-186	260101	Crépissage – surfaces de béton	15
KCI-187	260115	Moulures, éléments ornementaux	75
KCI-188	260134	Réalisation d'ouvrage de stuc	60
		TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8784-114	Plâtrière, plâtrier
8784-118	Stucatrice, stucateur
8784-130	Jointoyeuse, jointoyeur de panneaux muraux

• • •

TITRE : **POSE DE REVÊTEMENT DE TOITURE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989; il portait alors le numéro 1433 mais a subi des modifications mineures pour 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5032 SIGLE SIMCA : KZV-012

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360.SC

DURÉE DE LA FORMATION : 585 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser des revêtements de toiture sur des toits à versants (bardeaux, tôle, grès, tuile et matériaux composites), poser des revêtements d'asphalte et gravier et des revêtements de membranes monocouches (PVC, Hypalon, EPDM, Elastomère, etc.), faire la réfection de l'ensemble de ces revêtements ainsi que les réparations qu'imposent les infiltrations, dans le but de les isoler et de les imperméabiliser, procéder à l'entretien et aux réparations mineures de l'équipement.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KCM-162	264011	Vie professionnelle et formation	15
KCF-167	258026	Pose de revêtement – toit à versants	90
KCF-168	258032	Utilisation des plans et devis	30
KCF-169	258043	Exécution des travaux de base	45
KCG-161	258053	Sélection des matériaux	45
KCG-162	258062	Évaluation – quantités de matériaux	30
ECE-163	255002	Santé et sécurité : construction	30
KEI-161	258087	Revêtement d'asphalte et gravier	105
KEI-162	258095	Membranes monocouches	75
KEI-163	258115	Membranes élastomères	75
KCG-165	258102	Réparation d'un revêtement	30
KDN-166	255001	Organismes de la construction	15
		TOTAL	**585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8781-001*	Couvreuse, couvreur
8787-114	Couvreuse, couvreur de bardeaux de bois
8787-118	Couvreuse, couvreur en différents types de revêtement de toiture

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **POSE DE SYSTÈMES INTÉRIEURS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1439 SIGLE SIMCA : KZV-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 453-700 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour poser tout genre de lattis, préparer, assembler et poser tout matériel qui sert à l'installation et au montage pour des plafonds suspendus, poser des carreaux acoustiques, des éléments métalliques pour l'érection de murs et de cloisons et poser adéquatement des feuilles de gypse.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ECE-183	256002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
ECE-184	256004	Chantiers, équipement et organismes	60
KCG-186	259011	Démarche de formation	15
KCG-187	259022	Plans et devis	30
KCG-188	259032	La division d'une surface	30
KCG-189	259042	Les travaux de base	30
KCH-181	259053	Les modes d'assemblage	45
KCH-182	259062	Le soufflage d'un mur de béton	30
KCH-183	259073	L'érection d'un mur extérieur	45
KCH-184	259086	L'érection d'une cloison	120
KCH-185	259093	Suspension, plafond de gypse	45
KCH-186	259101	La pose de lattis	15
KCH-187	259111	La recherche d'emploi	15
KCH-188	259126	Suspension, plafond acoustique	90
		TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8784-122	Poseuse, poseur de systèmes intérieurs (lattis)
8784-125	Poseuse, poseur de carreaux insonorisants et de panneaux muraux secs

* * *

TITRE : **PRÉPARATION ET FINITION DE BÉTON (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1437 SIGLE SIMCA : KZV-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-360 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, mettre en place, finir et réparer des surfaces de ciment ou de béton (planchers, murs, escaliers, trottoirs, pavés, etc.); réaliser des revêtements unis ou d'ornements en ciment ou en béton; appliquer les durcisseurs et les scellants; appliquer ou poser des membranes imperméabilisantes.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ECE-183	255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
ECE-184	255004	Chantiers, équipement et organismes	30
KCK-187	262012	Formation et métier	105
KCK-188	262027	Bordure, pavés (béton), trottoir	90
KCK-189	262034	Membranes imperméabilisantes	45
KCL-181	262043	Lecture de plans et devis	45
KCL-182	262053	Mathématique, prise de mesures	30
KCL-183	262062	Caractérisation des matériaux	45
KCL-184	262073	Notions sur le béton	45
KCL-185	262083	Béton ordinaire et de couleur	105
KCL-186	262097	Planchers gybraltar, agrégats	90
KCL-187	262106	Stuc, crépi et béton projeté	105
KCL-188	262117	Finition d'escaliers de béton	75
KCL-189	262125	Réparation, finition de surface	30
KCM-181	262132	Communication au travail	30
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8783-114	Cimentière-applicatrice, cimentier-applicateur à la lance
8783-122	Finisseuse, finisseur de béton

* * *

TITRE **PRÉVENTION DES INCENDIES (collégial)**

STATUT ***Programme approuvé en 1983***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 311.35

CLASSIFICATION CODE CUISEP 537.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre capable de déceler les risques d'incendie, le cheminement du feu, connaître les produits de combustion. Prévoir les dangers d'incendie ou d'explosion et les effets probables. Mettre en œuvre des mesures logiques et économiquement praticables pour améliorer la sécurité-incendie. Interpréter les règlements en vigueur et proposer des moyens de prévention, de détection, d'auto-protection et des procédures d'évacuation et leur exécution.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Œuvrer dans le domaine de la sécurité-incendie : préventionnistes, assureuses et assureurs, inspectrices et inspecteurs en bâtiments, agentes et agents de sécurité, enquêteuses et enquêteurs, ajusteuses et ajusteurs d'assurances, vendeurs d'appareils de prévention et sécurité-incendie, pompières et pompiers, etc.

CONTENU DU PROGRAMME*

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-701-83	Les bases en chimie et physique du feu	45
311-702-83	Lecture de plans et éléments de construction	60
311-703-83	Code du bâtiment	60
311-704-83	Hydraulique	45
311-705-83	Mécanismes de protection	45
311-706-83	Lois et codes de prévention	45
311-707-83	Installations fixes d'extinction	45
311-708-83	Électricité et mécanique du bâtiment	45
311-709-83	Dangers d'incendie	45
311-710-83	Agents extincteurs	45
311-711-83	Inspection de prévention	45
311-712-83	Comportement humain	45
	TOTAL	**570**

* Le contenu du programme peut être divisé en trois parties bien distinctes :

Les trois premiers cours constituent une formation de base préalable à l'acquisition de connaissances en prévention-incendie. La section incluant les cours 311-710-83 traite spécifiquement de prévention des incendies alors que les deux derniers cours servent de synthèse à la formation d'une technicienne, d'un technicien en prévention des incendies.

Il est donc fortement recommandé à tous les collèges autorisés d'organiser la programmation de façon à ce que chacun des élèves puissent suivre les cours en respectant l'ordre dans lequel ils sont présentés.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-166	Inspectrice, inspecteur à la prévention des incendies

* * *

TITRE : **SCAPHANDRIER (collégial)**

STATUT : ***Programme approuvé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.96

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des plongeuses et plongeurs professionnels en mettant l'accent sur la théorie et la pratique. Les techniciennes et techniciens peuvent accomplir des travaux sous l'eau, travaux reliés au domaine de la construction, de l'entretien et de la réparation. Ils seront en mesure d'ériger des structures, faire des travaux de bétonnage, de menuiserie, d'électricité, de plomberie et même de dynamitage sous l'eau.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Réussite d'un examen médical de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Attestation de plongeuse sportive ou plongeur sportif ou la réussite d'un test physique sous l'eau pour celles et ceux qui n'auraient pas leur carte de plongeuse sportive ou plongeur sportif.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Module I durée 15 semaines		
101-912-87	Physique et physiologie de la plongée	30
107-902-87	Procédures d'urgence et sauvetage	60
248-701-87	La plongée sous-marine	120
248-702-87	Les travaux subaquatiques	75
248-703-87	Navigation et matelotage	45
248-704-87	Les tables de plongée	60
248-705-87	Opération des chambres hyperbariques	60
Module II durée 15 semaines		
248-706-87	Planification de chantiers subaquatiques	60
248-707-87	Mesurage et arpentage sous-marins	60
248-708-87	Utilisation et entretien des équipements en milieu subaquatique	60
248-709-87	Techniques des travaux immergés	105
248-710-87	Éléments de construction subaquatique	90
248-711-87	Soudage et découpage	45
248-712-87	Techniques spécialisées	60
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6199-110	Scaphandrière, scaphandrier

* * *

TITRE : **SCAPHANDRIER-INSPECTEUR (collégial)**

STATUT : ***Programme approuvé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.97

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet aux plongeuses et plongeurs professionnels de développer une expertise au niveau de l'inspection sous-marine. Les scaphandrières-inspectrices et scaphandriers-inspecteurs sont appelés à faire de l'inspection de structures sous-marines, aussi bien au niveau de l'offshore que des coques de navires ou des installations conventionnelles : quais, barrages, digues, etc. Ils rédigent des rapports et recommandent les travaux qui y sont afférents. Afin de fournir un relevé le plus complet possible, il utilise des moyens technologiques comme la caméra et la vidéo sous-marines. Il fait des essais non destructifs en milieu aquatique. S'il travaille pour les stations ou des navires de recherche, il sera appelé à utiliser les ressources de la robotique en milieu marin.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Réussite d'un examen médical de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST). Attestation de plongeuse sportive ou plongeur sportif ou la réussite d'un test physique sous l'eau pour celles et ceux qui n'auraient pas leur carte de plongeuse sportive ou plongeur sportif.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Module I : durée 15 semaines		
101-912-87	Physique et physiologie de la plongée	30
107-902-87	Procédures d'urgence et sauvetage	60
248-701-87	La plongée sous-marine	120
248-702-87	Les travaux subaquatiques	75
248-703-87	Navigation et matelotage	45
248-704-87	Les tables de plongée	60
248-705-87	Opération des chambres hyperbariques	60
Module II : durée 15 semaines		
248-706-87	Planification de chantiers subaquatiques	60
248-707-87	Mesurage et arpentage sous-marins	60
248-708-87	Utilisation et entretien des équipements en milieu subaquatique	60
248-709-87	Techniques des travaux immergés	105
248-710-87	Éléments de construction subaquatique	90
248-711-87	Soudage et découpage	45
248-712-87	Techniques spécialisées	60
Module III : durée 6 semaines		
248-713-87	Inspection visuelle des structures immergées	45
248-714-87	Essais non destructifs en milieu subaquatique	75
248-715-87	Photographie et vidéo subaquatiques	30
248-716-87	Sciences et robotique subaquatiques	30
	TOTAL	**1 110**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6199-110	Scaphandrière, scaphandrier

* * *

TITRE : **STRUCTURE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.64

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 645 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de dessiner, calculer et détailler les plans des différents assemblages et éléments simples de structures d'acier, de bois, de béton armé, préfabriqué ou précontraint.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-66	Compléments de mathématique	75
203-116-69	Statique et résistance des matériaux	75
221-412-69	Analyse structurale	45
221-442-69	Structure d'acier I	60
221-542-69	Structure d'acier II	45
221-552-69	Structure de béton I	60
221-652-69	Structure de béton II	45
221-662-69	Structure de bois	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-66	Dessin assisté par ordinateur I	60
311-821-66	Santé et sécurité du travail	30
420-904-66	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**645**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-130	Dessinatrice, dessinateur en génie civil

* * *

TITRE : **SUPERVISION DE TRAVAUX EN RÉNOVATION DE BÂTIMENTS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 901.77

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 453-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des spécialistes en supervision de travaux de rénovation de bâtiments, capables d'évaluer la faisabilité technique et financière de tels projets, de déterminer et recommander les travaux qui s'imposent et d'en estimer les coûts, de planifier la réalisation des travaux et d'en gérer leur exécution en tenant compte des mesures législatives et des ressources matérielles, humaines et financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours 221-132-89, *Construction*, 221-212-89, *Bâtiments et matériaux*, 221-342-89, *Cahiers des charges et devis*, 221-462-89, *Mécanique du bâtiment*, 221-672-89, *Gestion et réglementation*, 221-712-89, *Estimation et soumission*, ou équivalents des programmes du secteur 221.00, *Technologie du bâtiment et des travaux publics*. Ou posséder une formation jugée suffisante par acquis scolaires ou expérientiels.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-124-91	Modes de construction	90
221-125-91	Études préliminaires	90
221-126-91	Législation du bâtiment	90
221-128-91	Planification des travaux	90
221-129-91	Gérance de chantier	60
221-130-91	Structure de bâtiment	60
221-135-91	Estimation des coûts	60
221-136-91	Restauration	45
	Cours optionnel qui devrait être offert aux élèves qui n'ont pas d'expérience pertinente en milieu de travail	
221-127-91	Stage	75
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE MANAGEMENT EN SÉCURITÉ INCENDIE (collégial)**

STATUT ***Programme approuvé en 1989***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 930.95

CLASSIFICATION CODE CUISEP 537.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève de s'inscrire au programme de formation des officières et officiers de manière à se faire une idée de l'ensemble des exigences de la spécialité. Développer les habiletés, les connaissances et les attitudes nécessaires à la direction d'un service d'incendie en milieu non urbain et à la gestion d'un service d'incendie situé dans un grand centre urbain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Être officière ou officier dans un service d'incendie ou
  1- être pompière ou pompier volontaire non-urbain depuis 24 mois
  2- être pompière ou pompier volontaire urbain depuis 18 mois ou
  3- être pompière ou pompier professionnel(le) depuis 12 mois.

CONTENU DU PROGRAMME*

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc M		
221-615-87	Protection et prévention : organisation I	30
221-616-87	Intervention : organisation et opérations	30
401-922-87	Notions d'organisation et de gestion	45
Bloc R		
221-617-87	Protection, intervention : organisation, opérations	45
350-312-87	Relations humaines au travail	45
Bloc O		
221-618-87	Prévention : organisation	30
401-924-87	Gestion et techniques administratives	45
401-931-87	Relations humaines et publiques	45
Bloc P		
221-619-87	Protection et communication	45
401-974-87	Gestion et relations de travail	45
Bloc R		
221-620-87	Protection et prévention : organisation II	45
401-976-87	Techniques administratives et relations publiques	45
Bloc S		
222-662-87	Municipalité	30
401-977-87	Gestion : sécurité incendie	45
420-665-87	Informatique : notions de base	30
	TOTAL	**900**

* L'ensemble des cours du programme est réparti à travers les blocs de M à S. Chacun de ces blocs correspond à une catégorie de la fonction de travail OFFICIÈRE, OFFICIER de service incendie.

La formation doit être dispensée selon l'ordre de présentation des blocs.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 221.01

CLASSIFICATION CODE CUSEP 453.100.CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 100 heures
TOTALE 2 760 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra : comprendre le processus de réalisation du projet d'architecture, rechercher et analyser l'information technique nécessaire à l'élaboration du projet d'architecture, procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment, collaborer avec l'architecte à la conception des détails de construction du bâtiment, exécuter les dessins d'architecture, collaborer à l'entretien et à la gestion du bâtiment, une fois construit, participer au processus de rénovation, de recyclage ou de restauration des bâtiments existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : *voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-121-88	Topométrie et topographie	60
221-131-89	Construction de bâtiment I	60
221-201-89	Dessin d'architecture I	105
221-211-89	Construction de bâtiment II	60
221-301-89	Dessin d'architecture II	90
221-311-89	Construction de bâtiment III	60
221-321-89	Créativité et esthétique architecturale I	45
221-341-89	Service du bâtiment I	45
221-401-89	Dessin d'architecture III	90
221-411-89	Construction de bâtiment IV	60
221-431-89	Structure du bâtiment I	45
221-441-89	Service du bâtiment II	45
221-501-89	Dessin d'architecture IV	90
221-511-89	Construction de bâtiment V	60
221-521-89	Histoire de l'architecture I	45
221-531-89	Structure du bâtiment II	45
221-551-89	Rendu architectural I	60
221-561-89	Gestion et législation	45
221-601-89	Dessin d'architecture V	90
221-611-89	Construction de bâtiment VI	60
221-621-89	Histoire de l'architecture II	45
221-641-89	Devis d'architecture	45
221-661-89	Techniques de planification	30
221-671-89	Estimation et évaluation	60
242-101-76	Sciences graphiques I	90
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 875**

plus environ **225** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants

221-421-89	Créativité et esthétique architecturale II	45
221-541-89	Service du bâtiment III	45
221-571-89	Code national du bâtiment	45
221-631-89	Structure du bâtiment III	45
221-651-89	Rendu architectural II	45
221-681-89	Histoire de l'architecture du Québec	45
221-691-89	Projet de fin d'études	90
221-801-89	Perspective architecturale	45

221-611-09	Architecture de paysage	45
221-621-09	Rénovation et recyclage des bâtiments	45
221-631-09	Dao avancé en architecture	45
221-641-09	Surveillance des travaux d'architecture	45
221-651-09	Environnement architecture	45
	TOTAL	2 190

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2165-114	Technicienne spécialiste, technicien spécialiste en architecture
5131-126	Vendeuse technicienne, vendeur technicien de matériaux de construction
8796-110	Inspectrice, inspecteur en bâtiments
8796-134	Inspectrice, inspecteur en charpentes d'acier

• • •

TITRE **TECHNOLOGIE DE L'ARCHITECTURE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 221.51

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453.190 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 190 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de travailler sur tous les aspects techniques des différentes étapes du cycle de vie du bâtiment. Il pourra entre autres comprendre le processus de réalisation d'un projet d'architecture, procéder au levé du site et à l'implantation du bâtiment, collaborer à la conception des détails de construction du bâtiment, exécuter les dessins d'architecture, participer au processus de rénovation ou de restauration des bâtiments existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-*.38, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-121-88	Topométrie et topographie	60
221-131-89	Construction de bâtiment I	60
221-201-89	Dessin d'architecture I	105
221-211-89	Construction de bâtiment II	90
221-301-89	Dessin d'architecture II	90
221-311-89	Construction de bâtiment III	90
221-321-89	Créativité et esthétique architecturale I	45
221-341-89	Service du bâtiment I	45
221-401-89	Dessin d'architecture III	90
221-411-89	Construction de bâtiment IV	90
221-431-89	Structure du bâtiment I	45
221-441-89	Service du bâtiment II	45
221-501-89	Dessin d'architecture IV	90
221-511-89	Construction de bâtiment V	90
221-521-89	Histoire de l'architecture I	45
221-531-89	Structure du bâtiment II	45
221-551-89	Rendu architectural I	60
221-561-89	Gestion et législation	45
221-601-89	Dessin d'architecture V	90
221-611-89	Construction de bâtiment VI	60
221-621-89	Histoire de l'architecture II	45
221-641-89	Devis d'architecture	45
221-661-89	Techniques de planification	30
221-671-89	Estimation et évaluation	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-86	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 875**

plus 5 cours pour environ **225** heures choisis parmi les suivants :

221-421-89	Créativité et esthétique architecturale II	45
221-541-89	Service du bâtiment III	45
221-571-89	Code national du bâtiment	45
221-631-89	Structure du bâtiment III	45
221-651-89	Rendu architectural II	45
221-681-89	Histoire de l'architecture du Québec	45
221-691-89	Projet de fin d'études	90
221-801-89	Perspective architecturale	45
221-811-89	Architecture de paysage	45
221-821-89	Rénovation et recyclage des bâtiments	45
221-831-89	Dao avancé en architecture	45
221-841-89	Surveillance des travaux d'architecture	45
221-851-89	Environnement architectural	45
	TOTAL	**2 100**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2165-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en architecture
5131-126	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériaux de construction
8796-110	Inspectrice, inspecteur en bâtiments
8796-134	Inspectrice, inspecteur en charpentes d'acier

• • •

TITRE **TECHNOLOGIE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 126-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures
TOTALE : 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des diplômées et diplômés pouvant jouer une double fonction, soit celle d'estimation en construction et celle de collaboration de l'évaluatrice ou de l'évaluateur agréés et spécialiste en évaluation immobilière. En tant que spécialistes en estimation, ils auront à faire une étude détaillée d'un projet de construction à partir de plans et devis. En tant que spécialistes en évaluation immobilière, ils auront à rechercher la valeur marchande d'une propriété. Ce travail se fait en collaboration avec l'évaluatrice ou l'évaluateur agréés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 436
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Complément de mathématique (Bâtiment et territoire)	75
203-115-80	Physique générale	75
203-116-80	Statique et résistance des matériaux	45
221-104-80	Introduction à l'évaluation immobilière	60
221-120-80	Topométrie	60
221-134-80	Construction I	60
221-204-80	Matrice graphique et bureau d'enregistrement	60
221-214-80	Construction II	60
221-304-80	Coûts résidentiels et agricoles	60
221-314-80	Dessin d'architecture	60
221-404-80	Technique de partié	30
221-414-80	Produits et matériaux de construction	60
221-424-80	Estimation (architecture)	75
221-434-80	Construction III	60
221-504-80	Immeubles commerciaux et industriels	60
221-514-80	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-524-80	Estimation (génie civil)	45
221-534-80	Mécanique du bâtiment	45
221-563-80	Estimation I	60
221-624-80	Estimation (mécanique)	60
221-634-80	Estimation (électricité)	75
221-644-80	Droit immobilier	60
242-101-75	Science graphique I	60
242-221-75	Éléments de géométrie descriptive	30
311-921-46	Santé et sécurité du travail	60
401-806-75	Coût et estimation	45
420-904-46	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ 210 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-594-80	Projet de fin d'études en évaluation immobilière	90
221-604-80	Rapports d'évaluation	30
221-664-80	Estimation II	45
221-674-80	Technique du coût selon des modèles américains	45
221-684-80	Techniques de planification	30
221-694-80	Projet de fin d'études en estimation	60
221-714-01	Évaluation d'un édifice à revenu	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-016*	Technicienne, technicien en estimation des coûts de construction
5172-124	Technicienne, technicien de l'évaluation foncière et immobilière

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNOLOGIE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 221.54

CLASSIFICATION CODE CUISEP 126-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'élève formé en estimation sera en mesure de différencier les matériaux de construction, d'estimer le temps nécessaire à la réalisation du projet, d'estimer les coûts de la main-d'oeuvre, de planifier les étapes d'un estimé, de planifier les étapes de réalisation d'un chantier, de surveiller la bonne marche du chantier de construction. L'élève formé en évaluation immobilière sera en mesure : d'effectuer des relevés lors d'inspection de bâtiments, de calculer le coût de remplacement déprécié d'une bâtisse, de calculer l'âge effectif d'une bâtisse, de faire des recherches au bureau d'enregistrement, de confectionner un rapport d'évaluation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières**: voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Complément de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-104-89	Introduction à l'évaluation immobilière	45
221-120-89	Topométrie	60
221-134-89	Construction I	60
221-204-89	Métrice graphique et bureau d'enregistrement	60
221-214-89	Construction II	60
221-304-89	Coûts résidentiels et agricoles	60
221-314-89	Dessin d'architecture	60
221-404-89	Technique de partie	60
221-414-89	Produits et matériaux de construction	30
221-424-89	Estimation (architecture)	60
221-434-89	Construction III	75
221-504-89	Immeubles commerciaux et industriels	60
221-514-89	Lecture et interprétation de plans et devis	60
221-524-89	Estimation (génie civil)	60
221-534-89	Mécanique du bâtiment	45
221-563-89	Estimation I	45
221-624-89	Estimation (mécanique)	60
221-634-89	Estimation (électricité)	60
221-644-89	Droit immobilier	75
242-101-76	Science graphique I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
401-909-76	Coût et estimation	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ 210 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants

221-594-89	Projet de fin d'études en évaluation immobilière	60
221-604-89	Rapports d'évaluation	30
221-664-89	Estimation II	45
221-674-89	Technique du coût selon des modèles américains	45
221-684-89	Techniques de planification	30
221-694-89	Projet de fin d'études en estimation	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE **TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 221.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453.300 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 980 heures
TOTALE 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction que ce soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieures ou d'ingénieurs. Au terme de ses études l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction; concevoir des éléments simples de projets; estimer les quantités et les coûts de ces projets; surveiller des travaux de construction; organiser un chantier et une petite entreprise de construction.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-65	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-05	Physique générale	75
203-116-05	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-05	Construction	60
221-212-05	Bâtiments et matériaux	45
221-220-05	Topométrie générale	60
221-322-05	Topométrie appliquée	75
221-332-05	Granulats	60
221-342-05	Cahier des charges et devis	45
221-412-05	Analyse structurale	45
221-422-05	Géométrie routière	60
221-432-05	Bétons	75
221-442-05	Structure d'acier I	60
221-522-05	Construction et entretien des routes	60
221-532-05	Mécanique des sols	60
221-552-05	Structure de béton I	60
221-572-05	Enrobés bitumineux	75
221-582-05	Équipements et méthodes	45
221-622-05	Génie municipal	75
221-632-05	Géotechnique appliquée	60
221-672-05	Gestion et réglementation	45
221-682-05	Structure de bois	45
221-712-05	Estimation et soumission	60
242-101-70	Sciences graphiques I	60
242-221-05	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-66	Santé et sécurité du travail	30
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 725**

plus environ **255** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-230-78	Milieu physique	45
221-542-05	Structure d'acier II	45
221-592-05	Projet I	60
221-652-05	Structure de béton II	45
221-662-05	Mécanique du bâtiment	45
221-692-05	Projet II	75
221-722-05	Applications topométriques	60
221-732-05	Construction et aménagement de complexes hydro-électriques	45
221-742-05	Initiation à l'évaluation immobilière	60
221-752-05	Génie et environnement	45
	TOTAL	**1 980**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
1116-138	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (services gouvernementaux)
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-130	Dessinatrice, dessinateur en génie civil
2165-122	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie civil
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil
8796-110	Inspectrice, inspecteur de bâtiments
8796-134	Inspectrice, inspecteur en charpentes d'acier

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 221.52

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 920 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de former des spécialistes en technologie de la construction qui œuvrent, soit au chantier, dans un laboratoire ou un bureau d'études d'ingénieures ou d'ingénieurs. Au terme de ses études, l'élève sera en mesure de préparer des plans de construction, estimer les quantités et les coûts de ces projets, surveiller des travaux de construction, exécuter des essais sur les sols et les divers matériaux de construction, effectuer des relevés d'arpentage, des implantations topométriques et les calculs connexes, utiliser les outils informatiques et traditionnels.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-85	Physique générale	75
203-119-85	Statique et résistance des matériaux	75
221-132-85	Construction	60
221-212-85	Bâtiments et matériaux	45
221-220-85	Topométrie générale	90
221-322-85	Topométrie appliquée	75
221-332-85	Granulats	60
221-342-85	Cahier des charges et devis	45
221-412-85	Analyse structurale	45
221-422-85	Géométrie routière	60
221-432-85	Bétons	75
221-442-85	Structure d'acier I	60
221-522-85	Construction et entretien des routes	60
221-532-85	Mécanique des sols	90
221-552-85	Structure de béton I	90
221-572-85	Enrobés bitumineux	75
221-582-85	Équipements et méthodes	45
221-622-85	Génie municipal	75
221-632-85	Géotechnique appliquée	90
221-672-85	Gestion et réglementation	45
221-682-85	Structure de bois	45
221-712-85	Estimation et soumission	90
242-101-76	Sciences graphiques I	90
242-221-85	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-86	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 729**

plus 4 cours pour environ **190** heures choisis parmi les suivants

221-230-78	Milieu physique	45
221-542-85	Structure d'acier II	45
221-592-85	Projet I	90
221-652-85	Structure de béton II	45
221-662-85	Mécanique du bâtiment	45
221-692-85	Projet II	75
221-722-85	Applications topométriques	90
221-732-85	Construction et aménagement de complexes hydro-électriques	45
221-742-85	Initiation à l'évaluation immobilière	60
221-752-85	Génie et environnement	45
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil

• • •

TITRE **TRAVAUX ROUTIERS ET MUNICIPAUX (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.60

CLASSIFICATION CODE CUISEP 453-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **CONSTRUCTION ET SERVICE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour collaborer avec l'ingénieure et l'ingénieur ou l'entrepreneure et l'entrepreneur spécialisés dans les travaux publics comme l'aqueduc, les égouts, l'assainissement des eaux, la construction et l'entretien des routes et des rues, l'éclairage routier, la signalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-80	Compléments de mathématique	75
221-220-89	Topométrie générale	60
221-322-89	Topométrie appliquée	75
221-422-89	Géométrie routière	60
221-522-89	Construction et entretien des routes	60
221-562-89	Équipements et méthodes	45
221-622-89	Génie municipal	75
221-712-89	Estimation et soumission	60
242-101-75	Sciences graphiques I	60
242-107-88	Dessin assisté par ordinateur	60
311-921-80	Santé et sécurité du travail	30
420-804-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**705**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-222	Technicienne, technicien en génie civil

• • •

TITRE : **VENTE DE PIÈCES DE QUINCAILLERIE, DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révision prévue en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1451 SIGLE SIMCA CZU-004
CLASSIFICATION : CODE CUISEP 111-700 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 215 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **CONSTRUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour accomplir diverses tâches liées à la réception, à la vérification, à l'entreposage, à l'expédition et à l'étiquetage des pièces de quincaillerie, placer ces marchandises sur les rayons, établir un inventaire, préparer les commandes et effectuer les opérations de la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CBP-181	451018	Matériaux de construction I	120
CBP-182	451024	Matériaux de construction II	60
CBP-183	451036	Produits pour la plomberie	90
CBP-184	451048	Matériel électrique	90
CBP-185	451054	Produits – chauffage & ventilation	60
CBP-186	451062	Rénovations résidentielles I	30
CBP-187	451075	Rénovations résidentielles II	90
CBP-188	451086	Peinture et produits connexes	90
CBP-189	451098	Produits divers	90
CBQ-181	451106	Intégration au marché du travail	90
CBQ-182	451113	Vie professionnelle	45
CBQ-183	451133	Entreprise commerciale	45
CBQ-184	451143	Fonctionnement du micro-ordinateur	45
CBQ-185	451153	Plans : lecture, codes techniques	45
CBQ-186	451164	Manipulation des marchandises	90
CBQ-187	451172	Marketing	30
CBQ-188	451186	La vente	90
CBQ-189	451193	Opérations monétaires	45
		TOTAL	**1 215**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-132	Vendeuse, vendeur de matériaux de construction
5135-154	Quincaillère-vendeuse, quincailler-vendeur

* * *

SECTEUR 8 :

DESSIN TECHNIQUE (Secondaire)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	TOTALE	PAGE
	IZU-002	1145	Arpentage (opération)	DEP	1 350	--	351
	MZU-014	1096	Dessin de bâtiment	DEP	1 800	--	352
	MZU-015	5027	Dessin industriel	DEP	1 800	--	354

SECTEUR 8 : **DESSIN TECHNIQUE (Secondaire)**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Arpentage (opération) #1145 – IZU-002 – DEP – 1 350 h				
Dessin de bâtiment #1095 – MZU-014 – DEP – 1 800 h				
Dessin industriel #5027 – MZU-015 – DEP – 1 800 h				

TITRE : **ARPENTAGE (OPÉRATION) (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1145 SIGLE SIMCA : ZU-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-100 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **DESSIN TECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir des données topographiques à l'aide des instruments usuels d'arpentage (théodolite, niveau, etc.), préciser et transformer, par la mathématique, ces renseignements techniques, traduire graphiquement, sous forme de dessins topographiques et de mise en plan, les relevés déjà effectués.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
IBD-182	330011	Introduction à la topographie	15
IBD-183	330021	Carnet de notes	15
IBD-184	330032	Nivellement direct simple	30
IBD-185	330046	Opération au théodolite I	90
IBD-186	330053	Mise en plan I	45
IBD-187	330064	Utilisation de la calculatrice	60
IBD-188	330073	Trigonométrie plane appliquée	45
IBD-189	330081	Distance horizontale I	15
IBE-181	330092	Orientation d'une ligne	30
IBE-182	330102	Arpentage foncier I	30
IBE-183	330113	Arpentage foncier II	45
IBE-184	330122	Arpentage foncier III	30
IBE-185	330133	Sécurité sur le chantier de construction	45
IBE-186	330143	Nivellement de précision	45
IBE-187	330154	Opération théodolite II	60
IBE-188	330165	Mise en plan II	75
IBE-189	330174	Distance horizontale II	60
IBF-181	330182	Courbe de niveau	30
IBF-182	330193	Polygonation	45
IBF-183	330203	Géométrie analytique appliquée	45
IBF-184	330212	Nivellements spéciaux divers	30
IBF-185	330221	Dendrologie	15
IBF-186	330231	Initiation en milieu de travail	15
IBF-187	330244	Mise en plan III	60
IBF-188	330253	Calcul de quantité en vrac	45
IBF-189	330263	Courbe circulaire	45
IBG-181	330272	Courbe verticale	30
IBG-182	330282	Spirale	30
IBG-183	330292	Calcul des dévers	30
IBG-184	330302	Orientation astronomique	30
IBG-185	330311	Cartographie – photogrammétrie	15
IBG-186	330325	Stage en milieu de travail	75
IBG-187	330335	Stage en milieu de travail II	75
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2161-001*	Aide-géomètre (débutante, débutant)
2161-122	Aide-géomètre
Contexte québécois	Opératrice, opérateur en topographie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **DESSIN DE BÂTIMENT (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1095 SIGLE SIMCA : MZU-014

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **DESSIN TECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer diverses techniques et procédures en dessin : dessin en projection orthogonale, dessin figuratif, pour déterminer des quantités de matériaux, utiliser un logiciel de dessin; acquérir les compétences nécessaires pour la réalisation sur la table à dessin ou à l'ordinateur de plans d'architecture, de structure et de mécanique du bâtiment (ventilation, plomberie, électricité); avoir les compétences essentielles pour la réalisation des plans d'ensemble d'un bâtiment résidentiel et commercial.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MDM-184	325011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
MDM-185	325023	Tracés de base	45
MDM-186	325037	Projection orthogonale	105
MDM-187	325044	Dessins figuratifs	60
MDM-188	325056	Plans d'exécution d'architecture	120
MDM-189	325067	Plans de structure	105
MDN-181	325075	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	75
MDN-182	325082	Détermination de quantités	30
MDN-183	325091	Techniques de montage de dessins	15
MDN-184	325106	Normes et principes de ventilation	90
MDN-185	325117	Plans de fabrication de structures d'acier	105
ECE-183	255002	Santé et sécurité sur les chantiers de construction	30
MDN-186	325137	Plans de ventilation	105
MDN-187	325142	Relevé de données de chantier	30
MDN-188	325151	Système d'exploitation de disque (DOS)	15
MDN-189	325167	Plans de présentation d'architecture	105
MDO-181	325176	Normes et principes de plomberie	90
MDO-182	325186	Plans de plomberie	90
MDO-183	325196	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
MDO-184	325203	Normes et principes d'électricité	45
MDO-185	325211	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
MDO-186	325222	Plans d'électricité	30
MDO-187	325238	Plans d'un bâtiment résidentiel	120
MDO-188	325248	Plans d'un bâtiment commercial	120
MDO-189	325258	Intégration au marché du travail	120
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-110	Dessinatrice, dessinateur
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-126	Dessinatrice, dessinateur d'architecture
2163-130	Dessinatrice, dessinateur en génie civil
2163-134	Dessinatrice, dessinateur d'établissements commerciaux
2163-146	Dessinatrice, dessinateur de systèmes de chauffage et ventilation

* * *

TITRE : **DESSIN INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 5027 SIGLE SIMCA : MZU-015

CLASSIFICATION : CODE CUSEP 217-700 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **DESSIN TECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec précision et rapidité, à l'aide des instruments usuels de dessin et grâce à un poste de travail informatisé (DAO), des travaux de dessin qui se rapportent plus précisément au domaine industriel tels que le dessin de fabrication mécanique, d'ensemble, d'illustration, le dessin, le bâti de machine et la schématisation dans les secteurs hydraulique, pneumatique, électrique et la canalisation industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MDR-188	326011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
MDR-189	326025	Tracés de base	75
MDS-181	326038	Projection orthogonale	120
MDS-182	326045	Dessin en perspective	75
MDS-183	326056	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO I)	90
MDS-184	326065	Dessin simple de fabrication	75
MDS-185	326075	Notions de mathématiques	45
MDS-186	326083	Situation des pièces d'un mécanisme	45
MDS-187	326093	Organes de liaison mécaniques	45
MDS-188	326103	Cotation fonctionnelle	45
MDS-189	326116	Procédés de fabrication	90
MDT-161	326126	Dessin d'ensemble d'un mécanisme simple	90
MDT-162	326136	Développement d'un objet	90
MDT-163	326148	Utilisation d'un logiciel de dessin (DAO II)	120
MDT-164	326156	Organes de transmission	90
MDT-165	326161	Correction d'un dessin	15
MDT-166	326176	Dessin complexe de fabrication	90
MDT-167	326184	Relevé d'un objet technique	60
MDT-168	326195	Dessin d'ensemble d'un mécanisme complexe	75
MDT-169	326202	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
MEB-181	326213	Dessin en vue explosée	45
MEB-182	326226	Bâti d'une machine	90
MEB-183	326236	Schématisation d'un système	90
MEB-184	326247	Conception d'un objet technique	105
MEB-185	326256	Intégration au milieu de travail	90
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-110	Dessinatrice, dessinateur
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-118	Examinatrice, examinateur de dessins industriels
2163-122	Dessinatrice, dessinateur de détails
2163-138	Dessinatrice, dessinateur d'installations électriques
2163-154	Dessinatrice, dessinateur en construction mécanique
2163-158	Dessinatrice, dessinateur des mines
2163-176	Illustratrice, illustrateur de publications techniques

* * *

SECTEUR 9 :

ÉLECTROTECHNIQUE (Secondaire)
ÉLECTROTECHNIQUE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
900.78			Actualisation en électronique numérique	AEC	480	– –	379
244.52			Automatique et robotique	CEC	2115	– –	380
900.33			Automatique et robotique	AEC	855	– –	381
280.04			Avionique	DEC	2 040	2 700	382
	EZW-002	1495	Dépannage d'appareils électroniques (téléviseurs)	ASP	450	– –	384
	EZW-009	1007	Dépannage d'équipements de bureautique	ASP	450	– –	385
	EZU-016	5052	Électricité d'entretien	DEP	1 800	– –	386
	EZW-012	5001	Électricité d'entretien	ASP	450	– –	387
	EZU-012	1430	Électricité de construction (chem. 2)	DEP	1 350	– –	388
243.01			Électrodynamique	DEC	2 040	2 700	389
	EZU-003	1347	Électromécanique de machines distributrices	DEP	1 350	– –	391
	EZU-001	1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)	DEP	1 800	– –	392
243.03			Électronique	DEC	2 055	2 715	394
243.53			Électronique	CEC	2 055	– –	396
	BZW-008	1004	Électronique de machines de bureau	ASP	450	– –	397
243.57			Électronique industrielle	CEC	2 025	– –	398
900.28			Électronique industrielle	AEC	465	– –	399
243.55			Électrotechnique générale	CEC	1 380	– –	400
243.05			Équipements audiovisuels	DEC	2 040	2 700	401
243.59			Équipements audiovisuels	CEC	2 040	– –	403
900.30			Équipements audiovisuels	AEC	660	– –	404
243.56			Équipements bio-médicaux	CEC	2 145	– –	405
900.27			Équipements bio-médicaux	AEC	825	– –	406
	EZW-011	1035	Équipements périphériques audio-vidéo (dépannage)	ASP	450	– –	407
	EZW-013	5000	Estimation en électricité	ASP	450	– –	408
	EZU-013	5026	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	DEP	1 800	– –	409
243.02			Instrumentation et contrôle	DEC	2 040	2 700	410

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
243.50			Instrumentation et contrôle	CEC	2 040	– –	412
900.25			Instrumentation et contrôle	AEC	660	– –	413
900.57			Instruments de bord d'aéronefs	AEC	600	– –	414
244.53			Mesure et instrumentation physique	CEC	2 100	– –	415
900.34			Mesure et instrumentation physique	AEC	840	– –	416
247.50			Micro-ordinateur général	CEC	1 200	– –	417
247.71			Microprocesseur	DPEC	420	– –	418
243.61			Microprocesseurs	CEC	2 040	– –	419
900.26			Microprocesseurs	AEC	660	– –	420
901.47			Microprocesseurs	AEC	885	– –	421
	EZV-001	1452	Montage de lignes électriques	CEP	720	– –	422
901.28			Ordinateurs et instrumentation (bloc ordinateur)	AEC	540	– –	423
			(bloc instrumentation et contrôle)	AEC	495	– –	423
243.58			Planification des installations électriques	CEC	2 010	– –	424
900.29			Planification des installations électriques	AEC	630	– –	425
	EZU-002	1346	Réparation d'appareils électroménagers	DEP	1 350	– –	426
	EZW-010	1019	Réparation de micro-ordinateurs	ASP	450	– –	427
	EZU-004	1352	Réparation et dépannage de systèmes de sécurité	DEP	1 350	– –	428
	EZU-015	5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	DEP	1 800	– –	429
280.50			Systèmes électroniques d'aéronefs	CEC	2 085	– –	430
900.32			Systèmes électroniques d'aéronefs	AEC	990	– –	431
247.51			Systèmes ordinés et automatisés	CEC	2 235	– –	432
	EZU-014	5023	Techniques d'équipement de bureau	DEP	1 800	– –	433
243.92			Techniques numériques appliquées aux ordinateurs	AEC	855	– –	434
901.01			Technologie de réseaux de systèmes ordinés	AEC	1 380	– –	435
247.01			Technologie de systèmes ordinés	DEC	2 205	2 865	436
244.01			Technologie physique	DEC	2 040	2 700	437
244.51			Technologie physique générale	CEC	1 410	– –	439
	EZU-005	1348	Télécommunication (opérations)	DEP	900	– –	440
243.60			Télécommunications	CEC	2 115	– –	441
900.31			Télécommunications	AEC	870	– –	442

SECTEUR 9 :

ÉLECTROTECHNIQUE (Secondaire)
ÉLECTROTECHNIQUE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

- Électricité d'entretien
  #5052 – EZU-016 – DEP – 1 800 h
- Électricité de construction (chem. 2)
  #1430 – EZU-012 – DEP – 1 350 h
- Électromécanique de machines distributrices
  #1347 – EZU-003 – DEP – 1 350 h
- Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)
  #1453 – EZU-001 – DEP – 1 800 h
- Installation et réparation d'équipement de télécommunication
  #5026 – EZU-013 – DEP – 1 800 h
- Montage de lignes électriques
  #1452 – EZV-001 – CEP – 720 h
- Réparation d'appareils électroménagers
  #1346 – EZU-002 – DEP – 1 350 h
- Réparation et dépannage de systèmes de sécurité
  #1352 – EZU-004 – DEP – 1 350 h

ASP

- Électricité d'entretien
  #5001 – EZW-012 – ASP – 450 h
- Estimation en électricité
  #5000 – EZW-013 – ASP – 450 h

DEC - CEC

- Avionique
  #280.04 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Électrodynamique
  #243.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Électronique
  #243.03 – DEC – 2 055 h, 2 715 h
- Équipements audiovisuels
  #243.05 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Instrumentation et contrôle
  #243.02 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Technologie de systèmes ordinés
  #247.01 – DEC – 2 205 h, 2 865 h
- Technologie physique
  #244.01 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Automatique et robotique
  #244.52 – CEC – 2 115 h
- Électronique
  #243.53 – CEC – 2 055 h
- Électronique industrielle
  #243.57 – CEC – 2 025 h

DPEC

- Microprocesseur
  #247.71 – DPEC – 420 h

AEC

- Microprocesseurs*
  #901.47 – AEC – 885 h
- Ordinateurs et instrumentation (bloc ordinateur)
  #901.28 – AEC – 540 h
- Ordinateurs et instrumentation (bloc instrumentation et contrôle)
  #901.28 – AEC – 495 h
- Techniques numériques appliquées aux ordinateurs
  #243.92 – AEC – 855 h
- Technologie de réseaux de systèmes ordinés
  #901.01 – AEC – 1 380 h

* Tous les DEC et tous les CEC en électrotechnique permettent d'accéder à ce programme.

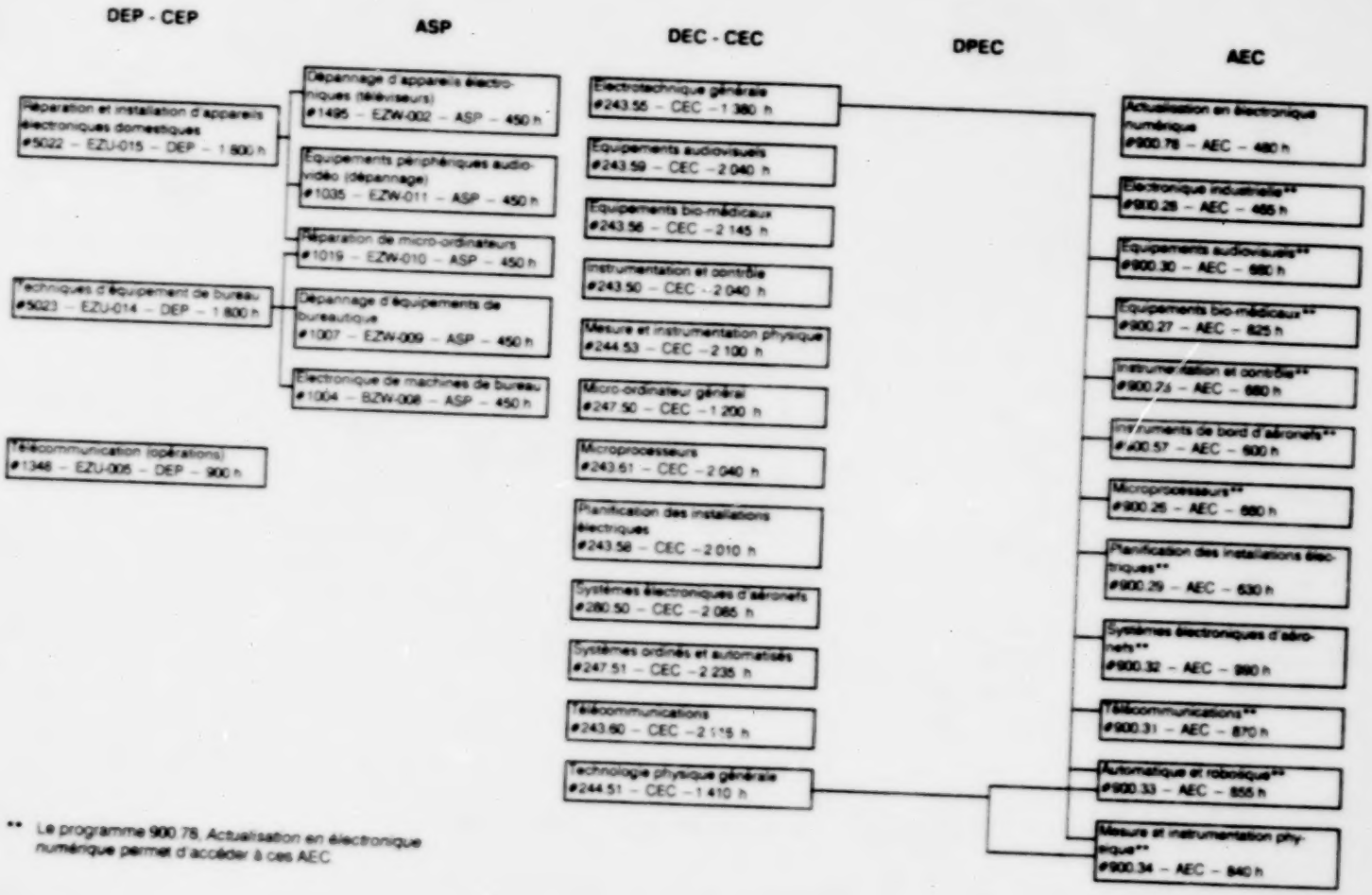

** Le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* permet d'accéder à ces AEC

TITRE : **ACTUALISATION EN ÉLECTRONIQUE NUMÉRIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.78

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'actualiser des connaissances et d'acquérir les habiletés requises dans le domaine de l'électronique numérique, du matériel et du logiciel d'ordinateur.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) en 243.00, électrotechnique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateur	60
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
	TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE **AUTOMATIQUE ET ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 244.52

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-354 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 115 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production. Connaissance des applications technologiques. Comprendre les processus industriels soumis à l'automatisation et acquérir une méthodologie permettant de cerner les sources des problèmes de fonctionnement. Suggérer des adaptations ou des modifications et les implanter. Utiliser les méthodes, langages et techniques de résolutions propre à la commande automatique. Programmer les appareils automatiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
241-250-80	Technologie de construction	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-84	Métrologie	60
244-135-84	Travaux d'atelier	90
244-140-84	Application de circuits numériques	75
241-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-147-84	Méthodes d'automatisation	75
244-151-84	Commande d'actionneurs	60
244-152-84	Commande de processus	75
244-153-84	Robotique	60
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	75
244-163-84	Techniques d'entretien et de dépannage	60
244-164-84	Algorithmes et langage de commande	75
244-165-84	Logistique industrielle	75
244-501-84	Projets I	90
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AUTOMATIQUE ET ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-354 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à assurer la qualité de fonctionnement autonome des équipements automatiques de production, utiliser adéquatement les techniques et les technologies de l'automatisation, collaborer à la rédaction de cahiers des charges, collaborer au choix des appareils automatiques (y compris les robots). Assurer l'installation et la mise en route, le dépannage, l'entretien et la programmation, vérifier les performances d'une installation automatique et procéder aux réglages, calibrages et étalonnages nécessaires. L'intégration des connaissances, habiletés et attitudes se fait tout au long du programme et particulièrement lors du projet II, lequel peut être réalisé en collaboration avec le milieu industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir complété le programme 244.51, *Technologie physique générale* ou le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-250-80	Technologie de construction	60
244-147-84	Méthodes d'automatisation	75
244-151-84	Commande d'actionneurs	60
244-152-84	Commande de procédure	75
244-153-84	Robotique	60
244-163-84	Techniques d'entretien et de dépannage	75
244-164-84	Algorithmes et langage de commande	75
244-165-84	Logistique industrielle	75
244-531-84	Assemblage/montage et détection	90
244-601-82	Projet de technologie physique II	75
244-712-85*	Métrologie et capteurs	30
244-713-85*	Techniques de traitement de signaux	45
244-714-85*	Actionneurs	45
	TOTAL	855

* Les personnes qui ont réussi le programme 244.51 sont exemptées de ces cours.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-008*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **AVIONIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 280.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-350 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 040 heures
TOTALE 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Faire de l'élève un spécialiste du rendement d'équipements d'avionique à la fine pointe de la technologie, allant des systèmes électriques et électroniques d'aéronefs les plus simples jusqu'aux plus modernes. L'habiliter à la recherche et à l'analyse afin de diminuer le coût direct de l'entretien, en améliorant le fonctionnement des systèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-112-86	Circuits à semi-conducteurs	75
243-113-90	Techniques numériques	90
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	90
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-980-86	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
280-117-86	Techniques d'atelier	45
280-118-90	Machines électriques aéronautiques	90
280-119-90	Avionique de puissance	60
280-122-86	Mesures en avionique	60
280-123-90	Techniques de communication radio	90
280-124-86	Propagation et antennes d'aéronefs	90
280-125-90	Microprocesseurs et affichage vidéo	75
280-126-90	Les servomécanismes dans l'aviation	60
280-127-86	Instruments de bord	60
280-128-90	Pilotage automatique et directeur de vol	60
280-129-86	Introduction aux propulseurs	90
280-130-86	Stage avionique	75
280-143-86	Introduction à l'aéronautique	75
	SOUS-TOTAL	**1 590**

plus environ **450** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-125-86	Micro-usinage	60
280-133-90	Systèmes de navigation	75
280-134-90	Systèmes électriques d'aéronefs	90
280-135-86	Servitudes de bord	75
280-138-90	Système radar de navigation	90
280-146-86	Système de navigation à longue distance	60
280-162-90	Ordinateurs de bord	60
280-163-90	Systèmes électriques de bord	60
280-164-90	Instruments de communication et de navigation	90
280-165-90	Instruments de navigation radar	90
280-167-86	Instruments de navigation à longue distance	60
280-170-90	Bancs d'essais automatisés et simulation	60
280-172-90	Instruments gyroscopiques et anémométriques	60
280-173-86	Règlements aériens	30
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique
5131-118	Commis vendeuse-technicienne, commis vendeur-technicien d'aéronefs
8535-110	Monteuse, monteur de matériel électronique aéronautique
8535-122	Réparatrice, réparateur de matériel de liaison radio-électrique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **DÉPANNAGE D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES (TÉLÉVISEURS) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1495 SIGLE SIMCA : EZW-002
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer tout genre de vérification, d'ajustement ou de réparation sur les téléviseurs noir et blanc et couleur, pour remplacer, au besoin, les composantes défectueuses, voir à l'installation et à la mise en opération du matériel et de l'équipement tels que les antennes de télévision et la câblodistribution, assurer le service et l'entretien à l'atelier et à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION

	5022 :	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
ou	1040 :	Dépannage d'appareils électroniques domestiques
ou	1345 :	Dépannage d'appareils électroniques
ou	285-500 :	Dépannage d'appareils électriques domestiques II
ou	1845 :	Electronic House Appliances Servicing II
ou	785-500 :	Electronic House Appliances Servicing II
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBB-181	280012	Transmetteur de télévision	30
EBB-182	280027	Réseau HF vidéo monochrome	105
EBB-183	280035	Audio déflexion monochrome	75
EBB-184	280048	Téléviseurs couleur	120
EBB-185	280054	Synthoniseteurs HF polychromes	60
EBB-186	280064	Propagation des ondes RF	60
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-126	Réparatrice, réparateur d'appareils de studio de télévision
8537-110	Réparatrice, réparateur de téléviseurs

* * *

TITRE : **DÉPANNAGE D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAUTIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1007 SIGLE SIMCA : EZW-009
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-340 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer, régler, installer et modifier occasionnellement, à l'aide d'outils appropriés, différents systèmes automatisés qui assurent le bon fonctionnement interne des micro-ordinateurs et des autres appareils de traitement de texte, assurer, à l'aide de plans et devis, la bonne coordination des composantes du système.

CONDITIONS D'ADMISSION

5023 Techniques d'équipement de bureau
ou 1269 Électromécanique de machines de bureau
ou 396-500 Électromécanique de la bureautique II
ou 1040 Dépannage des appareils électroniques domestiques
ou 896-500 Electromechanic Office Machine II
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ECB-168	398012	Traitement de texte	30
ECB-169	398026	Langages évolués I (programmation)	90
ECC-181	398034	Système d'exploitation	60
ECC-182	398041	Conception d'un programme informatique	15
ECC-183	398053	Communication	45
ECC-184	398061	Logiciels d'application	15
ECC-185	398072	Langages évolués II (applications)	30
ECC-186	398083	Langage assembleur	45
ECC-187	398095	Fonctionnement interne d'un micro-ordinateur	75
ECC-188	398103	Cartes d'un micro-ordinateur	45
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-108*	Dépanneuse, dépanneur de matériel informatique
8535-121	Préposée, préposé à l'entretien de matériel de bureautique
8585-121	Préposée, préposé à l'entretien de l'équipement de traitement de texte et d'informatique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTRICITÉ D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5052 SIGLE SIMCA : EZU-016

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-350 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les tâches liées à l'électricité d'entretien en mécanique, en électricité et en électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EOC-167	342011	Métier et formation	15
EOD-162	342052	Santé et sécurité du travail	30
EOF-161	288096	Analyse de circuits à c.c.	90
EON-161	288034	Utilisation : outillage, ancrages	60
EON-164	288123	Traçage de croquis et schémas	45
		Utilisation : manuels et plans	45
EOH-169	288115	Analyse de circuits à c.a.	75
EON-162	288086	Installations matériel distribution	90
EOO-161	288281	Communication professionnelle	15
EOO-167	343192	Utilisation micro-ordinateur	30
EOI-164	343076	Circuits à semi-conducteurs	60
		Installation systèmes électriques	60
EOE-169	342213	Logique combinatoire	45
		Installation d'équipement industriel	60
EOF-169	342304	Logique séquentielle	60
		Initiation au métier	30
		Procédés industriels	60
		Instrumentation industrielle	45
		Réparation commande moteur à c.c.	75
		Réparation commande moteur à c.a.	90
		Électronique de puissance	90
		Modifications systèmes électriques	60
		Entretien préventif	45
		Circuits fluidiques	90
		Modifications de programmes	105
		Réparation système automatisé	105
		Amorcer la pratique du métier	90
EOH-166	288281	Moyens de recherche d'emploi	15
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8533-110	Électricienne, électricien d'entretien

* * *

TITRE : **ÉLECTRICITÉ D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5001 SIGLE SIMCA : EZW-012

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer, vérifier, raccorder, ajuster, dépanner et assurer l'entretien des câbles, des canalisations, des contrôles, des appareils et des accessoires auxiliaires utilisés dans les circuits électriques d'éclairage, de distribution, de signalisation et de transmission de l'information, dans les circuits pneumatiques et hydrauliques de transmission de l'information, de contrôle et de mesure, dans les systèmes d'intercommunication et certains circuits propres à l'industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1430	Électricien de construction
ou	282-500	Électricien de construction
ou	1344	Électricité de construction
ou	782-500	Construction Electrician
ou	1844	Construction Electrician
ou	1930	Construction Electrician
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBE-181	283072	Les traducteurs d'entrée	30
EBE-182	283081	Entretien préventif	15
EBE-183	283092	Oscillateurs	30
EBE-184	283105	Pneumatique	75
EBE-185	283123	Circuits intégrés linéaires	45
EBE-187	283144	Synchro et servomécanismes	60
EBE-189	283163	Hydraulique appliquée	45
EBF-181	283172	Automates programmables	30
EBF-183	283192	Contrôle de moteurs polyphasés	30
EBF-184	283204	Approche du milieu de travail	60
EBP-182	294422	Opto-électronique	30
		TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8533-110	Électricienne, électricien d'entretien

* * *

TITRE : **ÉLECTRICITÉ DE CONSTRUCTION (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1430 SIGLE SIMCA : EZU-012
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-310 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des travaux d'installation, de mise en service et d'entretien des réseaux et de l'équipement électrique des immeubles d'habitation, des bâtiments commerciaux et industriels, conformément aux plans et devis et selon les règles du Code canadien de l'électricité.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EDN-188	288011	Métier et formation	15
KDN-186	255001	Organismes de la construction	15
ECE-183	255002	Santé et sécurité : construction	30
EDN-181	286034	Utilisation : outillage, ancrages	60
EDN-184	286123	Traçage de croquis et schémas	45
ECF-181	286056	Analyse de circuits à c.c.	90
EDN-182	286086	Câbles et canalisations	90
EDN-183	286106	Sorties : éclairage, commodité	75
EDN-189	286142	Échafaudages et gréage	30
EDO-181	286291	Communication professionnelle	15
ECF-183	286073	Utilisation de plans et devis	45
ECF-187	286115	Analyse de circuits à c.a.	75
EDN-185	286135	Branchements à basse tension	75
EDO-182	286303	Installation de luminaires	45
EDO-183	286313	Commandes à très basse tension	45
EDO-184	286325	Installation de transformateurs	75
ECG-183	286165	Installation de systèmes de chauffage	75
EDO-185	286334	Notions d'électronique	60
EDN-186	286244	Installation de systèmes avertisseurs	60
BDE-189	342213	Logique combinatoire	45
ECG-185	286185	Installation de moteurs à c.c.	75
ECG-186	286195	Installation de moteurs à c.a.	75
BDF-189	342304	Logique séquentielle	60
EDN-187	286254	Installation d'automates programmables	60
ECH-186	286281	Moyens de recherche d'emploi	15
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8531-384	Monteuse-régleuse, monteur-régleur de matériel de commande électrique
8733-118	Dépanneuse, dépanneur, service électrique
8733-122	Électricienne, électricien de construction
8733-130	Installatrice, installeur de compteurs d'électricité
8739-110	Électricienne, électricien de centrale électrique

* * *

TITRE : **ÉLECTRODYNAMIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 243.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-310 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 040 heures
TOTALE 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour devenir adjointe ou adjoint technique des ingénieures, ingénieurs et scientifiques de recherche, aux divers plans : de préparation et de réalisation des projets d'installation électrique, éclairage, chauffage, production, transmission, distribution, utilisation et gestion de l'énergie électrique. Régler les dispositifs de commande, localiser, modifier, réparer ou changer les segments défectueux d'appareillage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin; croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour **690** heures :		
243-541-84	Utilisation de l'énergie électrique	90
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie des machines	60
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-681-84	Électronique de puissance	75
243-671-84	Systèmes automatisés	90
243-681-84	Production, transmission, distribution	60
243-691-84	Projet II	45
	TOTAL	**2 040**

* Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune soit : 243.01, *électrodynamique*; 243.02, *instrumentation et contrôle*; 243.03, *électronique*; 243.05, *équipements audio-visuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-142	Dessinatrice, dessinateur de matériel électronique
2165-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électrique
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique
5131-001*	Estimatrice, estimateur en électricité
8736-110	Inspectrice, inspecteur d'installations électriques
8736-134	Technicienne, technicien d'essais électriques
9531-114	Contrôleuse, contrôleur de sous-station

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTROMÉCANIQUE DE MACHINES DISTRIBUTRICES (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1347 SIGLE SIMCA : EZU-003
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer l'installation, le raccordement et l'entretien de machines distributrices (marchandise sèche, deux produits multiples chauds ou froids, boissons chaudes et froides) munies de commandes appropriées : mécanique électrique, électromécanique, électronique, selon les normes qui régissent le métier de réparatrice ou de réparateur de machines distributrices.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBJ-187	290016	Mécanique	90
EBJ-188	290023	Croquis côtés et schémas	45
EBJ-189	290036	Circuits c.c.	90
EBK-181	290045	Circuits c.a.	75
EBK-182	290055	Électronique logique	75
EBK-183	290063	Moteurs électriques monophasés	45
EBK-184	290072	Câblage et distribution	30
EBK-185	290085	Électronique analogique	75
EBL-184	290167	Réfrigération	105
EBL-187	290192	Sécurité	30
EBL-188	290203	Gestion et relations humaines	45
EBL-189	290215	Stages industriels	75
EBM-181	291018	Programmation – changeur monnaie	120
EBM-182	291026	Distributrices de marchandise sèche	90
EBM-183	291036	Distributrices de produits multiples	80
EBM-184	291048	Distributrices de boissons chaudes	120
EBM-185	291058	Distributrices de boissons froides	120
EBM-186	291062	Four à micro-ondes	30
		TOTAL	**1 389**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8525-130	Monteuse, monteur de distributeurs automatiques
8526-294	Vérificatrice, vérificateur de distributeurs automatiques
8589-186	Dépanneuse, dépanneur de distributeurs automatiques

* * *

TITRE : **ÉLECTROMÉCANIQUE DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1453 SIGLE SIMCA : EZU-001

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer le fonctionnement et l'entretien de l'équipement de productions automatisées, intervenir au premier niveau opérationnel, réparer les divers systèmes et leurs diverses composantes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques, travailler dans l'un ou l'autre des divers types d'entreprises de production qui utilisent des systèmes de contrôle automatisés.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EDO-188	343011	Métier et formation	15
BDC-189	342032	Traçage de croquis et schémas	30
BDD-182	342052	Santé et sécurité au travail	30
ECH-188	288056	Analyse de circuits à c.c.	90
ECI-181	343043	Plans mécaniques	45
BDF-181	342222	Soudage, coupage oxyacétylène	30
EDO-187	343192	Utilisation micro-ordinateur	30
ECH-189	288115	Analyse de circuits à c.a.	75
EDO-188	343203	Soudage à l'arc électrique	45
BDE-183	342152	Manutention et gréage	30
ECI-183	343062	Plans électriques	30
BDD-187	342108	Usinage manuel	60
ECI-184	343076	Circuits à semi-conducteurs	60
BDF-183	342248	Circuits pneumatiques	60
BDE-181	342132	Tuyaux, tubes et boyaux	30
ECI-185	343085	Électronique de puissance	75
EDO-189	343213	Élément transmission : entretien	45
ECI-182	343052	Alignement conventionnel	30
BDD-189	342126	Usinage sur machines-outils	60
ECI-189	343121	Moyens de recherche d'emploi	15
BDE-189	342213	Logique combinatoire	45
BDF-189	342304	Logique séquentielle	60
ECI-187	343105	Moteurs et génératrices à c.a.	75
BDD-186	342093	Arbres, roulements, coussinets	45
BDD-188	342113	Dispositifs de transmission	45
ECI-186	343115	Moteurs et génératrices à c.c.	75
BDF-184	342256	Circuits hydrauliques	60
ECJ-181	343134	Circuits à logique câblée	60
ECJ-182	343144	Automate programmable	60
ECJ-184	343162	Compresseurs et moteurs pneumatiques	30
ECJ-185	343172	Pompes et moteurs hydrauliques	30
ECJ-186	343186	Dépannage système automatisé	60
ECJ-183	343156	Intégration au travail	60
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-001*	Électromécanicienne, électromécanicien de systèmes automatisés
8535-114	Électronicienne, électronicien d'entretien
8535-134	Réparatrice, réparateur de régulateur photo-électronique
8535-138	Réparatrice, réparateur de commandes électroniques
8536-110	Vérificatrice, vérificateur de panneaux de commande
8536-122	Contrôleuse, contrôleur de systèmes électroniques

* Codes Repères

Certification de compétence en électricité pour les électromécaniciennes et électromécaniciens

Pour faire suite à la réponse du MMSRFP, au sujet de l'évaluation du programme *Électromécanique de systèmes automatisés* aux fins de la carte de compétence en électricité, il serait opportun d'en informer les enseignantes et enseignants en soulignant les points suivants :

1. La licence « C » en électricité n'est plus émise. Elle est remplacée soit par le certificat de qualification d'électricien (hors construction), soit par le certificat de compétence d'électricien (CCQ).
2. Pour obtenir l'un ou l'autre de ces certificats, la durée d'apprentissage est fixée à 8 000 heures.
3. Pour la candidate ou le candidat qui aura terminé avec succès le programme *Électromécanique de systèmes automatisés*, le MMSRFP peut, en vertu du règlement r.4 de la loi F-5 (hors construction), lui reconnaître de 1 590 à 2 280 heures pour ce qui est de l'apprentissage.
4. Pour se faire reconnaître ces heures d'apprentissage, la candidate ou le candidat doit d'abord se procurer un carnet d'apprenti en se présentant au centre Travail-Québec de sa région, muni d'une attestation d'emploi.

Remarques

- Il est inutile de demander la reconnaissance de ces heures d'apprentissage avant d'avoir obtenu un carnet d'apprenti.
- Il ne faut pas craindre de perdre la reconnaissance de l'apprentissage car les heures accumulées ont toujours leur valeur, même si vous ne possédez pas de carnet d'apprenti. Le MMSRFP reconnaît encore aujourd'hui des heures d'apprentissage pour des cours suivis il y a plus de vingt ans.
- Pour obtenir un carnet d'apprenti, on doit avoir un emploi dans le métier.
- On peut compter environ 112 centres Travail-Québec : s'il ne s'en trouve pas un dans votre région immédiate, contactez le bureau régional de Travail-Québec.

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 456-350 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pour assister les ingénieures et ingénieurs dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo. Installer, vérifier, entretenir, ajuster, analyser des appareils et des systèmes. Rédiger des rapports, des spécifications, des cahiers de charges.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus 675 heures de cours choisis parmi les suivants		
243-543-84	Automatisme industriel	75
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-563-84	Systèmes de télécommunication RF	75
243-593-84	Projet I	45
243-643-84	Analyse de systèmes	60
243-653-84	Transmission numérique	75
243-673-84	Vidéo	60
243-693-84	Projet II	45
plus un des 2 cours suivants		
243-573-84	Audio	60
243-583-84	Périphériques	60
plus un cours à option parmi les suivants		
243-633-84	Réalisation de circuits intégrés	105
243-663-84	Télécommunication	105
243-683-84	Ordinateurs	105
	TOTAL	**2 055**

* Les programmes du secteur Électrotechnique se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune soit : 243.01, *électrodynamique*; 243.02, *instrumentation et contrôle*; 243.03, *électronique*; 243.06, *équipements audiovisuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électrique
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
2163-154	Spécialiste en matériel informatique
2163-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
5131-114	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien du traitement électronique des données
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique
5177-118	Représentante commerciale, représentant commercial en télécommunications
8535-106*	Technicienne, technicien en électronique, plate-forme de forage

* Code **Repères**

• • •

TITRE **ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 243.53

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés théoriques et pratiques pour assister les ingénieures et ingénieurs dans la conception, la modification et l'élaboration de circuits, d'appareils, d'instruments, de systèmes dans le domaine des télécommunications, des ordinateurs, des automatismes, de la reproduction, de l'enregistrement et de la distribution audio et vidéo. Installer, vérifier, entretenir, ajuster, analyser des appareils et des systèmes. Rédiger des rapports, des spécifications et instructions techniques, collaborer à la rédaction du cahier de charges.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-70	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-543-84	Automatisme industriel	75
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-563-84	Systèmes de télécommunication RF	75
243-593-84	Projet I	45
243-643-84	Analyse de systèmes	60
243-653-84	Transmission numérique	75
243-673-84	Vidéo	60
243-693-84	Projet II	45
plus un des 2 cours suivants :		
243-573-84	Audio	60
243-583-84	Périphériques	60
plus un cours à option parmi les suivants :		
243-633-84	Réalisation de circuits intégrés	105
243-663-84	Télécommunication	105
243-683-84	Ordinateurs	105
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE DE MACHINES DE BUREAU (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1004 SIGLE SIMCA : BZW-006
CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-450 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, ajuster, nettoyer, réparer et mettre en bon état d'opération les appareils tels que les machines à écrire électroniques, les copieurs et télécopieurs, conseiller le personnel autorisé sur le mode d'utilisation des appareils et des machines.

CONDITIONS D'ADMISSION

	5023	Techniques d'équipement de bureau
ou	383-500	Mécanicien de machines de bureau
ou	1269	Électromécanique de machines de bureau
ou	883-500	Office Machine Mechanic
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BBS-165	387017	Machine à écrire électronique	105
BBS-166	387027	Copieur I	105
BBS-167	387033	Copieur II	45
BBS-168	387043	Balance électronique	45
BBS-169	387054	Télécopieur FA	60
BBT-161	387066	Stage industriel	90
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8585-001*	Électromécanicienne, électromécanicien de machines de bureau
8585-120	Mécanicienne, mécanicien d'entretien de photocopieurs
8585-126	Réparatrice, réparateur de caisses enregistreuses électroniques

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-351 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés théoriques et pratiques pour lire et interpréter les plans, les dessins et appliquer les règles de sécurité; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défectuosités constatées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie de machines	60
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-661-84	Électronique de puissance	75
243-671-84	Systèmes automatisés	60
243-691-84	Projet II	45
243-767-84	Installations électriques	75
243-768-84	Application des micro-ordinateurs	60
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE : **ÉLECTRONIQUE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.28

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-351.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour lire et interpréter les plans, les dessins et les spécifications techniques; régler les dispositifs d'un système selon les spécifications du manufacturier; localiser, diagnostiquer et réparer l'appareillage défectueux des équipements; commander les pièces requises pour l'entretien et la réparation des équipements; proposer des solutions pour corriger les causes de défaillance des équipements; rédiger des rapports détaillés sur les défectuosités constatées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, Actualisation en électronique numérique ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-581-84	Électronique de réglage et de commande	90
243-671-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie de machines	90
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-681-84	Électronique de puissance	75
243-671-84	Systèmes automatisés	90
243-691-84	Projet II	45
243-757-84	Installations électriques	75
243-768-84	Application des micro-ordinateurs	60
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **ÉLECTROTECHNIQUE GÉNÉRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 380 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les savoirs et savoir-faire indispensables à des spécialisations ultérieures multiples. Effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel; vérifier, étalonner et régler des systèmes de mesure. Développer les capacités à utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques, à exécuter des travaux de nature mécanique, à utiliser un micro-ordinateur, à analyser et à réaliser un circuit numérique et analogique, à effectuer des dessins et des croquis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
	TOTAL	**1 380**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique.

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 243.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-350 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 040 heures
TOTALE 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et habiletés pratiques pour utiliser et entretenir les appareils audiovisuels. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, récepteurs de télévision, magnétoscopes, réaliser les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réalisation de documents audiovisuels et d'émissions de radio et de télévision. Actualisation en médiatique et en télématique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour **660** heures :		
243-555-84	Systèmes RF	90
243-565-84	Systèmes vidéo	75
243-575-84	Systèmes audio	45
243-585-84	Techniques audiovisuelles	75
243-595-84	Projet	45
243-655-84	Récepteur et moniteur de télévision	75
243-665-84	Magnétoscopes	75
243-675-84	Appareils audio	75
243-685-84	Notions de médiatique et de télématique	45
243-695-84	Projet de production	60
	TOTAL	**2 040**

* Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune soit : 243.01, *électrodynamique*; 243.02, *instrumentation et contrôle*; 243.03, *électronique*; 243.05, *équipements audio-visuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
2799-004*	Technicienne, technicien en audiovisuel (scolaire)
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique
8535-118	Installatrice -dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel
8535-126	Réparatrice, réparateur d'appareils de studio de télévision
9555-110	Opératrice, opérateur du son

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.59

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences pour utiliser et entretenir des appareils utilisés en techniques audiovisuelles. Identifier et réparer les pannes dans les appareils audio, vidéo, récepteurs de télévision, magnétoscopes et réaliser tous les ajustements nécessaires au bon fonctionnement. Réaliser des documents audiovisuels et participer à la réalisation d'émissions de radio et de télévision. Actualiser ses connaissances en médiatique et en télématique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-555-84	Systèmes RF	60
243-565-84	Systèmes vidéo	75
243-575-84	Systèmes audio	45
243-585-84	Techniques audiovisuelles	75
243-595-84	Projet	45
243-655-84	Récepteur et moniteur de télévision	75
243-665-84	Magnétoscopes	75
243-675-84	Appareils audio	75
243-685-84	Notions de médiatique et de télématique	45
243-695-84	Projet de production	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
2799-004*	Technicienne, technicien en audiovisuel (scolaire)
3315-178	Cadreuse, cadreur de télévision
5131-130	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien de matériel électronique
6535-118	Installatrice-dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel
6535-126	Réparatrice, réparateur d'appareils de studio de télévision
9555-110	Opératrice, opérateur du son

* Code Repères

* * *

TITRE **ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.30

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et habiletés requises pour utiliser, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les appareils audio et vidéo ainsi que les appareils d'émissions de radio et de télévision, réaliser des documents audiovisuels. Actualiser les connaissances en médiatique et en télématique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** *voir* section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-555-84	Systèmes RF	90
243-565-84	Systèmes vidéo	75
243-575-84	Systèmes audio	45
243-585-84	Techniques audiovisuelles	75
243-595-84	Projet	45
243-655-84	Récepteur et moniteur de télévision	75
243-665-84	Magnétoscopes	75
243-675-84	Appareils audio	75
243-685-84	Notions de médiatique et de télématique	45
243-695-84	Projet de production	60
	TOTAL	**660**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-118	installatrice-dépanneuse, installateur-dépanneur de matériel audiovisuel

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS BIO-MÉDICAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-709-87	Électrophysiologie humaine appliquée	45
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-788-84	Application des micro-ordinateurs	60
243-809-84	Organisation hospitalière	30
243-810-87	Instrumentation d'analyse	75
243-811-87	Instrumentation de visualisation et d'exploration	60
243-812-87	Instrumentation de surveillance et de soins	90
243-813-87	Sécurité et normes en milieu hospitalier	30
243-814-87	Électronique bio-médicale	75
243-816-84	Stage d'observation	75
243-817-84	Stage de travaux pratiques	225
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉQUIPEMENTS BIO-MÉDICAUX (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.27

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Dépanner et entretenir les appareils utilisés en médecine. Utiliser les techniques de dépannage et d'entretien préventif. Décrire la relation entre l'être humain et les équipements utilisés en médecine. Identifier les parties anatomiques et les examens de diagnostic. Travailler en équipe. Appliquer des notions de sécurité spécifiques au domaine hospitalier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-709-87	Électrophysiologie humaine appliquée	45
243-768-84	Application des micro-ordinateurs	60
243-770-84	Analyse pratique de circuits	60
243-809-87	Organisation hospitalière	30
243-810-87	Instrumentation d'analyse	75
243-811-87	Instrumentation de visualisation et d'exploration	60
243-812-87	Instrumentation de surveillance et de soins	90
243-813-87	Sécurité et normes en milieu hospitalier	30
243-814-87	Électronique bio-médicale	75
243-816-84	Stage d'observation	75
243-817-84	Stage de travaux pratiques	225
	TOTAL	**825**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-018*	Technicienne, technicien en équipements biomédicaux

* Code **Repères**

* * *

TITRE **ESTIMATION EN ÉLECTRICITÉ (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION — CODE SESAME 5000 — SIGLE SIMCA EZW-013

CLASSIFICATION — CODE CUISEP 455-300 SS

DURÉE DE LA FORMATION 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour interpréter les cahiers de charges et de spécifications, préparer les plans et les dessins à partir des croquis, des cahiers de charges et d'autres données provenant des ingénieurs et ingénieurs, des technologistes et des estimatrices et estimateurs, calculer et disposer les systèmes d'éclairage et de chauffage, établir et disposer les données relatives à la force motrice, calculer les branchements, les artères et les sous-artères, achever les plans et les dessins, faire des croquis, établir la liste des matériaux à partir de plans, de cahiers de charges, de dessins d'ateliers et de croquis, inscrire et compiler le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre en considérant les expériences passées et les conditions de travail du projet, remplir et déposer les soumissions.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1344	Électricité de construction
ou	1430	Électricité de construction
ou	282-500	Électricien de construction
ou	782-500	Construction Electrician
ou	1930	Construction Electrician
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EDL-181	284012	Interpolation de données	30
EDL-182	284023	Dessin	45
EBF-187	284035	Application du code	75
EBF-188	284043	Calcul du chauffage	45
EDL-183	284052	Systèmes d'éclairage I	30
EDL-184	284063	Systèmes d'éclairage II	30
EDL-185	284077	Estimation d'installations	105
EDL-186	284081	Prix de revient	15
EDL-187	284092	Préparation de projets	30
EDL-188	284103	Intégration en milieu de travail	45
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163.138	Dessinatrice, dessinateur d'installations électriques
5199.001*	Estimatrice, estimateur en électricité (construction)

* Code Repères

• • •

TITRE **INSTALLATION ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉCOMMUNICATION (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SÉSAME 5025 SIGLE SIMCA EZU-013
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455.390 SD
DURÉE DE LA FORMATION 1 800 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assembler, raccorder, réparer, vérifier et aligner les différents genres de systèmes de communications mobiles et terrestres, ainsi que les appareils et les accessoires auxiliaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SÉSAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EEC-181	298011	Mesure et formation	15
ECF-181	298058	Analyse de circuits à c.c.	90
EDS-182	285273	Instruments de mesure	45
ECF-187	298115	Analyse de circuits à c.a.	75
ECI-184	343075	Circuits à semi-conducteurs	90
EDS-184	285293	Remplacement de composants	45
EDS-183	285282	Plans et manuels de service	30
EDD-182	342082	Santé et sécurité du travail	30
EEC-182	298022	Initation au métier	30
EEC-183	298033	Oscillateurs et filtres	45
BDE-189	342213	Logique combinatoire	45
EEC-184	298045	Notions : antennes et propagation	75
EEC-185	298051	Lois et procédures en télécommunication	15
EEC-186	298063	Antennes et pylônes	45
EEC-187	298072	Notions de télécommunication	30
EEC-188	298084	Circuits radio MA et BLU	60
EEC-189	298091	Instruments dédiés aux télécommunications	15
EED-181	298103	Analyse de circuits d'intercom	45
EED-182	298115	Systèmes d'intercom	75
BDF-189	342304	Logique séquentielle	60
EED-183	298125	Circuits radio MF et MF-VHF	75
EED-184	298135	Matériel de radiocommunication	75
EED-185	298143	Notions de téléphonie	45
EED-186	298154	Systèmes téléphoniques	60
EED-187	298163	Modulation d'impulsions	45
EDQ-186	298196	Circuits à microprocesseur	90
EED-188	298172	Notions d'alarme – feu et vol	30
EED-189	298182	Télécommande et télémesure	30
EEE-181	298194	Circuits téléphoniques	60
EEE-182	298203	Système de répéteur	45
EEE-183	298212	Programmation de systèmes	30
EEE-184	298224	Distribution de signaux	60
EEE-185	298232	Notions : téléphonie cellulaire	30
EEE-186	298243	Systèmes de relève	45
ECH-196	303381	Moyens de recherche d'emploi	15
EEE-187	298255	Intégration au travail	75
EEE-188	298272	Entretien de matériel de communication	30
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8735-110	Dépanneuse, dépanneur de central téléphonique
8735-114	Ouvrière, ouvrier d'entretien de central rural
8735-118	Réparatrice, réparateur d'appareils ou d'équipements de télécommunication
8735-126	Réparatrice, réparateur de postes téléphoniques
8735-150	Installatrice, installateur d'antennes
8735-162	Installatrice, installateur de postes téléphoniques

* * *

TITRE **INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 243.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 040 heures
TOTALE 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Utiliser, choisir, étalonner, calibrer et réparer les éléments d'une boucle de contrôle, les instruments et les appareils impliqués dans l'ensemble des procédés industriels en usage dans les entreprises. Améliorer et développer le contrôle et la mesure des procédés industriels. Superviser le montage de systèmes de contrôle. Effectuer des tâches connexes dans les secteurs de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique. Associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et mécaniques. Exécuter les schémas, simplifier, modifier, réaliser et réparer les systèmes faisant appel aux notions d'asservissement. Exercer une maintenance préventive sur ces différents systèmes de contrôle en industrie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	75
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	60
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	75
243-270-84	Circuits à courant alternatif	60
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	75
243-370-84	Alimentation thyristor	60
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour **495** heures		
243-552-84	Instrumentation industrielle	75
243-562-84	Automatisation	75
243-572-84	Éléments de systèmes	60
243-582-84	Projet I	45
243-652-84	Instrumentation d'analyse	75
243-662-84	Automatisation industrielle	90
243-682-84	Projet II	75
	SOUS-TOTAL	**1 875**
plus 2 cours pour environ **165** heures parmi les suivants		
243-108-87	Commande et régulation par automate programmable	75
243-109-87	Électronique et électricité industrielles	90
243-542-84	Techniques d'interface	75
243-672-84	Télémesure	90
243-682-84	Télévision industrielle	90
	TOTAL	**2 940**

* Les programmes du secteur *Électrotechnique* se composent d'un tronc commun de 4 sessions et de 4 voies de sorties de 2 sessions chacune, soit 243.01, *électrodynamique*, 243.02, *instrumentation et contrôle*, 243.03, *électronique*, 243.05, *équipements audiovisuels*. Le choix des 4 voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électrique
2165-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie électronique
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique
8536-001*	Technicienne, technicien en instrumentation et contrôle

* Code **Repères**

* * *

TITRE **INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 243.50

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-552-84	Instrumentation industrielle	75
243-572-84	Éléments de systèmes	60
243-592-84	Projet I	45
243-788-84	Techniques d'interfaces	60
243-789-84	Régulation	90
243-790-84	Instrumentation d'analyse	90
243-791-84	Régulation de procédé	120
243-792-84	Télémesures	60
243-793-84	Réalisation de projet	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE : **INSTRUMENTATION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.25

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle et associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques et hydrauliques insérés dans une ou plusieurs boucles de régulation d'un procédé industriel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-552-84	Instrumentation industrielle	75
243-572-84	Éléments de systèmes	60
243-592-84	Projet I	45
243-758-84	Techniques d'interfaces	60
243-759-84	Régulation	90
243-760-84	Instrumentation d'analyse	90
243-761-84	Régulation de procédé	120
243-762-84	Télémesures	60
243-763-84	Réalisation de projet	60
	TOTAL	660

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

• • •

TITRE : **INSTRUMENTS DE BORD D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.57

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à résoudre des problèmes de mécanique, d'électricité, d'électronique et d'informatique inhérents aux instruments de bord d'aéronefs. Maîtriser les méthodes de contrôle ou de simulation par l'informatique, interpréter des écrits et schémas techniques en anglais et en français, concevoir et fabriquer des outils simples, vérifier les instruments d'aéronefs suivant les normes et les spécifications du manufacturier et/ou du ministère des Transports.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-119-86	Instrumentation de propulseurs	75
241-121-86	Micro-usinage	60
241-122-86	Hydraulique et aérodynamique appliquées aux instruments de bord	75
280-220-76	Métal en feuille	45
280-515-86	Rédaction technique	45
280-601-86	Servomécanismes dans l'aviation	60
280-609-86	Instruments d'aéronefs	75
280-610-86	Systèmes et simulation	60
280-615-86	Stage d'atelier d'instruments de bord	75
280-712-84	Règlements et procédures	30
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique

* Code **Repères**

* * *

TITRE **MESURE ET INSTRUMENTATION PHYSIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 244.53

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455/456-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 100 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES CEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Utiliser les techniques et les outils appropriés de la technologie moderne. Approche systémique. Décrire les phénomènes physiques impliqués et établir leur relation avec les grandeurs physiques associées; maîtriser les techniques de mesure et interpréter les résultats; choisir et utiliser les techniques associées à ces domaines en vue d'une utilisation spécifique; choisir l'instrumentation et préciser les conditions d'utilisation incluant les règles de sécurité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	90
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-84	Métrologie	60
244-135-84	Travaux d'atelier	90
244-140-84	Application de circuits numériques	75
244-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-150-84	Applications de l'optique géométrique	60
244-156-84	Matériaux	60
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	75
244-162-84	Essais non destructifs	60
244-401-81	Physique atomique	60
244-501-84	Projet I	90
244-521-82	Techniques du vide	75
244-531-84	Asservissement et régulation	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
244-611-82	Techniques des rayonnements	75
244-631-81	Acoustique	60
244-641-84	Optique physique et lasers	75
	TOTAL	**2 100**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique

* * *

TITRE **MESURE ET INSTRUMENTATION PHYSIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.34

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455/456-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 840 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques dans un certain nombre de technologies de pointe issues de la physique appliquée, décrire les phénomènes physiques impliqués, choisir l'instrumentation et utiliser les techniques associées à ces domaines, choisir l'instrumentation et en préciser les conditions d'utilisation optimales et sécuritaires, maîtriser les techniques de mesure et interpréter les résultats.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir complété le programme 244.51, *Technologie physique générale* ou le programme 243.59, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
244-150-84	Applications de l'optique géométrique	60
244-156-84	Matériaux	60
244-162-84	Essais non destructifs	60
244-401-81	Physique atomique	60
244-521-82	Techniques du vide	75
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
244-611-82	Techniques des rayonnements	75
244-631-81	Acoustique	60
244-641-84	Optique physique et laser	75
244-712-85*	Métrologie et capteurs	75
244-713-85*	Techniques de traitement de signaux	30
244-714-85*	Actionneurs	45
	TOTAL	**840**

* Les personnes qui ont réussi le programme 244.51 sont exemptées de ces cours.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique

* * *

TITRE **MICRO-ORDINATEUR GÉNÉRAL (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 247.50

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-353.CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 200 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Devenir en mesure d'intégrer les spécifications techniques des sous-ensembles qui composent les systèmes de contrôle régis par ordinateur. Lire, interpréter et dessiner les schémas nécessaires à la réalisation de tels systèmes. Rédiger et coder dans le langage approprié les diagrammes de programmation fournis ou développés, vérifier et inspecter les pièces ou modules qui font partie intégrante d'un système ordiné.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
243-107-83	Modèles de circuits I	105
243-207-83	Modèles de circuits II	60
247-101-83	Logique I	30
247-103-86	Périphériques	90
247-201-83	Logique II	75
247-221-83	Ordinateur et programmation binaire	75
247-301-83	Architecture des ordinateurs	60
247-311-83	Systèmes analogiques	75
247-321-83	Techniques de programmation industrielle	75
247-331-83	Documentation et technique de montage	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-431-83	Programmation des entrées/sorties	75
420-107-83	Algorithmes	90
	TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **MICROPROCESSEUR (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1982***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 247.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-352.FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 420 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre le fonctionnement du microprocesseur et l'utiliser dans l'environnement industriel, programmer les microprocesseurs en langage «Assembleur», contrôler des éléments réels par le logiciel, faire exécuter des programmes, et dépanner des micro-systèmes, choisir, installer et entretenir les périphériques, utiliser ou réaliser une unité micro-ordinateur pour effectuer un contrôle donné et ceci depuis le câblage jusqu'à la programmation, se familiariser à l'informatique industrielle et à ses applications.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 233.00, électrotechnique ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
247-112-80	Introduction à la programmation du micro-ordinateur	60
247-122-80	Introduction au micro-ordinateur	60
247-211-80	Micro-ordinateur	60
247-212-80	Techniques de programmation industrielle	60
247-311-80	Interface	60
247-313-80	Périphériques I	60
	SOUS-TOTAL	**360**

plus **un cours au choix pour 60 heures parmi les suivants :**

247-421-80	Application des microprocesseurs	60
247-423-80	Périphériques II	60
247-424-82	Automates programmables industriels	60
	TOTAL	**420**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs

* * *

TITRE : **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.61

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-352 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques suivantes : entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, notamment ceux comportant des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs. Réaliser un projet selon les plans et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports et des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-764-84	Systèmes de développement	105
243-765-84	Systèmes d'exploitation	90
243-766-84	Projet	105
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-421-83	Périphériques	90
247-431-83	Programmation des entrées-sorties	75
247-521-83	Réseaux de communication	75
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 420.25

CLASSIFICATION CODE CUSSEP 485.392 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 660 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à entretenir, diagnostiquer, dépanner et modifier des dispositifs électroniques ou électromécaniques, pouvant comporter des modules à base de microprocesseurs ou contrôlés par des microprocesseurs. Réaliser un projet selon les plans, les dessins, les programmes et les spécifications techniques. Proposer des solutions pour la réalisation et la modification des modules. Rédiger des rapports. Rédiger des manuels de spécifications et d'instructions techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section I du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière**

  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 930.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-764-84	Systèmes de développement	105
243-765-84	Systèmes d'exploitation	90
243-766-84	Projet	105
247-421-83	Logique II	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	135
247-421-83	Périphériques	60
247-431-83	Programmation des entrées sorties	75
247-521-83	Réseaux de communication	75
	TOTAL	660

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

• • •

TITRE **MICROPROCESSEURS (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.47

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-352 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre le fonctionnement du microprocesseur et l'utiliser dans l'environnement industriel. Programmer les microprocesseurs en langage assembleur et en contrôler des éléments reliés par le logiciel. Faire exécuter des programmes et dépanner des systèmes à base de microprocesseurs. Choisir, installer, entretenir et utiliser des périphériques. Réaliser une unité de micro-ordinateur pour effectuer un contrôle donné depuis le câblage jusqu'à la programmation. Se familiariser avec l'informatique industrielle et ses applications.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent.
  Avoir réussi au secondaire le cours de mathématique 064-534 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-107-83	Modèles de circuit I	105
247-111-80	Logique I	60
247-112-80	Introduction à la programmation du micro-ordinateur	60
247-120-80	Modèles de circuit II	105
247-121-80	Logique II	90
247-122-80	Microprocesseurs	60
247-211-80	Micro-ordinateur	60
247-212-80	Techniques de programmation industrielle	60
247-311-80	Interface	105
247-313-80	Périphériques I	90
247-423-80	Périphériques II	90
	TOTAL	**885**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs

• • •

TITRE **MONTAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme, doit être révisé en 1993***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1452 SIGLE SIMCA EZV-001
CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-310 SC
DURÉE DE LA FORMATION 720 heures
SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer des métiers dans la construction et dans l'entretien des lignes de transport et de distribution de l'énergie, monter des structures de poteaux et de pylônes, exécuter au sol les travaux liés à la pose de matériel isolateur et conducteur, utiliser adéquatement l'outillage et l'équipement spécialisés, manœuvrer conformément aux règles de sécurité particulières à ce genre de travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.
(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBB-187	281011	Secourisme appliqué au montage	15
EBB-188	281022	Électricité de base	30
EBB-189	281031	Lecture de plans	15
EBC-181	281044	Grimpage – poteaux et pylônes	90
EBC-182	281056	Manutention et gréage	90
EBC-183	281061	Réseau – distribution électrique	15
EBC-184	281071	Matériel et équipement – distribution	15
EBC-185	281086	Construction de lignes primaires de distribution	90
EBC-186	281095	Transformateurs et appareils majeurs	75
EBC-187	281101	Entretien avec outils isolants	15
EBC-188	281112	Construction de lignes secondaires et lumières de rue	30
EBC-189	281122	Réseau du transport électrique et de l'équipement	30
EBD-181	281134	Montage de supports métalliques	60
EBD-182	281143	Montage de supports en bois	45
EBD-183	281156	Construction de lignes de transport	90
EBD-184	281161	Notion d'entretien des lignes	15
RBB-181	308152	Sécurité sur les chantiers de construction	30
		TOTAL	**720**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8731-114	Monteuse-réparatrice, monteur-réparateur de lignes électriques
8731-118	Monteuse, monteur de lignes de force

• • •

TITRE **ORDINATEURS ET INSTRUMENTATION (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 901.29

CLASSIFICATION CODE CURSEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE

Bloc ordinateur 540 heures

Bloc instrumentation et contrôle 495 heures

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les savoirs et savoir faire indispensables aux ordinateurs ou à l'instrumentation. Effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel. Interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et numériques et les interrelier dans des systèmes fonctionnels. Assembler, installer, entretenir, dépanner et modifier un système ordiné ou superviser des montages, calibrer, étalonner, réparer des appareils de contrôle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-701-85	Circuits à courant continu	45
243-707-85	Circuits numériques I	45
243-708-85	Circuits numériques II	45
243-709-85	Circuits numériques III	45
243-794-85	Modèles de circuits	45
243-795-85	Électronique I	45
243-796-85	Électronique II	45
243-797-85	Introduction aux circuits de contrôle	45
	SOUS-TOTAL	**360**

plus un des blocs de cours suivants

Bloc : ordinateur

247-707-89	Introduction aux ordinateurs	45
247-708-89	Ordinateurs	45
247-709-89	Systèmes d'ordinateurs	90
	TOTAL	**540**

Bloc : instrumentation et contrôle

243-729-82	Instrumentation et analyse	45
243-730-82	Automation	45
243-731-82	Contrôleur programmable	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE **PLANIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 243.58

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques suivantes : assister l'ingénieure, l'ingénieur dans la conception, la mise en plans et la réalisation technique des projets d'installations électriques. Lire, interpréter et adapter les plans, les dessins et les spécifications techniques; élaborer les schémas nécessaires pour la réalisation d'un projet; établir les spécifications techniques et l'estimation des frais et la durée des travaux; vérifier les travaux des chantiers; rédiger des rapports sur l'état des travaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial et annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-88	Mathématique appliquée I	75
201-271-88	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-78	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation d'ynator	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-541-84	Utilisation de l'énergie électrique	60
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	60
243-581-84	Technologie de machines	75
243-591-84	Projet I	60
243-641-84	Protection des installations électriques	45
243-671-84	Systèmes automatisés	60
243-681-84	Production, transmission, distribution	60
243-691-84	Projet II	60
243-750-83	Estimation des travaux d'installation électrique	45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE **PLANIFICATION DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 930.29

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour travailler sous la supervision de l'ingénieure ou l'ingénieur à la conception, à la mise en plan et à la réalisation technique des projets d'installations électriques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 930.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-541-84	Utilisation de l'énergie électrique	90
243-561-84	Électronique de réglage et de commande	60
243-571-84	Commande de machines	75
243-581-84	Technologie de machines	60
243-591-84	Projet I	45
243-641-84	Protection des installations électriques	60
243-671-84	Systèmes automatisés	90
243-681-84	Production, transmission, distribution	60
243-691-84	Projet II	45
243-750-83	Estimation des travaux d'installation électrique	45
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-226	Technicienne, technicien en génie électrique

* * *

TITRE **RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS (secondaire)**

STATUT ***En révision***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1346 SIGLE SIMCA EZU-002
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-330 SD
DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer le service de réparation des appareils électroménagers, faire de la mécanique par engrenage ou par embrayage, de la mécanique des gaz ou des fluides, selon les normes du métier et selon la *Loi de l'Office de la protection du consommateur*.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBJ-187	290016	Mécanique	90
EBJ-188	290023	Croquis cotés et schémas	45
EBJ-189	290030	Circuits à c.c.	90
EBK-181	290045	Circuits à c.a.	75
EBK-182	290055	Électronique logique	75
EBK-183	290063	Moteurs électriques monophasés	45
EBK-184	290072	Câblage et distribution	30
EBK-185	290083	Électronique analogique	75
EBK-186	290096	Appareils électriques portatifs	90
EBK-187	290106	Cuisinières électriques	90
EBK-188	290113	Sécheuses à linge	45
EBK-189	290127	Laveuses à linge	105
EBL-181	290133	Fours à micro-ondes	45
EBL-182	290142	Déchiqueteurs et compacteurs	30
EBL-183	290153	Lave-vaisselle	45
EBL-184	290167	Réfrigération	105
EBL-185	290175	Réfrigérateurs et congélateurs	75
EBL-186	290183	Climatiseurs et déshumidificateurs	45
EBL-187	290192	Sécurité	30
EBL-188	290203	Gestion et relations humaines	45
EBL-189	290215	Stages industriels	75
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8531-142	Monteuse, monteur d'appareils électroménagers
8533-001*	Électromécanicienne, électromécanicien d'appareils ménagers
8533-110	Réparatrice, réparateur d'appareils électroménagers

* Code **Repères**

* * *

TITRE **RÉPARATION DE MICRO-ORDINATEURS (secondaire)**

STATUT *Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1019 SIGLE SIMCA EZW-010
CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-350 SS
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation et assurer l'entretien des micro-ordinateurs, des imprimantes et des terminaux, acquérir des habiletés particulières en ce qui concerne l'application de l'électronique numérique.

CONDITIONS D'ADMISSION

5022 Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques
ou 5023 Techniques d'équipement de bureau
ou 1269 Électromécanique de machines de bureau
ou 285-500 Dépannage d'appareils électroniques domestiques II
ou 1345 Dépannage d'appareils électroniques
ou 785-500 Electronic House Appliances Servicing II
ou 1845 Electronic House Appliances Servicing II
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EST-108	365013	Révision – électronique numérique	45
EST-109	365022	Réparation des terminaux	30
ECB-181	365038	Réparation de micro-ordinateurs	90
ECP-182	365043	Imprimantes : réparation et entretien I	45
ECS-183	365052	Unités disques souples et rigides	30
ECS-184	365061	Modems	15
ECS-185	365072	Réparation – techniques avancées	30
ECS-186	365085	Imprimantes : réparation et entretien II	75
ECS-187	365090	Stage industriel	90
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-108*	Dépanneuse, dépanneur de matériel informatique

* Code **Repères**

• • •

TITRE **RÉPARATION ET DÉPANNAGE DE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ (secondaire)**

STATUT *Ancien programme, doit être révisé en 1993*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1352 SIGLE SIMCA EZU-004
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 SO
DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer et entretenir des systèmes de sécurité dans les édifices commerciaux et industriels ainsi que dans les immeubles d'habitation, installer ou réparer des avertisseurs d'incendie et des dispositifs antivol, régler et vérifier les mécanismes des avertisseurs et de la transmission des signaux pour mettre le système en service.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*
(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBR-181	280041	Circuits à c.a.	75
EBP-181	294035	Travail au banc	75
EBR-182	297013	Croquis et plans d'architecture	45
EBR-183	297026	Électricité, magnétisme et circuits à c.c.	90
EBR-184	297033	Lecture plans et devis électriques	45
EBR-185	297046	Circuits à semiconducteurs	90
EBR-186	297052	Installation de système de gicleurs	30
EBR-187	297061	Le métier et l'emploi	15
EBR-188	297073	Circuits d'alimentation	75
EBR-189	297086	Amplification	90
EBS-181	297093	Circuits imprimés	45
EBS-182	297103	Circuits logiques combinatoires	45
EBS-183	297112	Les bases du microprocesseur	30
EBS-184	297125	Fonctionnement du micro-ordinateur	75
EBS-185	297133	Circuits de détection US, IR, MO	45
EBS-186	297142	Dépannage et installation de caméra-moniteur	30
EBS-187	297151	Relations avec la clientèle	15
EBS-188	297162	Santé et sécurité au travail	30
EBS-189	297172	Systèmes d'horlogerie programmables	30
EBT-181	297187	Systèmes d'alarme incendie	105
ECE-187	297194	Systèmes anti-vol	60
EBT-182	297202	Systèmes de communication d'urgence	30
EBT-183	297213	Systèmes de contrôle d'accès	45
EBT-184	297222	Systèmes d'appels infirmiers	30
EBT-185	297232	Centrale de traitement d'information : alarme	30
EBT-186	297242	Systèmes d'intercommunication	30
EBT-187	297253	Stage en entreprise	45
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP

8735-142 **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

installatrice, installateur de systèmes d'alarme

• • •

TITRE **SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 280.50

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 085 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs en respectant les normes du manufacturier et du ministère des Transports. Remplir les fiches techniques, établir les devis, conseiller et informer la clientèle et le personnel. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-508-85	Techniques de télécommunications RF	90
243-819-84	Liens de télécommunication	75
280-712-84	Règlements et procédures	30
280-713-84	Communications et navigation à courtes distances	90
280-714-84	Systèmes radar de navigation aérienne	90
280-715-84	Pilotage automatique et directeur de vol	60
280-716-84	Électricité d'aéronefs	90
280-718-84	Intégration des systèmes d'avionique	105
	SOUS-TOTAL	**2 010**

plus un cours pour 75 heures parmi les suivants :

243-820-84	Techniques de télécommunications numériques	75
280-717-84	Servitudes de bord	75
	TOTAL	**2 085**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-007*	Technicienne, technicien en avionique

* Code **Repères**

• • •

TITRE **SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.32

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 990 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR ÉLECTROTECHNIQUE

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à mettre en état de navigabilité les systèmes électriques et électroniques à bord d'aéronefs et évaluer leurs performances. Installer les éléments de l'appareillage d'avionique à bord d'aéronefs. Remplir les fiches techniques et rédiger les rapports. Établir des devis, conseiller et informer la clientèle et le personnel non-spécialisé. Inspecter les installations électriques et électroniques à bord d'aéronefs afin de s'assurer qu'elles sont en bon état. Assurer partout la conformité aux normes du ministère des Transports.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, Actualisation en électronique numérique ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
280-123-66	Techniques de communication radio	90
280-124-66	Propagation et antennes d'aéronefs	60
280-127-66	Instruments de bord	60
280-128-66	Pilotage automatique et directeur de vol	60
280-129-66	Introduction aux propulseurs	90
280-130-66	Stage d'avionique	75
280-133-66	Systèmes de navigation	75
280-134-66	Systèmes électriques d'aéronefs	90
280-135-66	Servitudes de bord	75
280-138-66	Système radar de navigation	90
280-143-66	Introduction à l'aéronautique	75
280-148-66	Système de navigation à longue distance	60
280-162-66	Ordinateurs de bord	90
280-173-66	Règlements aériens	30
	TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE **SYSTÈMES ORDINÉS ET AUTOMATISÉS (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 247.51

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 235 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à réaliser un système à base de microprocesseurs, ce système pourra être un ordinateur entouré de ses périphériques ou tout autre processus de création (design), de fabrication ou de contrôle industriel supporté par un micro-ordinateur. Construire un prototype matériel et logiciel, assembler, installer, entretenir, modifier le système. Optimiser l'exploitation des ressources du système en fonction des périphériques et établir des échanges d'information entre plusieurs de ceux-ci. Être en mesure d'intervenir tant sur le matériel que sur le logiciel d'un tel système.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-66	Mathématique appliquée I	75
201-271-66	Mathématique appliquée II	75
243-107-83	Modèles de circuits I	105
243-207-83	Modèles de circuits II	60
247-101-83	Logique I	30
247-103-66	Périphériques	90
247-201-83	Logique II	75
247-221-83	Ordinateur et programmation binaire	75
247-301-83	Architecture des ordinateurs	60
247-311-83	Systèmes analogiques	75
247-321-83	Techniques de programmation industrielle	75
247-331-83	Documentation et technique de montage	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-431-83	Programmation des entrées/sorties	75
247-501-83	Systèmes électroniques ordinés	165
247-511-83	Logiciels d'application	150
247-521-83	Réseaux de communication	75
247-531-83	Systèmes de programmation industriels	135
247-601-83	Projet	315
247-611-83	Domaines d'application industriels	120
247-621-83	Techniques nouvelles	75
420-107-83	Algorithmes	90
	TOTAL	2 235

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉQUIPEMENT DE BUREAU (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5023 SIGLE SIMCA : EZU-014

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier et détecter les causes de mauvais fonctionnement de toutes les machines de bureau telles que les machines à écrire, à additionner, à calculer, à photocopier, à dicter, etc., démonter, réparer, remplacer et ajuster les pièces, retracer les circuits électriques et électroniques, détecter les pannes, les fuites ou les défectuosités de composantes de machines.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EDP-181	289011	Métier et formation	15
EDP-182	289022	Mathématique appliquée	30
EDP-183	289032	Traçage de croquis et schémas	30
EDP-184	289043	Matériaux – organes – éléments M/C	45
SDD-182	342052	Santé et sécurité du travail	30
EDP-185	289053	Lecture de plans, schémas, manuels	45
EDP-186	289062	Instruments de précision	30
DDP-187	289073	Usinage manuel	45
ECF-181	289056	Analyse de circuits à c.c.	90
EDP-188	289082	Soudage tendre et dessoudage	30
EDP-189	289094	Machines – équipements commerciaux	60
ECF-187	286115	Analyse de circuits à c.a.	75
ECI-184	343076	Circuits à semi-conducteurs	90
EDQ-181	289104	Circuits d'alimentation	60
EDQ-187	289112	Moteurs à c.c. et à c.a.	30
SDQ-189	342213	Logique combinatoire	45
SDF-189	342304	Logique séquentielle	60
EDQ-183	289123	Notions d'informatique	45
EDQ-184	289131	Communication et gestion	15
EDQ-185	289142	Initiation au métier (stage 1)	30
EDQ-186	289156	Circuits à microprocesseurs	90
EDQ-187	289167	Machines à écrire	105
EDQ-188	289175	Appareils d'enregistrement	75
EDQ-189	289187	Calculatrices et caisses enregistreuses	105
ECH-186	286281	Moyens de recherche d'emploi	15
EDR-181	289194	Appareils de traitement de textes dédiés	60
EDR-182	289202	Communication par fil	30
EDR-183	289217	Photocopieurs	105
EDR-184	289224	Télécopieurs	60
EDR-185	289237	Micro-ordinateurs et périphériques	105
EDR-186	289244	Intégration – travail (stage 2)	60
EDR-187	289256	Reconditionnement équipement de bureau	90
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8585-001*	Électromécanicienne, électromécanicien de machines de bureau
8585-120	Mécanicienne, mécanicien d'entretien de photocopieurs
8585-126	Réparatrice, réparateur de caisses enregistreuses électroniques

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES NUMÉRIQUES APPLIQUÉES AUX ORDINATEURS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.92
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 459-350 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Entretenir, réparer et modifier les micro-ordinateurs et les périphériques. Connaissances sur les circuits, les micro-ordinateurs, la commutation, l'alimentation-thyristor, les circuits intégrés, les périphériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-583-84	Périphériques	60
243-683-84	Ordinateurs	105
	TOTAL	855

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE RÉSEAUX DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 380 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances générales sur les réseaux locaux: architectures, comptabilité de l'équipement et gestion des données. Acquérir des connaissances spécifiques sur les systèmes d'exploitation usuels dans l'environnement des réseaux locaux. Acquérir des connaissances sur les systèmes hybrides et sur l'installation des ponts et passerelles entre les réseaux locaux et les mini-ordinateurs. Développer les aptitudes nécessaires pour gérer efficacement un ou des réseaux de micro-ordinateurs en tenant compte des aspects matériel, logiciel et humain.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 420.00, *Informatique* ou une formation ou une expérience jugée équivalente par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
247-710-89	Électronique des réseaux	45
247-711-89	Logique et réseaux	45
247-712-89	Théorie des réseaux locaux	45
247-713-89	Matériel de la couche physique du réseau	45
247-714-89	Périphériques	45
247-715-89	Intégration de réseaux	90
247-716-89	Télécommunications I	45
247-717-89	Interfaces	45
247-718-89	Équipements de communication	75
247-719-89	Noeuds de réseau	45
247-720-89	Télécommunications II	45
247-721-89	Réseaux de communication	45
247-722-89	Optimisation d'un réseau	90
247-723-89	Projet de réseau I	135
247-724-89	Projet de réseau II	116
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-735-89	Outils de programmation de contrôle	45
420-736-89	Logiciels d'exploitation de réseaux	90
420-737-89	Analyse et conception de réseaux	45
420-738-89	Logiciels d'application réseau	45
420-739-89	Implantation de réseau	45
420-740-89	Systèmes d'exploitation de mini et de micro-ordinateurs	45
420-741-89	Processus d'acquisition	45
	TOTAL	**1 380**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE SYSTÈMES ORDINÉS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 247.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 205 heures
TOTALE : 2 865 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et habiletés pratiques pour réaliser un système de base de micro-processeur vs un micro-ordinateur et ses périphériques. Construire et mettre au point un prototype matériel et logiciel. Architecture des ordinateurs, systèmes analogiques, programmation industrielle, interfaces, périphériques, logiciels d'application algorithmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
243-107-83	Modèles de circuits I	105
243-207-83	Modèles de circuits II	60
247-101-83	Logique I	30
247-201-83	Logique II	75
247-221-83	Ordinateur et programmation binaire	75
247-301-83	Architecture des ordinateurs	60
247-311-83	Systèmes analogiques	75
247-321-83	Techniques de programmation industrielle	75
247-331-83	Documentation et technique de montage	90
247-401-83	Logique III	45
247-411-83	Unités de contrôle et interfaces	105
247-421-83	Périphériques	60
247-431-83	Programmation des entrées/sorties	75
247-501-83	Systèmes électroniques ordinés	165
247-511-83	Logiciels d'application	150
247-521-83	Réseaux de communication	75
247-531-83	Systèmes de programmation industriels	135
247-601-83	Projet	315
247-611-83	Domaines d'application industriels	120
247-621-83	Techniques nouvelles	75
420-107-83	Algorithmes	90
	TOTAL	**2 205**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés
2183-150	Spécialiste, graphisme automatisé
2183-154	Spécialiste en matériel informatique
2183-158	Spécialiste en mini/micro-ordinateurs
2183-162	Spécialiste en télécommunications (informatique)
5131-114	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien du traitement électronique des données
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE **TECHNOLOGIE PHYSIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 244.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455/456-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 040 heures
TOTALE 2 700 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme se compose de la première année du tronc commun d'électrotechnique, d'un bloc de cours relevant de la physique appliquée et de cours plus spécialisés, laissant aux collèges le choix d'une des spécialités suivantes : les techniques de génie physique, l'automatique et la robotique, la mesure et le contrôle de qualité, la gestion de l'énergie. L'objectif est de donner d'abord une formation de base en physique, en mesure physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Cette formation est complétée par l'utilisation des techniques et des outils appropriés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	90
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	90
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	90
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	90
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-84	Métrologie	60
244-135-84	Travaux d'atelier	90
244-140-84	Application de circuits numériques	75
244-145-84	Capteurs	60
244-146-84	Caractérisation des actionneurs	60
244-160-84	Traitements analogiques et numériques	75
244-501-84	Projet I	90
244-531-84	Asservissement et rétroaction	75
244-601-82	Projet de technologie physique II	90
	SOUS-TOTAL	**575**

plus environ **465** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-250-80	Technologie de construction	90
244-147-84	Méthodes d'automatisation	75
244-149-84	Asservissement numérique	90
244-150-84	Applications de l'optique géométrique	60
244-151-84	Commande d'actionneurs	60
244-152-84	Commande de processus	75
244-153-84	Robotique	60
244-154-84	Opto-électronique industrielle	60
244-155-84	Contrôle de la qualité	60
244-156-84	Matériaux	60
244-162-84	Essais non destructifs	60
244-163-84	Techniques d'entretien et de dépannage	60
244-164-84	Algorithmique et langage de commande	75
244-165-84	Logistique industrielle	75
244-166-84	Automatisation du contrôle de la qualité	75
244-167-89	Technologie thermique, principes	75
244-302-89	Technologie thermique, applications I	90

244-303-89	Technologie thermique, applications II	90
244-304-89	Gestion de l'électricité	60
244-305-89	Rendements des procédés manufacturiers	60
244-306-89	Analyse des coûts de consommation d'énergie	45
244-401-81	Physique atomique	60
244-521-82	Techniques du vide	75
244-611-82	Techniques des rayonnements	75
244-631-81	Acoustique	60
244-641-84	Optique physique et lasers	75
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire de physique
2117-264	Technicienne, technicien des sciences physiques en laboratoire
2165-014*	Technicienne, technicien de centrale nucléaire
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE PHYSIQUE GÉNÉRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 244.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455/456-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 410 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une formation de base en physique et en procédés de traitement de l'information mesurée. Utilisation des techniques et des outils appropriés. Analyser et interpréter des résultats de mesure en fonction d'actions ultérieures à entreprendre. Constituer et agencer une chaîne de mesure fonctionnelle. Réaliser un montage opérationnel complet. Analyser une situation concrète, concevoir une solution, réaliser les croquis, les schémas, les montages physiques et électroniques et contrôler les performances de la réalisation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-66	Mathématique appliquée I	75
201-271-66	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-64	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-64	Circuits logiques	60
243-160-64	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-64	Circuits à courant continu	75
243-250-64	Commutation par semiconducteur	75
243-260-64	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-64	Circuits à courant alternatif	75
243-370-64	Alimentation-thyristor	75
243-470-64	Circuits intégrés linéaires	75
244-130-64	Métrologie	60
244-135-64	Travaux d'atelier	60
244-140-64	Application de circuits numériques	75
244-145-64	Capteurs	60
244-146-64	Caractérisation des actionneurs	60
244-160-64	Traitements analogiques et numériques	75
244-501-64	Projets I	90
	TOTAL	**1 410**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-015*	Technicienne, technicien en systèmes ordinés

* Code Repères

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATION (OPÉRATIONS) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1348 SIGLE SIMCA : EZU-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer les télécommunications entre les stations au sol, les aéronefs et les navires, utiliser les connaissances de base dans des matières connexes, interpréter la météorologie, le contrôle aérien, le contrôle maritime et l'utilisation des téléypes.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
EBM-187	292016	Théorie de la météorologie I	90
EBM-188	292022	Instruments de météorologie I	30
EBM-189	292032	Observations météorologiques I	30
EBN-181	292042	L'avion et ses instruments	30
EBN-182	292054	La navigation aérienne (VFR)	60
EBN-183	292061	Les instruments de navigation	15
EBN-184	292071	Les bandes de fréquence	15
EBN-185	292083	Communications francophones	45
EBN-186	292093	Communications anglophones	45
EBN-187	292101	Terminologie anglophone	15
EBN-188	292115	Apprentissage de téléype	75
EBN-189	292123	Approche du milieu de travail	45
EBO-181	292131	Géographie physique	15
EBO-182	292144	Théorie de la météorologie II	60
EBO-183	292151	Instruments de météorologie II	15
EBO-184	292162	Observations météorologiques II	30
EBO-185	292174	Prévisions météorologiques	60
EBO-186	292181	Navigation aérienne (IFR)	15
EBO-187	292192	Poids et centrage des avions	30
EBO-188	292202	Réglementation aérienne	30
ECE-185	292213	Communications bilingues	45
ECE-186	292224	Transmission micro-ordinateur	60
EBO-189	292233	Apprentissage du pilotage	45
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9553-110	Radiotélégraphiste
9553-114	Radiotéléphoniste
9553-118	Télégraphiste

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 243.60

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-102-74	Mécanique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-243-84	Dessin, croquis et lecture de plan	60
243-150-84	Circuits logiques	60
243-160-84	Résolution de problèmes d'électrotechnique	60
243-170-84	Circuits à courant continu	75
243-250-84	Commutation par semiconducteur	75
243-260-84	Introduction aux micro-ordinateurs	60
243-270-84	Circuits à courant alternatif	75
243-350-84	Circuits numériques	75
243-360-84	Micro-ordinateurs	60
243-370-84	Alimentation-thyristor	75
243-380-84	Machines électriques	75
243-390-84	Initiation aux techniques industrielles	75
243-460-84	Mesure en milieu industriel	75
243-470-84	Circuits intégrés linéaires	75
243-480-84	Initiation aux contrôles de machines	75
243-490-84	Initiation au projet	45
243-553-84	Techniques de fréquences radio	75
243-563-84	Systèmes de télécommunication RF	75
243-819-84	Liens de télécommunication	75
243-820-84	Techniques de télécommunications numériques	75
243-821-84	Réseaux de télécommunications numériques	60
243-822-84	Les télécommunications radio bilatérales	90
243-823-84	Télévision	90
243-824-84	Projets	105
Cours facultatif :		
243-643-84	Analyse de systèmes	60
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

TITRE : **TÉLÉCOMMUNICATIONS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-355 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 870 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉLECTROTECHNIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour mettre en service, entretenir, diagnostiquer, dépanner et réparer les équipements et les systèmes utilisés pour générer, transporter et recevoir des signaux analogiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir complété le programme 243.55, *Électrotechnique générale* ou le programme 900.78, *Actualisation en électronique numérique* ou posséder une formation jugée suffisante par le collège.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
243-174-91	Liens de transmission	90
243-175-91	Télécommunications numériques	90
243-177-91	Téléphonie et réseaux	90
243-555-84	Systèmes RF	90
243-673-84	Vidéo	60
243-821-84	Réseaux de télécommunications numériques	90
243-830-91	Télécommunications numériques de base	90
243-831-91	Instrumentation et techniques de dépannage	60
243-832-91	Stage	150
601-116-85	L'art de la rédaction technique	60
	TOTAL	870

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-230	Technicienne, technicien en génie électronique

* * *

SECTEUR 10 :

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (Secondaire)
ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	HZU-009	1098	Carrosserie	DEP	1 575	– –	445
	HZW-011	5009	Diesel (injection et contrôles électroniques)	ASP	900	– –	446
280.03			Entretien d'aéronefs	DEC	2 145	2 805	447
280.33			Mécanicien d'entretien d'aéronefs	AEC	1 485	– –	449
	HZU-008	1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	DEP	1 350	– –	450
	HZW-010	1097	Mécanique automobile (spécialités)	ASP	450	– –	451
	PZW-001	1484	Mécanique de bateaux de pêche	ASP	450	– –	452
	HZU-002	1476	Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien	DEP	1 800	– –	453
	PZU-003	1250	Mécanique marine	DEP	1 350	– –	454
248.03			Techniques de génie mécanique de marine	DEC	2 100	2 760	455
	CZV-003	1031	Vente de pièces mécaniques au comptoir	CEP	900	– –	456

SECTEUR 10 :

ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (Secondaire)
ÉQUIPEMENT MOTORISÉ (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

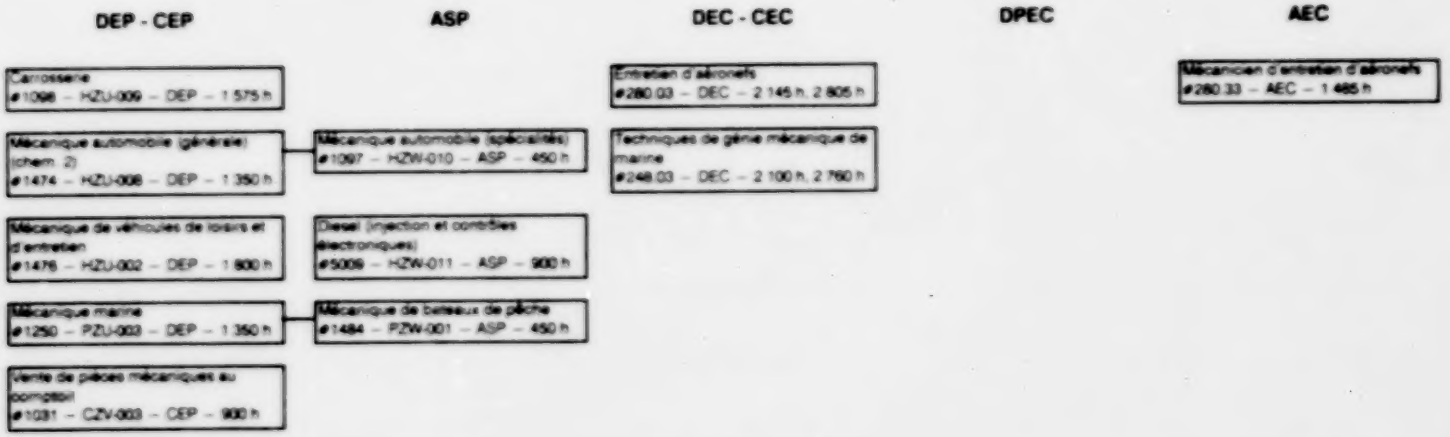

TITRE : **CARROSSERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1098 SIGLE SIMCA : HZU-009

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-432 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 1 575 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer les éléments mécaniques endommagés, effectuer le redressement des cadres et des caisses, souder et réparer les plastiques, faire l'estimation des dommages, voir à la retouche et à l'application des finis sur le véhicule.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HOF-182	340012	Situation en regard du métier	30
HOF-183	340021	Santé et sécurité du travail	15
HOF-184	340032	Plans et traçage des patrons	30
HOF-185	340044	Travail général d'atelier	60
HOF-186	340052	Construction – caractéristiques	30
HOF-187	340064	Soudage et découpage	60
HOF-188	340075	Fabrication de pièces de remplacement	75
HOF-189	340084	Réparation – éléments bosselés	60
HOG-181	340094	Soudage à l'arc MIG, par points	60
HOG-182	340103	Réparation de circuits électriques	45
HOG-183	340113	Accessoires, réparation, remplacement, installation	45
HOG-184	340122	Plastiques – soudage et collage	30
HOG-185	340133	Vitres, glaces et garnitures	45
HOG-186	340143	Perforation et déchirure, réparation	45
HOG-187	340154	Réparation au plastique et plomb	60
HOG-188	340168	Préparation pour la peinture	120
HOG-189	340172	Ajustement des couleurs	30
HOH-181	340188	Application de la peinture	120
HOH-182	340192	Préparation pour la livraison	30
HOH-183	340205	Remplacement d'éléments amovibles	75
HOH-184	340218	Remplacement d'organes mécaniques	120
HOH-185	340228	Réparation des cadres et châssis	120
HOH-186	340238	Remplacement des éléments soudés	90
HOH-187	340243	Remplacement de panneaux de portes	45
HOH-188	340252	Élimination des fuites et bruits	30
HOH-189	340262	Moyens de recherche d'emploi	30
HOI-181	340275	Intégration au marché du travail	75
		TOTAL	**1 575**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8581-0C1*	Carrossière, carrossier
8581-142	Réparatrice, réparateur de carrosseries
9581-178	Ouvrière carrossière, ouvrier carrossier en voitures d'occasion

* Code **Repères**

* * *

TITRE **DIESEL (INJECTION ET CONTRÔLES ÉLECTRONIQUES) (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION	CODE SESAME	5009	SIGLE SIMCA	HZW-011
CLASSIFICATION	CODE CUISEP	455-430/440 SS		
DURÉE DE LA FORMATION	900 heures			
SANCTION DES ÉTUDES	ASP			

SECTEUR **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser, réparer et calibrer les pompes d'injection, analyser, réusiner et réparer les moteurs diesel, réparer les turbocompresseurs et les souffiantes, vérifier et réparer les systèmes électriques-électroniques, vérifier et corriger le rendement moteur.

CONDITIONS D'ADMISSION

1251 Mécanique de véhicules lourds (chem. 2)

OU

Toute formation reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HJD-160	361017	Analyse – pompes d'injection	105
HJD-180	361026	Réparation – pompes d'injection	90
HDK-181	361036	Calibration – pompes d'injection	90
HDK-182	361045	Réusinage – éléments moteurs diesels	75
HDK-183	361053	Analyse – état de moteurs diesels	45
HDK-184	361063	Stage en milieu de travail	45
HDK-185	361077	Réparation de moteurs diesels	105
HDK-186	361083	Réparation – turbo et souffiante	45
HDK-187	361096	Contrôle électronique – moteurs diesels	90
HDK-188	361104	Rendement – moteurs diesels	60
HDK-189	361117	Diagnostic de troubles	105
HDL-181	361123	Intégration au milieu de travail	45
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-112	Mécanicienne, mécanicien de machinerie lourde
8584-378	Mécanicienne, mécanicien de machines de construction
8584-382	Mécanicienne, mécanicien de moteurs diesels

* * *

TITRE : **ENTRETIEN D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 456-437 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les habiletés nécessaires à l'entretien, la réparation et la modification des aéronefs, de ses systèmes et composantes, c'est-à-dire : connaître les principes fondamentaux et les concepts régissant la conception des aéronefs, expliquer le fonctionnement des systèmes d'un aéronef, utiliser convenablement et de façon sécuritaire les équipements et outillages, connaître les lois et règlements régissant l'aéronautique au Canada, produire des rapports techniques en français et en anglais.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-203-77	Calcul différentiel et intégral II	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
241-159-88	Travaux d'atelier I	90
241-169-88	Travaux d'atelier II	90
241-178-88	Mécanique des fluides	90
242-108-88	Lecture de plans d'aéronefs	60
243-980-88	Électricité appliquée aux aéronefs I	75
243-981-90	Électricité appliquée aux aéronefs II	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-142-90	Fonctionnement et réfection des moteurs à pistons d'aéronefs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-144-88	Réglementation de l'entretien des aéronefs	30
280-145-88	Protection des matériaux aéronautiques et méthodes d'inspection	75
280-146-88	Construction, fonctionnement et entretien des hélices	45
280-147-88	Analyse de performances aux bancs d'essais	90
280-149-88	Éléments d'avionique	75
280-150-90	Instrumentation d'aéronefs	75
280-152-89	Construction et performances des moteurs à réaction	105
280-153-88	Servitudes hydrauliques et pneumatiques d'aéronefs	75
280-154-88	Commandes et gouvernes d'aéronefs	60
280-155-88	Réparation structurale d'aéronefs	90
280-157-90	Théorie de vol des aéronefs à voilures tournantes	45
280-165-88	Organisation du contrôle de l'entretien des aéronefs	30
280-340-88	Matières organiques employées en aéronautique	75
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
	SOUS-TOTAL	**1 890**

plus environ **255** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-976-74	Statique graphique et analytique	45
241-179-88	Inspection dimensionnelle et contrôle de la qualité	60
241-180-88	Atelier de réfection mécanique	90
280-156-90	Mécanique de vol des avions	45
280-158-90	Stage d'entretien d'aéronefs	75
280-160-88	Atelier de réparation de cellules	60
280-168-90	Stage d'entretien d'avions	60
280-169-90	Stage d'entretien d'hélicoptères	60
604-105-88	Rapports aéronautiques	45
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-210	Technicienne, technicien en génie aérospatial
9526-242	Contrôleuse, contrôleur de montages et d'équipements d'aéronefs
8582-106*	Mécanicienne, mécanicien d'entretien d'aéronefs
8582-110	Mécanicienne, mécanicien d'aéronefs
8582-114	Mécanicienne, mécanicien d'accessoires d'aéronefs
8586-130	Vérificatrice, vérificateur de moteurs d'aéronefs

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **MÉCANICIEN D'ENTRETIEN D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.33

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 456-437 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 485 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, la technologie et les habiletés requises pour effectuer l'entretien préventif d'aéronef en général selon les recommandations du manufacturier et du ministère des Transports. Remplir les différents réservoirs, nettoyer l'aéronef, réparer ou changer les gouvernes et les ajuster, assurer le bon fonctionnement des divers dispositifs, instruments et des moteurs. Former des mécaniciennes et mécaniciens d'entretien qui pourront, après avoir complété ce programme, se présenter aux examens du ministère des Transports, afin d'obtenir une licence de mécanicienne ou mécanicien d'entretien catégorie «A» pour avion conventionnel ou catégorie «R» pour hélicoptère.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-280-78	Lecture de plans	90
243-280-78	Électricité de base de l'avion	60
243-281-78	Électronique aéronautique	75
280-110-74	Cellule	90
280-120-78	Machines-outils	45
280-220-78	Métal en feuille	45
280-230-77	Propulseurs I	90
280-310-78	Mécanisme et contrôle de vol	60
280-320-78	Règlements et procédures	30
280-413-74	Métallurgie	90
280-433-78	Propulseurs II	90
280-450-74	Rapport aéronautique	45
280-520-78	Instruments de bord	60
280-533-78	Propulseurs III	120
280-550-74	Systèmes d'aéronefs	75
280-553-78	Stage d'entretien I	45
280-563-78	Hélicoptères I	60
280-623-78	Thermodynamique II	75
280-633-74	Aérodynamique	45
280-653-78	Stage d'entretien II	60
280-663-78	Hélicoptères II	75
280-711-78	Structures aéronautiques métalliques	90
	TOTAL	1 485

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSION VISÉE PAR LE PROGRAMME
8582-110	Mécanicienne, mécanicien d'aéronefs

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (GÉNÉRALE) (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1474 SIGLE SIMCA : HZU-008

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour approfondir les règles, les principes, les processus et les techniques en équipement motorisé, effectuer l'entretien des systèmes d'allumage, d'alimentation, d'injection et de la transmission automatique, faire les réparations mécaniques usuelles sur l'automobile.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HSJ-182	341011	Formation et métier	15
HSJ-183	341025	Service du véhicule	75
HCJ-184	341035	Circuits électriques et accès	75
HSJ-185	341044	Travail en atelier	60
HSJ-186	341051	Santé et sécurité au travail	15
HSJ-187	341061	Lubrifiants et solvants	15
HCJ-185	341076	Principes d'électricité	60
HSJ-189	341083	Soudage et oxycoupage	45
HSK-181	341092	Hydraulique et pneumatique	30
HSK-182	341102	Plans et croquis	30
HCJ-186	341115	Système de démarrage et charge	75
HSK-184	341126	Réparation de la culasse	60
HCJ-187	341136	Réparation du bloc-cylindre	60
HSK-186	341144	Entretien – système d'allumage	60
HSK-187	341154	Entretien – système d'alimentation	60
HSK-188	341165	Entretien – système d'injection	75
HSK-189	341173	Réparation de l'embrayage	45
HSL-181	341185	Réparation – boîtes de vitesses	75
HSL-182	341192	Entretien – transmission automatique	30
HSL-183	341214	Réparation – différentiel et arbres	60
HSL-184	341226	Réparation – suspension et direction	60
HSL-185	341235	Réparation des freins	75
HSL-186	341245	Introduction au marché du travail	75
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8580-122	Contremaîtresse, contremaître de mécaniciennes, de mécaniciens de véhicules automobiles
8581-110	Mécanicienne, mécanicien d'automobiles
8581-114	Mécanicienne, mécanicien motoriste
8581-122	Mécanicienne, mécanicien de boîtes de vitesses (automobiles)
8581-134	Mécanicienne, mécanicien de moteurs d'automobiles
8581-146	Mécanicienne, mécanicien de climatiseurs d'automobiles
8581-150	Réparatrice, réparateur de carburateurs
8581-166	Mécanicienne, mécanicien de freins de véhicules automobiles
8581-170	Réparatrice, réparateur de véhicules automobiles

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE AUTOMOBILE (SPÉCIALITÉS) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1097 SIGLE SIMCA : HZW-010
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exécution des tâches principales de la mécanicienne ou du mécanicien spécialiste de la vérification et de l'ajustement du moteur, de la vérification et de la réparation des accessoires électriques et du système de chauffage et de climatisation, à l'exécution de la tâche de la mécanicienne ou du mécanicien spécialiste de la géométrie de l'automobile, la compréhension et l'application de notions particulières, et à l'exécution des tâches de la mécanicienne ou du mécanicien spécialisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

1474 Mécanique automobile (générale)
ou Toute autre formation reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HOD-189	355011	Électricité et électronique – plans	15
HOE-181	355022	Électronique et systèmes ordinés	30
HOE-182	355036	Rendement du moteur	75
HOE-183	355043	Système de climatisation	45
HOE-184	355052	Systèmes électriques-électroniques	30
HOE-185	355062	Climatisation rendement moteur – industriel	30
HOE-186	355072	Électronique, hydraulique, pneumatique	30
HOE-187	355088	Transmission automatique	90
HOE-188	355092	Réparation de transmission automatique industrielle	30
HOE-189	355103	Géométrie de l'automobile	45
HOF-181	355112	Géométrie d'auto en industrie	30
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8580-122	Contremaîtresse, contremaître de mécaniciens de véhicules automobiles
8581-110	Mécanicienne, mécanicien d'automobiles
8581-114	Mécanicienne, mécanicien motoriste
8581-122	Mécanicienne, mécanicien de boîtes de vitesses (automobiles)
8581-134	Mécanicienne, mécanicien de moteurs d'automobiles
8581-146	Mécanicienne, mécanicien de climatiseurs d'automobiles
8581-150	Réparatrice, réparateur de carburateurs
8581-166	Mécanicienne, mécanicien de freins de véhicules
8581-170	Réparatrice, réparateur de véhicules automobiles

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE BATEAUX DE PÊCHE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1484 SIGLE SIMCA : PZW-001
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier et entretenir le circuit de distribution et le groupe électrogène, vérifier, entretenir et réparer les systèmes de refroidissement du moteur, vérifier et entretenir les transmissions mécaniques et hydrauliques, l'arbre de couche, l'équipement de pont, les systèmes de chauffage et de réfrigération, réparer la machinerie, l'équipement et la tuyauterie du bateau pour l'hivernage.

CONDITIONS D'ADMISSION

1250 : Mécanique marine
ou 351-500 : Mécanique marine
ou 851-500 : Marine Mechanics
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
PBL-163	352018	Transmission de pouvoirs	120
PBL-164	352022	Sécurité et sauvetage	30
PBL-165	352033	Stabilité du navire	45
PBL-166	352043	Nomenclature navale	45
PBL-167	352053	Entretien de l'équipement	45
PBL-168	352063	Réfrigération – bateau de pêche	45
PBL-169	352074	Systèmes hydrauliques	60
PBM-181	352084	Stage en milieu de travail	60
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-382	Mécanicienne, mécanicien de moteurs diesels
8592-202	Mécanicienne, mécanicien de bateau à moteur

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE VÉHICULES DE LOISIRS ET D'ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1476 SIGLE SIMCA : HZU-002
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-443.SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, réparer et ajuster toutes les pièces d'un moteur monocylindrique deux et quatre temps sur les tondeuses à gazon, les motoneiges, les tracteurs de jardin, les moteurs hors-bord, les motocyclettes, les voiturettes de golf, etc., vérifier et réparer les circuits d'allumage, les différentes parties du système d'alimentation, les systèmes de lubrification et de refroidissement, assurer le service et l'entretien des véhicules légers.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
HBF-184	364011	Intégration à la formation	15
HBF-185	364025	Outils et travail manuel	75
HBF-186	364031	Santé et sécurité au travail	15
HBF-187	364042	Organes d'assemblage	30
HBF-188	364056	Moteurs à 2 temps et à 4 temps	90
HBF-189	364061	Systèmes de lubrification	15
HBG-181	364071	Systèmes de refroidissement	15
HBG-182	364087	Électricité de base	105
HBG-183	364091	Instruments de mesure	15
HBG-184	364101	Lubrifiants et solvants	15
HBG-185	364111	Coussinets et dispositifs d'étanchéité	15
HBG-186	364123	Schèmes et croquis	45
HBG-187	364134	Transmission de puissance	60
HBG-188	364142	Embrayages	30
HBG-189	364154	Systèmes d'allumage	60
HBH-181	364162	Systèmes de démarrage	30
HBH-182	364173	Systèmes de charge	45
HBH-183	364184	Système – alimentation et échappement	60
HBH-184	364193	Tondeuses à gazon	45
HBH-185	364205	Souffleuses à neige	75
HBH-186	364213	Tronçonneuses	45
HBH-187	364223	Soudage et oxycoupage	45
HBH-188	364231	Thermodurcissables et finis	15
HBH-189	364246	Tracteurs de jardin	90
HBI-181	364255	Motoneige, le châssis	75
HBI-182	364263	Motoneige, le moteur	45
HBI-183	364278	Moteur hors-bord	120
HBI-184	364281	Embarcation	15
HBI-185	364293	Stage en milieu de travail I	45
HBI-186	364306	Véhicules tout terrain	90
HBI-187	364318	Motocyclettes (moteur)	120
HBI-188	364328	Motocyclettes (châssis I)	120
HBI-189	364335	Motocyclettes (châssis II)	75
HBJ-181	364343	Stage en milieu de travail II	45
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8581-132	Mécanicienne, mécanicien de véhicules récréatifs
8581-158	Réparatrice, réparateur de motocyclettes
8581-174	Réparatrice, réparateur de motoneiges
8589-001*	Mécanicienne, mécanicien de machinerie légère

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE MARINE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1250 SIGLE SIMCA : PZU-003

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour vérifier, démonter, réparer, remonter et ajuster toutes les pièces de différents types de moteurs marins, vérifier et réparer les circuits électriques (d'éclairage, de démarrage, de charge, de chauffage, de ventilation et de préchauffage du moteur), vérifier et entretenir les circuits séries-parallèles de 12, 24 et 32 volts, les accumulateurs, vérifier, entretenir et réparer les systèmes de lubrification, d'alimentation, vérifier et entretenir les turbo-chargeurs, vérifier, procéder à la pose et dépose des différents types d'injecteurs et de pompes d'injection, vérifier, réparer et ajuster les régulateurs de vitesse mécaniques, pneumatiques et hydrauliques, à vitesse limitée, variable ou constante, diagnostiquer les troubles du moteur et de ses accessoires, effectuer la mise au point et les ajustements qui s'imposent.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
PBJ-181	351011	Santé et sécurité au travail	15
PBJ-182	351023	Outils et appareils d'atelier	45
PBJ-183	351033	Soudage – oxycoupage	45
PBJ-184	351047	Moteurs marins	105
PBJ-185	351053	Hydraulique	45
PBJ-186	351065	Électricité élémentaire	75
PBJ-187	351072	Rédaction de rapports	30
PBJ-188	351086	Éléments de dessin	90
PBJ-189	351096	Moteur diesel – démontage	90
PBK-181	351105	Moteur diesel – réparation	75
PBK-182	351116	Moteur diesel – assemblage	90
PBK-183	351122	Soudage à l'arc métallique	30
PBK-184	351135	Démarrage, charge, jauges	75
PBK-185	351146	Stage industriel	90
PBK-186	351153	Système d'alimentation	45
PBK-187	351164	Système d'admission d'air	60
PBK-188	351177	Injection	105
PBK-189	351183	Système de refroidissement	45
PBL-181	351197	Mise au point du moteur	105
PBL-182	351206	Électricité appliquée	90
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-382	Mécanicienne, mécanicien de moteurs diesels
8592-202	Mécanicienne, mécanicien de bateau à moteur

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 100 heures
TOTALE : 2 760 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens en mécanique de marine appelés à occuper des postes de responsabilité à bord des navires de la marine marchande ou dans les chantiers maritimes. Ils seront capables de conduire, d'entretenir, d'inspecter et de réparer les diverses machines en mer, au port et durant les opérations commerciales, en respectant les normes gouvernementales. De plus, ils devront informer le personnel machine de la sécurité et des précautions à prendre contre les accidents et les incendies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-967-80	Résistance des matériaux	60
203-975-74	Statique graphique et analytique	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-149-82	Électricité I	45
243-249-82	Électricité II	60
243-349-82	Électricité III	60
248-143-88	Initiation aux navires et aux machines auxiliaires	120
248-203-88	Technologie générale des machines	45
248-243-88	Moteurs diesels marins	120
248-343-88	Chaudières et plan vapeur	120
248-353-88	Construction	45
248-363-82	Dessin technique	60
248-423-78	Chimie appliquée I	45
248-443-88	Turbines à vapeur et conduite des machines auxiliaires	105
248-463-82	Dessin spécialisé	60
248-483-82	Physique thermique I	60
248-523-88	Métaux utilisés dans la marine	60
248-533-75	Électrotechnique I	60
248-543-78	Chimie appliquée II	45
248-553-88	Stabilité	60
248-570-78	Automation et contrôle I	60
248-583-82	Physique thermique II	60
248-613-78	Physique appliquée	45
248-623-91	Supervision technique des moteurs diesels marins	60
248-633-75	Électrotechnique II	60
248-643-82	Réfrigération et air climatisé	45
248-653-88	Propulsion	60
248-673-78	Automation et contrôle II	60
248-683-88	Physique thermique II	60
	TOTAL	**2 160**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9153-110	Chef-mécanicienne, chef-mécanicien de navire
9153-114	Officière mécanicienne, officier mécanicien de marine

TITRE : **VENTE DE PIÈCES MÉCANIQUES AU COMPTOIR (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1031 SIGLE SIMCA : CZV-003

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-430/440 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **ÉQUIPEMENT MOTORISÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conseiller la cliente ou le client sur le type et la qualité de la marchandise, vendre des pièces de rechange, des machines, des outils, des appareils et des accessoires pour véhicules moteurs, au comptoir d'un établissement commercial, d'un atelier de réparation ou d'un magasin de pièces, utiliser son système informatique pour tenir à jour un inventaire.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
CBI-167	354126	Identification – outillage et équipement	90
CBI-168	354138	Moteur et systèmes connexes	120
CBO-165	354148	Connaissance des produits I	120
CBI-169	354158	Approvisionnement	120
CBJ-161	354163	Vente I	45
CBJ-162	354175	Châssis et accessoires	75
CBJ-163	354185	Connaissance des produits II	75
CBO-166	354195	Informatique : notions de base	75
CBO-167	354205	Vente II	75
CBO-168	354213	Stage en milieu de travail I	45
CBO-169	354224	Stage en milieu de travail II	60
		TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5135-126	Commis-vendeuse, commis-vendeur de pièces d'équipement motorisé
5135-186	Commis-vendeuse, commis-vendeur d'accessoires automobiles

* * *

SECTEUR 11 :

FABRICATION MÉCANIQUE (Secondaire)
FABRICATION MÉCANIQUE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	BZW-005	1006	Bijouterie artisanale	ASP	450	– –	461
	BZU-012	1411	Bijouterie-joaillerie	DEP	1 350	– –	462
	BZV-004	1083	Conduite de machines industrielles	CEP	900	– –	463
	BZU-005	1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques				
280.01			Construction aéronautique	DEP	1 350	– –	464
901.43			Construction aéronautique	DEC	2 130	2 790	465
241.52			Dessin de conception mécanique	AEC	765	– –	467
	MZU-007	1042	Fabrication de moules (plastique)	CEC	2 025	– –	468
	MZU-009	1078	Fabrication de moules à injection pour les métaux et les plastiques	DEP	1 800	– –	469
900.92			Fabrication en matériaux composites	DEP	1 815	– –	470
241.51			Fabrication mécanique	AEC	1 455	– –	471
	MZU-011	1077	Finition de moules (empreintes-noyaux)	CEC	2 040	– –	472
241.50			Formation générale en techniques de génie mécanique	DEP	1 530	– –	473
	MZW-004	1498	Matriçage	CEC	1 350	– –	474
	MZU-001	1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	ASP	900	– –	475
	MZW-013	1497	Outillage	DEP	1 350	– –	476
241.55			Outillage	ASP	900	– –	477
241.54			Production automatisée	CEC	2 040	– –	478
241.53			Programmation en commande numérique	CEC	2 010	– –	479
900.23			Rédaction technique en aéronautique	CEC	2 055	– –	480
900.03			Robotique	AEC	1 050	– –	481
	KZU-004	1067	Serrurerie : installation et entretien	AEC	1 695	– –	482
248.01			Techniques d'architecture navale	DEP	1 185	– –	483
	MZU-013	1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	DEC	2 025	2 685	484
				DEP	1 800	– –	486

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
241.06			Techniques de génie mécanique	DEC	2 115	2 775	487
241.11			Techniques de transformation des matériaux composites	DEC	2 055	2 715	489
241.12			Techniques de transformation des matières plastiques	DEC	2 070	2 730	491
241.56			Transformation des matériaux composites	CEC	2 055	--	493
	MZW-008	5019	Usinage sur machines-outils à commandes numériques	ASP	900	--	494

SECTEUR 11 :

FABRICATION MÉCANIQUE (Secondaire)
FABRICATION MÉCANIQUE(Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

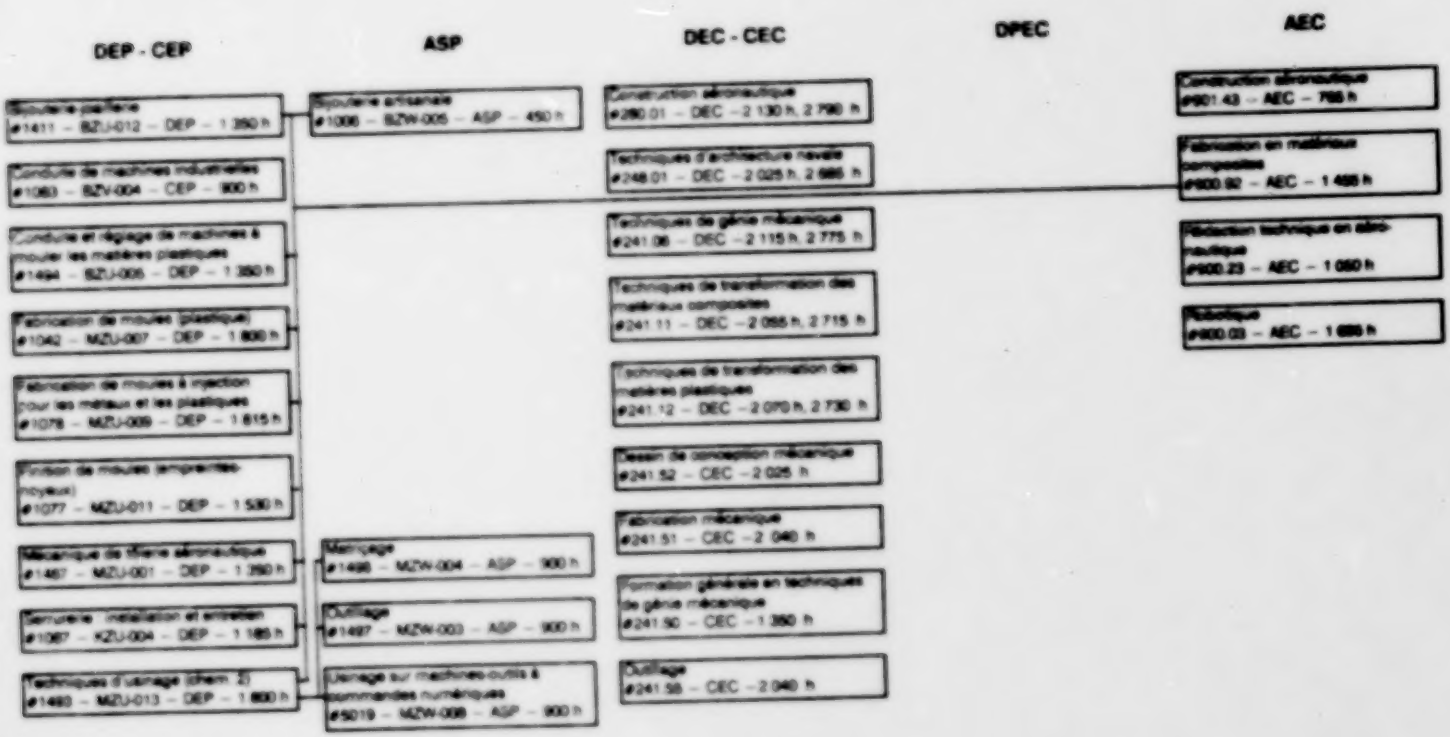

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Production automatisée
#241 54 – CEC – 2 010 h

Programmation en commande numérique
#241 53 – CEC – 2 055 h

Transformation des matériaux composites
#241 56 – CEC – 2 055 h

TITRE : **BIJOUTERIE ARTISANALE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1006 SIGLE SIMCA BZW-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-471 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer certains travaux de bijouterie tels que faire un moule, tailler un modèle dans la cire, couler des bijoux, réaliser des soudures sur des pièces d'or, sertir une pierre, polir un bijou, faire la réparation générale de bijoux, plaquer en utilisant les solutions appropriées, etc., acquérir des connaissances théoriques sur les métaux précieux et les pierres précieuses, comprendre et interpréter les exigences de la cliente ou du client, juger l'ampleur du travail et en évaluer les coûts.

CONDITIONS D'ADMISSION

1411 Bijouterie-joaillerie

ou 389-500 Bijoutier

ou 889-500 Precision Instrument Mechanic

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BCE-185	394013	Dessin – lavis couleur	45
BCE-186	394022	Créativité	30
BCE-187	394031	Histoire du bijou	15
BCE-188	394041	Gemmologie	15
BCE-189	394052	Moules et tirage de cire	30
BCF-181	394064	Modèles en cire	60
BCF-182	394072	Sciage et découpage artistique	30
BCF-183	394085	Pièces de joaillerie	75
BCF-184	394092	Fonte de bijoux	30
BCF-185	394102	Sertissage de gemmes	30
BCF-186	394111	Polissage et finition	15
BCF-187	394122	Initiation aux affaires	30
BCF-188	394131	Projet synthèse	15
BCF-189	394142	Stage commercial	30
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-110	Tailleuse, tailleur de diamants
8591-114	Lapidaire
8591-118	Gemmologiste
8591-122	Bijoutière-bijoutier
8591-126	Sertisseuse, sertisseur de pierres précieuses

• • •

TITRE : **BIJOUTERIE-JOAILLERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1411 SIGLE SIMCA : BZU-012

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-471 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des travaux de bijouterie tels que fabriquer un moule, tailler un modèle dans la cire, couler des bijoux, réaliser des soudures sur des pièces d'or, sertir une pierre, polir un bijou, faire de la réparation mineure de bijoux, plaquer les articles en utilisant les solutions appropriées, acquérir les connaissances théoriques sur les métaux précieux, les pierres précieuses.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BBT-162	389011	La bijouterie et son outillage	15
BBT-163	389021	Manutention et sécurité	15
BBT-164	389031	Métrologie et contrôle	15
BBT-165	389041	Notions de traçage	15
BBT-166	389051	Perçage de précision	60
BBT-167	389004	Sciage de précision	60
BBT-168	389074	Limage de précision	45
BBT-169	389083	Notions de soudage	30
BCB-161	389092	Lammage et étirage	30
BCB-162	389102	Émérisage	45
BCB-163	389113	Finition de surface	15
BCB-164	389121	Métaux précieux	15
BCB-165	389131	Produits chimiques	75
BCB-166	389145	Ajustage et assemblage au banc	30
BCB-167	389152	Dessin et croquis	15
BCB-168	389161	Gemmologie I	15
BCB-169	389171	Gravure	15
BCC-161	389181	Sertissage	30
BCC-162	389192	Sciage artistique	30
BCC-163	389202	Limage artistique	45
BCC-164	389213	Formage	75
BCC-165	389225	Soudage de bijoux	15
BCC-166	389231	Récupération – fonte des métaux	30
BCC-167	389242	Polissage et rougissage	60
BCC-168	389254	Fabrication de bijoux I	15
BCC-169	389261	Législation et garantie	75
BCD-161	389275	Projet synthèse	30
BCD-162	389282	Dessin et création de bijoux	15
BCD-163	389291	Évolution du bijou	15
BCD-164	389301	Gemmologie II	30
BCD-165	389312	Moules et tirage de cire	45
BCD-166	389323	Introduction à la fonte	30
BCD-167	389332	Traçage et découpage de bijoux	60
BCD-168	389346	Fabrication de bijoux II	30
BCD-169	389352	Bijoux en cire	30
BCE-161	389362	Sertissage et gravure	15
BCE-162	389371	Notions de placage	60
BCE-163	389384	Réparation de bijoux	60
BCE-164	389394	Stage industriel	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6591-110	Tailleuse, tailleur de diamants
6591-114	Lapidaire
6591-118	Gemmologiste
6591-122	Bijoutière, bijoutier
6591-126	Sertisseuse, sertisseur de pierres précieuses

* * *

TITRE : **CONDUITE DE MACHINES INDUSTRIELLES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1083 SIGLE SIMCA : BZV-004
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460 SC
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour opérer des machines de production, assurer et maintenir les préparatifs et la mise en marche de la machine de production, assurer une qualité de production, une lubrification et un entretien préventif par une vérification.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BDN-185	365661	Le métier	15
BDN-186	365662	Communication en milieu de travail	30
BDN-187	365663	Mathématiques appliquées	30
BDN-188	365802	Dessin industriel	30
BDN-189	365812	Lecture de plans	30
BDO-181	365622	Organes de machines et matériel industriels	30
BDO-182	365632	Initiation à la métrologie et au système métrique	15
BDO-183	365671	Outils et travail manuel	75
BDO-184	365685	Usinage sur machines-outils	45
BDO-185	365693	Opérations d'ordinateurs	75
BDO-186	365695	Théorie d'électricité	60
BDO-187	365694	Notions d'électronique	15
BDO-188	365681	Hydraulique pneumatique de base	60
BDO-189	365704	Composantes hydrauliques et pneumatiques	30
BDP-181	365642	Contrôle et signalisation automatiques	15
BDP-182	365691	Manutention	30
BDP-183	365652	Sécurité industrielle	30
BDP-184	365662	Notions de soudage	30
BDP-185	365672	Notion de fibérie	45
BDP-186	365703	Initiation à la commande numérique	30
BDP-187	365682	Initiation à la robotique	15
BDP-188	365701	Notions de tuyauterie	30
BDP-189	365692	Lubrification	30
BDQ-181	365702	Entretien préventif	75
BDQ-182	365705	Stage en milieu industriel	90
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8315-122	Conductrice, conducteur de machines-outils de production en série

* * *

TITRE : **CONDUITE ET RÉGLAGE DE MACHINES À MOULER LES MATIÈRES PLASTIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1494 SIGLE SIMCA : BZU-005
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour monter, régler et mettre en service les divers types de presses de moulage par injection, par extrusion, par soufflage ou par compression des matières plastiques, en respectant les caractéristiques de chaque procédé et la matière en cause, assurer la conformité du produit aux devis de production, assurer l'entretien de l'équipement et des accessoires afin d'en optimaliser le rendement, effectuer les corrections mineures aux moules en fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BDG-186	345011	Le programme – le métier	15
BDG-187	345021	Santé et sécurité	15
BDG-188	345034	Lecture de plans et devis	60
BDG-189	345046	Travail manuel	60
BDH-181	345062	Méthodes de moulage des matières plastiques	30
BDH-182	345087	Moules et filières pour le plastique	105
BDH-183	345073	Installation et réglage des équipements connexes	45
BDH-184	345088	Processus de moulage par injection	90
BDH-185	345092	Matériaux thermoplastiques	30
BDH-186	345105	Moules et filières : installation	75
BDJ-187	345116	Processus d'extrusion	60
BDH-188	345127	Préparation des machines	105
BDH-189	345135	Équipement : entretien préventif	75
BDI-181	345142	Plastiques : métrologie appliquée	30
BDI-182	345153	Matières plastiques : tests appropriés	45
BDI-183	345163	Systèmes – refroidissement-chauffage	45
BDI-184	345177	Conduite d'une extrudeuse	105
BDI-185	345187	Conduite d'une machine à injection	105
BDI-186	345194	Contrôle de la qualité	60
BDI-187	345203	Opération de fin de production	45
BDI-188	345216	Stages industriels	60
		TOTAL	**1 260**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8573-110	Régleuse, régleur de machines à mouler les plastiques
8573-118	Conductrice, conducteur de presse à façonner les matières plastiques

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 130 heures
TOTALE : 2 790 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener les étudiantes et étudiants à planifier les étapes de fabrication, d'assemblage et de contrôle de la qualité des propulseurs et des aéronefs. Connaître l'ensemble des étapes de construction de ces engins. Réaliser les essais en laboratoire sur prototype.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-203-77	Calcul différentiel et intégral II	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-107-88	Calculs des corps rigides	75
203-114-88	Résistance des matériaux	75
241-104-85	Cotation fonctionnelle	75
241-165-88	Contrôle de qualité	60
241-166-88	Géométrie des outils de coupe	45
241-167-88	Programmation commande numérique	90
241-168-88	Dessins de détails par ordinateur	45
241-892-77	Initiation aux machines-outils et aux procédés de fabrication	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-109-88	Géométrie descriptive	45
242-201-76	Sciences graphiques II	60
243-171-85	Éléments de circuits électriques	75
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-103-88	Analyse de construction propulseurs	120
280-104-88	Aérodynamique	90
280-105-88	Analyse de fabrication des structures aéronautiques	75
280-106-88	Fabrication d'éléments de structures aéronautiques	60
280-129-88	Introduction aux propulseurs	90
280-143-88	Introduction à l'aéronautique	75
280-340-88	Matières organiques employées en aéronautique	75
280-521-90	Thermodynamique appliquée aux propulseurs d'aéronefs	90
280-551-88	Conception, montage et gabarits	105
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ **300** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-172-88	Programmation de machines C/N et robots	75
241-173-88	Conception de pièces aéronautiques en composites	75
243-105-88	Électronique d'instrumentation	75
280-107-88	Projet de conception et étalonnage d'appareils et instruments	75
280-108-88	Essais moteurs et rapports synthèses	75
280-109-88	Essais en soufflerie et rapports synthèses	75
280-112-88	Construction, structure et montages	75
280-114-88	Analyse de produits expérimentaux	60
280-116-88	Méthodes d'assemblage et illustrations techniques	75
280-550-88	Systèmes d'aéronefs	75
	TOTAL	**2 130**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie aérospatial
2165-210	Technicienne, technicien en génie aérospatial

8515-126	Mécanicienne, mécanicien d'appareillage hydraulique d'aviation
8515-130	Ajusteure-monteuse, ajusteur-monteur d'aviation au banc
8526-242	Contrôleuse, contrôleur de montages et d'équipements d'aéronefs
8535-110	Monteuse, monteur de matériel électronique aéronautique
8586-110	Mécanicienne, mécanicien d'instruments de bord

* * *

TITRE : **CONSTRUCTION AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à des personnes travaillant dans le domaine de la fabrication aéronautique et dont les tâches principales consistent à opérer des machines servant à la production de composantes et d'ensembles aéronautiques, d'acquérir les connaissances et habiletés associées au processus de conception, d'outillage et de planification de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou l'équivalent;
  Physique 053-534 ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
241-104-80	Cotation fonctionnelle	90
241-167-88	Programmation commande numérique	90
241-992-77	Initiation aux machines outils et aux procédés de fabrication	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
270-106-88	Technologie des matériaux appliqués à l'aéronautique	75
280-103-88	Analyse de construction propulseurs	120
280-551-74	Conception montage et gabarits	105
280-561-84	Propulseurs à turbine	60
280-571-84	Structure et aérodynamique de base	45
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8535-110	Monteuse, monteur de matériel électronique aéronautique

* * *

TITRE : **DESSIN DE CONCEPTION MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.52

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-450 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'exécuter des tâches spécialisées comme : analyser les données techniques d'un projet et en préparer les schémas, effectuer les calculs et les dessins de fabrication, concevoir des outils de montage et de contrôle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-80	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-80	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-107-85	Dessin d'équipement et de transmission de mouvement	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-133-85	CAO modélisation	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-443-80	Projet I	75
241-503-80	Étude et conception de machines I	75
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-543-80	Projets II	75
241-603-80	Étude et conception de machines II	90
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **FABRICATION DE MOULES (PLASTIQUE) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1042 SIGLE SIMCA : MZU-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-000 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser les différents plans, devis ou dessins relatifs à la fabrication et à l'entretien des moules utilisés pour la transformation des plastiques, prévoir et organiser les processus de fabrication et d'entretien, ajuster et conduire les machines-outils, les presses, etc., fabriquer les moules et monter ceux-ci sur les machines correspondantes, effectuer les premiers essais selon les critères de la production, apporter les correctifs au besoin.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MCF-182	348012	Le programme – le métier	30
MCF-183	348022	Santé et sécurité	30
MCF-184	348036	Lecture de plans : moule filière	90
MCF-185	348046	Travail manuel	90
MCF-186	348052	Métrologie	30
MCF-187	348062	Traçage	30
MCF-188	348076	Tournage	60
MCF-189	348082	Matériaux plastiques	30
MCG-181	348092	Méthodes de moulage des matières plastiques	30
MCG-182	348105	Fraisage	60
MCG-183	348112	Traçage approprié : moule-filière	30
MCG-184	348126	Ébauche des moules et filières	60
MCG-185	348134	Rectifiage	60
MCG-186	348146	Pointage et alésage	60
MCG-187	348152	Usinage des couteaux de formes	30
MCG-188	348164	Refroidissement – chauffage	60
MCG-189	348176	Usinage – machines duplicatrices	60
MCH-181	348186	Usinage sur pantographe	60
MCH-182	348196	Usinage des composantes	90
MCH-183	348206	Polissage et texturage	90
MCH-184	348216	Entretien et réparation	90
MCH-185	348225	Assemblage et démontage	75
MCH-186	348236	Finition – moules et filières	90
MCH-187	348244	Assemblage – moules et filières	60
MCH-188	348252	Inspection – moules et filières	30
MCH-189	348266	Contrôleur numérique CNC	60
MCI-181	348272	Traitements thermiques	30
MCI-182	348282	Essais sur presses	30
MCI-183	348293	Stages industriels	45
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8311-112	Mouliste
8395-244	Gabarieuse-modeleuse, gabarieur-modeleur
8395-299	Modeleuse, modeleur de plastique

* * *

TITRE : **FABRICATION DE MOULES À INJECTION POUR LES MÉTAUX ET LES PLASTIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1078 SIGLE SIMCA : MZU-009

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 815 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser les plans, devis ou dessins relatifs à la fabrication ou à la réparation de moules pour les métaux et les plastiques, prévoir et organiser les processus de fabrication et de réparation, ajuster les machines-outils, les presses, etc., en vue de fabriquer les moules, de corriger, de remplacer ou d'améliorer les pièces du montage, monter le moule sur la machine correspondante et opérer selon les critères de production exigés.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MDB-181	365901	Organes de machines 131	15
MDB-182	365911	Matériaux industriels 141	15
MDB-183	365943	Métrologie 141	45
MDB-184	365884	Mathématiques 141	60
MDB-186	365894	Dessin 141	60
MDB-186	365904	Lecture de plans 141	60
MDB-187	365928	Travail manuel 141	120
MDB-188	365838	Tournage simple 141	120
MDB-189	365916	Filetage au tour 143	60
MDC-181	365948	Fraisage simple 151	120
MDC-182	365914	Fraisage par méthode de division	60
MDC-183	365921	Notions de tournage en lunette	15
MDC-184	365826	Usinage sur pantographe	90
MDC-185	365939	Moules métalliques	150
MDC-186	365949	Moules plastiques	150
MDC-187	365824	Machines à injection	60
MDC-188	365945	Polissage et traitement de surface	75
MDC-189	365934	Lecture de plans de moules à injection	60
MDD-181	365892	Pointage sur moules	30
MDD-182	365936	Usinage par électro-érosion	90
MDD-183	365931	Notions de sciage mécanique	15
MDD-184	365902	Notions de perçage	30
MDD-185	365912	Étude de tournage conique	30
MDD-186	365922	Notions de tournage en plateau	30
MDD-187	365932	Étude de fraisage angulaire	30
MDD-188	365946	Méthodes de rectification plane	90
MDD-189	365944	Méthodes de rectification cylindrique	60
MDE-181	365942	Étude de traitement thermique	30
MDE-182	365941	Initiation à la métrologie	15
		TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSION VISÉE PAR LE PROGRAMME
8311-110	Outilleuse-ajusteuse, outilleur-ajusteur

* * *

TITRE **FABRICATION EN MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1986 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.92

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-400 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une connaissance pratique du domaine des matériaux composites permettant d'œuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité. Choisir les combinaisons fibres/résines optimun avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces. Méthodes de fabrication en fonction des coûts, des dimensions et des formes. Apprendre à usiner différentes pièces en matériaux composites.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-444 ou 054-454, de l'ancien programme)
  ou
  Un secondaire V professionnel dans le domaine de la fabrication mécanique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-902-85	Compléments de mathématiques (techniques industrielles)	75
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-640-80	Contrôle de la qualité	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
Connaissances spécialisées		
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillage	75
241-150-86	Mise en forme des composites I	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	75
241-158-86	Projet de fabrication en matériaux composites	135
	TOTAL	**1 455**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE **FABRICATION MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.51

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-490 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant d'exécuter des tâches spécialisées telles que : faire l'analyse des dessins de pièces mécaniques pour en déterminer les modes de fabrication et assurer l'ordre logique des opérations, produire l'outillage, vérifier la qualité d'une production, programmer, monter et régler les machines-outils, fabriquer des prototypes, installer des pièces ou ensembles mécaniques, les ajuster et vérifier si la performance de la machine est conforme au devis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-106-85	C/N, langage APT, 2 axes	90
241-108-85	Automates et robots industriels	60
241-109-85	C/N, langage compact II	90
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-210-90	Techniques de machines-outils I	105
241-250-90	Technologie de construction	60
241-270-90	Automatismes I	60
241-310-90	Techniques de machines-outils II	105
241-320-90	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-490-90	Dessin d'outils	90
241-511-85	Méthodes d'usinage en série	90
241-520-90	Énergie des fluides I	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-530-90	Dessin de montages	45
241-541-85	Planning	60
241-640-85	Contrôle de la qualité	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	90
242-206-76	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	90
270-104-85	Traitement thermique	90
	TOTAL	2 040

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-013*	Technicienne, technicien en fabrication mécanique

* Code **Repères**

* * *

TITRE **FINITION DE MOULES (EMPREINTES-NOYAUX) (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1007 SIGLE SIMCA MZU-011
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-465 SD
DURÉE DE LA FORMATION 1 530 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser, dans des opérations d'ajustage, des noyaux et empreintes, une variété de plans, de devis, de dessins, fabriquer différents outillages, monter et faire fonctionner des machines à usage manuel, effectuer les dernières opérations manuelles d'empreintes et de polissage, et faire les réparations et les transformations selon les directives de fabrication.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MDI-182	365973	La cisaille et la scie à ruban	45
MDI-183	365987	La meuleuse et la perceuse	105
MDI-184	365981	Le calcul des vitesses de coupe	15
MDI-185	365999	Le «flexible»	150
MDI-186	365975	Le pistolet auto-limeur	75
MDI-187	365985	Le marteau pneumatique	75
MDI-188	365962	Métrologie en finition de moules	90
MDI-189	365997	Limage conventionnel	105
MDJ-181	365978	Fabrication de gabarits	120
MDJ-182	365954	Traitements thermiques	60
MDJ-183	365988	Fabrication de burins et de poinçons	120
MDJ-184	365972	Fabrication des tampons	30
MDJ-185	365991	Gravure d'identifications sur des moules	15
MDJ-186	365983	Mathématique en finition de moules	45
MDJ-187	365982	Ajustage des noyaux et des empreintes	30
MDJ-188	365964	Assemblage des pitons dans les couvercles des moules	90
MDJ-189	365993	Finition des plages de collage	45
MDK-181	365996	Ajustage des plaques rapportées	75
MDK-182	365958	Modification et réparation de moules	120
MDK-183	365974	Analyse de travail en fabrication de moules	60
MDK-184	365984	Lecture de plan en finition des moules	60
MDK-185	365992	Le traçage dans la finition des moules	30
MDK-186	365994	Dessin de pièces mécaniques simples	90
		TOTAL	**1 530**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8319-154	Finisseuse, finisseur de moules

* * *

TITRE : **FORMATION GÉNÉRALE EN TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-400 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 350 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés essentielles pour effectuer des tâches non spécialisées dans le domaine de la mécanique telles que : conduire les machines-outils à commande numérique à 2 ou 3 axes, inspecter une production, modifier, préparer des plans de projets, réaliser des assemblage et des ajustements, exécuter des tâches dans le domaine de la maintenance, œuvrer dans le domaine de la représentation technique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-902-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-80	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-80	Cotation fonctionnelle	30
241-108-85	C.N. langage APT, 2 axes	60
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-79	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* * *

TITRE : **MATRIÇAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1498 SIGLE SIMCA : MZW-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser toutes variétés de spécifications concernant la fabrication de poinçons et de matrices, tracer les éléments qui servent à la fabrication de poinçons et de matrices, régler et opérer les machines-outils d'atelier, ajuster et assembler des pièces en vue de la fabrication ou de la préparation de matrices d'estampage, démonter, réparer ou remplacer des pièces de matrices.

CONDITIONS D'ADMISSION

1493 Techniques d'usinage
ou 1266 Machiniste général II
ou 373-500 Machiniste général II
ou 1786 General Machinist II
ou 873-500 General Machinist II
ou 1983 Machining Technics
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
		Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
		Mathématique d'outillage de production	30
		Pointage et pointage-rectifiage	45
		Métallurgie d'outils de production	30
		Métrologie de matriçage	30
		Techniques d'assemblage de matrices	45
		Étude professionnelle d'une presse	30
		Matériaux à faible indice d'usinabilité	15
		Fabrication d'un outil à découpe simple	120
		Usinage par électro-érosion	30
		Analyse d'un plan d'outil de presse	30
		Rectification – plan de formes irrégulières	30
		Communication en milieu de travail	15
		Rectification cylindrique de formes irrégulières	30
		Fabrication d'un outil à cambrer frappe à fond	120
		Intégration au milieu de travail	90
		Fabrication d'un outil à découpe progressive	105
		Assemblage d'un outil à découpe progressive	90
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8311-110	Outilleuse-matriceuse, outilleur-matriceur
8311-118	Ajusteuse, ajusteur en matrices à l'établi pour presse mécanique
8311-138	Finisseuse, finisseur de matrices
8316-110	Contrôleuse, contrôleur d'outils et de calibres
8395-126	Matriceuse, matriceur

* * *

TITRE **MÉCANIQUE DE TÔLERIE AÉRONAUTIQUE (secondaire)**

STATUT *En révision*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1467 SIGLE SIMCA MZU-001
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-487 SO
DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour créer et tracer des patrons de formes diverses, découper, façonner et assembler des pièces de métal en feuille, en plaque, ou toutes autres formes utilisées en structure, exécuter des travaux sur le métal en feuille et les profilés en aéronautique.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

Ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MCC-187	317014	Mathématique	60
MCC-188	317023	Technologie appliquée	45
MCC-189	317034	Lecture de plans	60
MCD-181	317044	Développement I	60
MCD-182	317055	Travail du métal mince I	75
MCD-183	317065	Travail du métal mince II	75
MCD-184	317075	Soudage	75
MCD-185	317082	Développement II	30
MCD-186	317092	Métal en plaque I	30
MCD-187	317108	Métal en plaque II	120
MCD-188	317112	Stage en entreprise I	30
MCD-189	317126	Moteur à turbine I	90
MCE-181	317137	Moteur à turbine II (cellule)	105
MCE-182	317143	Moteur à turbine III (cellule)	45
MCE-183	317153	Dessin d'aéronautique	45
MCE-184	317164	Rivetage	60
MCE-185	317175	Gabarits et matrices	75
MCE-186	317185	Fabrication d'un aileron	75
MCE-187	317196	Assemblage – fuiteurs d'avion	120
MCE-188	317201	Recherche d'emploi	15
MCE-189	317212	Stage en entreprise II	30
MCF-181	317222	Stage en entreprise III	30
		TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8333-118	Tôlière, tôlier
8515-110	Conductrice, conducteur de riveteuse à commande numérique
8515-118	Assembleuse, assembleur de structures d'avions
8515-134	Conductrice, conducteur d'appareils à coller les métaux
8515-138	Monteuse, monteur d'éléments de cellules d'aéronefs

* * *

TITRE : **OUTILLAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5042 SIGLE SIMCA : MZW-010

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-465.SS

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tracer, ajuster et assembler des pièces pour fabriquer et réparer des outils de coupe, des gabarits de guidage, d'ablocage, d'assemblage, des calibres ou de l'outillage de machiniste, appliquer des connaissances et des principes d'outillage, de mathématique d'atelier, de propriétés des métaux et de processus de traçage, d'usinage et d'assemblage.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1493	Techniques d'usinage
ou	1266	Machiniste général II
ou	373-500	Machiniste général II
ou	1766	General Machinist II
ou	1993	Machining Technics
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
		Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
		Mathématique d'outillage de production	30
		Pointage et pointage-rectifiage	45
		Métallurgie d'outils de production	30
		Métrologie de gabarits	30
		Techniques d'assemblage de gabarits	45
		Étude professionnelle d'une machine-outil	30
		Fabrication d'un gabarits de perçage	75
		Usinage par électro-érosion	30
		Analyse d'un plan de gabarit	30
		Fabrication d'un gabarit de tournage	90
		Matériaux à faible indice d'usinabilité	15
		Communication en milieu de travail	15
		Fabrication d'un gabarit de fraisage	120
		Rectification – plan de formes irrégulières	30
		Rectification cylindrique de formes irrégulières	30
		Fabrication de calibres de contrôle	60
		Intégration au milieu de travail	90
		Fabrication d'un outil de coupe	90
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8311-110	Outilleuse-matriceuse, outilleur-matriceur
8311-130	Outilleuse, outilleur
8311-134	Outilleuse, outilleur d'outils de coupe
8313-154	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines-outils
8313-266	Outilleuse-rectifieuse, outilleur-rectifieur

* * *

TITRE : **OUTILLAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 241.55

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-460 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 040 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques permettant de faire l'analyse des pièces à produire, d'en déterminer le processus de fabrication, de concevoir et de fabriquer tout l'outillage nécessaire à sa production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières**: voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-80	Dessin de constructions mécaniques	90
241-104-80	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-126-85	CAO avancée	60
241-134-85	Dessin d'outils spécialisés	75
241-139-85	Outillage de production	60
241-141-85	Fabrication, poinçons et matrices	45
241-142-85	Fabrication de moules	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	90
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-490-80	Dessin d'outils	60
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiq. III	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 040**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

• • •

TITRE **PRODUCTION AUTOMATISÉE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.54

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-354 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES CEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les capacités de faire l'analyse d'une fonction à automatiser, d'élaborer la solution, les plans et les devis, d'améliorer et réparer les automatismes existants.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-108-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-109-85	Automates et robots industriels	60
241-128-85	Robotique	60
241-135-85	Automate, contrôle analogique et numérique programmé	60
241-136-85	Automate, logique séquentielle programmée	60
241-137-85	Projet d'automation	75
241-138-85	Robotique, implantation et programmation	60
241-143-85	Lancement de production automatisée	60
241-210-90	Techniques de machines-outils I	105
241-250-90	Technologie de construction	60
241-270-90	Automatismes I	60
241-310-90	Techniques de machines-outils II	105
241-320-90	Métrologie dimensionnelle	60
241-370-90	Automatismes II	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-90	Énergie des fluides I	90
241-530-90	Dessin de montages	45
241-620-90	Énergies des fluides II	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-79	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-86	Traitement thermique	60
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-013*	Technicienne, technicien en fabrication mécanique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PROGRAMMATION EN COMMANDE NUMÉRIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-460 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques afin d'exécuter des tâches spécialisées relevant du service des méthodes, soit : analyser les pièces à usiner; concevoir les programmes de machines à commande numérique à plusieurs axes (par langages machines et par ordinateurs); procéder au choix de l'outillage; choisir les équipements et les standards d'exploitation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	90
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	90
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-108-85	C/N, langage APT avancé	90
241-109-85	C/N, langage compact II	90
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	90
241-118-85	Programmation graphique assistée par ordinateur	75
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-124-85	Lancement de projet II en FAO	75
241-210-90	Techniques de machines-outils I	105
241-250-90	Technologie de construction	90
241-270-90	Automatismes I	90
241-310-90	Techniques de machines-outils II	105
241-320-90	Métrologie dimensionnelle	90
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-90	Énergie des fluides I	90
241-521-85	Analyse de fabrication	90
241-530-90	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	90
241-720-85	Programmation manuelle (avancée)	90
242-101-78	Sciences graphiques I	90
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	90
270-104-85	Traitement thermique	90
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2183-126	Programmeuse, programmeur de machines-outils à commande numérique

* * *

TITRE : **RÉDACTION TECHNIQUE EN AÉRONAUTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.23

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 050 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme de formation, l'élève sera en mesure de produire pour l'aéronautique, des documents techniques en français et en anglais, de réviser des documents techniques, de sélectionner les normes propres aux publications à produire et d'utiliser les techniques de production assistées par ordinateur compatibles avec la rédaction de textes techniques en aéronautique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Posséder un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent.

  Avoir réussi le cours mathématique 522 ou 532, physique 422 ou 432 ou 452, anglais 514 et français 586 ou l'équivalent.

  Avant d'être admis à ce programme, l'élève devra réussir un test en français écrit et un test en langue anglaise.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
242-105-85	Illustrations techniques	90
242-106-85	Lecture de plans	60
280-132-85	L'industrie aéronautique et la rédaction technique	15
280-135-85	Normes en rédaction aéronautique	60
280-137-85	Rédaction technique à des fins particulières	60
280-139-85	Stage dans l'industrie	180
280-140-85	Projet dirigé	30
280-705-91	Cellule	45
280-706-91	Propulseurs	60
280-707-91	Notions d'électricité de base d'aéronefs	45
280-708-91	Systèmes d'aéronefs	45
280-709-91	Instruments de bord	45
280-710-91	Électronique aéronautique	45
350-103-85	Communication en situation de travail	45
401-106-85	Gestion d'un projet de publication	30
581-105-85	Publication assistée par ordinateur	30
601-112-85	Français technique	45
601-113-85	Linguistique appliquée	45
603-116-85	L'art de la rédaction technique	60
603-117-85	Révision de documents techniques	45
	TOTAL	**1 050**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3351-178	Rédactrice, rédacteur technique

* * *

TITRE : **ROBOTIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté 1984***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-354 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 695 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et habiletés nécessaires aux techniciennes et techniciens en robots industriels. Analyser les caractéristiques des robots industriels. Concevoir, modifier et installer des circuits d'automatisation pneumatique et des circuits hydrauliques. Analyser et vérifier le fonctionnement et le contrôle de machines électriques. Appliquer les techniques de programmation sur les robots industriels. Évaluer et modifier différents systèmes d'automatismes industriels. Assurer les systèmes de sécurité et le programme d'entretien et de dépannage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-77	Mathématique générale et appliquée	75
203-102-74	Mécanique	75
241-215-84	Hydraulique industrielle	60
241-315-84	Pneumatique industrielle	45
241-406-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-707-84	Mécanique I	75
241-708-84	Mécanique II	75
242-902-78	Initiation au dessin industriel	45
243-150-84	Circuits logiques	60
243-625-84	Électronique de base	90
243-626-84	Machines rotatives et contrôle de base	90
243-627-84	Semiconducteurs	45
243-628-84	Amplification et contrôle de signaux	75
243-629-84	Microprocesseur et langage assembleur	105
244-702-84	Développement des robots	90
244-703-84	Interfaces et senseurs en robotique	75
244-704-84	Programmation de robots I	60
244-705-84	Automatismes	75
244-706-84	Applications des robots	60
244-707-84	Programmation de robots II	60
244-708-84	Installation et dépannage de robots	75
244-709-84	Projet I	45
244-710-84	Projet II	75
420-720-84	Introduction à la programmation et au langage basic	60
	TOTAL	**1 695**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-008*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **SERRURERIE : INSTALLATION ET ENTRETIEN (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1067 SIGLE SIMCA : KZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-370 SO

DURÉE DE LA FORMATION : 1 185 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour lire, comprendre les plans, reconnaître et traiter les différents matériaux, démonter, remonter différents types de serrures, de fermoirs et de barres de panique à l'aide de codes et d'outils et en assurer l'entretien, effectuer le déverrouillage de la serrure et la profilation d'une clé à l'aide de plans et de devis, connaître la marche à suivre pour effectuer les changements de codes, de serrures ou reproduire des clés de valises, de portes ou de serrures d'allumage des voitures, déceler et réparer les mauvais fonctionnements.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
KDC-184	256741	Introduction à la serrurerie	15
ECE-183	255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
KDC-185	256712	Outils et équipements de sécurité	30
KDC-186	255884	Lecture de plans et élaboration de devis	60
KDC-187	256704	Identification des matériaux	60
KDC-188	256714	La clé – introduction et profilation	60
KDC-189	256724	Système de clés «maîtresses»	60
KDD-181	256726	Les serrures	90
KDD-182	256736	Installation et entretien de serrures	90
KDD-183	256722	Charnières et ajustement de portes	30
KDD-184	256745	Les barillets à utilisation courante	75
KDD-185	256755	Les barillets à mécanisme spécial	75
KDD-186	256732	Les cadenas	30
KDD-187	256746	Notions d'électricité et système	90
KDD-188	256734	Serrures d'autos américaines	60
KDD-189	256744	Serrures d'autos importées	60
KDE-181	256751	Serrures de motos	15
KDE-182	256742	Serrures à mécanisme numérique	30
KDE-183	256753	Serrures à levier	45
KDE-184	256752	Les mécanismes de coffres-forts	30
KDE-185	256756	Fermoirs de porte	60
KDE-186	256754	Organisation de l'atelier	60
		TOTAL	**1 185**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8589-146	Serrurière, serrurier
8793-110	Serrurière, serrurier de bâtiment
Certaine québécois	Serrurière, serrurier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ARCHITECTURE NAVALE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour participer à l'élaboration des plans nécessaires au projet de construction ou de réparation de tout type de navires : marchands, de passagers, de pêche, de plaisance. Voir aux modes d'installation de la machinerie, des tuyauteries et des systèmes électriques, établir les plans de structures métalliques ou de tout autre matériau utilisé dans la construction du navire. Assurer le contrôle des éléments des structures et des soudures. Assurer le bon fonctionnement de la production, du montage et de l'armement. Établir les dossiers de fabrication et l'estimation des coûts. Participer aux essais en chantier et en mer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-171-86	Mathématique appliquée I	75
201-271-86	Mathématique appliquée II	75
203-967-80	Résistance des matériaux	90
203-975-74	Statique graphique et analytique	45
203-977-73	Notions de mécanique des fluides	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur I	60
242-248-80	Dessin spécialisé I	45
248-101-90	Initiation à la construction navale	75
248-241-90	Introduction à la salle des machines d'un navire	75
248-301-90	Structure du maître-couple et des ponts	90
248-341-90	Circuits réels et machineries auxiliaires	75
248-361-90	Thermodynamique appliquée en architecture navale	90
248-401-90	Structure de coque et double-fonds	90
248-441-90	Aménagement de la salle des machines	75
248-451-90	Stabilité du navire	60
248-501-90	Structure de l'extrémité arrière et bordé	90
248-521-90	Technologie de production en construction navale	120
248-541-90	Hydraulique et systèmes spécifiques	90
248-551-90	Calculs avancés de stabilité du navire	60
248-591-90	Matériaux et procédés d'assemblage	120
248-641-90	Électricité et systèmes spécifiques	90
420-718-90	Initiation à l'informatique en architecture navale	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ 270 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

248-481-90	Installation de ponts et finition	90
248-491-90	Projet de conception	45
248-561-90	Dessin spécialisé en architecture navale	75
248-571-90	Projet de réparation	45
248-581-90	Conception de la coque et sélection du propulseur	90
248-601-90	Superstructure et charpente avant	90
248-651-90	Hydrodynamique et calculs réglementaires	60
248-661-90	Projet d'analyse de production	45
248-921-90	Fabrication assistée par ordinateur en architecture navale	75
	TOTAL	**2 625**

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-150	Dessinatrice, dessinateur en construction navale
2165-138	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie naval

• • •

TITRE **TECHNIQUES D'USINAGE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1988-1989 et révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION	CODE SESAME	1493	SIGLE SIMCA	MZU-013
CLASSIFICATION	CODE CUSEP	455-460 SO		
DURÉE DE LA FORMATION	1 800 heures			
SANCTION DES ÉTUDES	DEP			

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer avec précision et selon les données de devis ou des dessins, les travaux de soudage, limage, le traçage, tournage, fraisage, filetage au tour, à l'aide d'instruments de base et de l'équipement spécialisé, et pour effectuer toute autre tâche d'usinage selon les croquis de pièces mécaniques en rapport avec la demande de production.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MEC-181	344551	Sensibilisation à la profession	15
MSR-183	344032	Santé et sécurité au travail	30
MEC-182	344563	Mathématique appliquée	45
MEC-183	344572	Organes de machine	30
MEC-184	344582	Matériaux industriels	30
MSR-184	344042	Métrologie	30
MEC-185	344592	Les abrasifs	30
MEC-186	344072	Les outils de coupe	30
MEC-187	344605	Travaux de perçage et d'alésage	75
MEC-188	344614	Introduction : lecture de plans	60
MEC-189	344622	Procédés de montage	30
MED-181	344634	Procédés d'usinage	60
MBS-182	344118	Tournage cylindrique	120
MED-182	344178	Fraisage parallèle, perpendiculaire	120
MED-183	344643	Tournage conique	45
MED-184	344205	Filetage au tour	75
MCB-184	344313	Rectification plane	45
MBT-183	344212	Initiation au métier	30
MED-185	344652	Entretien préventif	30
MED-186	344662	Appareil diviseur, table rotative	30
MED-187	344674	Lecture de plans avancée	60
MED-188	344684	Ajustage et assemblage	60
MCB-185	344324	Rectification cylindrique	60
MED-189	344698	Fraisage angulaire, formes et circulaire	120
MCB-187	344343	Programmation manuelle	45
MCC-185	344415	Initiation au tour à CN	75
MCC-186	344425	Initiation à la fraiseuse à CN	75
MEE-181	344701	Moyens de recherche d'emploi	15
MEE-182	344715	Projets de fraisage	120
MEE-183	344728	Projets de tournage	120
MEE-184	344366	Intégration au marché du travail	30
		TOTAL	1 800

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8313-001*	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de tours
8313-002*	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de perceuses
8313-003*	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur d'aléseuses
8313-138	Confectionneuse, confectionneur d'instruments mécaniques
8313-154	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines-outils
8313-178	Traceuse-mécanicienne, traceur-mécanicien
8313-218	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de rectifieuses
Contexte québécois	Machiniste général*e*, machiniste général

* Code **Repérex**

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.06

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-400 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 115 heures
TOTALE 2 775 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Afin de répondre aux besoins régionaux, le collège devra déterminer une ou des voies de sortie telles que : techniques de fabrication mécanique, dessin de conception mécanique, outillage, automation, etc. Il choisira ses objectifs en conséquence. Objectifs possibles :

- fabriquer des prototypes, réparer des appareils et des instruments;
- produire les dessins et les programmes d'usinage;
- planifier et préparer les cheminements critiques servant à l'ordonnancement d'une fabrication mécanique;
- établir le temps des opérations de fabrication;
- effectuer des tâches relatives au contrôle de la qualité dimensionnelle;
- organiser la manutention des pièces et les méthodes de travail à implanter aux postes de travail; concevoir et réaliser l'outillage et le montage spécifiques à une production;
- choisir et améliorer l'outillage destiné à une production;
- programmer et implanter des automates programmables, robots et machines dédiées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-76	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
	SOUS-TOTAL	**720**
plus les cours suivants pour 870 heures :		
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-90	Dessin de constructions mécaniques	60
241-104-90	Cotation fonctionnelle	90
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-116-85	Programmation manuelle en fraisage	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-410-85	Techniques de machines-outils III	105
241-520-80	Énergie des fluides I	90
241-530-80	Dessin de montages	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
270-104-85	Traitements thermiques	60
plus environ 525 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
241-105-85	C/N, langage APT, 2 axes	60
241-107-85	Dessin d'équipement de transmission de mouvement	60
241-108-85	C/N, langage APT avancé	60
241-109-85	C/N, langage compact II	60
241-111-85	C/N, langage compact II, avancé	60
241-112-85	C/N, langage élan	60
241-113-85	C/N, langage élan avancé	60
241-114-85	C/N, langage genesys	45
241-115-85	C/N, langage genesys avancé	60
241-117-85	Programmation manuelle en tournage	75
241-118-85	Programmation graphique assistée par ordinateur	75
241-123-85	Lancement de projet I en FAO	75
241-124-85	Lancement de projet II en FAO	

241-125-85	Contrôle dimensionnel assisté par ordinateur	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-127-85	Stage industriel	45
241-128-85	Robotique	60
241-132-85	Gestion de la production	60
241-133-85	CAO modélisation	60
241-134-85	Dessin d'outils spécialisés	75
241-135-85	Automate, contrôle analogique et numérique programmé	60
241-136-85	Automate, logique séquentielle programmée	60
241-137-85	Projet d'automation	75
241-138-85	Robotique, implantation et programmation	60
241-139-85	Outillage de production	90
241-140-85	Procédés de fabrication	60
241-141-85	Fabrication, poinçons et matrices	45
241-142-85	Fabrication de moules	45
241-143-85	Lancement de production automatisée	60
241-370-80	Automatisme II	60
241-443-80	Projets I	75
241-461-80	Techniques d'entretien I	75
241-490-80	Dessin d'outils	60
241-503-80	Étude et conception de machines I	75
241-511-85	Méthodes d'usinage en série	90
241-521-85	Analyse de fabrication	60
241-541-85	Planning	90
241-543-80	Projets II	75
241-601-80	Projet de fabrication	75
241-603-80	Étude et conception de machines II	90
241-620-80	Énergie des fluides II	45
241-621-85	Techniques de fabrication	90
241-633-80	Dessin de structure d'acier	45
241-640-85	Contrôle de la qualité	45
241-643-80	Projets III	45
241-680-80	Conception de tuyauterie	45
241-687-85	Stage industriel	120
241-690-80	Conception de systèmes hydrauliques et pneumatiques	45
241-720-85	Programmation manuelle (avancée)	60
241-910-75	Dessin d'implantation industrielle	45
241-917-80	Contrôle statistique de la qualité	45
241-920-80	Estimation	45
241-930-75	Dessin électromécanique	45
241-960-75	Implantation, manutention et gestion des stocks	45
241-970-75	Planning secondaire	45
243-328-85	Électromécanique	60
270-106-85	Procédés de soudage	45
420-316-85	Introduction à la programmation appliquée	60
	TOTAL	**2 115**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.08, *Techniques de génie mécanique*, 241.11, *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12, *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2163-154	Dessinatrice, dessinateur en construction mécanique
2163-177	Spécialiste en CAO, cartes de circuits imprimés
2165-013*	Technicienne, technicien en fabrication mécanique
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique
2183-126	Programmeuse, programmeur de machines-outils à commande numérique
8535-106*	Technicienne, technicien en réparation CAO/FAO
8535-107*	Technicienne, technicien en robotique

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1987***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.11

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-400 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 055 heures
TOTALE 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure d'assumer des fonctions de conception et de design de pièces en matériaux composites. Il sera en mesure d'en planifier, diriger ou réaliser la production, de procéder à l'entraînement des opératrices et opérateurs de machines de production, d'établir et de faire respecter les règles d'usages favorisant la santé et la sécurité au travail, ainsi que les règles de la protection de l'environnement. Il sera aussi en mesure d'établir et de faire respecter les normes de qualité relatives au produit fabriqué, de déterminer les coûts de revient, d'établir et d'analyser des soumissions et de procéder aux achats de marchandises.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-79	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
	SOUS-TOTAL	**720**
plus les cours suivants pour 1 219 heures		
202-117-86	Notions de chimie des polymères appliquées	60
241-101-85	Dessin de constructions mécaniques	75
241-105-85	C/N, langage apt 2 axes	60
241-144-86	Application de l'informatique aux instruments d'analyse	60
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillages	75
241-150-86	Mise en forme des composites	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	75
241-158-86	Projet de fabrication en matériaux composites	135
241-270-80	Automatismes I	60
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-640-85	Contrôle de qualité	45
241-715-84	Introduction à la CAO	60
plus un minimum de 120 heures de cours choisis parmi les suivants		
241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-155-86	Conception de pièces structurales pour le secteur de la corrosion	60
241-156-86	Conception et design d'outillage de production	60
241-157-86	Estimation et prix de revient des pièces moulées	60
241-920-80	Estimation	45
	TOTAL	**2 059**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 241.06, *Techniques de génie mécanique*, 241.11, *Techniques de transformation des matériaux composites* et 241.12, *Techniques de transformation des matières plastiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-019*	Technicienne, technicien en transformation des matériaux composites

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TECHNIQUES DE TRANSFORMATION DES MATIÈRES PLASTIQUES (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.12

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-417 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 070 heures
TOTALE 2 730 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et des habiletés conférant de la polyvalence et des spécialisations fonctionnelles. Établir et rédiger des spécifications de production, analyser les problèmes d'une chaîne de production, connaître, entretenir, rectifier l'état des équipements, entretien préventif, achat des pièces de rechange, inspection des échantillons. Pour les bureaux d'études, développer des habiletés à adapter des plans, des devis, des spécifications, des choix d'outillage et de matériaux, des prévisions financières.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-205-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
242-101-78	Sciences graphiques I	60
242-206-78	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
	SOUS-TOTAL	**720**
plus : les cours suivants pour **945** heures :		
202-121-86	Notions fondamentales de chimie I	75
202-122-86	Notions fondamentales de chimie II	75
211-104-86	Techniques de transformation des matières plastiques I	120
211-105-86	Technologie des matériaux polymères I	90
211-106-86	Techniques de transformation des matières plastiques II	120
211-107-86	Propriétés physiques des plastiques	60
211-108-86	Dessin d'outils et moules I	75
211-109-86	Étude et conception d'une pièce en plastique I	60
211-114-86	Dessin d'outils et moules II	60
211-118-86	Contrôle de la qualité des matières et produits plastiques	45
211-119-86	Organisation des ateliers	45
241-163-86	Dépannage mécanique	60
243-102-86	Dépannage électrique	60
plus environ **405** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
211-110-86	Projet	90
211-115-86	Étude et conception d'une pièce en plastique II	105
211-116-86	Techniques de transformation des caoutchoucs	60
211-117-86	Techniques de transformation des plastiques renforcés et composites	60
211-120-86	Stage industriel	105
211-121-86	Technologie des matériaux polymères II	105
211-122-86	Comportement physique des polymères	45
211-123-86	Résines plastiques	45
211-124-86	Fabrication des moules	120
211-125-86	Dessin	75
211-126-86	Introduction à la conception de moules par CAO	45

241-132-86	Gestion de la production	90
241-641-85	Planning	60
241-910-75	Dessin d'implantation industrielle	45
241-920-85	Estimation	45
241-950-75	Implantation, manutention et gestion des stocks	45
241-970-75	Planning secondaire	45
410-176-86	Gestion du personnel	30
	TOTAL	**2 070**

* Trois programmes font partie de ce blanc commun : 241.30, Techniques de génie mécanique 241.11, Techniques de transformation des matériaux composites et 241.12, Techniques de transformation des matières plastiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8570-001*	Technicienne, technicien à la fabrication (matières plastiques)

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TRANSFORMATION DES MATÉRIAUX COMPOSITES (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1990***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.56

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455.400 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre d'acquérir une connaissance pratique en fabrication dans le domaine des matériaux composites. Permettre d'œuvrer dans le secteur de la conception et du design, de la fabrication et du contrôle de la qualité. Permettre de choisir les combinaisons fibres-résines et stratifiés optima avec des caractéristiques définies en fonction de l'environnement et l'usage des pièces de même que les méthodes de fabrication en fonction des coûts, des dimensions et des formes. Usiner différentes pièces, œuvrer au secteur du design, des achats ou du marketing.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou 066-528 ou 066-538, de l'ancien programme;
  Physique 053-534 ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
203-703-84	Résistance des matériaux	60
241-101-85	Dessin de constructions mécaniques	90
241-105-85	C/N, langage apt 2 axes	60
241-144-86	Application de l'informatique aux instruments d'analyse	60
241-145-86	Les composites	75
241-146-86	Procédés de moulage	75
241-147-86	Propriétés des composites	75
241-148-86	Performances des composites	75
241-149-86	Matériaux composites et outillage	75
241-150-86	Mise en forme des composites I	75
241-153-86	Mise en forme des composites II	75
241-154-86	Structure en matériaux composites	75
241-210-80	Techniques de machines-outils I	105
241-250-80	Technologie de construction	60
241-270-80	Automatismes I	60
241-310-80	Techniques de machines-outils II	105
241-320-80	Métrologie dimensionnelle	60
241-715-84	Introduction à la CAO	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-206-76	Sciences graphiques	45
270-103-85	Analyse et transformation des matériaux	60
270-104-85	Traitement thermique	60
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ **300** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-106-85	Automates et robots industriels	60
241-126-85	CAO avancée	60
241-155-86	Conception de pièces structurales pour le secteur de la corrosion	60
241-156-86	Conception et design d'outillage de production	60
241-157-86	Estimation et prix de revient des pièces moulées	60
241-158-85	Projet de fabrication en matériaux composites	135
201-640-80	Contrôle de la qualité	45
241-920-80	Estimation	45
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-019*	Technicienne, technicien en transformation des matériaux composites
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie mécanique

* Code **Repères**

• • •

TITRE **USINAGE SUR MACHINES-OUTILS À COMMANDES NUMÉRIQUES (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5019 SIGLE SIMCA MZW-008

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-460 SS

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **FABRICATION MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour régler et opérer des machines à contrôle numérique utilisées dans les opérations de fraisage, de perçage, d'alésage, de taraudage et dans d'autres opérations sur pièces mécaniques; positionner et fixer les gabarits d'ablocage selon les indications de la feuille d'opération; monter les accessoires, les outils de coupe et la pièce à usiner; installer les rubans ou les cartes perforées; placer en relation les coordonnées du système et de la pièce; observer la séquence des opérations, ajuster les butées, vérifier la conformité de la pièce aux plans et devis; apporter ou commander les corrections nécessaires au programme; remplacer les outils usés ou défectueux.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

	1493	Techniques d'usinage
ou	1266	Machiniste général I
ou	373-500	Machiniste général II
ou	1766	General Machinist II
ou	1993	Machining Technics
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MDP-181	392291	Évolution technologique	15
MDP-182	392301	Production, compétition et qualité	15
MDP-183	392312	Mathématique	30
MDP-184	392322	Lecture de plans complexes	30
MDP-185	392331	Technologie de la coupe	15
MDP-186	392341	Procédé d'usinage	15
MDP-187	392353	Programmation manuelle	45
MDP-188	392366	Pièces simples au tour à CN	90
MDP-189	392376	Pièces simples – fraiseuse à CN	90
MDR-181	392381	Méthodes de montage	15
MDR-182	392391	Qualité – contrôle statistique	15
MDR-183	392405	Programmation automatique	75
MDR-184	392418	Pièces complexes au tour à CN	120
MDR-185	392428	Pièces complexes – fraiseuse à CN	120
MDR-186	392438	Programmation, réglage, conditionnement des MOCN	120
MDR-187	392446	Intégration au milieu de travail	90
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8313-154	Régleuse-conductrice, régleur-conducteur de machines-outils
8313-170	Conductrice, conducteur d'aléseuse de gabarits à commande numérique
8313-242	Conductrice, conducteur de machines-outils à commandes numériques

• • •

SECTEUR 12 :

FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER (Secondaire)
FORESTERIE ET PAPETERIE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	FZW-001	5004	Abattage et traitements mécanisés	ASP	450	– –	498
190.32			Administration et mesure	AEC	975	– –	499
	FZV-005	1026	Affûtage	CEP	900	– –	500
	FZU-002	1179	Aménagement de la forêt	DEP	1 350	– –	501
190.01			Aménagement forestier	DEC	1 935	2 595	502
190.51			Aménagement forestier	CEC	1 875	– –	503
190.43			Aménagement forestier	AEC	855	– –	504
900.14			Arboriculture	AEC	630	– –	505
	FZV-009	5036	Classement des bois débités	CEP	900	– –	506
	FZV-002	1424	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	CEP	630	– –	507
	PZU-002	1180	Conservation de la faune	DEP	1 350	– –	508
147.32			Exploitation et gestion forestière	AEC	960	– –	510
190.02			Exploitation forestière	DEC	1 965	2 625	511
147.51			Exploitation forestière	CEC	2 055	– –	513
147.31			Exploitation forestière	AEC	495	– –	515
190.42			Exploitation forestière	AEC	930	– –	516
900.75			Foresterie urbaine	AEC	630	– –	517
190.31			Initiation aux techniques forestières	AEC	900	– –	518
	FZU-003	1086	Pâtes et papiers (opérations) (chem. 2)	DEP	900	– –	519
	FZV-008	5003	Récolte de la matière ligneuse	CEP	900	– –	520
	FZV-006	1027	Sciage et classage	CEP	900	– –	521
	FZU-001	1351	Sylviculture (chem. 2)	DEP	1 350	– –	522
900.50			Techniques forestières : administration et aménagement	AEC	1 110	– –	524

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SÉSAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
232.01			Techniques papetières	DEC	1 920	2 580	525
190.20			Technologie forestière	DEC	1 825	2 485	526
190.03			Transformation des produits forestiers	DEC	1 980	2 640	528

SECTEUR 12 :

FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER (Secondaire)
FORESTERIE ET PAPETERIE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

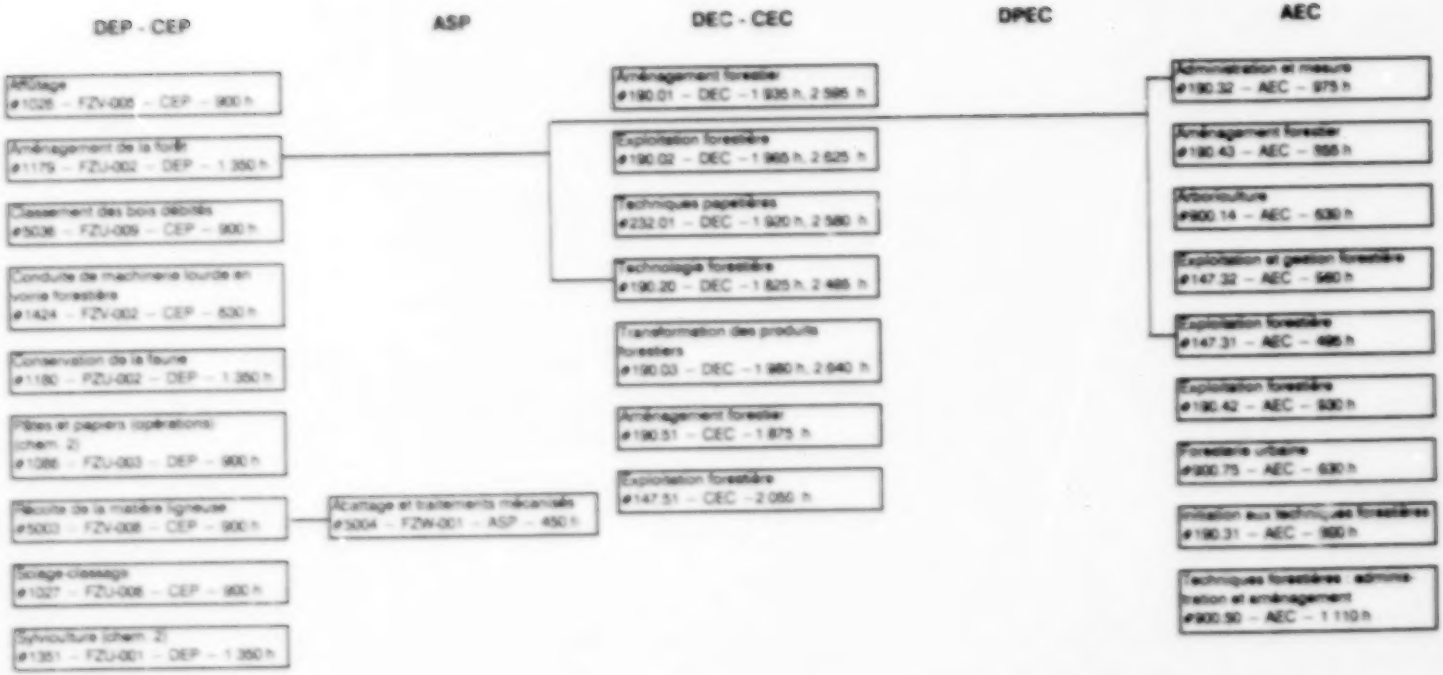

TITRE : **ABATTAGE ET TRAITEMENTS MÉCANISÉS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5004 SIGLE SIMCA : FZW-001
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-510 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation des machines forestières, assurer la conduite et l'entretien de la machinerie utilisée, exécuter des tâches d'abattage mécanisé, de débardage des arbres entiers et d'ébranchage mécanisé des arbres, faire la planification d'un projet et la gestion du personnel dans une entreprise artisanale.

CONDITIONS D'ADMISSION

5003 Récolte de la matière ligneuse
ou 1423 Conduite de machinerie lourde forestière : débardeuse, chargeuse, scie à chaîne
ou 1425 Conduite de machinerie lourde forestière : abatteuse, débardeuse, ébrancheuse
ou Toute autre formation reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FCO-185	234016	Dépannage des machines forestières en abattage et traitements mécanisés	90
FCO-186	234024	Conduite et entretien d'une abatteuse	60
FCO-187	234032	Conduite et entretien d'une ébrancheuse	30
FCO-188	234042	Planification d'un projet et direction du personnel	30
FCO-189	234056	Abattage mécanisé des arbres	90
FCP-181	234065	Débardage des arbres entiers	75
FCP-182	234075	Ébranchage mécanisé des arbres	75
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7513-001*	Opératrice, opérateur de machinerie lourde forestière
7517-118	Conductrice, conducteur de tracteur forestier

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION ET MESURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel oeuvrant dans le domaine des techniques forestières et particulièrement dans le secteur du mesurage, de se perfectionner en administration et mesure.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être détentrice ou détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires avec la mention de garde forestier ou une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-902-76	Stage	120
190-905-76	Dendrométrie et mesurage des bois abattus	90
201-190-62	Éléments de statistique	60
201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
241-190-62	Mécanique forestière	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-915-76	Approvisionnement	45
401-923-76	Organisation et méthodes	45
401-925-76	Personnel	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-969-62	Comptabilité	45
410-904-79	Gestion des matériaux et inventaires	60
410-660-74	Administration	45
420-911-75	Introduction au langage fortran	45
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

* * *

TITRE : **AFFÛTAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révision prévue pour 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1026 SIGLE SIMCA : FZV-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-461.SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que l'affûtage, l'entretien et le réglage des outils tranchants d'une usine de transformation des bois (scies circulaires, alternatives et à ruban, couteaux d'acier, etc.).

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBM-185	232301	Outillage	15
FBM-186	232313	Transformation de matériaux (carbure)	45
FBM-187	232321	Manutention et sécurité	15
FBM-188	232331	Entretien des machines-outils	15
FBM-189	232341	Tournage des meules	15
FBN-181	232351	Scie circulaire (machine-outil)	15
FBN-182	232366	Tensionnage – scies circulaires	90
FBN-183	232376	Soudage de scies à ruban	90
FBN-184	232384	Affûtage des scies à ruban	60
FBN-185	232396	Planage des scies à ruban	90
FBN-186	232403	Soudage au CC, CA ou TIG	45
FBN-187	232411	Réparation des tenons	15
FBN-188	232421	Soudage des scies circulaires	15
FBN-189	232431	Affûtage des scies circulaires	15
FBO-181	232441	Avoyage et rectifiage – scies circulaires	15
FBO-182	232451	Aiguisage des couteaux	15
FBO-183	232463	Avoyage et rectifiage – scies ruban	45
FBO-184	232474	Dépannage – machineries scierie	60
FBO-185	232484	Scie à ruban (machine-outil)	60
FBO-186	232496	Tensionnage des scies à ruban	90
FCC-182	232501	Électricité	15
FCC-183	232514	Stage en milieu de travail	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8315-126	Affûteuse, affûteur d'outils de machine à bois
8319-150	Réparatrice-affûteuse, réparateur-affûteur de scies

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1179 SIGLE SIMCA : FZU-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour travailler en toute saison dans les différentes branches d'activités forestières au Québec; effectuer des tâches telles que le mesurage (en tout mode et en tout lieu), la direction d'équipes d'inventaire, l'utilisation d'instruments d'arpentage, le marquage des coupes, la plantation, l'entretien des arbres, la surveillance de différents travaux, le contrôle des coupes effectuées, l'observation aérienne, le traçage des chemins, la déterminiation des aires de coupe, les inspections diverses relatives à la protection des forêts et de la faune.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBF-185	228011	Organisation – Foresterie au Québec	15
FBF-186	228024	Cartographie	60
FBF-187	228033	Éléments de botanique	45
FBF-188	228042	Éléments d'entomologie	30
FBF-189	228054	Dendrologie	60
FBG-181	228062	Survie en forêt	30
FBG-182	228074	Dessin technique	60
FBG-183	228085	Utilisation des équipements légers	75
FBG-184	228092	Protection des incendies de forêts	30
FBG-185	228103	Santé, sécurité, premiers soins	45
FBG-186	228111	Éléments de pathologie	15
FBG-187	228125	Sylviculture et reboisement	90
FBG-188	228132	Photogrammétrie, photo-interprétation	30
FBG-189	228144	Dendrométrie	60
FBH-181	228153	Exploitation forestière	45
FBH-182	228162	Faune au Québec	30
FBH-183	228171	Utilisation des essences forestières	15
FBH-184	228184	Mesurage des bois tronçonnés	60
FBH-185	228192	Mesurage masse-volume	30
FBH-186	228203	Nivellement, mesurage – distance	45
FCB-189	228212	Stage en milieu de travail I	30
FCC-181	228225	Inventaire forestier	75
FBH-187	228232	Classement des billes feuillues	30
FBH-188	228244	Mesurage de bois non tronçonnés	60
FBH-189	228252	Mesurage volumétrique	30
FBI-181	228262	Mesurage des copeaux et résidus	30
FBI-182	228271	Courbes circulaires	15
FBI-183	228282	Opération théodolite I	30
FBI-184	228291	Carnet de notes	15
FBI-185	228303	Ligne, polygone et mise en plan	45
FBI-186	228313	Coupe et déboisage	45
FBI-187	228322	Géologie et pédologie	30
FBI-188	228331	Aménagement forestier	15
FBI-189	228342	Stage en milieu de travail II	30
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7510-122	Mesureuse, mesureur de bois
7510-126	Contremaîtresse forestière, contremaître forestier
7511-110	Agente forestière, agent forestier
7511-112	Agente, agent de prévention des incendies de forêt
7511-114	Patrouilleuse forestière, patrouilleur forestier

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens en aménagement capables d'appliquer les différentes techniques leur permettant de collaborer à la mise en valeur des ressources forestières, capables également de surveiller et de diriger l'exécution des prescriptions et recommandations des supérieurs hiérarchiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-702-86	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
242-190-82	Dessin de base	45
	SOUS-TOTAL	**1 035**
plus les cours suivants pour **900** heures :		
190-501-82	Sylviculture	90
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-521-82	Écologie forestière I	75
190-531-82	Programmation et contrôle des coupes	60
190-551-82	Pédologie forestière	75
190-591-82	Stage en forêt	75
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-621-82	Écologie forestière II	90
190-631-82	Aménagement forestier	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 935**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun: 190.01, *Aménagement forestier*, 190.02, *Exploitation forestière* et 190.03, *Transformation des produits forestiers*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture
7510-110	Contremaîtresse, contremaître de travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
7511-113	Spécialiste de la conservation de la forêt
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former les technologistes nécessaires à la préparation des plans d'aménagement forestier qui doivent prévoir toute action en forêt. Recueillir, pour analyse subséquente, les données de base sur la topographie du terrain, les sols, les peuplements forestiers, l'âge, la qualité et le volume des bois. Surveiller l'exécution des prescriptions et recommandations du plan d'aménagement et acquérir le jugement pour en nuancer l'application locale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-501-82	Sylviculture	90
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-521-82	Écologie forestière I	75
190-531-82	Programmation et contrôle des coupes	60
190-551-82	Pédologie forestière	75
190-591-82	Stage en forêt	75
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-621-82	Écologie forestière II	90
190-631-78	Aménagement forestier	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
201-102-82	Mathématique	75
201-190-82	Éléments de statistique	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
242-190-82	Dessin de base	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-27	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **AMÉNAGEMENT FORESTIER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 190.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 315-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 855 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Spécialiser l'élève de façon qu'il soit en mesure de recueillir les données de base nécessaires à l'aménagiste forestier. Préparer l'élève à surveiller l'exécution des travaux d'amélioration prescrits par l'ingénieure ou l'ingénieur responsable.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être détentrice ou détenteur d'un diplôme de fin d'études secondaires avec mention en foresterie ou d'une formation jugée équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	90
190-501-82	Sylviculture	90
190-510-82	Mesurage des bois abattus	75
190-521-82	Écologie forestière I	75
190-611-82	Pépinière et reboisement	90
190-641-82	Protection des forêts	75
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	90
	SOUS-TOTAL	**615**

plus 4 cours au choix pour environ 240 heures parmi les suivants :

190-320-82	Dendrologie	60
190-551-82	Pédologie forestière	75
190-621-82	Écologie forestière II	90
190-631-82	Aménagement forestier	60
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
601-924-67	Langue de l'administration et de la technique	45
	TOTAL	**855**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **ARBORICULTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.14

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 311-653.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer une main-d'oeuvre spécialisée dans la planification, l'exécution et le contrôle des travaux arboricoles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-103-65	Éléments d'arboriculture	45
190-104-65	Arboriculture I	90
190-105-65	Stage I	210
190-106-65	Arboriculture II	75
190-107-65	Stage II	210
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7195-110	Arboricultrice, arboriculteur

* * *

TITRE : **CLASSEMENT DES BOIS DÉBITÉS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5036 SIGLE SIMCA : FZU-009

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-710 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que le classement des billes et du bois de sciage ainsi que l'utilisation de logiciels en rapport avec la gestion et les opérations d'une cour à bois, voir au séchage du bois, à l'achat et à la vente ainsi qu'à la gestion d'une cour à bois résineux et feuillus.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FCP-183	236012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
FCP-184	236021	Santé et sécurité au travail	15
FCP-185	236034	Différenciation des caractères internes et externes des essences commerciales	60
FCP-186	236044	Mesurage et calcul des pièces et des débits	60
FCP-187	236052	Mesurage des défauts sur des pièces d'essences feuillues	30
FCP-188	236066	Classement des pièces de bois d'essences feuillues de qualité régulière	90
FCP-189	236074	Séchage des essences feuillues et résineuses	60
FCQ-181	236083	Mesurage des défauts sur des pièces d'essences résineuses	45
FCQ-182	236094	Intégration au milieu de travail en classement des feuillus (stage)	60
FCQ-183	236101	Utilisation des logiciels en rapport avec les opérations et la gestion d'une cour à bois	15
FCQ-184	236115	Classement des pièces de sapin, d'épinette et du pin gris selon les catégories d'utilisation	75
FCQ-185	236126	Classement des pièces de bois de pin blanc et rouge de l'est	90
FCQ-186	236132	Gestion des activités d'une cour à bois	30
FCQ-187	236142	Application de connaissances sur le commerce du bois	30
FCQ-188	236153	Classement des pièces de bois en fonction des critères de l'inspection standard et des produits spéciaux	45
FCQ-189	236162	Application des notions de mesurage et classement des billes destinées au sciage	30
FCR-181	236172	Premiers soins	30
FCR-182	236182	Les nouvelles technologies	30
FCR-183	236191	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
FCR-184	236204	Intégration au milieu de travail en classement des résineux ou des pins	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7516-001*	Classeuse-mesureuse, classeur-mesureur
7516-118	Mesureuse, mesureur de billes
7516-122	Trieuse, trieur de billes
8230-110	Contremaîtresse, contremaître de scierie
8235-110	Conductrice, conducteur de séchoir à bois
8236-114	Marqueuse, marqueur de bois de construction

* Code **Repères**

TITRE **CONDUITE DE MACHINERIE LOURDE EN VOIRIE FORESTIÈRE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme, doit être révisé en 1994-1995***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1424 SIGLE SIMCA : FZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-444 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 630 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui permettent la participation du personnel d'ingénierie d'une compagnie forestière en fonction de la planification globale d'un réseau routier en forêt; acquérir les habiletés et les habitudes professionnelles nécessaires pour exécuter les diverses étapes de la construction d'un chemin forestier ainsi que tous les travaux connexes à ce secteur d'activités pour opérer en toute sécurité la machinerie lourde forestière et l'entretenir.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- **Âge** : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBE-182	227013	Techniques de conduite en machinerie forestière	45
FBE-183	227021	Sécurité et premiers soins	15
FBE-184	227032	Notions de mécanique	30
FBE-185	227042	Notions d'hydraulique	30
FBE-186	227051	Notions d'électricité	15
FBE-187	227064	Entretien et réparation	60
FBE-188	227076	Entretien et mécanique	90
FBE-189	227086	Conduite – bâtier mécanique	90
FBF-181	227095	Conduite – pelle hydraulique	75
FBF-182	227105	Planification en construction de chemin forestier	75
FBF-183	227112	Organisation et contrôle	30
FBF-184	227125	Projet de construction de chemin forestier	75
		TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7513-001*	Opératrice, opérateur de machinerie lourde forestière
7517-118	Conductrice, conducteur de tracteur forestier

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **CONSERVATION DE LA FAUNE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1160 SIGLE SIMCA : PZU-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-100 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des tâches telles que patrouiller les régions désignées, faire observer et appliquer les règles de la chasse et de la pêche, donner l'information pertinente, assister les biologistes dans les travaux, participer à des équipes d'inventaire faunique, exercer différents contrôles et inspections concernant la faune, surveiller l'exploitation des territoires sous bail, rédiger des rapports en prenant en considération les tâches énumérées ci-dessus.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

ET

- Satisfaire aux mêmes conditions que celles qui sont exigées aux paragraphes b) et c) de l'article 3 de la *Loi de la police*
- Avoir une acuité visuelle minimale de 20/40 pour chaque œil corrigeable à 20/20
- Passer une entrevue d'admission

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBF-185	228011	Organisation – foresterie au Québec	15
FBF-186	228024	Cartographie	60
FBF-187	228033	Éléments de botanique	45
FBF-188	228042	Éléments d'entomologie	30
FBF-189	228054	Dendrologie	60
FBG-181	228062	Survie en forêt	30
FBG-182	228074	Dessin technique	60
FBG-183	228086	Utilisation des équipements légers	75
FBG-184	228092	Protection forêts incendies	30
FBG-185	228103	Santé, sécurité, premiers soins	45
FBG-186	228111	Éléments de pathologie	15
FBH-183	228171	Utilisation des essences forestières	15
PBB-181	229014	Biologie	60
PBB-182	229022	Zoologie	30
PBB-183	229036	Faune I	90
PBB-184	229044	Notions d'écologie	60
PBB-185	229052	Techniques de pêche	30
PBB-186	229061	Vie en milieu forestier I	15
PBB-187	229071	Inventaire faunique	15
PBB-188	229084	Loi – conservation de la faune	60
PBB-189	229092	Notions – procédure judiciaire	30
PBM-182	229101	Relations humaines	15
PBC-181	229111	Photographie	15
PBC-182	229127	Faune II	105
PBC-183	229134	Armes de chasse	60
PBC-184	229141	Photo-interprétation	15
PBC-185	229153	Vie en milieu forestier II	45
PBC-186	229163	Technique de chasse	45
PBC-187	229172	Patrouille	30
PBC-188	229183	Enquête	45
PBC-189	229191	Sauvetage	15
PBD-181	229202	Entretien et dépannage	30
PBD-182	229214	Stage en milieu de travail	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3719-114	Guide de chasse et de pêche
6119-110	Agente, agent de conservation de la faune (garde-chasse, garde-pêche)

* * *

TITRE : **EXPLOITATION ET GESTION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 960 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire. Elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel oeuvrant dans le secteur du milieu naturel d'acquérir des connaissances et d'obtenir une attestation d'études collégiales en techniques du milieu naturel, spécialisation exploitation forestière.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-230-77	Approche quantitative du milieu naturel	60
147-360-77	Peuplements forestiers I	45
147-420-77	Principes d'exploitation et d'aménagement forestier	60
147-430-77	Traitements sylvicoles	45
147-447-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-450-77	Voirie et campements	30
147-511-78	Mesurage	60
147-520-78	Organisation du travail	45
147-580-78	Budgétisation en milieu naturel	15
147-601-78	Gestion forestière	30
147-611-78	Contrôle de production	90
147-621-78	Systèmes d'exploitation	150
147-630-78	Protection des forêts	30
147-631-78	La sécurité	30
147-641-78	Lois et règlements forestiers	15
147-651-78	Mécanique forestière	45
147-702-80	Plan de coupe	30
230-147-77	Principes de cartographie et de photo-interprétation	45
230-347-78	Topographie et photo-interprétation II	30
401-107-77	Éthique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
	TOTAL	**960**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-01É*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315.500 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures
TOTALE : 2 625 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens en exploitation aptes à préparer et à diriger, sous l'autorité du responsable de l'exploitation forestière, les travaux reliés à la récolte de la matière ligneuse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
242-190-82	Dessin de base	45
	SOUS-TOTAL	**1 035**
plus les cours suivants pour **930** heures		
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-552-82	Construction forestière I	75
190-592-82	Stage	135
190-602-82	Exploitation des bois II	90
190-642-82	Protection des forêts contre le feu	60
190-652-82	Construction forestière II	75
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-82	Connaissance des forêts du Québec	60
241-190-82	Mécanique forestière	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 980**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 190.01, *Aménagement forestier*, 190.02, *Exploitation forestière* et 190.03, *Transformation des produits forestiers*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière
5131-132	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'équipement lourd
7510-118	Contremaîtresse, contremaître dans le triage et le transport des billes

7510-126	Contremaîtresse, contremaître de bûcherons et travailleurs assimilés
7516-114	Inspectrice, inspecteur en abattage

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assister les ingénieures forestières et les ingénieurs forestiers dans l'exploitation rationnelle des forêts en agissant comme contremaîtresse ou contremaître de la construction des chemins, des opérations de coupe, du débusquage, etc. Interpréter des cartes topographiques et des photos aériennes pour localiser et identifier la nature et l'organisation du sol et de la forêt, localiser les peuplements forestiers et en inventorier l'état en utilisant divers appareils. Analyser les possibilités de coupe, en surveiller l'exécution, décider de la machinerie, déterminer l'emplacement des chemins d'accès, définir les besoins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-107-77	La matière et les éléments abiotiques I	75
101-117-77	Le vivant et le monde vivant	75
101-127-77	Habitats et écosystèmes I	75
101-207-77	La matière et les éléments abiotiques II	60
101-227-77	Habitats et écosystèmes II	60
101-337-77	Connaissances des végétaux	60
147-120-77	Principes d'orientation et de survie en forêt	15
147-210-77	Analyse du milieu et principes d'instrumentation	45
147-220-77	Expression écrite et audio-visuelle	15
147-230-77	Approche quantitative du milieu naturel	60
147-310-77	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
147-330-77	Les poissons	45
147-340-77	La faune terrestre et avienne	45
147-350-77	Principes d'échantillonnage végétal et animal	30
147-360-77	Peuplements forestiers I	45
147-420-77	Principes d'exploitation et d'aménagement forestier	90
147-430-77	Traitements sylvicoles	45
147-440-77	Principes de pyrologie forestière	15
147-450-77	Voirie et campements	30
147-460-77	Peuplements forestiers II	60
147-510-78	Effets météorologiques	15
147-511-78	Mesurage	60
147-520-78	Organisation du travail	45
147-525-78	Analyse des végétaux	45
147-530-78	Lois et règlements	30
147-540-78	Méthodes et techniques entomologiques	15
147-550-78	Mécanique et dépannage	15
147-555-78	Analyse des sols	30
147-560-78	Taxonomie végétale	30
147-570-78	Survie et premiers soins	15
147-571-78	Analyse du peuplement forestier	30
147-580-78	Budgétisation en milieu naturel	15
147-590-78	Communication-radio	15
147-601-78	Gestion forestière	30
147-610-78	Plan de coupe	60
147-611-78	Contrôle de production	90
147-620-78	Campements	15
147-621-78	Systèmes d'exploitation	150
147-630-78	Protection des forêts	30
147-631-78	La sécurité	30
147-641-78	Lois et règlements forestiers	15
147-651-78	Mécanique forestière	45
230-147-77	Principes de cartographie et de photo-interprétation	45
230-247-78	Topographie et photo-interprétation I	30
230-347-78	Topographie et photo-interprétation II	30
230-447-78	Arpentage (topométrie)	60
401-107-77	Éthique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code Repères

* * *

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 147.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-500 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habilités requises pour assister l'ingénieure forestière et l'ingénieur forestier dans l'exploitation rationnelle des forêts. Pouvoir exercer une fonction de responsable au niveau de la surveillance et de la coordination dans les travaux relatifs à la construction des chemins, à la coupe du bois et au débusquage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.*
- **Conditions particulières** :

  Posséder un diplôme d'études secondaires avec la mention garde-forestier.
  Avoir 6 années d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME*

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-107-77	La matière et les éléments abiotiques I	75
101-117-77	Le vivant et le monde vivant	75
101-127-77	Habitats et écosystèmes I	75
101-207-77	La matière et les éléments abiotiques II	60
101-227-77	Habitats et écosystèmes II	60
147-310-77	Principes de géomorphologie, de topographie et d'hydrographie	60
401-107-77	Éthique professionnelle, lois et règlements, organisation du travail	45
401-417-77	Principes de gestion et de comptabilité	45
	TOTAL	495

* L'ajout à ces cours des équivalences et des cours d'actualisation appropriés permettra l'obtention du Certificat d'études collégiales (CEC) en 147.51, *Exploitation forestière.*

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **EXPLOITATION FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315.500 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux candidates et candidats les plus valables parmi les mesureuses et mesureurs, vérificatrices et vérificateurs, garde-forestières et garde-forestiers et contremaîtresses et contremaîtres, de se perfectionner dans le domaine de l'exploitation forestière. Ajouter à cette formation spécialisée des connaissances pour la gestion en vue d'occuper des fonctions comportant des responsabilités administratives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Posséder 5 années d'expérience en exploitation forestière ou dans un champ professionnel connexe.

  Être ou avoir été contremaîtresse ou contremaître au niveau de l'exploitation forestière ou dans un champ professionnel connexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-430-82	Gestion forestière	60
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-552-82	Construction forestière I	90
190-602-82	Exploitation des bois II	75
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	90
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	75
201-102-82	Mathématique	60
201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
601-105-78	Français I	75
		45
	SOUS-TOTAL	**780**

plus 3 cours au choix pour environ **150** heures parmi les suivants :

350-914-77	Relations humaines	45
401-419-79	Relations de travail	60
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-905-76	Évaluation des tâches et plans boni	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-016*	Technicienne, technicien en exploitation forestière

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **FORESTERIE URBAINE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.75
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer des personnes capables de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement des villes et municipalités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-701-81	Écologie végétale	60
190-702-87	Dendrologie urbaine et autécologie	60
190-703-87	Connaissance et amélioration des sols	45
190-704-81	Principes d'aménagement paysager	60
190-706-87	Techniques de plantation et de transplantation	30
190-707-87	Entretien des arbres et des arbustes	75
190-708-87	Protection contre les insectes et les maladies	90
190-709-81	Gestion et législation urbaine	45
190-712-81	Topométrie	45
190-713-87	Multiplication des végétaux	45
190-714-87	Régie de pépinière	45
190-715-87	Projet de recherches	30
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7195-110	Arboricultrice, arboriculteur

* * *

TITRE : **INITIATION AUX TECHNIQUES FORESTIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'obtenir les connaissances de base en exploitation forestière et d'être initié aux tâches administratives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-999-82	Comptabilité	45
420-911-75	Introduction au langage fortran	45
	SOUS-TOTAL	**540**

plus environ **360** heures de cours choisis parmi les suivants :

190-501-82	Sylviculture	90
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-521-82	Écologie forestière I	75
190-522-82	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois résineux	60
190-602-82	Exploitation des bois II	90
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-613-82	Séchage du bois	60
190-621-82	Écologie forestière II	60
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-631-82	Aménagement forestier	60
190-633-82	Dessin mécanique de machines et bâtiments	60
190-643-82	Méthodes et rendements	60
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits forestiers

* * *

TITRE : **PÂTES ET PAPIERS (OPÉRATIONS) (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1086 SIGLE SIMCA : FZU-003
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser les quatre principaux procédés d'obtention des pâtes (mécanique, thermomécanique, chimique et kraft) et les traitements qui leur sont appliqués, pour procéder aux essais en laboratoire sur les pâtes et papiers, prendre les décisions et poser les gestes qui s'imposent aux différentes étapes de la fabrication du papier.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBS-163	376011	Historique et actualisation	15
FCJ-169	376022	Initiation à la sécurité	30
FCS-161	376301	Secourisme – milieu de travail	15
FCX-161	376032	Technologie du bois	30
FBS-167	376051	Exploitation forestière	15
FCX-162	376262	Préparation du bois	30
FCX-163	376052	Interprétation des données I	30
FCS-162	376041	Mécanique appliquée	15
FCS-163	376323	Pâtes mécaniques de meules	45
FBT-165	376121	Fonctionnement et entretien d'un système de pompage	15
FCX-165	376093	Instrumentation et contrôle	45
FCX-167	376102	Intégration – milieu de travail	30
FCX-168	376111	Interprétation – plan mécanique	15
FCX-169	376272	Essais sur pâtes et papiers	30
FCL-161	376141	Utilisation de logiciels	15
FCB-162	376163	Traitement des pâtes	45
FCS-164	376332	Protection de l'environnement	30
FCL-162	376155	Pâte thermomécanique	75
FBT-169	376163	Pâtes chimiques	45
FCS-165	376174	Pâte kraft	60
FCL-164	376193	Machine à papier – section humide	45
FCL-165	376203	Machine à papier – section sèche	45
FCL-166	376212	Étude des produits	30
FCB-165	376221	Emballage et expédition	15
FCL-167	376291	Interprétation des données II	15
FCS-166	376313	Recyclage et désencrage	45
FCL-169	376256	Stages en entreprises	75
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8251-110	Conductrice, conducteur de lessiveur en continu
8251-114	Conductrice, conducteur de pile blanchisseuse
8251-138	Lessiveuse, lessiveur de pâte écrue
8251-142	Préparatrice, préparateur de pâte à papier
8251-146	Blanchisseuse, blanchisseur de pâte à papier
8253-158	Ouvrière, ouvrier de machine à papier

* * *

TITRE : **RÉCOLTE DE LA MATIÈRE LIGNEUSE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SÉSAME : 5003 SIGLE SIMCA : FZV-008

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes qui permettent une intégration harmonieuse des milieux scolaire et de travail, l'accomplissement sans danger des travaux, l'obtention des éléments de base nécessaires à l'exécution des tâches, la conduite et l'entretien des machines et des appareils, l'exécution des tâches d'abattage, d'ébranchage, de tronçonnage et de débardage en opération forestière, l'exécution des tâches d'interventions sylvicoles : empilage mécanisé, construction de ponceaux, réparation de chemins forestiers, plantation d'arbres, entretien d'un peuplement et coupes d'éclaircies en aménagement forestier, la gestion d'une entreprise artisanale.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SÉSAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FCM-181	233012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
FCM-182	233021	Santé et sécurité au travail	15
FCM-183	233034	Utilisation et entretien de la scie à chaîne et de la débroussailleuse	60
FCM-184	233042	Différenciation des principales essences commerciales	30
FCM-185	233052	Classement des bois tronçonnés	30
FCM-186	233065	Abattage, ébranchage et tronçonnage	75
FCM-187	233072	Conduite et entretien d'une débardeuse	30
FCM-188	233083	Gestion d'une entreprise artisanale	45
FCM-189	233095	Débardage des bois tronçonnés et non tronçonnés	75
FCN-181	233104	Intégration au milieu de travail – opérations forestières (stage)	60
FCN-182	233115	Dépannage des engins forestiers	75
FCN-183	233122	Premiers soins	30
FCN-184	233132	Techniques de protection des forêts contre les incendies	30
FCN-185	233143	Traitements sylvicoles et modalités d'intervention en milieu forestier	45
FCN-186	233152	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
FCN-187	233172	Empilage mécanisé	45
FCN-188	233181	Application de notions de mesurage	15
FCO-181	233192	Réparation de chemins et construction de ponceaux forestiers	30
FCO-182	233203	Plantation d'arbres et entretien d'un peuplement	60
FCO-183	233213	Coupes d'éclaircie commerciale et de régénération	45
FCO-184	233224	Intégration au milieu de travail – entretien d'un peuplement et plantation (stage)	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7511-116	Ouvrière, ouvrier sylvicole
7513-122	Ouvrière, ouvrier d'exploitation forestière
7517-125	Conductrice, conducteur de débardeuse-porteuse (tracteur forestier)
7518-122	Planteuse, planteur d'arbres

TITRE : **SCIAGE ET CLASSAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1027 SIGLE SIMCA : FZV-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-710 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour opérer les machines de scieries telles que l'écorceuse, la scie principale, la scie à refendre, la déligneuse, l'ébouteuse, surveiller l'opération de déchiquetage, classer le bois rond et scié.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBJ-182	230233	Classement : résineux – planches	45
FBJ-183	230242	Classement du bois de colombage et appareils de charpente	30
FBJ-184	230252	Classement : solives, madrier de charpente	30
FBJ-186	230266	Classement : feuillus – qualités	90
FBJ-189	230301	Feuillus : réglementation, officialisation, inspection	15
FBK-183	230334	Classement : pin blanc et rouge	60
FBK-184	230343	Classement : charpente claire, structure	45
FBK-185	230351	Classement : grosses pièces	15
FBL-181	230404	Classement : bouleau jaune et érable	60
FBL-182	230412	Classement standard et spécifique des feuillus	30
FBL-184	230431	Santé et sécurité au travail	15
FBL-185	231104	Technologie des machines	60
FBL-186	231111	Opération du tourne-billes	15
FBL-187	231125	Sciage des bois résineux	75
FBL-188	231132	Opération du chariot	30
FBL-189	231143	Opération – machines de scieries	45
FBM-181	231152	Identification des bois	30
FBM-182	231166	Sciage des bois feuillus	90
FBM-183	231174	Sciage : pin blanc et pin rouge	60
FBM-184	231184	Stage en milieu de travail	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8231-110	Scieuse, scieur de bois d'oeuvre
8231-114	Conductrice, conducteur de déligneuse automatique en scierie
8231-118	Scieuse, scieur de planches
8231-126	Conductrice, conducteur de scies multilames pour billes
8231-130	Conductrice, conducteur de raboteuse
8231-138	Scieuse-coupeuse, scieur-coupeur de billes
8236-114	Classeuse, classeur de bois de construction

* * *

TITRE : **SYLVICULTURE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1351 SIGLE SIMCA : FZU-001

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000 S0

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **FORESTERIE, SCIAGE ET PAPIER**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour s'initier au métier, à la foresterie et au marché du travail; acquérir les compétences relatives à la préparation et à la mise en production des milieux de culture en pépinière qui requièrent l'organisation et la surveillance des activités et l'utilisation de la machinerie et des appareils; avoir les connaissances et les habiletés nécessaires à la réalisation d'un inventaire forestier, à la réalisation des travaux sylvicoles en appliquant les normes de protection, de santé et de sécurité au travail.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

ET

- Avoir un permis de conduire, classe 8 (pour tracteur de ferme)

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
FBC-187	238011	Formation en sylviculture	15
FBC-188	238023	Récolte fruits et traitement des semences	45
FBC-189	238033	Productions – aires extérieures	45
FBP-181	238046	Traitement précommercial et dégagé	90
FBP-182	238053	Notions de botanique	45
FBP-183	238064	La dendrologie	60
FBP-184	238072	Tracteur agricole et équipement	30
FBP-185	238082	Utilisation scie à chaîne et débroussaillage	30
FBP-186	238091	Techniques de vie en forêt	15
FBP-187	238102	Infrastructure – centre production	30
FBP-188	238112	La carte et la boussole	30
FBP-189	238121	Santé et sécurité au travail	15
FBQ-181	238132	Production – plants en récipient	30
FBQ-182	238142	Environnement – centre de production	30
FBQ-183	238155	Suivi de croissance	75
FBQ-184	238164	Irrigation, fertilisation et pesticides	60
FBQ-185	238174	Éclaircie, repiquage, sarclage	60
FBQ-186	238184	Stage en pépinière	60
FBQ-187	238191	Logiciels en foresterie	15
FBQ-188	238202	Minéraux essentiels à l'arbre	30
FCC-184	238212	Agents nuisibles	30
FCC-185	238222	Les pesticides – utilisation sécuritaire	30
FBQ-189	238232	Premiers soins	30
FBR-181	238242	Multiplication des végétaux	30
FBR-182	238252	Inventaire et expédition des plants	30
FBR-183	238264	Stage en forêt	60
FBR-184	238272	Localisation – aire intervention	30
FBR-185	238284	Inventaire – régénération et intervention	60
FBR-186	238293	Préparation terrain – reboisement	45
FBR-187	238304	Plantation d'arbres	60
FBR-188	238313	Entretien d'une plantation	45
FBR-189	238322	Intégration au milieu de travail	30
FBS-181	238331	Protection contre incendies	15
FCC-186	238343	Gestion d'une entreprise	45
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2139-110	Sylvicultrice, sylviculteur
7511-116	Ouvrière, ouvrier sylvicole

• • •

TITRE **TECHNIQUES FORESTIÈRES : ADMINISTRATION ET AMÉNAGEMENT (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.50

CLASSIFICATION CODE CUISEP 315-100 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 110 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel œuvrant dans le domaine de la foresterie, particulièrement dans le secteur de l'aménagement, de se perfectionner dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, de même que dans l'application technique des différentes connaissances relatives à l'aménagement des forêts.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-536, de l'ancien programme).
  Posséder une année d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
190-501-82	Sylviculture	90
190-502-82	Exploitation des bois I	60
190-510-82	Mesurage des bois abattus	90
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-631-82	Aménagement forestier	60
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-82	Connaissances des forêts du Québec	60
201-211-75	Algèbre	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
421-999-82	Comptabilité	45
420-919-75	Introduction à un langage de programmation	45
	TOTAL	**1 110**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture

* * *

TITRE : **TECHNIQUES PAPETIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 232.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-416 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à développer les connaissances et habiletés concernant les différents principes et procédés de production des pâtes et papiers et de transformation du bois, de la pâte, du papier et du carton; acquérir les techniques de contrôle que ces procédés exigent pour obtenir un produit de qualité soutenue. S'initier aux nouvelles technologies et plus particulièrement au contrôle des procédés par ordinateur. Développer le leadership, le sens de l'analyse et de la recherche.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-502-65	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-101-62	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
232-114-65	Les structures du bois	90
232-224-65	Introduction aux pâtes et papiers	60
232-324-65	Préparation du bois à pâte et les pâtes mécaniques	90
232-334-65	Raffinage et micrographie	60
232-414-65	Instrumentation	75
232-424-65	Blanchiment et essais chimiques des pâtes	60
232-504-65	Projet dirigé I	60
232-514-65	Gestion des eaux usées et pollution de l'air	60
232-524-65	Cellulose	90
232-534-65	Traitements des papiers	105
232-554-65	Pâtes chimiques	105
232-604-65	Projet dirigé II	60
232-614-65	Appareillage général des papeteries	75
232-624-65	Contrôle de la qualité	45
232-634-65	Caractérisation des papiers et des cartons	105
232-644-65	Machines à papier	105
242-901-79	Lecture de plans et devis	45
420-946-76	Programmation des micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8250-001*	Technologue en papier
8256-110	Essayeuse, essayeur en laboratoire (pâte et papier)
8256-112	Contrôleuse, contrôleur de papier
8256-114	Vérificatrice, vérificateur de papier

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNOLOGIE FORESTIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 625 heures
TOTALE : 2 485 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux diplômées et diplômés du programme 1179, *Aménagement de la forêt* (anciennement 228-500, Garde-forestier).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).
  Posséder un diplôme d'études secondaires avec la mention *Garde-forestier* ou un diplôme d'études professionnelles avec la mention *Aménagement de la forêt*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-190-62	Botanique générale	60
190-110-62	Géomorphologie forestière	45
190-120-62	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-230-62	Botanique forestière I	60
190-310-62	Dendrométrie II	75
190-330-62	Botanique forestière II	45
190-340-62	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-62	Gestion forestière	60
201-190-62	Éléments de statistique	60
201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
201-702-65	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-191-62	Dessin topographique	45
230-192-62	Topométrie	75
230-193-62	Photogrammétrie	45
	SOUS-TOTAL	**999**

plus les cours de l'un ou l'autre des 3 programmes 190.01, 190.02 *et* 190.03 pour environ **885** heures :

Cours du programme 190.01 :

190-503-62	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-62	Mesurage des bois abattus	90
190-533-62	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-62	Organisation de la production et outillage	60
190-563-62	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-62	Classement des bois résineux	60
190-583-62	Stage	60
190-613-62	Séchage du bois	60
190-623-62	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-633-62	Dessin d'implantation	60
190-643-62	Méthodes et rendements	60
190-653-62	Conditionnement et traitement des bois	45
190-693-62	Stage	120
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45

Cours du programme 190.02 :

190-502-62	Exploitation des bois I	60
190-510-62	Mesurage des bois abattus	90
190-522-62	Outillage et machinerie d'exploitation forestière	90
190-552-62	Construction forestière I	75
190-582-62	Stage	135
190-602-62	Exploitation des bois II	60
190-642-62	Protection des forêts contre le feu	60
190-652-62	Construction forestière II	75
190-661-62	Photo-interprétation et photo-restitution	75
190-662-62	Connaissances des forêts du Québec	60
241-190-62	Mécanique forestière	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45

Cours du programme 190.03 :

190-501-62	Sylviculture	90
190-510-62	Mesurage des bois abattus	90

190-521-82	Écologie forestière I	75
190-531-82	Programmation et contrôle des coupes	60
190-551-82	Pédologie forestière	75
190-591-82	Stage en forêt	75
190-611-82	Pépinière et reboisement	75
190-621-82	Écologie forestière II	90
190-631-82	Aménagement forestier	90
190-641-82	Protection des forêts	90
190-661-82	Photo-interprétation et photo-restitution	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 625**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-272	Technicienne, technicien en sylviculture
7510-110	Contremaîtresse, contremaître de travailleurs spécialisés dans la conservation des forêts
7511-113	Spécialiste de la conservation de la forêt
7516-110	Estimatrice, estimateur de bois

• • •

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS FORESTIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 190.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 315-700.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **FORESTERIE ET PAPETERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des spécialistes capables d'exécuter, contrôler et diriger les travaux relatifs aux différentes étapes de la transformation des produits forestiers : sciage, rabotage, façonnage des bois, déroulage, contre-plaqué, panneaux de fibres, particules, traitement des bois. Production et outillage, procédés de transformation, séchage, conditionnement et traitement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
101-190-82	Botanique générale	60
190-110-82	Géomorphologie forestière	45
190-120-82	Notions d'utilisation et de transformation des bois	45
190-130-82	Notions d'exploitation forestière	45
190-210-82	Dendrométrie I	75
190-230-82	Botanique forestière I	60
190-310-82	Dendrométrie II	75
190-320-82	Dendrologie	60
190-330-82	Botanique forestière II	45
190-340-82	Notions d'aménagement polyvalent	60
190-430-82	Gestion forestière	60
201-190-82	Éléments de statistique	60
201-702-66	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
230-190-82	Planimétrie	60
230-191-82	Dessin topographique	45
230-192-82	Topométrie	75
230-193-82	Photogrammétrie	45
242-190-82	Dessin de base	45
	SOUS-TOTAL	**1 035**
plus les cours suivants pour 945 heures :		
190-503-82	Propriété du matériau bois et de ses dérivés	75
190-510-82	Mesurage des bois abattus	60
190-533-82	Programmation et contrôle de la production du bois	60
190-553-82	Organisation de la production et outillage	60
190-563-82	Procédés de transformation des bois et des dérivés	30
190-573-82	Classement des bois ronds	60
190-593-82	Stage	60
190-613-82	Séchage du bois	60
190-623-82	Classement des bois feuillus et des pins blancs	60
190-633-82	Dessin d'implantation	60
190-643-82	Méthodes et rendements	60
190-653-82	Conditionnement et traitement des bois	45
190-693-82	Stage	120
401-801-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 680**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 190.01, *Aménagement forestier*, 190.02, *Exploitation forestière* et 190.03, *Transformation des produits forestiers*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des produits forestiers
5131-132	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'équipement lourd
8230-118	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers à la fabrication du contre-plaqué et travailleurs assimilés
8230-122	Contremaîtresse, contremaître de scieurs de bois d'oeuvre et travailleurs assimilés
8230-126	Contremaîtresse, contremaître d'ouvriers au traitement du bois
8256-114	Vérificatrice, vérificateur de papier

• • •

SECTEUR 13 :

IMPRIMERIE (Secondaire)
IMPRIMERIE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
581.40			Formation de base et stages en production graphique (In Plant)	AEC	585	– –	533
581.54			Impression	CEC	2 145	– –	534
901.13			Impression offset	AEC	600	– –	535
901.86			Infographie	AEC	945	– –	536
901.17			Micro-édition	AEC	540	– –	537
581.53			Montage photolithographique	CEC	1 920	– –	538
901.12			Photolithographie	AEC	585	– –	539
901.14			Photomécanique	AEC	690	– –	540
	ZZU-007	5059	Préparation à l'impression	DEP	1 800	– –	541
901.16			Reliure industrielle	AEC	570	– –	543
581.08			Techniques de gestion de l'imprimerie (programme expérimental)	DEC	2 010	2 470	544
581.04			Techniques de l'impression	DEC	2 145	2 805	545
581.02			Techniques de la typographie	DEC	2 010	2 670	547
581.03			Techniques du montage photolithographique	DEC	1 920	2 580	548
581.06			Techniques du traitement de l'image	DEC	1 930	2 580	549
581.56			Traitement de l'image	CEC	1 930	– –	551
581.52			Typographie	CEC	2 010	– –	552
901.15			Typographie	AEC	555	– –	553

SECTEUR 13 :

IMPRIMERIE (Secondaire)
IMPRIMERIE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

Préparation à l'impression
#5059 – ZZU-007 – DEP – 1 800 h

ASP

DEC - CEC

Techniques de gestion de l'imprimerie (programme expérimental)
#581.08 – DEC – 1 810 h, 2 470 h

Techniques de l'impression
#581.04 – DEC – 2 145 h, 2 805 h

Techniques de la typographie
#581.02 – DEC – 2 010 h, 2 670 h

Techniques du montage photolithographique
#581.03 – DEC – 1 920 h, 2 580 h

Techniques du traitement de l'image
#581.06 – DEC – 1 930 h, 2 580 h

Impression
#581.54 – CEC – 2 145 h

Montage photolithographique
#581.53 – CEC – 1 920 h

Traitement de l'image
#581.56 – CEC – 1 930 h

Typographie
#581.52 – CEC – 2 010 h

DPEC

AEC

Formation de base et stages en production graphique (In Plant)
#581.40 – AEC – 585 h

Impression offset
#901.13 – AEC – 600 h

Infographie
#901.86 – AEC – 945 h

Micro-édition
#901.17 – AEC – 540 h

Photolithographie
#901.12 – AEC – 585 h

Photomécanique
#901.14 – AEC – 690 h

Reliure industrielle
#901.16 – AEC – 570 h

Typographie
#901.15 – AEC – 585 h

TITRE : **FORMATION DE BASE ET STAGES EN PRODUCTION GRAPHIQUE (IN PLANT) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1979***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.40

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse à celles et ceux qui veulent œuvrer dans un atelier autonome aussi bien qu'à des personnes désireuses d'approfondir leurs connaissances au niveau de la production, de l'organisation et de la gérance. Il est destiné aussi à des professeures et professeurs impliqués dans des enseignements reliés à l'atelier autonome. Reproduire des travaux simples par la photocopie et le procédé offset. Gérer et organiser les services d'un atelier autonome (in plant).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-927-76	Le droit du travail	45
570-126-79	Techniques de reproduction I	45
570-226-79	Techniques de reproduction II	45
581-691-79	Stage d'initiation à la reproduction graphique	105
581-692-79	Stage de production en reproduction graphique	90
581-693-79	Stage de perfectionnement en reproduction graphique	105
581-703-79	Pelliculage I	60
581-974-79	Impression (contrôle de la qualité)	45
	TOTAL	**585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **IMPRESSION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation rend l'élève capable : d'imprimer des travaux simples de petits formats; d'exercer les contrôles requis pour imprimer des travaux simples au moyen de presses conventionnelles; de solutionner des problèmes d'impression; d'imprimer des travaux avec couleurs juxtaposées et superposées; d'appliquer les procédés d'imposition sur les presses à feuilles; d'appliquer les techniques d'impression à la réalisation de travaux tels que revues, livres, rapports, avec couvertures à même et couvertures à part imposés avec pelle et outpuse, destiné à la reliure collée et brochée.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-104-88	Initiation à l'impression offset	150
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-204-88	Contrôle de l'impression	180
581-205-88	Éléments et procédés de reliure	75
581-304-88	Impression de travaux polychromes	195
581-341-88	Imposition	45
581-344-88	Relations encres-papiers-machines	60
581-345-88	Débitage du papier	60
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-404-88	Impression de travaux d'édition	165
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-504-88	Impression de travaux spéciaux et presse multi-couleur	225
581-601-88	Projet de fin d'études	60
581-604-88	Recherche de la qualité et de la productivité	240
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ **210** heures de cours choisis parmi les suivants :

581-114-88	Les matières premières utilisées en impression	30
581-414-88	Montages photolithographiques et plaques	45
581-544-88	Systèmes mécaniques et électroniques	45
581-564-88	Prévention et solution des problèmes d'impression	30
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-634-88	Contrôle de la qualité en imprimerie II	60
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **IMPRESSION OFFSET (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.13

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 600 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme prépare les élèves à œuvrer au niveau des pressen offset à titre de pressières et pressiers sur les duplicateurs offset, sur les presses à feuilles de format moyen, de grand format et multi-couleur ou à remplir des tâches qui s'y rattachent directement, concernant le contrôle de qualité, les encres, les matières premières. Il vise la maîtrise du procédé lithographique offset par l'acquisition de connaissances de base sur les matières premières et leur utilisation ainsi que sur les équipements, leurs caractéristiques et leurs principes de fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-840-88	Impression offset I	90
581-841-88	Mécanique du duplicateur offset	60
581-842-88	Impression sur duplicateur offset	60
581-843-88	Impression offset II	60
581-844-88	Les encres offset et les mélanges de couleur	60
581-845-88	Impression offset III	60
581-876-88	Techniques de reliure industrielle	45
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

• • •

TITRE : **INFOGRAPHIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.86

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **PRODUCTIONS ARTISTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des habiletés liées à production de travaux en communications graphiques; à l'application de principes et de règles de base dans le domaine de l'infographie; à la gestion de projets et au développement intégral de la personne; développer des habiletés requises pour une intégration harmonieuse du milieu de l'infographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Pour être admise à ce programme, la personne doit avoir réussi au moins 5 cours dans une des attestations d'études collégiales suivantes : 900.49, *Techniques en graphisme*; 901.12, *Photolithographie*; 901.14, *Photomécanique*; 901.15, *Typographie*; ou la personne doit posséder 2 années d'expérience pertinente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-680-91	L'infographie dans les communications graphiques	30
581-681-91	Utilisation du micro-ordinateur et de logiciels de dessin	30
581-682-91	Planification d'un projet à l'aide d'un micro-ordinateur	30
581-683-91	Application du basic design à l'aide du micro-ordinateur	60
581-684-91	Production d'esquisses simples avec un micro-ordinateur	60
581-685-91	Physique et psychologie de la couleur	60
581-686-91	Principes et les règles de base en typographie	60
581-687-91	Réalisation d'une illustration simple sur micro-ordinateur	60
581-688-91	Production de maquettes avec un micro-ordinateur	60
581-689-91	Mise en page en conformité avec la maquette	60
581-690-91	Application de notions de base en imposition	30
581-697-91	Montage des éléments en conformité avec la maquette	60
581-698-91	Gestion d'un environnement informatique	45
581-699-91	Préparation d'un devis estimatif pour un projet choisi	30
	SOUS-TOTAL	**645**

plus les cours suivants :

Option conception		
581-688-91	Application de techniques de créativité	30
581-691-91	Retouches électroniques d'images	60
581-694-91	Traitement simple d'images par micro-ordinateur	30
Option production		
581-692-91	Application de notions de densitométrie	30
581-693-91	Contraintes liées aux papiers, aux encres et à l'impression	60
581-695-91	Traitement complexe d'images par micro-ordinateur	90
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MICRO-ÉDITION (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.17

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Maîtriser les techniques de micro-édition, l'emploi de l'appareillage et des logiciels. Évaluer la qualité des ouvrages aux plans esthétique et technique et effectuer le traitement requis. Appliquer aux étapes préparatoires les règles relatives aux modes opérationnels de la photolithographie, de la photomécanique, de l'impression et de la reliure afin d'en faciliter le cheminement. Connaître les principales matières premières utilisées en édition, leurs caractéristiques et leur utilisation. Appliquer les règles de la sous-traitance, de l'estimation des coûts et de l'évaluation de la qualité des produits finis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-650-60	Rudigétisation et sous-traitance	60
581-651-60	La saisie de textes	45
581-652-60	Appareillage et logiciels de micro-édition	45
581-653-60	Techniques de micro-édition	60
581-655-91	Esthétique graphique	75
581-656-60	La mise en pages assistée par ordinateur	60
581-657-60	Le traitement des images en micro-édition	30
581-658-60	Exigences et contraintes des techniques d'imprimerie	60
	SOUS-TOTAL	**435**

plus 2 cours pour environ **120** heures parmi les suivants

420-900-74	Initiation à l'informatique	45
581-550-79	Estimation	75
581-714-63	Contrôle de la qualité en imprimerie	60
581-654-91	Systèmes de communication	30
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.53

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation rend l'élève capable : de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels, d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes, de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques, de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante, de réaliser des mises en pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-MI	Le couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-MI	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-107-MI	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-MI	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-MI	Communications graphiques	30
581-223-MI	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-227-MI	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-247-MI	Procédés photographiques	75
581-327-MI	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-MI	Imposition	45
581-373-MI	Tracés d'imposition I	75
581-401-MI	Estimation en imprimerie	45
581-407-MI	Aspect esthétique des maquettes	60
581-421-MI	Densitométrie	30
581-441-MI	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-483-MI	Quadrichromies de teintes	90
581-543-MI	Pelliculage de travaux en quadrichromie I	90
581-563-MI	Procédés électroniques de montage photolithographique I	90
581-601-MI	Projet de fin d'études	90
581-643-MI	Pelliculage de travaux en quadrichromie II	90
581-653-MI	Typomontage	45
581-663-MI	Procédés électroniques de montage photolithographiques II	90
	SOUS-TOTAL	**1 605**

plus environ **315** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-980-74	Optique instrumentale	45
581-323-MI	Pelliculage de travaux polychromes II	120
581-473-MI	Tracés d'imposition II	75
581-517-MI	Réseaux de communications	45
581-552-MI	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-573-MI	Montage pour les répétitions	60
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **PHOTOLITHOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.12

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 585 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les connaissances nécessaires pour oeuvrer dans un atelier de photolithographie : le traitement des films, les techniques de pelliculage monochrome, polychrome et quadrichrome ainsi que le traitement de la plaque, et enfin le pelliculage électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-68	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-68	Communications graphiques	30
581-421-68	Densitométrie	30
581-630-68	Pelliculage I (introduction au pelliculage)	90
581-631-68	Pelliculage II (pour imposition)	90
581-632-68	Pelliculage III (polychrome I)	90
581-633-68	Pelliculage IV (polychrome II)	90
581-634-68	Pelliculage V (quadrichromie)	90
581-635-68	Pelliculage VI (pelliculage électronique)	90
581-660-68	Éléments de photomécanique et reproduction de traits	90
581-661-68	Reproduction de traits avancée et reproduction tramée	90
	TOTAL	**585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PHOTOMÉCANIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.14

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 690 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation nécessaire lui permettant d'exercer les fonctions de technicienne ou technicien en reproduction photomécanique noir et blanc et couleurs. Sous une surveillance immédiate, il sera apte à reproduire photographiquement les originaux noir et blanc de traits et à tons continus sur le banc de reproduction et par contact. Il sera capable de travailler à la sélection d'originaux couleurs par méthode optique électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-68	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-68	Communications graphiques	30
581-516-68	Logiciels de traitement de l'image	45
581-665-68	Montage électronique	75
581-830-68	Pelliculage I (introduction au pelliculage)	60
581-860-68	Éléments de photomécanique et reproduction de traits	60
581-861-68	Reproduction de traits avancée et reproduction tramée	60
581-862-68	Reproduction tramée avancée	60
581-863-68	Densitométrie	60
581-865-68	Sélection et reproduction des couleurs	75
581-866-68	Scanner I	60
581-867-68	Scanner II	60
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PRÉPARATION À L'IMPRESSION (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes; implanté en 1991-1992; il remplace 1337 - Dessin publicitaire, 1338 - Photocomposition, 1339 - Photolithographie***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 5059 SIGLE SIMCA ZZU-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-421 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de tracés de base et de techniques de dessin commercial, à la maîtrise des techniques de micro-édition, à l'emploi des appareils et des logiciels utilisés pour la composition typographique et pour la réalisation d'un prêt-à-photographier, à la maîtrise des techniques de reproduction photographique, à l'assemblage de divers éléments photographiques sur plusieurs supports en report et au clichage des supports imprimants.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ZSP-181	482012	Situation – métier et formation	30
ZSP-182	482038	Support informatique	120
ZSP-183	482038	Techniques de dessin	120
ZSP-184	482045	Confection de maquette	75
ZSP-185	482057	Annonces publicitaires	105
ZSP-186	482066	Présélection et imposition	90
ZSP-187	482074	Production galées d'édition	60
ZSP-188	482084	Prêts-à-photo d'édition	90
ZSP-189	482095	Méthodes de mise en page	75
ZBA-181	482104	Techniques illustration N/B	60
ZBA-182	482117	Prêts-à-photo commerciaux	105
ZBA-183	482122	Santé et sécurité au travail	30
ZBA-184	482135	Techniques de reproduction photographique	75
ZBA-185	482144	Reproduction de prêts-à-photo au trait	60
ZBA-186	482157	Règles typographiques	105
ZBA-187	482164	Techniques illustration couleur	60
ZBA-188	482178	Montage-film – imprimé d'édition	120
ZBA-189	482187	Reproduction tramée	105
ZBS-181	482196	Montage-film – imprimé commercial	120
ZBS-182	482202	Moyens de recherche d'emploi	30
ZBS-183	482216	Préparation supports d'impression	60
ZBS-184	482227	Intégration au travail	105
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3314-118	Dessinatrice commerciale, dessinateur commercial
3314-136	Maquettiste
3314-146	Lettreuse, letteur
3319-162	Metteuse en page-encolleuse, metteur en page-encolleur
3319-166	Marqueuse, marqueur de copie
4141-118	Claviste de photocomposeuse
4141-138	Claviste de composeuse à distance
9511-114	Imposeuse, imposeur
9511-118	Metteuse, metteur en page
9511-126	Ouvrière, ouvrier au tirage
9511-128	Compositrice, compositeur (photocomposition)
9511-129	Marqueuse, marqueur de copie
9511-132	Correctrice, correcteur de l'épreuve en première
9511-133	Opératrice, opérateur de scanner
9511-135	Opératrice, opérateur de reproductrice d'image
9513-130	Monteuse, monteur de cliché
9515-122	Clicheuse, clicheur offset

9515-124	Cicheuse, cicheur de plaques en plastique
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-138	Pelliculeuse-maquettiste, pelliculeur-maquettiste
9515-140	Tireuse, tireur d'épreuves photographiques
9515-146	Retoucheuse, retoucheur en photogravure
9515-162	Opératrice, opérateur de caméra électrostatique
9515-164	Cicheuse, cicheur de plaques de papier
9515-170	Préparatrice, préparateur de pochoir pour sérigraphie
9515-171	Assembleuse, assembleur de négatifs
9519-150	Coupeuse, coupeur de pochoir
9519-158	Sérigraphiste à la main

• • •

TITRE : **RELIURE INDUSTRIELLE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.16

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à effectuer des opérations de coupage, pliage, assemblage, brochage, reliure thermo-plastique dans un atelier de reliure industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-670-88	Éléments de coupe de papier	60
581-671-88	Compléments de coupe de papier	75
581-672-88	Éléments de pliage mécanique	60
581-673-88	Compléments de pliage mécanique	60
581-674-88	L'encarteuse - brocheuse - rogneuse I (éléments)	60
581-675-88	L'encarteuse - brocheuse - rogneuse II (compléments)	60
581-676-88	Reliure thermo-plastique	60
581-677-88	Spécialités complémentaires en reliure industrielle	60
	TOTAL	**570**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE GESTION DE L'IMPRIMERIE (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 810 heures
TOTALE : 2 470 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des techniciennes et techniciens aptes à occuper des fonctions de gestion reliées à la production des imprimés. Dans le secteur communications graphiques, les élèves seront capables de connaître les produits, les entreprises, les techniques de production et les conditions où elles s'effectuent. Dans le secteur de la gestion industrielle, ils apprendront les éléments de mathématiques nécessaires aux activités de gestion; l'utilisation du micro-ordinateur et l'application des méthodes de planification de projets de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-434.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-302-85	Compléments de mathématiques (techniques de la gestion)	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-399-90	Initiation à l'organisation de l'entreprise	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
410-408-90	Introduction à l'étude du travail	60
410-410-90	Gestion des opérations	45
410-522-90	Droit et relations de travail	60
410-536-90	Gestion de projets et ordonnancement	60
410-546-90	Gestion des matériaux en imprimerie	90
410-648-90	Gestion de la qualité en imprimerie	45
410-809-90	Analyse des coûts	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
570-181-90	Conception des documents imprimés	45
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-162-90	Procédés typographiques	75
581-163-90	Procédés photolithographiques	90
581-184-90	Procédés d'impression	75
581-185-90	Procédés de finition	45
581-186-90	Procédés de traitement de l'image	90
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-508-90	Analyse des travaux, des coûts et devis de production	75
581-608-90	Stage	105
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus environ **235** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-933-88	La couleur	45
410-519-90	Marketing sectoriel	60
410-550-90	Représentation commerciale	45
410-803-90	Techniques d'aménagement	60
410-804-90	Ergonomie, santé et sécurité au travail	60
581-601-88	Projet de fin d'études	90
	TOTAL	**1 810**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
5177-134	Représentante, représentant en imprimerie
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
Contexte québécois	Contremaîtresse, contremaître de production
Contexte québécois	Responsable des ventes

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE L'IMPRESSION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-421 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluant donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet à l'élève de devenir technicienne ou technicien en impression. Des connaissances acquises par l'étude théorique et pratique, par l'emploi d'appareils de contrôle reliés aux travaux de la séquence d'imprimerie (plaque, encre, papier, mouillage) dans le contrôle de la qualité, permettent d'analyser, de comprendre et de résoudre les problèmes relatifs à l'impression. Des connaissances en mécanique et en électronique permettent à l'élève de comprendre, de contrôler et de maîtriser les différents procédés d'impression.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-104-88	Initiation à l'impression offset	150
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-204-88	Contrôle de l'impression	180
581-205-88	Éléments et procédés de reliure	75
581-304-88	Impression de travaux polychromes	195
581-341-88	Imposition	45
581-344-88	Relations encres-papiers-machines	60
581-345-88	Débitage du papier	60
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-404-88	Impression de travaux d'édition	195
581-421-88	Densitométrie	30
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-504-88	Impression de travaux spéciaux et presse multicouleur	255
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-604-88	Recherche de la qualité et de la productivité	240
	SOUS-TOTAL	**1 935**

plus 210 heures de cours choisis parmi les suivants :

581-114-88	Les matières premières utilisées en impression	30
581-414-88	Montages photolithographiques et plaques	45
581-544-88	Systèmes mécaniques et électroniques	45
581-554-88	Prévention et solution des problèmes d'impression	30
581-614-88	Impression sur presses offset à bobines	60
581-634-88	Contrôle de la qualité en imprimerie II	60
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
5177-134	Représentante, représentant en imprimerie
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
9512-122	Conductrice, conducteur de presse
9512-126	Conductrice, conducteur de presse offset
9512-142	Conductrice, conducteur de presse rotative
9517-110	Relieuse, relieur à la main
9517-126	Relieuse industrielle, relieur industriel
9519-158	Sérigraphiste à la main

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNIQUES DE LA TYPOGRAPHIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : de réaliser la mise-en-page de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles, d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et d'en faire le marquage en conformité avec la maquette, d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes, d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés, d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville, de réaliser la mise en pages de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-66	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-102-66	Initiation à la photocomposition	60
581-107-66	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-66	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-66	Communications graphiques	30
581-202-66	Principes de composition I	60
581-227-66	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-232-66	Introduction aux procédés photographiques	30
581-302-66	Principe de composition II	60
581-312-66	Typomontage I	75
581-322-66	Photocomposition I	75
581-341-66	Imposition	45
581-401-66	Estimation en imprimerie	45
581-402-66	La copie et le marquage	60
581-407-66	Aspect esthétique des maquettes	60
581-412-66	Typomontage II	75
581-421-66	Densitomètre	30
581-422-66	Photocomposition II	75
581-441-66	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-502-66	Règles de composition I	90
581-512-66	Typomontage III	75
581-517-66	Réseaux de communications	45
581-522-66	Photocomposition III	75
581-562-66	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-601-66	Projet de fin d'études	90
581-622-66	Photocomposition IV	75
	SOUS-TOTAL	**1 695**

plus les cours suivants pour **315 heures** :

581-327-66	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-402-66	Règles de composition II	60
581-412-66	Typomontage IV	75
581-652-66	Mise en pages électronique II	90
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-162	Metteuse en page-encolleuse, metteur en page-encolleur
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
4199-174	Correctrice, correcteur d'épreuves
9511-128	Typographe (photocomposition)
9511-129	Marqueuse, marqueur de copie

* Code **Repères**

TITRE : **TECHNIQUES DU MONTAGE PHOTOLITHOGRAPHIQUE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 581.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-421 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : de réaliser le pelliculage de quadrichromies par des procédés manuels, d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes, de produire des montages photolithographiques pour répétitions à l'aide de procédés manuels et mécaniques, de réaliser des formes de montage en vue de l'insolation de la plaque imprimante, de procéder à l'insolation des plaques imprimantes, de réaliser des mises en pages de travaux polychromes et quadrichromes et d'en faire l'imposition et la copie par répétition à l'aide d'appareils électroniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-68	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-107-68	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-68	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-68	Communications graphiques	30
581-223-68	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-227-68	L'image en noir et blanc I (trait)	90
581-247-68	Procédés photographiques	75
581-327-68	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-68	Imposition	45
581-373-68	Tracés d'imposition I	75
581-401-68	Estimation en imprimerie	45
581-407-68	Aspect esthétique des maquettes	60
581-421-68	Densitomètre	30
581-441-68	Contrôle de la qualité en imprimerie I	90
581-483-68	Quadrichromies de textes	90
581-543-68	Pelliculage de travaux en quadrichromie I	90
581-563-68	Procédés électroniques de montage photolithographique I	90
581-601-68	Projet de fin d'études	90
581-643-68	Pelliculage de travaux en quadrichromie II	90
581-653-68	Typemontage	45
581-663-68	Procédés électroniques de montage photolithographiques II	90
	SOUS-TOTAL	**1 605**

plus environ **315** heures de cours choisis parmi les suivants :

203-980-74	Optique instrumentale	45
581-323-68	Pelliculage de travaux polychromes II	120
581-473-68	Tracés d'imposition II	75
581-517-68	Réseaux de communications	45
581-552-68	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-573-68	Montage pour les répétitions	90
	TOTAL	**1 920**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
8539-162	Photolithographe (matériel électronique)
9510-001*	Contremaîtresse, contremaître de photolithographes
9514-126	Photolithographe
9515-110	Retoucheuse, retoucheur de clichés de photogravures
9515-122	Clicheuse, clicheur offset
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-138	Pelliculeuse-maquettiste, pelliculeur-maquettiste

* Code Repères

TITRE : **TECHNIQUES DU TRAITEMENT DE L'IMAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 581.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-421 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 930 heures
TOTALE 2 590 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable : d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire, d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse, d'analyser et d'appliquer les divers modes de masking, d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques, d'intégrer les modes de contrôle densitométrique appliquables au processus de reproduction photomécanique, d'analyser les qualités des originaux à reproduire, d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction, de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents, colorés, d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
203-980-74	Optique instrumentale	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-106-88	Reproduction noir et blanc par contact	45
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-206-88	Densitométrie en photomécanique	45
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	60
581-247-88	Procédés photographiques	75
581-306-88	Densitométrie : contrôle des tons	75
581-326-88	Sélection des couleurs I	135
581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-406-88	Encres et corrections en sélection des couleurs	45
581-426-88	Sélection des couleurs II	135
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-546-88	Sélection sur scanner I	135
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-646-88	Sélection sur scanner II	135
581-666-88	Montage électronique	75
	SOUS-TOTAL	**1 680**
plus environ **250** heures de cours choisis parmi les suivants :		
581-223-88	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-446-88	Laboratoire d'agrandissement photographique noir et blanc	60
581-516-88	Logiciels de traitement de l'image	45
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-536-88	Laboratoire d'agrandissement photo couleurs	60
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-656-88	Duplication et photomontage	90
	TOTAL	**1 930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
9512-122	Conductrice, conducteur de presse
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-130	Imprimeure, imprimeur par contact
9591-001*	Technicienne, technicien de laboratoires photographiques

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TRAITEMENT DE L'IMAGE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 581.56

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 920 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable d'appliquer avec pertinence les modalités du contrôle des tons, de la correction et de la balance des couleurs, en tenant compte des encres, du papier, des presses, des procédés et des originaux à reproduire; d'étudier les caractéristiques chromatiques des encres, leurs réactions avec les papiers courants et d'appliquer les méthodes d'analyse; d'analyser et d'appliquer les divers modes de masking; d'analyser le rendu de la reproduction à partir de l'épreuve colorée par les procédés manuels, photographiques et électroniques; d'intégrer les modes de contrôle densitométrique applicables au processus de reproduction photomécanique; d'analyser les qualités des originaux à reproduire; d'apporter les correctifs requis à leur restauration et d'organiser leur reproduction; de procéder à la duplication photographique et au photo-montage de documents colorés; d'identifier les systèmes informatisés utilisés au montage et au traitement de l'image et de comprendre leurs rôles et fonctions.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-933-88	La couleur	45
203-980-74	Optique instrumentale	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-88	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-106-88	Reproduction noir et blanc par contact	45
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	90
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-206-88	Densitométrie en photomécanique	45
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	90
581-247-88	Procédés photographiques	75
581-306-88	Densitométrie : contrôle des tons	75
581-326-88	Sélection des couleurs I	135
581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramée)	90
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-406-88	Encres et corrections en sélection des couleurs	45
581-426-88	Sélection des couleurs II	135
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	90
581-546-88	Sélection sur scanner I	135
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-646-88	Sélection sur scanner II	135
581-666-88	Montage électronique	75
	SOUS-TOTAL	**1 680**

plus environ 250 heures de cours choisis parmi les suivants

581-223-88	Pelliculage de travaux polychromes I	135
581-446-88	Laboratoire d'agrandissement photographique noir et blanc	90
581-516-88	Logiciels de traitement de l'image	45
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-536-88	Laboratoire d'agrandissement photo couleurs	90
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	90
581-656-88	Duplication et photomontage	90
	TOTAL	**1 930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
9510-122	Contremaîtresse, contremaître d'imprimeurs et de travailleurs assimilés
9512-122	Conductrice, conducteur de presse
9515-126	Cadreuse, cadreur en photogravure
9515-130	Imprimeuse, imprimeur par contact
9591-001*	Technicienne, technicien de laboratoires photographiques

* Code **Repérée**

TITRE **TYPOGRAPHIE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 581.52

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-421 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme rendra l'élève capable de réaliser la mise en pages de travaux monochromes et polychromes par des méthodes manuelles; d'identifier les éléments et d'appliquer les principes de base de la composition; de calculer la copie et d'en faire le marquage en conformité avec la maquettes; d'évaluer les qualités esthétiques des maquettes; d'effectuer la composition typographique à l'aide de moyens informatisés; d'appliquer les règles régissant la composition des livres, des annonces, des travaux de type commercial, des formes continues et des travaux de ville; de réaliser la mise en pages de travaux monochromes incluant des textes et des images au moyen de stations de montage électronique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
253-933-88	La couleur	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
410-410-79	Gestion des opérations	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
581-102-88	Initiation à la photocomposition	60
581-107-88	Pelliculage de travaux monochromes	60
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-252-88	Principes de composition I	60
581-227-88	L'image en noir et blanc I (trait)	90
581-232-88	Introduction aux procédés photographiques	30
581-302-88	Principe de composition II	60
581-312-88	Typomontage I	75
581-322-88	Photocomposition I	75
581-341-88	Imposition	45
581-401-88	Estimation en imprimerie	45
581-402-88	La copie et le marquage	60
581-407-88	Aspect esthétique des maquettes	60
581-412-88	Typomontage II	75
581-421-88	Densitométrie	30
581-422-88	Photocomposition II	75
581-441-88	Contrôle de la qualité en imprimerie I	60
581-502-88	Règles de composition I	60
581-512-88	Typomontage III	75
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-522-88	Photocomposition III	75
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-601-88	Projet de fin d'études	90
581-622-88	Photocomposition IV	75
	SOUS-TOTAL	**1 695**

plus les cours suivants pour **315 heures**

581-327-88	L'image en noir et blanc II (tramé)	90
581-602-88	Règles de composition II	60
581-612-88	Typomontage IV	75
581-652-88	Mise en pages électronique II	90
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3319-162	Metteuse en page-encolleuse, metteur en page-encolleur
4159-001*	Estimatrice, estimateur en imprimerie
4199-174	Correctrice, correcteur d'épreuves
9511-128	Typographe (photocomposition)
9511-129	Marqueuse, marqueur de copie

* Code **Repères**

• • •

TITRE **TYPOGRAPHIE (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1988***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 981.18

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455.42 : CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 946 hpr 1988

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **IMPRIMERIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation de base lui permettant d'exercer les fonctions de typographe, de correctrice et correcteur d'épreuves et de responsable de la communication électronique. De plus, selon les cours au choix qui s'ajouteront à la formation de base, l'élève pourra remplir des fonctions de metteuse et metteur en page manuel et électronique ou des fonctions de marqueuse et marqueur de copie, de claviste ou d'opératrice et d'opérateur de photocompositeuse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
581-102-88	Initation à la photocomposition	60
581-111-88	Procédés et produits de l'imprimerie	45
581-121-88	Communications graphiques	30
581-312-88	Typomontage I	75
581-820-91	Éléments de typographie	75
	SOUS-TOTAL	**360**

plus 4 cours au choix pour environ **270** heures parmi les suivants

581-322-88	Photocomposition I	75
581-402-88	La copie et le marquage	60
581-412-88	Typomontage II	75
581-422-88	Photocomposition II	75
581-512-88	Typomontage III	75
581-517-88	Réseaux de communications	45
581-552-88	Mise en pages électronique I (travaux monochromes)	60
581-652-88	Mise en pages électronique II	60
581-821-88	Micro-édition	60
581-879-91	Interprétation de la copie	75
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

SECTEUR 14 :

MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE (Secondaire)
ENTRETIEN MÉCANIQUE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	BZU-011	1341	Horlogerie-bijouterie	DEP	1 350	– –	557
	EZW-008	1020	Horlogerie électronique	ASP	450	– –	558
	BZW-004	1005	Horlogerie-rhabillage	ASP	450	– –	559
241.57			Hydraulique, pneumatique et automatismes	CEC	1 560	– –	560
	BZW-010	5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	ASP	450	– –	561
	BZW-011	5012	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	ASP	450	– –	562
	BZU-004	1488	Mécanique de machines à coudre industrielles	DEP	1 350	– –	563
	BZU-006	1490	Mécanique industrielle (chem. 2)	DEP	1 800	– –	564
	BZU-003	1489	Réparation d'armes à feu	DEP	1 350	– –	566
241.05			Techniques d'analyse d'entretien	DEC	2 055	2 715	567
	BZW-009	1017	Vente et service en bijouterie	ASP	450	– –	569

SECTEUR 14 :

MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE (Secondaire)
ENTRETIEN MÉCANIQUE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

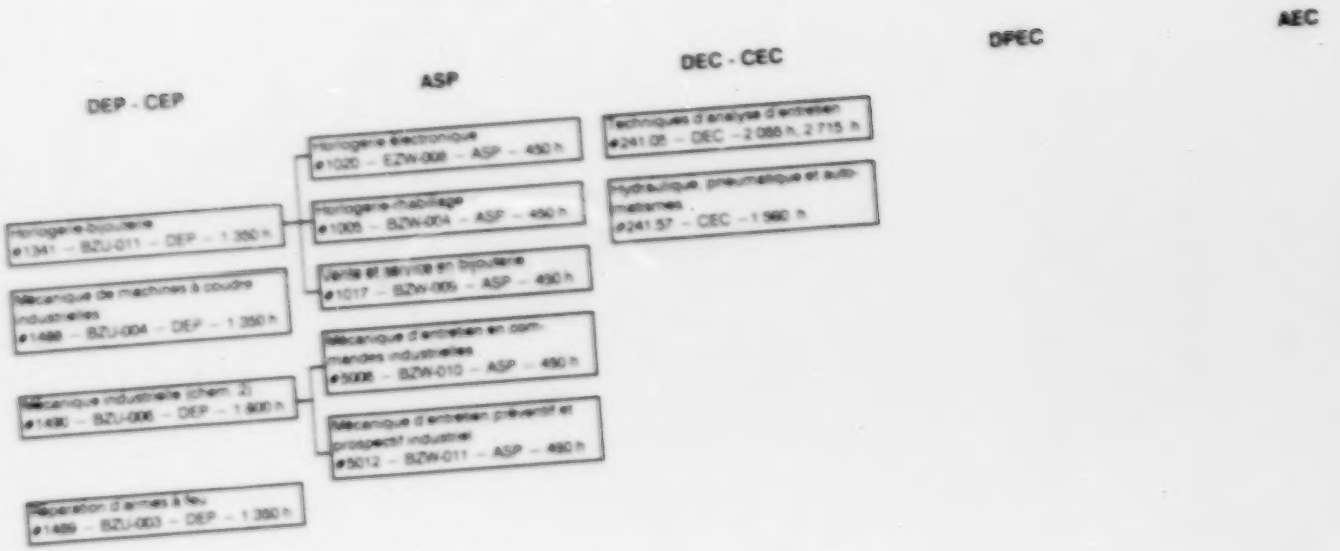

TITRE : **HORLOGERIE-BIJOUTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION — CODE SESAME : 1341 — SIGLE SIMCA : BZU-011

CLASSIFICATION — CODE CUISEP : 455-470 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement des différents types d'appareils horaires, démonter ces appareils, les réparer et en faire la mise au point en remplaçant, en corrigeant, en nettoyant ou en réglant leurs diverses composantes à l'aide de l'outillage et de l'équipement approprié, initier l'élève à certains travaux de réparation générale sur des bijoux.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BBG-181	383101	Notions de métrologie	15
BBG-182	383111	Introduction au soudage tendre	15
BBG-183	384011	Outillage de base en horlogerie-bijouterie	15
BBG-184	384021	Matériaux usuels	15
BBG-185	384031	Manutention et sécurité	15
BBG-186	384045	Techniques d'usinage manuel I	75
BBG-187	384051	Transformation thermique	15
BBG-188	384062	Éléments de dessin et croquis	30
BBG-189	384072	Tour d'horloger et accessoires	30
BBH-181	384085	Notions de tournage	75
BBH-182	384092	Parties et organes — micro-mécanique simple	30
BBH-183	384102	Montage et démontage — micro-mécanique simple	30
BBH-184	384110	Organe récepteur-distributeur I	30
BBH-185	384122	Organe régleur	30
BBH-186	384132	Projet synthèse I	30
BBH-187	384142	Utilisation des plans et manuels de service	30
BBH-188	384151	Dépistage de problèmes de réveille-matin	15
BBH-189	384161	Limage de précision	15
BBI-181	384172	Techniques d'usinage manuel II	30
BBI-182	384182	Tournage de précision	30
BBI-183	384192	Parties et organes — montre remontage manuel	30
BBI-184	384202	Manipulation et correction de spiraux	30
BBI-185	384212	Montage et démontage d'une montre à remontage manuel	30
BBI-186	384222	Organe récepteur-distributeur II	30
BBI-187	384232	Couseinets anti-chocs	30
BBI-188	384243	Organe régleur d'une montre à remontage manuel	45
BBI-189	384253	Soffers et leurs éléments	45
BBJ-181	384261	Nettoyage et lubrification	15
BBJ-182	384273	Mise en ordre — réveille-matin et montres	45
BBJ-183	384282	Projet synthèse II	30
BBJ-184	384293	Rhabillage d'un balancier	45
BBJ-185	384302	Parties et organes du mécanisme à calcul automatique	30
BBJ-186	384313	Montage et démontage du mécanisme à calcul automatique	45
BBJ-187	384322	Échappement à ancre suisse	30
BBJ-188	384335	Rhabillage d'un mécanisme à calcul automatique	75
BBJ-189	384342	Réglage de précision	30
BBK-181	384354	Sonnerie d'horloge	60
BBK-182	384365	Dépistage et anomalies de fonctionnement	75
BBK-183	384374	Initiation à la bijouterie	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8527-118	Monteuse, monteur de balanciers
8527-122	Ajusteuse, ajusteur de spiraux
8527-138	Horlogère, horloger
8527-146	Horlogère-régleuse, horloger-régleur
8587-110	Horlogère rhabilleuse, horloger rhabilleur
8591-122	Bijoutière, bijoutier

TITRE **HORLOGERIE ÉLECTRONIQUE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme, doit être révisé en 1994-1995***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1020 SIGLE SIMCA EZW-008

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-473 SS

DURÉE DE LA FORMATION 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement de différents types d'appareils horaires, réparer différentes catégories de montres telles que les montres électroniques à balancier spiral, les montres à diapason, à quartz numérique, à quartz analogique et en faire la mise au point, effectuer des micro-soudures, assurer la gérance d'une petite entreprise commerciale d'horlogerie.

CONDITIONS D'ADMISSION

1341 Horlogerie bijouterie

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ECD-180	397012	Initiation aux affaires	30
ECD-181	397024	Électronique de base en horlogerie	60
ECD-182	397033	Construction électromécanique – horlogerie	45
ECD-183	397041	Plans et manuels de service	15
ECD-184	397051	Modes d'utilisation des appareils de mesure	15
ECD-185	397062	Montres électroniques à balancier spiral	30
ECD-186	397074	Montres électroniques à diapason	60
ECD-187	397081	Montres électroniques à quartz numérique	15
ECD-188	397093	Montres électroniques à quartz analogique	45
ECD-189	397101	Micro-soudage	15
ECE-181	397116	Réparations générales	90
ECE-182	397122	Stage commercial	30
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8527-110	Étalonneuse, étalonneur de balances
8527-138	Horlogère, horloger
8588-110	Mécanicienne, mécanicien d'instruments de bord

* * *

TITRE **HORLOGERIE-RHABILLAGE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1005 SIGLE SIMCA 5Z79-004

CLASSIFICATION CODE CUSEP 455-473 SS

DURÉE DE LA FORMATION 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour déceler les anomalies de fonctionnement de différents types d'appareils horaires (mécaniques, électriques ou électroniques) et des instruments indicateurs à cadran en examinant le mouvement et les mécanismes, évaluer les coûts d'entretien et de réparation, préparer ces appareils et en faire la mise au point, assurer les opérations commerciales et administratives d'une petite entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

1341 Horlogerie-bijouterie

ou 384-500 Horlogère-praticienne, horloger praticien

ou 390-500 Mécanicienne d'instruments de précision, mécanicien d'instruments de précision

ou 884-500 Watch and Clock Repairs

ou 890-500 Precision Instrument Mechanic

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BBL-184	391014	Bijouterie – réparation mineure	60
BBL-185	391022	Échappement et organes réglants	30
BBL-186	391032	Sonneries d'horloges	30
BBL-187	391043	Horloges – entretien et réparation	45
BBL-188	391061	Réglage de balancier et spiral	15
BBL-189	391061	Rhabillage – montres classiques	15
BBM-181	391071	Mécanisme automatique d'affichages variés	15
BBM-182	391082	Rhabillage mécanique à calibrage automatique	30
BBM-183	391091	Ajustage de précision	15
BBM-184	391102	Chronographes et compteurs	30
BBM-185	391112	Rhabillages micro-mécaniques complexes	30
BBM-186	391121	Plans et manuels de service	15
BBM-187	391136	Réparation d'horloges et de montres mécaniques	90
BBM-188	391142	Stage commercial	30
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8587-110	Horlogère rhabilleuse, horloger rhabilleur
8587-114	Réparatrice, réparateur de taximètres

* * *

TITRE **HYDRAULIQUE, PNEUMATIQUE ET AUTOMATISMES (collégial)**

STATUT ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 241.57

CLASSIFICATION CODE CUISEF 450.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 560 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **ENTRETIEN MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour installer et entretenir des systèmes automatisés comprenant de l'hydraulique, de la pneumatique et de l'électromécanique, concevoir et modifier les systèmes automatisés simples, la programmation d'automates programmables et robotisés et la programmation simple d'un micro-ordinateur relié à un système automatisé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-602-86	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-86	Cinématique	60
203-205-86	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-245-86	Hydraulique industrielle	75
241-325-89	Notions fondamentales d'automatisation	60
241-345-86	Pneumatique industrielle	60
241-405-94	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-94	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-425-89	Automatismes câblés	75
241-435-86	Initiation aux techniques d'usinage	90
241-525-89	Automatismes programmés	75
241-625-86	Robotique industrielle	75
241-645-86	Asservissements hydrauliques	75
241-686-86	Lubrification et lubrifiants	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
242-241-86	Lecture de plans, schématisation et croquis	45
243-171-88	Éléments de circuits électriques	75
243-172-88	Introduction à l'électronique industrielle	75
243-173-88	Équipements électriques et circuits de commande	75
270-101-86	Technologie des matériaux	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**

plus environ **180** heures de cours au choix parmi les suivants :

241-103-86	Santé, sécurité et hygiène industrielle	30
241-127-86	Stage industriel	45
241-535-86	Analyse de mécanismes industriels	75
241-615-86	Systèmes de production automatisée	75
241-635-86	Installation et entretien de mécanismes industriels	90
241-665-86	Analyse de vibrations et des sons	45
241-675-86	Microthèse	75
241-687-86	Stage industriel	120
270-102-86	Technologie du soudage	45
	TOTAL	**1 560**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-142	Technicienne-spécialiste, technicien spécialiste en génie mécanique

• • •

TITRE **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN EN COMMANDES INDUSTRIELLES (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CO: TESAME 5006 SIGLE SIMCA BZW-010
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-450 SS
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour installer, réparer, entretenir et mettre en service des commandes par hydraulic, le proportionnelle et automates programmables, avec une expertise très avancée en ce qu a trait aux commandes des systèmes mécaniques, hydrauliques, électrohydrauliques, à hydraulique proportionnelle, des systèmes pneumatiques et électropneumatiques, effectuer du dépannage, poser des diagnostics, réparer, installer ces machines, travailler sur les commandes de systèmes (pompes, presses, ventilateurs, variateurs et réducteurs de vitesse, convoyeurs, compacteurs, équipement de manutention, compresseurs, moteurs électriques, etc.), porter un intérêt aux nouvelles technologies et s intéresser au travail scientifique

CONDITIONS D'ADMISSION

1490 Mécanique d'entretien de machines industrielles
ou Toute autre formation reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BEC-188	366011	Situation en regard du métier	15
BEC-189	366024	Réalisation – circuits hydrauliques complexes	90
BED-181	366034	Applications-notions hydrauliques proportionnelles	90
BED-182	366044	Commande hydraulique proportionnelle – installation et réparation	90
BED-183	366053	Circuit pneumatique complémentaire – montage et dépannage	45
BED-184	366062	Manipulations industrielles	30
BED-185	366075	Automates programmables et ordinateurs	75
BED-186	366083	Commande et manipulation industrielle – installation	45
BED-187	366094	Intégration au marché du travail	60
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-110	Mécanicienne, mécanicien de machines d'imprimerie
8584-114	Monteuse-ajusteuse, monteur-ajusteur de métiers à tisser
8584-118	Monteuse, monteur de machines textiles
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-126	Réparatrice, réparateur de matériel de traitement du minerai
8584-142	Réparatrice, réparateur de machines de boulangerie
8584-178	Ouvrière, ouvrier d'entretien de l'outillage

* * *

TITRE **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET PROSPECTIF INDUSTRIEL (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5012 SIGLE SIMCA BZW-011
CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-430 SS
DURÉE DE LA FORMATION 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES ASP

SECTEUR **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir de l'information sur les paramètres de fonctionnement de l'équipement, poser des diagnostics dans le but de prévenir ou détecter les bris éventuels, procéder à l'élaboration, à l'application et à la modification de programmes d'entretien, entretenir des systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électriques et électroniques à partir de fiches d'entretien (manuelles ou informatisées) qui décrivent les tâches courantes à effectuer ou les lectures à faire et les mesures à prendre, utiliser des logiciels d'entretien, des appareils de lecture et d'analyse pour la compréhension globale et systématique du fonctionnement des machines industrielles et pour la lecture de plans et devis plus complexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

1490 Mécanique d'entretien de machines industrielles
ou Toute autre formation reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BED-169	387011	Situation en regard du métier	15
BED-169	387022	Interprétation de plans complexes	30
BEE-161	387034	Application de mesure de vibration	60
BEE-162	387043	Notions – entretien préventif et prospectif	45
BEE-163	387055	Logiciels d'entretien planifié	75
BEE-164	387065	Diagnostic problème analyse vibratoire	75
BEE-165	387076	Élaboration de système d'entretien planifié	90
BEE-166	387084	Intégration au marché du travail	90
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-110	Mécanicienne, mécanicien de machines d'imprimerie
8584-114	Monteuse-ajusteuse, monteur-ajusteur de métiers à tisser
8584-118	Monteuse, monteur de machines textiles
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-126	Réparatrice, réparateur de matériel de traitement du minerai
8584-142	Réparatrice, réparateur de machines de boulangerie
8584-178	Ouvrière, ouvrier d'entretien de l'outillage

• • •

TITRE : **MÉCANIQUE DE MACHINES À COUDRE INDUSTRIELLES (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1488 SIGLE SIMCA : BZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 456-450 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour recueillir, lire et interpréter l'information pertinente à l'exercice de la profession; adopter les attitudes et les comportements généraux favorables à une saine collaboration entre les travailleuses et travailleurs du métier; appliquer un programme d'inspection et d'entretien périodique, souder et découper des métaux, enseigner les techniques de fonctionnement et d'entretien à diverses personnes, installer, mettre en marche, réparer les machines, effectuer des modifications simples sur les machines, augmenter sa capacité d'adaptation aux changements technologiques.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BCG-181	395014	Le métier et le programme	60
BCG-182	395022	Santé et sécurité au travail	30
BCG-183	395032	Lecture de plans	30
BCG-184	395042	Réalisation de schémas, croquis	30
BCG-185	395052	La communication	30
BCG-186	395061	Instruments de mesure (utilisation)	15
BCG-187	395073	Affûtage des outils de coupe	45
BCG-188	395084	La lubrification	60
BCG-189	395092	Raccordement de canalisations	30
BCH-181	395105	Entretien préventif	75
BCH-182	395111	Fixation des pièces	15
BCH-183	395122	Sciage et découpage	30
BCH-184	395138	Usinage de micromécanismes	120
BCH-185	395145	Soudage et oxycoupage	75
BCH-186	395151	Diagnostic de fonctionnement	15
BCH-187	395162	Les machines à coudre	30
BCH-188	395171	Le fonctionnement des machines	15
BCH-189	395186	L'installation	90
BCI-181	395191	Instruments de mesure et contrôle	15
BCI-182	395201	Montage-démontage de pièces	15
BCI-183	395211	Enseignement	15
BCI-184	395224	Entretien des systèmes mécaniques	60
BCI-185	395233	Mise à l'essai	45
BCI-186	395244	Entretien des systèmes pneumatiques	60
BCI-187	395252	Entretien des systèmes électriques	30
BCI-188	395265	Entretien des systèmes électroniques	75
BCI-189	395274	Réparation de machines	60
BCJ-181	395283	Modification d'équipements	45
BCJ-182	395291	Perfectionnement et mise à jour	15
BCJ-183	395308	Stage industriel	120
		TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-198	Mécanicienne, mécanicien de machines à coudre

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE INDUSTRIELLE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1490 SIGLE SIMCA : BZU-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-450 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire l'installation, l'entretien, la réparation, le dépannage et la modification de systèmes mécaniques, hydrauliques, pneumatiques, électrohydrauliques et électropneumatiques, assistés par ordinateurs ou par automates programmables, participer au montage de l'équipement d'une ligne de production ou à la mise en chantier d'une usine, posséder des notions d'électricité, d'électronique, de soudage, de tuyauterie, d'usinage, d'analyse de vibrations, de même qu'en automatisation, travailler avec de l'équipement ou des systèmes tels que les pompes, les presses, les ventilateurs, les variateurs et réducteurs de vitesse, les convoyeurs, les compacteurs, les compresseurs, les moteurs électriques, l'équipement de manutention et des machines industrielles de production.

Note : La réussite de la formation (DEP) en plus des modules Santé et sécurité : construction (ECE-183, 342012) et Organismes de la construction (KDN-186, 258001) donnera accès au carnet d'apprentissage sur les chantiers (Métiers régis de la construction).

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BDC-187	342011	Métier et formation	15
BDC-188	342023	Mathématique appliquée	45
BDC-189	342032	Traçage de croquis et schémas	30
BDD-181	342043	Organes, matériaux, structures	45
BDD-182	342052	Santé et sécurité au travail	30
BDD-183	342062	Instruments de précision	30
BDD-184	342074	Lecture de plans, devis, manuels	60
BDD-187	342106	Usinage manuel	90
BDD-189	342126	Usinage sur machines-outils	90
BDE-181	342132	Tuyaux, tubes et boyaux	30
BDE-182	342142	Lubrification	30
BDE-183	342152	Manutention et gréage	30
BDE-185	342174	Alignement conv., optique, APO	60
BDD-186	342093	Arbres, roulements, coussinets	45
BDD-185	342084	Éléments transmission, transformation	60
BDD-188	342113	Dispositifs de transmission	45
BDF-186	342272	Pompes et moteurs hydrauliques	30
BDE-184	342162	Compresseurs, moteurs pneumatiques	30
BDE-187	342195	Pompes et compresseurs	75
BDE-188	342202	Initiation au métier (stage 1)	30
BDF-181	342222	Soudage, coupage oxyacétylène	30
BDE-186	342182	Tôlerie : développement, assemblage	30
BDF-185	342264	Électricité appliquée	60
BDF-182	342234	Soudage à l'arc électrique	60
BDF-183	342246	Circuits pneumatiques	90
BDF-184	342256	Circuits hydrauliques	90
BDE-189	342213	Logique combinatoire	45
BDF-187	342282	Électronique appliquée	30
BDF-188	342291	Moyens de recherche d'emploi	15
BDF-189	342304	Logique séquentielle	60
BDG-181	342315	Analyse vibration, équilibrage	75
BDG-182	342327	Systèmes automatisés APO ou APA	105
BDG-183	342334	Entretien préventif, prospectif	60
BDG-184	342344	Intégration, travail (stage 2)	60
BDG-185	342356	Équipements, systèmes industriels	90
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8584-110	Mécanicienne, mécanicien de machines d'imprimerie
8584-114	Monteuse-ajusteuse, monteur-ajusteur de métiers à tisser
8584-118	Monteuse, monteur de machines textiles
8584-122	Mécanicienne-monteuse, mécanicien-monteur
8584-126	Réparatrice, réparateur de matériel de traitement du minerai
8584-142	Réparatrice, réparateur de machines de boulangerie
8584-178	Ouvrière, ouvrier d'entretien de l'outillage

TITRE : **RÉPARATION D'ARMES À FEU (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1489 SIGLE SIMCA : BZU-003

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-475 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la réparation des armes à feu, gérer un commerce d'armes à feu (comptabilité, gestion des affaires); réparer et entretenir des mécanismes d'armes à feu; acquérir les notions de balistique et les habiletés motrices nécessaires au rechargement des munitions et à l'ajustement final d'une arme; avoir les connaissances et les habiletés minimales pour l'entretien et la réparation des fusils et des armes à possession restreinte.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BCM-188	390011	Le métier et l'industrie	15
BCM-189	390022	Sécurité et réglementation	30
BCN-181	390033	Gestion budgétaire	45
BCN-182	390042	Initiation à la vente	30
BCN-183	390051	Notions de lecture de plans	15
BCN-184	390061	La métrologie	15
BCN-185	390076	Coupage, limage et polissage	90
BCN-186	390084	Perçage, filetage et fraisage	60
BCN-187	390096	Le tournage	90
BCN-188	390102	Entretien des outils	30
BCN-189	390112	Soudure et traitement thermique	30
BCO-181	390123	Mécanismes à verrou	45
BCO-182	390133	Mécanismes à charnière	45
BCO-183	390144	Mécanismes à levier	60
BCO-184	390154	Mécanismes à coulisse	60
BCO-185	390166	Mécanismes semi-automatiques	90
BCO-186	390175	Le canon d'un fusil	75
BCO-187	390185	Le canon d'une carabine	75
BCO-188	390192	Armes à poudre noire	30
BCO-189	390204	Pistolets et revolvers	60
BCP-181	390217	Les crosses	105
BCP-182	390226	Techniques de bleuissement	90
BCP-183	390234	Notions de balistique	60
BCP-184	390243	Rechargement des munitions	45
BCP-185	390252	Systèmes de visée	30
BCP-186	390262	Ajustement final de l'arme	30
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8589-122	Armurière, armurier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ANALYSE D'ENTRETIEN (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1985 et révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 241.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-450 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENTRETIEN MÉCANIQUE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer des connaissances et habiletés pour : planifier, estimer, diriger ou réaliser l'installation, la mise en marche, l'entretien préventif, le dépannage et la réparation de machines et de systèmes de production conventionnels et automatisés en respectant les règles d'usage de la santé, de la sécurité et de l'hygiène industrielle; planifier, organiser, diriger et réaliser la modification ou l'amélioration d'une machine ou d'un système de production automatisée en vue d'en augmenter le rendement et la fiabilité; concevoir, implanter et gérer les méthodes et procédés d'entretien préventif et systématique des équipements industriels de production en utilisant les techniques conventionnelles et informatisées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-227-77	Statistique et contrôle	60
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-204-85	Cinématique	45
203-206-85	Dynamique	45
203-702-84	Statique et résistance des matériaux	45
241-103-85	Santé, sécurité et hygiène industrielle	30
241-245-85	Hydraulique industrielle	75
241-255-85	Planification et contrôle de l'entretien industriel	45
241-325-89	Notions fondamentales d'automatisation	60
241-335-85	Mesures statiques et dynamiques	60
241-345-85	Pneumatique industrielle	60
241-405-84	Analyse de réseaux hydrauliques et pneumatiques	30
241-415-84	Installation et entretien de réseaux hydrauliques et pneumatiques	75
241-425-91	Automatismes câblés	60
241-435-91	Initiation aux techniques d'usinage	75
241-525-89	Automatismes programmés	75
241-535-91	Analyse de mécanismes industriels	75
241-635-91	Installation et entretien de mécanismes industriels	90
241-665-91	Analyse des vibrations et des sons	45
241-685-85	Gestion de projet d'optimisation et d'entretien	75
241-686-85	Lubrification et lubrifiants	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
242-241-85	Lecture de plans, schématisation et croquis	45
243-171-88	Éléments de circuits électriques	75
243-172-88	Introduction à l'électronique industrielle	75
243-173-88	Équipements électriques et circuits de commande	75
270-101-91	Technologie des matériaux	45
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus environ **300** heures de cours choisis parmi les suivants :

241-510-90	Projet d'entretien industriel	75
241-605-85	Technologies avancées en processus industriels	45
241-615-85	Systèmes de production automatisée	75
241-625-85	Robotique industrielle	75
241-645-85	Asservissements hydrauliques	75
241-675-85	Microthèse	75
241-687-85	Stage industriel	120
241-688-85	Fiabilité et maintenabilité de systèmes	45
241-695-85	Estimation de projet d'optimisation et d'entretien	60

270-102-91	Technologie du soudage	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**2 085**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de profession comme

CCDP	**PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**
8586-001*	Technicienne, technicien en entretien de systèmes industriels

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **VENTE ET SERVICE EN BIJOUTERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1994-1995***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1017 SIGLE SIMCA : BZW-009

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **MÉCANIQUE D'ENTRETIEN INDUSTRIELLE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer des réparations mineures en bijouterie et horlogerie, réaliser des travaux de découpage, de précision, de réparation, de sertissage, de traçage artistique, de polissage et de finition, assurer la vente au comptoir et le service à la clientèle, gérer une petite entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

1341 : Horlogerie-bijouterie

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BCJ-164	399011	Gemmologie	15
BCJ-165	399022	Vente – service à la clientèle	30
BCJ-166	399032	Initiation à l'horlogerie	30
BCJ-167	399042	Horlogerie – réparation mineure	30
BCJ-168	399052	Entreposage et inventaire	30
BCJ-169	399062	Initiation aux affaires	30
BCK-161	399071	Traçage artistique	15
BCK-162	399082	Sciage – découpage de précision	30
BCK-163	399093	Fabrication d'apprêts	45
BCK-164	399105	Réparation de bijoux	75
BCK-165	399114	Sertissage	60
BCK-166	399121	Polissage et finition	15
BCK-167	399131	Projet synthèse	15
BCK-168	399142	Stage commercial	30
		TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8681-122	Bijoutière, bijoutier (réparation)

* * *

SECTEUR 15 :

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (Secondaire)
MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	JZV-004	5048	Entretien général d'immeubles	CEP	900	--	573
	BZU-007	1232	Mécanique de machines fixes (vapeur)	DEP	1 350	--	574
	JZV-002	1438	Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	CEP	900	--	575
	JZU-004	5014	Plomberie-chauffage	DEP	1 350	--	576
	JZU-005	1445	Réfrigération (chem. 2)	DEP	1 800	--	577
900.93			Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation	AEC	1 260	--	578
221.03			Technologie de la mécanique du bâtiment	DEC	2 010	2 670	579
221.53			Technologie de la mécanique du bâtiment	CEC	1 965	--	581

SECTEUR 15 :

MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (Secondaire)
MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

Entretien général d'immeubles
#5048 – JZV-004 – CEP – 900 h

Mécanique de machines fixes (vapeur)
#1232 – BUZ-007 – DEP – 1 350 h

Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)
#1438 – JZV-002 – CEP – 900 h

Plomberie-chauffage
#5014 – JZU-004 – DEP – 1 350 h

Réfrigération (chem. 2)
#1445 – JZU-005 – DEP – 1 800 h

ASP

DEC - CEC

Technologie de la mécanique du bâtiment
#221.03 – DEC – 2 010 h, 2 670 h

Technologie de la mécanique du bâtiment
#221.53 – CEC – 1 965 h

DPEC

AEC

Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation
#900.93 – AEC – 1 260 h

TITRE : **ENTRETIEN GÉNÉRAL D'IMMEUBLES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5048 SIGLE SIMCA : JZV-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 545-100 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exécution de travaux de réfection mineurs, l'entretien des outils et de l'équipement, la gestion d'un petit entrepôt, l'exécution des tâches liées à l'entretien ménager, l'accomplissement de l'entretien préventif et l'exécution de travaux mineurs sur les différents systèmes relatifs à la mécanique du bâtiment, l'adoption de comportements sécuritaires au travail, l'exécution de tâches administratives, la communication d'information, l'établissement de relations fonctionnelles en milieu de travail et, enfin, l'intégration harmonieuse au milieu scolaire et au milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

ou

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
JCO-183	436011	Situation : métier et formation	15
JCO-184	436022	Santé et sécurité du travail	30
JCO-185	436032	Gestion d'un petit entrepôt	30
JCO-186	436047	Entretien ménager d'un bâtiment	105
JCO-187	436053	Travaux mineurs d'entretien général	45
JCO-188	436065	Travaux de menuiserie et de réfection	75
JCO-189	436076	Systèmes de mécanique du bâtiment	90
JCP-181	436084	Entretien d'équipements électriques	60
JCP-182	436092	Communication en milieu de travail	30
JCP-183	436106	Entretien du système de plomberie-chauffage	90
JCP-184	436115	Entretien : ventilation et climatisation	75
JCP-185	436123	Entretien du système de protection – incendies	45
JCP-186	436133	Lecture de plans de bâtiments	45
JCP-187	436142	Utilisation d'un micro-ordinateur	30
JCP-188	436153	Administration d'un bâtiment	45
JCP-189	436162	Moyens de recherche d'emploi	30
JCQ-181	436174	Intégration au travail	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6191-110	Concierge d'immeubles
8799-126	Ouvrière, ouvrier d'entretien d'atelier ou d'usine

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE MACHINES FIXES (VAPEUR) (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1232 SIGLE SIMCA : BZU-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour assurer la conduite et l'entretien des installations mécaniques dans les centrales thermiques, faire fonctionner et maintenir en marche tous genres d'équipement comme les chaudières à vapeur, à eau chaude, à haute température, les machines à fluides thermiques, les machines à vapeur, les turbines, les condenseurs, les pompes et autres accessoires, effectuer des tests de rendement et d'efficacité.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
BBB-182	316016	Croquis et dessin de base	90
BBB-183	316021	Sécurité en atelier	15
BBB-184	316031	Instruments de mesure et de traçage	15
BBB-185	316044	Outillage	90
BBB-186	316061	Matériaux de construction métallique	15
BBB-187	316062	Manutention, suspension et ancrage	30
BBB-188	316072	Assemblages, tuyaux, raccords	30
BBB-189	316081	Propriétés de l'eau	15
BBC-181	316091	Circulation des fluides	15
BBC-182	316102	Thermologie	30
BBC-183	316112	Éléments de contrôle	30
BBC-184	316122	Propriétés de l'air	30
BBC-185	316132	Notions d'électricité	30
BBC-186	316142	Mathématique appliquée I	30
BBC-187	316151	Visite industrielle	15
BBC-188	316164	Soudage oxyacétylénique	60
BBC-189	316173	Tuyaux, raccords, robinets	45
BBD-181	316182	Lois et règlements	30
BBD-182	316193	Chaudières et accessoires	45
BBD-183	316202	Circuit de vapeur	30
BBD-184	316212	Chimie et traitement de l'eau	30
BBD-185	316222	Circuit d'huile	30
BBD-186	316232	Combustion	30
BBD-187	316242	Mécanique des fluides	30
BBD-188	316254	Sciences appliquées	60
BBD-189	316263	Mathématique appliquée II	45
BBE-181	316271	Moteurs à combustion interne	15
BBE-182	316284	Circuit d'eau et pompes	60
BBE-183	316294	Instruments de mesure	60
BBE-184	316302	Turbines de centrales thermiques	30
BBE-185	316312	Purgeurs	30
BBE-186	316322	Compresseurs et commandes pneumatiques	30
BBE-187	316331	Machines motrices alternatives à vapeur	15
BBE-188	316342	Centrale thermique	30
BBE-189	316353	Lubrification, service et entretien annuel	45
BBF-181	316362	Notions d'électrotechnique	30
BBF-182	316372	Circuits électriques des chaudières	30
BBF-183	316381	Machines pour le transfert du réseau d'alimentation	15
BBF-184	316395	Stage industriel	75
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9533-110	Conductrice, conducteur de chaudière
9533-118	Conductrice, conducteur de machine diesel fixe
9533-122	Mécanicienne, mécanicien de machines fixes, en général

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1438 SIGLE SIMCA : JZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-730 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser des travaux d'installation, d'entretien et de vérification des systèmes de protection contre l'incendie (cabinets d'incendie, pompes à incendie, systèmes sous eau, systèmes sous air, systèmes préaction, systèmes à mousse, systèmes chimiques).

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle de 5e secondaire, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
JBI-181	304011	La profession, la formation	15
JBI-182	304024	Plans et devis	60
JBI-183	304035	Préparation de la tuyauterie	75
JBI-184	304042	Notions de base en électricité	30
ECE-183	256002	Santé et sécurité : construction	30
JBI-185	304086	Réseau d'extincteurs automatiques	90
JBI-186	304072	Calculs hydrauliques	30
JBI-187	304082	Installation : cabinet d'incendie	30
JCE-184	304053	Installation système résidentiel	45
JBI-188	304096	Système sous eau	90
KDN-186	255001	Organismes de la construction	15
JBI-189	304116	Système sous air	90
JBJ-181	304126	Système préaction	90
JBJ-182	304133	Système à mousse	45
JBJ-183	304142	Système chimique	30
JBJ-184	304155	Vérification, entretien d'un système	75
JBJ-185	304161	Recherche d'emploi	15
JBJ-186	304173	Entretien pompe à incendie	45
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8791-119	Monteuse, monteur d'installation de protection contre l'incendie

* * *

TITRE : **PLOMBERIE-CHAUFFAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5014 SIGLE SIMCA : JZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 453-750 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour installer des systèmes de drainage, de ventilation (évents), d'eau chaude, d'eau froide et des systèmes de chauffage à l'eau chaude, distinguer leur fonctionnement, en assurer l'entretien, la réparation et les modifications, comprendre et appliquer les articles du *Code de plomberie du Québec*, résoudre des problèmes de chauffe-eau, lire et interpréter des plans de plomberie et de chauffage pour des bâtiments résidentiels et à logements multiples, installer, ajuster et entretenir des pompes, évaluer les besoins relatifs à une installation septique et en faire un croquis, effectuer des épreuves d'étanchéité.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
JCF-185	307012	Situation au regard du métier	30
ECE-183	255002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
JCF-186	307022	Mathématique appliquée	30
JCF-187	307034	Techniques de base – assemblage de tuyau	60
JBK-187	305072	Systèmes de plomberie	30
JCF-188	307042	Matériaux et équipement	30
JBK-182	305088	Code de plomberie	90
JBK-183	305096	Installation de drains	60
JBK-184	305104	Installation d'évents	60
JDN-186	255001	Organismes de la construction	15
JBJ-186	305062	Notions – mécanique et fluides	30
JCF-189	307052	Travaux de soudure	30
JBK-187	305184	Installation – eau froide, eau chaude	60
JCG-181	307063	Entretien d'appareils sanitaires	45
JBK-188	305172	Problèmes de chauffe-eau	30
JCG-182	307073	Lecture de plans et devis de plomberie	45
JCG-183	307083	Réparation et entretien de systèmes de plomberie	45
SDC-185	305111	Communication au travail	15
JBL-183	305213	Plomberie – résidences rurales	45
JCG-184	307094	Fonctionnement de systèmes de chauffage	60
JCG-185	307102	Chauffage périmétrique	30
JCG-186	307114	Notions de chaleur	60
JCG-187	307121	Mécanique des fluides – chauffage	15
JCG-188	307135	Dispositif de commande	75
JCG-189	307146	Chauffage direct et renversé	90
JCH-181	307152	Chauffage monotio	30
JCH-182	307165	Chauffage vapeur – basse pression	75
JCH-183	307172	Appareils de chauffage au mazout	30
JCH-184	307182	Réparation de chauffage eau-vapeur	30
JCH-185	307192	Lecture de plans et devis de chauffage	30
JCH-186	307201	Recherche d'emploi	15
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8791-110	Tuyauteuse, tuyauteur
8791-112	Tuyauteuse, tuyauteur de conduites de vapeur
8791-114	Plombière, plombier
8791-122	Monteuse, monteur d'installations au gaz
8791-124	Plombière, plombier, construction résidentielle

* * *

TITRE : **RÉFRIGÉRATION (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1990-1991, mais ayant subi de légères modifications en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1445 SIGLE SIMCA : JZU-005

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-710.SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réaliser l'installation, l'entretien et le dépannage de systèmes de réfrigération et climatisation tels que les appareils domestiques, les chambres froides, les comptoirs réfrigérés, les machines à glace, les climatiseurs monoblocs, les climatiseurs en sections, les thermopompes, les refroidisseurs de liquide, les systèmes centraux de climatisation, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
JCL-181	300314	Les compresseurs	60
JCL-182	300321	Les pompes centrifuges	15
JCL-183	300331	Humidificateurs	15
JCL-184	300343	Thermomètre	45
JCL-185	300352	Logiciel de commande	30
JCL-187	300364	Thermopompes : entretien et dépannage	45
JCL-188	300373	Refroidisseur de liquide	45
JCL-189	300386	Système de climatisation central	90
JCI-181	300012	Formation et profession	30
JCI-182	300024	Théorie du cycle frigorifique	60
JCI-183	300036	Outillage et mécanique d'entretien	90
JCI-184	300042	Oxycoupage, soudage et brasage	30
JCI-185	300051	Huiles et fluides frigorigènes	15
JCI-186	300063	Les détendeurs	45
JCI-187	300071	Condenseurs-évaporateurs	15
JCI-188	300082	Compresseurs réciproques	30
JCI-189	300095	Circuits-réfrigération de base	75
JCJ-181	300104	Électricité de base	60
JCJ-182	300112	Schémas et croquis	30
JCJ-183	300128	Moteurs, commandes électriques	105
JCJ-184	300133	Régulateurs, circuleries fluidiques	45
JCJ-185	300143	Tuyauterie – système frigorifique	45
JCM-182	300158	Chambres froides	90
JCJ-187	300164	Comptoirs réfrigérés	60
JCM-183	300172	Machine à glace-entretien et dépannage	15
JCM-184	300183	Appareils domestiques de réfrigération	45
ECE-183	256002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
JCK-181	300193	Informations techniques au traitement	45
JCK-182	300213	Résolution de problèmes	45
JCK-183	300226	Ventilation et climatisation	90
JCK-184	300232	Les échangeurs de chaleur	30
JCK-185	300242	Circuits de commande électronique	30
JCK-186	300252	Lecture de plans et de devis	30
JCK-187	300263	Climatiseurs monoblocs	45
JCK-188	300274	Climatiseur en sections	90
JCL-186	300283	Installation d'une thermopompe	45
JCK-189	300292	Recherche d'emploi	30
KDN-166	258001	Organismes de la construction	15
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8533-118	Mécanicienne, mécanicien en réfrigération et climatisation
8533-150	Réparatrice, réparateur de groupe frigorifique
Contexte québécois	Frigoriste

* * *

TITRE : **RÉFRIGÉRATION, CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.93

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 260 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et les habiletés requises pour s'acquitter des tâches à caractère technique dans les domaines de la réfrigération, du chauffage, de la ventilation et de la climatisation. Participer à l'élaboration des plans et devis, faire l'estimation de projets, coordonner les travaux d'installation, mettre en marche différents systèmes et en assurer le bon fonctionnement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-702-85	Compléments de mathématique	75
221-103-89	Initation à la mécanique du bâtiment	30
221-203-89	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-89	Techniques de tuyauterie	60
221-223-89	Thermodynamique appliquée	45
221-233-89	Construction	45
221-323-89	Chauffage I	45
221-333-89	Réfrigération I	45
221-343-89	Ventilation I	45
221-353-89	Reproduction graphique pour la spécialité	45
221-373-89	Introduction à la régulation	45
221-403-89	Climatisation I	45
221-423-89	Chauffage II	45
221-433-89	Réfrigération II	45
221-443-89	Ventilation II	45
221-503-89	Climatisation II	45
221-603-89	Climatisation III	75
221-663-89	Estimation en mécanique du bâtiment	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-89	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 110**

plus 3 cours pour environ **150** heures choisis parmi les suivants :

221-543-89	Ventilation industrielle	45
221-573-89	Régulation des systèmes de climatisation	75
221-583-89	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-89	Protection incendie	45
221-643-89	Économie d'énergie	45
221-653-89	Système de gestion énergétique	60
221-683-89	Électricité du bâtiment	45
	TOTAL	**1 380**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des diplômées et diplômés polyvalents connaissant l'ensemble des techniques menant à la réalisation d'un bâtiment confortable selon le type d'application. Dans le but de confort d'un bâtiment, les finissantes et finissants ont des connaissances approfondies de tous les systèmes d'un bâtiment : chauffage, plomberie, réfrigération, ventilation, climatisation et régulation automatique. Une formation spécialisée dans la discipline de mécanique du bâtiment permet aux diplômées et diplômés de s'occuper, pour n'importe quel système de mécanique du bâtiment, de mise en marche, de l'analyse, de l'ajustement de systèmes en place, du choix d'appareils pour une application particulière et de l'estimation de projets.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536 de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
203-115-89	Physique générale	75
203-116-89	Statique et résistance des matériaux	75
221-103-89	Initiation à la mécanique du bâtiment	30
221-203-89	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-89	Techniques de tuyauterie	60
221-223-89	Thermodynamique appliquée	45
221-233-89	Construction	45
221-313-89	Plomberie I	45
221-323-89	Chauffage I	45
221-333-89	Réfrigération I	45
221-343-89	Ventilation I	45
221-353-89	Reproduction graphique pour la spécialité	45
221-373-89	Introduction à la régulation	45
221-403-89	Climatisation I	45
221-413-89	Plomberie II	45
221-423-89	Chauffage II	45
221-433-89	Réfrigération II	45
221-443-89	Ventilation II	45
221-453-89	Composantes de circuits électriques	45
221-503-89	Climatisation II	45
221-523-89	Chauffage III	45
221-533-89	Réfrigération III	45
221-553-89	Circuits électriques de chauffage et de réfrigération	45
221-573-89	Régulation des systèmes de climatisation	75
221-603-89	Climatisation III	75
221-643-89	Économie d'énergie	45
221-653-89	Système de gestion énergétique	60
221-663-89	Estimation en mécanique du bâtiment	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-221-88	Éléments de géométrie descriptive	60
311-621-88	Santé et sécurité du travail	30
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 788**

plus 225 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

221-543-89	Ventilation industrielle	45
221-583-89	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-89	Protection-incendie	45
221-623-89	Procédés industriels et combustion	45

221-663-89	Électricité du bâtiment	
221-693-89	Projet de fin d'études	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
		45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment
2163-116	Dessinatrice, dessinateur en conception assistée par ordinateur
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment
5131-144	Conseillère, conseiller en consommation d'énergie
6796-110	Inspectrice, inspecteur en bâtiments
6796-115	Inspectrice, inspecteur en rénovation domiciliaire
Contexte québécois	Dessinatrice-conceptrice, dessinateur-concepteur
Contexte québécois	Inspectrice, inspecteur en mécanique de bâtiment
Contexte québécois	Technicienne, technicien en mécanique de bâtiment
Contexte québécois	Représentante, représentant technique

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE DU BÂTIMENT (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1989***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 221.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **MÉCANIQUE DU BÂTIMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'élève sera en mesure de : situer la mécanique du bâtiment à l'intérieur du processus d'élaboration d'un bâtiment; maîtriser le vocabulaire propre à sa discipline; utiliser correctement le matériel et les instruments propres à sa discipline; concevoir différents documents de mécanique du bâtiment; planifier les étapes de réalisation d'un travail de mécanique du bâtiment selon certains critères de production; réaliser différents travaux de mécanique du bâtiment; évaluer les méthodes de travail à utiliser en fonction des besoins exprimés.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-702-85	Compléments de mathématique (Bâtiment et territoire)	75
203-115-86	Physique générale	75
203-116-86	Statique et résistance des matériaux	75
221-103-86	Initiation à la mécanique du bâtiment	30
221-203-86	Charge de chaleur et isolation	60
221-213-86	Techniques de tuyauterie	60
221-223-86	Thermodynamique appliquée	60
221-233-86	Construction	45
221-313-86	Plomberie I	45
221-323-86	Chauffage I	45
221-333-86	Réfrigération I	45
221-343-86	Ventilation I	45
221-363-86	Reproduction graphique pour le spécialisé	45
221-373-86	Introduction à la régulation	45
221-403-86	Climatisation I	45
221-413-86	Plomberie II	45
221-423-86	Chauffage II	45
221-433-86	Réfrigération II	45
221-443-86	Ventilation II	45
221-453-86	Composantes de circuits électriques	45
221-503-86	Climatisation II	45
221-523-86	Chauffage III	45
221-533-86	Réfrigération III	45
221-553-86	Circuits électriques de chauffage et de réfrigération	45
221-573-86	Régulation des systèmes de climatisation	45
221-603-86	Climatisation III	75
221-643-86	Économie d'énergie	75
221-653-86	Système de gestion énergétique	45
221-663-86	Estimation en mécanique du bâtiment	60
242-101-76	Sciences graphiques I	75
242-221-86	Éléments de géométrie descriptive	60
311-921-86	Santé et sécurité du travail	60
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	30
		45
	SOUS-TOTAL	**1 785**

plus 4 cours pour 180 heures choisis parmi les suivants :

221-543-86	Ventilation industrielle	45
221-583-86	Développement de pièces de systèmes	45
221-613-86	Protection-incendie	45
221-623-86	Procédés industriels et combustion	45
221-663-86	Électricité du bâtiment	45
221-693-86	Projet de fin d'études	45
401-931-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-002*	Technicienne, technicien en mécanique du bâtiment

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 16 :

MÉTALLURGIE (Secondaire)
MÉTALLURGIE (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	WZU-007	5020	Assemblage de structures métalliques	DEP	1 350	– –	585
270.02			Contrôle de la qualité	DEC	1 890	2 550	586
270.51			Contrôle de la qualité	CEC	1 950	– –	588
900.10			Essais non destructifs	AEC	465	– –	589
	WZU-008	5021	Ferblanterie-tôlerie	DEP	1 365	– –	590
	MZW-007	1089	Mécanique en construction métallique	ASP	450	– –	591
270.50			Métallurgie générale	CEC	1 395	– –	592
	WZU-004	1219	Moulage-fondage	DEP	1 350	– –	593
270.04			Procédés métallurgiques	DEC	1 920	2 580	594
270.53			Procédés métallurgiques	CEC	1 985	– –	596
	WZU-002	1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	DEP	1 350	– –	597
270.03			Soudage	DEC	1 920	2 580	598
270.52			Soudage	CEC	1 985	– –	600
	WZW-002	1052	Soudage-assemblage	ASP	525	– –	601
	WZU-006	1049	Soudage général	DEP	1 350	– –	602
	WZW-004	1053	Soudage sur tuyau (haute pression)	ASP	600	– –	603

SECTEUR 16 :

MÉTALLURGIE (Secondaire)
MÉTALLURGIE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

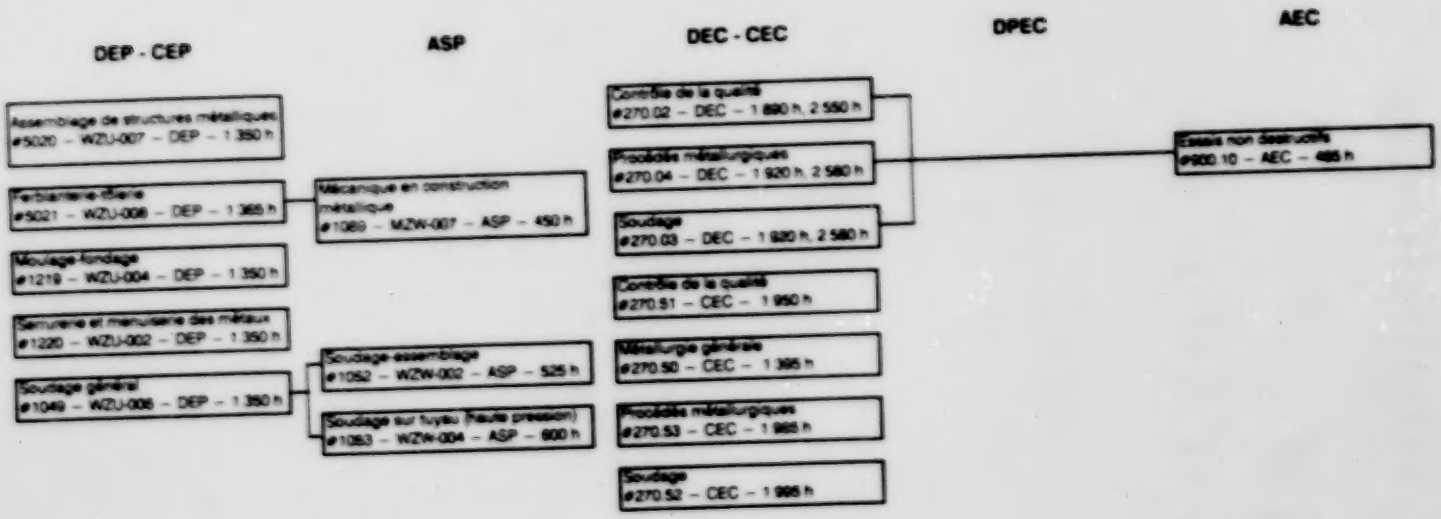

TITRE : **ASSEMBLAGE DE STRUCTURES MÉTALLIQUES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5020 SIGLE SIMCA : WZU-007

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-480 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour lire des plans d'assemblage d'éléments de structures et interpréter des plans d'ossatures, préparer les pièces à l'aide du procédé d'oxycoupage, assembler les pièces en sous-modules afin de réaliser l'assemblage d'ossatures par procédés mécaniques et thermiques.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WCG-156	303011	Situation : métier et formation	15
WCH-162	303042	Santé et sécurité	30
WCP-161	303387	Croquis, schémas et dessins	105
WCP-162	303392	Instruments de mesure, outils	30
WCP-163	303402	Connaissances des matériaux	30
WCP-164	303413	Coupage des profilés par oxycoupage	45
WCP-165	303425	Application des procédés thermiques	75
WCP-166	303433	Interprétation des plans de membrures	45
WCP-167	303445	Assemblage de membrures	75
WCP-168	303455	Plans de colonnes et poutres	75
WCP-169	303463	Procédé d'assemblage mécanique	45
WCQ-161	303472	Dessin de patrons simples	30
WCQ-162	303482	Levage et manutention	30
WCH-164	303082	Principes de métallurgie	30
WCQ-163	303496	Assemblage de colonnes et poutres	75
WCQ-164	303505	Interprétation de plans de fermes	75
WCQ-165	303516	Assemblage de fermes	90
WBF-166	303241	Communication au travail	15
WCQ-166	303522	Fabrication de gabarits	30
WCQ-167	303535	Interprétation des plans d'ossatures	75
WCQ-168	303542	Redressement de profilés	30
WCQ-169	303555	Assemblage d'ossatures	75
WBH-161	303381	Moyens de recherche d'emploi	15
WCR-161	303565	Plans de type architectural	75
WCR-162	303574	Assemblage architectural	60
WCR-163	303585	Intégration au travail	75
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8337-122	Charpentière, charpentier en acier de construction
8337-126	Traceuse, traceur de charpentes métalliques
8793-130	Monteuse, monteur en constructions métalliques

* * *

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1988***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 890 heures
TOTALE : 2 550 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. La formation des techniciennes et techniciens en contrôle de la qualité les prépare pour le travail de laboratoire, soit de recherche, soit de contrôle de la qualité. Ce contrôle peut être physique, chimique, mécanique ou non destructif (radiographie, ultrasons).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (086-526 ou 086-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-832-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	60
202-114-88	Chimie générale I	60
202-116-88	Chimie générale II	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-88	Métallurgie extractive et manufacturière	75
270-120-88	Métallographie	60
270-210-88	Métallurgie physique	60
270-310-88	Métaux et alliages industriels	75
270-320-88	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-88	Traitements thermiques	75
270-430-88	Technologie du soudage	60
270-440-88	Corrosion	60
270-450-88	Lecture de plans	60
	SOUS-TOTAL	**990**
plus les cours suivants pour 720 heures :		
270-420-88	Protection de métaux	60
270-502-88	Projets de laboratoire dirigés	60
270-512-88	Radiographie industrielle	75
270-520-88	Analyse des alliages	60
270-532-88	Ultrasons	75
270-550-88	Métallurgie mécanique	75
270-602-88	Projet de fin d'études	60
270-612-88	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	60
270-620-88	Défauts métallurgiques	30
270-622-88	Assurance qualité	30
270-630-88	Mesures	60
270-632-88	Contrôle des procédés de production	45
270-652-88	Inspection en service	45
plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
270-610-88	Matériaux industriels	60
270-640-88	Collage des matériaux	45
270-642-88	Stages industriels en contrôle de la qualité	60
270-660-88	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-663-88	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-88	Réparation et entretien	60
	TOTAL	**1 890**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02, Contrôle de la qualité, 271.03, Soudage et 270.04, Procédés métallurgiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie métallurgique
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique
8146-110	Vérificatrice, vérificateur du traitement thermique des métaux
8146-118	Essayeuse, essayeur de la résistance du métal à la rupture
8336-114	Vérificatrice, vérificateur de fabrication de produits métalliques

* * *

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 270.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 436-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome la préparation des pièces et l'interprétation des structures métallographiques. Établissement des procédures et réalisation des traitements thermiques, contrôle et opération de bains de galvanoplatie, réalisation d'essais de corrosion des métaux, détermination de la composition chimique des métaux par l'utilisation non destructifs en radiographie, ultrasons, magnétoscopie et ressuage. Lecture des plans des pièces à analyser.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme).
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme).
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-91	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus les cours suivants pour **555** heures :

270-502-86	Projets de laboratoire dirigés	90
270-512-86	Radiographie industrielle	75
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-532-86	Ultrasons	75
270-602-86	Projet de fin d'études	60
270-612-86	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	45
270-622-86	Assurance qualité	30
270-630-86	Mesures	60
270-632-86	Contrôle des procédés de production	45
270-652-86	Inspection en service	45
	TOTAL	**1 950**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **ESSAIS NON DESTRUCTIFS (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.10

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 436-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Favoriser la mobilité du personnel à l'intérieur du domaine des essais non destructifs en leur donnant accès à un programme de perfectionnement en radiographie, en ultrasons, en magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault. Aider l'élève à organiser son travail efficacement et à travailler en équipe tout en développant sa motivation et son sens de la responsabilité professionnelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Conditions particulières** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 200.00, *Techniques physiques* (programmes de la série 200)
  ou avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme)
  Détenir une certification de niveau I de l'Office des normes générales du Canada en radiographie industrielle ou en ultrasons ou en magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
270-112-86	Méthodologie du travail	30
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-450-86	Lecture de plans	60
270-512-86	Radiographie industrielle	75
270-532-86	Ultrasons	75
270-610-86	Matériaux industriels	60
270-612-86	Magnétoscopie, ressuage et courants de Foucault	45
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-622-86	Assurance qualité	30
	TOTAL	**465**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **FERBLANTERIE-TÔLERIE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5021 SIGLE SIMCA : WZU-008

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-487 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour tracer des croquis et des patrons, lire et interpréter des plans de fabrication et d'installation, découper, façonner et assembler des pièces de métal en feuilles, installer des réseaux de distribution et d'évacuation d'air, installer des toitures de métal.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WCG-188	303011	Situation : métier et formation	15
WCP-181	303387	Croquis, des schémas et dessins	105
WCR-184	303592	Notions de trigonométrie	30
WCR-186	303603	Patrons-pièces rectangulaires	45
WCH-182	303042	Santé et sécurité	30
WCP-182	303392	Instruments de mesures, outils	30
WCR-188	303613	Machines-outils de coupe	45
WCP-189	303463	Procédé d'assemblage mécanique	45
WCR-187	303623	Fabrication des pièces rectangulaires	45
WCR-188	303634	Fabrication des raccords rectangulaires	60
WCH-184	303062	Principes de métallurgie	30
WCR-189	303644	Interprétation – plans de fabrication	60
WCT-181	303655	Patrons d'objets cylindriques	75
WCT-182	303664	Procédés thermiques	60
WCT-183	303673	Fabrication des pièces cylindriques	45
WCT-184	303686	Utilisation techniques d'assemblage thermique	60
WCT-185	303692	Logiciel de développement	30
WCT-186	303704	Fabrication des raccords cylindriques	60
ECE-163	255002	Santé et sécurité (construction)	60
WCT-187	303714	Interprétation plans d'installation	60
WCT-188	303722	Montage des échafaudages	30
WCQ-182	303462	Levage et manutention	30
WCT-189	303732	Ancrage et suspension	30
WDB-181	303742	Installation – revêtements métalliques	30
WDB-182	303752	Recouvrement de toitures métalliques	30
WDB-183	303764	Applications – principes de ventilation	60
WDB-184	303775	Réseaux de distribution d'air	75
WBH-181	303381	Moyens de recherche d'emploi	15
KDN-166	255001	Organismes de la construction	15
WDB-185	303784	Intégration au travail	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8333-118	Tôlière, tôlier
8333-130	Traceuse, traceur en chaudronnerie
8333-134	Découpeuse, découpeur de métaux en feuilles
8333-138	Finisseuse, finisseur de tôles
8793-112	Poseuse, poseur de panneaux muraux métalliques
8395-138	Modeleuse, modeleur de meubles métalliques
Contexte québécois	Ferblantière, ferblantier

* * *

TITRE : **MÉCANIQUE EN CONSTRUCTION MÉTALLIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1089 SIGLE SIMCA : MZW-007
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-487 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 450 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour monter, assembler et fixer les pièces d'une charpente métallique en utilisant les outils manuels ou mécaniques, tracer, fabriquer et assembler des ensembles métalliques tels que les structures des réservoirs citernes, des conduits métalliques, des équipements sanitaires, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

5021 Ferblanterie-tôlerie
ou 1218 Mécanique de tôlerie
ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
MDL-183	306013	Dessin de spécialité	45
MDL-184	306022	Éléments de métrologie	30
MDL-185	306032	Procédé de travail	30
MDL-186	306045	Fabrication de meubles métalliques	75
MDL-187	306051	Contrôle de la qualité	15
MDL-188	306066	Fabrication de pièces industrielles	90
MDL-189	306072	Polissage de surfaces et abrasifs	30
MDM-181	306084	Lecture de plan appliquée	60
MDM-182	306092	Mathématique appliquée à la construction métallique	30
MDM-183	306013	Manutention	45
		TOTAL	450

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8737-110	Chaudronnière, chaudronnier
8737-118	Chaudronnière-monteuse-réparatrice, chaudronnier-monteur-réparateur
8793-143	Monteuse, monteur de charpentes métalliques (d'échafaudages)

* * *

TITRE : **MÉTALLURGIE GÉNÉRALE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.50

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 395 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaires à la réalisation de tâches de contrôle de production, d'inspection ou d'essais sur des pièces métalliques moulées, forgées ou des ensembles soudés. Réaliser, sous supervision d'une technicienne, d'un technicien ou d'une ingénieure, d'un ingénieur, des essais mécaniques ou non destructifs courants. Lire les plans permettant de participer à la mise en fabrication des pièces ou d'assemblages métalliques. Relever des données permettant le contrôle du processus de production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
243-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	TOTAL	**1 395**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **MOULAGE-FONDAGE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1219 SIGLE SIMCA : WZU-004
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-100 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer des moules et des noyaux, mélanger les sables de fonderie, analyser les différents alliages ferreux et non ferreux, entretenir et faire fonctionner les fours qui servent à la fusion des métaux, fondre et couler avec différents métaux, démouler, ébarber, mauler et polir les pièces coulées, effectuer les cordons de soudure, entretenir l'équipement et l'outillage.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WEU-185	315012	Techniques du métier	30
WEU-186	315024	Dessin de base	60
WEU-187	315033	Étude des sables	45
WEU-188	315041	Métallurgie	15
WEU-189	315095	Moulage au banc (aluminium)	75
WBK-181	315062	Étude de fusion de l'aluminium	30
WBK-182	315072	Entretien des fours à fusion	30
WBK-183	315085	Moulage au plancher (aluminium)	75
WBK-184	315096	Fabrication et reconditionnement : sable moulé	60
WBK-185	315104	Moulage au banc (aluminium et cuivre)	60
WBK-186	315112	Étude de fusion (aluminium et cuivre)	30
WBK-187	315122	Démoulage et ébavurage des pièces	30
WBK-188	315135	Finition des pièces	75
WBK-189	315144	Organisation de la coulée	60
WBL-181	315152	Moulage au plancher (aluminium et cuivre)	30
WBL-182	315162	Entretien – équipement et chantier	30
WBL-183	315173	Noyautage	45
WBL-184	315181	Défauts de fonderie : causes, remplacements	15
WBL-185	315194	Moulage au banc (fonte)	60
WBL-186	315201	Ébarbage	15
WBL-187	315213	Étude de fusion (fonte, acier)	45
WBL-188	315226	Moulage au plancher (fonte)	90
WBL-189	315231	Pyromètre	15
WBM-181	315246	Moulage, moule mécanique	60
WBM-182	315252	Systèmes de coulée et masselottage	30
WBM-183	315261	Produits exothermiques	15
WBM-184	315271	Moulage en sable (sans cuisson)	15
WBM-185	315281	Fabrication de fausses pièces	15
WBM-186	315293	Moulage et polissage des pièces de fonte	45
WBM-187	315306	Stage en milieu de travail	90
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8131-114	Conductrice, conducteur de haut-fourneau
8131-126	Conductrice, conducteur de four (métallurgie)
8137-001*	Couleuse, couleur de fonderie
8137-110	Couleuse, couleur de modèles
8137-114	Mouleuse, mouleur de sable
8137-146	Mouleuse, mouleur sur machine
8137-174	Conductrice, conducteur de machine à couler sous pression

* Code Repères

* * *

TITRE : **PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 580 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. Les technicienne et technicien en procédés métallurgiques occupent des postes directement reliés à la production. Ils peuvent participer à la réalisation, ou réaliser de façon autonome, la mise en fabrication, le développement et le contrôle des procédés de production dans des domaines aussi variés que la production des métaux primaires, l'élaboration d'alliages fins, la mise en forme par moulage ou déformation à chaud ou à froid, les traitements thermiques ou l'électrochimie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-600-65	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-66	Chimie générale I	60
202-116-66	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-302-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-66	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-66	Métallographie	30
270-210-66	Métallurgie physique	75
270-310-66	Métaux et alliages industriels	75
270-320-66	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-66	Traitements thermiques	75
270-430-66	Technologie du soudage	60
270-440-66	Corrosion	60
270-450-66	Lecture de plans	60
	SOUS-TOTAL	**960**
plus les cours suivants pour 750 heures :		
270-430-66	Protection des métaux	60
270-504-66	Projets de laboratoire dirigés	60
270-514-66	Essais mécaniques et non destructifs	75
270-530-66	Analyse des alliages	60
270-544-66	Procédés de réduction et d'affinage	75
270-584-66	Fonderie	60
270-574-66	Appareils de fusion	45
270-604-66	Projet de fin d'études	60
270-624-66	Fusion et élaboration d'alliages	75
270-630-66	Mesures	60
270-644-66	Mise en forme	60
270-654-66	Mise en fabrication de moulages	60
plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
270-610-66	Matériaux industriels	60
270-634-66	Stages industriels en procédés métallurgiques	60
270-640-66	Collage des matériaux	45
270-660-66	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-663-66	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-66	Réparation et entretien	60
	TOTAL	**1 689**

* Trois programmes font partie du de tronc commun : 270.02, Contrôle de la qualité, 271.03, Soudage et 270.04, Procédés métallurgiques.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie métallurgique
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique
5131-154	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien en métaux
8130-001*	Contremaîtresse, contremaître des métallurgistes et travailleurs assimilés

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **PROCÉDÉS MÉTALLURGIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 965 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome : la planification et la mise en fabrication de la production de produits métalliques; le développement et le contrôle du processus de production; la vérification de toutes les étapes mises en œuvre lors de l'élaboration et la transformation des métaux; la préparation des pièces et l'interprétation de structures métallographiques; l'établissement des procédures; la réalisation d'essais mécaniques; l'analyse et l'interprétation des résultats.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus les cours suivants pour **570** heures :

270-504-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-514-86	Essais mécaniques et non destructifs	75
270-544-86	Procédés de réduction et d'affinage	75
270-574-86	Appareils de fusion	45
270-604-86	Projet de fin d'études	60
270-624-86	Fusion et élaboration d'alliages	75
270-630-86	Mesures	60
270-644-86	Mise en forme	60
270-654-86	Mise en fabrication de moulages	60
	TOTAL	**1 965**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique

* * *

TITRE : **SERRURERIE ET MENUISERIE DES MÉTAUX (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1220 SIGLE SIMCA : WZU-002
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 453-370 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour fabriquer, façonner, transformer et installer des objets ou articles de métaux ouvrés, manuellement ou à l'aide de machines-outils.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**) (***)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

(***) *Pour travailler dans les chantiers de construction, les candidates et les candidats doivent posséder un certificat de classification émis par la Commission de la construction du Québec (CCQ) ainsi qu'une carte et un carnet d'apprentissage valides.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
SSS-181	309162	Sécurité sur les chantiers de construction	30
WBM-188	320013	Outils de coupe manuelle et mécanique	45
WBM-189	320023	Initiation au soudage au gaz	45
WBN-181	320031	Mathématique appliquée	15
WBN-182	320041	Instruments de mesure et de traçage	15
WBN-183	320056	Dessin et lecture de plans	90
WBN-184	320062	Oxycoupage	30
WBN-185	320077	Soudage arc électrique à plat	105
WBN-186	320081	Matériaux de fabrication métallique	15
WBN-187	320092	Manutention, levage et échafaudage	30
WBN-188	320104	Soudage arc électrique horizontal	60
WBN-189	320113	Procédés d'assemblage	45
WBO-181	320122	Redressements cintreux manuel et mécanique	30
WBO-182	320132	Machines-outils de tôlerie	30
WBO-183	320143	Ouvrages de serrurerie hors-bâtiment	45
WBO-184	320154	Croquis et développements	60
WBO-185	320162	Forgeage et martelage	30
WBO-186	320172	Analyse de fabrication et législation	30
WBO-187	320182	Gabarits de formage et d'assemblage	30
WBO-188	320196	Soudage arc électrique vertical	60
WBO-189	320204	Ouvrages de défense	60
WBP-181	320212	Raccords de tuyauterie	30
WBP-182	320223	Soudage, procédé MIG	45
WBP-183	320231	Traitement des surfaces	15
WBP-184	320244	Ouvrages de protection	60
WBP-185	320254	Soudage arc électrique plafond	60
WBP-186	320264	Escaliers de métal droits	60
WBP-187	320276	Escaliers de métal colimaçon	60
WBP-188	320284	Stage en milieu de travail	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8529-198	Monteuse, monteur d'articles métalliques
8793-110	Serrurière, serrurier de bâtiment

* * *

TITRE : **SOUDAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-435 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 920 heures
TOTALE : 2 560 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les cours du tronc commun ont pour objet la connaissance approfondie des principes métallurgiques fondamentaux ainsi que les bases scientifiques indispensables à la polyvalence souhaitée. Les connaissances acquises en métallurgie, ainsi que dans les techniques de soudage, rendent les techniciennes, les techniciens aptes à contrôler les soudures par métallographie, essais mécaniques et non destructifs et à participer à la conception de constructions soudées. Les techniciennes et techniciens en métallurgie-soudage interprètent les normes et codes de la profession, établissent des procédures de soudage et de qualification.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun*		
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	60
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	45
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	60
270-450-86	Lecture de plans	45
	SOUS-TOTAL	**885**
plus les cours suivants pour 750 heures :		
270-503-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-513-86	Études d'ensembles soudés	60
270-523-86	Métallurgie du soudage	75
270-533-86	Équipement de soudage	75
270-543-86	Mécanique des ensembles soudés	75
270-553-86	Produits d'apport	75
270-563-86	Techniques de soudage	75
270-603-86	Projet de fin d'études	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	60
270-623-86	Procédés de soudage	75
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	75
270-673-86	Procédés spéciaux de soudage	45
plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :		
270-610-86	Matériaux industriels	60
270-633-86	Stages industriels en soudage	60
270-640-86	Collage des matériaux	45

270-680-86	Introduction aux technologies assistées par ordinateur	60
270-683-86	Soudage des métaux non-ferreux	60
270-693-86	Réparation et entretien	60
	TOTAL	**1 920**

* Trois programmes font partie de ce tronc commun : 270.02, *Contrôle de la qualité*, 271.03, *Soudage* et 270.04, *Procédés métallurgiques*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en génie métallurgique
2165-250	Technicienne, technicien en génie métallurgique
8130-002*	Contremaîtresse, contremaître à la fabrication de la soudure
8336-110	Vérificatrice, vérificateur en soudure
8335-334	Technicienne-soudeuse, technicien-soudeur

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **SOUDAGE (collégial)**

STATUT : ***Programme implanté en 1986***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 270.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 995 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances et le savoir-faire permettant d'assurer de façon autonome la préparation des pièces et l'interprétation des structures métallographiques. Établissement des procédures et réalisation des traitements thermiques. Le régime régulier à temps complet ou à temps partiel est offert aux candidates et candidats. Les titulaires de ce programme sont capables de travailler au sein d'équipes multidisciplinaires tant au niveau de l'entreprise privée que dans les organismes publics ou parapublics.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-402-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-114-86	Chimie générale I	60
202-116-86	Chimie générale II	60
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
242-101-79	Sciences graphiques I	60
270-110-86	Métallurgie extractive et manipulations	60
270-120-86	Métallographie	30
270-210-86	Métallurgie physique	75
270-310-86	Métaux et alliages industriels	75
270-320-86	Santé, hygiène et sécurité industrielles	30
270-410-86	Traitements thermiques	75
270-420-86	Protection des métaux	60
270-430-86	Technologie du soudage	60
270-440-86	Corrosion	45
270-450-86	Lecture de plans	60
270-520-86	Analyse des alliages	60
270-550-86	Métallurgie mécanique	75
270-564-86	Fonderie	60
270-620-86	Défauts métallurgiques	30
270-643-86	Inspection et contrôle des soudures	75
270-663-86	Procédures de soudage	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus les cours suivants pour **600** heures :

270-503-86	Projets de laboratoire dirigés	60
270-513-86	Études d'ensembles soudés	60
270-523-86	Métallurgie du soudage	75
270-533-86	Équipement de soudage	60
270-543-86	Mécanique des ensembles soudés	75
270-553-86	Produits d'apport	30
270-563-86	Techniques de soudage	60
270-603-86	Projet de fin d'études	60
270-623-86	Procédés de soudage	75
270-673-86	Procédés spéciaux de soudage	45
	TOTAL	**1 995**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-334	Technicienne-soudeuse, technicien-soudeur

* * *

TITRE : **SOUDAGE-ASSEMBLAGE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1052 SIGLE SIMCA : WZW-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 525 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage-assemblage, réaliser des projets d'assemblage et de soudage d'éléments de base, d'éléments de structure, des projets d'assemblage industriels et de structures métalliques avec différents procédés de soudure, appliquer des notions de calcul et d'estimation, interpréter des plans industriels et exécuter des dessins d'élaboration.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1049	Soudage général
ou	308-500	Soudeuse générale, soudeur général
ou	1217	Soudage général
ou	808-500	General Welder
ou	1874	General Welder
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WCJ-186	301357	Lecture de plans	105
WCJ-188	301371	Notions de calcul	15
WCJ-187	301382	Santé et sécurité	30
WCJ-188	301391	Techniques de montage	15
WCJ-189	301403	Assemblage de base I	45
WCK-181	301411	La qualité des assemblages	15
WCK-182	301423	Assemblage de base II	45
WCK-183	301433	Élément de structure – assemblage	45
WCK-184	301441	Pliage et cintrage – équipement	15
WCK-185	301453	Assemblage industriel I	45
WCK-186	301462	Notions d'estimation	30
WCK-187	301474	Assemblage industriel II	60
WCK-188	301484	Structure métallique – assemblage	60
		TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-114	Soudeuse-monteuse, soudeur-monteur
8335-214	Soudeuse, soudeur (assemblage)

* * *

TITRE : **SOUDAGE GÉNÉRAL (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1049 SIGLE SIMCA : WZU-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485.SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage, souder les métaux par les procédés oxyacétylénique, à l'arc électrique avec électrode enrobée, à l'arc sous gaz avec fil plein, à l'arc avec fil fourré, à l'arc avec électrode de tungstène, appliquer les règles de santé et de sécurité, contrôler la qualité des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WCG-188	303011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
WCG-189	303023	Soudage au gaz oxyacétylique (OAW)	45
WCH-181	303036	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW I)	90
WCH-182	303042	Application des règles de santé et de sécurité	30
WBD-188	303053	Coupage des métaux ferreux par oxycoupage	45
WCH-183	303072	Application des procédés OAW et SMAW	30
WCH-184	303082	Application de principes de métallurgie	30
WCH-185	303102	Application de notions d'électricité et de notions sur les gaz	30
WCH-186	303112	Préparation des tôles à souder et techniques d'assemblage	30
WCH-187	303122	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW II)	30
WCH-188	303135	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW III)	75
WCI-181	303144	Soudage à l'arc avec électrode enrobée (SMAW IV)	60
WCI-182	303166	Interprétation de plans et de symboles	90
WCI-183	303171	Contrôle de la qualité des produits	15
WCI-184	303195	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW I)	75
WCI-185	303202	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW II)	30
WCJ-184	303212	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW III)	30
WCI-186	303227	Soudage à l'arc sous gaz avec fil plein (GMAW IV)	105
WBF-188	303241	Communication en milieu de travail	15
WCI-187	303252	Utilisation de l'appareillage propre au soudage	30
WCI-188	303272	Application des procédés de soudage GMAW, FCAW, GTAW	30
WCI-180	303292	Application de traitements thermiques	30
WCJ-181	303306	Soudage à l'arc avec fil fourré (FCAW)	90
WBH-182	303374	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW)	60
WBG-186	303325	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW II)	75
WCJ-182	303336	Soudage à l'arc sous gaz avec électrode de tungstène (GTAW III)	90
WCJ-183	303341	Situation au regard de l'évolution technologique	15
WBH-181	303361	Utilisation de moyens de recherche d'emploi	15
WBG-186	303343	Intégration au marché du travail	45
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-110	Régleuse, régleur de machine à souder par résistance
8335-118	Soudeuse, soudeur d'outils et de matrices
8335-126	Soudeuse, soudeur au gaz et à l'arc électrique
8335-138	Soudeuse, soudeur à l'arc électrique
8335-142	Soudeuse, soudeur au gaz
8335-142	Soudeuse, soudeur au chalumeau
8335-150	Soudeuse, soudeur à l'arc en atmosphère gazeuse
8335-210	Conductrice, conducteur de machine à braser

TITRE : **SOUDAGE SUR TUYAU (HAUTE PRESSION) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1053 SIG. / SIMCA : WZW-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-485 SS

DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures

SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **MÉTALLURGIE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exécuter les travaux préparatoires au soudage, souder des tuyaux par le procédé à l'arc électrique avec électrodes enrobées, par le procédé à l'arc électrique sous gaz avec électrode de tungstène, interpréter la classification des tuyaux et interpréter les normes.

CONDITIONS D'ADMISSION

	1049	Soudage général
ou	308-500	Soudeuse générale, soudeur général
ou	1217	Soudage général
ou	808-500	General Welder
ou	1874	General Welder
ou	Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre	

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
WCX-180	301491	Santé et sécurité	15
WCL-181	301502	Notions d'électricité et gaz	30
WCL-182	301512	Les procédés GMAW, FCAW, GTAW	30
WCL-183	301521	Appareillage spéc.-soudage	15
WCL-184	301532	Lecture de plans de tuyauterie	30
WCL-185	301541	La classification des tuyaux	15
WCL-186	301551	L'interprétation des normes	15
WCL-187	301561	Techniques – opération de soudage	15
WCL-188	301571	Le coupage des tuyaux	15
WCL-189	301582	Soudage électrode enrobée tuyau 1G	30
WCM-181	301594	Soudage électrode enrobée tuyau 2G	90
WCM-182	301606	Soudage électrode enrobée tuyau 5G	90
WCM-183	301614	Soudage électrode enrobée tuyau 6G	90
WCM-184	301623	Soudage tungstène tuyau 2G	45
WCM-185	301633	Soudage tungstène tuyau 5G	45
WCM-186	301643	Soudage tungstène tuyau 6G	45
WCM-187	301652	Soudage tungstène tuyau inoxydable 2G	30
WCM-188	301661	Soudage tungstène tuyau inoxydable 5G	15
		TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8335-122	Soudeuse, soudeur de récipients pour fluides sous pression
8335-150	Soudeuse, soudeur à l'arc en atmosphère gazeuse
8791-118	Soudeuse, soudeur en tuyauterie

* * *

SECTEUR 17 :

PÊCHE (Secondaire)
ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE (partiel) (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
901.07			Aquiculture	AEC	555	– –	607
900.77			Contrôle de la qualité des produits de la pêche	AEC	435	– –	608
231.24			Exploitation et gestion des ressources marines	DEC	1 770	2 430	609
231.04			Exploitation et production des ressources marines				611
			(bloc exploitation)	DEC	2 040	2 700	611
			(bloc production)	DEC	1 980	2 640	611
901.18			Gérance d'une poissonnerie	AEC	630	– –	613
901.31			Gestion d'un centre de production de plats cuisinés	AEC	705	– –	614
	PZU-001	1186	Pêche professionnelle (chem. 2)	DEP	1 350	– –	615
	PZV-001	1028	Préparation des produits de la pêche	CEP	900	– –	616
900.87			Supervision de la transformation des produits marins	AEC	675	– –	617
231.03			Transformation des produits de la mer	DEC	1 875	2 535	618
900.24			Transformation des produits de la mer	AEC	555	– –	619
	PZV-002	1496	Vente des produits de la pêche	CEP	900	– –	620

SECTEUR 17 :

PÊCHE (Secondaire)
ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

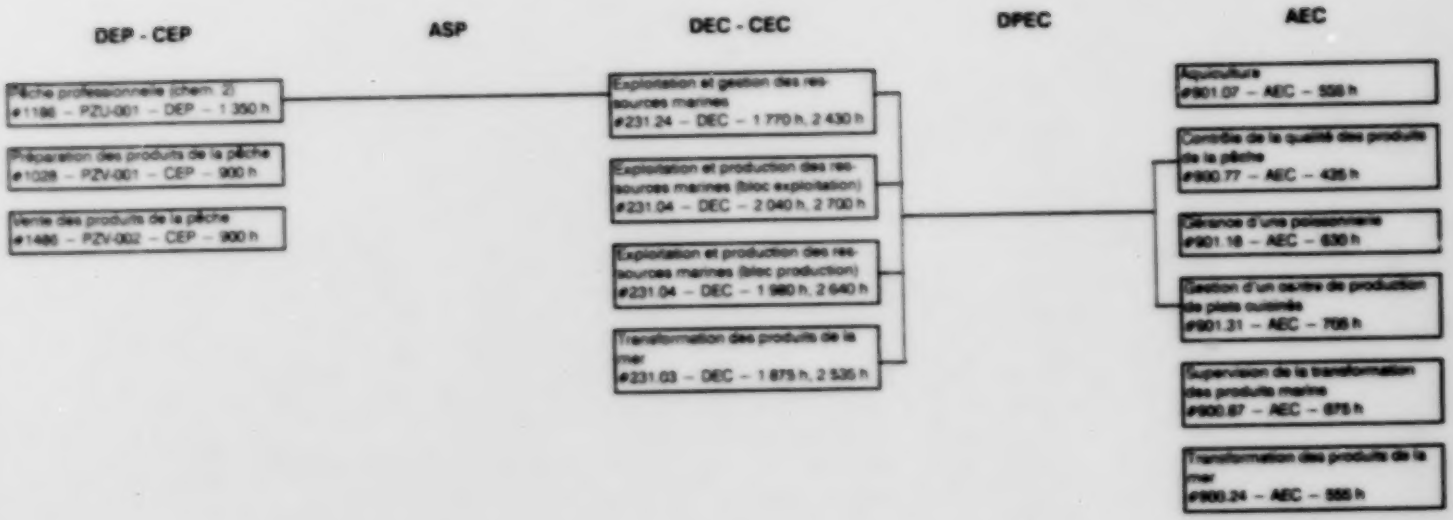

TITRE : **AQUICULTURE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 901.07

CLASSIFICATION : CODE CUSEP 311-720 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux élèves de connaître les aspects socio-économiques de l'aquiculture et de se familiariser avec les techniques de gestion des systèmes de production de poissons d'élevage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
147-407-85	Socio-économique de l'aquaculture	60
147-577-85	Gestion en laboratoire de systèmes aquatiques	45
147-627-85	Systèmes de production	135
147-637-85	Poissons d'élevage	180
147-647-85	Planification et mise en marché	75
147-657-85	Gestion aquicole	60
	TOTAL	**555**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES PRODUITS DE LA PÊCHE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.77

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 435 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer une formation théorique et pratique de niveau technique rendant la diplômée et le diplômé aptes à participer à l'élaboration et/ou à l'application d'un programme de contrôle de la qualité dans une usine de transformation des produits de la pêche et à réaliser certaines tâches qui en découlent.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**

  Posséder un diplôme d'études collégiales dans l'une ou l'autre des options suivantes : en 231.00, *Techniques de la pêche*; en 150.00, *Techniques agricoles*; en 147.00, *Techniques du milieu naturel avec spécialisation pertinente*; en 210.03, *Techniques chimie-biologie*; en 120.01, *Techniques de diététique*, *Sciences de la santé*, *Sciences pures et appliquées*

  ou

  posséder 6 années d'expérience pertinente à titre de contrôleuse ou contrôleur de la qualité dans une usine de transformation des produits marins.

  Réussir l'entrevue administrée par le Centre spécialisé des pêches.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
201-905-84	Statistique	45
231-401-83	Bactériologie des produits marins	75
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-702-87	Biochimie des produits de la pêche	45
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-704-87	Procédés de transformation	60
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**435**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de saisson et de conserve de poisson

* * *

TITRE : **EXPLOITATION ET GESTION DES RESSOURCES MARINES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.24

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 770 heures
TOTALE : 2 430 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de former des techniciennes et techniciens pouvant répondre de façon adéquate aux besoins actuels et futurs de l'exploitation et de la gestion des ressources marines. L'élève reçoit une formation générale et technique qui le rendra apte à exploiter un navire de pêche, à collaborer avec les scientifiques dans la transformation, le développement et la recherche de nouveaux engins et équipements connexes à la pêche, à assurer l'application des lois et règlements relatifs aux pêcheries.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Posséder un diplôme d'études secondaires dans le programme *Pêche professionnelle* (ou *Marin-pêcheur*, ancien programme) et avoir suivi et réussi au secondaire les cours suivants : Physique 053-534 (ou 054-424 ou 054-434 ou 054-454) ou de suivre le cours 203-105-85 et d'avoir suivi et réussi mathématique 064-534 (ou 066-528 ou 066-538).

CONTENU DU PROGRAMME *

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
** 2 cours de langue seconde (anglais ou français)		90
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-102-74	Mécanique	75
203-105-85	Introduction à la physique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
231-112-83	Écologie marine	75
231-124-83	Connaissance générale du bateau de pêche	60
231-204-83	Les filets droits	75
231-205-83	Gestion du bateau de pêche	45
231-314-83	Manutention et préservation du poisson à bord	30
231-324-83	Météorologie	45
231-334-83	Stage II	60
231-404-83	Les chaluts	90
231-504-83	Les machines auxiliaires	90
231-514-83	Ichtyologie	60
231-534-83	Instruments de navigation	60
231-544-83	Électricité du bateau de pêche I	75
231-554-83	Stabilité du bateau	60
231-564-83	Construction et utilisation des engins de pêche	90
231-604-83	Les équipements de pêche	60
231-633-83	Signalisation et radiocommunication	30
231-644-83	Électricité du bateau de pêche II	60
231-654-83	Navigation	60
231-664-83	Technologie des engins de pêche	75
231-674-83	Organisation d'un projet de recherche	45
231-684-83	Manoeuvre du bateau	75
242-201-76	Sciences graphiques II	60
	TOTAL	**1 770**

* Pour les élèves qui proviendraient du 231.04, *Exploitation et production des ressources marines*, les cours suivants seront créditées :

231-104-83	Remendage
231-114-83	Moteurs marins
231-134-83	Sécurité de la navigation
231-332-83	Stage I
231-464-83	Usage des cartes et pilotage
242-101-76	Sciences graphiques I

** La connaissance de la langue seconde de l'élève est évaluée au moment de son entrée au collège. Si l'élève possède déjà le niveau 401 en langue seconde ou l'atteint après un ou plusieurs cours, il devient exempté des cours de langue seconde. En aucun cas, l'élève n'est tenu de faire plus de cours de langue seconde que le nombre indiqué au programme. Les cours dont il est exempté seront remplacés par des cours complémentaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311-110	Capitaine de bateau de pêche
7311-114	Seconde, second de bateau de pêche
7311-118	Maître d'équipage du bateau de pêche

* * *

TITRE : **EXPLOITATION ET PRODUCTION DES RESSOURCES MARINES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 231.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Bloc exploitation	2 040	2 700	heures
Bloc production	1 980	2 640	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Au terme de sa formation, l'étudiante ou l'étudiant qui suivra le bloc exploitation sera en mesure de concevoir, assembler, monter, réparer et utiliser les divers engins de pêche; de faire le point à l'aide des appareils de navigation; de tracer une route; d'appliquer les lois, les règlements et les normes régissant la sécurité des navires et les pêcheries; de voir à l'entretien et à la réparation du navire et des équipements; d'appliquer les procédés de conservation du poisson à bord des bateaux; de gérer un bateau; de conseiller les usagères et usagers du milieu; d'identifier les espèces de poissons. Celle ou celui qui suivra le bloc production sera en mesure de déterminer le potentiel physique et biologique d'un site d'élevage; de concevoir et entretenir les systèmes d'élevage; d'élever et récolter les mollusques, les poissons et les crustacés; d'enregistrer les données de l'environnement; de suivre l'état de santé des animaux d'élevage; de préparer le produit pour le marché et de planifier les opérations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534;
  Physique 053-534 ou 054-424.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
231-104-83	Ramendage	60
231-114-90	Moteurs marins	75
231-204-90	Les filets droits	75
231-206-90	Milieu marin	60
231-207-90	Introduction à l'aquiculture	60
231-314-90	Manutention du poisson	90
231-334-90	Stage	90
231-404-83	Les chaluts	60
231-544-90	Électricité appliquée	60
231-564-90	Construction et utilisation des engins de pêche	105
242-101-76	Sciences graphiques I	60
	SOUS-TOTAL	**1 035**

plus les cours d'un des 2 blocs suivants :

Bloc exploitation (570 heures de cours)

231-124-90	Construction du bateau de pêche	90
231-134-90	Sécurité de la navigation	90
231-332-90	Stage sur un bateau de pêche	90
231-454-90	Usage des cartes et pilotage	90
231-504-90	Les machines auxiliaires	90
231-604-90	Les équipements de pêche	90
231-654-90	Navigation	90
242-107-86	Dessin assisté par ordinateur	60

plus environ 435 heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des cours au choix ci-dessous.

	TOTAL	**2 640**

Bloc production (540 heures de cours)

101-918-90	Physiologie des animaux aquatiques	75
101-924-76	Introduction à l'écologie	75
101-942-76	Microbiologie et immunologie	90
202-145-90	Techniques de laboratoire	75

231-209-90	Équipements de l'aquiculture	60
231-210-90	Notions de navigation	60
231-213-90	Océanographie côtière	75
231-215-90	Principes de santé animale	60

plus environ **405** heures de cours choisis par l'établissement dans la liste des **cours au choix** ci-dessous

TOTAL **? 980**

Cours au choix

231-205-83	Gestion du bateau de pêche	45
231-534-90	Instruments de navigation et communication	90
231-554-83	Stabilité du bateau	60
231-607-90	Gestion des ressources marines	60
231-608-90	Élevage des mollusques en milieu marin	75
231-609-90	Élevage des espèces à potentiel aquicole	60
231-615-90	Élevage des poissons en milieu marin	75
231-616-90	Systèmes intensifs d'élevage	105
231-617-90	Gestion aquicole	75
231-644-90	Électricité du bateau de pêche	75
231-664-90	Technologie des engins de pêche	75
231-674-83	Organisation d'un projet de recherche	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311-110	Capitaine de bateau de pêche
7311-114	Seconde, second de bateau de pêche
7311-118	Maître d'équipage du bateau de pêche

* * *

TITRE : **GÉRANCE D'UNE POISSONNERIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.18

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111-700 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer une formation théorique et pratique rendant la diplômée et le diplômé aptes à assumer les tâches reliées soit à la représentation commerciale pour un distributeur, soit à la gérance ou à la supervision dans un commerce de détail de produits de la pêche.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
231-706-88	Préparation et présentation des produits de la vente	60
231-707-88	Hygiène des produits de la pêche	45
231-708-88	Salubrité du milieu de travail	30
231-709-88	Valeur nutritive des produits de la pêche	45
231-710-88	Préparation culinaire des produits de la pêche	45
231-712-88	Organisation physique d'une poissonnerie	30
231-713-88	Gestion d'une poissonnerie	60
231-714-88	Stage	60
401-962-84	Vente et gestion du personnel	60
401-969-82	Comptabilité	45
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **GESTION D'UN CENTRE DE PRODUCTION DE PLATS CUISINÉS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.31
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-411 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer une formation théorique et pratique rendant la diplômée et le diplômé aptes à gérer un centre de production de plats cuisinés à base de produits marins, à participer à l'élaboration de nouveaux produits et à leur mise en production à l'échelle industrielle et à participer à l'adaptation ou à l'innovation dans le domaine technologique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) dans l'un ou l'autre des programmes suivants : 120.01, *Techniques de diététique*, 210.01, *Techniques de chimie analytique*, 210.03, *Techniques de chimie-biologie*, 231.03, *Transformation des produits de la mer*
  ou
  posséder un diplôme d'études secondaires plus 5 années d'expérience pertinente dans la production d'aliments à partir de produits marins ou à titre de contrôleuse ou contrôleur de la qualité dans une usine de transformation des produits marins.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-704-87	Procédés de transformation	60
231-715-89	Éléments de technologie alimentaire	75
231-716-89	Microbiologie des produits alimentaires	90
231-717-89	Additifs et auxiliaires de fabrication	75
231-718-89	Formulation de plats cuisinés	75
231-719-89	Technologie des emballages	45
231-720-89	Production industrielle alimentaire	75
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
	TOTAL	**705**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **PÊCHE PROFESSIONNELLE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1186 SIGLE SIMCA : PZU-001

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 314-110 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour travailler en toutes saisons dans la pêche maritime afin d'effectuer des tâches telles que le choix des lieux de pêche, la direction des travaux d'un groupe de pêcheurs et pêcheuses, l'administration, la manoeuvre et la navigation d'un navire de pêche, le montage et la réparation des filets, des lignes, des chaluts, des seines et des casiers, la conservation du poisson à bord, la conduite et l'entretien des moteurs, la protection contre les incendies, l'entretien préventif du bateau.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires;

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
PSD-183	243016	Machines forestières – dépannage	90
PSD-184	243024	Ramendage des filets droits	60
PSD-185	243034	Ramendage des filets taillés	60
PSD-186	243042	Manutention du poisson à bord	30
PSD-187	243052	Océanographie	30
PSD-188	243063	Fonctions d'urgence en mer	45
PSD-189	243073	Engins de pêche côtière	75
PSE-181	243084	Mécanique générale	90
PSE-182	243097	Santé et sécurité au travail	15
PSE-183	243105	Montage des chaluts	75
PSE-184	243114	Moteurs marins et auxiliaires	90
PSE-185	243124	Électricité du bateau de pêche	60
PSE-186	243135	Sécurité et navigation	75
PSE-187	243149	Usage des cartes et pilotage	120
PSE-188	243154	Stage sur les bateaux de pêche	60
PSE-189	243164	Manoeuvre et matelotage	60
PSF-181	243174	Instruments de navigation	60
PSF-182	243184	Connaissance générale du navire	60
PSF-183	243195	Auxiliaires du bateau de pêche	60
PSF-184	243204	Administration	60
PSF-185	243214	Communication – radiotéléphonie	60
PSF-186	243224	Travaux pratiques en mer	45
		TOTAL	1 350

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7311-118	Maître d'équipage sur un bateau de pêche
7313-001*	Pêcheuse, pêcheur à la seine
7313-126	Pêcheuse, pêcheur au filet
7313-134	Pêcheuse, pêcheur au filet de fond
7313-138**	Pêcheuse, pêcheur au chalut
7313-150**	Pêcheuse, pêcheur au casier
7311-114***	Seconde, second de bateau de pêche

* Code Repères

** Ces professions sont nommées à titre d'exemple, considérant le grand nombre de fonctions de travail dans ce domaine.

*** Ce groupe comprend les travailleuses et travailleurs qui commandent l'équipage d'un bateau de pêche, surveillent et coordonnent le travail des pêcheuses et pêcheurs de poissons et des autres produits aquatiques.

• • •

TITRE **PRÉPARATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1028 SIGLE SIMCA PZV-001

CLASSIFICATION CODE CUISEP 314.110 SC

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, transformer et conserver les produits de la pêche, acquérir les compétences nécessaires afin de recevoir, d'expédier et de mettre en marché les poissons, les crustacés et les mollusques, avoir les compétences nécessaires à l'application des règles et des normes de salubrité et d'assainissement, à la vérification de la qualité des produits de consommation.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
PBF-187	244321	Sensibilisation à la formation	15
PBF-188	244332	Réception – produits de la pêche	30
PBG-181	244345	Préparation – poisson frais	75
PBG-182	244352	Industrie québécoise de la pêche	30
PBG-183	244361	Salubrité et assainissement	15
PBG-184	244371	Santé et sécurité au travail	15
PBG-185	244385	Aspects alimentaires	75
PBG-186	244392	Entreposage et expédition	30
PBG-188	244411	Produits transformés	15
PBG-189	244424	Microbiologie et hygiène	60
PBH-182	244441	Réglementation gouvernementale et industrielle	15
PBH-183	244452	Premiers soins	30
PBH-186	244483	Vérification – qualité des produits	45
PBH-188	244503	Espèces commercialisées au Québec	45
PBI-181	244522	Intégration – milieu de travail	30
PBI-182	244552	Préparation – produits fumés	30
PBI-184	244584	Préparation – produits salés	60
PBM-184	244571	Communication – milieu de travail	15
PBI-185	244581	Sous-produits	15
PBM-185	244592	Préparation et conservation des crustacés	30
PBI-186	244602	Préparation et conservation des mollusques	30
PBI-187	244614	Préparation des conserves	60
PBI-188	244625	Utilisation et entretien des équipements	75
PBI-189	244634	Stage dans une usine	90
		TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8217-110	Régleuse-opératrice, régleur-opérateur de machine à dépecer le poisson
8217-112	Ouvrière, ouvrier au traitement des produits du poisson
8271-114	Ouvrière, ouvrier au fumoir à poisson
8217-118	Préparatrice, préparateur de poisson
8226-158	Trieuse, trieur de poissons

* * *

TITRE **SUPERSIVION DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS MARINS (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 900.87

CLASSIFICATION CODE CUISEP 455-411 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 675 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir une formation théorique et pratique rendant apte à superviser les activités de transformation dans une usine de produits de la pêche en tenant compte de l'importance de la productivité et de la qualité des produits.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
221-662-78	Mécanique du bâtiment	45
231-401-83	Bactériologie des produits marins	75
231-432-83*	Stage dans une usine de transformation	75
231-624-83	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-701-87	Connaissance des espèces	45
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-704-87	Procédés de transformation	60
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
311-910-80	Santé et sécurité au travail	45
401-913-78	Structure de l'entreprise	45
401-935-78	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-960-84	Commercialisation	45
420-900-74	Initation à l'informatique	45
	TOTAL	675

* Une équivalence pour le cours 231-432-83 peut être accordée aux candidats ayant une expérience de travail jugée pertinente.
Le préalable 231-611-83 est remplacé par le cours 231-704-87.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de salaison et de conserve de poisson

• • •

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 231.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-411.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 875 heures
TOTALE 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour assumer des responsabilités de chef d'équipe, contremaître/sse ou contremaître, superviseure ou superviseur, classificatrice ou classificateur et contrôleuse ou contrôleur de la qualité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
2 cours	Langue seconde	90
150-650-84	Méthodes de contrôle de la qualité	45
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-905-84	Statistique	45
202-101-82	Chimie générale	75
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
202-945-78	Chimie analytique II	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
231-112-88	Écologie marine	75
231-201-88	Biochimie des produits marins I	90
231-202-88	Biochimie des produits marins II	120
231-401-88	Bactériologie des produits marins	90
231-511-88	Transformation I	75
231-514-88	Ichtyologie	60
231-611-88	Transformation II	75
231-634-88	Stage	75
231-703-87	Lois et règlements fédéraux et provinciaux	30
231-705-87	Évaluation sensorielle	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
	SOUS-TOTAL	**1 845**

plus environ **330** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-805-88	Projet de fin d'études	75
231-814-88	Biochimie des produits marins III	120
231-824-88	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-832-88	Développement et promotion des produits marins	75
231-711-88	Transformation III	75
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-162	Inspectrice, inspecteur des pêches
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de saisaon et de conserve de poisson

TITRE : **TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.24

CLASSIFICATION : CODE CUSEP 455-411.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **ENVIRONNEMENT, BIOLOGIE ET PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Identifier les procédés de transformation des produits marins ainsi que l'organisation industrielle des usines de transformation; appliquer les normes de contrôle de la qualité et de la sanitation; contrôler et coordonner les activités de traitement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
231-401-83	Bactériologie des produits marins	75
231-511-83	Transformation I	75
231-535-83	Commercialisation des produits marins	60
231-611-83	Transformation II	75
231-624-83	Organisation industrielle des usines de pêche	60
231-625-83	Organisation du travail en usine de pêche	60
231-711-83	Transformation III	90
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
	TOTAL	555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8210-118	Contremaîtresse, contremaître de salaison et de conserve de poisson

* * *

TITRE **VENTE DES PRODUITS DE LA PÊCHE (secondaire)**

STATUT *Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1988-1989*

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1486 SIGLE SIMCA PZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-411 SC

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **PÊCHE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer divers produits de la mer en poissonnerie, étaler ces produits, procéder à l'assainissement, à la vérification de la qualité et de la tenue d'un comptoir de vente.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
PBF-187	244321	Sensibilisation à la formation	15
PBF-186	244332	Réception – produits de la pêche	30
PBF-188	244343	Préparation – poisson frais	45
PBG-182	244352	Industrie québécoise de la pêche	30
PBG-183	244361	Salubrité et assainissement	15
PBG-184	244371	Santé et sécurité au travail	15
PBG-185	244385	Aspects alimentaires	75
PBG-186	244392	Entreposage et expédition	30
PBG-187	244403	Communication – milieu de travail	45
PBG-188	244411	Produits transformés	15
PBG-189	244424	Microbiologie et hygiène	60
PBH-181	244432	Utilisation et entretien des équipements	30
PBH-182	244441	Réglementation gouvernementale et industrielle	15
PBH-183	244452	Premiers soins	30
PBH-184	244464	Étalage des produits	60
PBH-185	244474	Vente des produits	60
PBH-186	244483	Vérification de la qualité des produits	45
PBH-187	244494	Gestion d'une entreprise	60
PBH-188	244503	Espèces commercialisées au Québec	45
PBH-189	244515	Préparation des plats cuisinés	75
PBI-181	244522	Intégration – milieu de travail	30
PBI-182	244534	Stage dans une poissonnerie	60
PBM-183	244541	Conservation – espèces vivantes	15
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
5137-108*	Commis-vendeuse, commis-vendeur de poissons et fruits de mer
8226-122	Vérificatrice, vérificateur de la qualité de fabrication

* Code **Repères**

• • •

SECTEUR 18 :

PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT (Secondaire)
TEXTILE - CONFECTION (Collégial)
TEXTILE - PRODUCTION (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
251.31			Chimie-teinture	AEC	1 455	– –	625
571.04			Commercialisation de la mode	DEC	1 785	2 425	626
571.64			Commercialisation de la mode	CEC	1 785	– –	628
	TZU-006	1090	Conception et techniques vestimentaires	DEP	1 800	– –	629
	TZU-005	1073	Confection et retouche de vêtements	DEP	990	– –	631
	TZU-003	1292	Confection, vente et mode	DEP	1 350	– –	632
	TZV-001	1012	Cordonnerie	CEP	900	– –	633
	TZU-004	1074	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins	DEP	1 200	– –	634
	TZU-001	1013	Coupe et confection du cuir	DEP	1 230	– –	635
571.02			Dessin de la mode				636
			(bloc A : option générale)	DEC	2 145	2 805	636
			(bloc B : mode masculine)	DEC	2 040	2 700	636
			(bloc C : tailleur-manteau)	DEC	2 010	2 670	636
			(bloc D : mode pour enfants)	DEC	2 025	2 685	636
			(bloc E : stylisme et illustration)	DEC	2 085	2 745	636
			(bloc F : conception d'imprimés textiles)	DEC	2 065	2 625	636
			(bloc G : dessin de tricot)	DEC	2 025	2 685	636
			(bloc H : dessin de fourrure)	DEC	2 115	2 775	636
			(bloc I : dessin d'accessoires et de bijoux-mode)	DEC	2 070	2 730	636
571.62			Dessin de la mode	CEC	2 100	– –	639
900.72			Dessin de la mode	AEC	1 335	– –	640
251.02			Fabrication	DEC	1 905	2 565	641
251.52			Fabrication	CEC	1 905	– –	642
251.01			Finition	DEC	1 905	2 565	643

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
251.51			Finition	CEC	1 905	– –	644
571.31			Industrie de la mode	AEC	495	– –	645
900.71			Mise en marché de la mode	AEC	1 650	– –	646
571.06			Mode féminine	DEC	2 145	2 805	647
571.66			Mode féminine	CEC	2 145	– –	649
571.05			Mode masculine	DEC	2 145	2 805	651
571.65			Mode masculine	CEC	2 145	– –	653
571.03			Production de la mode	DEC	1 665	2 325	655
571.63			Production de la mode	CEC	1 665	– –	656
251.02			Production et contrôle	DEC	1 935	2 595	657
	TZV-002	1014	Réparation et retouche de vêtements	CEP	750	– –	658

SECTEUR 18 :

PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT (Secondaire)
TEXTILE - CONFECTION (Collégial)
TEXTILE - PRODUCTION (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

Conception et techniques vestimentaires
#1080 – TZU-006 – DEP – 1 800 h

Confection et retouche de vêtements
#1073 – TZU-005 – DEP – 990 h

Confection, vente et mode
#1292 – TZU-003 – DEP – 1 350 h

Cordonnerie
#1012 – TZV-001 – CEP – 900 h

Coupe et confection de vêtements féminins et masculins
#1074 – TZU-004 – DEP – 1 200 h

Coupe et confection du cuir
#1013 – TZU-001 – DEP – 1 230 h

Réparation et retouche de vêtements
#1014 – TZV-002 – CEP – 750 h

ASP

DEC - CEC

Commercialisation de la mode
#571.04 – DEC – 1 765 h, 2 425 h

Dessin de la mode (bloc A : option générale)
#571.02 – DEC – 2 145 h, 2 605 h

Dessin de la mode (bloc B : mode masculine)
#571.02 – DEC – 2 040 h, 2 700 h

Dessin de la mode (bloc C : tailleur-manteau)
#571.02 – DEC – 2 010 h, 2 670 h

Dessin de la mode (bloc D : mode pour enfants)
#571.02 – DEC – 2 025 h, 2 685 h

Dessin de la mode (bloc E : stylisme et illustration)
#571.02 – DEC – 2 085 h, 2 745 h

Dessin de la mode (bloc F : conception d'imprimés textiles)
#571.02 – DEC – 1 965 h, 2 625 h

Dessin de la mode (bloc G : dessin de tricot)
#571.02 – DEC – 2 025 h, 2 685 h

Dessin de la mode (bloc H : dessin de fourrure)
#571.02 – DEC – 2 115 h, 2 775 h

DPEC

AEC

Chimie-teinture
#251.31 – AEC – 1 455 h

Dessin de la mode
#900.72 – AEC – 1 335 h

Industrie de la mode
#571.31 – AEC – 495 h

Mise en marché de la mode
#900.71 – AEC – 1 065 h

Production et contrôle
#251.32 – AEC – 1 230 h

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

Dessin de la mode (bloc I : dessin d'accessoires et de bijoux-mode)
ø571.02 – DEC – 2 070 h, 2 730 h

Fabrication
ø251.02 – DEC – 1 905 h, 2 535 h

Finition
ø251.01 – DEC – 1 905 h, 2 565 h

Mode féminine
ø571.06 – DEC – 2 145 h, 2 805 h

Mode masculine
ø571.05 – DEC – 2 145 h, 2 805 h

Production de la mode
ø571.03 – DEC – 1 965 h, 2 325 h

Commercialisation de la mode
ø571.04 – DEC – 1 785 h

Dessin de la mode
ø571.62 – CEC – 2 100 h

Fabrication
ø251.52 – CEC – 1 905 h

Finition
ø251.51 – CEC – 1 905 h

Mode féminine
ø571.66 – CEC – 2 145 h

Mode masculine
ø571.65 – CEC – 2 145 h

Production de la mode
ø571.63 – CEC – 1 965 h

TITRE **CHIMIE-TEINTURE (collégial)**

STATUT ***Sera probablement retiré***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 251.31

CLASSIFICATION CODE CUSEP 413-230 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 455 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **TEXTILE - PRODUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme chimie-teinture revêt un caractère plutôt scientifique. Les cours du programme visent à préparer des spécialistes dans la partie «chimie» de l'industrie du textile : impression, teinture, apprêts et épreuves chimiques des produits textiles.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.*
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme)
  Chimie 051-564

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
202-931-72	La chimie et le domaine des textiles	90
251-110-77	Éléments des textiles	90
251-210-77	Technologie des fibres	105
251-301-77	Préparation à la teinture	75
251-411-77	Les colorants	45
251-501-77	Teinture II	135
251-511-77	Colorimétrie I	45
251-531-80	Apprêts chimiques	75
251-540-77	Apprêts physiques	45
251-560-77	Contrôle de la qualité I	45
251-561-77	Instrumentation	45
251-611-77	Colorimétrie II	45
251-652-77	Contrôle de la qualité II	75
251-701-80	Fabrication du tapis	45
251-721-80	Propriétés des fibres	30
251-741-80	Épreuves chimiques	150
251-751-80	Teinture I	135
251-753-80	Teinture III	135
350-911-75	Psychologie industrielle	45
	TOTAL	1 488

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-268	Technicienne, technicien en textiles

* * *

TITRE **COMMERCIALISATION DE LA MODE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 571.04

CLASSIFICATION CODE CUISEP 215-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 765 heures
TOTALE 2 425 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **TEXTILE-CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour le commerce de la mode, analyser les besoins du marché, évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits, planifier les achats-collections saisonnières, effectuer les prévisions budgétaires, contrôler la distribution, organiser l'aménagement physique ainsi que la présentation visuelle, former, gérer et motiver le personnel, utiliser la stratégie de marketing, organiser des activités promotionnelles, de publicité et de relations publiques, effectuer la mise en place des services à la clientèle, inciter l'esprit d'entrepreneurship dans l'ensemble des activités d'un commerce de mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-110-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-426-60	Initiation au droit des affaires	45
401-436-60	Supervision et gestion des ressources humaines	60
401-572-75	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-999-62	Comptabilité	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
520-330-62	Histoire du costume I	45
520-430-62	Histoire du costume II	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-164-91	Mise en marché de la mode	45
571-204-91	Canaux de distribution	45
571-234-91	Coordination et promotion de la mode	75
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-334-91	Stage d'initiation au commerce de mode	75
571-404-91	Communication mode	45
571-434-91	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-91	La mode et le consommateur	45
571-534-91	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-544-91	Recherche commerciale	45
571-554-91	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-634-91	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-921-91	Application de l'informatique dans les commerces de mode	45
	SOUS-TOTAL	**1 290**
plus environ **475** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :		
571-564-91	Stage de mise en marché de la mode	195
571-664-91	Projet de mise en marché de la mode	75
571-754-91	Service à la clientèle	45
Spécialisation gros		
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-714-91	Commercialisation de mode au gros	45
571-734-91	Représentant des ventes dans l'industrie de la mode	45
571-744-91	Exportation	45
571-754-91	Processus de production vestimentaire	45
Spécialisation détail		
571-504-91	Commercialisation de mode au détail	45
571-594-91	Vente au détail dans l'industrie de la mode	45
571-674-91	Développement de produits mode	45
571-694-91	Systèmes d'aménagement d'un commerce de mode	45
571-704-91	Importation	45
	TOTAL	**1 765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

• • •

TITRE : **COMMERCIALISATION DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.64

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TEXTILE-CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'élève apte à : analyser les besoins du marché, évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits, planifier les achats-collections saisonnières, effectuer les prévisions budgétaires, contrôler la distribution, organiser l'aménagement physique ainsi que la présentation visuelle, former, gérer et motiver le personnel, utiliser les divers outils de gestion moderne assistée par ordinateur, planifier la stratégie de marketing, organiser des activités promotionnelles, de publicité et de relations publiques, effectuer la mise en place des services à la clientèle, inciter l'esprit d'entrepreneurship dans l'ensemble des activités d'un commerce de mode.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
383-915-71	Initiation à la vie économique	45
401-116-91	Marketing dans l'industrie de la mode	60
401-425-90	Initiation au droit des affaires	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-999-82	Comptabilité	45
420-906-90	Introduction à l'informatique de gestion	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-104-91	Couleurs et composition	45
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-160-91	Recherche des styles et des tendances	45
571-164-91	Mise en marché de la mode	45
571-204-91	Canaux de distribution	45
571-234-91	Coordination et promotion de la mode	75
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-334-91	Stage d'initiation au commerce de mode	75
571-404-91	Communication mode	45
571-434-91	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-91	La mode et le consommateur	45
571-534-91	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-544-91	Recherche commerciale	45
571-554-91	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-634-91	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-921-91	Application de l'informatique dans les commerces de mode	45
	SOUS-TOTAL	**1 290**

plus environ **475** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-564-91	Stage de mise en marché de la mode	195
571-664-91	Projet de mise en marché de la mode	75
571-764-91	Service à la clientèle	45
Spécialisation gros		
571-103-91	Introduction à la production de mode	45
571-714-91	Commercialisation de mode au gros	45
571-734-91	Représentant des ventes dans l'industrie de la mode	45
571-744-91	Exportation	45
571-754-91	Processus de production vestimentaire	45
Spécialisation détail		
571-504-91	Commercialisation de mode au détail	45
571-594-91	Vente au détail dans l'industrie de la mode	45
571-674-91	Développement de produits mode	45
571-694-91	Systèmes d'aménagement d'un commerce de mode	45
571-704-91	Importation	45
	TOTAL	**1 765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **CONCEPTION ET TECHNIQUES VESTIMENTAIRES (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1090 SIGLE SIMCA : TZU-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à la réalisation des tâches relatives à la conception de patrons de vêtements ainsi qu'à la confection de ces derniers, à l'intégration au dispositif de formation ainsi qu'au marché du travail, à l'application des connaissances et des techniques relatives à la conception et aux techniques vestimentaires, des techniques de réalisation de patrons, au fonctionnement et à l'entretien des diverses machines à coudre et des divers appareils spécialisés, à la résolution de problèmes et à la gestion de dossiers.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle; langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TCE-186	428012	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	30
TCB-182	428025	Patron de jupes et de pantalons	75
TCB-183	428036	Patron de corsages, manches et cols	90
TCB-184	428044	Vêtement de nuit : modification de patron et confection	60
TCB-185	428055	Vêtement de ville : modification de patron et confection	75
TCB-186	428064	Fonctionnement d'une machine à coudre régulière	60
TCB-187	428072	Base du dessin	30
TCC-183	428122	Dessin géométral	30
TCB-189	428095	Vêtement sport : réalisation de patron et confection	75
TCC-181	428105	Réalisation d'un patron et d'un prototype	75
TCC-182	428011	Fonctionnement d'équipements spécialisés	15
TCB-188	428082	Dessin technique	30
TCC-184	428133	Fibres textiles et tissus	45
TCC-185	428143	Moulage de jupes	45
TCC-186	428155	Moulage de corsages, manches et cols	75
TCC-187	428166	Graduation de patrons	90
TCC-188	428173	Conception d'un vêtement	45
TCC-189	428182	Initiation au marché du travail	30
TCD-181	428195	Conception et réalisation d'un vêtement de complexité moyenne	75
TCD-182	428203	Croquis de mode	45
TCD-183	428213	Histoire du costume	45
TCD-184	428228	Graduation et placement de patrons assistés par ordinateur	120
TCD-185	428236	Réalisation de gabarits	90
TCD-186	428248	Conception et réalisation d'une collection de vêtements	120
TCD-187	428252	Organisation d'un défilé de mode	30
TCD-188	428264	Intégration au marché du travail	60
TCD-189	428272	Dessin de mode sur ordinateur	30
TCE-181	428285	Réalisation de patron sur ordinateur	75
TCE-182	428293	Procédure de résolution de problèmes	45
TCE-183	428302	Gestion de dossiers	30
TCE-184	428312	Planification d'une PME	30
TCE-185	428322	L'utilisation de moyens de recherche d'emploi	30
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-007*	Styliste
8551-001*	Patronnière, patronnier en art vestimentaire

8551-130	Gradueuse, gradueur de patrons ou en confection
8551-142	Traceuse, traceur de patrons
8553-154	Essayeuse, essayeur de vêtements pour dames
8553-174	Costumière, costumier (cinéma, télévision, théâtre)
8553-186*	Habilleuse, habilleur et préposée, préposé aux parades de mode

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **CONFECTION ET RETOUCHE DE VÊTEMENTS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1073 SIGLE SIMCA : TZU-005
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100 SD
DURÉE DE LA FORMATION : 990 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer, tailler et coudre à la main ou à la machine des vêtements selon les indications du bon de commande et des méthodes d'assemblage en vue de la réalisation de montages en confection de vêtements faits sur mesure ou prêts à porter.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TBR-184	425982	Réalité du métier	30
TBR-185	425986	Confection de vêtements	90
TBR-186	425934	Techniques de couture	60
TBR-187	425985	Adaptation du patron	75
TBR-188	425972	Textile	30
TBR-189	425993	Étude de la demande	45
TBS-181	425962	Préparation de la confection d'une jupe simple	30
TBS-182	425901	Préparation de la confection d'un gilet	15
TBS-183	425911	Préparation de la confection d'un pantalon	15
TBS-184	425921	Préparation de la confection d'un chemisier	15
TBS-185	425992	Préparation de la confection d'une robe	30
TBS-186	425931	Préparation de la confection deux-pièces ou manteau	15
TBS-187	425941	Finition de la confection d'une jupe simple	15
TBS-188	425951	Finition de la confection d'un gilet	15
TBS-189	425961	Finition de la confection d'un pantalon	15
TBS-181	425971	Finition de la confection d'un chemisier	15
TBT-182	425981	Finition de la confection d'une robe	15
TBT-183	425991	Finition de la confection deux-pièces ou manteau	15
TBT-184	425996	Retouche d'un vêtement	90
TBT-185	425944	Réalisation du montage d'une jupe simple	60
TBT-186	425954	Réalisation du montage d'un gilet	60
TBT-187	425964	Réalisation du montage d'un pantalon	60
TBT-188	425974	Réalisation du montage d'un chemisier	60
TBT-189	425984	Réalisation du montage d'une robe	60
TCB-181	425994	Réalisation du montage deux-pièces ou manteau	60
		TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-110	Tailleuse, tailleur de vêtements sur mesure
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection
Contexte québécois	Préparatrice, préparateur d'échantillons de vêtements

* * *

TITRE : **CONFECTION, VENTE ET MODE (secondaire)**

STATUT : ***En révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1292 SIGLE SIMCA : TZU-003

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour confectionner des vêtements, guider la cliente ou le client dans le choix et l'achat de vêtements, d'articles de couture et d'accessoires vestimentaires, compte tenu du goût de la personne, du style, de la couleur, de la qualité, des lois de l'esthétique et de l'évolution de la mode, suggérer les retouches nécessaires, conclure les ventes et présenter un étalage ou une démonstration susceptibles d'attirer la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TBB-181	430015	Machine à coudre régulière	75
TBB-182	430021	Machines spécialisées	15
TBB-183	430034	Initiation à la fabrication	60
TBB-184	430048	Fabrication en série I	120
TBB-185	430051	Lecture de modèles I	15
TBB-186	430063	Dessin d'atelier I	45
TBB-187	430073	Initiation au dessin de patron	45
TBB-188	430081	Patrons de manches	15
TBB-189	430093	Initiation au moulage	45
TBC-181	430101	Vêtements, tissus, étiquettes	15
TBC-182	430116	Fabrication de vêtements I	90
TBC-183	430124	Fabrication en série II	90
TBC-184	430133	Fabrication à la chaîne I	45
TBC-185	430143	Activités de la vente	45
TBC-186	430154	Initiation au dessin de mode	60
TBC-187	430163	Patrons de jupes	45
TBC-188	430172	Patrons de corsages	30
TBC-189	430182	Moulage de jupes	30
TBD-181	430191	Moulage de corsages	15
TBD-182	430202	Textiles	30
TBD-183	430216	Fabrication de vêtements II	90
TBD-184	430224	Fabrication à la chaîne II	60
TBD-185	430232	Composition vestimentaire	30
TBD-186	430243	Patrons de cols	45
TBD-187	430251	Initiation à la gradation	15
TBD-188	430261	Moulage de manches	15
TBD-189	430273	Ajustements et retouches	45
TBE-181	430281	Base des cuirs et fourrures	15
TBE-182	430292	Secteur et marché du travail	30
TBE-183	430303	Commercialisation	45
TBE-184	430314	Vente	60
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection
8553-146	Couturière, couturier
8553-154	Essayeuse, essayeur de vêtements pour dames
8553-186	Habilleuse, habilleur

* * *

TITRE : **CORDONNERIE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1994-1995***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1012 SIGLE SIMCA : TZV-001

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-710 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer tout genre de chaussures, effectuer des corrections orthopédiques, fabriquer et réparer des articles divers, gérer une petite cordonnerie.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TBN-186	425011	La cordonnerie : le métier	15
TBN-187	425023	Machines à coudre	45
TBN-188	425033	Banc de finition	45
TBN-189	425046	Cordonnerie : technique de base	90
TBO-181	425054	Fabrication de chaussures	60
TBO-182	425065	Réparation d'un talon	75
TBO-183	425076	Semelle et demi-semelle	90
TBO-184	425082	Communication avec la clientèle	30
TBO-185	425094	Initiation à l'administration	60
TBO-186	425105	Réparation de la tige	75
TBO-187	425114	Entretien d'une chaussure	90
TBO-188	425127	Réparation des chaussures	105
TBO-189	425134	Corrections orthopédiques	60
TBP-181	425145	Articles divers	75
TBP-182	425151	Affûtage	15
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8561-110	Bottière, bottier
8561-114	Cordonnière, cordonnier
8561-118	Cordonnière, cordonnier en usine
8561-126	Couseuse, couseur à la machine

* * *

TITRE : **COUPE ET CONFECTION DE VÊTEMENTS FÉMININS ET MASCULINS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1074 SIGLE SIMCA : TZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 200 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer diverses fonctions de travail relatives à la sélection et aux contrôles de qualité des textiles utilisés, avoir les habiletés relatives au dessin et à la gradation de patrons, les habiletés quant à la coupe du prêt-à-porter et du sur mesure, les habiletés relatives à la confection de la jupe, du pantalon, du veston et du paletot.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TBP-183	425881	Introduction au métier et au programme	15
TBP-184	425882	Notions de base en textile	30
TBP-185	425883	Introduction au dessin et à la gradation de patrons	45
TBP-186	425873	Dessin et gradation de patrons de jupes	45
TBP-187	425806	Dessin et gradation de patrons de pantalons	90
TBP-188	425826	Dessin et gradation de patrons de veston	90
TBP-189	425836	Dessin et gradation de patrons de paletots	90
TBQ-181	425846	Coupe de vêtements prêts-à-porter	90
TBQ-182	425796	Coupe de vêtements sur mesures	90
TBQ-183	425884	Assemblage de la jupe	60
TBQ-184	425891	Finition de la jupe	15
TBQ-185	425886	Assemblage du pantalon masculin	90
TBQ-186	425894	Assemblage du pantalon féminin	60
TBQ-187	425892	Finition du pantalon	30
TBQ-188	425876	Assemblage du veston masculin	90
TBQ-189	425886	Assemblage du veston féminin	90
TBR-181	425883	Finition du veston	45
TBR-182	425896	Assemblage du paletot	90
TBR-183	425893	Finition du paletot	45
		TOTAL	**1 200**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection
8553-118	Tailleuse, tailleur de vêtements pour hommes

* * *

TITRE : **COUPE ET CONFECTION DU CUIR (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1013 SIGLE SIMCA : TZU-001

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 230 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour confectionner des articles de maroquinerie, des chaussures et des vêtements selon le patron désigné, assortir les matériaux, regrouper les parties coupées et les marquer selon la pointure, effectuer à la main ou à la machine les différentes techniques (traçage, parage, remplage, couture, montage, finition, etc.) qui se rapportent à la confection d'articles de cuir, indiquer sur le matériel les encochures désignées.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TBJ-186	426014	Identification des cuirs	60
TBJ-187	426022	Identification – techniques de coupe	30
TBJ-188	426035	Outillage de la coupe	75
TBJ-189	426044	Réalisation des opérations préparatoires	60
TBK-181	426056	Types de machines à coudre	75
TBK-182	426062	Identification et posage des accessoires et garnitures	30
TBK-183	426074	Taille, confection – ceintures	60
TBK-184	426084	Taille, confection des sacs I	60
TBK-185	426092	Taille, confection des sacs II	30
TBK-186	426102	Taille, confection des porte-monnaie	30
TBK-187	426116	Taille, confection des porte-documents	90
TBK-188	426124	Taille, confection des sandales	60
TBK-189	426134	Taille, confection des mocassins	60
TBL-181	426146	Taille, confection des souliers	90
TBL-182	426154	Taille, confection des bottes	60
TBL-183	426164	Taille, confection des vestes sans manche	60
TBL-184	426174	Taille, confection des jupes	60
TBL-185	426184	Taille, confection des pantalons	60
TBL-186	426194	Doublures, fournitures – vestons	60
TBL-187	426206	Taille, confection des vestons	90
TBL-188	426212	Réparation – imperfections des produits finis	30
		TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-114	Tailleuse, tailleur en confection (cuir)
8561-110	Bottière-maroquinière, bottier-maroquinier
8569-001*	Couseuse, couseur en confection de cuir
8569-010*	Confectionneuse, confectionneur d'articles en cuir
8569-130	Réparatrice, réparateur de bagages
8569-158	Ouvrière, ouvrier du cuir

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **DESSIN DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE
Bloc A : option générale	2 145	2 805 heures
Bloc B : mode masculine	2 040	2 700 heures
Bloc C : tailleur - manteau	2 010	2 670 heures
Bloc D : mode pour enfants	2 025	2 685 heures
Bloc E : stylisme et illustration	2 085	2 745 heures
Bloc F : conception d'imprimés textiles	1 965	2 625 heures
Bloc G : dessin de tricot	2 025	2 685 heures
Bloc H : dessin de fourrure	2 115	2 775 heures
Bloc I : dessin d'accessoires et de bijoux-mode	2 070	2 730 heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE-CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches des dessinatrices ou dessinateurs de mode, des stylistes, des modélistes et des patronnières ou patronniers, de poursuivre une recherche de styles et de matières, d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles, tricots et fourrures répondant aux besoins des divers marchés-cibles, d'illustrer ces vêtements ou ces accessoires par des croquis, de développer les patrons, à plat ou par moulage, selon les croquis et les précisions mentionnées, de vérifier l'interprétation des croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-152-82	Dessin de morphologie humaine	45
571-162-82	Dessin de patrons I	45
571-172-82	Moulage I	90
571-182-81	Confection I	90
571-222-82	Techniques graphiques et croquis	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-250-82	Formes et couleurs	45
571-262-82	Dessin de patrons II	45
571-270-91	Attitude et comportement au travail	90
571-272-82	Moulage II	30
571-282-81	Confection II	60
571-322-82	Croquis de mode	45
571-350-82	Formes et composition du vêtement	45
571-362-82	Dessin de patrons III	45
571-372-82	Moulage III	90
571-382-81	Confection III	90
571-422-82	Illustration I	45
571-452-82	Formes et conception	45
571-462-82	Dessin de patrons IV	45
571-472-82	Moulage IV	90
571-482-82	Confection IV	90
571-522-82	Illustration II	90
571-552-82	Conception I	45
571-562-82	Dessin de patrons V	45
571-572-82	Moulage V	90
571-582-82	Confection V	90
571-620-88	Coordination de mode et promotion	90
571-652-82	Conception II	30
		45
	SOUS-TOTAL	**1 755**

plus un des blocs optionnels offerts par le collège parmi les 9 suivants :

Bloc A : option générale

571-342-81	Gradation de patrons	30
571-622-82	Conception et illustration	45
571-630-91	Atelier de coordination	75
571-662-82	Dessin de patrons VI	90
571-672-82	Moulage VI	90
571-682-88	Confection VI	90
	TOTAL	**2 148**

Bloc B : mode masculine

571-232-83	Patrons masculins	60
571-332-81	Coupe masculine	45
571-432-81	Confection masculine V	45
571-532-82	Confection masculine VI	60
571-632-82	Dessin de mode masculine	45
571-642-81	Gradation des patrons masculins	30
	TOTAL	**2 040**

Bloc C : tailleur-manteau

571-212-82	Coupe - moulage du tailleur	60
571-312-81	Coupe - moulage du manteau	45
571-412-82	Confection du tailleur	60
571-512-81	Confection du manteau	45
571-612-81	Dessin de tailleurs et manteaux	45
	TOTAL	**2 010**

Bloc D : mode pour enfants

571-102-82	Dessin de patrons et moulage pour enfants I	45
571-202-82	Dessin de patrons et moulage pour enfants II	45
571-302-81	Dessin de patrons et moulage pour enfants III	45
571-402-82	Confection pour enfants I	45
571-502-82	Confection pour enfants II	45
571-602-82	Dessin de mode pour enfants	45
	TOTAL	**2 025**

Bloc E : stylisme et illustration

420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-160-82	Recherche des styles et tendances	45
571-360-88	Stylisme I, assisté par ordinateur	45
571-460-88	Stylisme II, assisté par ordinateur	45
571-560-88	Techniques d'illustration, assistées par ordinateur	45
571-660-88	Stage en illustration	105
ou		
571-666-88	Projet en illustration	105
	TOTAL	**2 085**

Bloc F : conception d'imprimés textiles

571-192-81	Conception d'imprimés textiles I	45
571-292-81	Conception d'imprimés textiles II	45
571-392-81	Conception d'imprimés textiles III	45
571-492-81	Conception d'imprimés textiles IV	45
571-492-28	Projet de conception d'imprimés textiles	30
	TOTAL	**1 065**

Bloc G : dessin de tricot

571-380-88	Tricot I	45
571-480-88	Tricot II	45
571-580-88	Tricot III	45
571-680-88	Tricot IV	45

plus 2 cours choisis parmi les suivants :

571-190-83	Dessin de patrons et moulage pour tricot I	45
571-290-83	Dessin de patrons et moulage pour tricot II	45
571-390-81	Dessin de tricot I	45
571-490-81	Dessin de tricot II	45
571-590-88	Projet d'exécution de tricot I	45
571-690-88	Projet d'exécution de tricot II	45
	TOTAL	**2 025**

Bloc H : dessin de fourrure

571-603-85	Initiation à la fabrication de vêtements de fourrure (manteaux)	90
571-604-85	Dessin de patrons pour fourrure I	90
571-605-85	Dessin de patrons pour fourrure II	90

plus un des 2 cours suivants :

571-614-85	Stage dans l'industrie de la fourrure	105
571-629-88	Dessin de patrons pour fourrure III	90

ou les 2 cours suivants :

571-627-85	Dessin de fourrure I	45
571-628-85	Dessin de fourrure II	45
	TOTAL	**2 115**

Bloc I : dessin d'accessoires et de bijoux-mode

571-514-88	Histoire des accessoires et des bijoux	45
571-542-88	Dessin d'accessoires	90
571-570-88	Dessin de bijoux-mode	45
571-686-88	Mise en marché d'accessoires et de bijoux-mode	45

plus un cours pour environ 90 heures choisi parmi les suivants :

571-584-88	Fabrication de bijoux-mode I	90
571-616-88	Stage dans l'industrie des accessoires et bijoux-mode	105
571-640-88	Dessin de patrons d'accessoires	90
571-670-88	Fabrication d'accessoires	90
571-684-88	Fabrication de bijoux-mode II	90
	TOTAL	**2 070**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-003*	Coordonnatrice, coordonnateur de mode
3313-007*	Styliste
3313-130	Fourreuse-modéliste, fourreur-modéliste
3313-134	Modéliste en vêtements

3313-146	Modéliste en textiles
3313-162	Dessinatrice, dessinateur de mode féminine
8551-001*	Patronnière, patronnier en art vestimentaire
8553-142	Couturière, couturier (haute couture)
8557-110	Modiste

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **DESSIN DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.62

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 100 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise à rendre l'élève capable d'effectuer les principales tâches des dessinatrices ou dessinateurs de mode, des stylistes, des modélistes et des patronnières ou patronniers. Il permet de poursuivre une recherche de styles et de matières, d'évaluer et de choisir des tissus, des textures et des coloris pour créer des modèles de vêtements ou d'accessoires et des motifs pour textiles ou tricots répondant aux besoins des divers marchés-cibles, d'illustrer ces vêtements ou ces accessoires par un croquis, de développer le patron, à plat ou moulage, selon le croquis et les précisions mentionnées et de vérifier l'interprétation du croquis et les proportions et d'effectuer les corrections nécessaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-152-82	Dessin de morphologie humaine	45
571-162-82	Dessin de patrons I	90
571-172-82	Moulage I	60
571-182-81	Confection I	45
571-222-82	Techniques graphiques et croquis	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-252-82	Dessin de patrons II	90
571-270-91	Attitude et comportement au travail	30
571-272-82	Moulage II	60
571-282-81	Confection II	45
571-322-82	Croquis de mode	45
571-342-81	Gradation de patrons	30
571-350-82	Formes et composition du vêtement	45
571-362-82	Dessin de patrons III	90
571-372-82	Moulage III	60
571-382-81	Confection III	45
571-422-82	Illustration I	45
571-452-82	Formes et conception	45
571-462-82	Dessin de patrons IV	90
571-472-82	Moulage IV	60
571-482-82	Confection IV	90
571-522-82	Illustration II	45
571-552-82	Conception I	45
571-562-82	Dessin de patrons V	90
571-572-82	Moulage V	60
571-582-82	Confection V	90
571-620-88	Coordination de mode et promotion	30
571-622-82	Conception et illustration	45
571-630-91	Atelier de coordination	75
571-652-82	Conception II	45
571-662-82	Dessin de patrons VI	90
571-672-82	Moulage VI	60
571-682-88	Confection VI	90
	TOTAL	**2 100**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-162	Dessinatrice, dessinateur de mode féminine

* * *

TITRE : **DESSIN DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.72

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-300 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 335 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à créer et préparer des patrons pour les vêtements de toutes catégories; dessiner des vêtements sous forme de croquis; les interpréter en mousseline ou en tissu; créer des patrons en papier; étudier un vêtement expérimental sur un mannequin pour pouvoir y apporter les changements nécessaires; confectionner des échantillons.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : confection et dessin de patrons		
571-152-82	Dessin de patrons I	90
571-172-82	Moulage I	60
571-182-81	Confection I	45
571-252-82	Dessin de patrons II	90
571-272-82	Moulage II	60
571-282-81	Confection II	45
571-342-81	Gradation de patrons	30
571-352-82	Dessin de patrons III	90
571-372-82	Moulage III	60
571-382-81	Confection III	45
571-482-82	Confection IV	90
571-582-82	Confection V	90
Bloc B : design		
571-152-82	Dessin de morphologie humaine	45
571-250-82	Formes et couleurs	45
571-322-82	Croquis de mode	45
571-552-82	Conception I	45
571-632-82	Dessin de mode masculine	45
571-652-82	Conception II	45
Bloc C : textiles		
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-192-81	Conception d'imprimés textiles	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-292-81	Conception d'imprimés textiles II	45
Bloc D : histoire du costume		
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
	TOTAL	**1 335**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-007*	Styliste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **FABRICATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455.418.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE-PRODUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en fabrication dans l'industrie des textiles. Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des fibres en fils ou en non-tissés et des fils en tricot, en tissus et en tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Mathématique 434
  Sciences physiques 436

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et certifié	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-202-91	Épreuves physiques sur fibres et rubans	45
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-302-91	Préparation et transformation des fibres en rubans	75
251-322-91	Armure, analyse et identification des tissus I	45
251-332-91	Épreuves physiques sur mèches et fils	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-402-91	Transformation des rubans en fils	75
251-412-91	Tricot rectiligne	60
251-422-91	Armure, analyse et identification des tissus II	60
251-432-91	Préparation au tissage	75
251-502-91	Préparation et transformation : synthétiques et mélanges	75
251-521-91	Fabrication des non-tissés et du tapis	60
251-522-91	Épreuves physiques sur tissus et tricots	45
251-532-91	Tissage et métiers à tisser	75
251-540-91	Finition des matières textiles	60
251-552-91	Organisation, mesure et évaluation du travail dans l'usine	60
251-622-91	Armure, analyse et identification des tissus III	45
251-682-91	Gestion de la qualité en fabrication	60
251-692-91	Gestion des opérations en fabrication	60
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus 330 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

242-101-76	Sciences graphiques I	60
251-512-91	Tricot circulaire	60
251-562-91	Environnement interne et production	60
251-572-91	Tendance du design en fabrication textile	45
251-662-91	Procédés particuliers et développement en fabrication	45
251-672-91	Plan d'usine textile	60
	TOTAL	**1 868**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **FABRICATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 251.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-418.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TEXTILE-PRODUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en fabrication dans l'industrie des textiles. Au terme de sa formation, l'élève est en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des fibres en fils ou en non-tissés et des fils en tricot, en tissus et en tapis.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Mathématiques 434,
  Sciences physiques 436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-202-91	Épreuves physiques sur fibres et rubans	45
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-302-91	Préparation et transformation des fibres en rubans	75
251-322-91	Armure, analyse et identification des tissus I	45
251-332-91	Épreuves physiques sur mèches et fils	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-402-91	Transformation des rubans en fils	75
251-412-91	Tricot rectiligne	60
251-432-91	Armure, analyse et identification des tissus II	60
251-432-91	Préparation au tissage	60
251-502-91	Préparation et transformation : synthétiques et mélanges	75
251-521-91	Fabrication des non-tissés et du tapis	75
251-522-91	Épreuves physiques sur tissus et tricots	60
251-532-91	Tissage et métiers à tisser	45
251-540-91	Finition des matières textiles	75
251-552-91	Organisation, mesure et évaluation du travail dans l'usine	60
251-622-91	Armure, analyse et identification des tissus III	60
251-682-91	Gestion de la qualité en fabrication	45
251-692-91	Gestion des opérations en fabrication	60
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus 330 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

242-101-76	Sciences graphiques I	60
251-512-91	Tricot circulaire	60
251-562-91	Environnement interne et production	60
251-572-91	Tendance du design en fabrication textile	45
251-662-91	Procédés particuliers et développement en fabrication	45
251-672-91	Plan d'usine textile	60
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP — **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **FINITION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-230 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures
TOTALE : 2 565 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE-PRODUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en finition dans l'industrie des textiles; il sera en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des matières textiles; de saisir toute la portée des phénomènes chimiques impliqués dans les opérations d'ennoblissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Mathématiques 434;
  Sciences physiques 436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-85	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-82	Chimie générale	75
202-221-91	Chimie des solutions et finition des textiles	60
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-211-91	Synthèse des colorants et des fibres textiles	45
251-301-91	Finition de la laine	90
251-321-91	Propriétés des fibres	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-401-91	Finition des fibres artificielles et synthétiques	90
251-501-91	Finition du coton et du coton-polyester	210
251-511-91	Mesure et nuançage des couleurs	45
251-541-91	Gestion des opérations en finition	60
251-550-91	Évaluation quantitative de la qualité	90
251-611-91	Contrôle de la qualité des couleurs	45
251-631-91	Gestion de la qualité en finition	60
251-641-91	Épreuves chimiques	90
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus 420 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-510-91	Automatisation des procédés et de leur contrôle	60
251-331-91	Conversion des fibres	45
251-551-91	Impression et design	90
251-601-91	Finition des textiles : production et contrôle	225
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **FINITION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 413-230 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 905 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE-PRODUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à donner à l'élève la formation nécessaire pour devenir une ou un technologue superviseur en finition dans l'industrie des textiles. Il sera en mesure de comprendre les phénomènes physiques impliqués dans les processus mécaniques de transformation des matières textiles, de saisir toute la portée des phénomènes chimiques impliqués dans les opérations d'ennoblissement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Mathématiques 434,
  Sciences physiques 436.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-227-77	Statistiques et contrôle	60
201-502-66	Compléments de mathématique (techniques de la chimie)	75
202-102-62	Chimie générale	75
202-221-91	Chimie des solutions et finition des textiles	60
251-110-91	Introduction aux technologies des textiles	60
251-210-91	Classification et mesure des fibres	75
251-211-91	Synthèse des colorants et des fibres textiles	45
251-301-91	Finition de la laine	90
251-321-91	Propriétés des fibres	45
251-340-91	Initiation à la gestion des textiles	30
251-401-91	Finition des fibres artificielles et synthétiques	90
251-501-91	Finition du coton et du coton-polyester	210
251-511-91	Mesure et nuançage des couleurs	45
251-541-91	Gestion des opérations en finition	60
251-550-91	Évaluation quantitative de la qualité	90
251-611-91	Contrôle de la qualité des couleurs	45
251-631-91	Gestion de la qualité en finition	60
251-641-91	Épreuves chimiques	90
350-420-91	Supervision d'une équipe de travail I	60
350-520-91	Supervision d'une équipe de travail II	60
350-620-91	Gestion et découverte de soi	60
	SOUS-TOTAL	**1 485**

plus 420 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

243-510-91	Automatisation des procédés et de leur contrôle	60
251-331-91	Conversion des fibres	45
251-551-91	Impression et design	90
251-601-91	Finition des textiles : production et contrôle	225
	TOTAL	**1 905**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **INDUSTRIE DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux gens de l'industrie manufacturière. Il vise à leur offrir non pas une formation de base, mais des cours de perfectionnement. Les objectifs sont : acquérir des connaissances susceptibles de rendre aptes à occuper divers postes du domaine de la couture et de la mode; faire comprendre le processus de fabrication du vêtement; parfaire les connaissances dans le domaine du vêtement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
571-102-76	Techniques de couture	45
571-112-76	Confection I	45
571-132-76	Coupe à plat I	45
571-212-76	Confection II	45
571-232-76	Coupe à plat II	45
571-312-76	Confection III	45
571-351-62	Coupe à plat III	45
571-412-76	Confection IV	45
571-701-63	Construction d'un mannequin personnel	45
571-702-63	Agencement de garde-robe et étude des couleurs	45
571-703-63	Connaissance des tissus (fibres et matériaux)	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MISE EN MARCHÉ DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 065 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre la personne capable : d'acheter les marchandises destinées à la vente chez les grossistes ou les détaillants; d'étudier les besoins d'une entreprise afin de déterminer la quantité et le type de marchandises nécessaires à sa bonne marche; d'évaluer les fournisseurs et leurs gammes de produits en fonction des prix, de la qualité et du service désiré; de négocier les prix, les conditions de crédit, les escomptes, les délais de livraison, l'autorisation de paiement des factures et le retour des marchandises défectueuses; de contrôler les inventaires; de former et motiver le personnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc A : achat et mise en marché		
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-574-82	Marketing de la mode I	45
401-575-82	Marketing de la mode II	45
401-889-82	Comptabilité	45
571-164-82	Mise en marché de la mode	45
571-434-82	Principes d'achat dans un commerce de mode I	45
571-444-79	La mode et le consommateur	45
571-534-82	Principes d'achat dans un commerce de mode II	45
571-634-82	Principes d'achat dans un commerce de mode III	45
571-664-83	Projet de mise en marché de la mode	75
Bloc B : affaires		
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-916-76	Droit des affaires	45
571-270-82	Attitude et comportement au travail	45
571-473-83	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
Bloc C : mode et promotion		
401-934-79	Vente	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-174-79	Information et relations publiques	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-250-82	Formes et couleurs	45
571-554-82	Activités publicitaires et parapublicitaires	45
571-620-82	Coordination de mode et promotion	45
	TOTAL	**1 065**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **MODE FÉMININE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.06

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE-CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens dont le rôle est de créer des vêtements de qualité. Ils seront appelés à développer des styles et des modèles de vêtement répondant aux tendances diverses de la mode et aux besoins plus particuliers des clientèles, à les fabriquer, et à contribuer à l'amélioration de la production déjà existante. Ils seront capables de concevoir et de réaliser des vêtements de façon industrielle, commercialisables sur le marché de la mode féminine actuelle en fonction des divers besoins cibles du marché, en tenant compte de l'existence de nouveautés technologiques et de tout le processus industriel de la production d'un vêtement, et d'appliquer les concepts qui régissent la gestion et l'administration des activités dans le domaine de la mode féminine.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-999-62	Comptabilité	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-101-90	Confection masculine I	45
571-121-90	Dessin de mode I	60
571-131-90	Coupe du vêtement masculin I	30
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-151-90	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-90	Coupe moulage I	45
571-164-90	Mise en marché de la mode	45
571-171-90	Confection féminine I	45
571-201-90	Confection masculine II	45
571-211-90	Information professionnelle	30
571-221-90	Dessin de mode II	60
571-231-90	Coupe du vêtement masculin II	30
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-251-90	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-90	Coupe moulage II	45
571-271-90	Confection féminine II	45
571-351-90	Dessin de patrons féminins III	45
571-361-90	Coupe moulage III	45
571-371-90	Confection féminine III	75
571-391-90	Dessin de mode féminine I	60
571-461-90	Coupe moulage IV	45
571-471-90	Confection féminine IV	75
571-481-90	Gradation de patrons féminins I	45
571-491-90	Dessin de mode féminine II	60
571-538-90	Utilisation de l'ordinateur dans l'industrie de la mode	45
571-551-90	Dessin de patrons féminins V	60
571-571-90	Confection féminine V	60
571-581-90	Projet d'atelier féminin I	30
571-591-90	Dessin de mode féminine III	60
571-651-90	Dessin de patrons féminins VI	60
571-671-90	Confection féminine VI	60
571-691-90	Dessin de mode féminine IV	60
	SOUS-TOTAL	**1 815**

plus environ 330 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-451-90	Dessin de patrons féminins IV	45
571-561-90	Coupe moulage V	60
571-661-90	Coupe moulage VI	60
571-681-90	Projet d'atelier féminin II	30
571-711-90	Tailleme I	45
571-721-90	Mise au point I	30
571-751-90	Dessin de patrons féminins VII	60
571-781-90	Gradation de patrons féminins II	30
571-791-90	Stage	75

571-811-90	Tailleme II	45
571-821-90	Mise au point II	30

2 cours à option dans la liste suivante :

À caractère théorique		
571-374-90	La mode moyen d'expression	45
571-444-90	La mode et le consommateur	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-905-90	Mode et culture contemporaine	45
À caractère pratique		
571-381-90	Garnitures de vêtements féminins	45
571-510-90	Coordination de mode	45
571-658-90	Techniques d'intégration de la CFAO dans l'entreprise	45
571-771-90	Initiation au dessin informatisé	45
571-901-90	Chapellerie	45
571-906-90	Recherche en trois dimension	45
571-909-90	Vêtements de représentation et de scène	45
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-007*	Styliste
3313-134	Modéliste en vêtements
8551-001*	Patronnière, patronnier en art vestimentaire
8553-110	Maître tailleuse, maître tailleur
8553-142	Couturière, couturier (haute couture)
8553-174	Costumière, costumier (cinéma, télévision, théâtre)

* Code Repères

* * *

TITRE : **MODE FÉMININE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.66

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre des débouchés variés dans les domaines du stylisme, du stylisme costumier, du modélisme, du développement de patron, de la gradation, de l'échantillonnage, du montage de chaîne de production, du placement par ordinateur, du contrôle de la qualité, de l'étalagisme, de la gérance de la production, de la responsabilité d'atelier, de la coordination de mode, du conseil en vente, de l'entrepreneuriat comme propriétaire de manufacture ou de boutique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-101-90	Confection masculine I	45
571-121-90	Dessin de mode I	60
571-131-90	Coupe du vêtement masculin I	30
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-151-90	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-90	Coupe moulage I	45
571-184-90	Mise en marché de la mode	45
571-171-90	Confection féminine I	45
571-201-90	Confection masculine II	45
571-211-90	Information professionnelle	30
571-221-90	Dessin de mode II	60
571-231-90	Coupe du vêtement masculin II	30
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-251-90	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-90	Coupe moulage II	45
571-271-90	Confection féminine II	45
571-351-90	Dessin de patrons féminins III	45
571-361-90	Coupe moulage III	45
571-371-90	Confection féminine III	75
571-391-90	Dessin de mode féminine I	60
571-461-90	Coupe moulage IV	45
571-471-90	Confection féminine IV	75
571-481-90	Gradation de patrons féminins I	45
571-491-90	Dessin de mode féminine II	60
571-539-90	Utilisation de l'ordinateur dans l'industrie de la mode	45
571-551-90	Dessin de patrons féminins V	60
571-571-90	Confection féminine V	60
571-581-90	Projet d'atelier féminin I	30
571-591-90	Dessin de mode féminine III	60
571-651-90	Dessin de patrons féminins VI	60
571-671-90	Confection féminine VI	60
571-691-90	Dessin de mode féminine IV	60
	SOUS-TOTAL	**1 815**

plus environ 330 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-451-90	Dessin de patrons féminins IV	45
571-561-90	Coupe moulage V	60
571-661-90	Coupe moulage VI	60
571-681-90	Projet d'atelier féminin II	30
571-711-90	Toilisme I	45
571-721-90	Mise au point I	30
571-751-90	Dessin de patrons féminins VII	60
571-781-90	Gradation de patrons féminins II	30
571-791-90	Stage	75
571-811-90	Toilisme II	45
571-821-90	Mise au point II	30

2 cours à option dans la liste suivante :

À caractère théorique

571-374-90	La mode moyen d'expression	45
571-444-90	La mode et le consommateur	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-605-90	Mode et culture contemporaine	45

À caractère pratique		
571-381-80	Garnitures de vêtements féminins	45
571-510-80	Coordination de mode	45
571-658-80	Techniques d'intégration de la CFAO dans l'entreprise	45
571-771-80	Initiation au dessin informatisé	45
571-801-80	Chapellerie	45
571-808-80	Recherche en trois dimensions	45
571-809-80	Vêtements de représentation et de scène	45
	TOTAL	2 385

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-142	Couturière, couturier (haute couture)

* * *

TITRE : **MODE MASCULINE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.05

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens dont le rôle est de créer des vêtements de qualité. Ils seront appelés à développer des styles et des modèles de vêtement répondant aux tendances diverses de la mode et aux besoins plus particuliers des clientèles, à les fabriquer, et à contribuer à l'amélioration de la production déjà existante. Ils seront capables de concevoir et de réaliser des vêtements de façon industrielle, commercialisables sur le marché de la mode masculine actuelle en fonction des divers besoins ciblés du marché, en tenant compte de l'existence de nouveautés technologiques et de tout le processus industriel de la production d'un vêtement, et d'appliquer les concepts qui régissent la gestion et l'administration des activités dans le domaine de la mode masculine.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-573-70	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-913-70	Structure de l'entreprise	45
401-659-62	Comptabilité	45
520-330-62	Histoire du costume I	45
520-430-62	Histoire du costume II	45
571-101-60	Confection masculine I	60
571-121-60	Dessin de mode I	30
571-131-60	Coupe du vêtement masculin I	45
571-140-60	Nature et utilisation des fibres	45
571-151-60	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-60	Coupe moulage I	45
571-184-60	Mise en marché de la mode	45
571-171-60	Confection féminine I	45
571-201-60	Confection masculine II	30
571-211-60	Information professionnelle	30
571-221-60	Dessin de mode II	30
571-231-60	Coupe du vêtement masculin II	45
571-240-60	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-251-60	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-60	Coupe moulage II	45
571-271-60	Confection féminine II	75
571-301-60	Confection masculine III	60
571-321-60	Dessin de mode masculine I	45
571-331-60	Coupe du vêtement masculin III	45
571-341-60	Moulage et développement masculin I	75
571-401-60	Confection masculine IV	60
571-421-60	Dessin de mode masculine II	45
571-431-60	Coupe du vêtement masculin IV	45
571-501-60	Sportswear : confection I	30
571-511-60	Projet d'atelier masculin I	60
571-521-60	Dessin de mode masculine III	45
571-531-60	Gradation de patrons masculins I	45
571-539-60	Utilisation de l'ordinateur dans l'industrie de la mode	45
571-541-60	Moulage et développement masculin II	60
571-601-60	Sportswear : confection II	60
571-621-60	Dessin de mode masculine IV	60
571-761-60	Sportswear : coupe I	60
571-881-60	Sportswear : coupe II	60
	SOUS-TOTAL	**1 080**

plus environ 285 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-611-60	Projet d'atelier masculin II	30
571-641-60	Moulage et développement masculin III	45
571-721-60	Mise au point I	30
571-731-60	Gradation de patrons masculins II	30
571-741-60	Moulage et développement masculin IV	45
571-791-60	Stage	75
571-821-60	Mise au point II	30

2 cours à option dans la liste suivante

À caractère théorique		
571-374-90	La mode moyen d'expression	45
571-444-90	La mode et le consommateur	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-905-90	Mode et culture contemporaine	45
À caractère pratique		
571-381-90	Garnitures de vêtements féminins	45
571-510-90	Coordination de mode	45
571-658-90	Techniques d'intégration de la CFAO dans l'entreprise	45
571-771-90	Initiation au dessin informatisé	45
571-901-90	Chapellerie	45
571-908-90	Recherche en trois dimensions	45
571-939-90	Vêtements de représentation et de scène	45
	TOTAL	**2 145**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-007*	Styliste
3313-134	Modéliste en vêtements
5133-134	Représentante, représentant de commerce en vêtements et autres produits textiles
8551-001*	Patronnière, patronnier en art vestimentaire
8553-110	Maître tailleuse, maître tailleur
8553-118	Tailleuse, tailleur de vêtements pour hommes
8553-142	Couturière, couturier (haute couture)
8553-174	Costumière, costumier (cinéma, télévision, théâtre)

* Code Repères

* * *

TITRE : **MODE MASCULINE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.65

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 215-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre des débouchés variés dans les domaines du stylisme, du stylisme costumier, du modélisme, du développement de patron, de la gradation, de l'échantillonnage, du montage de chaîne de production, du placement par ordinateur, du contrôle de la qualité, de l'étalagisme, de la gérance de la production, de la responsabilité d'atelier, de la coordination de mode, du conseil en vente, de l'entrepreneuriat comme propriétaire de manufacture ou de boutique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
401-973-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-913-79	Structure de l'entreprise	45
401-999-82	Comptabilité	45
520-330-82	Histoire du costume I	45
520-430-82	Histoire du costume II	45
571-101-90	Confection masculine I	45
571-121-90	Dessin de mode I	60
571-131-90	Coupe du vêtement masculin I	30
571-140-90	Nature et utilisation des fibres	45
571-151-90	Dessin de patrons féminins I	45
571-161-90	Coupe moulage I	45
571-164-90	Mise en marché de la mode	45
571-171-90	Confection féminine I	45
571-201-90	Confection masculine II	45
571-211-90	Information professionnelle	30
571-221-90	Dessin de mode II	60
571-231-90	Coupe du vêtement masculin II	30
571-240-90	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-251-90	Dessin de patrons féminins II	45
571-261-90	Coupe moulage II	45
571-271-90	Confection féminine II	45
571-301-90	Confection masculine III	75
571-321-90	Dessin de mode masculine I	60
571-331-90	Coupe du vêtement masculin III	45
571-341-90	Moulage et développement masculin I	45
571-401-90	Confection masculine IV	75
571-421-90	Dessin de mode masculine II	60
571-431-90	Coupe du vêtement masculin IV	45
571-501-90	Sportswear : confection I	60
571-511-90	Projet d'atelier masculin I	30
571-521-90	Dessin de mode masculine III	60
571-531-90	Gradation de patrons masculins I	45
571-538-90	Utilisation de l'ordinateur dans l'industrie de la mode	45
571-541-90	Moulage et développement masculin II	45
571-601-90	Sportswear : confection II	60
571-621-90	Dessin de mode masculine IV	60
571-781-90	Sportswear : coupe I	60
571-881-90	Sportswear : coupe II	60
	SOUS-TOTAL	**1 860**

plus environ **285** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

571-611-90	Projet d'atelier masculin II	30
571-641-90	Moulage et développement masculin III	45
571-721-90	Mise au point I	30
571-731-90	Gradation de patrons masculins II	30
571-741-90	Moulage et développement masculin IV	45
571-791-90	Stage	75
571-821-90	Mise au point II	30

2 cours à option dans la liste suivante :

À caractère théorique

571-374-90	La mode moyen d'expression	45
571-444-90	La mode et le consommateur	45
571-473-90	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-905-90	Mode et culture contemporaine	45

À caractère pratique

571-381-90	Garnitures de vêtements féminins	45
571-510-90	Coordination de mode	45
571-658-90	Techniques d'intégration de la CFAO dans l'entreprise	45

571-771-90	Initiation au dessin informatisé		45
571-801-90	Chapellerie		45
571-808-90	Recherche en trois dimensions		45
571-809-90	Vêtements de représentation et de scène		45
		TOTAL	2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-142	Couturière, couturier (haute couture)

* * *

TITRE : **PRODUCTION DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 665 heures
TOTALE : 2 325 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine : sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-122-82	Mathématique appliquée	75
242-680-81	Dessin technique	45
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-916-76	Droit des affaires	45
401-688-82	Comptabilité	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-103-81	Introduction à la production de mode	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-163-81	Dessin de patrons	45
571-182-81	Confection I	45
571-203-86	Dessin de patrons appliqué à la production	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-243-83	Gestion et contrôle de production de la mode	45
571-270-82	Attitude et comportement au travail	45
571-282-81	Confection II	45
571-342-81	Gradation de patrons	30
571-350-82	Formes et composition du vêtement	45
571-353-83	Étude du travail et mesure des temps I	45
571-382-81	Confection III	45
571-453-83	Étude du travail et mesure des temps II	45
571-463-83	Coupe industrielle	60
571-473-83	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-493-81	Ordonnancement de la production	45
571-523-82	Stage de production de mode I	135
571-693-82	Aménagement des ateliers de production	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus environ 270 heures de cours offerts par le collège parmi les suivants :

571-613-81	Notions de physique appliquée	60
571-623-82	Stage de production de mode II	180
571-643-88	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement I	30
571-653-88	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement II	30
571-656-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-658-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-84	Techniques d'intégration de la CFAO dans son entreprise	45
571-620-82	L'informatique en production de mode	45
	TOTAL	**1 665**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3313-004*	Coordonnatrice, coordonnateur de la production de la mode
8550-114	Contremaîtresse, contremaître de couturiers

* Code Repères

* * *

TITRE : **PRODUCTION DE LA MODE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 571.63

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 665 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TEXTILE - CONFECTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des gestionnaires pour l'industrie manufacturière de la mode. Les rendre aptes à planifier, programmer, contrôler et gérer la production d'une usine : sélection des produits, de l'outillage et des méthodes de production, lancement et ordonnancement des opérations, contrôle de la qualité et des coûts, gestion des achats, des réserves et des ressources matérielles, coordination des services, direction et formation des ressources humaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-122-62	Mathématique appliquée	75
242-960-81	Dessin technique	45
401-572-79	Comptabilité financière de gestion de mode	45
401-573-79	Comptabilité analytique de gestion de mode	45
401-916-76	Droit des affaires	45
401-999-82	Comptabilité	45
410-614-79	Contrôle de la qualité	60
420-947-84	Introduction à l'informatique de gestion	45
571-103-81	Introduction à la production de mode	45
571-140-82	Nature et utilisation des fibres	45
571-163-81	Dessin de patrons	45
571-182-81	Confection I	45
571-263-86	Dessin de patrons appliqué en production	45
571-240-82	Fabrication et utilisation des textiles	45
571-243-83	Gestion et contrôle de la production	45
571-270-82	Attitude et comportement au travail	45
571-282-81	Confection II	45
571-342-81	Gradation de patrons	30
571-350-82	Forme et composition du vêtement	45
571-353-83	Étude du travail et mesure des temps I	45
571-382-81	Confection III	45
571-453-83	Étude du travail et mesure des temps II	45
571-463-83	Coupe industrielle	60
571-473-83	Gestion des ressources humaines dans l'industrie de la mode	45
571-493-81	Ordonnancement de la production	45
571-523-82	Stage de production de mode I	135
571-553-82	Aménagement des ateliers de production	45
	SOUS-TOTAL	**1 395**

plus environ **270** heures de cours offerts par le collège parmi les suivants :

571-513-81	Notions de physique appliquée	60
571-623-82	Stage de production de mode II	180
571-643-86	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement I	30
571-653-86	Méthodes et temps assistés par ordinateur pour l'habillement II	30
571-655-84	Introduction à la CFAO dans l'industrie de la mode	30
571-656-84	Techniques de CFAO appliquées à la coupe industrielle de vêtements	60
571-657-84	Techniques de CFAO appliquées au dessin de patrons	60
571-658-84	Techniques d'intégration de la CFAO dans son entreprise	45
571-920-82	L'information en production de mode	45
	TOTAL	**1 665**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **PRODUCTION ET CONTRÔLE (collégial)**

STATUT : ***Sera probablement retiré***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 251.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-418.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TEXTILE - PRODUCTION**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

La spécialité «production et contrôle» contient des cours permettant à l'élève de maîtriser les différentes techniques utilisées dans les départements de filature, de tissage et de tricot. Elle comporte également des cours sur la planification et le contrôle des opérations précédées ainsi que sur la gestion industrielle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
251-210-77	Technologie des fibres	105
251-232-77	Filature I	75
251-322-77	Armure I	30
251-351-71	Éléments de teinture	75
251-452-77	Filature II	60
251-412-77	Tricot I	60
251-432-77	Tissage I	60
251-532-77	Tissage II	60
251-560-77	Contrôle de la qualité I	45
251-632-77	Filature des fibrannes	60
251-642-77	Tissus standards	45
251-652-77	Contrôle de la qualité II	75
251-701-60	Fabrication du tapis	45
350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-962-71	Relations industrielles et conventions collectives	45
401-602-76	Programmation et contrôle de la production	60
401-903-76	Analyse et contrôle des prix de revient	45
401-911-76	Étude des mouvements et des temps	60
401-926-62	Comptabilité	45
410-914-74	Éléments de gestion de production	45
410-924-74	Surveillance du personnel en production	45
	TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-130	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste des textiles

* * *

TITRE : **RÉPARATION ET RETOUCHE DE VÊTEMENTS (secondaire)**

STATUT : *En révision*

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1014 SIGLE SIMCA : TZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 215-100.SC

DURÉE DE LA FORMATION : 750 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **PRODUCTION TEXTILE ET HABILLEMENT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour réparer les vêtements abîmés, remplacer des morceaux, faire le rapiéçage ou le reprisage des déchirures ou des trous, effectuer l'ajustement des vêtements après avoir déterminé les transformations ou les retouches à faire.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

ou

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
TBL-180	427011	Initiation à la réparation et à la retouche du vêtement	15
TBM-181	427023	Machine à coudre régulière	45
TBM-182	427031	Machines spécialisées	15
TBM-183	427043	Techniques – confection industrielle	45
TBM-184	427053	Techniques de coupe	45
TBM-185	427061	Travaux de couture à la main	15
TBM-186	427074	Vêtement de cuir-réparation et retouche	60
TBM-187	427084	Vêtement : raccommodage et reprisage	60
TBM-188	427095	Vêtement : réparation de défauts	75
TBM-189	427104	Remplacement – pièces vêtements	60
TBN-181	427115	Agrandir, élargir le vêtement	75
TBN-182	427125	Raccourcir, rétrécir, reprofiler	75
TBN-183	427135	Abaisser, remonter les parties du vêtement	75
TBN-184	427145	Modification – forme de vêtement	75
TBN-185	427151	Techniques – mesurage et ajustage	15
		TOTAL	750

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8553-146	Couturière, couturier
8553-150	Couturière-réparatrice, couturier-réparateur de vêtements pour dames

* * *

SECTEUR 19 : **PROTECTION CIVILE (Secondaire)**

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	JZW-005	1295	Intervention en cas d'incendie (chem. 2)	ASP	900	--	651
	JZU-002	1353	Prévention des incendies (chem. 2)	DEP	900	--	652

SECTEUR 19 : **PROTECTION CIVILE (Secondaire)**

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Prévention des incendies (chem. 2) #1353 – JZU-002 – DEP – 900 h	Intervention en cas d'incendie (chem. 2) #1295 – JZW-005 – ASP – 900 h			

TITRE : **INTERVENTION EN CAS D'INCENDIE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, sera révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1295 SIGLE SIMCA : JZW-005
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 SS
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : ASP

SECTEUR : **PROTECTION CIVILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour maîtriser les techniques d'ordre théorique et pratique inhérentes à la fonction de pompière et pompier, travailler au sein d'une équipe d'intervention, agir avec efficacité et compétence à chacun des postes de l'équipe, effectuer les tâches opérationnelles telles que l'intervention de tout genre dans les agglomérations urbaines et les opérations secondaires qui s'y rattachent, la prévention des pertes de vies humaines et des biens, venir en aide à la population dans des cas d'urgence autres que l'incendie.

CONDITIONS D'ADMISSION

1353 : Prévention des incendies

ou Toute autre formation équivalente reconnue par le Ministre.

- Attestation de bonne santé émise par le médecin rattaché à l'établissement scolaire.
- Réussite d'un examen de conditionnement physique.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
JCD-188	441012	Généralités	30
JCD-189	441025	Sauvetage	75
JBG-187	441032	Opérations de support	30
JBG-188	441043	Échelles portatives	45
JBG-189	441053	Protection	45
JBH-181	441064	Intervention I	60
JBH-183	441084	Conditionnement physique III	60
JCE-186	441098	Intervention II	120
JBH-185	441104	Véhicules d'intervention	60
JBH-186	441117	Autopompes	105
JCE-182	441125	Véhicules d'élévation	75
JBH-188	441134	Conditionnement physique IV	60
JBH-189	441145	Stage en situation	75
JCE-183	441154	Appareils respiratoires	60
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-138	Inspectrice, inspecteur de la sécurité
6111-126	Pompière, pompier

* * *

TITRE : **PRÉVENTION DES INCENDIES (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, révisé en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1353 SIGLE SIMCA : JZU-002
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.SD
DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **PROTECTION CIVILE**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour préparer des plans d'évacuation pour les édifices publics, inspecter des bâtiments résidentiels et des petits commerces afin d'assurer le respect des normes de sécurité et détecter les risques d'incendie, conseiller le public, participer aux enquêtes sur les causes d'incendie, rédiger des rapports d'enquêtes.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires.
- Réussite d'un examen de connaissances générales, d'habiletés scolaires et d'aptitudes spécifiques.

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*
(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
JCF-184	440224	Extincteurs automatiques à eau	60
JBE-183	440013	Structures	45
JBE-184	440022	Notions de construction	30
JBE-185	440033	Systèmes des habitations	45
JBE-186	440043	Notions d'électricité	45
JCE-185	440053	Feu et matières inflammables	45
JCE-186	440064	Techniques d'inspection	60
JBF-183	440104	Dessin technique appliqué	60
JBF-184	440114	Conditionnement physique I	60
JCE-188	440124	Agents et extincteurs portatifs	60
JCF-181	440144	Principes d'hydraulique	60
JCE-187	440233	Lois, codes et règlement	45
JCE-189	440134	Alarme d'incendie et communication	60
JCF-182	440153	Codes nationaux spécifiques	45
JBG-183	440195	Stages pratiques en prévention	75
JBG-184	440204	Conditionnement physique II	60
JCF-183	440213	Recherche et causes d'incendie	45
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-166	Inspectrice, inspecteur de la prévention des incendies
1176-114	Inspectrice, inspecteur de la prévention de sinistres

* * *

SECTEUR 20 :

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (Secondaire)
SERVICES DE LA SANTÉ (Collégial)
SERVICES SOCIAUX (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
901.70			Actualisation en techniques de laboratoire médical	AEC	645	– –	670
900.58			Actualisation professionnelle en soins infirmiers	AEC	480	– –	671
310.43			Administration carcérale	AEC	510	– –	672
310.75			Administration policière	DPEC	555	– –	673
310.39			Administration policière	AEC	555	– –	674
371.51			Agents de pastorale	CEC	990	– –	675
371.31			Agents de pastorale	AEC	450	– –	676
388.31			Aide sociale	AEC	900	– –	677
354.31			Animation	AEC	450	– –	678
391.43			Animation de loisirs communautaires autochtones	AEC	1 530	– –	679
142.72			Appareillage de radiodiagnostic	DPEC	225	– –	680
	DZV-002	5046	Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé	CEP	585	– –	681
	DZV-001	1427	Assistance aux personnes à domicile	CEP	900	– –	682
	SZU-003	1186	Assistance dentaire	DEP	1 350	– –	683
	SZU-001	1426	Assistance technique en pharmacie	DEP	900	– –	684
160.02			Audioprothèse	DEC	1 830	2 490	685
140.75			Biochimie	DPEC	405	– –	686
900.38			Coopérant - Volontaire	AEC	1 035	– –	687
140.02			Cytotechnologie	DEC	2 895	3 465	688
310.33			Droit privé	AEC	510	– –	689
310.35			Droit public	AEC	555	– –	690
140.52			Électrophysiologie médicale	CEC	1 875	– –	691
310.36			Enquête	AEC	645	– –	692
310.76			Enquêtes spéciales	DPEC	270	– –	693
352.71			Gérontologie	DPEC	225	– –	694
900.15			Gérontologie	AEC	825	– –	695
140.73			Hématologie	DPEC	405	– –	696

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
140.74			Histotechnologie	DPEC	405	– –	697
142.75			Imagerie radio-ultrasonore	DPEC	945	– –	698
140.72			Immunologie	DPEC	405	– –	699
310.32			Initiation aux techniques correctionnelles	AEC	810	– –	700
310.31			Initiation aux techniques policières	AEC	540	– –	701
901.90			Intégration à la profession infirmière au Québec	AEC	465	– –	702
900.66			Intervention auprès de la personne incarcérée	AEC	705	– –	703
140.71			Microbiologie	DPEC	375	– –	704
272.71			Microscopie électronique	DPEC	360	– –	705
900.54			Organisation communautaire	AEC	540	– –	706
310.37			Patrouille	AEC	630	– –	707
180.74			Perfectionnement en salle d'opération	DPEC	1 095	– –	708
310.38			Police et relations communautaires	AEC	540	– –	709
310.78			Police et société	DPEC	225	– –	710
310.34			Procédure civile	AEC	525	– –	711
354.32			Relation d'aide	AEC	450	– –	712
	SZU-004	1094	Santé, assistance et soins infirmiers	DEP	1 800	– –	713
180.01			Soins infirmiers	DEC	2 115	2 775	714
180.21			Soins infirmiers	DEC	1 425	2 085	715
180.73			Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires	DPEC	675	– –	716
180.77			Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie	DPEC	765	– –	717
180.76			Soins infirmiers en urgence	DPEC	570	– –	718
180.78			Soins infirmiers et gériatriques	DPEC	450	– –	719
180.71			Soins infirmiers psychiatriques	DPEC	930	– –	720
901.71			Sûreté industrielle et commerciale	AEC	630	– –	721
391.42			Technicien du loisir sportif	AEC	450	– –	722
310.42			Techniques correctionnelles - Agent d'unité résidentielle	AEC	1 545	– –	723
900.52			Techniques d'accueil pour adultes	AEC	450	– –	724
900.51			Techniques d'accueil pour enfants	AEC	405	– –	725
112.01			Techniques d'acupuncture (programme expérimental)	DEC	1 875	2 535	726
322.03			Techniques d'éducation en services de garde	DEC	1 830	2 490	727
322.53			Techniques d'éducation en services de garde	CEC	1 830	– –	728
900.94			Techniques d'éducation en services de garde	AEC	750	– –	729

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
322.34			Techniques d'éducation familiale	AEC	885	– –	730
351.03			Techniques d'éducation spécialisée	DEC	2 025	2 685	731
351.51			Techniques d'éducation spécialisée	CEC	2 025	– –	732
140.04			Techniques d'électrophysiologie médicale	DEC	2 205	2 865	733
111.01			Techniques d'hygiène dentaire	DEC	1 800	2 460	734
141.00			Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	DEC	2 115	2 775	735
141.51			Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	CEC	2 115	– –	736
310.02			Techniques d'intervention en délinquance	DEC	1 860	2 520	737
310.52			Techniques d'intervention en délinquance	CEC	1 815	– –	738
391.01			Techniques d'intervention en loisir	DEC	1 935	2 595	739
900.56			Techniques d'orthèses	AEC	1 440	– –	741
144.03			Techniques d'orthèses et de prothèses (programme expérimental)				
160.01			Techniques d'orthèses visuelles	DEC	2 220	2 880	742
110.02			Techniques de denturologie	DEC	1 935	2 595	743
120.01			Techniques de diététique	DEC	1 860	2 520	744
142.02			Techniques de médecine nucléaire	DEC	1 875	2 535	745
311.51			Techniques de prévention	DEC	2 265	2 925	746
311.31			Techniques de prévention	CEC	1 635	– –	747
142.01			Techniques de radiodiagnostic	AEC	600	– –	748
142.03			Techniques de radiothérapie	DEC	2 145	2 805	749
144.00			Techniques de réadaptation	DEC	1 935	2 595	750
384.01			Techniques de recherche, enquête et sondage	DEC	3 165	3 825	751
171.01			Techniques de thanatologie	DEC	1 575	2 235	752
171.51			Techniques de thanatologie	DEC	2 055	2 715	753
388.01			Techniques de travail social	CEC	1 230	– –	754
388.51			Techniques de travail social	DEC	2 010	2 670	755
110.01			Techniques dentaires	CEC	2 010	– –	756
310.03			Techniques juridiques	DEC	2 025	2 685	757
310.53			Techniques juridiques	DEC	1 680	2 340	758
310.47			Techniques juridiques	CEC	1 680	– –	759
310.01			Techniques policières	AEC	375	– –	760
901.20			Techniques policières	DEC	1 710	2 370	761
140.01			Technologie de laboratoire médical	AEC	690	– –	763
				DEC	2 310	2 970	764

SECTEUR 20 :

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (Secondaire)
SERVICES DE LA SANTÉ (Collégial)
SERVICES SOCIAUX (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

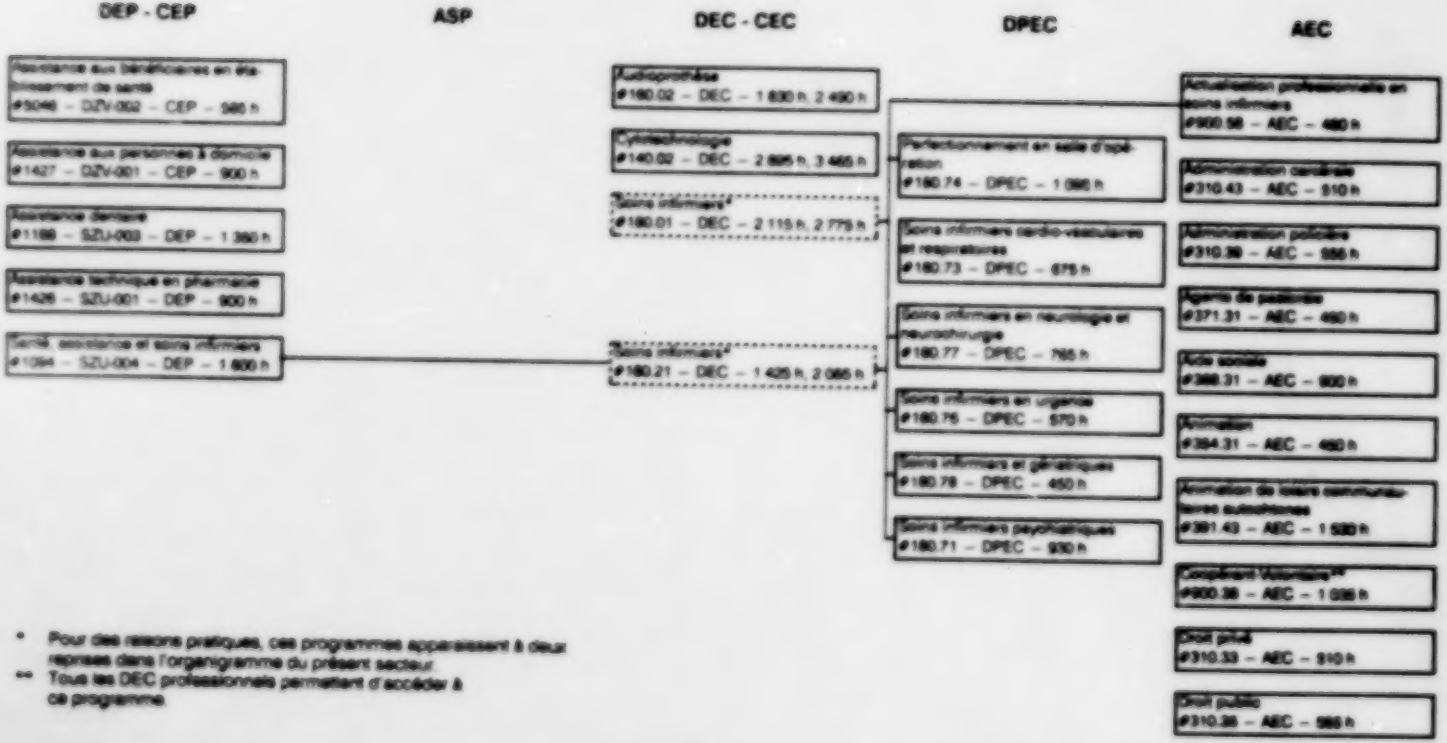

* Pour des raisons pratiques, ces programmes apparaissent à deux reprises dans l'organigramme du présent secteur.

** Tous les DEC professionnels permettent d'accéder à ce programme.

DEP - CEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

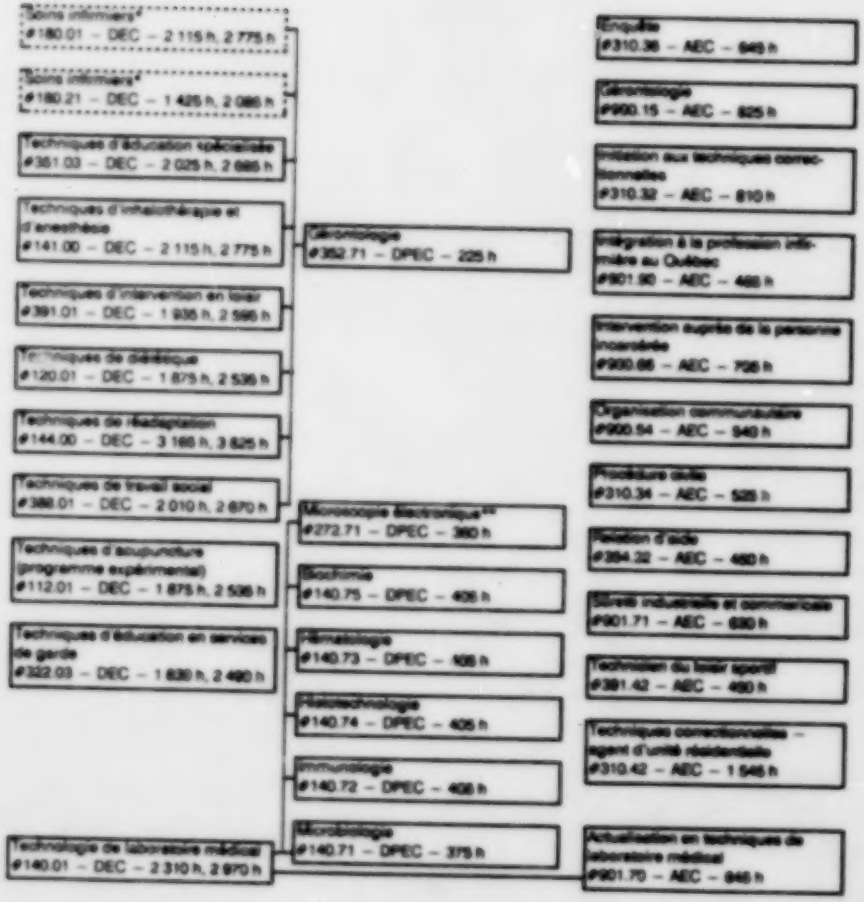

* Pour des raisons pratiques, ces programmes apparaissent à deux reprises dans l'organigramme du présent secteur.

** Tous les DEC et les CEC qui conduisent à des fonctions de travail en laboratoire de recherche, d'enseignement clinique ou industriel permettent d'accéder à ce programme.

DEP - CEP

ASP

DEC - CEC

DPEC

AEC

Techniques d'électrophysiologie médicale
#140.04 – DEC – 2 205 h, 2 985 h

Techniques d'hygiène dentaire
#111.01 – DEC – 1 800 h, 2 460 h

Techniques d'intervention en délinquance
#310.02 – DEC – 1 860 h, 2 520 h

Techniques d'orthèses et de prothèses (programme expérimental)
#144.03 – DEC – 2 220 h, 2 880 h

Techniques d'orthèses visuelles
#160.01 – DEC – 1 935 h, 2 595 h

Techniques de denturologie
#110.02 – DEC – 1 860 h, 2 520 h

Techniques de médecine nucléaire
#142.02 – DEC – 2 265 h, 2 925 h

Techniques de radiodiagnostic
#142.01 – DEC – 2 145 h, 2 805 h

Techniques de radiothérapie
#142.03 – DEC – 1 935 h, 2 595 h

Techniques de recherche, enquête et sondage
#384.01 – DEC – 1 575 h, 2 235 h

Techniques de thanatologie
#171.01 – DEC – 2 055 h, 2 715 h

Techniques dentaires
#110.01 – DEC – 2 025 h, 2 685 h

Appareillage et radiodiagnostic
#142.72 – DPEC – 225 h

Imagerie radio-ultrasonore
#142.75 – DPEC – 945 h

Techniques d'accueil pour adultes
#900.52 – AEC – 450 h

Techniques d'accueil pour enfants
#900.51 – AEC – 405 h

Techniques d'éducation en services de garde
#900.94 – AEC – 750 h

Techniques d'éducation familiale
#322.34 – AEC – 885 h

Techniques d'orthèses
#900.56 – AEC – 1 440 h

Techniques de prévention
#311.31 – AEC – 600 h

Techniques juridiques
#310.47 – AEC – 375 h

Techniques policières
#901.20 – AEC – 690 h

Initiation aux techniques policières
#310.31 – AEC – 540 h

Patrouille
#310.37 – AEC – 630 h

Police et relations communautaires
#310.38 – AEC – 540 h

DEP - CEP | ASP | DEC - CEC | DPEC | AEC

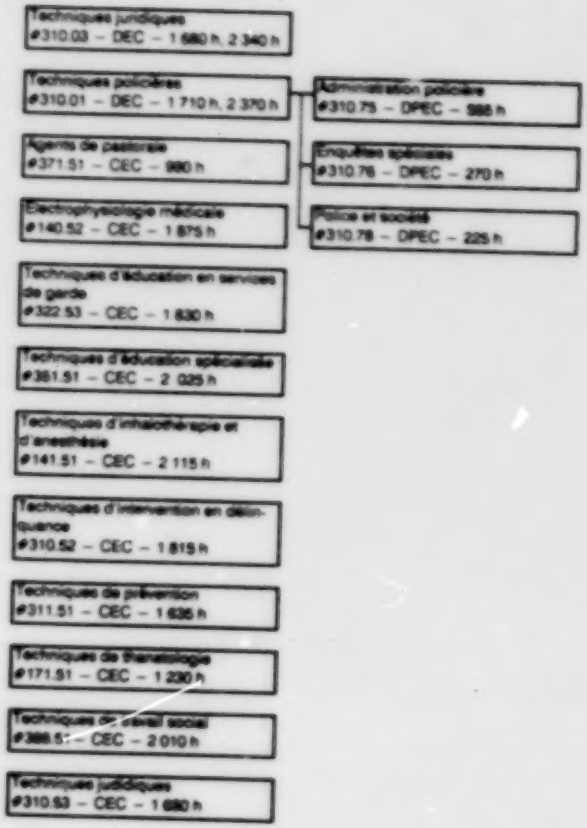

TITRE : **ACTUALISATION EN TECHNIQUES DE LABORATOIRE MÉDICAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.70

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 645 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Réviser les principes de base en biochimie, en hématologie, en hémostase, en immuno-hématologie et en microbiologie. Actualiser les connaissances théoriques et pratiques dans chaque discipline. Développer les aptitudes pour s'adapter aux nouvelles technologies d'analyse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Détenir un DEC en 140.01, *Techniques de laboratoire médical*, ou une formation jugée équivalente par le collège et être absent de la pratique professionnelle de technologiste, technicienne ou technicien de laboratoire médical depuis au moins 5 ans.

  Seraient aussi admissibles les personnes détentrices d'un DEC en 140.01, *Techniques de laboratoire médical*, mais n'ayant jamais occupé un emploi en technologie médicale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-718-91	Connaissances fondamentales	30
140-719-91	Biochimie	90
140-720-91	Hématologie et hémostase	60
140-726-91	Immuno-hématologie	90
140-727-91	Microbiologie	60
140-728-91	Stages cliniques	285
140-729-91	Stages en polyvalence	30
	TOTAL	**645**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **ACTUALISATION PROFESSIONNELLE EN SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.58
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 480 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme de mise à jour des compétences en soins infirmiers vise à rendre apte à exercer sa profession en dispensant au bénéficiaire des soins adaptés à l'évolution des connaissances et des pratiques sociales, médicales et des soins infirmiers. Apprendre à ajuster l'exercice de sa profession aux changements survenus dans le domaine de la santé, des soins infirmiers et dans la société actuelle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.
- **Condition particulière :**
  Détenir une attestation d'éligibilité émise par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-738-86	Introduction à l'actualisation professionnelle en soins infirmiers	45
180-739-86	Soins infirmiers	
180-740-86	Stage I : soins infirmiers à l'adulte ou à la personne âgée	90
180-741-86	Stage II : soins infirmiers à l'adulte	120
180-742-86	Stage III : soins infirmiers à une clientèle spécifique	165
		90
	TOTAL	480

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION CARCÉRALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.43

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 116-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 510 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme, le personnel surveillant ou les gestionnaires en milieu de détention auront acquis les connaissances de base de la gestion d'un service carcéral et notamment de la planification, de l'organisation, du commandement, de la coordination et du contrôle des opérations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Être à l'emploi d'une institution pénale à titre de surveillante, surveillant ou de gestionnaire depuis au moins une année.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-117-73	Éléments de statistique	45
310-713-80	Structures et fonctions de la détention	45
310-743-80	Planification des opérations	45
401-310-77	Comptabilité de gestion et par fonds	60
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-904-76	Organisation du travail	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-938-76	Gestion participative DPO et PPBS	45
401-999-52	Comptabilité	45
	TOTAL	**510**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION POLICIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 121.000 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, le personnel policier aura acquis les connaissances de base de la gestion d'un service de police et notamment la planification, l'organisation, le commandement, la coordination et le contrôle des opérations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) en techniques policières.
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-701-77	Structures et fonctions de la police	45
310-745-77	Planification des opérations	45
401-310-77	Comptabilité de gestion et par fonds	60
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-904-76	Organisation du travail	60
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-938-76	Gestion participative DPO et PPBS	45
410-110-79	Comptabilité I	60
	TOTAL	555

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **ADMINISTRATION POLICIÈRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 121-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme, le personnel policier aura acquis les connaissances de base de la gestion d'un service de police et notamment de la planification, de l'organisation, du commandement, de la coordination et du contrôle des opérations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-701-77	Structures et fonctions de la police	45
310-745-77	Planification des opérations	45
401-310-77	Comptabilité de gestion et par fonds	60
401-801-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-804-76	Organisation du travail	60
401-838-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	60
401-938-76	Gestion participative DPO et PPBS	45
410-110-76	Comptabilité I	60
	TOTAL	**555**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **AGENTS DE PASTORALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 371.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 617.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 990 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux candidates et candidats d'approfondir certaines données du phénomène religieux; leur assurer une formation de base en sciences humaines, une meilleure connaissance de l'homme dans ses relations avec les autres et leur permettre d'acquérir un certain nombre de techniques qui les aideront à mieux travailler avec des groupes et des individus dans leur activité pastorale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-920-73	Psychologie du comportement religieux	45
370-967-77	Initiation à la bible I (ancien testament)	45
370-968-77	Initiation à la bible II (nouveau testament)	45
370-973-77	Situations morales et évangile	45
370-977-77	Expériences religieuses	45
371-110-74	Introduction aux études pastorales	45
371-210-74	L'entretien pastoral	45
371-310-74	Animation pastorale des groupes	45
371-410-74	Insertion de la pastorale dans une société en changement	45
371-595-90	Stage d'observation participante	90
371-690-90	Stage d'intervention I	90
371-695-90	Stage d'intervention II	90
	SOUS-TOTAL	**720**

plus environ **270** heures de cours choisis parmi les suivants :

322-114-74	Écologie de la dynamique de la famille	45
322-214-74	Couple et famille : valeurs, sexualité, éthique	45
322-314-74	Pathologie sociale et familiale	60
322-414-74	Techniques d'interview pour milieu familial	45
340-216-78	Philosophie de la sexualité	45
340-913-78	Histoire de la philosophie contemporaine	45
350-205-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
350-305-77	Psychogénèse : le développement humain II	45
350-901-77	Le développement de la personne	45
351-201-71	Facteurs sociaux d'inadaptation	45
352-110-77	Introduction à la gérontologie	45
352-201-77	La sénescence	45
371-101-74	Toxicomanie et pastorale	45
371-102-74	Structure de l'organisation diocésaine	45
371-103-74	Pastorale à l'élémentaire	45
371-104-74	Pastorale familiale	45
371-105-74	Pastorale des personnes âgées I	45
371-202-74	Administration des fabriques	45
371-203-74	Audio-visuel et liturgie	45
371-204-74	Séminaire par objectifs	45
371-205-74	Pastorale des personnes âgées II	45
371-301-74	Techniques d'observation participante	45
371-302-74	Audio-visuel et liturgie	45
371-303-74	Séminaire par objectifs	45
371-305-74	Pastorale des personnes âgées III	45
371-401-74	Supervision	45
371-402-74	Séminaire par objectifs	45
371-405-74	Séminaire par objectifs	45
371-501-74	Séminaire par objectifs	45
371-580-90	Stage d'exploration	90
387-973-83	Sociologie des moyens de communication	45
387-976-83	Sociologie de l'éducation	45
388-221-77	Sécurité sociale	45
388-421-77	Information légale	45
	TOTAL	**990**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **AGENTS DE PASTORALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 371.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 617.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux candidates et candidats d'approfondir certaines données du phénomène religieux; leur assurer une formation de base en sciences humaines, une meilleure connaissance de l'homme dans ses relations avec les autres et leur permettre d'acquérir un certain nombre de techniques qui les aideront à mieux travailler avec des groupes et des individus dans leur activité pastorale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
371-110-74	Introduction aux études pastorales	45
371-210-74	L'entretien pastoral	45
371-310-74	Animation pastorale des groupes	45
371-410-74	Insertion de la pastorale dans une société en changement	45
	SOUS-TOTAL	**180**

plus 6 cours pour environ **270** heures choisis parmi les suivants :

322-114-74	Écologie de la dynamique de la famille	45
322-214-74	Couple et famille : valeurs, sexualité, éthique	45
322-314-74	Pathologie sociale et familiale	90
322-414-74	Techniques d'interview pour milieu familial	45
340-218-78	Philosophie de la sexualité	45
340-813-78	Histoire de la philosophie contemporaine	45
350-205-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
350-305-77	Psychogénèse : le développement humain II	45
350-901-77	Le développement de la personne	45
351-201-71	Facteurs sociaux d'inadaptation	45
352-110-77	Introduction à la gérontologie	45
352-201-77	La sénescence	45
371-101-74	Toxicomanie et pastorale	45
371-102-74	Structure de l'organisation diocésaine	45
371-103-74	Pastorale à l'élémentaire	45
371-104-74	Pastorale familiale	45
371-105-74	Pastorale des personnes âgées I	45
371-202-74	Administration des fabriques	45
371-203-74	Audio-visuel et liturgie	45
371-204-74	Séminaire par objectifs	45
371-205-74	Pastorale des personnes âgées II	45
371-301-74	Techniques d'observation participante	45
371-302-74	Audio-visuel et liturgie	45
371-303-74	Séminaire par objectifs	45
371-305-74	Pastorale des personnes âgées III	45
371-401-74	Supervision	45
371-402-74	Séminaire par objectifs	45
371-405-74	Séminaire par objectifs	45
371-501-74	Séminaire par objectifs	45
371-590-90	Stage d'exploration	90
387-973-83	Sociologie des moyens de communication	45
387-976-83	Sociologie de l'éducation	45
388-221-77	Sécurité sociale	45
388-421-77	Information légale	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **AIDE SOCIALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 388.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 634-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 900 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'organiser les connaissances acquises via l'expérience de travail et l'analyse de son vécu quotidien, de développer les habiletés et les comportements susceptibles d'améliorer la relation praticien-client, de collaborer efficacement avec les services complémentaires vers lesquels il peut référer sa clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
388-101-77	Affaires sociales et actualités québécoises	105
388-221-77	Sécurité sociale	45
388-301-77	Problèmes familiaux	45
388-341-77	Techniques d'intervention sociale auprès des individus I	60
388-421-77	Information légale	45
388-501-77	Stage	495
388-601-77	Étude de cas	60
388-621-77	Planification et organisation du travail d'un technicien en assistance sociale	45
	TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

• • •

TITRE : **ANIMATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 354.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 571.[illegible]3 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Sensibiliser à la dimension psychologique de l'animation, des adultes travaillant avec d'autres personnes dans des organismes en éducation, en industrie, dans des mouvements familiaux, etc. Développer des connaissances, techniques et habiletés utiles dans la vie professionnelle et personnelle pour prendre en charge des situations d'animation. Améliorer sa façon de fonctionner dans une démarche d'excellence.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-701-81	Atelier d'intégration	45
354-702-81	Développement humain	45
354-703-81	Les phénomènes de groupe	45
354-730-81	La structuration des contenus	45
354-731-81	Animation de petits groupes	45
354-732-81	Animation de groupes d'action	45
354-733-81	Organisation des grands groupes	45
354-734-81	Le laboratoire en animation	45
	SOUS-TOTAL	**360**

plus 2 cours au choix pour **90** heures parmi les suivants :

354-704-81	Les relations humaines	45
354-705-81	La créativité	45
354-706-81	Le travail d'équipe	45
354-707-81	Le leadership et l'autorité	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-122	Animatrice, animateur

* * *

CLASSIFICATION : [illegible]

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 530 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire (360 CUVS) et exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez l'élève les connaissances, les habiletés et aptitudes nécessaires à l'analyse du milieu et à l'identification des besoins en loisir, à l'élaboration, à l'organisation et à la gestion des activités et programmes en loisir, à la préparation et à l'administration d'un budget en loisir, à l'opération et à l'entretien des équipements, à la planification et au développement de nouvelles activités et facilités ainsi qu'à la promotion du loisir en général.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Faire partie de la population autochtone.
  Être âgé d'au moins 19 ans.
  Lire, écrire et parler couramment la langue dans laquelle le programme est offert.
  Posséder quelques notions de base en loisirs.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
391-101-76	Récréologie I	45
391-110-80	Premiers soins	30
391-111-76	Expression dynamique et création I	45
391-121-76	Découverte du plein air I	30
391-221-76	Découverte du sport I	30
391-510-76	Publicité	45
391-520-76	Services et programmes de loisirs	45
391-530-76	Information sur le milieu I	45
391-541-76	Organisation et méthodes des activités sportives	45
391-542-76	Organisation et méthodes des activités socio-culturelles	45
391-630-76	Information sur le milieu II	60
391-631-76	Sports - activités physiques	60
391-632-76	Activités socio-culturelles	60
391-633-76	Plein air et eau - voile, canot	60
391-660-76	Stages	360
	TOTAL	1 530

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-001*	Technicienne, technicien en loisirs

* Code **Repères**

• • •

TITRE **APPAREILLAGE DE RADIODIAGNOSTIC (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 142.72

CLASSIFICATION CODE CUISEP 353-530 FC

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 225 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DPEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Mettre à jour et perfectionner ses connaissances en appareillage de radiodiagnostic; améliorer ses performances techniques et l'efficacité de l'appareillage radiologique par un contrôle direct ou indirect plus rigoureux du faisceau de radiations et de la protection de son appareillage. Développer la précision en fonction de l'imagerie et de la radioprotection.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 142.00, *Techniques de radiologie* ou l'équivalent.
  Posséder une expérience d'une année en techniques radiologiques.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
142-707-83	Appareillage fondamental	45
142-708-83	Appareillage spécialisé	45
142-709-83	Recherche clinique en appareillage	135
	TOTAL	225

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-114	Technicienne, technicien en radiologie diagnostique

• • •

TITRE **ASSISTANCE AUX BÉNÉFICIAIRES EN ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ (secondaire)**

STATUT ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION CODE SESAME 5046 SIGLE SIMCA DZV-002

CLASSIFICATION CODE CUISEP 634.000 SC

DURÉE DE LA FORMATION 585 heures

SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'application de mesures préventives en milieu de travail, à la compréhension des principes sous-jacents aux soins dispensés, à l'exécution des tâches du métier dans des conditions réelles de travail et dans diverses catégories d'établissements de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
DBE-181	250202	Situation par rapport au métier et à la démarche de formation	30
DBE-182	250212	Notions d'hygiène et d'asepsie	30
DBE-183	250222	Notions sur le développement de la personne	45
DBE-184	250233	Communication et travail d'équipe	45
DBE-185	250242	Notions sur les maladies les plus courantes	30
DBE-186	250253	Principes et techniques de déplacement sécuritaire des bénéficiaires	45
DBE-187	250261	Règles de l'éthique professionnelle	15
DBE-188	250275	Principes et techniques de soins et d'entretien	75
DBE-189	250282	Santé et sécurité du travail	30
DBF-184	250331	Planification de sa démarche de recherche d'un emploi	15
DBF-182	250312	Prestation de soins en centre d'accueil, d'hébergement	30
DBF-183	250324	Prestation de soins en centre d'hébergement et de soins de longue durée	90
DBF-181	250292	Premiers soins	30
DBF-185	250342	Prestation de soins en milieu psychiatrique	30
DBF-186	250355	Prestation de soins en centre hospitalier de soins généraux et spécialisés	75
		TOTAL	**585**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Préposée, préposé aux bénéficiaires

* * *

TITRE **ASSISTANCE AUX PERSONNES À DOMICILE (secondaire)**

STATUT ***Ancien programme***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1427 SIGLE SIMCA DZV-001
CLASSIFICATION CODE CUISEP 634-000 SC
DURÉE DE LA FORMATION 900 heures
SANCTION DES ÉTUDES CEP

SECTEUR **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes d'intervention nécessaires pour favoriser l'autonomie des personnes à domicile afin de prévenir la détérioration de la vie familiale ou individuelle, favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, susciter une réorganisation des activités qui améliore les conditions de vie à domicile.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*
(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
DBB-181	253012	Sensibilisation à la profession	30
DBB-182	253021	Méthodologie appliquée	15
DBB-183	253031	Techniques de travail d'équipe	15
DBB-184	253042	Techniques d'organisation	30
DBB-185	253052	Économie familiale appliquée	30
DBB-186	253064	Psychologie – relations humaines	60
DBB-187	253076	Société – problèmes, ressources	60
DBB-188	253082	La dynamique familiale	30
DBB-189	253092	Notions de sexologie	30
DBB-180	253092	Notions de gérontologie	60
DBC-181	253104	Approche – personne handicapée	30
DBC-182	253112	Techniques de déplacement	30
DBC-183	253122	Éthique professionnelle	30
DBC-184	253132	Concepts – santé et maladie	45
DBC-185	253143	L'organisme humain et son hygiène	30
DBC-186	253152	Principes de nutrition	45
DBC-187	253163	Soins – nourrisson et enfant	15
DBC-188	253171	Soins aux personnes alitées	30
DBC-189	253182	Soins d'urgence à domicile	15
DBD-181	253191	Pratique en établissement de santé	30
DBC-182	253202	Pratique à domicile – stage I	90
DBD-183	253216	Pratique à domicile – stage II	120
DBD-184	253228		
		TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-134	Aide familiale, aide familial au foyer
Contexte québécois	Auxiliaire familiale et sociale, auxiliaire familial et social

• • •

TITRE **ASSISTANCE DENTAIRE (secondaire)**

STATUT ***En révision***

IDENTIFICATION CODE SESAME 1168 SIGLE SIMCA SZU-003

CLASSIFICATION CODE CUISEP 353-810.SD

DURÉE DE LA FORMATION 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer les opérations de rédaction et d'administration nécessaires d'un cabinet de dentiste, développer et monter les films radiographiques sur des cadres appropriés, organiser et préparer la salle des soins dentaires, assister le ou le dentiste à l'accueil des patientes et des patients au regard des soins à leur apporter, exécuter divers travaux de laboratoire.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
SBD-188	252011	Introduction à la profession	15
SBD-189	252023	Anatomie : tête et cou	45
SBE-181	252032	Anatomie dentaire	30
SBE-182	252042	Embryologie bucco-dentaire	30
SBE-183	252052	Terminologie dentaire	30
SBE-184	252061	Microbiologie et asepsie	15
SBE-185	252072	Hygiène buccale	30
SBE-186	252081	Nutrition et santé dentaire	15
SBE-187	252094	Matériaux dentaires I	90
SBE-188	252102	Techniques de laboratoire I	30
SBE-189	252112	Prosthodontie	30
SBF-181	252121	Anesthésie et physiologie	15
SBF-182	252134	Assistance au fauteuil I	60
SBF-183	252141	Pharmacologie	15
SBF-184	252152	Tâches auxiliaires I	30
SBF-185	252162	Pathologie dentaire	30
SBF-186	252172	Pathologie et premiers soins	30
SBF-187	252183	Matériaux dentaires II	45
SBF-188	252196	Dentisterie opératoire	90
SBJ-184	252201	Psychologie	15
SBF-180	252215	Radiologie	75
SBG-181	252223	Matériaux dentaires III	30
SDG-182	252232	Endodontie	30
SBG-183	252242	Chirurgie buccale	30
SBG-184	252252	Périodontie	30
SBG-185	252262	Orthodontie	30
SBG-186	252272	Tâches auxiliaires II	30
SBG-187	252282	Techniques de laboratoire II	30
SBG-188	252292	Assistance au fauteuil II	30
SBG-189	252306	Stage clinique I	120
SBH-181	252316	Stage clinique II	120
SBH-182	252326	Stage clinique III	120
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-114	Assistante, assistant dentaire

* * *

TITRE **ASSISTANCE TECHNIQUE EN PHARMACIE (secondaire)**

STATUT *En révision*

IDENTIFICATION CODE SESAME 1426 SIGLE SIMCA SZU-001

CLASSIFICATION CODE CUISEP 353-400 SD

DURÉE DE LA FORMATION 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES DEP

SECTEUR **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour appliquer les notions de base des communications et du travail administratif du domaine pharmaceutique en conformité avec le protocole préalablement établi par la pharmacienne ou le pharmacien et sous sa surveillance. Effectuer les opérations courantes sous surveillance appropriée par la ou le spécialiste de l'établissement de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
SBH-183	250011	Notions de biologie humaine	15
SBH-184	250023	Les calculs pharmaceutiques	45
SBH-186	250034	Les catégories de médicaments	60
SBH-186	250042	Préparations magistrales et tests-diagnostics	30
SBH-187	250052	Aspects légaux de la pratique pharmaceutique	30
SBH-188	250063	Communication au travail	45
SBH-189	250072	Santé, sécurité et éthique professionnelle	30
SBI-181	250087	Dactylographie de base	105
SBI-182	250092	Classement des documents	30
SBI-183	250104	La micro-informatique	60
SBI-184	250118	Préparation d'ordonnances en officine	120
SBI-185	250123	Vente au comptoir en pharmacie	45
SBI-186	250134	Pratique en officine	60
SBI-187	250141	L'organisation de la pharmacie en établissement de santé	15
SBI-188	250152	Voies et méthodes d'administration des médicaments	30
SBI-189	250162	Médicaments en établissement de santé	30
SBJ-181	250173	Distribution de médicaments non parentéraux	45
SBJ-182	250183	Distribution de médicaments parentéraux	45
SBJ-183	250194	Pratique en établissement de santé	60
		TOTAL	900

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-174	Assistante, assistant technique en pharmacie

* * *

TITRE **AUDIOPROTHÈSE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 160.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 354-550 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 830 heures
TOTALE 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des audioprothésistes aptes à remplir les fonctions suivantes : accueillir la clientèle, exécuter les opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des prothèses auditives, assurer le suivi systématique de sa clientèle, assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de sa fonction, travailler en étroite collaboration avec les médecins, les orthophonistes ou les audiologistes qui émettent des certificats attestant la nécessité de la prothèse.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe.*
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-160-86	Éléments de biologie humaine	75
101-162-86	Anatomie et physiologie de l'oreille	75
107-160-86	Notions de pathologie de l'oreille	45
160-102-86	Pratique professionnelle	45
160-112-86	Introduction à l'audiométrie	30
160-212-86	Audiométrie I	90
160-302-86	Audioprothèse I	90
160-322-86	Prothèse auditive	105
160-392-86	Pré-stage d'audiométrie	45
160-492-86	Pré-stage d'appareillage auditif	60
160-592-86	Stage d'intégration pratique en audioprothèse	600
201-602-85	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
203-908-86	Son	45
203-909-86	Mécanique et vibrations	45
203-919-86	Électricité	75
203-920-86	Éléments d'électro-acoustique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-160-86	Gestion d'un bureau d'audioprothésiste	45
	SOUS-TOTAL	**1 665**

plus environ **165** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants

160-312-86	Audiométrie II	45
160-402-86	Audioprothèse II	75
243-645-78	Équipements audio	105
350-152-86	Difficultés psychologiques et surdité	45
401-634-79	Vente	45
420-946-79	Programmation des micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3139-122	Technicienne, technicien en audiologie
3159-012*	Audioprothésiste

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **BIOCHIMIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 410-000 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de répondre, en premier lieu, aux besoins de mise à jour des connaissances technologiques en biochimie pour faciliter l'adaptation face à l'évolution continuelle du milieu, d'identifier les principes de base et ceux plus avancés en biochimie afin d'assurer une meilleure qualité des services de santé, de développer une plus grande compétence, autonomie et responsabilité professionnelles afin de saisir, s'il y a lieu, les opportunités de promotion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01, *techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.
  Avoir au moins une année d'expérience dans la spécialité concernée.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-715-89	Biochimie I	75
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-725-89	Biochimie II	60
140-735-89	Biochimie III	60
	SOUS-TOTAL	**315**

plus 2 cours au choix pour **90** heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion du laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-86	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biochimie

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **COOPÉRANT-VOLONTAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 111/112-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 035 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise principalement à préparer des individus à agir efficacement à l'étranger. L'élève devra s'initier aux problématiques liées au développement et à la coopération internationale; situer son rôle dans le cadre de la coopération au développement; se familiariser avec la dynamique interculturelle; développer les attitudes et acquérir des comportements de respect et d'ouverture aux autres cultures; adapter ses compétences professionnelles à la réalité du milieu; acquérir des compétences pertinentes à l'exercice de son rôle de coopérante ou coopérant.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) avec mention de spécialisation professionnelle.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
351-241-78	Développement personnel et travail de groupe	45
354-701-81	Atelier d'intégration	45
387-102-88	Connaissance du milieu	45
387-104-88	Transfert de savoir	30
413-102-89	Stage d'intervention en coopération interculturelle	510
413-103-89	Éducation au développement	30
413-104-89	Introduction à la coopération internationale	60
413-105-89	Secteurs d'intervention	60
413-106-89	Vivre en pays hôte	60
413-108-89	Communication interculturelle	45
413-109-89	Animation et action collective	60
413-110-89	Gestion de projet	45
	TOTAL	**1 035**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP

PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE **CYTOTECHNOLOGIE (collégial)**

STATUT ***Programme en révision, implantation prévue en septembre 1993***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 140.02

CLASSIFICATION CODE CUISEP 353-610 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 895 heures
TOTALE 3 465 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former un personnel capable d'effectuer des analyses de cytologie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme),
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
140-101-80	Techniques instrumentales I	75
140-111-80	Introduction à la profession	30
140-201-80	Techniques instrumentales II	105
140-301-75	Biochimie I	90
140-311-75	Hématologie I	105
140-321-75	Microbiologie I	105
140-341-75	Histologie I	90
140-401-75	Biochimie II	90
140-411-75	Hématologie II	90
140-421-75	Microbiologie II	90
140-441-75	Histologie II	90
140-572-75	Cytologie I (8 semaines)	285
140-582-75	Cytologie II (8 semaines)	285
140-592-75	Cytologie III (8 semaines)	285
140-672-75	Cytologie IV (8 semaines)	285
140-682-75	Cytologie V (16 semaines)	555
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
	TOTAL	2 895

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-112	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en cytogénétique
3156-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en cytologie

* * *

TITRE **DROIT PRIVÉ (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 310.33

CLASSIFICATION CODE CUISEP 531-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 510 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation requise en droit civil, statutaire et international privé pour effectuer le travail de recherche relié à la préparation des dossiers d'avocates et d'avocats, de greffes ou de contentieux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-103-81	Introduction à l'étude du droit	45
310-203-81	Droit civil I	45
310-313-81	Droit civil II	45
310-423-81	Droit civil III	45
310-553-81	Droit commercial	45
310-563-76	Droit international privé québécois	45
310-923-77	Stage I (droit privé)	195
330-941-76	Histoire constitutionnelle du Canada des origines à 1840	45
	TOTAL	**510**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques

• • •

TITRE **DROIT PUBLIC (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 310.35

CLASSIFICATION CODE CUISEP 531-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 555 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation requise pour assister la greffière et le greffier de la paix, préparer les pièces à conviction et assister la greffière et le greffier de la Couronne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
31?-133-81	Introduction à l'étude du droit	45
310-403-81	Droit criminel I	45
310-503-81	Droit criminel II	45
310-543-81	Laboratoire du droit	45
310-563-81	Droit administratif	45
310-593-81	Législation et procédures ouvrières	45
310-943-77	Stage III (droit public)	135
330-942-75	Histoire constitutionnelle du Canada de 1840 à nos jours	45
401-909-76	Administration publique I (organisation)	45
	TOTAL	**555**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques

• • •

TITRE **ELECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 140.52

CLASSIFICATION CODE CUISEP 353-500 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 875 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES CEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former un personnel polyvalent et mobile, maîtrisant les connaissances et habiletés techniques inhérentes à la fonction de travail dans les champs de spécialisation suivants : électrophysiologie cérébrale, électrophysiologie visuelle, électrophysiologie labyrintho-auditive, électrophysiologie neuro-musculaire et électrophysiologie cardiaque.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Posséder une expérience pertinente d'une année de travail dans un des champs de spécialisation en techniques d'électrophysiologie médicale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-921-78	Biologie humaine II	75
130-701-87	Notions de base en électrophysiologie médicale	75
130-702-87	Électrophysiologie cérébrale I	150
130-703-87	Électrophysiologie cérébrale II	135
130-704-87	Stages en électrophysiologie cérébrale	510
130-705-87	Électrophysiologie visuelle	75
130-706-87	Stages en électrophysiologie visuelle	105
130-707-87	Électrophysiologie labyrintho-auditive	75
130-708-87	Stages en électrophysiologie labyrintho-auditive	105
130-709-87	Électrophysiologie neuro-musculaire	75
130-710-87	Stages en électrophysiologie neuro-musculaire	165
130-711-87	Électrophysiologie cardiaque	75
130-712-87	Stages en électrophysiologie cardiaque	135
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
420-970-81	Initiation aux applications sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-003*	Technicienne, technicien en électromyographie
3159-004*	Technicienne, technicien en électrophysiologie médicale
3159-005*	Technicienne, technicien en électronystamographie
3159-006*	Technicienne, technicien en électrorétinographie
3159-138	Technicienne, technicien en électro-encéphalographie
3159-146	Technicienne, technicien en électrocardiographie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ENQUÊTE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.36

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 645 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances de base reliées aux enquêtes criminelles et à d'autres services spécialisés d'un corps policier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-501-71	Criminalistique	60
310-520-77	Droit pénal III	45
310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	45
310-720-77	Crime organisé	45
310-751-77	Techniques d'enquête criminelle	45
310-785-77	Renseignements criminels	45
	SOUS-TOTAL	**285**

plus 6 cours pour **270** heures parmi les suivants :

310-320-77	Droit pénal I	45
310-420-77	Droit pénal II	45
310-512-71	Probation et libération conditionnelle	45
310-581-77	Séminaire	45
310-710-77	Crime économique	45
310-725-77	Moralité	45
310-735-77	Prévention du crime II	45
310-740-77	Droit municipal	45
310-750-77	Filature	45
310-755-77	Négociations avec ravisseurs	45
310-760-77	Incendies criminels	45
310-765-77	Drogues	45
310-775-77	Protection de la scène du crime	45

plus 2 cours pour **90** heures parmi les suivants :

310-220-77	Administration de la justice	45
310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	45
310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	45
310-531-77	Opérations policières	45
	TOTAL	**645**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **ENQUÊTES SPÉCIALES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.76

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 270 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances de base reliées aux enquêtes criminelles et aura acquis les connaissances de base reliées à d'autres services spécialisés d'un corps policier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) en techniques policières.
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-725-77	Moralité	45
310-751-77	Techniques d'enquêtes criminelles	45
310-760-77	Incendies criminels	45
	SOUS-TOTAL	**135**

plus 3 cours pour **135** heures parmi les suivants :

310-710-77	Crime économique	45
310-720-77	Crime organisé	45
310-740-77	Droit municipal	45
310-750-77	Filature	45
310-755-77	Négociations avec preneurs	45
310-765-77	Drogues	45
310-775-77	Protection de la scène du crime	45
310-785-77	Renseignements criminels	45
	TOTAL	**270**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **GÉRONTOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 352.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 628-000 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 225 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux professionnelles et professionnels des institutions du ministère de la Santé et des Services sociaux travaillant auprès des personnes âgées et a comme principaux objectifs de : développer chez les élèves leurs connaissances du processus du vieillissement biologique normal et de ses effets sur l'être humain; les initier à l'utilisation des ressources familiales et communautaires; développer leurs habiletés à communiquer avec les personnes âgées et à travailler en équipe interdisciplinaire. Le programme repose sur les connaissances et les habiletés déjà acquises auxquelles il ajoute de nouvelles connaissances et habiletés dans les domaines de la gérontologie et la psycho-sociologie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**

  Posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) dans un des programmes suivants :
  120.00, *Techniques de diététique*;
  141.00, *Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie*;
  144.00, *Techniques de réadaptation*;
  180.00, *Soins infirmiers*;
  351.03, *Techniques d'éducation spécialisée*;
  388.01, *Techniques de travail social*;
  391.01, *Techniques d'intervention en loisir*;
  ou
  posséder une formation jugée équivalente et avoir de l'expérience.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-352-77	Initiation à l'animation de groupe et au travail en équipe interdisciplinaire	45
352-701-77	Vieillissement humain I	45
352-711-77	Vieillissement humain II	45
352-721-77	Personnes âgées et société québécoise	45
352-731-77	Communication avec les personnes âgées	45
	TOTAL	**225**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
Contexte québécois	Professionnelle, professionnel du réseau de la Santé et des Services sociaux

* * *

TITRE : **GÉRONTOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.15

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 628.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 825 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme offre une formation professionnelle de base qui permet de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être transférables dans différents milieux de travail et favorisant l'adaptation à diverses situations. L'approche globale du programme permet d'acquérir des connaissances et techniques spécifiques qui touchent les réalités bio-psycho-sociales liées aux processus du vieillissement, de même que des habiletés fondamentales reliées à l'intervention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Cours obligatoires :		
Bloc de biologie		
352-103-89	Soins à la personne âgée	45
352-105-89	Phénomènes biologiques et vieillissement I	45
352-106-89	Phénomènes biologiques et vieillissement II	45
Bloc de psychologie		
350-951-78	Psychologie de la personne adulte	45
352-102-89	Vieillissement et besoins psychologiques	45
352-731-89	Communication et relations interpersonnelles aidantes	45
Bloc de sociologie		
352-221-89	La personne âgée dans la société	45
Bloc intervention		
352-104-89	L'observation en milieu gérontologique	60
352-110-89	Initiation à la gérontologie et au milieu gérontologique	45
352-161-89	Activité en milieu gérontologique	45
352-261-89	Animation en milieu gérontologique	45
352-361-89	Stage d'intervention en milieu gérontologique	270
	SOUS-TOTAL	**780**

plus un cours de 45 heures parmi les suivants :

Bloc biologie		
352-501-89	Introduction aux approches alternatives en gérontologie	45
352-502-89	Pathologies du vieillissement*	45
Bloc de psychologie		
352-502-89	Pathologies du vieillissement*	45
352-503-89	Approche de la mort	45
Bloc de sociologie		
352-504-89	Intervention communautaire en gérontologie	45
401-113-89	Information légale et personne âgée	45
Bloc intervention		
410-510-89	Gestion de projet en gérontologie	45
	TOTAL	**825**

* Ce cours fait partie des blocs de biologie et de psychologie.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-009*	Animatrice, animateur, spécialiste en gérontologie
Contexte québécois	Infirmière auxiliaire, infirmier auxiliaire en milieu gériatrique
Contexte québécois	Aide familiale et sociale, aide familial et social à domicile auprès des personnes âgées

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **HÉMATOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.73

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 353-750.FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances nouvelles et approfondies dans le domaine de l'hématologie et de l'hémostase afin de répondre aux nouveaux besoins du milieu de travail et de faciliter l'adaptation nécessaire à l'évolution constante des méthodes de travail. Utiliser ces nouvelles connaissances pour l'amélioration et la modification des analyses usuelles d'hématologie et d'hémostase. Développer les habiletés requises pour expérimenter, critiquer et interpréter des techniques spécialisées reliées à ces domaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01, *techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.
  Posséder un minimum d'une année d'expérience dans un laboratoire d'hématologie ou d'hémostase.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-713-89	Hématologie I	60
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-723-89	Hématologie II	60
140-733-89	Hémostase	75
	SOUS-TOTAL	**315**

plus 2 cours pour **90** heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**405**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en hématologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **IMAGERIE RADIO-ULTRASONORE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.75

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-500 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Comprendre et savoir appliquer les techniques d'examens échographiques couramment utilisées au niveau thoracique, abdominal et pelvien; savoir lire une radiographie ultrasonore normale; savoir différencier une image normale d'une image démontrant des pathologies ou anomalies diagnosticables par échographie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 142.00, *techniques de radiologie* ou un diplôme équivalent en 142.01, *techniques de radiodiagnostic*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
142-633-85	Bio-physique I	15
142-634-85	Anatomie topographie axiale	45
142-635-85	Pathologie de base et échostructure	15
142-636-85	Bio-physique II	30
142-637-85	Échocardiographie	60
142-638-85	Introduction à l'ultrasonographie abdominale et pelvienne	15
142-639-85	Radiographies ultrasonores abdominales et pelviennes	45
142-640-85	Échographie foetale	30
142-641-85	Techniques ultrasonores annexes	15
142-642-85	Stage en échocardiographie	270
142-643-85	Stage en échographie abdominale et pelvienne	270
142-644-85	Stage en échographie foetale	135
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-114	Technicienne, technicien en radiologie diagnostique

* * *

TITRE : **IMMUNOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.72

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313-430.FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances nouvelles et approfondies dans le domaine de l'immuno-hématologie dans le but de répondre aux nouveaux besoins du milieu de travail et afin de faciliter l'adaptation nécessaire à l'évolution constante des méthodes de travail. Utiliser ces nouvelles connaissances pour l'amélioration et la modification des analyses usuelles d'immuno-hématologie. Développer les habiletés pour expérimenter, critiquer et interpréter des techniques spécialisées reliées à ce domaine.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01, *techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.
  Posséder un minimum d'une année d'expérience dans un laboratoire d'immuno-hématologie ou d'hématologie ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	60
140-712-89	Immuno-hématologie I	60
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-722-89	Immuno-hématologie II	60
140-732-89	Immuno-hématologie III	75
	SOUS-TOTAL	**315**

plus 2 cours au choix pour **90** heures parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technicienne-spécialiste, technicien spécialiste en immunologie

* * *

TITRE : **INITIATION AUX TECHNIQUES CORRECTIONNELLES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 810 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux agentes et agents de correction, aux agentes et agents de la paix ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant à une partie du champ de spécialisation du programme de diplôme d'études collégiales en 310.02, *Techniques d'intervention en délinquance*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agente ou d'agent de la paix, d'agente ou d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :		
350-205-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
350-305-77	Psychogénèse : le développement humain II	45
ou		
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-960-63	Initiation à la sociologie	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
plus 10 cours pour **450** heures choisis parmi les suivants :		
310-110-77	Criminologie générale	45
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-220-77	Administration de la justice	45
310-312-77	Pénologie I	45
310-320-77	Droit pénal I	45
310-322-77	Techniques d'entretien et d'interview I	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-412-77	Pénologie II	45
310-420-77	Droit pénal II	45
310-422-77	Techniques d'entretien et d'interview II	45
310-512-71	Probation et libération conditionnelle	45
310-520-77	Droit pénal III	45
ou		
310-552-77	Séminaire de synthèse	45
310-532-77	Ressources communautaires et délinquance	45
310-542-77	Éléments de psychiatrie carcérale	45
plus 6 stages pour **270** heures choisis parmi les suivants :		
310-950-73	Sécurité pénitentiaire (stage)*	45
310-951-73	Réception des détenus et adaptation au milieu carcéral (stage)*	45
310-952-73	Unité résidentielle (unité C) (stage)*	45
310-953-73	Relations avec l'extérieur (stage)*	45
310-954-73	Loisirs en milieu carcéral (stage)*	45
310-955-73	Formation en milieu carcéral (stage)*	45
310-956-73	Traitement en milieu carcéral I (stage)* (traitement individuel)	45
310-957-73	Traitement en milieu carcéral II (stage)* (traitement de groupe) (unité C)	45
310-958-73	Préliberation (stage)*	45
310-959-73	Maisons de transition (stage)*	45
310-960-73	Probation et libération conditionnelle (stage)*	45
310-961-73	Les prévenus (stage)*	45
	TOTAL	**810**

* Le stage est crédité au bulletin lorsque l'élève l'a complété ou encore qu'il a achevé tous les cours qui le précèdent, s'il y a exemption.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie

* Code **Repères**

TITRE : **INITIATION AUX TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.31

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel policier d'acquérir la formation correspondant à une partie du champ de spécialisation du programme de diplôme d'études collégiales en 310.01, *Techniques policières*.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :		
350-102-71	Psychologie générale	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
387-960-63	Initiation à la sociologie	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
plus 10 cours pour environ **450** heures choisis parmi les suivants :		
310-110-77	Criminologie générale	45
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-220-77	Administration de la justice	45
310-320-77	Droit pénal I	45
310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-420-77	Droit pénal II	45
310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	45
310-501-71	Criminalistique	60
310-520-77	Droit pénal III	45
310-531-77	Opérations policières	45
310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	45
310-551-77	Techniques d'enquête policière	45
310-561-77	Séminaire	45
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **INTÉGRATION À LA PROFESSION INFIRMIÈRE AU QUÉBEC (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.90
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 465 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de formation a pour but de préparer des personnes ayant complété leur formation à l'étranger à exercer la profession infirmière dans les établissements du réseau de la Santé et des Services sociaux. Il les prépare à assumer les responsabilités professionnelles d'une infirmière ou d'un infirmier généraliste.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir le statut de résidente ou résident permanent ou être reconnu réfugiée ou réfugié.
  Avoir une connaissance jugée suffisante de la langue française parlée et écrite.
  Satisfaire aux exigences de santé.

  Conditions particulières d'admission établies par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec :
  Détenir un diplôme d'infirmière ou d'infirmier obtenu à l'extérieur du Canada.
  Détenir une recommandation de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Le programme comporte 3 cours obligatoires et un maximum de 2 cours optionnels. Ces derniers sont prescrits par l'OIIQ à la suite de l'évaluation du dossier scolaire.		
180-732-91	Service professionnel d'aide	45
180-748-91	Méthodes et interventions en soins infirmiers*	90
180-749-91	Méthodes et interventions en milieu clinique	90
	SOUS-TOTAL	**225**
plus un minimum de **120** heures et un maximum de **240** heures de cours optionnels :		
180-750-91	Soins infirmiers de l'adulte en médecine et chirurgie	120
180-751-91	Soins infirmiers de la personne âgée	120
180-752-91	Soins infirmiers et santé mentale	120
180-753-91	Soins infirmiers de la mère et du nouveau-né	120
180-759-91	Soins infirmiers de l'enfant et de la famille	120
	TOTAL	**465**

* Le cours 180-748-91 comporte des heures de laboratoire au collège seulement. Les autres cours comportent des heures de laboratoire en milieu clinique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **INTERVENTION AUPRÈS DE LA PERSONNE INCARCÉRÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.66

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 705 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer chez le personnel surveillant la capacité d'intervenir auprès de la personne incarcérée et la capacité de travailler avec d'autres intervenantes et intervenants à la réintégration sociale de la personne incarcérée; permettre de perfectionner des habilités à intervenir individuellement et en groupe et à collaborer avec d'autres organismes soit à l'intérieur du processus de réinsertion sociale de la personne incarcérée ou encore dans le cadre du développement des alternatives à l'incarcération.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être employé comme personnel surveillant dans les milieux de détention.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Bloc I : Intervention individuelle		
310-708-66	Intervention en contexte d'autorité	45
310-709-66	Délinquance et intervention en milieu carcéral	45
310-711-66	Stage d'expérimentation I	90
310-644-66	Techniques de communication I	45
ou		
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
388-701-66	Intervention en situation de crise	45
Bloc II : Intervention de groupe		
310-444-66	Animation de groupe et travail en équipe	60
310-712-66	Stage d'expérimentation II	120
310-744-66	Étude des ressources communautaires	45
	SOUS-TOTAL	**465**

plus 2 cours pour environ **90** heures choisis dans le bloc suivant :

Bloc III :		
Champ : *problématiques particulières*		
310-907-66	Toxicologie et toxicomanies	45
388-980-66	Intervention sociale et toxicomanies	45
310-916-66	Délinquance féminine	45
ou		
388-991-77	Intervention sociale et sexualité I	45
Champ : *techniques d'intervention*		
107-901-79	Soins d'urgence	45
310-512-66	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
351-121-66	Initiation aux activités éducatives	45
388-341-66	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90

plus le cours suivant :

Bloc IV :		
310-714-66	Projet d'intégration	120
	TOTAL	**705**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2331-122	Agente, agent de probation

* * *

TITRE : **MICROBIOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 313.400 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des connaissances nouvelles et approfondies liées au développement en microbiologie. Habiliter les technologistes à critiquer la méthodologie de certaines analyses, leurs avantages et désavantages en fonction des résultats obtenus et à appliquer les mesures ou les changements nécessaires à une amélioration. Développer leurs habiletés pour expérimenter, critiquer, interpréter et appliquer dans le milieu de nouvelles techniques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 140.01, *techniques de laboratoire médical* ou l'équivalent.
  Posséder un minimum d'une année d'expérience dans un laboratoire de microbiologie.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
140-710-89	Appréciation de la qualité	45
140-711-89	Microbiologie I	45
140-716-89	Introduction à l'immunologie	30
140-717-89	Sécurité au laboratoire	30
140-721-89	Microbiologie II	75
140-731-89	Parasitologie et mycologie	60
	SOUS-TOTAL	**285**

plus 2 cours pour **90** heures choisis parmi les suivants :

140-750-89	Gestion de laboratoire	45
140-760-89	Techniques du monitorat et d'évaluation	45
140-770-89	Transfert des connaissances et des apprentissages	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**375**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en microbiologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical

* * *

TITRE : **MICROSCOPIE ÉLECTRONIQUE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 272.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Exécuter les techniques de préparation des spécimens pour l'observation au microscope électronique, choisir les techniques selon le type de spécimen et le but recherché, observer ces spécimens au microscope électronique et présenter un produit final sous forme d'une photographie; apprendre le fonctionnement des différents appareils utilisés, entretenir et exploiter au maximum leurs possibilités de détecter leurs déficiences et de les réparer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être détenteur d'un certificat d'études collégiales (CEC) ou l'équivalent, permettant de travailler dans un laboratoire de recherches, d'enseignement clinique ou industriel ou posséder une expérience minimum de 3 ans en microscopie électronique.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
272-101-87	Préparation d'un spécimen pour le ME	75
272-121-87	Observation et photomicrographie au ME	45
272-131-87	Physique appliquée à l'appareillage	30
272-141-87	Entretien et détection de problèmes de l'appareillage	30
272-201-87	Techniques spécifiques selon le spécimen et le but recherché	60
272-221-87	Techniques spécialisées	60
272-231-87	Techniques photographiques pour publication et présentation	30
272-241-87	Organisation et gestion d'un laboratoire de ME	30
	TOTAL	**360**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical
Contexte québécois	Technologiste alimentaire
Contexte québécois	Technicienne, technicien en chimie analytique
Contexte québécois	Technicienne, technicien en chimie industrielle

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **ORGANISATION COMMUNAUTAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.54

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme *Organisation communautaire* vise à permettre aux personnes inscrites d'acquérir une connaissance appropriée des milieux dans lesquels interviennent les organismes à vocation communautaire, de la réalité des enjeux de l'organisation communautaire au Québec et dans leur région ainsi que de leurs centres d'intérêt personnels, de leurs besoins, de leurs attitudes et de leurs habiletés d'intervention en tant que bénévoles ou personnel salarié (module 1); d'acquérir des habiletés permettant d'intervenir efficacement dans un milieu à titre de bénévoles ou de personnel salarié d'un organisme à vocation communautaire (module 2); d'intégrer les apprentissages réalisés dans un projet de stage ou d'intervention en milieu communautaire (module 3).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Être une personne engagée ou avoir l'intention de s'engager dans un groupe communautaire à titre de bénévole ou de personnel salarié.

  Note :

  Il est soumis à l'intention des personnes qui souhaiteraient se voir reconnaître certains acquis expérientiels l'existence du cours 360-903-85, *Méthodologie du portfolio*, décrit dans les Cahiers de l'enseignement collégial.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
135 heures de cours choisis parmi les suivants :		
Module 1 : Connaissance		
351-241-91	Développement personnel et travail d'équipe	45
386-701-91	Initiation au développement local et régional	45
386-721-91	Valeurs et fonctionnement des groupes communautaires	45
386-731-91	Organisation communautaire et problématique particulière	45
plus environ **165** heures de cours choisis parmi les suivants :		
Module 2 : Développement d'habiletés		
386-702-91	Planification d'une intervention	30
386-703-91	Les ressources humaines dans les organismes communautaires	30
386-705-91	Accueil et encadrement des bénévoles	15
386-706-91	Financement des organismes communautaires	15
386-707-91	Animation créative en milieu communautaire	30
386-708-91	La relation d'aide dans les groupes communautaires	45
386-709-91	Gestion du stress et pratiques communautaires	15
386-751-91	Évaluation des besoins des groupes et des collectivités	30
386-761-91	Techniques d'animation dans les groupes communautaires	45
386-771-91	Moyens d'information et groupes communautaires	45
401-713-91	Gestion financière des organismes communautaires	30
420-904-65	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
589-745-91	S'exprimer en public	30
plus le cours suivant pour **195** heures :		
Module 3 : Intervention		
386-782-91	Activité d'intégration	195
Plus environ **45** heures de cours optionnels choisis dans ce programme ou dans un autre programme inscrit aux Cahiers de l'enseignement collégial.		
	TOTAL	**540**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **PATROUILLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.37

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, le personnel policier aura acquis les connaissances de base reliées aux opérations fondamentales de patrouille effectuées quotidiennement et celles liées à d'autres services spécialisés d'un corps policier.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-320-77	Droit pénal I	45
310-730-77	Prévention du crime I	45
310-770-77	Relations communautaires	45
310-775-77	Protection de la scène du crime	45
310-790-77	Méthodes de patrouille	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	SOUS-TOTAL	270

plus 6 cours pour environ **270** heures choisis parmi les suivants :

310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-501-71	Criminalistique	90
310-520-77	Droit pénal III	45
310-541-77	Techniques d'interview et d'interrogatoire	45
310-551-77	Techniques d'enquête policière	45
310-561-77	Séminaire	45
310-571-77	Notions de droit privé	45
310-710-77	Crime économique	45
310-785-77	Renseignements criminels	45
350-102-71	Psychologie générale	45
387-950-83	Initiation à la sociologie	45
901-925-67	L'art de la communication orale	45

au plus, 2 cours pour **90** heures parmi les suivants :

310-220-77	Administration de la justice	45
310-330-77	Fonctions et organisation de la police I	45
310-430-77	Fonctions et organisation de la police II	45
310-531-77	Opérations policières	45
	TOTAL	630

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **PERFECTIONNEMENT EN SALLE D'OPÉRATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.74

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 353-330 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 095 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre au personnel infirmier d'être capable de développer les aptitudes professionnelles requises afin de pouvoir assumer ses responsabilités en tant que membre de l'équipe chirurgicale; acquérir les connaissances et développer les habiletés nécessaires afin d'assurer aux bénéficiaires, des soins infirmiers qualitatifs lors d'une intervention chirurgicale; acquérir la connaissance et la maîtrise des techniques relatives à la salle d'opération; développer les aptitudes nécessaires aux communications efficaces et à l'enseignement des techniques; acquérir ou perfectionner le sens de l'organisation et du «leadership».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21, soins infirmiers ou l'équivalent.
  Posséder une expérience d'au moins 24 mois, ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés, en soins infirmiers, à titre d'infirmière ou d'infirmier et ce, au cours des 5 dernières années qui précèdent l'admission au programme.
  Détenir un permis d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier dans la province de Québec, pour l'année en cours.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-702-75	Soins infirmiers en salle d'opération	105
180-712-75	Aspect législation	30
180-722-75	Principes et techniques d'asepsie en salle d'opération	135
180-802-75	L'infirmière en salle d'opération	90
180-812-75	L'infirmière à la salle de réveil	75
180-822-75	L'infirmière en service interne	120
180-832-75	L'infirmière en service externe	270
181-121-75	Techniques chirurgicales	180
350-908-74	Sensibilisation au travail de groupe	45
401-901-75	Initiation aux principes administratifs	45
	TOTAL	**1 095**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **POLICE ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.38

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 540 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances nécessaires afin d'améliorer son travail au sein de la population et d'aider la citoyenne ou le citoyen qui se trouve en situation de problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Être à l'emploi d'un service de police à titre de policière ou de policier.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-110-77	Criminologie générale	45
310-571-77	Notions de droit privé	45
310-770-77	Relations communautaires	45
310-780-77	Lois de protection des citoyens	45
350-908-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-660-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	270

plus 6 cours pour environ 270 heures choisis parmi les suivants :

201-102-82	Mathématique	75
201-337-77	Statistique	75
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
350-102-71	Psychologie générale	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
601-926-67	L'art de la communication orale	45
603-104-76	Linguistique et littérature	45
603-204-76	Linguistique et littérature	45
603-304-76	Linguistique et littérature	45
603-404-76	Linguistique et littérature	45
	TOTAL	540

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **POLICE ET SOCIÉTÉ (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.78

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537.000 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 225 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, la policière ou le policier aura acquis les connaissances nécessaires afin d'améliorer son travail au sein de la population et afin d'aider la citoyenne ou le citoyen qui se trouve en situation de problèmes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou un certificat d'études collégiales (CEC) en techniques policières.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS		NOMBRE D'HEURES
310-571-77	Notions de droit privé		45
310-770-77	Relations communautaires		45
310-780-77	Lois de protection des citoyens		45
350-212-77	Psychologie de la délinquance		45
		SOUS-TOTAL	**180**
plus un cours pour **45** heures choisi parmi les suivants :			
310-710-77	Crime économique		45
310-730-77	Prévention du crime I		45
310-765-77	Drogues		45
310-775-77	Protection de la scène du crime		45
		TOTAL	**225**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **PROCÉDURE CIVILE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.34

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 525 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin de ce programme, l'élève aura acquis la formation requise pour préparer les procédures ordinaires de premières instances et les procédures spéciales et pour effectuer le travail d'assistance aux greffières et greffiers et aux protonotaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-103-61	Introduction à l'étude du droit	45
310-333-61	Procédure civile I	45
310-343-61	Officier de justice I	45
310-433-61	Procédure civile II	45
310-443-61	Officier de justice II	45
310-523-61	Procédures notariales	45
310-933-77	Stage II (procédure civile)	195
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
	TOTAL	**525**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques

* * *

TITRE : **RELATION D'AIDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 354.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Sensibiliser à la dimension psychologique de la relation d'aide, des adultes travaillant dans des organismes en éducation, en industrie et dans les mouvements familiaux. Développer des connaissances, des techniques et des habiletés utiles dans la vie professionnelle et personnelle pour prendre en charge et mener à bien des situations d'aide. Connaître les conditions pour qu'un être humain fonctionne de façon satisfaisante.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
354-701-81	Atelier d'intégration	45
354-702-81	Développement humain	45
354-703-81	Les phénomènes de groupe	45
354-740-81	La communication	45
354-741-81	La relation d'aide I	45
354-742-81	La relation d'aide II	45
354-743-81	La relation de consultation	45
354-744-81	Le laboratoire en relation d'aide	45
	SOUS-TOTAL	**360**

plus 2 cours au choix pour environ 90 heures parmi les suivants :

354-704-81	Les relations humaines	45
354-705-81	La créativité	45
354-706-81	Le travail d'équipe	45
354-707-81	Le leadership et l'autorité	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3337-122	Animatrice, animateur

* * *

TITRE : **SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1990-1991***

IDENTIFICATION : CODE SESAME 1094 SIGLE SIMCA : SZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 353-330 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 800 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour différencier les concepts de santé et de maladie, acquérir les connaissances et la souplesse qui permettent de comprendre et d'appliquer les techniques enseignées, établir une relation d'aide efficace avec la patiente ou le patient, participer à la vie d'équipe comme le veut l'organisation moderne des soins médicaux, communiquer efficacement avec les bénéficiaires et leur famille, avec ses supérieures et supérieurs et avec les autres membres de l'équipe de soins.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle de 5e secondaire, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
SBJ-187	254012	Profession et formation	30
SBJ-188	254021	Concepts et soins infirmiers	15
SBJ-189	254036	Procédés de soins généraux	90
SBK-181	254041	Organisation du corps humain	15
SBK-182	254052	Communication – travail d'équipe	30
SBK-183	254062	Hygiène et microbiologie	30
SBK-184	254072	Notions de pharmacologie	30
SBK-185	254082	Nutrition et diététothérapie	30
SBK-186	254092	Système locomoteur	30
SBK-187	254102	Développement psychologique	30
SBK-188	254112	Lois, éthique professionnelle	30
SBK-189	254122	Santé et sécurité du travail	60
SBL-181	254134	Soins de base en établissement	105
SBL-182	254147	Procédés de soins spécifiques	30
SBL-183	254152	Système cardio-vasculaire	30
SBL-184	254162	Système digestif	30
SBL-185	254172	Système respiratoire	60
SBL-186	254184	Systèmes nerveux et sensoriel	45
SBL-187	254193	Systèmes urinaire – reproducteur	30
SBL-188	254202	Système endocrinien	30
SBL-189	254212	Mécanismes de défense	15
SBM-181	254221	Recherche d'un emploi	75
SBM-182	254235	Soins en établissement	30
SBM-183	254242	Notions de géronto-gériatrie	120
SBM-184	254258	Soins en géronto-gériatrie	120
SBM-185	254268	Soins en médecine active	30
SBM-186	254272	Notions soins mère – nouveau-né	60
SBM-187	254284	Soins mère et nouveau-né	30
SBM-188	254292	Notions de pédiatrie	60
SBM-189	254304	Soins en pédiatrie	30
SBN-181	254312	Premiers soins	30
SBN-182	254322	Désordres psycho-affectifs	60
SBN-183	254334	Soins en psychiatrie	120
SBN-184	254348	Soins en unité de longue durée	120
SBN-185	254358	Soins en unité de chirurgie	60
SBN-186	254368	Soins en médecine et chirurgie	90
		TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3134-110	Infirmière auxiliaire, infirmier auxiliaire

TITRE : **SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 180.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 353-330 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 2 115 heures
TOTALE : 2 775 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise l'atteinte des buts suivants : la croissance personnelle et professionnelle des élèves; la formation initiale en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires; la formation de personnes capables d'exercer leur profession en tant que généraliste auprès d'individus qui requièrent des soins infirmiers; la formation de personnes capables d'exercer leur profession à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire; la formation de personnes capables d'exercer la profession tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Physique 053-414;
  Chimie 051-444 ou 051-454.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-902-86	Le corps humain I	90
101-903-86	Le corps humain II	90
101-904-86	Le corps humain III	60
180-110-87	Soins infirmiers I	180
180-210-87	Soins infirmiers II	180
	SOUS-TOTAL	**690**
plus 2 des 4 cours suivants pour **540 heures** :		
180-310-87 et 180-420-87 ou	Soins infirmiers III et Soins infirmiers IV	270 270
180-320-87 et 180-410-87	Soins infirmiers III et Soins infirmiers IV	270 270
plus les cours suivants pour **975 heures** :		
180-510-87	Soins infirmiers V	375
180-610-87	Soins infirmiers VI	240
180-620-87	Soins infirmiers VII	135
180-630-87	Soins infirmiers VIII	45
350-205-77	Psychogénèse I : le développement humain I	45
350-305-77	Psychogénèse II : le développement humain II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
387-970-82	Sociologie de la famille	45
	TOTAL	**2115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-001*	Infirmière, infirmier en santé du travail
3131-114	Infirmière, infirmier scolaire
3131-126	Infirmière, infirmier de clinique ou de cabinet de médecin
3131-130	Infirmière, infirmier
3131-134	Infirmière particulière, infirmier particulier
3131-138	Infirmière, infirmier psychiatrique
3139-110	Infirmière, infirmier en chirurgie

* Code Repères

TITRE : **SOINS INFIRMIERS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.21

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 425 heures
TOTALE : 2 085 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette formation vise l'atteinte des buts suivants : la croissance personnelle et professionnelle des élèves, la formation en soins infirmiers de personnes qui ont obtenu un diplôme d'études secondaires d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire, la formation de personnes capables d'exercer la profession en tant que généralistes auprès d'individus qui nécessitent des soins infirmiers, la formation de personnes capables d'exercer leur profession à l'intérieur d'une équipe multidisciplinaire, la formation de personnes capables d'exercer leur profession tel que défini dans la Loi sur les infirmières et infirmiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Détenir un diplôme d'étude secondaires d'infirmière auxiliaire, d'infirmier auxiliaire ou l'équivalent.

  Condition particulière exigée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec : L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec exige la réussite des cours de chimie 051-444 ou 051-464 (051-442 ou 051-432 ou 051-452) et de physique 053-414 à l'enseignement secondaire pour l'obtention du permis d'exercice. Il est recommandé d'avoir suivi ces cours avant d'entreprendre la formation collégiale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-802-86	Le corps humain I	60
101-803-86	Le corps humain II	60
101-804-86	Le corps humain III	60
180-125-90	Soins infirmiers I	120
180-225-90	Soins infirmiers II	180
	SOUS-TOTAL	**540**
plus 2 des 4 cours suivants pour **510** heures :		
180-325-90	Soins infirmiers III	240
et 180-425-90	Soins infirmiers IV	270
ou 180-335-90	Soins infirmiers III	270
et 180-435-90	Soins infirmiers IV	240
plus les cours suivants pour 375 heures :		
180-525-90	Soins infirmiers V	180
180-625-90	Soins infirmiers VI	15
350-205-77	Psychogénèse I : le développement humain I	45
350-305-77	Psychogénèse II : Le développement humain II	45
387-888-82	Sociologie de la santé	45
387-970-82	Sociologie de la famille	45
	TOTAL	**1 455**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-001*	Infirmière, infirmier en santé du travail
3131-114	Infirmière, infirmier scolaire
3131-130	Infirmière, infirmier
3131-138	Infirmière, infirmier psychiatrique

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS CARDIO-VASCULAIRES ET RESPIRATOIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.73

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-700 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 675 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Afin d'assurer une meilleure qualité de soins aux personnes présentant des problèmes cardiaques et respiratoires, le programme a pour but d'offrir au personnel infirmier l'opportunité d'approfondir ses connaissances en soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires, d'acquérir et de perfectionner des habiletés techniques relatives à l'application des principes de soins préventifs, curatifs et de réadaptation ainsi que de stimuler l'établissement de relations fonctionnelles dans son environnement professionnel.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21, *soins infirmiers* ou l'équivalent.
  Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-714-89	Introduction au perfectionnement en soins infirmiers	45
180-724-89	Prévention et réadaptation	45
180-804-89	Soins infirmiers respiratoires	75
180-814-89	Expérience clinique respiratoire	105
180-824-89	Soins infirmiers cardio-vasculaires I	90
180-834-89	Expérience clinique cardio-vasculaire	225
180-844-89	Soins infirmiers cardio-vasculaires II	90
	TOTAL	**675**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

• • •

TITRE : **SOINS INFIRMIERS EN NEUROLOGIE ET NEUROCHIRURGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.77

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 765 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Amener l'élève à se familiariser avec les soins particuliers aux bénéficiaires des services de neurologie et neurochirurgie dans des situations propices et en milieu opportun; utiliser avantageusement les mécanismes des soins infirmiers pour les personnes atteintes de troubles neurologiques; acquérir et développer certaines aptitudes et habiletés au niveau de la prévention, de la thérapeutique et de la réadaptation; améliorer la qualité des soins qu'il prodigue et perfectionner sa technique en rapport avec les catégories de patientes et patients.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières:**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21, *soins infirmiers* ou l'équivalent.
  Posséder une expérience d'au moins 24 mois ou l'équivalent en jours ouvrables travaillés en soins infirmiers, à titre d'infirmière ou d'infirmier et ce, au cours des 5 dernières années qui précèdent l'admission au programme.
  Détenir un permis d'exercice de la profession ou, pour les étrangers, une preuve d'éligibilité fournie par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec en vue de l'obtention d'un permis d'exercice.
  Présenter les résultats d'un examen médical complet par un médecin qualifié, incluant une radiographie pulmonaire et subi au cours de l'année précédente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-707-60	Anatomie fonctionnelle et physiologie du système nerveux	45
180-717-60	Neurologie et neurochirurgie	45
180-727-60	Notions de base des soins en neurologie et neurochirurgie	135
180-737-60	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie II	225
180-747-60	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie III	270
180-757-60	Projet de fin d'études en soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie	45
	TOTAL	**765**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS EN URGENCE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.76

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 570 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Approfondir ses connaissances en physio-pathologie sur les principaux problèmes rencontrés à l'urgence et évaluer la condition de la clientèle à l'aide du questionnaire et de l'examen physique appropriés, développer un plan de soins d'urgence en tenant compte du triage, du rétablissement et du maintien des fonctions vitales et des méthodes de diagnostic et des traitements spécifiques à l'urgence, de communiquer avec la clientèle, leurs proches et le personnel professionnel de la santé lors de situations de crise et d'appliquer les principes d'enseignement.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21, soins infirmiers ou l'équivalent.
  Être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.
  Détenir à ce jour une certification de la Fondation du Québec des maladies du coeur en réanimation cardio-respiratoire au niveau des soins immédiats en réanimation.
  La préférence est accordée aux personnes travaillant lors de l'inscription dans une unité d'urgence.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-705-89	Urgence I	75
180-715-89	Relations avec la clientèle et enseignement	45
180-735-89	Urgence III	75
180-745-89	Urgence II	75
180-755-89	Expérience clinique en urgence	225
180-765-89	Urgence IV	75
	TOTAL	570

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS ET GÉRIATRIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.79

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 353-330 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les connaissances du processus du vieillissement biologique normal et de ses effets sur l'être humain. Donner des soins préventifs, curatifs et d'entretien aux personnes âgées; les initier à l'utilisation des ressources familiales et communautaires en collaboration avec d'autres travailleuses et travailleurs de la santé; développer des habiletés à communiquer avec les personnes âgées et superviser le personnel auxiliaire. Développer des connaissances et habiletés en gérontologie, en réadaptation et en psycho-sociologie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Conditions particulières :**

  Détenir un diplôme d'étude collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21, *soins infirmiers* ou l'équivalent.

  Avoir travaillé lors de l'inscription dans une institution du réseau des affaires sociales auprès de personnes âgées (attestation de la directrice ou du directeur de l'institution où l'infirmière, l'infirmier travaille) ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-703-78	Introduction aux soins infirmiers en gériatrie	45
180-713-78	Soins infirmiers en chronogériatrie	45
180-723-78	Soins infirmiers en gérontopsychiatrie	45
180-733-78	Soins infirmiers et vie sociale de la personne âgée	45
180-743-77	L'infirmière et l'équipe de soins infirmiers	45
350-352-77	Initiation à l'animation de groupe et au travail en équipe interdisciplinaire	45
352-701-77	Vieillissement humain I	45
352-711-77	Vieillissement humain II	45
352-721-77	Personnes âgées et société québécoise	45
352-731-77	Communication avec les personnes âgées	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	Infirmière, infirmier

* * *

TITRE : **SOINS INFIRMIERS PSYCHIATRIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 180.71

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-330 FC

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 930 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DPEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève de se perfectionner en soins infirmiers psychiatriques, développer le concept de santé mentale, acquérir et développer les attitudes requises à l'application des soins préventifs, curatifs et de réadaptation; s'intégrer à l'équipe de santé.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**
  Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en 180.01 et 180.21 *soins infirmiers* ou l'équivalent.
  Posséder une expérience d'au moins 24 mois en soins infirmiers.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
180-701-73	Introduction aux soins infirmiers psychiatriques	60
180-711-73	L'infirmière en psychiatrie	60
180-721-74	Psychopathologies et soins infirmiers I	45
180-731-73	Thérapies et activités thérapeutiques	60
180-811-74	Psychiatrie infantile	45
180-821-74	Psychopathologies et soins infirmiers II	45
180-841-73	Psychopathologies et soins infirmiers III	60
180-851-73	Enseignement clinique et stages (enfants et adolescents)	375
ou		
180-861-73	Enseignement clinique et stages (adultes et vieillards)	375
350-202-73	Psychologie expérimentale	45
350-903-77	Psychologie sociale	45
350-908-74	Sensibilisation au travail de groupe	45
381-902-75	Introduction à l'anthropologie sociale et culturelle	45
	TOTAL	**930**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3131-130	infirmière, infirmier
3131-138	infirmière, infirmier psychiatrique

* * *

TITRE : **SÛRETÉ INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.71
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 630 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à l'élève d'acquérir les savoirs, savoir-être et savoir-faire inhérents à la réalisation des tâches en sûreté industrielle et commerciale. L'élève sera capable de gérer des systèmes de sécurité, évaluer la portée et les conséquences d'une urgence, diriger des opérations de sécurité, manipuler adéquatement les instruments, superviser du personnel et gérer des horaires de travail. Il aura développé l'habileté à communiquer avec diverses clientèles. Il sera capable d'intervenir promptement, adéquatement et efficacement en situation d'urgence, de crise ou dans toute autre situation.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-901-79	Soins d'urgence	45
310-551-77	Techniques d'enquête policière	45
310-702-91	Introduction à la sécurité	45
310-715-91	Vol à l'étalage et vol interne : intervention et prévention	45
310-719-91	Rédaction de rapports	30
310-721-91	Interventions en sûreté industrielle et commerciale	45
310-722-91	Techniques de contrôle physique	45
310-723-91	Notions de droit et témoignage à la cour	45
310-724-91	Mécanismes de contrôle, d'accès et systèmes avertisseurs	45
310-726-91	Relations humaines en sûreté industrielle et commerciale	45
310-905-85	Prévention des incendies	45
401-435-90	Supervision et gestion des ressources humaines	60
	SOUS-TOTAL	**540**

plus 2 cours au choix du collège pour 90 heures parmi les suivants :

310-144-85	L'observation et ses méthodes	45
310-344-85	Techniques de communication	45
310-606-88	Intervention policière en situation de crise	45
310-718-91	Contrôle des risques	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
420-904-87	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	TOTAL	**630**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNICIEN DU LOISIR SPORTIF (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 391.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 583-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre les adultes actuellement engagés dans les secteurs du sport et des loisirs responsables des fonctions qui leur sont dévolues par un processus de formation. Assurer une autonomie plus grande, tout en augmentant la compétence et l'efficacité des préposées et des préposés aux sports et loisirs. Répondre aux besoins de mobilité et de polyvalence qui sont les caractéristiques de plusieurs milieux de travail d'aujourd'hui.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
391-912-74	Stage technique spécialisé I	30
391-913-74	Stage technique spécialisé II	30
391-914-74	Stage technique spécialisé III	15
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
401-935-76	Science du comportement et gestion du personnel	60
401-936-76	Gestion participative DPO et PPBS	45
601-911-76	Français écrit	45
	SOUS-TOTAL	**315**

plus un cours pour environ **45** heures parmi les suivants :

391-901-74	Méthodes pédagogiques	45
391-902-74	Animation en sports	45
391-906-74	Organisation de compétition	30
391-909-74	Techniques audio-visuelles	30

plus 2 cours pour environ **90** heures parmi les suivants :

387-979-72	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
391-616-71	Aménagement et entretien des installations et équipements récréatifs	45
391-911-74	Structure du sport amateur québécois	45
401-913-76	Structure de l'entreprise	45
401-928-76	Publicité	45
401-930-76	Le processus de sélection	45
401-933-76	La formation du personnel	60
410-430-74	Marketing I	60
	TOTAL	**480**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-001*	Technicienne, technicien en loisirs
Contexte québécois	Animatrice, animateur en loisirs

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES CORRECTIONNELLES - AGENT D'UNITÉ RÉSIDENTIELLE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.42

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 545 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir certaines connaissances pratiques et théoriques permettant d'établir une relation interpersonnelle de qualité avec la détenue ou le détenu, de participer à la vie organique de son institution et d'assumer ses responsabilités au niveau de la sécurité statique et dynamique. Aider les résidentes et résidents à modifier leurs comportements conformément aux normes socialement acceptables.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Passer un examen d'admission et être accepté par un jury de sélection.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
	Éducation physique	30
	Éducation physique	30
	Éducation physique	30
	Éducation physique	45
310-110-77	Criminologie générale	45
310-210-77	Criminologie judiciaire	45
310-220-77	Administration de la justice	45
310-312-77	Pénologie I	45
310-322-77	Techniques d'entretien et d'interview I	45
310-410-77	Criminologie juvénile I	45
310-512-71	Probation et libération conditionnelle	45
310-522-75	Initiation à l'animation et aux techniques de groupe	60
310-532-77	Ressources communautaires et délinquance	45
310-542-77	Éléments de psychiatrie carcérale	45
310-552-77	Séminaire de synthèse	45
310-950-73	Sécurité pénitentiaire (stage)	45
310-951-73	Réception des détenus et adaptation au milieu carcéral (stage)	45
310-952-73	Unité résidentielle (unité C) (stage)	45
310-953-73	Relations avec l'extérieur (stage)	45
310-954-73	Loisirs en milieu carcéral (stage)	45
310-955-73	Formation en milieu carcéral (stage)	45
310-956-73	Traitement en milieu carcéral I (stage) (traitement individuel)	45
310-957-73	Traitement en milieu carcéral II (stage) (traitement de groupe) (unité C)	45
310-958-73	Prélibération (stage)	45
310-959-73	Maisons de transition (stage)	45
310-960-73	Probation et libération conditionnelle (stage)	45
310-961-73	Les prévenus (stage)	45
350-205-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-212-77	Psychologie de la délinquance	45
350-305-77	Psychogénèse : le développement humain II	45
350-903-77	Psychologie sociale	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-914-77	Relations humaines	45
351-303-77	Méthodes et rapports d'observation I	45
351-503-71	Méthodes et rapports d'observation II	45
410-660-74	Administration	45
	TOTAL	**1 545**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ACCUEIL POUR ADULTES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.52
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000 CA
DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux personnes responsables dans une famille d'accueil ou dans un pavillon de comprendre les effets du placement sur l'adulte en vue de faciliter son adaptation et son intégration. Se sensibiliser au rôle qu'elles doivent assumer dans la participation des bénéficiaires à la vie du milieu social environnant. S'informer sur leur rôle dans le réseau des services sociaux et situer leurs niveaux d'intervention. Promouvoir des changements de comportement chez les bénéficiaires dans les domaines de l'alimentation et de la consommation de médicaments. Dispenser certains soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Être responsable d'une famille d'accueil reconnue par un Centre de services sociaux ou d'un pavillon autorisé par un Conseil régional ou y travailler.
  Avoir des acquis expérientiels pertinents.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-702-85	Alimentation et nutrition	45
180-758-85	Hygiène et premiers soins	45
180-768-85	Médication et concept santé	45
350-708-85	Psychologie du vieillissement	45
353-713-85	Informations légales (adultes)	45
353-717-85	Intégration sociale et communautaire	45
353-718-85	Déficience mentale	45
353-720-85	L'adulte à incidence psychiatrique	45
353-722-85	Handicap physique et intervention (adultes)	45
	SOUS-TOTAL	**405**

plus 1 des 2 cours suivants pour 45 heures :

353-710-85	Facteurs d'adaptation et d'intégration à la famille (adultes)	45
353-712-85	Facteurs d'adaptation et d'intégration au pavillon	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ACCUEIL POUR ENFANTS (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 405 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme permet aux familles d'accueil de faciliter l'accueil de l'enfant ainsi que son adaptation et son intégration à un nouveau milieu de vie. Se sensibiliser aux différentes étapes par lesquelles passent l'enfant et l'adolescente et l'adolescent tant sur le plan physique que sur les plans intellectuel, social et affectif. Acquérir des connaissances aux niveaux pratique et théorique en vue de développer son potentiel d'aide, d'intervenante et d'intervenant et de référante et de référent, vis-à-vis les enfants et les adolescentes et adolescents en difficulté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Être parent d'accueil reconnu par un Centre de services sociaux.
  Avoir des acquis expérientiels pertinents.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
120-753-85	Alimentation et santé	45
350-706-85	Le développement de l'enfant	45
350-707-85	Le développement de l'adolescent	45
353-703-85	Informations légales (enfants)	45
353-705-85	Intervention préventive et éducationnelle	45
353-708-85	La désadaptation socio-affective	45
353-711-85	Facteurs d'adaptation et d'intégration à la famille (enfants)	45
353-719-85	Déficience intellectuelle et activités développementales	45
353-721-85	Handicap physique et intervention (enfants)	45
	TOTAL	405

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1119-166	Agente, agent du bien-être social et de l'indemnisation

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ACUPUNCTURE (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 112.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353/354-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures
TOTALE : 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Familiariser l'élève avec la pensée propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale mais aussi à celle de la médecine occidentale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	60
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
107-901-79	Soins d'urgence	45
112-101-86	Histoire de l'acupuncture	45
112-111-86	Médecine énergétique traditionnelle orientale I	60
112-121-86	Acupuncture I	60
112-211-86	Médecin énergétique traditionnelle orientale II	90
112-221-86	Acupuncture II	60
112-311-86	Médecine énergétique traditionnelle orientale III	75
112-321-86	Acupuncture III	60
112-421-86	Acupuncture IV	180
112-521-86	Acupuncture V	360
112-601-86	Stage d'acupuncture	450
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-109-86	Gestion d'un cabinet d'acupuncture	45
411-311-77	Médecine clinique I	60
411-421-61	Pharmacologie et laboratoire clinique	60
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3119-112	Acupunctrice, acupuncteur

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 553-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures
TOTALE : 2 490 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant. Connaissances sur le développement global de l'enfant, les méthodes et les techniques d'intervention et les attitudes appropriées.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-103-85	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	45
322-106-85	Atelier d'intégration	60
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	45
322-108-85	Séminaire de synthèse	60
322-113-85	L'enfant et l'éveil sonore	45
322-133-85	L'enfant et l'expression plastique	60
322-144-85	L'observation et ses méthodes	45
322-253-85	Stage de sensibilisation	90
322-313-85	Le développement psychomoteur de l'enfant	60
322-333-87	L'enfant et le jeu	45
322-353-85	Stage d'implication	180
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	45
322-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
322-503-85	L'alimentation en milieu de garde	45
322-513-85	L'enfant et la santé	60
322-523-85	L'animateur et l'enfant	60
322-544-85	Développement de l'expression et de la créativité	45
322-603-85	Coordination des ressources en milieu de garde	60
322-653-85	Stage d'intervention	240
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-970-82	Sociologie de la famille	45
	SOUS-TOTAL	**1 650**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

322-109-85	L'implantation d'un service de garde	45
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-111-85	L'enfant et les nouvelles technologies	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-213-85	Expression sonore	45
322-413-85	L'enfant et les activités psychomotrices	45
322-604-91	L'enfant et la découverte de l'environnement	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2731-118	Éducatrice, éducateur en services de garde

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 553-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 830 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre de développer et d'utiliser ses ressources personnelles, habiliter à stimuler le développement physique, affectif, intellectuel, social et culturel de l'enfant, sensibiliser au contexte social dans lequel s'insèrent les services de garde et outiller pour participer activement à l'organisation et à la gestion des services de garde.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-103-85	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	45
322-106-85	Atelier d'intégration	60
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	45
322-108-85	Séminaire de synthèse	90
322-113-85	L'enfant et l'éveil sonore	45
322-133-85	L'enfant et l'expression plastique	60
322-144-85	L'observation et ses méthodes	45
322-253-85	Stage de sensibilisation	90
322-313-85	Le développement psychomoteur de l'enfant	60
322-333-87	L'enfant et le jeu	45
322-353-85	Stage d'implication	180
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	45
322-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
322-503-85	L'alimentation en milieu de garde	45
322-513-85	L'enfant et la santé	60
322-523-85	L'animateur et l'enfant	60
322-544-85	Développement de l'expression et de la créativité	45
322-603-85	Coordination des ressources en milieu de garde	60
322-653-85	Stage d'intervention	240
350-206-88	L'enfance	60
350-306-88	De l'adolescence à la maturité	60
387-970-82	Sociologie de la famille	45
	SOUS-TOTAL	**1 689**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

322-109-85	L'implantation d'un service de garde	45
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-111-85	L'enfant et les nouvelles technologies	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-213-85	Expression sonore	45
322-413-85	L'enfant et les activités psychomotrices	45
322-604-91	L'enfant et la découverte de l'environnement	45
	TOTAL	**1 830**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2731-118	Éducatrice, éducateur en services de garde

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION EN SERVICES DE GARDE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.94

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 553-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 750 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaître le développement de l'enfant et ses divers besoins et pouvoir assurer le bien-être et la sécurité des enfants utilisant les services de garde. Favoriser leur développement. Connaître le contexte de travail de l'éducatrice et de l'éducateur en milieu de garde et travailler en collaboration avec les divers agentes et agents impliqués. Acquérir une meilleure connaissance de soi et être davantage capable d'utiliser ses ressources personnelles à l'intérieur de sa pratique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-102-85	Système de garde au Québec	45
322-107-87	Élaboration de programmes éducatifs	45
322-144-85	L'observation et ses méthodes	45
322-613-84	Prévention et premiers soins	15
322-713-84	L'enfant et la santé	30
322-733-82	Développement de l'expression et de la créativité	45
322-783-82	Séminaire d'intégration I	45
322-793-82	Stage I	255
350-704-82	Le développement de l'enfant I	45
350-705-82	Le développement de l'enfant II	45
	SOUS-TOTAL	**615**

plus 3 cours au choix pour 135 heures dont au moins 2 dans le bloc A et au maximum 1 dans le bloc B :

Bloc A		
322-103-87	L'enfant en milieu de garde	45
322-104-87	Documentation enfantine	45
322-105-87	L'enfant et l'apprentissage	45
322-333-87	L'enfant et le jeu	45
322-403-87	La stimulation du langage en milieu de garde	45
322-753-82	Psychomotricité	45
322-773-82	Animation et travail de groupe	45
322-791-82	L'animateur et l'enfant	45
322-794-82	Les arts plastiques en milieu de garde	45
322-795-82	L'enfant et la musique	45
Bloc B		
322-110-85	La garde en pouponnière	45
322-115-85	La garde en milieu scolaire	45
322-533-85	L'alimentation en milieu de garde	45
	TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2731-118	Éducatrice, éducateur en services de garde

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION FAMILIALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 322.34

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 634-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 885 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme vise à former des personnes intéressées aux questions de vie familiale. Il veut soutenir l'action de celles engagées dans la prévention et la promotion des ressources positives touchant la famille, qu'il s'agisse de la santé mentale ou des différents aspects de la vie familiale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en vigueur*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
322-114-74	Écologie de la dynamique de la famille	45
322-214-74	Couple et famille : valeurs, sexualité, éthique	45
322-314-74	Pathologie sociale et familiale	60
322-414-74	Techniques d'interview pour milieu familial	45
322-514-74	Émotivité, créativité et motricité chez l'enfant	45
322-610-74	La famille et les loisirs	45
322-620-74	Hygiène et santé	45
322-630-74	La famille et la loi	45
322-640-74	La famille et la sécurité sociale	45
322-650-74	Budget familial et consommation	45
322-660-74	Observation participante	45
322-670-74	Séminaire par objectifs	45
350-339-77	Psychogénèse : le développement humain I	45
350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
350-305-77	Psychogénèse : le développement humain II	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
385-940-71	Introduction à la vie politique	45
387-961-63	Introduction à la société	45
388-311-77	Techniques d'intervention sociale auprès des groupes I	60
	TOTAL	885

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP **PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME**

• • •

TITRE **TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 351.03

CLASSIFICATION CODE CUISEP 575-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 025 heures
TOTALE 2 685 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à former des éducatrices et des éducateurs spécialisés qui oeuvreront dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la rééducation, dans une optique d'intégration sociale et d'épanouissement personnel optimal. Ce travail s'effectuera auprès des personnes vivant ou les plus susceptibles de vivre des difficultés d'adaptation souvent reliées à des désordres affectifs, physiques, intellectuels et sociaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-306-80	L'enfance	60
350-308-80	De l'adolescence à la maturité	60
351-121-87	Activités ludiques et sportives	45
351-144-87	L'observation et ses méthodes	45
351-211-87	Activités d'expression	45
351-221-87	Animation des activités en éducation spécialisée	45
351-244-87	Étude des ressources communautaires	45
351-301-87	L'adaptation et sa problématique	45
351-321-87	Approches et techniques d'intervention	45
351-344-87	Techniques de communication	45
351-381-87	Stage de sensibilisation	90
351-401-87	Clientèles et problèmes d'adaptation I	45
351-411-87	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45
351-415-87	Clientèles et problèmes d'adaptation II	45
351-421-87	Processus de l'intervention	45
351-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	90
351-491-87	Stage d'application	300
351-501-87	Éthique professionnelle de l'éducateur spécialisé	45
351-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	45
351-581-87	Stage d'intervention	600
387-064-75	Sociologie de la société québécoise	45
	SOUS-TOTAL	**1 845**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

351-601-87	Approfondissement sur les clientèles	45
351-611-87	Approfondissement sur les milieux d'intervention	45
351-621-87	Approfondissement sur les approches d'intervention	45
351-631-87	La dimension préventive et communautaire de l'intervention	45
351-641-87	Approfondissement sur l'observation et ses techniques	45
351-651-87	La psychomotricité : moyen d'intervention	45
351-671-87	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45
351-681-87	Sexualité et clientèles en difficulté	45
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-115	Auxiliaire aux soins des enfants exceptionnels
2333-124	Employée, employé d'établissement de détention
2333-125	Auxiliaire spécialisée, auxiliaire spécialisé en déficience mentale
2795-001*	Technicienne, technicien en éducation spécialisée
2795-126	Éducatrice spécialisée, éducateur spécialisé (personnes handicapées de la vue)

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 351.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 575-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre capable d'intervenir auprès de personnes qui éprouvent des difficultés d'adaptation sur les plans physique, intellectuel, social et affectif et qui requièrent une assistance spéciale en vue d'une réadaptation, d'une réinsertion sociale ou d'un maintien dans un milieu normal. Ce programme vise trois types d'apprentissage : l'apprentissage théorique ou l'acquisition d'un programme de connaissances (le savoir), l'apprentissage pratique (le savoir-faire); la connaissance de soi (le savoir-être).

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-66	L'enfance	60
350-306-66	De l'adolescence à la maturité	60
351-121-67	Activités ludiques et sportives	45
351-144-67	L'observation et ses méthodes	45
351-211-67	Activités d'expression	45
351-221-67	Animation des activités en éducation spécialisée	45
351-244-67	Étude des ressources communautaires	45
351-301-67	L'adaptation et sa problématique	45
351-321-67	Approches et techniques d'intervention	45
351-344-67	Techniques de communication	45
351-391-67	Stage de sensibilisation	90
351-401-67	Clientèles et problèmes d'adaptation I	45
351-411-67	L'éducateur spécialisé et la relation aidante	45
351-415-67	Clientèles et problèmes d'adaptation II	45
351-421-67	Processus de l'intervention	45
351-444-67	Animation de groupe et travail en équipe	90
351-491-67	Stage d'application	300
351-501-67	Éthique professionnelle de l'éducateur spécialisé	45
351-544-67	Développement de l'expression et de la créativité	45
351-591-67	Stage d'intervention	900
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
	SOUS-TOTAL	**1 845**

plus 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

351-601-67	Approfondissement sur les clientèles	45
351-611-67	Approfondissement sur les milieux d'intervention	45
351-621-67	Approfondissement sur les approches d'intervention	45
351-631-67	La dimension préventive et communautaire de l'intervention	45
351-641-67	Approfondissement sur l'observation et ses techniques	45
351-651-67	La psychomotricité : moyen d'intervention	45
351-671-67	La technologie appliquée à l'éducation spécialisée	45
351-681-67	Sexualité et clientèles en difficulté	45
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-009*	Animatrice, animateur spécialiste en gérontologie
2333-115	Auxiliaire aux soins des enfants exceptionnels
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition
2333-124	Employée, employé d'établissement de détention
2333-125	Auxiliaire spécialisée, auxiliaire spécialisé en déficience mentale
2796-001*	Technicienne, technicien en éducation spécialisée
2795-126	Éducatrice spécialisée, éducateur spécialisé (personnes handicapées de la vue)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ÉLECTROPHYSIOLOGIE MÉDICALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.04

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-500 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 205 heures
TOTALE : 2 865 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquisition de connaissances théoriques, de développement d'habiletés techniques et d'attitudes à adopter face au bénéficiaire et au personnel du laboratoire. Connaissances théoriques et pratiques sur les pathologies, les appareils de mesure, la prise d'examens électrophysiologiques. Champs de spécialisation : électrophysiologie cérébrale, cardiaque, neuro-musculaire, labyrintho-auditive et oculaire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
130-101-86	Introduction à l'électrophysiologie médicale	60
130-201-86	Électrophysiologie I	75
130-301-86	Électrophysiologie II	105
130-314-86	Anatomie et physiologie appliquées à l'électrophysiologie médicale	75
130-324-86	Appareillage en électrophysiologie	45
130-331-86	Activité électrophysiologique normale	75
130-401-86	Électrophysiologie III	105
130-404-86	Techniques de base en soins électrophysiologiques	45
130-414-86	Pathologie appliquée à l'électrophysiologie médicale	45
130-431-86	Activité électrophysiologique anormale	90
130-461-86	Stage d'observation	30
130-561-86	Stage clinique I	510
130-571-86	Séminaire d'intégration I	15
130-661-86	Stage clinique II	510
130-671-86	Séminaire d'intégration II	15
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-903-74	Physique électronique	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
420-927-64	Initation à l'informatique et éléments de programmation	60
	TOTAL	**2 265**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-003*	Technicienne, technicien en électromyographie
3159-004*	Technicienne, technicien en électrophysiologie médicale
3159-005*	Technicienne, technicien en électronystamographie
3159-006*	Technicienne, technicien en électroréinographie
3159-138	Technicienne, technicien en électro-encéphalographie
3159-146	Technicienne, technicien en électrocardiographie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 111.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-814 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 800 heures
TOTALE : 2 460 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre apte à travailler à l'amélioration et au maintien de la santé buccale de la population et permettre d'assumer auprès de cette dernière un rôle d'éducatrice ou d'éducateur en santé dentaire. Fonction de traitement et de prévention.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-943-84	Biologie métabolique	60
111-101-84	Information professionnelle	30
111-121-84	Anatomie dentaire I	60
111-131-91	Prévention I : hygiène buccale	45
111-221-84	Anatomie dentaire II	60
111-231-84	Prévention II : enseignement au client	45
111-311-84	Pathologie I	45
111-321-84	Préclinique I	75
111-331-84	Matériaux dentaires	75
111-400-84	Stage clinique I	60
111-411-84	Pathologie II	45
111-421-84	Préclinique II	90
111-431-84	Radiologie dentaire	105
111-500-84	Stage clinique II	225
111-511-84	Santé communautaire	90
111-600-84	Stage clinique III	180
111-601-84	Dentisterie préventive, collective et individuelle	30
111-650-84	Stage en santé communautaire	60
111-651-84	Séminaire d'intégration	30
120-312-84	Nutrition et santé dentaire	60
350-901-77	Le développement de la personne	45
350-906-77	Interrelation dans le monde professionnel	45
388-211-77	Problèmes sociaux	60
	TOTAL	**1 800**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-001*	Hygiéniste en périodontie
3157-002*	Évaluatrice, évaluateur sanitaire dentaire
3157-003*	Hygiéniste en dentisterie opératoire
3157-110	Hygiéniste dentaire

* Code **Repères**

* * *

TITRE **TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE (collégial)**

STATUT *Programme en révision*

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 141.00

CLASSIFICATION CODE CUSEP 353-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 115 heures
TOTALE 2 775 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme permet de former des inhalothérapeutes travaillant en collaboration avec l'équipe de santé en prenant des responsabilités de soins dans les domaines de la fonction cardiorespiratoire et de l'anesthésie-réanimation. Le programme d'études comprend des cours théoriques, des travaux pratiques en laboratoire et des stages cliniques. L'inhalothérapeute acquerra des connaissances en anatomie et physiologie humaines, particulièrement des fonctions cardiorespiratoire et nerveuse, en microbiologie, en immunologie, en chimie, en psychologie, en inhalothérapie, en physicopathologie et en anesthésie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
101-942-79	Microbiologie et immunologie	60
101-970-79	Anatomie et physiologie des systèmes nerveux, circulatoire et respiratoire	60
141-101-79	Introduction à l'inhalothérapie et à l'anesthésie	90
141-201-79	Soins respiratoires I	90
141-311-79	Analyse des fonctions cardiopulmonaires	60
141-331-79	Techniques d'urgence et de réanimation	90
141-401-79	Soins respiratoires II	60
141-421-79	Anesthésie	105
141-431-79	Notions de pathologie	90
141-441-79	Notions de pharmacologie	45
141-451-79	Soins respiratoires néonatals et pédiatriques	45
141-501-79	Enseignement clinique en médecine-chirurgie I	45
141-511-81	Enseignement clinique en médecine-chirurgie II	180
141-521-79	Enseignement clinique en anesthésie	120
141-531-79	Projet de fin d'études I	300
141-601-79	Enseignement clinique en néonatalité et pédiatrie	45
141-611-79	Enseignement clinique en soins intensifs et de réanimation	120
141-631-79	Projet de fin d'études II	240
202-105-75	Chimie générale et organique	45
202-304-79	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	75
	TOTAL	**45**
		2 115

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-134	Inhalothérapeute

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INHALOTHÉRAPIE ET D'ANESTHÉSIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-100 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 115 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des inhalothérapeutes travaillant en étroite collaboration avec toute l'équipe de santé et prenant des responsabilités de soins dans le domaine de la fonction respiratoire de l'anesthésie-réanimation. Cela nécessite des connaissances : d'anatomie et de physiologie humaines, particulièrement des fonctions cardio-respiratoires et nerveuses; des principes et de l'application des techniques d'évaluation et de soins spécifiques à l'anesthésie-réanimation et aux différentes pathologies cardiorespiratoires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
101-970-79	Anatomie et physiologie des systèmes nerveux, circulatoire et respiratoire	60
141-101-79	Introduction à l'inhalothérapie et à l'anesthésie	90
141-201-79	Soins respiratoires I	60
141-311-79	Analyse des fonctions cardiopulmonaires	90
141-331-79	Techniques d'urgence et de réanimation	60
141-401-79	Soins respiratoires II	105
141-421-79	Anesthésie	60
141-431-79	Notions de pathologie	45
141-441-79	Notions de pharmacologie	45
141-451-79	Soins respiratoires néonatals et pédiatriques	45
141-501-79	Enseignement clinique en médecine-chirurgie I	180
141-511-81	Enseignement clinique en médecine-chirurgie II	120
141-521-79	Enseignement clinique en anesthésie	300
141-531-79	Projet de fin d'études I	45
141-601-79	Enseignement clinique en néonatalité et pédiatrie	120
141-611-79	Enseignement clinique en soins intensifs et de réanimation	240
141-631-79	Projet de fin d'études II	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-304-78	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**2 115**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-134	Inhalothérapeute

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 860 heures
TOTALE : 2 520 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques pour participer à l'élaboration de différents programmes de prévention, de resocialisation, de réinsertion sociale et de collaboration avec d'autres intervenantes et intervenants, individuellement ou en équipe.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-105-86	Séminaire d'intégration	45
310-110-86	Criminologie générale	45
310-210-86	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-86	Administration de la justice	45
310-312-86	Pénologie	45
310-410-86	Criminologie juvénile	45
310-412-86	Réseau institutionnel juvénile	45
310-444-86	Animation de groupe et travail en équipe	60
310-510-86	Criminologie clinique	45
310-544-86	Développement de l'expression de la créativité	45
310-552-86	Séminaire de synthèse	60
310-805-86	Stage de sensibilisation	60
310-806-86	Stage d'implication	120
310-807-86	Stage d'intervention	525
310-844-86	L'observation et ses méthodes	45
310-744-86	Étude des ressources communautaires	45
310-844-86	Techniques de communication I	45
310-914-86	Principes généraux de droit pénal	45
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	**1 860**

plus environ **180** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

310-422-86	Techniques de communication II	45
310-512-86	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
310-542-86	Psychopathologie, déviance et milieu institutionnel	45
310-906-86	Prévention du crime	45
310-907-86	Toxicologie et toxicomanies	45
310-909-86	Techniques d'animation d'activités	60
310-916-86	Délinquance féminine	45
310-917-86	Notions de droit privé	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
	TOTAL	**1 860**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2331-122	Agente, agent de probation
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition
2333-124	Employée, employé d'établissement de détention
2399-118	Agente, agent au classement des détenus dans les pénitenciers
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie
6115-110	Surveillante, surveillant du personnel des maisons de correction

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537.000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 815 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux agentes et agents de correction, aux agentes et agents de la paix ou à toutes autres personnes exerçant une fonction similaire dans une institution pénale d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme «techniques correctionnelles».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Être à l'emploi d'une institution pénale à titre d'agente ou d'agent de la paix, d'agente ou d'agent de correction ou exercer une fonction similaire.
  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536 de l'ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
310-105-85	Séminaire d'intégration	45
310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-85	Administration de la justice	45
310-312-85	Pénologie	45
310-410-85	Criminologie juvénile	45
310-412-85	Réseau institutionnel juvénile	45
310-444-85	Animation de groupe et travail en équipe	60
310-544-85	Développement de l'expression de la créativité	45
310-552-85	Séminaire de synthèse	60
310-605-85	Stage de sensibilisation	90
310-606-85	Stage d'implication	120
310-607-85	Stage d'intervention	525
310-644-85	L'observation et ses méthodes	45
310-744-85	Étude des ressources communautaires	45
310-844-85	Techniques de communication I	45
310-914-85	Principes généraux de droit pénal	45
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	**1 635**

plus environ 180 heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

310-422-85	Techniques de communication II	45
310-512-85	Alternatives et compléments à l'incarcération	45
310-542-85	Psychopathologie, déviance et milieu institutionnel	45
310-906-85	Prévention du crime	45
310-907-85	Toxicologie et toxicomanies	45
310-909-85	Techniques d'animation d'activités	60
310-916-85	Délinquance féminine	45
310-917-85	Notions de droit privé	45
387-105-86	Sociologie des différenciations sociales	45
	TOTAL	**1 815**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6115-001*	Technicienne, technicien en criminologie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'INTERVENTION EN LOISIR (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 391.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 583-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à faire acquérir à l'élève la maîtrise des processus d'intervention dans l'animation et la gestion du loisir, auprès de personnes ou de groupes de diverses catégories.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : *voir* section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-901-77	Développement de la personne	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
387-979-75	Initiation aux techniques d'enquête sociale	45
391-110-91	Sécurité et premiers soins en loisir	45
391-116-87	Introduction à la profession et au monde du loisir	45
391-119-87	Introduction aux activités de loisirs	60
391-122-87	Le contexte social de la profession	45
391-123-87	Stage de sensibilisation	60
391-124-87	Loisir et animation	75
391-125-87	Introduction aux clientèles et aux milieux de loisir	60
391-126-87	Gestion des organismes et comités de loisir	45
391-127-87	Promotion, publicité et marketing du loisir	45
391-128-87	Stage d'application	105
391-129-87	Gestion des services et programmes de loisir	45
391-144-87	L'observation et ses méthodes	45
391-145-87	Séminaire de synthèse	45
391-331-87	Loisir et organisation communautaire	45
391-344-87	Techniques de communication	45
391-444-87	Animation de groupe et travail en équipe	60
391-544-87	Développement de l'expression et de la créativité	45
391-650-87	Stage d'intervention	480
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	SOUS-TOTAL	**1 575**

plus 360 heures de cours choisis par l'établissement parmi ceux des 4 blocs ci-dessous :

Compte tenu des objectifs du programme, il serait souhaitable que les collèges retiennent un minimum et un maximum de cours dans chacun des trois premiers blocs suivants (activités, clientèles et milieux), de même qu'ils puissent puiser au quatrième bloc (autre variée) pour constituer le total de 360 heures de cours à option.

Bloc sur les activités de loisir

391-147-87	Activités de loisir sportif	45
391-148-87	Les jeux et l'intervention en loisirs	45
391-149-87	Les arts et le loisir	45
391-151-87	Expressivité, créativité et création	45
391-152-87	Le tourisme et le loisir	45
391-153-87	Activités sociales et communautaires	45
391-154-87	Activités de plein-air d'été	45
391-155-87	Activités de plein-air d'hiver	45

Bloc sur les clientèles

391-156-87	Clientèles des personnes handicapées	45
391-157-87	Clientèles des enfants et des adolescents	45
391-158-87	Clientèles des personnes âgées	45
391-159-87	Clientèles des milieux municipaux	45
391-176-87	Clientèles des milieux institutionnels	45
391-177-87	Clientèles des milieux commerciaux et industriels	45
391-178-87	Clientèles des milieux de tourisme et de plein-air	45

Bloc sur les milieux

391-179-87	Le loisir dans les milieux municipaux	45
391-181-87	Le loisir dans les milieux institutionnels	45
391-182-87	Le loisir dans les milieux commerciaux et industriels	45
391-183-87	Le loisir dans les milieux de tourisme et de plein-air	45

Bloc des sujets variés

101-191-86	Interprétation de la nature	45
391-184-87	Organisation et gestion des activités de loisir	45
391-185-87	Aménagement et gérance des équipements de loisir	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2333-001*	Technicienne, technicien en loisirs
2333-113	Directrice, directeur de programmes de loisirs
2333-114	Directrice, directeur de camp
2333-122	Monitrice, moniteur de loisirs
2333-126	Monitrice, moniteur de camp
3139-114	Ludothérapeute
3710-142	Entraîneuse, entraîneur d'équipes de sportifs amateurs
6145-110	Directrice, directeur des divertissements

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ORTHÈSES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 900.56

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 354-320 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 440 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à concevoir, fabriquer, ajuster et réparer les orthèses afin d'améliorer l'indépendance fonctionnelle des bénéficiaires. Interpréter une prescription médicale et un diagnostic. Concevoir l'appareillage approprié. Fabriquer ou surveiller la fabrication de l'appareillage. Préparer les moules, procéder à l'ajustement, effectuer les modifications, participer à la réhabilitation, collaborer à l'initiation au travail et à l'entraînement du personnel de soutien.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi le cours du secondaire suivant :
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454 de l'ancien programme).
  Une attention particulière sera portée à celles et ceux possédant :
  - une bonne connaissance de l'anglais;
  - une expérience en orthopédie ou connexe à l'orthopédie ou à la réadaptation.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-76	Biologie humaine I	75
101-921-76	Biologie humaine II	75
144-102-86	Biomécanique	60
144-103-84	Introduction aux orthèses et aux prothèses	30
144-105-86	Équipements et matériaux	60
144-201-77	Anatomie du système musculo-squelettique et du système nerveux	90
144-231-77	Kinésiologie et kinésithérapie I	45
144-313-84	Pathologies	45
144-403-84	Orthèses du pied et de la cheville	105
144-501-76	Psychologie des handicapés	30
144-503-84	Orthèses du membre inférieur	105
144-523-84	Orthèses du tronc et du cou	105
144-603-84	Orthèses du membre supérieur	105
144-623-84	Législation professionnelle	15
144-702-86	Appareils et accessoires d'orthèses	30
144-703-86	Stage I (orthèses)	120
144-704-86	Stage II (orthèses)	165
203-112-86	Introduction à la biomécanique	45
203-113-86	Propriétés et résistance des matériaux	45
242-902-76	Initiation au dessin industriel	45
243-106-86	Dépannage électrique et électronique	45
	TOTAL	**1 440**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-110	Prothésiste-orthésiste
Contexte québécois	Technicienne, technicien en orthèses-prothèses

* * *

TITRE : **TECHNIQUES D'ORTHÈSES ET DE PROTHÈSES (PROGRAMME EXPÉRIMENTAL) (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354-320 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 220 heures
TOTALE : 2 880 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens qui pourront concevoir, fabriquer, ajuster et réparer des appareils orthopédiques et prothétiques dans le but de suppléer à l'absence totale ou partielle de certains membres du corps humain, de corriger les difformités ou les dysfonctions; interpréter les prescriptions médicales, mesure, croquis, fabrication, entretien et consultations.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-76	Biologie humaine I	75
101-921-76	Biologie humaine II	75
144-102-86	Biomécanique	60
144-103-84	Introduction aux orthèses et aux prothèses	30
144-105-86	Équipements et matériaux	60
144-201-77	Anatomie du système musculo-squelettique et du système nerveux	90
144-231-77	Kinésiologie et kinésithérapie I	45
144-313-84	Pathologies	45
144-403-84	Orthèses du pied et de la cheville	105
144-413-84	Prothèses du pied et de la cheville et chaussures	120
144-501-77	Psychologie des handicapés	30
144-503-84	Orthèses du membre inférieur	105
144-513-84	Prothèses du membre inférieur	105
144-523-84	Orthèses du tronc et du cou	105
144-533-84	Appareils et accessoires d'orthèses et de prothèses	45
144-593-84	Stage I	225
144-603-84	Orthèses du membre supérieur	105
144-613-84	Prothèses du membre supérieur	105
144-623-84	Législation professionnelle	15
144-693-84	Stage II	330
201-202-85	Compléments de mathématique (techniques agricoles et biologiques)	75
203-112-86	Introduction à la biomécanique	45
203-113-86	Propriétés et résistance des matériaux	45
242-902-78	Initiation au dessin industriel	45
243-106-86	Dépannage électrique et électronique	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
	TOTAL	**2 220**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-122	Technicienne, technicien en orthopédie-prothèse

* * *

TITRE **TECHNIQUES D'ORTHÈSES VISUELLES (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 160.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 354-530 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 995 heures
TOTALE 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des opticiennes et opticiens d'ordonnance aptes à remplir les fonctions suivantes : accueillir la clientèle, la renseigner et la conseiller sur les types d'orthèses visuelles existantes et sur l'ensemble des services qu'ils offrent; assurer l'exécution des opérations entourant la pose, l'ajustement, le remplacement et la vente des lentilles ophtalmiques; voir à l'entretien des équipements et des lieux du salon d'optique et de l'atelier y attenant; assumer les responsabilités de gestion inhérentes à l'exercice de leur fonction sur une base de rentabilité et de respect des lois.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
101-942-79	Microbiologie et immunologie	60
160-201-65	Initiation à la profession	45
160-301-65	La lentille ophtalmique	105
160-311-65	Physiologie de l'œil	75
160-401-65	Optique - lunetterie	135
160-410-65	Initiation aux lentilles cornéennes	90
160-421-65	Dessin d'optique I	30
160-500-65	Stage I - laboratoire, clinique	225
160-501-65	La lentille cornéenne I	135
160-511-65	Optique oculaire	45
160-521-65	Dessin d'optique II	30
160-600-65	Stage II - acquis et entente	225
160-601-65	Clinique de lentilles cornéennes	90
201-602-65	Compléments de mathématique (techniques industrielles)	75
202-201-79	Chimie des solutions	75
202-204-79	Chimie organique	75
203-907-65	Optique géométrique	75
242-101-79	Sciences graphiques I	90
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-981-79	Comment se lancer en affaires	45
401-999-82	Comptabilité	45
	TOTAL	1 935

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3154-110	Opticienne, opticien d'ordonnances
3159-007*	Technicienne, technicien de laboratoire de lentilles cornéennes
3159-008*	Technicienne, technicien de laboratoire de lentilles ophtalmiques
8373-210	Technicienne, technicien de laboratoire de lentilles

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE DENTUROLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 110.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-812.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 860 heures
TOTALE : 2 520 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Analyser et évaluer les besoins fonctionnels et esthétiques des bénéficiaires en prothèses dentaires amovibles et établir un plan de traitement. Prendre les empreintes et les articulés nécessaires. Effectuer la mise en bouche et l'ajustement d'une prothèse dentaire amovible. Mettre sur pied et tenir un bureau de denturologiste sur une base de rentabilité et de respect des droits des personnes et des lois.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire suivants :
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
101-942-78	Microbiologie et immunologie	60
110-110-87	Anatomie dentaire I	90
110-120-91	Introduction aux prothèses amovibles	75
110-130-87	Science des matériaux dentaires	45
110-210-87	Anatomie dentaire II	90
110-220-91	Prothèses complètes amovibles I	75
110-320-91	Prothèses complètes amovibles II	60
110-330-87	Prothèses partielles amovibles I	60
110-340-87	Introduction aux prothèses squelettiques	75
110-420-91	Prothèses complètes amovibles III	60
110-430-87	Prothèses partielles amovibles II	60
110-432-87	Physiopathologie dentaire I	30
110-440-87	Prothèses squelettiques	45
110-472-87	Prosthodontie	75
110-520-91	Prothèses complètes amovibles IV	120
110-532-87	Physiopathologie dentaire II	30
110-540-91	Prothèses complètes amovibles V	120
110-582-87	Fabrication I	105
110-592-87	Clinique dentaire I	90
110-602-87	Anatomie et pathologie buccales	45
110-612-87	Éléments en couronnes et ponts	30
110-622-87	Introduction à la profession	30
110-682-87	Fabrication II	120
110-692-87	Clinique dentaire II	90
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
421-112-78	Gestion du bureau d'un denturologiste	45
	TOTAL	**1 860**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-126	Denturologiste

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE DIÉTÉTIQUE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 120.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 312-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 875 heures
TOTALE 2 535 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et techniciens fortement intéressés par les aliments et motivés à travailler auprès de clientèles variées dans le domaine de l'agro-alimentaire. Les principaux axes de formation se situent dans les secteurs de la gestion des services alimentaires, de la technologie des aliments, de la nutrition appliquée à diverses clientèles et de l'inspection.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Chimie 051-444 ou 051-464 (ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-103-84	Microbiologie alimentaire	60
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
120-101-89	Techniques culinaires I	90
120-121-84	Introduction à l'alimentation	45
120-201-89	Techniques culinaires II	90
120-221-89	Organisation physique d'un service alimentaire	90
120-301-89	Technologie alimentaire I	90
120-311-84	Nutrition	45
120-321-89	Gestion des services alimentaires	75
120-401-89	Technologie alimentaire II	90
120-411-84	Nutrition communautaire	60
120-431-89	Production et distribution des aliments I	75
120-901-89	Cuisine expérimentale	90
120-511-89	Nutrition clinique	60
120-531-89	Production et distribution des aliments II	75
120-601-89	Salubrité, sécurité et inspection en alimentation	30
120-621-89	Consommation et communication	75
120-641-84	Stage	270
120-661-89	Séminaire d'intégration	45
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-205-75	Biochimie	75
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-124-89	Éléments de direction et gestion du personnel	45
401-125-85	Comptabilité de gestion des services alimentaires	60
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-150	Inspectrice, inspecteur des produits végétaux
1116-158	Inspectrice, inspecteur des normes sanitaires
2135-015*	Technicienne, technicien en développement de nouveaux produits
2319-134	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en économie domestique
3159-001*	Technicienne, technicien en diététique
3159-002*	Technicienne, technicien en diététothérapie

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE MÉDECINE NUCLÉAIRE (collégial)**

STATUT : *Programme en révision, implantation prévue en septembre 1993*

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-510 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 265 heures
TOTALE : 2 925 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : SERVICES DE LA SANTÉ

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Se familiariser avec les applications et les manipulations de radio-isotopes. Aider les médecins dans leur diagnostic, par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire. Produire des examens tels que : captation, cartographie, appareils de comptage, de scintillation, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-312-87	Radio-isotopes appliqués I	45
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-332-87	Radiopharmacologie	60
142-342-87	Notions fondamentales en médecine nucléaire	45
142-352-87	Mesures in vitro en médecine nucléaire	60
142-412-87	Radio-isotopes appliqués II	75
142-442-87	Appareillage en médecine nucléaire	90
142-452-87	Radio-isotopes appliqués III	75
142-512-87	Stage de formation pratique I	450
142-515-87	Séminaire d'intégration I	30
142-522-87	Acquisition et traitement de l'information	45
142-532-87	Radio-isotopes appliqués IV	30
142-612-87	Stage de formation pratique II	450
142-614-87	Clinique de films	30
142-615-87	Séminaire d'intégration II	30
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-217-78	Éléments de biométrie	60
202-105-75	Chimie générale et organique	75
202-205-75	Biochimie	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
	TOTAL	2 265

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en médecine nucléaire

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE PRÉVENTION (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 311.51

CLASSIFICATION CODE CUSEP 537-900 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 635 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir des compétences dans le domaine de la prévention des accidents et des maladies industrielles. Inculquer à tous les employées et employés d'une usine les principes de prévention et de sécurité au travail. Préparer des programmes de prévention, instaurer un système d'inspections et d'enquêtes qui permettra de détecter les lacunes dans certaines situations particulières et dans l'application même du programme d'action. Pouvoir assumer les responsabilités de promotion, de conseil à la direction d'une entreprise, de formation. Posséder des connaissances en sciences humaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-127-75	Statistique industrielle	60
242-901-75	Lecture de plans et de devis	45
311-101-77	Fondements de la prévention	45
311-201-77	La légalité dans la prévention I	45
311-301-77	La prévention dans les édifices I	45
311-311-77	Les techniques d'inspection et les techniques d'enquête	75
311-321-77	La prévention dans le travail manuel I	45
311-401-77	La prévention dans les édifices II	45
311-411-77	Théorie et techniques de l'information	45
311-421-77	La prévention dans le travail manuel II	45
311-431-77	L'évaluation des tâches	45
311-441-77	Les organismes de prévention	30
311-501-77	Le programme cadre en prévention I	75
311-504-77	Santé et prévention	60
311-511-77	La prévention dans l'entourage industriel I	45
311-531-77	Stages	270
311-601-77	Le programme cadre en prévention II	75
311-611-77	La prévention dans l'entourage industriel II	45
311-621-77	La légalité dans la prévention II	45
311-631-77	Projet d'intervention	60
311-641-77	Techniques d'instruction	60
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
350-911-75	Psychologie industrielle	45
387-981-71	Administration et relation de travail	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
410-514-79	Planification, programmation et contrôle de la production	60
410-622-74	La négociation collective	45
420-900-74	Initation à l'informatique	45
	TOTAL	**1 635**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-138	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (services gouvernementaux)
1176-110	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (entreprise privée)

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE PRÉVENTION (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 311.31

CLASSIFICATION CODE CUISEP 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE **600 heures**

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à sensibiliser l'individu à la prévention et à le rendre capable d'en faire la promotion dans son entourage immédiat.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-101-77	Fondements de la prévention	45
311-201-77	La légalité dans la prévention	45
311-311-77	Les techniques d'inspection et les techniques d'enquête	75
311-501-77	Le programme cadre en prévention I	75
311-504-77	Santé et prévention	60
311-631-77	Projet d'intervention	60
311-641-77	Techniques d'instruction	60
	SOUS-TOTAL	**420**
plus 2 blocs au choix pour **180** heures		
Bloc I		
311-511-77	La prévention dans l'entourage industriel I	45
311-611-77	La prévention dans l'entourage industriel II	45
Bloc II		
311-321-77	La prévention dans le travail manuel I	45
311-421-77	La prévention dans le travail manuel II	45
Bloc III		
311-301-77	La prévention dans les édifices I	45
311-401-77	La prévention dans les édifices II	45
Bloc IV		
311-911-77	La prévention sur les chantiers de construction	45
350-906-77	Intervention dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**600**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-001*	Inspectrice, inspecteur de la sécurité en bâtiment

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNIQUES DE RADIODIAGNOSTIC (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision, implantation prévue en septembre 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.01

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 353-530 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 145 heures
TOTALE : 2 805 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre de produire des documents radiographiques servant à établir un diagnostic précis. Connaissances théoriques et pratiques en anatomie, en pathologie, en renseignements cliniques et en appareillage. Devenir familier avec les techniques de développement des films et les méthodes de classement. Évaluer des situations d'urgence médicale et des mesures à prendre dans ces cas.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme)

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-210-77	Enregistrement de l'image radiologique	90
142-311-77	Techniques de radiodiagnostic I	120
142-321-77	Anatomie radiologique I	45
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-341-75	Appareillage	90
142-411-77	Techniques de radiodiagnostic II	120
142-421-77	Anatomie radiologique II	75
142-431-77	Techniques de radiodiagnostic III	90
142-511-77	Stage I	555
142-611-77	Stage II	555
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-302-74	Optique et structure de la matière	75
	TOTAL	2 145

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-114	Technicienne, technicien en radiologie diagnostique

TITRE : **TECHNIQUES DE RADIOTHÉRAPIE (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision, implantation prévue en septembre 1993***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 142.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-550 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 935 heures
TOTALE : 2 595 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Utiliser les radiations ionisantes dans un but thérapeutique. Pour les technicien·nes et techniciens, ceci implique une double responsabilité : technique, car ils doivent voir à l'application adéquate et précise du traitement prescrit par les radiothérapeutes; paramédicale, car ils contrôleront les réactions physiques et biologiques chez les bénéficiaires durant toute la durée des traitements. La manipulation de ces appareils est confiée à des technicien·nes et techniciens compétents et responsables. Ils doivent donc en connaître les effets thérapeutiques, les dangers ainsi que les mesures de protection afin de pouvoir s'en servir avec précision et dextérité.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme)
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-78	Biologie humaine I	75
101-921-78	Biologie humaine II	75
107-101-79	Introduction aux techniques de la santé	45
142-210-77	Enregistrement de l'image radiologique	60
142-313-76	Appareillage en radiothérapie	45
142-323-77	Propriétés et mesures des radiations	60
142-330-77	Radiobiologie et protection	45
142-403-76	Techniques de dosimétrie et de traitement	90
142-423-75	Pathologies et thérapeutiques	60
142-513-77	Stage I	585
142-613-77	Stage II	585
142-910-75	Notions de pharmacologie	30
142-920-79	Techniques de soins en radiologie	45
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
203-903-74	Physique électronique	75
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
	TOTAL	1 930

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3155-118	Technicienne, technicien en radiothérapie

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE RÉADAPTATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 144.00

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 354.350 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 3 165 heures
TOTALE : 3 825 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Connaître les principes et l'application des techniques de soins spécifiques se rapportant à certains cas pathologiques et assurer le contrôle de l'évaluation des affections traitées, en tenant compte de l'aspect psychologique du malade.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (086-528 ou 056-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
144-101-77	Technicien en réadaptation et santé	15
144-201-77	Anatomie du système musculo-squelettique et du système nerveux	90
144-221-77	Physiologie du mouvement	30
144-231-77	Kinésiologie et kinésithérapie I	45
144-321-77	Pathophysiologie	45
144-331-77	Kinésiologie et kinésithérapie II	90
144-401-77	Rééducation en orthopédie et maladies vasculaires périphériques	135
144-411-77	Rééducation en rhumatologie	45
144-421-77	Laboratoire en milieu clinique I	150
144-431-77	Kinésiologie et kinésithérapie III	120
144-441-77	Électrothérapie I	45
144-501-77	Psychologie des handicapés	30
144-511-77	Rééducation en neurologie	90
144-521-77	Laboratoire en milieu clinique II	165
144-531-77	Rééducation en pneumologie et en obstétrique	60
144-541-77	Électrothérapie II et soins auxiliaires	45
144-601-77	Stage clinique I (5 semaines)	540
144-611-77	Stage clinique II (5 semaines)	540
144-621-77	Stage clinique III (5 semaines)	540
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
350-905-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
	TOTAL	**3 165**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3119-122	Kinésithérapeute
3137-001*	Thérapeute en réadaptation physique
3137-130	Professeure, professeur de gymnastique corrective
3137-134	Massothérapeute
3139-114	Ludothérapeute

* Code **Repères**

• • •

TITRE : **TECHNIQUES DE RECHERCHE, ENQUÊTE ET SONDAGE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 384.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 635-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 575 heures
TOTALE : 2 235 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives à la recherche, aux enquêtes et aux sondages.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou 066-526 ou 066-538 (ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-337-77	Statistique	75
201-437-77	Analyse statistique	75
350-102-71	Psychologie générale	45
350-903-77	Psychologie sociale	45
384-101-85	Introduction aux techniques de recherche	45
384-111-85	Les instruments du technicien en recherche	45
384-201-79	Méthodologie de la recherche I	45
384-211-85	La ouatlette de l'information	45
384-301-85	Méthodologie de la recherche II	45
384-311-79	Le conact psycho-social	60
384-321-85	Entrevue I	60
384-401-85	Recherches sociales	60
384-421-85	Entrevue II	60
384-501-85	Organisation de données quantitatives	60
384-511-85	Recherche et documentation	45
384-531-85	Observation et entrevue de groupe	60
384-541-79	La transmission de l'information	45
384-551-85	Organisation de données qualitatives	45
384-561-85	Théorie et pratique des sondages	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
387-961-83	Changement social	45
412-541-86	Traitement de texte	45
420-904-85	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**1 215**

plus environ **360** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

383-935-74	L'économie du Québec	45
384-521-85	Mesures standardisées et normalisées	45
384-601-85	Enquêtes économiques et démographiques	45
384-641-85	Projet de fin d'études	135
384-661-87	Réseaux institutionnels d'information	45
384-901-87	L'enquête soutien à la prise de décision	45
384-902-87	Recherches en santé	45
384-903-87	Traitement de données d'enquête	45
384-904-87	Organisation de données quantitatives II	45
387-968-82	Sociologie de la santé	45
401-999-82	Comptabilité	60
410-430-74	Marketing I	45
420-945-76	Informatique SPSS	
	TOTAL	**1 575**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1174-134	Intervieweure, interviewer de bureau de placement
2189-114	Technicienne, technicien en statistiques
4169-130	Documentaliste
4199-214	Technicienne, technicien de recherche, enquête et sondage

* * *

TITRE **TECHNIQUES DE THANATOLOGIE (collégial)**

STATUT

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 171.01

CLASSIFICATION CODE CUISEP 547-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 2 055 heures
TOTALE 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES DEC

SECTEUR **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des personnes aptes à accueillir les familles en deuil, offrir les services disponibles conformément aux rites funéraires qu'elle choisissent. Assurer les responsabilités de gestion d'une entreprise funéraire. Pratiquer les soins de thanatopraxie et de restauration, embaumement et conservation des personnes défuntes. Assister les pathologistes lors des autopsies.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Chimie 051-444 ou 051-464

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-85	Anatomie	90
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
101-942-79	Microbiologie et immunologie	60
107-171-85	Pathologie	90
171-101-85	Introduction à la thanatologie	90
171-201-85	La fonction sociale du thanatologue	45
171-301-85	Thanatopraxie I	105
171-401-85	Thanatopraxie II	105
171-441-85	Arts de restauration	105
171-501-85	Stages I	360
171-601-85	Stages II	530
202-171-85	Chimie	75
350-171-80	Psychologie	45
350-905-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	90
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité	60
	TOTAL	2 055

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-178	Technicienne, technicien de salles d'autopsie
6141-110	Directrice, directeur de salon funéraire
6141-114	Thanatopraticienne, thanatopraticien

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DE THANATOLOGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 171.51

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 547-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours ; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques aux fonctions thanatopratiques et en rapport avec les personnes qui travaillent dans le domaine des techniques funéraires. À la fin de ses études, l'élève doit exercer la thanatopraxie de façon esthétique et sanitaire, recevoir les familles en deuil et gérer un centre funéraire.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Conditions particulières** :

  Posséder une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine des techniques funéraires et avoir accompli les tâches suivantes : transport des sujets, exposition des sujets, préparation et déroulement des funérailles, entretien et approvisionnement au laboratoire, rencontre des familles en deuil et participation au bon fonctionnement administratif du Centre funéraire.
  Avoir réussi le préalable suivant :
  Chimie 051-444 ou 051-464

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-171-65	Anatomie	60
101-911-79	Biologie humaine I	75
101-921-79	Biologie humaine II	75
101-942-79	Microbiologie et immunologie	60
107-171-65	Pathologie	60
171-301-65	Thanatopraxie I	105
171-401-65	Thanatopraxie II	105
171-441-65	Arts de restauration	105
171-701-66	Éthique et fonction sociale du thanatologue	60
171-702-66	Stage *	180
252-171-65	Chimie	75
350-171-80	Psychologie	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
401-410-79	Dynamique de l'entreprise	60
401-420-79	Droit de l'entreprise	60
410-110-79	Comptabilité I	60
	TOTAL	1 230

* Les personnes qui auraient 5 ans d'expérience mais n'auraient pas accompli toutes les tâches citées plus haut pourraient se voir imposer les stages 171-501-65 (360 heures) et 171-601-65 (600 heures).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3159-179	Technicienne, technicien de salles d'autopsie
6141-110	Directrice, directeur de salon funéraire
6141-114	Thanatopraticienne, thanatopraticien

• • •

TITRE : **TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 388.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634.000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques pour intervenir dans les situation problématiques, pour aider les personnes et les groupes aux prises avec des problèmes sociaux. Méthodes de solution de problèmes, techniques particulières (entrevue individuelle, animation des groupes et des collectivités). Initiation à la sociologie, à l'intervention sociale, à la politique sociale et aux ressources communautaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-J08-80	L'enfance	90
350-308-80	De l'adolescence à la maturité	90
387-980-80	Initiation à la sociologie	45
388-102-87	Introduction à l'intervention sociale	45
388-103-87	Travail social et actualité	45
388-104-87	Stage de sensibilisation	90
388-144-87	L'observation et ses méthodes	45
388-211-87	Intervention sociale et problèmes sociaux	90
388-221-87	Politique sociale et travail social	90
388-244-87	Étude des ressources communautaires	45
388-301-87	Intervention sociale et dynamique familiale	90
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-87	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90
388-344-87	Techniques de communication	90
388-403-87	Stage d'implication	45
388-411-87	Santé et conditions de vie	180
388-421-87	Intervention et législations sociales	45
388-444-87	Animation de groupe et travail d'équipe	90
388-501-87	Stage d'intervention	90
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	405
388-602-87	Projet en organisation communautaire	90
388-925-87	Intervention en situation de crise	45
		45
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ 180 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

350-213-71	Introduction à la psychopathologie	
388-908-87	Intervention sociale et personnes handicapées	45
388-909-88	Intervention sociale et consommation	45
388-913-88	Intervention sociale et condition féminine	45
388-915-87	Intervention sociale auprès des jeunes	45
388-916-87	Intervention sociale et milieu substitut	45
388-917-87	Intervention sociale en milieu de travail	45
388-918-88	Intervention sociale en santé mentale	45
388-923-87	Intervention sociale et suicide	45
388-924-87	Intervention sociale et nouvelles technologies	45
388-926-87	Intervention sociale intégrée	45
388-930-87	Intervention sociale et délinquance	45
388-951-87	Intervention sociale et problèmes sociaux régionaux	45
388-980-88	Intervention sociale et toxicomanies	45
388-982-87	Intervention sociale et vieillissement	45
388-981-87	Intervention sociale et sexualité	45
		45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1119-198	Agente, agent du bien-être social et de l'indemnisation
1119-254	Conseillère, conseiller en assistance publique
2333-009*	Animatrice, animateur, spécialiste en gérontologie
2333-118	Technicienne, technicien en travail social
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition

* Code Repères

TITRE : **TECHNIQUES DE TRAVAIL SOCIAL (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 388.51

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 634-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux praticiennes et aux praticiens dans une institution de bien-être d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme "assistance sociale".

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
350-206-86	L'enfance	60
350-306-86	De l'adolescence à la maturité	60
387-980-83	Initiation à la sociologie	45
388-102-87	Introduction à l'intervention sociale	45
388-103-87	Travail social et actualité	45
388-104-87	Stage de sensibilisation	90
388-144-87	L'observation et ses méthodes	45
388-211-87	Intervention sociale et problèmes sociaux	60
388-221-87	Politique sociale et travail social	60
388-244-87	Étude des ressources communautaires	45
388-301-87	Intervention sociale et dynamique familiale	60
388-331-87	Intervention sociale avec les collectivités et les groupes	90
388-341-86	Intervention sociale avec les individus et les groupes	90
388-344-87	Techniques de communication	45
388-403-87	Stage d'implication	180
388-411-87	Santé et conditions de vie	45
388-421-87	Intervention et législations sociales	60
388-444-87	Animation de groupe et travail d'équipe	60
388-501-87	Stage d'intervention	495
388-601-87	Séminaire sur les modèles d'intervention	60
388-602-87	Projet en organisation communautaire	45
388-925-87	Intervention en situation de crise	45
	SOUS-TOTAL	**1 830**

plus environ **180** heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

350-213-71	Introduction à la psychopathologie	45
388-908-87	Intervention sociale et personnes handicapées	45
388-909-87	Intervention sociale et consommation	45
388-913-87	Intervention sociale et condition féminine	45
388-915-87	Intervention sociale auprès des jeunes	45
388-916-87	Intervention sociale et milieu substitut	45
388-917-87	Intervention sociale en milieu de travail	45
388-918-87	Intervention sociale en santé mentale	45
388-923-87	Intervention sociale et suicide	45
388-924-87	Intervention sociale et nouvelles technologies	45
388-926-87	Intervention sociale intégrée	45
388-930-87	Intervention sociale et délinquance	45
388-951-87	Intervention sociale et problèmes sociaux régionaux	45
388-980-86	Intervention sociale et toxicomanies	45
388-982-87	Intervention sociale et vieillissement	45
388-991-87	Intervention sociale et sexualité	45
	TOTAL	**2 010**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1119-166	Agente, agent du bien-être social et de l'indemnisation
1119-254	Conseillère, conseiller en assistance publique
2333-009*	Animatrice, animateur, spécialiste en gérontologie
2333-118	Technicienne, technicien en travail social
2333-119	Surveillante, surveillant de maison de transition

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES DENTAIRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 110.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-812.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 025 heures
TOTALE : 2 685 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs techniciennes et techniciens à remplir les prescriptions des dentistes, des denturologistes et des médecins. Fabriquer ou réparer toutes les pièces de prothèses buccales. Techniques particulières : prothèses amovibles, matériaux dentaires, couronnes et ponts, montage de précision, céramique dentaire et orthodontie.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Physique 053-534 ou l'équivalent.
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
110-110-91	Anatomie dentaire I	60
110-111-91	Morphologie dentaire	60
110-120-91	Introduction aux prothèses amovibles	75
110-130-91	Science des matériaux dentaires	45
110-210-91	Anatomie dentaire II	60
110-211-91	Introduction aux couronnes et ponts	120
110-220-91	Prothèses complètes amovibles I	75
110-311-91	Couronnes et ponts I	120
110-320-91	Prothèses complètes amovibles II	90
110-330-91	Prothèses partielles amovibles I	60
110-340-91	Introduction aux prothèses squelettiques	75
110-411-91	Couronnes et ponts II	120
110-420-91	Prothèses complètes amovibles III	60
110-430-91	Prothèses partielles amovibles II	60
110-441-91	Prothèses squelettiques	75
110-501-91	Céramique dentaire I	120
110-511-91	Couronnes et ponts III	120
110-520-91	Prothèses complètes amovibles IV	120
401-110-78	Gestion d'un laboratoire en techniques dentaires	45
	SOUS-TOTAL	**1 530**

plus 495 heures de cours choisis par l'établissement :

110-540-91	Prothèses complètes amovibles V	120
110-601-91	Céramique dentaire II	120
110-611-91	Couronnes et ponts IV	120
110-621-91	Introduction à la profession	15
110-631-91	Orthodontie	120
	TOTAL	**2 025**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
3157-004*	Conseillère, conseiller technique en dentisterie
3157-138	Technicienne, technicien dentaire
3157-142	Technicienne, technicien dentaire en céramique
3157-146	Technicienne, technicien dentaire en couronnes et ponts
3157-150	Technicienne, technicien dentaire en pièces de métal
3157-154	Prothésiste en orthodontie

* Code **Repères**.

* * *

TITRE : **TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 680 heures
TOTALE : 2 340 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Être capable de procéder à la recherche de lois, règlements, jurisprudence et doctrine susceptibles d'alimenter le traitement d'un problème juridique. La formation traite des éléments suivants : fonctionnement des greffes, dossiers de contentieux, comptabilité, fonctionnement du système d'enregistrement. La spécialisation assure une connaissance plus approfondie de l'information juridique en droit du travail, corporatif, municipal, commercial et des assurances.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-434.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-113-89	Sources et méthodologie du droit	60
310-203-89	Droit civil I	60
310-213-89	Fonctionnement des greffes	45
310-313-89	Droit réel II	45
310-333-89	Procédure civile I	60
310-403-89	Droit criminel I	45
310-413-89	Recherche juridique informatisée	45
310-423-89	Droit civil III	45
310-433-89	Procédure civile II	60
310-513-89	Droit civil IV	45
310-523-89	Procédures notariales	45
310-533-89	Droit civil V	45
310-543-89	Laboratoire contentieux	45
310-593-89	Législation et procédures ouvrières	45
310-643-89	Stages	570
310-653-89	Laboratoire notarial	45
330-942-75	Histoire constitutionnelle du Canada de 1840 à nos jours	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
	SOUS-TOTAL	1 500

plus environ 180 heures de cours parmi les suivants :

310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réactions sociales	45
310-503-89	Droit criminel II	45
310-553-89	Droit commercial	60
310-563-89	Droit administratif	45
310-663-89	Droit corporatif	45
310-673-89	Droit des assurances	45
310-683-89	Droit municipal	45
310-693-89	Rédaction de procédures judiciaires	45
	TOTAL	1 680

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-134	Agente, agent des loyers
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques
2349-115	Agente, agent des marques de commerce
2349-126	Examinatrice, examinateur des titres de propriété
2349-132	Shérif
2349-134	Greffière-audancière, greffier-audancier
4199-266	Huissière, huissier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.53

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 531-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 680 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre aux personnes exerçant la fonction de technicienne ou technicien juridique ou une fonction similaire, d'acquérir la formation correspondant au champ de spécialisation du programme «techniques juridiques».

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-434

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-113-89	Sources et méthodologie du droit	60
310-203-89	Droit civil I	60
310-213-89	Fonctionnement des greffes	45
310-313-89	Droit civil II	45
310-333-89	Procédure civile I	60
310-403-89	Droit criminel I	45
310-413-89	Recherche juridique informatisée	45
310-423-89	Droit civil III	45
310-433-89	Procédure civile II	60
310-513-89	Droit civil IV	45
310-523-89	Procédures notariales	45
310-533-89	Droit civil V	45
310-543-89	Laboratoire contentieux	45
310-593-89	Législation et procédures ouvrières	45
310-643-89	Stages	570
310-653-89	Laboratoire notarial	45
330-942-75	Histoire constitutionnelle du Canada de 1840 à nos jours	45
387-964-75	Sociologie de la société québécoise	45
410-110-79	Comptabilité I	60
420-122-84	Utilisation de logiciels	45
	SOUS-TOTAL	**1 500**

plus environ **180** heures de cours parmi les suivants :

310-110-85	Criminologie générale	45
310-210-85	Criminologie et réactions sociales	45
310-503-89	Droit criminel II	45
310-553-89	Droit commercial	60
310-563-89	Droit administratif	45
310-663-89	Droit corporatif	45
310-673-89	Droit des assurances	45
310-683-89	Droit municipal	45
310-693-89	Rédaction de procédures judiciaires	45
	TOTAL	**1 680**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-114	Technicienne, technicien en sciences juridiques

* * *

TITRE : **TECHNIQUES JURIDIQUES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.47

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 531-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 375 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Assurer la compétence professionnelle des officières et officiers de justice et la qualité des services judiciaires qu'ils fournissent. Augmenter leur efficacité, leur motivation, leur esprit d'initiative et leur autonomie. Permettre leur polyvalence de même que leurs capacités d'adaptation face aux nouvelles lois, règlements, politiques et directives.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Être à l'emploi du ministère de la Justice.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
310-103-81	Introduction à l'étude du droit	45
310-203-81	Droit civil I	45
310-323-75	Droit criminel et procédure en matière criminelle	60
310-333-81	Procédure civile I	45
310-343-81	Officier de justice I	45
310-443-81	Officier de justice II	45
310-543-81	Laboratoire du droit	45
310-563-81	Droit administratif	45
	TOTAL	**375**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2349-134	Greffière-audiencière, greffier-audiencier

* * *

TITRE : **TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 310.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 710 heures
TOTALE : 2 370 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Préparer les futurs policières et policiers à jouer leurs rôles dans la complexité de la vie sociale contemporaine, dans la protection de la vie et des biens et l'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives. La préoccupation fondamentale du programme concerne le développement intégral de la personnalité à ces niveaux : condition physique optimale, maîtrise de soi et équilibre émotif, capacité d'adaptation à différents milieux et différentes situations, civisme et intégrité et sens des responsabilités.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-901-79	Soins d'urgence	45
109-906-88	Judo-karaté	30
109-908-88	Conditionnement physique	30
201-337-77	Statistique	75
310-102-85	Code de sécurité routière	45
310-104-85	Stage de sensibilisation	60
310-110-85	Criminologie générale	45
310-144-85	L'observation et ses méthodes	45
310-210-85	Criminologie et réaction sociale	45
310-220-85	Administration de la justice	45
310-244-85	Étude des ressources communautaires	45
310-320-85	Droit pénal I	45
310-330-85	Organisation de la police	45
310-344-85	Techniques de communication	45
310-410-85	Criminologie juvénile	45
310-420-85	Droit pénal II	45
310-430-85	Fonctions de la police	45
310-501-85	Criminalistique	60
310-507-88	Drogues	30
310-520-88	Droit pénal III	30
310-531-85	Interventions policières	45
310-551-85	Enquête criminelle	45
310-601-88	Stage *	285
ou		
310-604-88	Stage *	285
310-608-88	Intervention policière en situation de crise	45
310-620-88	Droit pénal IV	30
310-906-88	Prévention et relations communautaires	45
350-901-77	Développement de la personne	45
350-906-77	Interrelations dans le monde professionnel	45
387-960-83	Initiation à la sociologie	45
	SOUS-TOTAL	**1 530**

plus environ **180** heures de cours choisis par le collège parmi les suivants :

310-561-85	Séminaire	45
310-571-86	Notions de droit privé	45
310-611-88	Analyse opérationnelle de la criminalité	45
310-906-91	Intervention lors d'incendie	75
350-612-88	Travail policier - stress et relaxation	45
387-106-86	Sociologie des différenciations sociales	45
401-901-75	Introduction aux principes administratifs	45
420-903-74	Initiation à l'informatique	45

* Selon que le stage est complété à l'Institut de police ou au collège.

TOTAL **1 710**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-001*	Agente, agent d'investigation
6112-138	Agente, agent de police privé
6112-142	Agente, agent d'identification
6112-146	Détective
6112-154	Agente, agent de police du port
6112-158	Policière, policier

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNIQUES POLICIÈRES (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 537-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 690 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **SERVICES SOCIAUX**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour objectif de préparer le futur personnel policier à remplir d'une façon appropriée, dans la complexité de la vie sociale contemporaine, son rôle de protection de la vie et des biens et d'harmonisation de l'exercice des libertés individuelles et collectives. Il comprend une formation minimale relative aux connaissances et habiletés professionnelles des domaines légal, policier et criminologique. De façon plus spécifique, il permet l'apprentissage et le développement des habiletés propres au travail de patrouille. La formation inclut un **stage** à l'Institut de police du Québec.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :

  Les personnes présentant leur candidature devront posséder une promesse d'embauche d'un service de police pour être admis à ce programme. Préalablement, ces recrues auront satisfait aux normes d'embauche dans la fonction policière stipulées au Règlement 14 de la Loi de Police et répondu aux exigences médicales, physiques (TAP) et académiques dudit Règlement.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
107-601-79	Soins d'urgence	45
109-604-88	Conditionnement physique d'appoint	15
109-606-88	Judo-karaté	30
109-608-88	Conditionnement physique	30
310-132-85	Code de sécurité routière	45
310-420-85	Droit pénal II	45
310-520-88	Droit pénal III	30
310-601-88	Stage	285
310-606-88	Intervention policière en situation de crise	45
310-620-88	Droit pénal IV	30
310-622-88	Éléments de criminologie	45
310-624-88	Éléments de matières policières	45
	TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6112-158	Policière, policier

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LABORATOIRE MÉDICAL (collégial)**

STATUT : ***Programme en révision, implantation prévue en septembre 1992***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 140.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 353-610.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 310 heures
TOTALE : 2 970 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 90 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **SERVICES DE LA SANTÉ**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former une technicienne ou un technicien capable d'effectuer différentes analyses de laboratoire ainsi qu'un ensemble de tâches connexes.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-536,
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme),
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
101-911-76	Biologie humaine I	75
101-921-76	Biologie humaine II	75
140-101-91	Techniques instrumentales	90
140-111-91	Introduction à la profession	30
140-201-91	Instrumentation spécialisée	90
140-211-91	Techniques immunologiques	45
140-301-91	Biochimie métabolique	105
140-311-91	Hématologie I	60
140-321-91	Introduction à la microbiologie clinique	75
140-341-91	Histologie descriptive et notions d'histopathologie	75
140-351-91	Contrôle de qualité appliqué	75
140-401-91	Biochimie clinique I	90
140-411-91	Hématologie II	60
140-421-91	Microbiologie clinique I	105
140-441-91	Principes et techniques histopathologiques	90
140-451-91	Hémostase	60
140-511-91	Stage en hématologie	75
140-541-91	Stage en immuno-hématologie	75
140-561-91	Biochimie clinique II	75
140-571-91	Microbiologie clinique II	60
140-581-91	Immuno-hématologie	90
140-651-91	Stage en hémostase	30
140-661-91	Stage d'intégration au milieu de travail	180
202-201-75	Chimie des solutions	75
202-204-75	Chimie organique	75
	SOUS-TOTAL	**1 935**

plus 375 heures de cours choisis par l'établissement parmi les suivants :

140-501-91	Stage en biochimie	165
140-521-91	Stage en microbiologie	165
140-531-91	Stage en histopathologie	45
140-621-91	Stage et laboratoire en biochimie	165
140-631-91	Stage et laboratoire en histopathologie	45
140-641-91	Stage et laboratoire en microbiologie	165
	TOTAL	**2 310**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2135-146	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en virologie
2135-240	Technicienne, technicien en bactériologie
3156-002*	Technicienne, technicien en chimie-biologie
3156-003*	Technicienne, technicien en hématologie
3156-110	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en biochimie

3156-114	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en cytologie
3156-118	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en histologie
3156-122	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste de laboratoire médical
3156-126	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en microbiologie
3156-134	Technicienne, technicien de laboratoire médical

* Code **Repères**

* * *

SECTEUR 21 :

SOINS ESTHÉTIQUES (Secondaire)
SERVICES À LA PERSONNE ET SERVICES DIVERS (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	TOTALE	PAGE
	LZU-004	1085	Coiffure (chem. 2)	DEP	1 350	– –	769
	LZU-002	1285	Épilation à l'électricité	DEP	900	– –	770
	LZU-006	5035	Esthétique	DEP	1 350	– –	771

SECTEUR 21 :

SOINS ESTHÉTIQUES (Secondaire)
SERVICES À LA PERSONNE ET SERVICES DIVERS (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP	ASP	DEC - CEC	DPEC	AEC
Coiffure (chem. 2) #1086 – LZU-004 – DEP – 1 350 h				
Épilation à l'électricité #1265 – LZU-002 – DEP – 900 h				
Esthétique #5035 – LZU-006 – DEP – 1 350 h				

TITRE : **COIFFURE (chem. 2) (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes et implanté en 1989-1990, mais ayant subi de légères modifications***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1085 SIGLE SIMCA : LZU-004

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-100 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser les règles et les mesures d'hygiène, de santé et de sécurité liées à l'usage des produits caustiques et corrosifs, analyser le cuir chevelu et le cheveu, conseiller à la cliente ou au client un style de coiffure qui s'apparente à sa personnalité, se servir des notions de couleur en coloration capillaire, réaliser les tâches courantes en coiffure telles que la coupe de cheveux, la mise en plis, la mise en forme, les mèches et la permanente, réaliser des tâches complémentaires telles que la taille ou le rasage de la barbe, des favoris et de la moustache, accomplir des tâches liées à l'accueil et à la vente.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
LBJ-186	415011	Métier et démarche de formation	15
LBJ-187	415023	Hygiène, santé et sécurité	45
LBJ-188	415034	Cuir chevelu et cheveu	60
LBJ-189	415043	Style de coiffure	45
LBK-181	415053	Shampooing	45
LBK-182	415068	Coupe de cheveux	120
LBK-183	415075	Mise en plis	75
LBK-184	415086	Mise en forme	90
LBK-185	415091	Premiers soins	15
LBO-185	415102	Bien-être de la cliente	30
LBK-187	415113	Traitement capillaire	45
LBK-188	415124	Initiation à la coloration	60
LBK-189	415133	Taille et rasage	45
LBO-186	415147	Coloration	105
LBL-182	415156	Permanente	120
LBL-183	415169	Mèches	120
LBL-184	415178	Tâches de coiffure	120
LBL-185	415187	Intégration au milieu de travail	105
LBL-186	415192	Décapage et prépigmentation	30
LBL-187	415211	Défrisage	15
LBL-188	415221	Pièces de cheveux rapportés	15
LBL-189	415232	Accueil et vente	30
		TOTAL	**1350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-002*	Coiffeuse, coiffeur
6143-114	Coiffeuse, coiffeur pour hommes
6143-118	Coiffeuse, coiffeur pour dames

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ÉPILATION À L'ÉLECTRICITÉ (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, en révision***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1288 SIGLE SIMCA : LZU-902

CLASSIFICATION : CODE CUSEP 541-000 50

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour planifier des soins et exécuter diverses techniques d'épilation à l'électricité telle celle des courants combinés, connaître les effets des techniques utilisées et des décisions à prendre pour exécuter de façon efficace et sécuritaire des soins d'épilation à l'électricité, comprendre les liens qui existent entre les pathologies d'ordre systémique, les fonctions de la peau et les effets physiologiques des courants électriques et des principes scientifiques sous-jacents à leur utilisation efficace et sécuritaire, acquérir les compétences relatives à la psychologie et à l'éthique professionnelle en milieu de travail.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
LSG-166	421233	La cellule et les tissus	45
LSG-167	421242	La peau et ses annexes	30
LSH-161	421272	Notions de chimie et physique	30
LSH-163	421282	Initation à la dermatologie	30
LSH-166	421324	L'hygiène professionnelle	60
LSH-168	421343	Psychologie et éthique	45
LSI-165	422014	La consultation	60
LSI-166	422024	Technique de thermocoagulation	105
LSI-167	422037	Épilation selon les régions	120
LSI-168	422048	Épilation sur clients, clientes	15
LSI-169	422051	Technique d'électrolyse	120
LSJ-161	422076	Épilation par le «blend»	60
LSJ-162	422084	Les systèmes de relation	45
LSJ-163	422093	Les systèmes de nutrition	45
LSJ-164	422113	Notions d'électricité	30
LSJ-165	422122	La vie professionnelle	30
		TOTAL	855

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-122	Électrolyste (épileuse, épileur)

* * *

TITRE : **ESTHÉTIQUE (secondaire)**

STATUT : ***Nouveau programme élaboré selon le cadre d'élaboration des programmes, implanté en 1991-1992***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5035 SIGLE SIMCA : LZU-006

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 541-000 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **SOINS ESTHÉTIQUES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour utiliser de l'équipement et des produits afin d'effectuer des soins du visage, des maquillages, exécuter des soins esthétiques des mains et des pieds, épiler, accomplir des tâches de gestion et différentes tâches du métier dans le but de répondre aux besoins de la clientèle.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- **Âge** : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
LBP-181	416011	Situation au regard du métier et de la démarche de formation	15
LBP-182	416022	Hygiène et sécurité	30
LBP-183	416032	Appareils et équipement	30
LBP-184	416046	Systèmes du corps humain	90
LBP-185	416052	Communication interpersonnelle	30
LBP-186	416064	Examen de la peau	60
LBP-187	416071	Relations professionnelles	15
LBP-188	416086	Cosmétologie	90
LBP-189	416094	Massage manuel	60
LBR-181	416106	Facial de base	120
LBR-182	416112	Gestion quotidienne	30
LBR-183	416123	Vente personnalisée	45
LBR-184	416137	Maquillage de base	105
LBR-185	416144	Manucure	60
LBR-186	416157	Épilation à la cire	105
LBR-187	416168	Traitement facial	120
LBR-188	416174	Maquillage personnalisé	60
LBR-189	416182	Soins esthétiques des pieds	30
LBS-181	416196	Soins du visage	90
LBS-182	416202	Soins du dos	30
LBS-183	416212	Information sur les soins du corps	30
LBS-184	416227	Intégration au milieu de travail	105
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6143-110	Maquilleuse, maquilleur
6143-123	Esthéticienne, esthéticien
6143-126	Manucure
5135-168	Commis-vendeuse, commis-vendeur de cosmétiques

* * *

SECTEUR 22 :

TRANSPORT (Secondaire)
TRANSPORT (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	VZV-002	5007	Conduite de véhicules lourds routiers	CEP	750	– –	775
265.01			Contrôle de la circulation aérienne	DEC	2 055	2 715	776
900.40			Enseignement pratique (motocyclette)	AEC	390	– –	777
900.39			Enseignement pratique (véhicule de promenade)	AEC	390	– –	778
900.41			Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)	AEC	270	– –	779
248.02			Navigation	DEC	2 055	2 715	780
280.02			Pilotage d'aéronefs				782
			(option multimoteurs aux instruments)	DEC	1 755	2 415	782
			(option hydravion)	DEC	1 590	2 250	782
			(option hélicoptère)	DEC	1 680	2 340	782

SECTEUR 22 :

TRANSPORT (Secondaire)
TRANSPORT (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

Conduite de véhicules lourds routiers
#5007 – VZV-002 – CEP – 750 h

ASP

DEC - CEC

Contrôle de la circulation aérienne
#285.01 – DEC – 2 056 h, 2 715 h

Navigation
#248.02 – DEC – 2 056 h, 2 715 h

Pilotage d'aéronefs (option multimoteurs aux instruments)
#280.02 – DEC – 1 755 h, 2 415 h

Pilotage d'aéronefs
(option hydravion)
#280.02 – DEC – 1 590 h, 2 250 h

Pilotage d'aéronefs
(option hélicoptère)
#280.02 – DEC – 1 680 h, 2 340 h

DPEC

AEC

Enseignement pratique
(motocyclette)
#900.40 – AEC – 360 h

Enseignement pratique (véhicule de promenade)
#900.39 – AEC – 360 h

Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)
#900.41 – AEC – 270 h

TITRE : **CONDUITE DE VÉHICULES LOURDS ROUTIERS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme réaménagé***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5007 SIGLE SIMCA : VZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 455-444 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 750 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conduire un camion porteur ou semi-remorque, procéder à la manutention et au transport de marchandises, voir à l'entretien du camion porteur ou semi-remorque, respecter les lois et règlements sur le transport de marchandises.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire
- N.B. Il est préférable d'avoir un permis de conduire, classe 5

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
VSC-187	360922	Opération de mise en marche	30
VSC-188	360934	Les manoeuvres de base (porteur)	60
VCB-189	360944	La conduite sur les chemins publics (porteur)	60
VSB-184	360945	Manoeuvres de base (semi-remorque)	75
VSD-182	360961	Manutention et arrimage	15
VSD-183	360977	La conduite sur les chemins publics (semi-remorque)	105
VSD-186	360973	Conduite voie publique, bi-train	45
VSD-187	360987	Conduite et économie d'énergie	105
VSD-184	360983	Lois et règlements du transport par camion	45
VSD-188	360985	Les communications	75
VSD-189	360991	Les matières dangereuses	15
VSE-181	360995	Intégration au milieu de travail	75
VSD-185	360993	Mécanique et entretien des véhicules lourds	45
		TOTAL	**750**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9175-001*	Conductrice, conducteur de camion lourd
9175-110	Conductrice, conducteur de camion
9175-122	Routière, routier
9175-126	Conductrice, conducteur de camion-malaxeur

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **CONTRÔLE DE LA CIRCULATION AÉRIENNE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 285.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-350 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires à un contrôle de la circulation aérienne, impliquant la surveillance des avions en vol et sur les aires de manoeuvre des aéroports. Fournir les renseignements sur la météorologie, surveiller les aides à la navigation et le matériel électronique, alerter les services de secours, fournir une aide radar aux équipages. Spécialisations ultérieures en deux voies : le contrôle d'aéroport (vol à vue) et le contrôle du vol aux instruments.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).
  Réussite du test d'aptitude médicale.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
203-101-77	Mécanique	75
285-101-82	Introduction au contrôle de la circulation aérienne	45
285-131-83	Contrôle d'aéroport I	105
285-201-83	Théorie de vol	60
285-211-83	Données de vol I	45
285-221-83	Navigation I	60
285-231-83	Contrôle d'aéroport II	105
285-310-83	Observation météorologique I	45
285-311-83	Données de vol II	45
285-331-83	Contrôle d'aéroport III	60
285-341-83	Contrôle procédurier I	60
285-410-82	Observation météorologique II	45
285-411-82	Équipement	60
285-421-83	Navigation II	45
285-431-83	Contrôle d'aéroport IV	90
285-441-84	Contrôle procédurier II	105
285-901-83	Phraséologie bilingue	45
285-541-85	Contrôle procédurier III	150
285-611-82	Services additionnels	45
420-900-74	Initiation à l'informatique	45
604-901-82	Anglais avancé	45
604-907-83	Expression orale avancée	45
	SOUS-TOTAL	**1 560**

La formation en contrôle de la circulation aérienne est complétée en sixième session à Cornwall par les cours suivants :

285-631-82	Contrôle d'aéroport V	45
285-641-82	Contrôle procédurier IV	135
285-661-82	Contrôle radar	315
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9113-118	Contrôleuse, contrôleur de la circulation aérienne

* * *

TITRE : **ENSEIGNEMENT PRATIQUE (MOTOCYCLETTE) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.40

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-443 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 390 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme de formation, l'élève devra être capable : de planifier et d'organiser son enseignement pratique de la conduite d'une motocyclette, d'évaluer et de contrôler les apprentissages reliés à la pratique de la conduite d'une motocyclette.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Être titulaire d'un permis de conduire de la classe 5A.
  Posséder une expérience pratique récente et significative de la conduite d'une motocyclette.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-512-87	Facteurs de conduite liés à l'état de la santé du conducteur	45
311-522-87	Lois et règlements	45
311-562-87	Communication liée à l'enseignement pratique de la conduite	45
311-713-87	Technologie d'un véhicule routier	15
311-715-87	Technologie d'une motocyclette	15
311-716-87	Méthodes et techniques d'enseignement pratique	30
311-717-87	Techniques de conduite d'une motocyclette	60
311-719-87	Élaboration des séances d'enseignement (motocyclette)	45
311-720-87	Mesures de sécurité pour les situations d'urgence	15
311-721-87	Techniques d'animation	15
311-723-87	Stage lié à l'enseignement pratique de la conduite d'une motocyclette	60
	TOTAL	**390**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-001*	Monitrice, moniteur de conduite d'une motocyclette

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ENSEIGNEMENT PRATIQUE (VÉHICULE DE PROMENADE) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.39

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-441 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 390 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

À la fin du programme de formation, l'**élève** devra être capable : de planifier et d'organiser son enseignement pratique de la conduite d'un véhicule de promenade, d'enseigner les contenus reliés à la pratique de la conduite d'un véhicule de promenade, d'évaluer et de contrôler les apprentissages reliés à la pratique de la conduite d'un véhicule de promenade.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières :**
  Être titulaire d'un permis de conduire de la classe 4 1 ou 4 2.
  Posséder une expérience pratique récente et significative de la conduite d'un véhicule de promenade à transmission automatique et manuelle.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-512-87	Facteurs de conduite liés à l'état de la santé du conducteur	45
311-522-87	Lois et règlements	45
311-532-87	Techniques de conduite d'un véhicule de promenade	60
311-582-87	Communication liée à l'enseignement pratique de la conduite	45
311-713-87	Technologie d'un véhicule routier	15
311-714-87	Technologie d'un véhicule de promenade	15
311-716-87	Méthodes et techniques d'enseignement pratique	30
311-718-87	Élaboration des séances d'enseignement (véhicule de promenade)	45
311-720-87	Mesures de sécurité pour les situations d'urgence	15
311-721-87	Techniques d'animation	15
311-722-87	Stage lié à l'enseignement pratique de la conduite d'un véhicule de promenade	60
	TOTAL	**390**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-002*	Instructrice, instructeur en conduite de véhicules automobiles
2797-146	Monitrice, moniteur de conduite automobile

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **ENSEIGNEMENT THÉORIQUE (VÉHICULE DE PROMENADE OU MOTOCYCLETTE) (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.41

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-430/440-CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 270 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Rendre l'élève capable de planifier et d'organiser son enseignement théorique de la conduite de véhicules routiers, d'enseigner la théorie reliée à la conduite de véhicules routiers, d'évaluer et de contrôler les apprentissages reliés à l'enseignement théorique de la conduite de véhicules routiers.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Conditions particulières** :
  Être titulaire d'un permis de moniteur en conduite de véhicule de promenade ou d'une motocyclette émis pa la RAAQ.
  Avoir exercé la profession de monitrice ou moniteur en conduite de véhicule de promenade ou en conduite de motocyclette pendant deux ans.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
311-724-87	Méthodes et techniques d'enseignement théorique	75
311-725-87	Actualisation des connaissances techniques	30
311-726-87	Techniques d'évaluation	30
311-727-85	Méthodologie de l'enseignement à des groupes restreints	60
311-728-87	Stage lié à l'enseignement théorique	75
	TOTAL	**270**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-002*	Instructrice, instructeur en conduite de véhicules automobiles

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **NAVIGATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 248.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-445 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 055 heures
TOTALE : 2 715 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des techniciennes et des techniciens en navigation capables d'assumer les fonctions d'officière navigatrice ou d'officier navigateur sur un navire. Développer des habiletés et des compétences théoriques et pratiques concernant les manoeuvres de navigation côtière et au long cours. Utiliser les techniques modernes de navigation qui sont : la cartographie, la navigation électronique, la météorologie, la navigation astronomique. Connaître les lois et les règlements de la marine marchande. Assurer la sécurité en mer. Connaître les règlements concernant la construction et la stabilité du navire. Assurer l'entretien du navire, des équipements de sauvetage et des équipements de navigation. Diriger les opérations de chargement, d'arrimage et de déchargement des cargaisons. Assurer l'administration et la rentabilité du navire. Ce programme de type coopératif permet aux élèves de parfaire leurs connaissances théoriques en mer.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (086-528 ou 086-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-248-82	Mathématique appliquée	60
201-802-85	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-985-78	Statique graphique et analytique	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
243-149-82	Électricité I	45
243-249-82	Électricité II	60
248-112-82	Technologie maritime	45
248-122-82	Navigation côtière I	45
248-202-82	Cargaison I	45
248-222-82	Navigation côtière II	45
248-302-82	Cargaison II	45
248-312-82	Règles de route	60
248-322-82	Navigation côtière III	45
248-352-82	Construction I	45
248-362-82	Connaissances maritimes I	45
248-372-82	Astronomie nautique	45
248-392-82	Aides à la navigation I	75
248-402-82	Navigation électronique simulée	75
248-422-82	Navigation côtière IV	45
248-452-82	Stabilité I	60
248-472-82	Navigation astronomique I	75
248-482-82	Météorologie I	45
248-492-82	Aides à la navigation II	60
248-542-82	Machines marines I	45
248-552-82	Stabilité II	75
248-562-82	Connaissances maritimes II	45
248-572-82	Navigation astronomique II	75
248-582-82	Météorologie II	45
248-592-82	Aides à la navigation III	60
248-602-82	Cargaison III	75
248-622-82	Navigation côtière V	45
248-642-82	Machines marines II	45
248-652-82	Contruction II	60
248-662-82	Connaissances maritimes III	60
	TOTAL	**2 055**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9151-110	Commandante, commandant de navire
9151-114	Lieutenante, lieutenant de la marine marchande
9151-116	Première lieutenante, premier lieutenant d'installation de forage
9151-118	Pilote de navires
9151-130	Élève-officière, élève-officier de pont

* * *

TITRE : **PILOTAGE D'AÉRONEFS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1990***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 280.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-437 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Option multimoteurs aux instruments :	1 755	2 415	heures
Option hydravion :	1 590	2 250	heures
Option hélicoptère :	1 680	2 340	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRANSPORT**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à préparer les candidates et candidats à exercer avec compétence les tâches inhérentes au pilotage d'aéronef (avion ou hélicoptère). Ce programme permettra d'acquérir les connaissances théoriques et de développer les habiletés pratiques nécessaires à une ou un pilote dans l'exercice de ses fonctions tant sur le plan national qu'international.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Anglais 134-514.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
201-602-65	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
203-102-74	Mécanique	75
203-202-74	Électricité et magnétisme	75
280-202-91	Introduction au pilotage	45
280-222-91	Réglementation et contrôle de la circulation aérienne	15
280-268-91	Vol sur simulateur I	15
280-302-91	Météorologie I	30
280-308-91	Initiation au vol visuel	45
280-312-91	Théorie de vol I	45
280-318-91	Le vol visuel du pilote privé	90
280-322-91	Éléments de cartographie et de magnétisme	15
280-332-91	Propulseurs à pistons	45
280-342-91	Instruments de bord et radionavigation élémentaire	30
280-368-91	Vol sur simulateur II	45
280-402-91	Météorologie II	45
280-418-91	Initiation au vol aux instruments	30
280-422-91	Navigation visuelle I	45
280-432-91	Cellules et systèmes d'aéronefs	45
280-452-91	Règlements et discipline de l'air	30
280-462-91	Vol de nuit	30
280-522-91	Navigation visuelle II	30
280-532-91	Propulseurs à turbine	30
280-552-91	Principes d'exploitation de compagnies aériennes	30
280-562-91	Performances des aéronefs	30
280-572-91	Navigation aux instruments	30
280-692-91	Communications aériennes	30
plus les cours suivants pour **210** heures choisis par l'établissement :		
280-178-91	Survie I	30
280-182-91	Le monde de l'aviation	30
280-192-91	Aéromédecine	15
280-278-91	Survie II	30
280-558-91	Facteurs humains en pilotage d'aéronefs	45
280-602-91	Météorologie III	45
280-678-91	Stage	15
	SOUS-TOTAL	**1 335**
plus une des options suivantes :		
Option multimoteurs aux instruments		
280-468-91	Vol sur simulateur III	15
280-472-91	Systèmes du BE-55	15

280-508-91	Pilotage professionnel de ligne	75
280-568-91	Vol sur simulateur IV	60
280-578-91	Vol de navigation	15
280-608-91	Pilotage d'avions multimoteurs	30
280-612-91	Théorie de vol II	30
280-618-91	Vol aux instruments	75
280-662-91	Réglementation et conduite du vol aux instruments	60
280-668-91	Vol sur simulateur V	15
280-482-91	Nouvelle technologie en instrumentation	30
	TOTAL	1 755

Option hydravion

280-442-91	Théorie de vol sur hydravion	30
280-518-91	Pilotage professionnel de brousse	45
280-578-91	Vol de navigation	15
280-638-91	Pilotage d'avions équipés de roues ou de skis	45
280-642-91	Théorie de vol sur avions équipés de roues ou de skis	30
280-658-91	Pilotage d'hydravion	90
	TOTAL	1 590

Option hélicoptère

280-428-91	Initiation au pilotage d'hélicoptère	45
280-448-91	Pilotage intermédiaire d'hélicoptère	60
280-528-91	Pilotage professionnel d'hélicoptère	105
280-548-91	Pilotage opérationnel d'hélicoptère	30
280-582-91	Introduction à l'hélicoptère	30
280-592-91	Principes de vol d'hélicoptère	30
280-672-91	L'hélicoptère turbopropulsé	45
	TOTAL	1 680

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2797-122	Instructrice, instructeur pilote d'avion
9111-001*	Pilote de brousse
9111-110	Pilote d'essai
9111-118	Pilote d'avion
9111-126	Pilote d'hélicoptère
9111-128	Officière, officier pilote
9111-134	Pilote d'avion épandeur
9111-138	Navigatrice, navigateur

* Code Repères

* * *

SECTEUR 23 :

TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES (Secondaire)
TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES (Collégial)

LISTE DES PROGRAMMES PAR SECTEUR

NUMÉRO DE PROGRAMME	SIGLE SIMCA	CODE SESAME	PROGRAMME OFFERT	SANCTION	DURÉE DE FORMATION SPÉC.	DURÉE DE FORMATION TOTALE	PAGE
	IZU-001	1154	Analyse de laboratoire en travaux publics	DEP	1 350	– –	787
901.76			Arpentage foncier	AEC	945	– –	788
	IZV-022	5017	Conduite d'équipements lourds	CEP	900	– –	789
	IZV-020	5016	Conduite de grues	CEP	900	– –	790
	IZV-021	5018	Conduite de pelles	CEP	540	– –	791
271.02			Exploitation	DEC	1 980	2 640	792
271.32			Exploitation de gisements	AEC	1 365	– –	794
	IZV-001	1446	Extraction de minerai	CEP	690	– –	795
	IZV-015	1465	Forage et dynamitage	CEP	675	– –	796
900.81			Gemmologie-diamants	AEC	495	– –	797
900.79			Gemmologie-gemmes opaques	AEC	360	– –	798
900.80			Gemmologie-gemmes transparentes	AEC	450	– –	799
271.01			Géologie appliquée	DEC	2 010	2 670	800
271.03			Minéralurgie	DEC	1 950	2 610	802
	IZV-016	1064	Opération de forage au diamant – surface	CEP	600	– –	804
	IZV-002	1447	Opération des équipements de traitement de minerai	CEP	900	– –	805
230.52			Techniques géodésiques	CEC	1 875	– –	806
230.01			Technologie de la cartographie	DEC	1 980	2 640	807
230.02			Technologie de la géodésie	DEC	1 950	2 610	809
900.13			Technologie de la géodésie	AEC	975	– –	811
271.20			Technologie minérale				
			(programme géologie appliquée)	DEC	2 070	2 730	812
			(programme exploitation)	DEC	2 040	2 700	812
			(programme minéralurgie)	DEC	2 010	2 670	812
900.09			Transformation des substances minérales	AEC	1 230	– –	814

SECTEUR 23 :

TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES (Secondaire)
TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES (Collégial)

ORGANIGRAMME DES PROGRAMMES DE FORMATION

DEP - CEP

- Analyse de laboratoire en travaux publics
  #1154 – IZU-001 – DEP – 1 350 h
- Conduite d'équipements lourds
  #5017 – IZV-022 – CEP – 900 h
- Conduite de grues
  #5016 – IZV-020 – CEP – 900 h
- Conduite de pelles
  #5018 – IZV-021 – CEP – 540 h
- Extraction de minerai
  #1446 – IZV-001 – CEP – 690 h
- Forage et dynamitage
  #1485 – IZV-015 – CEP – 675 h
- Opération de forage au diamant – surface
  #1084 – IZV-016 – CEP – 600 h
- Opération des équipements de traitement de minerai
  #1447 – IZV-002 – CEP – 900 h

ASP

DEC - CEC

- Exploitation
  #271.02 – DEC – 1 980 h, 2 640 h
- Géologie appliquée
  #271.01 – DEC – 2 010 h, 2 670 h
- Métallurgie
  #271.03 – DEC – 1 950 h, 2 610 h
- Technologie de la cartographie
  #230.01 – DEC – 1 980 h, 2 640 h
- Technologie de la géodésie
  #230.02 – DEC – 1 950 h, 2 610 h
- Technologie minérale (programme géologie appliquée)
  #271.20 – DEC – 2 070 h, 2 730 h
- Technologie minérale (programme exploitation)
  #271.20 – DEC – 2 040 h, 2 700 h
- Technologie minérale (programme métallurgie)
  #271.20 – DEC – 2 010 h, 2 670 h
- Techniques géodésiques
  #230.52 – CEC – 1 875 h

DPEC

AEC

- Arpentage foncier
  #401.76 – AEC – 945 h
- Exploitation de gisements
  #271.32 – AEC – 1 395 h
- Gemmologie-diamants
  #900.81 – AEC – 495 h
- Gemmologie-gemmes opaques
  #900.79 – AEC – 360 h
- Gemmologie-gemmes transparentes
  #900.80 – AEC – 480 h
- Technologie de la géodésie
  #900.13 – AEC – 975 h
- Transformation des substances minérales
  #900.09 – AEC – 1 230 h

TITRE : **ANALYSE DE LABORATOIRE EN TRAVAUX PUBLICS (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1993-1994***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1154 SIGLE SIMCA : IZU-001

CLASSIFICATION : CODE CUSEP : 453-300 SD

DURÉE DE LA FORMATION : 1 350 heures

SANCTION DES ÉTUDES : DEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour analyser les matériaux de base utilisés en travaux publics, évaluer ces matériaux sur le chantier, exercer une surveillance intelligente des travaux et remplir les rapports techniques particuliers à ces différentes tâches.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ISH-165	253016	Dessin	60
ISH-166	253022	Lecture de plans	30
ISH-167	253036	Agrégats	60
ISH-168	253042	Poids unitaire	30
ISH-169	253054	Granulométrie	60
ISL-161	253062	Mélanges de béton	30
ISL-162	253073	Propriétés du béton	75
ISL-163	253082	Mortiers	30
ISL-164	253091	Armatures de béton	15
ISL-165	253102	Coffrages de béton	30
ISL-166	253112	Composés et ingrédients	30
ISL-167	253122	Durcissement du béton	30
ISL-168	253132	Résistance du béton	30
ISL-169	253141	Usine d'asphalte	15
ISM-161	253153	Mélanges d'asphalte	15
ISM-162	253163	Essai «Marshall»	45
ISM-163	253173	Pourcentage bitume-vide	45
ISM-164	253186	Asphaltage	60
ISM-165	253192	Compactage du bitume	30
ISM-166	253204	Échantillonnage	60
ISM-167	253213	Points de ramollissement	45
ISM-168	253221	Additifs	15
ISN-160	253232	Notions de géologie	30
ISN-161	253243	Construction routière	45
ISN-162	253254	Description des sols	60
ISN-163	253263	Essai «Proctor»	45
ISN-164	253274	Propriétés des sols	60
ISN-165	253284	Sédimentation	60
ISN-166	253293	Limite d'Atterberg	45
ISN-167	253303	Arpentage	45
		TOTAL	**1 350**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
6796-158	Ouvrière, ouvrier à l'échantillonnage des matériaux de construction

* * *

TITRE : **ARPENTAGE FONCIER (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 901.76

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-100.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 945 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à la personne de diriger des travaux de levé topographique, d'effectuer les calculs topométriques associés, de reporter les données sur plan et d'assister l'arpenteuse-géomètre ou l'arpenteur-géomètre dans la préparation des documents légaux.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Condition particulière** :

  Avoir réussi au secondaire le cours suivant :
  Mathématique 534 ou (528 ou 538 de l'ancien programme)

CONTENU DU PPOGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-402-65	Compléments de mathématique	75
230-203-66	Topométrie I	75
230-302-66	Découpage du territoire	45
230-304-66	Systèmes numériques intégrés	45
230-310-66	Topométrie II	90
230-331-66	Dessin cartographique et topographique	75
230-410-66	Topométrie III	75
230-507-66	Arpentage foncier II	60
230-510-60	Applications topométriques	75
230-624-66	Photogrammétrie	90
230-662-66	Arpentage foncier I	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-66	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
311-921-66	Santé sécurité au travail	30
420-954-91	Initation à l'informatique	45
	TOTAL	**945**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

* * *

TITRE : **CONDUITE D'ÉQUIPEMENTS LOURDS (secondaire)**

STATUT : ***Programme qui résulte du regroupement des anciens programmes de conduite du bouteur, de la niveleuse ou des chargeuses***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5017 SIGLE SIMCA : IZV-022

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à la conduite du bouteur, de la niveleuse et de la chargeuse-pelleteuse, construire et entretenir des routes et des fossés, effectuer des travaux d'excavation, charger des camions, niveler de grandes superficies.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ICX-186	256402	Santé et sécurité sur les chantiers	30
ICX-187	256412	Technologie – équipements lourds	30
ICX-188	256424	Conduite de la chargeuse-pelleteuse	60
ICX-189	256431	Entretien de la chargeuse-pelleteuse	15
ICI-161	256444	Fossés avec la chargeuse-pelleteuse	60
ICI-162	256454	Caves avec la chargeuse-pelleteuse	60
ICI-163	256462	Chargement avec la chargeuse-pelleteuse	30
ICL-184	256474	Initiation à la conduite du bouteur	60
ICL-185	256481	Entretien du bouteur	15
ICL-186	256493	Remblais avec le bouteur	45
ICL-187	256506	Routes et fossés avec le bouteur	90
ICL-188	256514	Excavation avec le bouteur	60
ICL-189	256522	Nivelage avec le bouteur	30
ICM-181	256534	Initiation à la conduite de la niveleuse	60
ICM-182	256541	Entretien de la niveleuse	15
ICM-183	256558	Route et talus avec la niveleuse	60
ICM-184	256563	Entretien de routes avec la niveleuse	45
ICM-185	256574	Nivelage avec la niveleuse	60
ICM-186	256581	Conduite de la chargeuse frontale	15
ICM-187	256592	Chargement avec la chargeuse frontale	30
		TOTAL	**900**

Remarque :

Métier régi par la loi 119 ou non. Il est souhaitable d'être titulaire d'un permis de conduire de classe 21 ou 22.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8711-126	Conductrice, conducteur du bouteur
8711-146	Conductrice, conducteur de niveleuse
8711-174	Conductrice, conducteur de chargeuse mécanique

* * *

TITRE : **CONDUITE DE GRUES (secondaire)**

STATUT : ***Programme résultant du regroupement des anciens programmes de conduite de grues***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5016 SIGLE SIMCA : IZV-020

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à la conduite de divers types de grues conventionnelles et télescopiques (monter, installer, démonter et transporter une grue), exécuter des travaux de levage et de manutention de charges et du godet à béton, exécuter des travaux de montage d'une structure, de levage en tandem et de démolition.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
IC-181	256172	Santé et sécurité sur les chantiers	30
IC-182	256186	Technologie en opération	90
IC-183	256195	Initiation à l'opération d'une grue télescopique	75
IC-184	256205	Initiation à l'opération d'une grue conventionnelle	75
IC-185	256213	Entretien de la grue télescopique	45
IC-186	256223	Entretien de la grue conventionnelle	45
IC-187	256232	Installation et transport de la grue télescopique	30
IC-188	256244	Installation et transport de la grue conventionnelle	60
IC-189	256258	Levage et manutention de la grue télescopique	120
IC-190	256268	Levage et manutention de la grue conventionnelle	90
IC-191	256273	Montage structure – grue télescopique	45
IC-192	256283	Montage structure – grue conventionnelle	45
IC-193	256292	Manutention godet – grue télescopique	30
IC-194	256302	Manutention godet – grue conventionnelle	30
IC-195	256313	Tandem et démolition – grue télescopique	45
IC-196	256323	Tandem et démolition – grue conventionnelle	45
		TOTAL	**900**

Remarque :

Métier régi par la loi 119 ou non. Il est souhaitable d'être titulaire d'un permis de conduire de classe 21 ou 22.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
9311-130	Conductrice, conducteur de grue automotrice
Corrigée québécois	Grutière, grutier

* * *

TITRE : **CONDUITE DE PELLES (secondaire)**

STATUT : ***Programme qui résulte du regroupement des anciens programmes de conduite de pelles***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 5018 SIGLE SIMCA : IZV-021

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 455-444 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 540 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour exercer avec compétence les tâches relatives à la conduite de pelles hydrauliques, creuser des caves, des tranchées et effectuer divers travaux d'excavation, creuser des fossés et donner la forme aux chemins.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ICJ-188	256332	Santé et sécurité sur les chantiers	30
ICJ-189	256343	Technologie – machinerie lourde	45
ICK-181	256353	Entretien de la pelle	45
ICK-182	256368	Initiation à la conduite de la pelle	120
ICK-183	256377	Caves avec la pelle hydraulique	105
ICK-184	256387	Fossés et tranchées avec la pelle	105
ICK-185	256396	Rues et chargements avec la pelle	80
		TOTAL	540

Remarque :

Métier régi par la loi 119 ou non. Il est souhaitable d'être titulaire d'un permis de conduire de classe 21 ou 22.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8711-130	Conductrice, conducteur de pelle à benne traînante
8711-136	Conductrice, conducteur de pelle rétrocaveuse

* * *

TITRE : **EXPLOITATION (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme prépare les élèves aux fonctions relatives à l'extraction du minerai ou des matériaux rocheux de la croûte terrestre, de même qu'à tous les travaux d'excavation dans le roc qui découlent de la mise en œuvre de nombreux travaux publics. Ces fonctions peuvent se ramener à deux titres : les services techniques et la production.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-65	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-62	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-76	Topométrie I	60
230-920-76	Topométrie II	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
242-271-65	Géométrie cotée	60
271-110-62	Éléments de géologie	60
271-113-65	Résolution de problèmes	60
271-120-62	Initiation à la géologie appliquée	60
271-130-62	Exploitation des mines	45
271-140-62	Construction minière I	45
271-220-62	Concassage et broyage	60
271-310-62	Minéralogie et pétrologie	45
271-320-62	Classification et concentration gravimétrique	75
271-350-62	Topométrie minière I	90
271-430-62	Évaluation des gisements	75
271-630-62	Opérations minières	30
401-271-62	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
	SOUS-TOTAL	**1 380**
plus les cours suivants pour **675** heures :		
243-971-76	Électricité appliquée	45
271-240-62	construction minière II	60
271-450-62	Topométrie minière II	30
271-502-62	Forage et abattage des roches	60
271-512-62	Manutention des matériaux abattus	60
271-530-62	Systèmes hydrauliques	60
271-540-62	Aérage I	45
271-542-62	Contrôles de terrains miniers	60
271-562-62	Machines et éléments de machines	30
271-602-62	Projet d'exploitation	45
271-642-62	Aérage II	45
271-660-62	Topométrie souterraine	60
271-620-62	Environnement et sécurité	45
	TOTAL	**1 680**

* Quatre programmes font partie de ce tronc commun : 271.01, *Géologie appliquée*, 271.02, *Exploitation*, 271.03, *Minéralurgie* et 271.20, *Technologie minérale*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
1116-138	Inspectrice, inspecteur de la sécurité (services gouvernementaux)
2117-003*	Technicienne, technicien en exploitation minière
2165-254	Technicienne, technicien en génie minier
5131-132	Vendeuse-technicienne, vendeur-technicien d'équipement lourd
7710-114	Contremaîtresse, contremaître de mineurs et carriers spécialisés dans le havage, le chargement et la manutention
7719-112	Inspectrice, inspecteur des mines

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **EXPLOITATION DE GISEMENTS (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1982***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME 271.32

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 436-100 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE 1 365 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les compétences permettant d'assumer les responsabilités de la production, du bon rendement, de l'entretien de l'équipement et du rôle de surveillance, exécuter les relevés des chantiers, galeries et montantes, la mise en plans et sections des données, le calcul des volumes sur plan et section, exécuter le relevé de ventilation, le contrôle de l'hygiène, l'aération, l'ajustement du système, la mise en plan des données, permettre l'étude du temps et mouvement, la mise au point de standards, permettre la compilation du travail effectué dans les chantiers et autres ouvertures, le calcul des primes, le calcul des dépenses pour tel ou tel travail, etc.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Posséder une expérience pertinente d'un an à l'emploi d'une entreprise minière ou l'équivalent.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
230-610-76	Topométrie I	60
230-620-76	Topométrie II	90
230-630-76	Topométrie III	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	45
242-310-76	Géométrie cotée I	45
242-410-76	Géométrie cotée II	45
271-130-82	Exploitation des mines	60
271-220-82	Concassage et broyage	75
271-430-82	Évaluation des gisements	60
271-502-82	Forage et abattage des roches	60
271-512-82	Manutention des matériaux abattus	45
271-540-82	Abrage I	45
271-602-82	Projet d'exploitation	45
271-642-82	Abrage II	60
271-650-82	Topométrie souterraine	60
271-902-79	Éléments de minéralogie pétrologie et géologie	60
271-912-79	Pressions de terrains et soutènements	45
271-920-82	Environnement et sécurité	60
271-932-79	Géologie structurale	60
401-936-76	Gestion du personnel de l'entreprise	45
601-924-67	Langue de l'administration et de la technique Anglais langue seconde*	45
	TOTAL	**1 365**

* Le cours suivi par l'élève est déterminé par le collège à la suite d'un test.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-003*	Technicienne, technicien en exploitation minière

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **EXTRACTION DE MINERAI (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1446 SIGLE SIMCA : IZV-001

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 690 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour se protéger contre les dangers inhérents à la pratique du métier, pour entretenir et opérer selon les règles de sécurité de l'équipement léger, pour effectuer des sautages secondaires, du boulonnage de parois, certains travaux de bosage et de remblayage et du déblayage, forage, dynamitage (DFD) dans des fronts de taille de dimensions variées.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
IBI-187	499013	La protection du personnel	45
IBI-188	499021	Les premiers soins	15
IBI-189	499033	Entretien des équipements de minerai léger	45
IBJ-181	499042	Opération des équipements de minerai léger	30
IBJ-182	499052	Description des techniques de remblayage, boisage et de DFD	30
IBJ-183	499061	Transport du matériel dans les mines souterraines	15
IBJ-184	499071	Évaluation des besoins en matériel et équipement	15
IBJ-185	499081	Inspection générale – sécurité	15
IBJ-186	499094	Inspection générale et correction de mesures non sécuritaires – DFD	60
IBJ-187	499105	Le boulonnage du roc	75
IBJ-188	499117	DFD de fronts de taille de petites dimensions	105
IBJ-189	499127	DFD de fronts de taille de grandes dimensions	105
IBK-181	499131	Les sautages secondaires	15
IBK-182	499141	Le boisage d'un chantier	15
IBK-183	499152	Le remblayage d'un chantier	30
IBK-184	499165	DFD en galeries, en montantes et en niveaux	75
		TOTAL	**690**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7719-001*	Mineure, mineur
7719-150	Perceuse, perceur de galerie
7719-154	Mineure, mineur
7719-164	Puisatière, puisatier
7719-170	Poseuse, poseur de boulons dans le toit (mines et carrières)

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **FORAGE ET DYNAMITAGE (secondaire)**

STATUT : *En révision*

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1485 SIGLE SIMCA : IZV-615

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 436-100 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 675 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour conduire la machinerie et l'outillage de forage, prendre les mesures appropriées pour dynamiter sans danger selon les règles de sécurité, charger des explosifs, faire du sautage en tranchée, en carrière, etc., installer les charges et effectuer les dynamitages.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) *Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministère.*

(**) *Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.*

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
IBS-187	255971	Mathématiques appliquées	15
IBS-188	255974	Lecture de plans	60
ECE-183	256002	Santé et sécurité sur le chantier de construction	30
IBS-189	255952	Géologie et minéralogie	30
IBT-181	255984	Théorie des explosifs	60
IBT-182	255976	Plan de sautage	90
IBT-183	255986	Électricité	60
IBT-184	255990	Forage	60
IBT-185	255982	Chargement	30
IBT-186	255994	Sautage	60
IBT-187	255981	Transport de produits dangereux	15
IBT-188	255991	Installation d'un chantier	15
IBT-189	255972	Produits sur le marché	30
ICB-181	255992	Lois sur les explosifs	30
ICB-182	256002	Marché du travail	30
		TOTAL	675

Remarques :

Métier régi par la loi 89 ou non, selon que la travailleuse ou le travailleur occupe un emploi sur un chantier de construction.

Un programme intitulé Boutefeu est disponible à titre de perfectionnement. Les conditions d'admission sont les mêmes que pour le programme débutant, en plus d'une expérience d'un an avec le boutefeu. Une formation de 145 heures en boutefeu peut compenser pour l'absence d'expérience pratique.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7715-110	Dynamiteuse, dynamiteur

• • •

TITRE : **GEMMOLOGIE - DIAMANTS (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.81

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 495 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique à la gemmologie. Identifier les propriétés physiques, optiques et chimiques des gemmes en manipulant les instruments. Faire l'analyse des données pour en arriver à des identifications positives des gemmes. Classifier et évaluer les gemmes. Faire apprécier leur beauté et leur rareté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-110-65	Propriétés et techniques d'instrumentation	45
271-114-65	Initiation et terminologie	45
271-115-65	Produits de synthèse, imitations et traitements	45
410-175-65	Législations et commercialisation des gemmes	45
570-105-65	Diamant I : connaissances théoriques	45
570-107-65	Diamant II : identification	45
570-108-65	Diamant III : évaluation	45
570-113-65	Diamant IV : évaluation de pierres incolores serties	45
570-125-65	Gemmes transparentes IV : laboratoire	45
570-128-65	Gemmes transparentes V : laboratoire	45
570-129-65	Gemmes transparentes VI : évaluation	45
	TOTAL	**495**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-118	Gemmologiste

* * *

TITRE : **GEMMOLOGIE - GEMMES OPAQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.79

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400.CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 360 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique à la gemmologie. Identifier les propriétés physiques, optiques et chimiques des gemmes en manipulant les instruments. Faire l'analyse des données pour en arriver à des identifications positives des gemmes. Classifier et évaluer les gemmes. Faire apprécier leur beauté et leur rareté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
203-110-66	Propriétés et techniques d'instrumentation	45
271-108-66	Gemmes opaques I : théorie	45
271-114-66	Initiation et terminologie	45
271-115-66	Produits de synthèse, imitations et traitements	45
271-117-66	Gemmes opaques II : laboratoire	45
271-118-66	Pierres décoratives	45
410-175-66	Législation et commercialisation des gemmes	45
570-130-66	Matières organiques	45
	TOTAL	**360**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-118	Gemmologiste

* * *

TITRE : **GEMMOLOGIE - GEMMES TRANSPARENTES (collégial)**

STATUT : ***Programme élaboré en 1987***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.80

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 212-400 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 450 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Apprendre à utiliser le vocabulaire spécifique à la gemmologie. Identifier les propriétés physiques, optiques et chimiques des gemmes en manipulant les instruments. Faire l'analyse des données pour en arriver à des identifications positives des gemmes. Classifier et évaluer les gemmes. Faire apprécier leur beauté et leur rareté.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
303-110-85	Propriétés et techniques d'instrumentation	45
271-114-85	Initiation et terminologie	45
271-115-85	Produits de synthèse, imitations et traitements	45
410-175-85	Législation et commercialisation des gemmes	45
570-115-85	Gemmes transparentes I : théorie	45
570-121-85	Gemmes transparentes II : théorie	45
570-123-85	Gemmes transparentes III : laboratoire	45
570-125-85	Gemmes transparentes IV : laboratoire	45
570-128-85	Gemmes transparentes V : laboratoire	45
570-129-85	Gemmes transparentes VI : évaluation	45
	TOTAL	**450**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8591-118	Gemmologiste

• • •

TITRE : **GÉOLOGIE APPLIQUÉE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 433-200 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 2 010 heures
TOTALE : 2 670 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les compétences théoriques et pratiques relatives à la recherche des gisements, (exploration et prospection), à l'étude détaillée des gisements en cours d'exploitation, aux techniques du laboratoire et du bureau de géologie ainsi qu'aux autres domaines de l'application de la géologie tels que l'hydrogéologie et la géotechnique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-78	Topométrie I	60
230-920-78	Topométrie II	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
242-271-85	Géométrie cotée	60
271-110-82	Éléments de géologie	60
271-113-85	Résolution de problèmes	60
271-120-82	Initiation à la géologie appliquée	60
271-130-82	Exploitation des mines	45
271-140-82	Construction minière I	45
271-220-82	Concassage et broyage	60
271-310-82	Minéralogie et pétrologie	45
271-320-82	Classification et concentration gravimétrique	75
271-350-82	Topométrie minière I	60
271-430-82	Évaluation des gisements	75
271-630-82	Opérations minières	30
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
	SOUS-TOTAL	**1 365**

plus les cours suivants pour 705 heures :

230-271-82	Initiation à la photo-interprétation	45
271-230-82	Économique des minéraux	30
271-511-82	Géologie de l'environnement	30
271-520-82	Géologie structurale	60
271-521-82	Géologie minière	60
271-531-82	Géophysique appliquée I	75
271-541-82	Prospection géochimique	45
271-571-82	Lames minces	30
271-610-82	Géologie régionale	30
271-611-82	Gîtes minéraux	60
271-631-82	Géophysique appliquée II	75
271-641-82	Hydrogéologie	45
271-660-82	Sections polies	30
271-661-82	Géotechnique	60
	TOTAL	**2 010**

* Quatre programmes font partie de ce bloc commun : 271.01, *Géologie appliquée*, 271.02, *Exploitation*, 271.03, *Minéralurgie* et 271.20, *Technologie minérale*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-118	Technicienne-spécialiste, technicien-spécialiste en géologie
2117-252	Technicienne, technicien des sciences géologiques
2117-276	Technicienne, technicien en géophysique
2165-012*	Technicienne, technicien en prospection minière

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **MINÉRALURGIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.03

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-300 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Développer les habiletés théoriques et pratiques nécessaires à la technicienne et au technicien en minéralurgie dans les services techniques ou dans la production : connaissance des minerais et de leurs substances, comment isoler les substances recherchées, maîtrise des opérations de concassage, broyage, tamisage et séchage.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, ancien programme);
  Chimie 051-564.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-66	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-62	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
230-910-76	Topométrie I	60
230-920-76	Topométrie II	60
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-201-76	Sciences graphiques II	60
242-271-66	Géométrie cotée	60
271-110-62	Éléments de géologie	60
271-113-66	Résolution de problèmes	60
271-120-62	Initiation à la géologie appliquée	60
271-130-62	Exploitation des mines	60
271-140-62	Construction minière I	45
271-220-62	Concassage et broyage	45
271-310-62	Minéralogie et pétrologie	60
271-320-62	Classification et concentration gravimétrique	45
271-350-62	Topométrie minière I	75
271-430-62	Évaluation des gisements	90
271-530-62	Opérations minières	75
401-271-62	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	30
		45
	SOUS-TOTAL	**1 305**

plus les cours suivants pour **645** heures :

271-240-62	Construction minière II	60
271-503-62	Flottation	90
271-510-75	Analyse des minerais	75
271-523-62	Hydrométallurgie	30
271-530-62	Systèmes hydrauliques	60
271-533-62(*)	L'amiante	60
271-540-62	Aérage I	45
271-543-62(*)	Résidus miniers	60
271-603-62	Opérations annexes du concentrateur	75
271-613-62(**)	Pyrométallurgie	30
271-623-62(**)	Essai sur fibre d'amiante	30
271-660-62	Sections polies	30
271-693-62	Projet de minéralurgie	45
271-930-62	Environnement et sécurité	45
	TOTAL	**1 950**

* Quatre programmes font partie de ce tronc commun : 271.01, *Géologie appliquée*, 271.02, *Exploitation*, 271.03, *Minéralurgie*, 271.20, *Technologie minérale*.

(*) L'un de ces cours au choix du collège.

(**) L'un de ces cours au choix du collège.

TITRE : **OPÉRATION DE FORAGE AU DIAMANT – SURFACE (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1064 SIGLE SIMCA : IZV-016
CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 438-100 SC
DURÉE DE LA FORMATION : 600 heures
SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour décrire la nature de l'industrie du forage au diamant en expliquant les termes géologiques courants à communiquer dans le milieu du travail, exploiter les techniques rattachées au transport ou au déménagement du matériel ou de l'équipement, opérer sécuritairement l'équipement de forage.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaire

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ICB-183	255913	Industrie : forage du diamant – géologie – communications	45
ICB-184	255923	Pratique de la sécurité et habitudes de travail	45
ICB-185	255933	Utilisation des outils	45
ICB-186	255943	Participation aux opérations de déplacement	45
ICB-187	255944	Montage et démontage de l'équipement de forage	60
ICB-188	255948	Opération, entretien : équipement de forage en surface	120
ICB-189	255[illegible]	Opération, entretien : équipement de forage sous terre	75
ICC-181	255946	Opération, entretien de l'équipement auxiliaire	60
ICC-182	255945	Application de techniques spéciales de forage	75
		TOTAL	**600**

Remarque

Ce programme s'applique au forage au diamant en surface; les procédés de forage au diamant sous terre pourraient faire l'objet d'un complément de formation. Un tronc commun sur ces deux volets pourrait exister.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
7715-126	Conductrice, conducteur de carotteur (construction, mines, carrières)

* * *

TITRE : **OPÉRATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DE MINERAI (secondaire)**

STATUT : ***Ancien programme, doit être révisé en 1992-1993***

IDENTIFICATION : CODE SESAME : 1447 SIGLE SIMCA : IZV-002

CLASSIFICATION : CODE CUISEP 439-000 SC

DURÉE DE LA FORMATION : 900 heures

SANCTION DES ÉTUDES : CEP

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour effectuer la fragmentation du minerai pour évaluer le rendement d'un circuit de broyage et de classification, effectuer, par flottation, la concentration du minerai, effectuer cette concentration du minerai d'or par dissolution des matières solubles, évacuer et traiter les résidus de la concentration de minerai.

CONDITIONS D'ADMISSION (*) (**)

- Diplôme d'études secondaires

OU

- Langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 4e secondaire

OU

- Âge : au moins 16 ans et langue maternelle, langue seconde, mathématique, enseignement moral ou religieux de 3e secondaire

---

(*) Des équivalences peuvent être reconnues par le Ministre.

(**) Les adultes ne sont pas tenus d'avoir réussi un cours d'enseignement moral ou religieux.

CONTENU DU PROGRAMME

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	COURS	NOMBRE D'HEURES
ISG-188	498012	Introduction à la vie professionnelle	30
ISG-189	498022	Santé et sécurité au travail	30
ISH-181	498032	Notions de mathématique	30
ISH-182	498041	Système international d'unités	15
ISH-183	498053	Notions de physique I (mécanique)	45
ISH-184	498062	Notions de physique II (électricité)	30
ISH-185	498074	Notions de chimie (utilisation des réactifs)	60
ISH-186	498085	Le concassage	75
ISH-187	498096	Le broyage et la classification	90
ISH-188	498103	Le bilan de masse	45
ISH-189	498111	Communication au travail	15
ISI-181	498128	Le procédé de flottation	120
ISI-182	498132	Le démouillage d'un concentré	30
ISI-183	498143	Le bilan métallurgique	45
ISI-184	498158	Le procédé Merrill-Crowe	120
ISI-185	498166	Le procédé CEP	90
ISI-186	498172	La disposition des résidus de la concentration	30
		TOTAL	**900**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
8111-110	Conductrice, conducteur d'installation de broyage
8111-130	Ouvrière, ouvrier au concasseur
8113-114	Conductrice, conducteur de broyeur et d'appareils de flottation
8113-142	Ouvrière, ouvrier aux cuves de précipitation
Contexte québécois	Opératrice, opérateur d'équipement de minerai

* * *

TITRE : **TECHNIQUES GÉODÉSIQUES (collégial)**

STATUT : ***Programme qui date de 1982***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.52

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 875 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : CEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des technologues spécialisés en sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteure-géomètre ou l'arpenteur-géomètre dans des fonctions de responsabilité. Apprendre à réaliser des travaux variés et à assumer des responsabilités importantes dans le domaine de la géodésie et de l'arpentage. Formation spécialisée en topométrie, géodésie, photogrammétrie, cartographie, astronomie de position, permettant aux technologues en sciences géodésiques d'opérer dans tous les domaines où les techniques d'arpentage trouvent leur application.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales et particulières :** voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière :**

  Avoir réussi au secondaire les cours suivants :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, de l'ancien programme);
  Physique 053-534 ou (054-424 ou 054-434 ou 054-454, de l'ancien programme);
  Chimie 051-444 ou 051-464.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
201-102-82	Mathématique	75
201-103-77	Calcul différentiel et intégral I	75
230-110-78	Topométrie I	60
230-120-78	Cartographie et géodésie	45
230-210-78	Topométrie II	90
230-310-78	Topométrie III	75
230-322-78	Travaux d'application et de synthèse I	30
230-330-78	Photogrammétrie I	105
230-410-78	Topométrie IV	75
230-422-78	Travaux d'application et de synthèse II	30
230-430-78	Photogrammétrie II	105
230-510-78	Topométrie V	75
230-522-78	Travaux d'application et de synthèse III	60
230-530-78	Photogrammétrie III	60
230-542-78	Astronomie de position	90
230-552-78	Projections cartographiques	105
230-562-78	Photo-interprétation	60
230-582-78	Compléments terrain	30
230-602-78	Triangulation	90
230-610-78	Topométrie routière	90
230-622-78	Travaux d'application et de synthèse IV	60
230-632-78	Géodésie	90
230-642-78	Évaluation foncière et cadastrale	45
230-652-73	Lois et règlements	45
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-78	Applications graphiques	45
320-948-73	Milieu physique I	45
320-949-73	Milieu physique II	45
420-919-75	Introduction à un langage de programmation	45
	TOTAL	**1 875**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-004*	Technicienne, technicien en arpentage

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.01

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432.200.CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 980 heures
TOTALE : 2 640 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à ce que les élèves connaissent l'ensemble des techniques menant à la réalisation de documents cartographiques de divers types. Dans la production cartographique, on distingue généralement la cartographie fondamentale ou de base et la cartographie thématique. Peu importe le domaine de la cartographie où ils auront à travailler, les élèves en cartographie auront à recueillir certaines données, à les stocker, à les traiter, à les analyser afin de pouvoir en concevoir une représentation appropriée, à réaliser le document conçu pour qu'il puisse être diffusé selon divers modes de diffusion.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial* en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-526 ou 066-536, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-402-66	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
230-103-66	Lecture de cartes	45
230-120-66	Introduction à la géomatique	45
230-203-66	Topométrie I	75
230-331-66	Dessin cartographique et topographique	75
242-101-76	Sciences graphiques I	60
242-230-48	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
320-909-48	Espace québécois I	45
320-909-4-8	Espace québécois II	45
420-904-15	Utilisation de logiciels sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**585**
plus les cours suivants pour **1 215** heures :		
201-237-66	Statistique	60
230-301-66	Découpage du territoire	45
230-311-66	Graphiques et cartographie	90
230-330-66	Photogrammétrie I	90
230-430-66	Photogrammétrie II	90
ou		
230-612-91	Projet I	90
230-431-90	Cartographie thématique I	90
230-501-66	Présentation cartographique	75
230-511-66	Productions cartographiques et arts appliqués I	90
230-521-66	Photo-interprétation	75
230-530-66	Photogrammétrie III	75
230-531-90	Cartographie thématique II	75
230-551-66	Cartographie numérique I	75
230-571-90	Projections cartographiques	45
230-601-66	Cartographie numérique II	60
230-603-66	Télédétection	75
230-611-90	Productions cartographiques et arts appliqués II	75
230-641-66	Planification cartographique	60
plus 210 heures de cours choisis parmi les suivants :		
230-502-66	Traitement graphique de l'information	45
230-503-66	Bases de données localisées	60
230-505-66	Topométrie pratique	60
230-506-66	Système d'information à référence spatiale	60
230-604-66	Photolithographie et cartographie	45
230-605-66	Graphisme et cartographie	45
230-606-66	Projet topographique	60
230-607-66	Édition cartographique	60
	TOTAL	**1 800**

* Deux programmes font partie de ce tronc commun : 230.01, *Technologie de la cartographie* et 230.02, *Technologie de la géodésie*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2163-114	Dessinatrice, dessinateur cartographe
2163-164	Dessinatrice, dessinateur en exploration pétrolière
2169-001*	Technicienne, technicien en photogrammétrie
2169-110	Spécialiste en photogrammétrie
2169-122	Mosaïste en photographies aériennes

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA GÉODÉSIE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 230.02

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 1 950 heures
TOTALE : 2 610 heures

La durée totale inclut des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme vise à ce que les élèves deviennent polyvalents dans les sciences géodésiques, appelés à collaborer directement avec l'arpenteuse-géomètre, l'arpenteur-géomètre et d'autres professionnelles et professionnels dans des fonctions de responsabilité. Ce travail en géodésie se partage en trois tâches principales : les levés sur le terrain et le captage de données topométriques, géodésiques, photogrammétriques ou hydrographiques localisées spatialement, le traitement de ces données par des calculs appropriés et leur stockage et la représentation de l'information par des mises en plan graphiques et numériques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en vigueur*.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi le cours du secondaire
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-536, ancien programme).

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-402-66	Compléments de mathématique (milieu physique et transport)	75
230-103-66	Lecture de cartes	45
230-120-66	Introduction à la géomatique	45
230-203-66	Topométrie I	75
230-331-66	Dessin cartographique et topographique	60
242-101-76	Sciences graphiques I	
242-230-66	Applications graphiques et introduction au dessin assisté par ordinateur	45
320-908-66	Espace québécois I	45
320-909-66	Espace québécois II	45
420-904-66	Utilisation de logiciel sur micro-ordinateurs	45
	SOUS-TOTAL	**555**
plus les cours suivants pour 1 110 heures :		
201-103-[illegible]	Calcul différentiel et intégral I	75
230-302-66	Découpage du territoire	45
230-304-66	Systèmes numériques intégrés	90
230-310-66	Topométrie II	75
230-410-66	Topométrie III	60
230-507-66	Arpentage foncier II	75
230-508-66	Planification d'un levé photogrammétrique	60
230-509-66	Gestion du territoire et sirs	75
230-510-66	Applications topométriques	45
230-552-66	Projections cartographiques	75
230-562-66	Photo-interprétation et télédétection	75
230-608-66	Contrôle photogrammétrique et applications géodésiques	75
230-609-66	Projet de fin d'études	90
230-624-66	Photogrammétrie	90
230-632-66	Géodésie	90
230-652-66	Arpentage foncier I	
plus 285 heures de cours parmi les suivants :		
230-518-91	Systèmes de gestion de données localisées	60
230-517-66	Bases physiques et télédétection	45
230-542-66	Astrométrie	60
230-615-66	Projets d'arpentage foncier	60
230-616-66	Micro-géodésie et arpentage spéciaux	60
230-623-66	Gestion foncière en milieu urbain	60
230-642-66	Évaluation foncière et cadastre	60
	TOTAL	**1 950**

* Deux programmes font partie de ce tronc commun : 230.01, *Technologie de la cartographie* et 230.02, *Technologie de la géodésie*.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2161-122	Aide-géomètre (débutante, débutant)
2165-004*	Technicienne, technicien en arpentage
2165-005*	Technologiste en sciences géodésiques
2169-001*	Technicienne, technicien en photogrammétrie
2169-110	Spécialiste en photogrammétrie
2169-114	Analyste de photographies aériennes
2169-122	Mosaïste en photographies aériennes

* Code Repères

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE DE LA GÉODÉSIE (collégial)**

STATUT : ***Programme révisé en 1991***

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 900.13

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 432-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION : SPÉCIALISÉE : 975 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours, elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : AEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Permettre à la personne de diriger des levés topométriques et géodésiques au terrain, d'effectuer les calculs associés et d'assister l'arpenteuse-géomètre ou l'arpenteur-géomètre dans les différentes tâches liées au domaine des techniques géodésiques.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique* du collégial en annexe.
- **Condition particulière** :
  Avoir réussi au collégial les cours du tronc commun du programme de géomatique (230.00) en mathématiques, topométrie et sciences graphiques ou posséder une expérience ou une formation équivalente.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
230-302-66	Découpage du territoire	45
230-304-66	Systèmes numériques intégrés	45
230-310-66	Topométrie II	90
230-410-66	Topométrie III	75
230-501-66	Arpentage foncier II	60
230-508-66	Gestion du territoire et SIRS	60
230-510-66	Applications topométriques	75
230-552-66	Projections cartographiques	45
230-582-66	Photo-interprétation et télédétection	75
230-608-66	Contrôle photogrammétrique et applications géodésiques	75
230-615-66	Projets d'arpentage foncier	90
230-624-66	Photogrammétrie	90
230-632-66	Géodésie	90
230-652-66	Arpentage foncier I	60
311-921-66	La santé et la sécurité du travail sur les chantiers de construction	30
	TOTAL	**975**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2165-004*	Technicienne, technicien en arpentage

* Code **Repères**

* * *

TITRE : **TECHNOLOGIE MINÉRALE (collégial)**

STATUT :

IDENTIFICATION : NUMÉRO DE PROGRAMME : 271.20

CLASSIFICATION : CODE CUISEP : 430/440-000 CP

DURÉE DE LA FORMATION :

	SPÉCIALISÉE	TOTALE	
Programme géologie appliquée	2 070	2 730	heures
Programme exploitation	2 040	2 700	heures
Programme minéralurgie	2 010	2 670	heures

Les durées totales incluent des cours obligatoires pour 120 heures d'éducation physique, 180 heures de philosophie, 180 heures de langue et littérature ainsi que des cours complémentaires pour 180 heures.

Les durées correspondent à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elles excluent donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES : DEC

SECTEUR : **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme s'adresse aux diplômées et diplômés du secondaire dans un des programmes suivants : dessinatrice et dessinateur général; opératrice et opérateur en topographie, dessinatrice et dessinateur en cartographie, dessinatrice et dessinateur en architecture, dessinatrice et dessinateur en mécanique.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.
- **Conditions particulières** :
  Avoir réussi les cours du secondaire :
  Mathématique 064-534 ou (066-528 ou 066-538, ancien programme)
  Détenir un diplôme d'études secondaires avec la mention *dessinateur*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
Contenu commun *		
201-117-73	Éléments de statistique	45
201-702-85	Compléments de mathématique (bâtiment et territoire)	75
202-102-82	Chimie générale	75
203-102-74	Mécanique	75
203-971-76	Électricité élémentaire	45
242-271-85	Géométrie orbe	60
271-110-82	Éléments de géologie	60
271-113-85	Résolution de problèmes	60
271-120-82	Initiation à la géologie appliquée	60
271-130-82	Exploitation des mines	45
271-140-82	Construction minière I	45
271-220-82	Concassage et broyage	60
271-310-82	Minéralogie et pétrologie	45
271-320-82	Classification et concentration gravimétrique	75
271-350-82	Topométrie minière I	90
271-430-82	Évaluation des gisements	75
271-630-82	Opérations minières	30
401-271-82	Structure de l'entreprise et gestion du personnel	45
	SOUS-TOTAL	**1 065**

L'élève est exempté de certains cours du contenu commun, mais il doit réussir les cours suivants pour **360** heures :

201-211-75	Algèbre	75
201-311-75	Trigonométrie et géométrie analytique	75
202-111-73	Chimie générale	75
203-111-74	Mesures et analyse	75
	SOUS-TOTAL	**1 365**

plus un des 3 blocs suivants selon le programme choisi :

Programme géologie appliquée (**705** heures de cours) :

230-271-82	Initiation à la photo-interprétation	45
271-230-82	Économique des minéraux	30
271-511-82	Géologie de l'environnement	30
271-520-82	Géologie structurale	60
271-521-82	Géologie minière	90
271-531-82	Géophysique appliquée I	75
271-541-82	Prospection géochimique	45
271-571-82	Lames minces	30
271-610-82	Géologie régionale	30
271-611-82	Gites minéraux	60
271-631-82	Géophysique appliquée II	75
271-641-82	Hydrogéologie	45
271-660-82	Sections polies	30
271-681-82	Géotechnique	90
	TOTAL	**2 670**

Programme exploitation (679 heures de cours)

243-971-76	Électricité appliquée	45
271-240-82	Construction minière II	60
271-460-82	Topométrie minière II	30
271-502-82	Forage et abattage des roches	60
271-512-82	Manutention des matériaux abattus	60
271-530-82	Systèmes hydrauliques	60
271-540-82	Aérage I	45
271-542-82	Contrôles de terrains miniers	90
271-562-82	Machines et éléments de machines	30
271-602-82	Projet d'exploitation	45
271-642-82	Aérage II	45
271-660-82	Topométrie souterraine	60
271-685-82	Environnement et sécurité	45
	TOTAL	**2 040**

Programme minéralurgie (645 heures de cours)

271-240-82	Construction minière II	60
271-503-82	Flottation	90
271-510-75	Analyse des minerais	75
271-523-82	Hydrométallurgie	30
271-530-82	Systèmes hydrauliques	60
271-533-82(*)	L'amiante	60
271-540-82	Aérage I	45
271-543-82(*)	Résidus miniers	60
271-603-82	Opérations annexes du concentrateur	75
271-613-82(**)	Pyrométallurgie	30
271-623-82(**)	Essai sur fibre d'amiante	30
271-660-82	Sections polies	30
271-683-82	Projet de minéralurgie	45
271-685-82	Environnement et sécurité	45
	TOTAL	**2 010**

* Quatre programmes font partie de ce tronc commun : 271.01, Géologie appliquée, 271.02, Exploitation, 271.03, Minéralurgie et 271.20, Technologie minérale.

(*) L'un de ces cours au choix du collège.
(**) L'un de ces cours au choix du collège.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME

• • •

TITRE **TRANSFORMATION DES SUBSTANCES MINÉRALES (collégial)**

STATUT ***Programme révisé en 1985***

IDENTIFICATION NUMÉRO DE PROGRAMME 930.39

CLASSIFICATION CODE CUSEP 438-000 CA

DURÉE DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE 1 230 heures

La durée correspond à la formation théorique et au travail de laboratoire des cours; elle exclut donc les heures de travail personnel de l'étudiante ou de l'étudiant.

SANCTION DES ÉTUDES AEC

SECTEUR **TRAVAUX DE GÉNIE ET MINES**

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Former des personnes aptes à opérer adéquatement des installations de transformation de substances minérales par des procédés chimiques de haute température, appliquer des opérations chimiques fondamentales au domaine de la chimie minérale.

CONDITIONS D'ADMISSION

- **Conditions générales** : voir section II du *Règlement sur le régime pédagogique du collégial en annexe*.

CONTENU DU PROGRAMME

NUMÉRO DE COURS	COURS	NOMBRE D'HEURES
	Initation au milieu de travail et au programme	
201-227-77	Statistique et contrôle	60
202-101-82	Chimie générale	75
202-351-75	Chimie des solutions	75
210-303-79	Opérations fondamentales I	90
210-330-79	Essais et mesures physico-chimiques I	90
210-515-84	Opérations fondamentales IV	120
210-610-79	Instrumentation des procédés	45
242-401-79	Lecture de plan et devis	45
271-104-84	Méthodologie du travail en technologie minérale	30
271-105-84	Analyse de projets I	75
271-106-84	Propriétés et usages des minéraux et roches	60
271-107-84	Analyse de projets II	75
271-108-84	Préparation des substances minérales	60
271-109-84	Amiante et silicates	90
271-111-84	Analyse de projets III	75
271-112-84	Chimie des hautes températures	90
271-562-82	Machines et éléments de machines	30
401-104-84	Éléments de gestion	45
	TOTAL	**1 230**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les connaissances et les habiletés acquises préparent à l'exercice de professions comme :

CCDP	PROFESSIONS VISÉES PAR LE PROGRAMME
2117-004*	Technicienne, technicien en minéralurgie

* Code **Repères**

* * *

ANNEXE I

Règlement sur le régime pédagogique du collégial

L.R.Q., C-29, a.18

PRÉSENTATION

Le Conseil des ministres adoptait, le mercredi 29 février 1984, le *Règlement sur le régime pédagogique du collégial*. Ce règlement remplace le régime pédagogique en vigueur depuis seize ans. Celui-ci avait été implanté lors de la création des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP) en 1967 et était considéré comme expérimental. Déjà, en 1978, dans le *Projet du Gouvernement à l'endroit des Cégeps*, Les Collèges du Québec, Nouvelle étape, le Gouvernement annonçait son intention de mettre à jour ce régime pédagogique afin de permettre la consolidation et la relance de l'enseignement collégial. Depuis 1980, plusieurs versions de ce projet de règlement ont été soumises à la consultation des principaux organismes intéressés. En particulier, les 7, 8 et 9 décembre 1983, le Gouvernement convoquait une Commission parlementaire chargée d'entendre les mémoires relatifs à ce projet de règlement. Au terme de cette commission, le Ministère apportait les modifications qu'il jugeait pertinentes au projet soumis en Commission parlementaire. Ultérieurement, le ministère de l'Éducation a rencontré chacun des principaux groupes intéressés pour leur faire part de ces modifications et s'assurer du consensus requis. Ainsi, en février 1984, le Ministère conviait à une table de concertation les associations d'étudiants, d'enseignants et de parents, ainsi que la Fédération des cégeps et l'Association des collèges du Québec.

Le règlement qui émane du Conseil des ministres constitue donc le résultat de seize années d'expérimentation et de cinq années de consultations qui ont conduit à l'établissement de larges consensus. Il consolide les acquis de l'enseignement collégial et favorise une relance de l'enseignement dans les collèges. Il convient de mieux faire ressortir la pertinence de sa promulgation et d'énoncer, outre les principaux objectifs qu'il affirme, les moyens par lesquels il permet la relance de l'enseignement collégial et son adaptation aux besoins des personnes et de la société.

La pertinence de promulguer un règlement

Il convenait de mettre fin au régime pédagogique expérimental provisoire, dont certains éléments n'étaient plus applicables mais aussi incitaient aux dérogations. Ces lacunes devaient être corrigées. C'est ce que vient faire le nouveau règlement. De plus, il devenait impérieux de mieux faire ressortir les principes qui sont à la base de cet ordre d'enseignement : l'accessibilité des études, la polyvalence, le caractère fondamental de la formation et la cohérence du réseau. Enfin, il fallait amorcer la relance de l'enseignement collégial en adaptant le régime pédagogique afin qu'il réponde mieux aux besoins dans les domaines suivants : l'éducation permanente, la formation professionnelle, les droits des étudiants, l'évaluation, la décentralisation et le développement de la mission culturelle et socio-économique des cégeps.

La fidélité aux grands objectifs

Non seulement le règlement maintient-il l'essentiel des dispositions existantes concernant l'accès aux études collégiales, mais il les rend plus souples. Ainsi, il réaffirme la valeur des études professionnelles comme préparation aux études collégiales, il autorise la reconnaissance d'équivalences de formation et permet une adaptation plus facile des programmes d'études aux besoins particuliers et collectifs.

Le nouveau régime pédagogique retient la *polyvalence* comme principe d'organisation des études. Elle s'incarne dans des programmes qui, tout en conduisant à une qualification professionnelle élevée ou donnant accès à des programmes universitaires spécifiques, intègrent les acquis de notre tradition culturelle et assurent une solide formation de base. Ainsi l'option pour la formation fondamentale constitue une des lignes de force du règlement : il en fait le principe intégrateur des composantes des programmes d'études. Au collégial, la formation fondamentale vise à faire acquérir les assises, les concepts et les principes de base des disciplines et des savoir-faire qui figurent au programme de l'étudiant, quelle que soit son orientation.

C'est afin de faciliter l'atteinte de ces grands objectifs qu'il faut garantir la cohérence du réseau collégial. À cet égard, le règlement retient le principe de programmes d'État et celui de la sanction des études par le ministre. Par contre, dans un souci d'équilibre et afin d'aider les collèges à répondre aux attentes et aux besoins de leur milieu, des dispositions leur permettent d'élaborer des programmes d'établissement et de délivrer des attestations d'études.

L'adaptation aux besoins des personnes et de la société et la relance de l'enseignement collégial

Au moment où le Gouvernement rend publique sa politique à l'égard de l'éducation des adultes et affirme que l'éducation permanente constitue l'une des assises du système d'enseignement, il devenait urgent de réviser le régime pédagogique du collégial, trop centré sur la formation des jeunes. C'est pourquoi le règlement permet notamment la reconnaissance des acquis expérientiels, l'attribution d'équivalences. De plus, il accorde au ministre et aux collèges une plus grande liberté dans l'organisation des programmes. Même si le règlement reconnaît à tous les étudiants du collégial le même statut, il n'en propose pas moins des services spécifiques à certaines catégories d'élèves, dont ceux qui sont aujourd'hui classés comme «adultes».

Le règlement sur le régime pédagogique consacre aussi la responsabilité des collèges dans la protection des droits de l'étudiant, notamment, le droit à une formation de qualité. À ce propos, il retient l'**évaluation** comme un outil privilégié pour promouvoir la qualité. Il reconnaît le droit à l'évaluation et à la sanction des études, à une année scolaire d'une durée minimale fixée de façon rigoureuse et le droit à des cours conformes, en durée et en contenu, aux programmes officiels.

L'assouplissement de plusieurs dispositions du régime pédagogique et le renforcement des responsabilités locales en matière d'organisation des études sont dictés par la volonté gouvernementale de voir les collèges assumer davantage la mission qui leur est assignée. Les types de programmes retenus et les modes de sanction des études permettront des projets plus diversifiés de formation initiale, de perfectionnement et de recyclage grâce auxquels les collèges pourront contribuer à l'essor culturel et économique de leur région autant qu'à l'épanouissement des personnes.

SECTION I :
Définitions

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

«année scolaire» : la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin;

«auditeur» : personne inscrite dans un collège et qui y poursuit des études sans postuler l'obtention d'unités ou une sanction de ses études;

«cours» : ensemble organisé d'activités d'apprentissage, d'une durée déterminée, auxquelles sont attribuées des unités et visant l'atteinte d'objectifs de formation. Il se définit par ses objectifs particuliers, son contenu, ses méthodes pédagogiques, ses moyens didactiques et ses procédés d'évaluation d'apprentissage;

«cours d'établissement» : cours préparé par un collège et approuvé par le ministre, pour être offert dans ce collège;

«programme» : ensemble intégré de cours conduisant à la réalisation d'objectifs généraux et particuliers de formation;

«unité» : mesure équivalant à 45 heures d'activités d'apprentissage et qui est utilisée pour reconnaître à l'étudiant l'atteinte des objectifs d'un cours.

SECTION II :
Admission des étudiants

SOUS-SECTION 1 :
Conditions générales

2. Pour être admise dans un collège à titre d'étudiant, une personne doit répondre aux conditions suivantes :

1) être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES), ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi les cours de langue maternelle et de langue seconde de la 5e année du secondaire, ou d'un diplôme jugé équivalent par le ministre, ou posséder une formation jugée suffisante par le collège;

2) satisfaire aux conditions particulières du programme ou du cours choisi, établies par le ministre;

3) satisfaire aux conditions particulières déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe de l'article 19 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chap. C-29). Ces conditions ne peuvent avoir pour effet d'imposer des cours de l'enseignement secondaire.

3. Malgré le paragraphe 1 de l'article 2, un étudiant peut être admis dans un collège, aux conditions déterminées par le ministre.

4. Malgré le paragraphe 2 de l'article 2, un collège peut admettre un étudiant qui satisfait aux conditions énumérées aux paragraphes 1 et 3 de l'article 2.

SOUS-SECTION 2 :
Conditions particulières

5. L'admission à un programme conduisant au certificat d'études collégiales est réservée à l'étudiant qui a interrompu ses études pendant au moins deux sessions consécutives ou une année scolaire.

6. L'admission à un programme conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial est réservée à l'étudiant qui détient un diplôme d'études collégiales en formation professionnelle, un certificat d'études collégiales ou qui a une formation jugée équivalente par le collège.

7. L'admission dans un collège à titre d'auditeur est réservée à la personne qui satisfait aux conditions particulières d'admission déterminées en vertu d'un règlement du collège adopté conformément au paragraphe e de l'article 19 de la loi.

SECTION III :
Les programmes d'État

8. Le ministre établit les programmes d'État, en précise les objectifs, fixe le nombre d'unités attachées à chaque cours et le nombre total d'unités que comporte chaque programme.

Les programmes d'État apparaissent avec les plans-cadre des cours dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* publiés par le ministre.

SOUS-SECTION 1 :
Programmes conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

9. Les programmes d'État conduisant au diplôme d'études collégiales sont de deux types :

1) les programmes dont l'objet principal est de préparer au marché du travail et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de spécialisation;

2) les programmes dont l'objet principal est de préparer à des études universitaires et conduisant au diplôme d'études collégiales avec mention de concentration.

10. Les programmes conduisant au diplôme d'études collégiales comprennent :

1) des cours obligatoires;

2) des cours de concentration ou de spécialisation;

3) des cours complémentaires.

11. Les cours obligatoires prévus au paragraphe 1 de l'article 10 sont déterminés par le ministre dans les matières suivantes et pour le nombre d'unités indiqué :

1) langue et littérature : 8 unités;

2) philosophie ou «humanités» : 8 unités.

12. Les cours obligatoires comprennent de plus des cours d'éducation physique dont le contenu est déterminé par chaque collège et qui totalisent 2 2/3 unités.

13. La spécialisation, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 32 et 65 ainsi réparties :

1) un minimum de 75 % et un maximum de 90 % des unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 10 % et un maximum de 25 % des unités sont choisis par le collège à partir d'une liste de cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

14. La concentration, prévue au paragraphe 2 de l'article 10, est constituée d'un ensemble de cours dont le total des unités se situe entre 24 et 32 ainsi réparties :

1) un minimum de 16 unités et un maximum de 24 unités sont déterminés par le ministre;

2) un minimum de 8 unités et un maximum de 16 unités sont choisis par le collège à partir des cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement, sous réserve de l'exercice par le ministre du pouvoir prévu au paragraphe 1 du présent article.

15. Les cours complémentaires, prévus au paragraphe 3 de l'article 10, totalisent 8 unités.

Ils sont choisis par l'étudiant en vue de répondre à ses besoins particuliers de formation, hors des disciplines comprises dans les cours de concentration ou de spécialisation de son programme et à partir des cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou de cours d'établissement approuvés par le ministre.

SOUS-SECTION 2 :
Programmes conduisant au certificat d'études collégiales (CEC)

16. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au certificat d'études collégiales pour des fins de formation professionnelle. Ces programmes comprennent de 32 à 65 unités de cours de formation professionnelle.

SOUS-SECTION 3 :
Programmes conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial (DPEC)

17. Le ministre établit des programmes d'État conduisant au diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial. Ces programmes comprennent de 10 à 30 unités.

SOUS-SECTION 4 :
Dispositions particulières

18. Le ministre peut, à la demande d'un collège, autoriser des dérogations aux articles 10 à 17, pour expérimenter d'autres formes de programmes.

SECTION IV :
Les programmes d'établissement

19. Les collèges peuvent élaborer des programmes d'établissement pour répondre à des besoins particuliers de formation de certains étudiants. Ces programmes sont soumis à l'approbation du ministre.

20. Les programmes d'établissement comprennent un minimum de 15 unités. Les cours de ces programmes sont choisis parmi les cours publiés dans les *Cahiers de l'enseignement collégial* ou parmi des cours d'établissement approuvés par le ministre.

SECTION V :
Administration des programmes

21. Le collège doit organiser, au cours de l'année scolaire, au moins deux sessions comportant un minimum de 82 jours de classe chacune.

22. L'inscription se fait avant le début de chaque session aux dates fixées par le collège.

Le collège peut autoriser un étudiant à s'inscrire après le début d'une session si l'étudiant démontre qu'il a été dans l'incapacité de le faire à la date fixée.

23. Le collège a la responsabilité de faire établir, par chaque professeur et pour chaque cours, un plan détaillé conforme au plan-cadre publié dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou approuvé par le ministre s'il s'agit d'un cours d'établissement.

Le plan détaillé contient les objectifs du cours, le contenu, des indications méthodologiques, une médiographie, les modalités de participation aux cours et les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le plan de cours est distribué aux étudiants inscrits à ce cours, au début de chaque session.

24. Le collège peut accorder une dispense pour un cours. La dispense ne donne pas droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

25. Le collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure ou par sa formation extrascolaire, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence. L'équivalence donne droit aux unités attachées à ce cours, qui n'a pas à être remplacé par un autre.

26. Le collège peut accorder une substitution de cours en exemptant l'étudiant de s'y inscrire. Ce cours doit toutefois être remplacé par un autre.

27. L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et le passage se fait par cours.

La note traduisant l'atteinte minimale des objectifs d'un cours est de 60 %.

28. L'étudiant qui démontre, à la satisfaction du collège, qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient le ou les unités attachées à ce cours.

29. Le calendrier scolaire doit prévoir la date limite au-delà de laquelle un étudiant ne pourra abandonner un cours sans qu'un échec ne soit porté à son bulletin.

30. Le collège détermine la forme selon laquelle sont présentés les résultats d'évaluation, ainsi que la date de remise de ces résultats.

31. Le collège adopte et applique sa propre politique d'évaluation des apprentissages des étudiants.

32. À la fin de chaque session, le collège remet à chaque étudiant inscrit à un programme d'État un bulletin qui fait état des résultats de l'évaluation de l'étudiant et dont la forme est prescrite par le ministre. Le contenu de ce bulletin est transmis au ministre.

33. Un étudiant qui ne réussit pas plus de la moitié des cours auxquels il s'était inscrit doit être autorisé par le collège pour s'inscrire à la session suivante.

SECTION VI :
Sanction des études

34. Le ministre, après recommandation du collège, décerne le diplôme d'études collégiales, le certificat d'études collégiales ou le diplôme de perfectionnement de l'enseignement collégial à l'étudiant qui a atteint les objectifs du programme auquel il est inscrit.

35. Le ministre, après recommandation du collège, malgré l'article 9, décerne un diplôme d'études collégiales sans mention à l'étudiant qui a réussi un ensemble de cours totalisant de 24 à 40 unités, composé de cours publiés dans les Cahiers de l'enseignement collégial ou de cours d'établissement approuvés par le ministre, en plus des cours obligatoires et des cours complémentaires prévus à l'article 10.

36. Le diplôme mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et, sauf dans le cas du programme suivi en vertu de l'article 35, le titre du programme. Chaque diplôme est signé par le ministre et le sous-ministre.

37. Le certificat mentionne le nom de l'étudiant, le nom du collège et le titre du programme. Chaque certificat est signé par le ministre et le sous- ministre.

38. Le collège décerne, aux conditions qu'il détermine par règlement, une attestation d'études collégiales à l'étudiant qui a atteint les objectifs d'un programme d'établissement.

SECTION VII :
Dispositions finales

39. Le présent règlement remplace :

- le Règlement sur les études collégiales (R.R.Q., 1981, chap. C-60, r.5).

- le Règlement sur les pouvoirs connexes ou accessoires que peut exercer un collège (R.R.Q., 1981, chap. C-29, r.1).

40. Le présent règlement entre en vigueur le 1er juillet 1984, à l'exception des articles 13 et 14 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1993 et des articles 16 et 31 qui entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LA CODIFICATION DES COURS, DES DISCIPLINES ET DES PROGRAMMES AU COLLÉGIAL

LES CHAMPS DE CONNAISSANCES

Le premier chiffre dans les codes des disciplines, des programmes et des cours d'État et le troisième chiffre dans le code des cours d'établissement sont utilisés pour identifier un des grands champs de connaissances lorsqu'ils prennent les valeurs suivantes :

1 Sciences ou techniques biologiques
2 Sciences ou techniques physiques
3 Sciences ou techniques humaines
4 Sciences ou techniques de l'administration
5 Arts
6 Lettres

LA CODIFICATION DES DISCIPLINES

Tous les cours sont regroupés sous des titres appelés *DISCIPLINES*. La codification des disciplines se fait par un numéro de trois chiffres dont le premier indique le champ de connaissances.

Exemples :

101 Biologie
202 Mathématique
221 Technologie du bâtiment et des travaux publics
330 Histoire
351 Techniques d'éducation spécialisée
401 Administration
530 Cinéma
601 Français (langue et littérature)

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES ET DES COURS D'ÉTAT

- Les programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle

Le code général des programmes d'État de formation générale et de formation professionnelle est représenté par **XYZAB** où :

X	égalant 0	indique le champ de connaissances non défini;
X	entre 1 et 6	indique le champ de connaissances;
YZ	égalant 00	indique le secteur préuniversitaire (formation générale) dans le champ de connaissances;
YZ	égalant 01 à 99	indique le secteur professionnel (formation professionnelle) dans le champ de connaissances;
AB	égalant 00	indique le tronc commun dans le secteur ou le secteur lui-même;
AB	égalant 01 à 99	indique le numéro du programme dans le secteur.

Exemples :

243.00 est le tronc commun des programmes d'État de formation professionnelle du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

243.01 est le programme d'État de formation professionnelle ÉLECTRODYNAMIQUE du secteur professionnel ÉLECTROTECHNIQUE dans le champ de connaissances des techniques physiques.

300.01 est le premier programme d'État de formation générale du secteur préuniversitaire dans le champ de connaissances des sciences humaines.

- Les cours d'État

Le code général des cours d'État est représenté par **XXX-ABC-YY** où :

XXX	indique la discipline ou le secteur professionnel associé au champ de connaissances;
ABC	complète le numéro du cours;
YY	indique l'année d'approbation ou de mise à jour du contenu du cours.

Exemples :

260-402-77 est le cours MÉTÉOROLOGIE II du secteur AÉRONAUTIQUE du champ de connaissances TECHNIQUES PHYSIQUES, approuvé en 1977;

607-101-70 est le cours ESPAGNOL ÉLÉMENTAIRE I de la discipline ESPAGNOL du champ de connaissances LETTRES, approuvé en 1970

LA CODIFICATION DES PROGRAMMES D'ÉTABLISSEMENT

Les programmes d'établissement

Le code général des programmes d'établissement est représenté par **9DC.BA** où

9 indique qu'il s'agit d'un programme d'établissement;

D, C, B et A sont des chiffres attribués séquentiellement en commençant par l'extrême droite et qui indiquent le numéro du programme. Toutefois, le groupe «00» ne sera jamais utilisé en B et A.

Exemples

900.01 est le premier programme approuvé.

901.01 est le centième programme approuvé.

910.01 est le millième programme approuvé.

ANNEXE II

Liste partielle et définitions des métiers et professions correspondant aux programmes de formation professionnelle offerts au secondaire et au collégial, par ordre numérique de codes CCDP

Source : Système informatisé Repères

1116-001 ***Inspecteur, inspectrice de la sécurité en bâtiment***

Fonctionnaire, intermédiaire et officier public ou officière publique qui examine les aspects techniques et légaux d'installations et de matériaux relatifs à des bâtiments de toutes catégories. Vérifie principalement les systèmes d'électricité et de tuyauterie, les fondations et charpentes, pour contrôler leur conformité aux normes de sécurité prescrites par la loi. Contribue ainsi à assurer la protection et le bien-être des personnes habitant ou fréquentant ces lieux.

1116-003 ***Inspecteur, inspectrice des produits alimentaires***

Spécialiste dans le secteur de l'alimentation humaine qui inspecte les produits végétaux, carnés, laitiers et marins. Visite les établissements de transformation, de fabrication et d'entreposage, examine les méthodes de transformation, de fabrication, de préparation et de conditionnement afin d'assurer le respect des lois et règlements régissant la qualité des produits alimentaires et des lieux de conservation. Protège les intérêts des producteurs et productrices par l'amélioration des méthodes de mise en marché des produits.

1116-126 ***Douanier, douanière***

Spécialiste de l'inspection douanière dont le travail consiste à examiner et à évaluer les personnes et les marchandises qui entrent au Canada ou qui en sortent. Son rôle principal consiste à percevoir les droits de douanes et les taxes sur les marchandises importées ou exportées. Vise à protéger les intérêts du Canada en matière d'exportation et d'importation.

1116-134 ***Préposé, préposée aux renseignements sur les loyers (agent, agente des loyers)***

Travailleur, travailleuse dans le domaine de la réglementation gouvernementale et des lois concernant la Régie des loyers. Reçoit les plaintes et renseigne les gens concernés sur le côté légal et les différents recours face à la loi dans le but d'aider les intervenants (propriétaires/locataires) à régler leurs litiges et à améliorer leurs conditions sociales.

1116-138 ***Inspecteur, inspectrice de la sécurité (services gouvernementaux)***

Spécialiste de l'inspection industrielle et responsable de l'application des lois et règlements régissant la sécurité. Son rôle consiste à examiner et surveiller les bâtiments de certaines catégories pendant et après leur construction. Vérifie et évalue divers systèmes en vue de contrôler leur conformité aux normes de sécurité prescrites par la loi. Contribue ainsi à assurer la protection et le bien-être des personnes habitant ou fréquentant ces lieux.

1116-146 ***Inspecteur, inspectrice des produits animaux***

Fonctionnaire du gouvernement fédéral ou provincial qui inspecte les produits d'origine animale pour s'assurer de leur conformité aux normes du gouvernement et aux règlements d'hygiène, de leur salubrité. Contrôle le transport, la manutention et la transformation des viandes pour s'assurer que le consommateur reçoit un produit de qualité et afin de protéger les intérêts du producteur.

1116-150 ***Inspecteur, inspectrice des produits végétaux***

Spécialiste du secteur de l'alimentation humaine qui inspecte les produits d'origine végétale, cultures, graines de semence, engrais et récoltes. Visite les établissements de transformation, de fabrication et d'entreposage, examine les produits végétaux pour y déceler et reconnaître les maladies, insectes, ou autres causes de dommages, afin de s'assurer qu'ils ne soient une cause de contamination ou de danger pour la santé des humains et animaux, ou pour l'environnement, et répondent aux normes de qualité.

1116-158 ***Inspecteur, inspectrice des normes sanitaires***

Spécialiste dans le secteur de l'hygiène, de l'alimentation et de la consommation qui inspecte les aliments et les lieux de transformation; il est chargé de faire appliquer les lois et règlements concernant les normes sanitaires afin d'assurer la salubrité des aliments pour la consommation humaine.

1116-162 ***Inspecteur, inspectrice des pêches***

Technicien ou technicienne qui supervise les opérations de contrôle de la qualité des produits de la pêche. Dirige les opérations de transformation et de production. Veille à la salubrité, à l'hygiène en faisant appliquer les lois et règlements relatifs à la pêche, au matériel de pêche et à la qualité du produit.

1116-166 ***Inspecteur, inspectrice de la prévention des incendies***

Agent ou agente de la protection civile dont la fonction est d'inspecter les bâtiments commerciaux et résidentiels à l'occasion de visites annuelles sur les lieux des propriétés dans le but d'y déceler les risques d'incendie et de s'assurer des normes de sécurité en vigueur.

1119-166 ***Agent, agente du bien-être social et de l'indemnisation***

Fonctionnaire de l'administration publique dans le domaine de l'assistance sociale et de l'indemnisation. Administre les lois et règlements sur l'aide sociale et l'indemnisation des accidents de travail, et s'assure que les bénéficiaires ont droit à l'aide du bien-être social ou de l'indemnisation.

1142-110 ***Directeur, directrice d'hôtel***

Spécialiste de la gestion qui organise et supervise l'exploitation d'un hôtel en vue d'assurer un maximum de services à la clientèle et la réalisation de bénéfices par l'établissement. Engage le personnel pour exécuter les tâches spécialisées prévues.

1142-114 ***Directeur, directrice de la restauration***

Spécialiste qui dirige et coordonne les activités reliées au service de la nourriture et des boissons dans un établissement hôtelier ou un restaurant. Planifie, organise et contrôle l'exploitation des salles à manger et des bars des hôtels ou des restaurants. Voit à la qualité du service offert à la clientèle.

1171-138 ***Comptable de succursale de banque***

Spécialiste de la comptabilité bancaire qui est responsable de tous les aspects du fonctionnement de la banque. Son rôle consiste à superviser et administrer les activités comptables et les systèmes comptables de la banque. Consacre une bonne partie de ses activités à assurer la qualité des services offerts à la clientèle.

1171-194 ***Tarificateur, tarificatrice d'assurances***

Spécialiste de la tarification en assurances, qui analyse les renseignements nécessaires à l'évaluation du risque à couvrir par une police d'assurances. Décide de l'étendue de la protection et des autres modalités qui constituent le contrat d'assurances. Prend des décisions importantes pour l'avenir financier de la société qui l'emploie.

1173-126 ***Analyste en gestion de documents***

Spécialiste dans le classement des documents, conçoit des systèmes de classement dans les bibliothèques ou les centres de documentation dans le but d'assurer une consultation facile aux usagers ou usagères.

1176-110 ***Inspecteur, inspectrice de la sécurité (entreprise privée)***

Spécialiste de l'inspection des machines et des appareils dans les entreprises privées. Etudie les conditions de travail ainsi que le matériel utilisé afin de s'assurer que les règlements de sécurité visant la prévention des incendies soient respectés. Veille au bon fonctionnement de l'entreprise et à l'application des normes de sécurité.

1176-142 ***Inspecteur, inspectrice du service de restauration***

Spécialiste du domaine de la restauration qui fait l'inspection des installations de restaurants et de cantines mobiles. Vérifie la qualité du service et enquête sur les plaintes. S'assure que les services de restauration soient conformes aux normes et aux règlements sur la santé publique.

1176-146 ***Inspecteur, inspectrice d'établissements hôteliers et touristiques***

Spécialiste qui surveille l'application de la Loi dans les hôtels, motels, restaurants et terrains de camping. Voit à l'émission des permis d'exploitation, à la propreté et à la bonne tenue des établissements.

1176-166 ***Inspecteur, inspectrice en protection animale***

Spécialiste de la protection des animaux dont le travail consiste à prévenir la négligence, le manque de soins ou la cruauté envers les animaux dans les chenils, les laboratoires de recherches, les abattoirs et autres établissements où l'on retrouve des animaux.

1179-002 ***Agent, agente de promotion touristique***

Spécialiste de la promotion touristique qui coordonne les travaux d'un service ou d'une agence touristique et voit à ce qu'on respecte les plans et politiques du gouvernement. Renseigne le public sur les services offerts par le ministère du Tourisme.

1179-006 ***Forfaitiste***

Spécialiste en tourisme, responsable de la préparation des forfaits inclus dans un voyage. Organise les forfaits et suit leur déroulement dans le but de donner satisfaction aux clients en leur assurant la meilleure planification possible de leur voyage.

1179-008 ***Technicien, technicienne en administration***

Spécialiste des techniques de l'administration générale qui traite de problèmes diversifiés dans les moyennes et petites entreprises opérant dans des milieux ruraux ou semi-urbains.

1179-182 ***Agent, agente d'administration***

Spécialiste de l'administration qui planifie, dirige et contrôle le travail des employés, et qui s'occupe de la gestion du personnel, du budget de l'entreprise et de la gestion des équipements et du matériel.

1179-202 ***Expert-conseil, experte-conseil en transport de marchandises***

Spécialiste du transport de marchandises qui est responsable de la gestion du mouvement des marchandises. Son rôle consiste à coordonner, dans une entreprise, les activités relatives au transport de marchandises dans le but de rentabiliser ce service. Fournit des informations sur les moyens de transport adaptés aux besoins de ses clients.

2117-003 ***Technicien, technicienne en exploitation minière***

Spécialiste des techniques de l'extraction des minéraux. S'occupe de l'inspection des chantiers, de la planification économique et de la supervision des opérations minières.

2117-004 ***Technicien, technicienne en minéralurgie***

Spécialiste des techniques reliées au traitement du minerai qui s'occupe des opérations visant à débarrasser le minerai des substances inutiles. Collabore avec les ingénieurs à l'entretien et l'amélioration des machines, à l'inspection des usines et à la mise au point de procédés de traitement du minerai.

2117-005 ***Technicien, technicienne en assainissement de l'air et du milieu***

Spécialiste des techniques de préservation de l'environnement, qui seconde les scientifiques dans la lutte contre la pollution. Effectue des travaux reliés à l'inventaire et à l'assainissement des ressources hydriques, au contrôle sanitaire d'ouvrages publics, tels que systèmes d'égoûts et d'aqueducs, et à la pollution de l'air.

2117-110 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en chimie***

Spécialiste des techniques de laboratoire qui exécute sous la direction d'un chimiste des tâches reliées à la recherche et à la conception dans le domaine de la chimie appliquée et au contrôle de la qualité des produits de consommation.

2117-114 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste des produits forestiers***

Spécialiste des techniques forestières relatives à la structure, aux propriétés et à l'utilisation du bois. Assiste les travailleurs scientifiques et les ingénieurs dans leurs travaux de recherche, contribue à la conception et au développement de nouvelles méthodes de traitement et de mise en marché des produits forestiers.

2117-118 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en géologie***

Spécialiste des techniques géologiques relatives à la recherche et à l'exploration, qui assiste les géologues et les ingénieurs dans leurs travaux. Participe à la recherche, à la conception et au développement de nouvelles méthodes d'extraction de minerai en coordonnant l'analyse des données et en surveillant le travail des techniciens et des ouvriers.

2117-126 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste de laboratoire de physique***

Spécialiste des techniques de laboratoire, qui assiste les physiciens et les ingénieurs en physique dans leurs travaux de recherche, de conception et de développement. Participe à la réalisation de projets de recherche en physique en coordonnant l'analyse des données, en contrôlant les expériences et en surveillant le travail des techniciens et des ouvriers.

2117-130 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste des textiles***

Spécialiste des techniques reliées à la fabrication des tissus, qui voit à la conception, à la production et au contrôle de la qualité dans les industries textiles.

2117-240 ***Essayeur, essayeuse de métaux précieux***

Spécialiste qui analyse les échantillons de minerais et d'alliages afin de déterminer leur teneur en métaux. Fait des essais au moyen de solutions chimiques et autre matériel de chimie et de physique; analyse les résultats de ces essais.

2117-244 ***Technicien, technicienne en assainissement de l'eau***

Spécialiste de l'assainissement de l'eau qui procède à des essais de laboratoire pour contrôler la qualité des eaux traitées en usine. Seconde les ingénieurs(res) et autres scientifiques dans les travaux techniques reliés à l'inventaire des ressources hydriques, à l'assainissement de l'eau, à la mise en place et au contrôle sanitaire d'ouvrages.

2117-248 ***Technicien, technicienne chimiste***

Spécialiste du contrôle de la qualité d'un produit. Utilise des appareils pour des analyses chimiques afin d'identifier les composants d'un produit. Travaille suivant les directives d'un ou d'une chimiste ou d'un ingénieur, d'une ingénieure afin d'améliorer les méthodes d'analyses de produits existants, de mettre au point de nouveaux procédés de fabrication et de sortir sur le marché un produit propre à la consommation.

2117-256 ***Technicien, technicienne en hydrologie***

Spécialiste qui exécute les tâches techniques reliées à l'étude des phénomènes relatifs à la présence, à la distribution et à la circulation des eaux sur le globe et l'étude des propriétés physiques et chimiques de l'eau.

2117-268 ***Technicien, technicienne en textiles***

Spécialiste du contrôle de la qualité des textiles qui effectue la vérification des machines et accessoires utilisés dans les différents procédés de production et procède au contrôle de la qualité du produit.

2117-276 ***Technicien, technicienne en géophysique***

Spécialiste des techniques d'installation, d'entretien et de réparation des appareils servant aux travaux de sondage du terrain; élabore les plans de sondage des sites où l'on cherche des gisements miniers.

2131-001 ***Technologue-conseil en gestion agricole***

Spécialiste dont le travail consiste à offrir des conseils relatifs à la gestion de la production agricole; aspects économiques; rapports entre producteurs(trices) et professionnels(les) du secteur agro-alimentaire; support technique à la comptabilité, méthodes de gestion financière; informatique; commercialisation, etc.

2131-004 ***Technologiste en horticulture légumière et fruitière***

Spécialiste des productions fruitières, maraîchères et dans les grandes cultures. Planifie, organise, conseille et fournit aux producteurs(trices) de l'information sur les derniers progrès techniques. Cherche des solutions aux problèmes de production afin d'augmenter la productivité et la rentabilité des entreprises horticoles.

2131-005 ***Conseiller technicien, conseillère technicienne en élevage***

Spécialiste en zootechnologie qui conseille les agriculteurs-éleveurs et agricultrices-éleveuses sur les soins généraux à apporter au bétail et à la volaille, sur l'alimentation des animaux, la prophylaxie et le traitement des maladies.

2135-001 ***Technologiste en production animale***

Spécialiste de l'élevage commercial qui collabore avec les agronomes et les agriculteurs en mettant en application les méthodes scientifiques d'élevage dans le but d'améliorer la productivité et la rentabilité des entreprises reliées aux différentes productions animales.

2135-002 ***Technologiste en production végétale***

Spécialiste de la production végétale qui effectue diverses tâches techniques reliées à la production végétale, que ce soit pour l'alimentation de l'homme ou des animaux, pour la rentabilisation des diverses cultures commerciales ou pour la qualité de l'environnement.

2135-003 ***Technologiste des sols***

Spécialiste des sols qui effectue les tâches techniques reliées à l'aménagement, l'amélioration et la fertilisation des sols et qui participe aux expériences sur les sols, qui visent à améliorer le rendement et la qualité de la production agricole.

2135-005 ***Technicien, technicienne en aménagement cynégétique et halieutique***

Spécialiste de l'exploitation faunique qui agit comme intermédiaire entre le public sportif et les ressources cynégétiques et halieutiques, notamment à titre d'aménagiste ou de gestionnaire. Assure la conservation et l'exploitation rationnelle du milieu naturel dans le domaine de la chasse et de la pêche.

2135-010 ***Technicien, technicienne en horticulture ornementale***

Spécialiste de l'horticulture formé pour accomplir des tâches techniques auprès des architectes-paysagistes, des agronomes et des chercheurs(ses) : travaux d'aménagement paysager, culture et entretien des plantes ornementales, etc.

2135-012 ***Technicien, technicienne en contrôle de la qualité (produits laitiers)***

Spécialiste des techniques reliées à la fabrication des produits laitiers qui s'occupe du contrôle de la qualité des produits: lait, yogourt, crème glacée, beurre, fromage et sous-produits du lait; effectue les analyses chimiques et microbiologiques nécessaires au contrôle de la qualité des produits.

2135-014 ***Technicien, technicienne en procédés de fabrication alimentaire***

Spécialiste du domaine de l'alimentation qui effectue les tâches techniques reliées au traitement, à la transformation, la conservation et la distribution des denrées alimentaires et des boissons.

2135-015 ***Technicien, technicienne en développement de nouveaux produits***

Spécialiste des produits alimentaires qui effectue les tâches techniques reliées aux tests divers et aux contrôles de qualité que doivent subir les denrées alimentaires avant leur mise en marché.

2135-016 ***Technicien, technicienne en exploitation forestière***

Spécialiste des techniques reliées à l'exploitation de la forêt, assiste les ingénieurs(res) forestiers(ères) dans la récolte de la matière ligneuse en effectuant les tâches qui ont trait à la coupe, au tronçonnage, au chargement et au transport du bois jusqu'à l'usine.

2135-017 ***Technicien, technicienne de la faune et de la flore***

Spécialiste de la biologie qui effectue les tâches techniques reliées à l'inventaire et à l'échantillonnage de la faune et de la flore: traitement des données biophysiques, analyses de laboratoire, cartographie écologique, etc.

2135-018 ***Technicien, technicienne en hygiène industrielle***

Spécialiste de la santé et sécurité au travail qui élabore des programmes d'intervention visant la prise en charge par les employeurs(ses) et travailleurs(ses) de leur santé, leur bien-être et leurs conditions de travail. Connaît parfaitement les agents agresseurs auxquels sont exposés les travailleurs(ses).

2135-134 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en biologie***

Spécialiste de la biologie qui effectue le travail technique de laboratoire, assiste le biologiste dans ses divers travaux et ses recherches sur les phénomènes communs aux êtres vivants, animaux et végétaux.

2135-162 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en pisciculture***

Spécialiste des techniques de production et d'élevage des poissons qui effectue les tâches reliées au frai, à l'élevage, la fécondation et la reproduction.

2135-166 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste des produits alimentaires***

Spécialiste des procédés de transformation des aliments qui effectue en laboratoire divers essais et analyses visant à contrôler la qualité des aliments destinés à la consommation humaine.

2135-220 ***Technicien, technicienne des sciences agronomiques***

Spécialiste des sciences agronomiques qui exécute les tâches techniques reliées aux essais et aux analyses effectuées par les agronomes dans leurs travaux et recherches sur les sols, les plantes et les divers problèmes que posent la pratique de l'agriculture.

2135-240 ***Technicien, technicienne en bactériologie***

Assistant, assistante des biologistes en recherche pure ou appliquée qui effectue des études et des analyses de bactéries. Accomplit diverses tâches de laboratoire en vue non seulement d'aider à l'avancement de la science dans ce domaine, mais principalement dans le but de contrôler ou d'améliorer la qualité des produits alimentaires, pharmaceutiques et industriels et ainsi assurer la protection des consommateurs et consommatrices.

2135-244 ***Technicien, technicienne en biologie***

Spécialiste de la biologie qui effectue les tâches techniques dans différents domaines reliés aux secteurs de l'environnement, de la biotechnologie et des sciences naturelles et qui assiste les biologistes dans le travail de laboratoire.

2135-248 ***Technicien, technicienne en botanique***

Spécialiste qui assiste les botanistes en effectuant des expériences sur les plantes et leur environnement de culture afin d'améliorer les conditions d'exploitation et de croissance des diverses espèces de plantes.

2135-252 ***Technicien, technicienne en zoologie***

Assistant, assistante des spécialistes en sciences naturelles qui étudie, prépare, conserve, catalogue tous genres de spécimens zoologiques (mammifères, poissons, reptiles, oiseaux, etc.). Exécute des tâches techniques dans le but non seulement d'assurer la conservation de spécimens, mais aussi en vue d'accroître les connaissances dans ce domaine et inciter à une exploitation plus rationnelle des ressources naturelles.

2135-272 ***Technicien, technicienne en sylviculture***

Spécialiste de l'application technique des différentes connaissances relatives à l'aménagement de la forêt. Assiste les scientifiques ainsi que les ingénieurs et ingénieures dans diverses tâches qui ont trait à la recherche, à la gestion, à la planification, à la conservation et à l'utilisation rationnelle des forêts. Collabore à la mise en valeur des ressources forestières.

2139-001 ***Interprète de la nature***

Guide qui transmet des informations sur ce qu'est la nature et son histoire. Traducteur(trice), messager(ère) qui explique, avec exactitude, la nature dans sa réalité totale. Cette personne ressource est aussi un guide auprès du public et une aide auprès d'autres spécialistes. Sa raison d'être est, avant tout, de susciter le respect et l'amour de la nature, de contribuer à sa protection et à sa conservation ainsi qu'à celles de son patrimoine historique qu'il a également le souci d'enrichir.

2161-118 ***Opérateur, opératrice en topographie***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'arpentage dont le métier est de rassembler et de vérifier les informations topographiques, à l'aide d'instruments d'arpentage appropriés, en vue de repérer le lieu de travail pour réalisation des plans propres au secteur.

2161-122 ***Aide-géomètre***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'arpentage dont le métier est de mesurer les points d'arpentage et d'implanter les bornes de départ, à l'aide des instruments appropriés, en vue d'indiquer la direction générale de la ligne d'arpentage.

2163-110 ***Dessinateur, dessinatrice***

Traceuse ou traceur du dessin technique dont le métier est de dessiner des schémas d'ensemble ou de détail réalisés à l'aide de données techniques en vue de servir à la construction de bâtiments et d'autres ouvrages ou à la conception de matériel mécanique et électrique.

2163-114 ***Dessinateur, dessinatrice cartographe***

Spécialiste de la cartographie qui dessine les cartes géographiques et les plans de territoires sous la supervision de spécialistes de la géodésie ou de la géographie.

2163-116 ***Dessinateur, dessinatrice en conception assistée par ordinateur***

Spécialiste du dessin technique qui exécute à l'aide de l'ordinateur des schémas et des plans de constructions diverses, de matériel mécanique, électronique et autre.

2163-126 ***Dessinateur, dessinatrice d'architecture***

Traceur ou traceuse du dessin technique dont le métier est de dessiner des croquis, des esquisses ou des schémas reproduisant des structures et des charpentes de bâtiments industriels, commerciaux et résidentiels, réalisés à l'aide de données techniques, en vue du développement de plans de construction de bâtiments.

2163-130 ***Dessinateur, dessinatrice en génie civil***

Traceur ou traceuse du dessin technique dont le métier est de dessiner des croquis, des esquisses ou des schémas reproduisant des structures en acier, des charpentes, des tracés de réseaux de distribution d'eau, de gaz, etc., réalisés à l'aide de données techniques, en vue du développement de plans de construction ou de plans d'entretien d'ouvrages de génie civil.

2163-138 ***Dessinateur, dessinatrice d'installations électriques***

Traceur ou traceuse du dessin technique dont le métier est de dessiner des croquis, des esquisses ou des schémas reproduisant des câblages réalisés à l'aide de données techniques en vue du développement de plans de construction destinés au montage, à l'installation ainsi qu'à l'entretien d'appareils et de circuits électriques.

2163-142 ***Dessinateur, dessinatrice de matériel électronique***

Traceur ou traceuse du dessin technique dont le métier est de dessiner des schémas reproduisant des agencements réalisés à l'aide de données techniques en vue du développement de plans de fabrication, de montage, d'installation et de réparation d'appareils électroniques et électromécaniques.

2163-146 ***Dessinateur, dessinatrice de systèmes de chauffage et ventilation***

Traceur ou traceuse du dessin technique dont le métier est de dessiner des croquis, des esquisses ou des schémas reproduisant des installations de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation, réalisés à l'aide de relevés techniques de chantier en vue du développement de plans de construction ou de plans d'entretien de ces systèmes.

2163-150 ***Dessinateur, dessinatrice en construction navale***

Spécialiste du dessin technique qui dessine, d'après les directives des architectes et ingénieurs des constructions navales, les plans nécessaires à la construction ou à la réparation des navires.

2163-154 ***Dessinateur, dessinatrice en construction mécanique***

Traceur ou traceuse du dessin technique dont le métier est de dessiner des croquis, des esquisses ou des schémas reproduisant des pièces de machines, de moteurs, d'outils, etc., réalisés à l'aide de données techniques en vue du développement de plans de fabrication d'appareils mécaniques.

2163-164 ***Dessinateur, dessinatrice en exploration pétrolière***

Spécialiste de la cartographie qui assiste les géologues et géophysiciens spécialisés dans le domaine de l'exploration pétrolière en dessinant les cartes des zones, terrestres ou maritimes, où ont été localisés des gisements de pétrole ou de gaz.

2165-001 ***Technologiste-conseil en génie rural***

Technologiste spécialisé dans le domaine du génie rural qui conseille les agriculteurs et agricultrices sur l'achat, l'entretien et l'utilisation de la machinerie agricole et sur les projets d'aménagement ou de construction afin d'assurer l'efficacité et la rentabilité de leur exploitation agricole.

2165-002 ***Technicien, technicienne en mécanique du bâtiment***

Spécialiste des techniques de la mécanique du bâtiment qui assiste l'ingénieur dans l'installation et l'entretien des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation.

2165-004 ***Technicien, technicienne en arpentage***

Spécialiste des techniques de l'arpentage qui assiste l'arpenteur-géomètre en effectuant diverses tâches reliées au calcul et à la mesure de la superficie de terrains.

2165-007 ***Technicien, technicienne en avionique***

Spécialiste de l'électronique appliquée à l'aviation qui collabore à la fabrication, à l'entretien, à la mise au point et à la réparation de l'équipement électrique et électronique des avions: radars, génératrices, pilotes automatiques, etc.

2165-012 ***Technicien, technicienne en prospection minière***

Spécialiste des techniques reliées à l'étude géologique des terrains qui assiste les ingénieurs dans la recherche de gisements miniers.

2165-013 ***Technicien, technicienne en fabrication mécanique***

Spécialiste des techniques de fabrication en série qui s'occupe de la planification de la production, de l'entretien des systèmes et du fonctionnement des chaînes de montage.

2165-014 ***Technicien, technicienne de centrale nucléaire***

Spécialiste des techniques de la physique nucléaire qui assiste les ingénieurs et les physiciens en effectuant diverses tâches nécessaires au fonctionnement des centrales nucléaires.

2165-015 ***Technicien, technicienne en systèmes ordinés***

Spécialiste des techniques du génie électronique appliquées à l'informatique, qui s'occupe de la fabrication et de la mise au point de prototypes matériels et logiciels destinés à des automatismes industriels, à des robots et autres systèmes électroniques de commande et de contrôle.

2165-016 ***Technicien, technicienne en estimation des coûts de construction***

Personne qui est chargée d'estimer les coûts re... aux projets de construction et de surveiller les dépenses durant la réalisation des travaux.

2165-018 ***Technicien, technicienne en équipements biomédicaux***

Spécialiste des techniques de l'électronique qui fait l'installation, l'entretien et la réparation des appareils utilisés dans le domaine biomédical.

2165-019 ***Technicien, technicienne en transformation des matériaux composites***

Technicien, technicienne-spécialiste de la fabrication mécanique et de la conception technique qui assure le développement d'un matériau constitué de fibres et d'une matrice en appliquant divers procédés de fabrication et en utilisant l'outillage approprié dans le but de réaliser une diversité de produits ou articles de consommation courante.

2165-110 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie aérospatial***

Spécialiste des techniques de la construction aéronautique qui collabore à l'expérimentation des prototypes, à l'élaboration des méthodes de production ainsi qu'à la planification du service et de l'entretien des avions et engins spatiaux.

2165-114 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en architecture***

Spécialiste des techniques de l'architecture qui assiste l'architecte dans la conception et la réalisation des projets de construction ou de rénovation.

2165-122 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie civil***

Spécialiste des techniques du génie civil qui assiste l'ingénieur dans la réalisation de constructions publiques, industrielles ou commerciales et dans la construction et l'entretien des voies publiques.

2165-126 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie électrique***

Spécialiste des techniques du génie électrique qui assiste l'ingénieur dans la conception et la fabrication d'appareils et d'installations électriques.

2165-130 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie électronique***

Spécialiste des techniques du génie électronique qui assiste l'ingénieur dans la conception et la fabrication d'appareils et de systèmes électroniques.

2165-134 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie industriel***

Assistant, assistante de l'ingénieur, spécialisé(e) dans l'exécution de tâches à caractère technique dans différents domaines de l'organisation industrielle, dans le but de favoriser une meilleure analyse des opérations de l'entreprise. Analyse les méthodes de travail utilisées dans les différents secteurs de l'entreprise tels que : production, manutention, fabrication et ressources humaines. Peut s'occuper de l'organisation industrielle de l'entreprise.

2165-138 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie naval***

Spécialiste des techniques de la construction navale qui assiste l'ingénieur dans la construction et la réparation de bateaux, dans les diverses opérations d'un chantier maritime, de la conception à l'étude des méthodes de construction, en passant par la vérification des plans et les essais.

2165-142 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie mécanique***

Spécialiste des techniques du génie mécanique qui assiste l'ingénieur et l'ingénieure dans la conception et la fabrication de machines et de mécanismes divers.

2165-146 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en génie métallurgique***

Spécialiste des techniques du génie métallurgique qui assiste l'ingénieur et l'ingénieure dans l'élaboration de procédés de traitement du minerai et de fabrication des métaux dans les usines sidérurgiques.

2165-210 ***Technicien, technicienne en génie aérospatial***

Spécialiste des techniques de construction des appareils de locomotion aérienne et spatiale : avions et engins téléguidés.

2165-218 ***Technicien, technicienne en génie chimique***

Spécialiste des techniques du génie chimique qui assiste le chimiste ou l'ingénieur(re) en exécutant les tâches techniques reliées à la fabrication de produits chimiques, dans le domaine de la médecine, de la pharmacie ou dans les divers secteurs industriels.

2165-222 ***Technicien, technicienne en génie civil***

Spécialiste des techniques du génie civil qui assiste l'ingénieur en exécutant les tâches techniques reliées à la réalisation de constructions publiques, industrielles ou commerciales et à la construction et l'entretien des voies publiques.

2165-226 ***Technicien, technicienne en génie électrique***

Spécialiste des techniques du génie électrique qui assiste l'ingénieur en exécutant les tâches techniques reliées à la fabrication d'appareils et d'installations électriques.

2165-230 ***Technicien, technicienne en génie électronique***

Spécialiste des techniques du génie électronique qui assiste l'ingénieur en exécutant les tâches techniques reliées à la fabrication et l'installation d'appareils et de systèmes électroniques.

2165-238 ***Technicien, technicienne en génie industriel***

Spécialiste des techniques du génie industriel qui assiste l'ingénieur en exécutant les tâches techniques reliées aux recherches sur les méthodes de travail et de production dans les industries.

2165-250 ***Technicien, technicienne en génie métallurgique***

Spécialiste des techniques du génie métallurgique qui assiste l'ingénieur et l'ingénieure en exécutant les tâches techniques reliées au traitement du minerai et à la fabrication des métaux dans les usines sidérurgiques.

2165-254 ***Technicien, technicienne en génie minier***

Spécialiste des techniques du génie minier qui assiste l'ingénieur en exécutant les tâches techniques reliées à l'étude géologique des terrains, à la recherche sur les procédés d'extraction et de traitement du minerai et sur les méthodes d'exploitation des mines.

2165-262 ***Technicien, technicienne en génie pétrochimique***

Spécialiste des techniques du génie pétrochimique qui assiste l'ingénieur(re) en exécutant les tâches techniques reliées à la fabrication et au contrôle de la qualité des produits dérivés du pétrole.

2169-001 ***Technicien, technicienne en photogrammétrie***

Spécialiste des techniques de la photogrammétrie qui assiste les géographes, les arpenteurs géomètres et les cartographes en exécutant les tâches techniques reliées à la détermination de la dimension des objets et de la mesure des distances à partir de photographies.

2169-110 ***Spécialiste en photogrammétrie***

Spécialiste qui détermine la mesure des distances et la dimension des objets à partir de perspectives photographiques et qui trace des plans et des cartes à partir de photos aériennes.

2169-114 ***Analyste de photographies aériennes***

Spécialiste des techniques de la géodésie qui analyse et interprète des photographies aériennes de territoires, en collaboration avec des spécialistes de la photogrammétrie, afin de déterminer la mesure des distances et la dimension des objets.

2169-122 ***Mosaïste en photographies aériennes***

Spécialiste des techniques de la géodésie qui, sous la supervision de spécialistes en photogrammétrie, appaire les photographies aériennes pour en faciliter la stéréorestitution et obtenir une vue d'ensemble des territoires photographiés.

2183-002 ***Programmeur, programmeuse***

Spécialiste des techniques de l'informatique qui formule en langage informatique les instructions nécessaires au traitement de données.

2183-003 ***Programmeur-analyste, programmeuse-analyste***

Spécialiste des techniques de l'informatique qui élabore les systèmes informatisés, procède à leur implantation et formule en langage informatique les instructions nécessaires au traitement des données.

2183-124 ***Programmeur, programmeuse d'applications***

Spécialiste des techniques de l'informatique qui prépare, met au point et évalue des systèmes ou des logiciels d'application destinés à la gestion de l'entreprise.

2183-126 ***Programmeur, programmeuse de machines-outils à commande numérique***

Spécialiste des techniques de l'informatique appliquées à la fabrication mécanique, qui formule en langage informatique les instructions nécessaires à la programmation de machines-outils ou de robots servant à l'usinage.

2183-154 ***Spécialiste en matériel informatique***

Spécialiste des techniques de l'informatique qui prépare, met en place, évalue et entretient le matériel informatique afin d'améliorer le rendement des systèmes informatisés.

2183-158 ***Spécialiste en mini/micro-ordinateurs***

Spécialiste des techniques de l'informatique appliquées au traitement de données par de petits ordinateurs. Il (elle) analyse les problèmes commerciaux, scientifiques ou éducatifs et développe des logiciels compatibles aux ordinateurs.

2183-162 ***Spécialiste en télécommunications (informatique)***

Spécialiste des techniques de l'informatique qui assure le fonctionnement des systèmes de télécommunication reliant entre eux des ordinateurs.

2183-199 ***Technicien, technicienne en informatique***

Technicien ou technicienne de l'informatique dont l'activité professionnelle est d'élaborer des programmes destinés au traitement des données par ordinateur en respectant une codification logique en vue du développement et de l'implantation de systèmes informatisés.

2189-114 ***Technicien, technicienne en statistiques***

Spécialiste des techniques de la statistique qui exécute diverses tâches techniques reliées aux études statistiques, la cueillette et le traitement des données, la constitution de dossiers et d'échantillonnages, etc.

2319-142 ***Technicien, technicienne en aménagement urbain***

Spécialiste des techniques de l'aménagement urbain qui assiste l'urbaniste en exécutant les tâches techniques reliées au développement et à l'aménagement des villes et des zones périphériques.

2333-001 ***Technicien, technicienne en loisirs***

Spécialiste du loisir qui organise des activités récréatives de toutes natures pour des groupes, des associations ou des organismes et qui aide ces clientèles spécifiques à définir leurs besoins en matière de loisirs.

2333-009 ***Animateur, animatrice, spécialiste en gérontologie***

Spécialiste des techniques d'animation qui organise des activités récréatives adaptées aux besoins des personnes âgées et qui dispense des services d'aide et d'écoute.

2333-010 ***Gérant, gérante de centre de loisirs***

Spécialiste du loisir qui s'occupe de la gestion, de la construction et de l'exploitation financière quotidienne de centres de loisirs communautaires ou autres. Travaille dans le but d'assurer un bon fonctionnement de l'organisme et de satisfaire les besoins des clients fréquentant le centre.

2333-113 ***Directeur, directrice de programmes de loisirs***

Spécialiste du loisir, qui met sur pied des programmes récréatifs pour des organismes, privés ou publics, des centres communautaires, des clubs ou associations et autres types d'institutions.

2333-114 ***Directeur, directrice de camp***

Spécialiste du loisir qui dirige les activités dans des camps de vacances; conçoit des programmes d'activités adaptés aux besoins des campeurs et coordonne l'ensemble des services.

2333-118 ***Technicien, technicienne en travail social***

Agent, agente des services sociaux qui intervient auprès des individus, des groupes et des collectivités en vue de trouver des solutions réalistes aux problèmes qui les confrontent, d'entreprendre un travail de prévention et de favoriser leur développement social. Rend des services directs aux clientèles en tenant compte des ressources du milieu en vue d'une meilleure adaptation sociale.

2333-122 ***Moniteur, monitrice de loisirs***

Spécialiste des techniques du loisir qui organise et dirige des activités récréatives de toutes natures en fonction des besoins de clientèles spécifiques.

2333-126 ***Moniteur, monitrice de camp***

Spécialiste des techniques du loisir qui organise et dirige des activités récréatives de toutes natures adaptées aux besoins des campeurs et qui supervise l'ensemble des activités du camp.

2333-134 ***Aide familial, aide familiale***

Employé ou employée des services sociaux dont la fonction est d'assurer, pendant une période temporaire et à domicile, des activités ménagères et familiales auprès de personnes âgées, handicapées ou malades en vue de veiller au mieux-être de ces personnes.

2349-114 ***Technicien, technicienne en sciences juridiques***

Spécialiste des techniques juridiques qui assiste l'avocat ou le notaire en examinant les données juridiques nécessaires à la préparation des dossiers et des plaidoyers.

2349-126 ***Examinateur, examinatrice des titres de propriété***

Spécialiste des techniques juridiques qui rassemble les documents qui sont nécessaires pour établir les titres de propriété, pour déterminer les emplacements légaux aux transactions et vérifier la désignation cadastrale des propriétés.

2349-134 ***Greffier-audiencier, greffière-audiencière***

Spécialiste des techniques judiciaires qui voit au déroulement des procédures entourant les audiences des tribunaux, s'acquitte de certaines procédures relevant de sa compétence et de diverses tâches administratives nécessaires au fonctionnement des tribunaux.

2353-134 ***Bibliotechnicien, bibliotechnicienne***

Spécialiste des techniques de la bibliothéconomie qui effectue diverses tâches reliées à la classification et à l'utilisation des livres et périodiques dans les bibliothèques et les centres de documentation.

2359-001 ***Technicien, technicienne en documentation***

Spécialiste des techniques de la documentation qui réunit, classe et conserve des documents imprimés, audiovisuels ou autres par des individus, des organismes, des services publics, etc.

2399-118 ***Agent, agente au classement des détenus dans les pénitenciers***

Spécialiste de la réadaptation qui travaille à la réinsertion sociale des détenus dans les établissements pénitentiaires dans le but d'aider ces derniers à répondre à leurs besoins psycho-sociaux, professionnels, scolaires, personnels.

2731-118 ***Éducateur, éducatrice en services de garde***

Spécialiste de l'éducation qui intervient auprès des enfants de 0 à 12 ans fréquentant différents types de services de garde. Planifie, organise et anime les différentes activités reliées au programme éducatif du service de garde, voit à la satisfaction des besoins socio-affectifs, physiologiques, psycho-moteurs et cognitifs des enfants.

2792-122 ***Professeur, professeure d'art dramatique***

Spécialiste dans l'enseignement de l'art dramatique dont l'activité professionnelle est de montrer les techniques du théâtre selon des méthodes choisies afin de préparer les élèves à devenir comédiens et comédiennes au théâtre, au cinéma et à la télévision.

2792-126 ***Professeur, professeure de danse***

Spécialiste de la danse qui enseigne, explique et démontre les pas et les figures de danse, soit pour le ballet, la danse sociale, la danse de groupe, la claquette, la danse moderne ou la comédie musicale.

2795-001 ***Technicien, technicienne en éducation spécialisée***

Spécialiste de la réadaptation qui intervient auprès d'individus ou de groupe qui éprouvent des difficultés d'adaptation dues à des problèmes physiques, intellectuels, sociaux ou affectifs.

2795-126 ***Éducateur, éducatrice spécialisé(e) (personnes handicapées de la vue)***

Spécialiste qui travaille à l'éducation des personnes ayant un handicap visuel en les faisant participer à des activités d'apprentissage et de formation visant à développer leurs aptitudes et leur autonomie.

2797-001 ***Moniteur, monitrice de conduite d'une motocyclette***

Personne qui donne des cours pratiques de conduite de motocyclette.

2797-002 ***Instructeur, instructrice en conduite de véhicules automobiles***

Personne qui enseigne la conduite des véhicules automobiles et les règlements de la circulation.

2797-122 ***Instructeur, instructrice pilote d'avion***

Spécialiste de l'aéronautique qui enseigne aux élèves pilotes, la théorie et la pratique du pilotage, afin qu'ils répondent aux standards d'épreuves des autorités compétentes de l'aviation civile.

2797-146 ***Moniteur, monitrice de conduite automobile***

Formateur, formatrice dans le domaine de la sécurité routière, spécialisé(e) dans l'enseignement pratique de la conduite automobile à un individu sur la route. Élabore les plans de séance de cours ainsi que les moyens d'évaluation appropriés à l'apprentissage de la conduite d'un véhicule. Ceci dans le but de former des conductrices et conducteurs prudents, respectueux des lois et conscients des dangers de la route.

2799-004 ***Technicien, technicienne en audio-visuel (scolaire)***

Spécialiste des techniques de l'audio-visuel qui travaille en milieu scolaire, où il apporte son appui technique dans le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils et instruments audio-visuels.

3119-112 ***Acupuncteur, acupunctrice***

Spécialiste de la santé qui soigne les malades à l'aide de fines aiguilles qu'il introduit en des points précis des tissus ou des organes afin de rétablir l'équilibre énergétique de l'organisme.

3119-122 ***Kinésithérapeute***

Praticien, praticienne des services de la santé dont l'activité professionnelle est d'exercer le massage thérapeutique et ses connaissances des mouvements du corps selon la kinésithérapie afin de redonner une fonction motrice normale ou un maximum d'adaptation au handicap physique.

3131-001 ***Infirmier, infirmière en santé du travail***

Spécialiste des sciences infirmières qui dispense des services de soins d'évaluation, de prévention et de surveillance de la santé en milieu de travail. Oeuvre auprès des employés en collaboration avec les différents services de santé au travail. Vise à favoriser le bien-être et le rendement du personnel au travail en fonction d'objectifs de promotion de la santé et de la sécurité au travail.

3131-114 ***Infirmier, infirmière scolaire***

Spécialiste des sciences infirmières qui dispense des soins et fait de la prévention en matière de santé en milieu scolaire pour amener l'élève à adopter de saines habitudes de vie.

3131-130 ***Infirmier, infirmière***

Spécialiste des sciences infirmières qui dispense des soins aux malades, applique les prescriptions des médecins et fait de la prévention en matière de santé.

3131-138 ***Infirmier, infirmière psychiatrique***

Spécialiste des sciences infirmières qui dispense les soins aux malades atteints de troubles psychiques en appliquant les prescriptions du psychiatre et des autres spécialistes (ergothérapeute, psychologue, travailleur social).

3134-001 ***Puériculteur, puéricultrice***

Auxiliaire médical ou auxiliaire médicale des services de la santé dont la fonction est d'assurer la surveillance des enfants en bas âge, soit en milieu hospitalier, soit dans un établissement d'accueil ou à domicile, et de veiller à ce qu'ils reçoivent les soins de santé, d'alimentation et d'hygiène dont ils ont besoin.

3134-110 ***Infirmier, infirmière auxiliaire***

Auxiliaire médical ou auxiliaire médicale des services de la santé dont la fonction est d'assurer les soins généraux d'hygiène, de santé physique ou psychologique aux malades en milieu hospitalier ou à domicile, conformément aux prescriptions des médecins en vue de contribuer à la prévention de la maladie, au traitement de celle-ci, ainsi qu'à la réadaptation des patients ou des patientes.

3137-001 ***Thérapeute en réadaptation physique***

Spécialiste des techniques de réadaptation qui aide les malades et les personnes handicapées à retrouver l'usage normal de leurs membres par des exercices de physiothérapie.

3137-134 ***Masséothérapeute***

Spécialiste de la santé qui traite le malade par des massages généraux ou locaux, manuels ou par l'intermédiaire d'appareils de massage. Vise à redonner à la personne un meilleur fonctionnement en soulageant les douleurs ou en rétablissant l'équilibre des énergies, dans le but de chasser les déchets, redonner la souplesse ou améliorer la circulation périphérique.

3139-110 ***Infirmier, infirmière en chirurgie***

Spécialiste des techniques infirmières qui assiste l'équipe de chirurgie dans la salle d'opération en exécutant diverses tâches nécessaires au déroulement des interventions chirurgicales.

3139-114 ***Ludothérapeute***

Spécialiste qui soigne les personnes atteintes de maladies ou de troubles psychiques en ayant pour objectif l'intégration sociale et l'épanouissement des sujets traités.

3139-122 ***Technicien, technicienne en audiologie***

Spécialiste des techniques de l'audiologie qui, sous la surveillance d'un médecin ou d'un audiologue, administre les tests visant à détecter les troubles de l'audition et à évaluer l'acuité auditive.

3154-110 ***Opticien, opticienne d'ordonnances***

Spécialiste des techniques de l'optique qui exécute les ordonnances des ophtalmologistes et des optométristes et qui vend et ajuste les lunettes, les lentilles cornéennes et autres instruments d'optiques.

3155-110 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en médecine nucléaire***

Spécialiste des techniques de la médecine nucléaire qui assiste les médecins dans l'utilisation de substances radioactives à des fins thérapeutiques.

3155-114 ***Technicien, technicienne en radiologie diagnostique***

Spécialiste des techniques de la radiologie qui assiste le médecin en manipulant les appareils à rayons X servant à établir les diagnostics.

3155-118 ***Technicien, technicienne en radiothérapie***

Spécialiste des techniques de la radiologie qui assiste les médecins dans l'utilisation des rayons X et autres types de radiations ionisantes pour le traitement des maladies.

3156-001 ***Technicien, technicienne en santé animale***

Spécialiste des techniques de la médecine vétérinaire qui assiste les vétérinaires et qui dispense des soins aux animaux dans les laboratoires, les fermes d'élevage, les animaleries, etc.

3156-002 ***Technicien, technicienne en chimie-biologie***

Spécialiste des techniques de la chimie et de la biologie qui exécute diverses tâches techniques dans les laboratoires des centres de recherches et des industries.

3156-003 ***Technicien, technicienne en hématologie***

Spécialiste des techniques de l'hématologie qui effectue diverses tâches dans les laboratoires de recherche sur les maladies du sang et dans les hôpitaux.

3156-114 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en cytologie***

Spécialiste des techniques de la cytologie qui assiste les pathologistes et les biologistes dans l'étude de la cellule, de sa structure et de ses propriétés.

3156-118 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en histologie***

Spécialiste des techniques de l'histologie qui assiste les pathologistes et les biologistes dans l'étude des tissus organiques, de leur structure et de leurs propriétés.

3156-126 ***Technicien-spécialiste, technicienne-spécialiste en microbiologie***

Spécialiste des techniques de la microbiologie qui assiste les médecins et les biologistes dans l'étude des micro-organismes (bactéries, virus, microbes).

3156-130 ***Technicien, technicienne de laboratoire vétérinaire***

Spécialiste des techniques de la médecine vétérinaire qui assiste les chercheur(ses) et les vétérinaires dans le travail de laboratoire. Effectue des tâches techniques en vue non seulement de fournir les données utiles au diagnostic et aux traitements de diverses maladies ou infections chez les animaux mais aussi dans le but d'assurer la protection des humains.

3158-134 ***Technicien, technicienne de laboratoire médical***

Spécialiste des techniques de laboratoire médical qui assiste les médecins et les biologistes en effectuant le travail technique relié aux analyses et aux expériences.

3157-001 ***Hygiéniste en périodontie***

Spécialiste de l'hygiène dentaire qui administre sous la surveillance du périodontiste des soins préventifs et renseigne sa clientèle sur l'hygiène de la bouche et des dents.

3157-110 ***Hygiéniste dentaire***

Spécialiste de la santé dentaire qui applique les règles de l'hygiène buccale et les méthodes scientifiques de contrôle et de prévention des affections bucco-dentaires.

3157-114 ***Assistant, assistante dentaire***

Auxiliaire médical ou auxiliaire médicale des services de la santé dont la fonction est d'assister les dentistes durant le traitement dentaire en disposant les instruments, le matériel et les médicaments de manière à rendre leur utilisation facile et d'exercer le travail de bureau requis en vue de l'accueil des patients et du suivi de leur dossier.

3157-126 ***Denturologiste***

Spécialiste des techniques de fabrication des prothèses dentaires qui conçoit, fabrique, répare et vend des prothèses dentaires mobiles.

3157-138 ***Technicien, technicienne dentaire***

Spécialiste des techniques dentaires qui fabrique et répare les prothèses, sur ordonnance d'un dentiste, d'un denturologiste ou d'un médecin, dans le but de remplacer les dents naturelles.

3157-142 ***Technicien, technicienne dentaire en céramique***

Spécialiste des techniques de fabrication des dents artificielles et de restauration des dents artificielles ou naturelles. Se spécialise dans la fabrication de dents et de pièces en porcelaine, tant pour des fins esthétiques que fonctionnelles. Travaille en laboratoire d'après les prescriptions du dentiste.

3157-146 ***Technicien, technicienne dentaire en couronnes et ponts***

Spécialiste des techniques de fabrication des couronnes, des incrustations et des prothèses partielles fixes. Travaille en laboratoire d'après les prescriptions du dentiste. Aide le dentiste indirectement à corriger les anomalies buccales dentaires des patients dans le but de rétablir et améliorer la santé dentaire.

3157-150 ***Technicien, technicienne dentaire en pièces de métal***

Spécialiste des techniques de fabrication des supports et des crochets de métal des prothèses dentaires partielles. Travaille en laboratoire d'après les prescriptions du dentiste. Aide ce dernier à corriger les anomalies de la dentition des patients dans le but de rétablir et améliorer la santé dentaire.

3157-154 ***Prothésiste en orthodontie***

Spécialiste des techniques de fabrication des prothèses qui fabrique et répare des appareils servant à redresser les dents et à corriger les imperfections de la dentition.

3159-001 *Technicien, technicienne en diététique*

Spécialiste des techniques de la diététique qui assure la bonne marche du service alimentaire et surveille l'application des règles d'hygiène alimentaire et de salubrité dans les établissements hospitaliers, commerciaux, industriels et sociaires, généralement sous la direction de diététistes.

3159-002 *Technicien, technicienne en diététothérapie*

Spécialiste des techniques de la diététothérapie qui surveille l'application des règles d'alimentation des malades élaborées par les diététothérapeutes dans les centres hospitaliers.

3159-004 *Technicien, technicienne en électrophysiologie médicale*

Spécialiste des techniques de diagnostic médical qui manipule les appareils électroniques servant à capter les mouvements ou les courants électriques émis par les organes examinés.

3159-012 *Audioprothésiste*

Spécialiste des prothèses auditives qui a la compétence de faire des expertises acoustiques, de vendre, de poser, d'ajuster ou de remplacer, sur prescription médicale, des prothèses auditives. Travaille en vue d'améliorer l'audition des malentendants.

3159-013 *Sage-femme*

Professionnelle de la santé, spécialisée en périnatalité qui, sous son entière responsabilité, assure la surveillance des grossesses et surtout effectue les accouchements se déroulant de façon normale. Accompagne la parturiente (personne qui accouche) dans le processus naturel de l'accouchement, assure la supervision nécessaire, les soins et les conseils à la femme enceinte, l'aide durant l'accouchement, les soins d'après naissance à la mère et au nouveau-né.

3159-110 *Prothésiste-orthésiste*

Spécialiste qui conçoit, fabrique et ajuste des prothèses pour remplacer un membre, en tout ou en partie, et des appareils orthopédiques pour corriger les difformités.

3159-122 *Technicien, technicienne en orthopédie-prothèse*

Spécialiste des techniques de fabrication des appareils prothétiques et orthopédiques qui assiste les prothésistes-orthésistes et qui répare les appareils.

3159-134 *Inhalothérapeute*

Spécialiste des techniques de régularisation des fonctions respiratoires qui assiste les anesthésistes et les médecins spécialisés dans le traitement des troubles respiratoires.

3159-138 *Technicien, technicienne en électro-encéphalographie*

Assistant, assistante du médecin spécialiste qui manipule l'électroencéphalographe pour l'examen des fonctions cérébrales. Effectue les tâches spécifiques à cet examen en vue non seulement de fournir les données nécessaires au diagnostic mais aussi dans le but de vérifier la guérison ou les progrès de la maladie des fonctions cérébrales.

3159-146 *Technicien, technicienne en électrocardiographie*

Spécialiste des techniques de diagnostic médical qui manipule l'électrocardiographe pour l'examen des fonctions cardiaques. Effectue les tâches relatives et spécifiques à cet examen dans le but de fournir les données nécessaires au diagnostic et au traitement des affections éventuelles.

3159-174 *Assistant, assistante technique en pharmacie*

Employé ou employée de commerce de détail de médicaments dont la fonction est d'assister le pharmacien ou la pharmacienne dans la préparation des ordonnances et de s'assurer de la composition exacte de chaque prescription médicale, à l'aide d'instruments de mesure appropriés.

3159-178 *Technicien, technicienne de salles d'autopsie*

Spécialiste des techniques de la thanatologie qui prépare les corps pour la dissection et assiste le pathologiste lors des autopsies. Travaille généralement dans un hôpital dans le but d'aider le pathologiste à déterminer les causes du décès du patient ou de la patiente.

3313-003 *Coordonnateur, coordonnatrice de mode*

Spécialiste de la mode qui est responsable de la qualité et de la cohérence de l'arrangement visuel d'une promotion de mode, par le biais de revues, de journaux, de défilés de mode et de rayons de mode. Travaille avec les différents intervenants du milieu de la mode afin de satisfaire les besoins vestimentaires des gens ou de stimuler de nouveaux besoins.

3313-004 *Coordonnateur, coordonnatrice de la production de la mode*

Spécialiste dans l'industrie manufacturière du vêtement qui, selon le programme de production, coordonne et active la progression du travail des différents ateliers de la manufacture et fait la distribution rationnelle du travail en vue de la fabrication d'articles vestimentaires tout en respectant les délais de production.

3313-006 *Auxiliaire en aménagement d'intérieur*

Aide-décorateur ou aide-décoratrice dont le métier est de seconder les décorateurs-ensembliers ou la décoratrice-ensembliere dans la préparation et le montage des décors ayant trait à l'aménagement intérieur d'appartements ou d'édifices commerciaux.

3313-007 *Styliste*

Spécialiste de la mode qui crée des modèles de vêtements et accessoires en tenant compte des tendances de la mode et des besoins de la clientèle.

3313-008 Technicien, technicienne du design industriel

Spécialiste des techniques du design industriel qui assiste le designer dans la conception et le développement de produits manufacturés en série. Contribue à faire d'un produit un objet distinct en lui donnant l'originalité et la personnalité nécessaires pour mieux compétitionner sur le marché.

3313-110 Etalagiste

Décorateur ou décoratrice dont le métier est de concevoir et de monter des décors de vitrines, d'étalages de marchandises ou de kiosques d'exposition en établissant, au préalable, un arrangement harmonieux d'objets et de couleurs à l'aide de croquis ou de maquettes, en vue de la réalisation concrète de projets de décoration.

3313-114 Décorateur-ensembler, décoratrice-ensembleire

Spécialiste qui conçoit des ensembles décoratifs et des aménagements d'intérieurs (appartements, bureaux, etc.) en fonction de critères esthétiques et fonctionnels.

3313-118 Dessinateur-modéliste, dessinatrice-modéliste de meubles

Spécialiste du dessin qui crée des modèles de meubles et d'articles de mobilier d'appartement, de bureau, ou de commerce, selon les tendances de la mode et les techniques de fabrication appropriées. Voit à une production réalisable afin de satisfaire à la fois le but de rentabilité de l'industrie et le goût de confort des consommateurs et consommatrices.

3313-122 Décorateur, décoratrice (cinéma, télévision, théâtre)

Spécialiste de la décoration qui crée des décors pour le théâtre, le cinéma, et la télévision en se servant d'informations disponibles dans les archives et les bibliothèques (observations, illustrations, textes), ceci pour se familiariser avec la période à représenter.

3313-130 Fourreur-modéliste, fourreuse-modéliste

Spécialiste du dessin de mode qui crée des modèles et prépare des patrons de vêtements en fourrure, manteaux, capes, jaquettes, etc., en tenant compte des styles en vogue et du type de clientèle visée. Par sa compétence, assure le bien-être et répond aux exigences esthétiques des hommes et des femmes qui portent ces fourrures.

3313-134 Modéliste en vêtements

Spécialiste du dessin de mode de la forme qui crée des modèles et prépare des patrons pour la confection de nouveaux vêtements, selon les modes nouvelles. Maintient une liaison étroite avec la fabrication, afin que non seulement les vêtements sortent sans déformation par rapport au modèle de base, mais aussi que les indications données soient claires et compatibles avec les aptitudes de la main-d'oeuvre. Par la somme de ses responsabilités, c'est le collaborateur le plus hautement qualifié de l'ensemble des services.

3313-142 Modéliste de chaussures

Dessinateur ou dessinatrice de l'industrie du cuir dont le métier est de concevoir ou de modifier des modèles de chaussures, à l'aide de dessins et d'esquisses, en vue de préparer des patrons pour le compte des manufacturiers.

3313-146 Modéliste en textiles

Spécialiste du dessin de mode qui crée des motifs pour les tissus en choisissant le type de tissage, la couleur, le grossseur des fils, etc.

3313-158 Modéliste en céramique

Artisan-créateur, artisane-créatrice de modèles d'objets en céramique, spécialisé(e) dans l'art de fabriquer différents modèles de poteries en se basant sur la propriété des argiles, de former avec l'eau une pâte plastique.

3313-162 Dessinateur, dessinatrice de mode féminine

Spécialiste dans le domaine de la confection de vêtements. Crée des vêtements en se basant sur les tendances de la mode et en se servant de modèles de vêtements parus dans des défilés et revues de mode dans le but de produire les ébauches de vêtements qu'une compagnie mettra ultérieurement sur le marché. Répond aux besoins de confort et d'esthétique de l'être humain.

3314-118 Graphiste (Dessinateur commercial, dessinatrice commerciale)

Technicien ou technicienne dont l'art est de communiquer, de transmettre une idée ou un message par des moyens visuels. Crée et exécute des conceptions graphiques, des illustrations et des dessins pour des journaux, des livres, d'autres publications, des enseignes, des affiches et des tableaux d'affichage, des cartes d'affaires, des pochettes de disque et des pauses commerciales à la télévision.

3314-134 Caricaturiste

Spécialiste du dessin qui utilise une technique consistant, par le choix et l'accentuation de détails, à révéler ou à exagérer certains aspects d'un événement ou du caractère d'une personnalité.

3314-136 Maquettiste

Spécialiste du graphisme qui dessine des maquettes devant servir à la préparation de réclames publicitaires ou à l'illustration de livres, revues et journaux et qui effectue le montage de différents éléments (textes, illustrations, photos).

3314-140 Assistant-réalisateur, assistante-réalisatrice du film d'animation

Spécialiste des techniques du cinéma d'animation qui dessine les décors des différentes scènes du dessin animé. Travaille dans le but de veiller à la bonne marche des scènes présentées et ainsi offrir un bon spectacle au public.

3314-146 ***Lettreur, lettreuse***

Artisan ou artisane dont le métier est de tracer à main levée des lettres et des chiffres de grandeurs et de styles variés sur des vitrines et sur des véhicules automobiles avec de la peinture et des pinceaux, à des fins publicitaires.

3315-001 ***Photographe de mode***

Spécialiste du concept de l'image qui travaille en étroite collaboration avec sa clientèle (manufacturier, maison de publicité, boutique, revues). Prend des photographies de personnes, lesquelles photos seront publiées dans les journaux, les magazines de mode ou autres publications semblables.

3315-110 ***Photographe***

Artisan ou artisane dont le métier est de photographier des gens, des lieux ou des objets, et de développer les épreuves de ces photographies par des procédés techniques de laboratoire en tenant compte des types d'appareils et de films, en vue de créations artistiques ou de productions commerciales.

3315-118 ***Photographe publicitaire***

Photographe spécialisé dans le domaine de la publicité dont le travail consiste à mettre en valeur une marchandise, un produit par les techniques de la photographie.

3315-130 ***Photographe de presse***

Photographe spécialisé qui enregistre sur films des événements d'actualité particuliers ou imprévus. Établit les faits de base en vue de légender ses photos qui seront publiées dans un magazine, un journal ou autres publications connues. Reconstitue ainsi pour les lecteurs un événement en tenant compte de l'idéologie sociale du journal auquel il ou elle est attaché(e).

3315-178 ***Cadreur, cadreuse de télévision***

Spécialiste des techniques de la télédiffusion qui manipule la caméra et, selon les directives du réalisateur ou du directeur technique, compose les images qui apparaissent sur l'écran.

3319-162 ***Metteur en page-encolleur, metteuse en page-encolleuse***

Technicien, technicienne en arts graphiques qui dispose et assemble sur une feuille de montage, les différentes composantes d'une maquette, afin d'obtenir un produit fini propre à la reproduction.

3319-202 ***Décorateur, décoratrice étalagiste***

Spécialiste de la décoration qui s'efforce de créer et d'aménager une présentation agréable et attrayante des produits offerts aux consommateurs ou consommatrices pour satisfaire leurs besoins.

3319-230 ***Fleuriste***

Artisan ou artisane dont le métier est de créer et de composer des arrangements de fleurs naturelles ou artificielles, de plantes vertes, séchées ou autres, à l'aide des techniques de décoration florale et des exigences de la clientèle, en vue de la vente commerciale.

3330-002 ***Script, scripte***

Personne qui s'occupe de tous les détails techniques relatifs à la production d'un film ou d'une émission. Travaille directement sur le plateau et assiste le (la) réalisateur(trice). Contribue activement à développer et perfectionner une production artistique dans le but d'obtenir un excellent résultat.

3330-003 ***Régisseur, régisseuse (cinéma, radio, télévision, théâtre)***

Personne qui assiste le réalisateur, la réalisatrice en s'occupant de l'organisation matérielle des représentations théâtrales ou des productions radiophoniques, télévisuelles ou cinématographiques.

3330-005 ***Réalisateur, réalisatrice à la radio***

Spécialiste dans le monde des communications-radio qui est chargé de la concrétisation d'une idée dont il peut être l'instigateur ou qu'on lui propose. Coordonne le travail du personnel et leur donne les instructions quant à l'atmosphère désirée et la manière de traiter et de présenter le sujet. Établit le déroulement de l'émission afin de présenter aux auditeurs une émission divertissante.

3332-002 ***Musicien, musicienne populaire***

Spécialiste de l'expression artistique musicale qui crée, interprète des arrangements musicaux afin de plaire et de satisfaire les besoins de son auditoire.

3332-138 ***Chanteur, chanteuse populaire***

Spécialiste de la musique vocale qui interprète et peut créer des chansons populaires afin de plaire et de satisfaire les besoins de son auditoire.

3335-110 ***Acteur, actrice***

Artiste qui interprète des rôles au théâtre, à l'écran ou tout autres publics. Son objectif principal est de faire naître un personnage devant son auditoire afin d'assurer une appréciation de celui-ci.

3335-114 ***Mime***

Artiste qui exprime des sentiments ou reproduit des situations par des gestes, des attitudes et des jeux de physionomie, sans faire appel à la parole.

3337-114 ***Annonceur-présentateur, annonceuse-présentatrice***

Spécialiste du domaine de la radio et de la télévision qui anime, dirige, présente les diverses parties d'une émission radiophonique ou télédiffusée. Véhicule des messages et doit s'organiser pour que ceux-ci soient bien transmis.

3337-122 ***Animateur, animatrice***

Spécialiste du domaine de la radio et de la télévision dans le monde des communications qui présente au public des amuseurs, des orateurs ou des célébrités et préside généralement au déroulement du spectacle ou du programme. Divertit le public par le chant, des plaisanteries, de la danse, etc.

3339-110 ***Chef accessoiriste***

Responsable chargé d'identifier, de trouver les accessoires nécessaires à la mise en scène au cinéma, au théâtre ou à la télévision lesquels seront utilisés pour faire vivre une époque et une culture en harmonie avec un contenu futur, actuel ou passé.

3339-116 ***Technicien, technicienne d'effets spéciaux***

Spécialiste des techniques de l'audiovisuel qui est responsable de la création d'effets spéciaux (trucages optiques, effets sonores, etc.) à la radio, à la télévision, au cinéma ou au théâtre.

3339-120 ***Eclairagiste (cinéma, télévision, théâtre)***

Spécialiste des techniques de l'éclairage scénique qui est responsable des jeux de lumière au théâtre, au cinéma ou à la télévision. Son rôle consiste à créer, selon diverses méthodes, des atmosphères correspondant adéquatement à une demande précise visant à satisfaire une équipe de travail ainsi qu'un auditoire.

3339-126 ***Technicien, technicienne de production (télévision)***

Spécialiste des techniques de l'audiovisuel qui assiste le personnel de production dans la réalisation des émissions de télévision, soit en dirigeant l'action dans le studio, soit en secondant le réalisateur pour présenter une bonne émission aux téléspectateurs.

3339-199 ***Graphologue***

Technologue de l'interprétation de l'écriture dont l'activité professionnelle est d'étudier les documents écrits à la main, conformément aux grilles d'analyse et à l'aide des instruments appropriées, en vue de découvrir la signification psychologique des caractéristiques de la personne.

3351-194 ***Secrétaire de rédaction***

Spécialiste de l'information qui participe au contrôle ainsi qu'à la préparation des textes en vue de leur publication dans divers journaux. Son rôle principal et habituel est d'effectuer la coordination du travail à l'intérieur de la salle des nouvelles et de monter les bulletins de nouvelles de façon à assurer une diffusion de l'information selon son importance.

3710-142 ***Entraîneur, entraîneuse d'équipes de sportifs amateurs***

Spécialiste de l'entraînement qui prépare les équipes d'amateurs à la performance sportive par des exercices appropriés. Enseigne les principes et règlements des sports de compétition. Développe chez l'athlète le goût et le désir de se mesurer aux difficultés et de les surmonter.

3719-001 ***Pourvoyeur, pourvoyeuse de chasse et pêche***

Personne qui est responsable de l'administration d'un territoire de chasse ou de pêche et qui s'occupe de l'hébergement, des services, de l'équipement, etc.

3719-114 ***Guide de chasse et de pêche***

Accompagnateur ou accompagnatrice dont la fonction est de conseiller sa clientèle à l'occasion d'un voyage de chasse ou de pêche et de les conduire où le gibier et le poisson sont les plus abondants en proposant un itinéraire et des étapes de repos, en vue d'assurer leur sécurité.

4111-110 ***Secrétaire***

Employé ou employée de secrétariat dont la fonction est de rédiger et de dactylographier la correspondance, de répondre aux renseignements et de classer les documents de nature commerciale, à l'aide des méthodes et de la terminologie appropriée, en vue de la bonne organisation du travail de bureau.

4111-111 ***Secrétaire de direction (bureau)***

Personne qui assiste un patron en effectuant le travail de bureau et en exécutant à l'occasion d'autres types de tâches (administration, relations avec la clientèle, etc.).

4111-112 ***Secrétaire juridique***

Employée ou employée de secrétariat dont la fonction est de rédiger et de dactylographier la correspondance, de répondre aux renseignements et de classer les documents de nature juridique tels que citations à comparaître, assignations, etc., à l'aide des méthodes et de la terminologie appropriées, en vue de la bonne organisation du travail de bureau.

4111-113 ***Secrétaire médical, secrétaire médicale***

Employé ou employée de secrétariat dont la fonction est de rédiger et de dactylographier la correspondance, de répondre aux renseignements et de classer les documents de nature médicale, tels que fiches de rendez-vous, dossiers des patients ou des patientes, etc., à l'aide des méthodes et de la terminologie appropriées, en vue de la bonne organisation du travail de bureau d'une clinique médicale ou d'un hôpital.

4111-118 ***Sténodactylo***

Employé ou employée de secrétariat dont la fonction est de noter, d'une manière abrégée et simplifiée, à la vitesse de la parole, des éléments d'une dictée, d'une conversation ou d'un discours, à l'aide de signes conventionnels, en vue de la transcription dactylographiée de ces éléments.

4113-001 Opérateur, opératrice d'unité de vidéotex

Technicien, technicienne des communications écrites et graphiques spécialisé(e) dans la médiatique qui opère une console de création de pages en mode vidéotex. En collaboration avec le graphiste et sous la supervision de l'éditeur(trice), enregistre de façon claire et précise les informations textuelles dans une page donnée. Participe à l'élaboration d'un moyen de communication qui répond aux attentes de la cité câblée de demain tout en étant une des principales voies d'accès à l'ère de l'information.

4113-123 Opérateur, opératrice d'unité de traitement de texte

Employé ou employée de secrétariat dont la fonction est de dactylographier, de modifier et de mettre en mémoire des données, à l'aide d'une machine à traitement de texte et de ses composantes, en vue de l'exécution de travaux de bureau particuliers.

4113-124 Commis-dactylographe

Employé ou employée de secrétariat dont la fonction est de taper, à l'aide d'une machine à écrire électronique, des textes et des données à partir de notes manuscrites ou enregistrées sur bande magnétique, en vue d'assurer la bonne administration et le bon fonctionnement d'un bureau.

4113-126 Dactylographe

Employé ou employée de secrétariat dont la fonction est de taper, à l'aide d'une machine à écrire électronique, des textes et des données à partir de notes manuscrites ou enregistrées sur bande magnétique, en vue d'assurer la bonne administration et le bon fonctionnement d'un bureau.

4130-001 Comptable adjoint, comptable adjointe

Spécialiste de la comptabilité qui assiste le comptable dans la gestion de la comptabilité d'une entreprise, d'une industrie, etc. Fournit aux cadres supérieurs toute l'assistance technique requise pour la prise de décision. Son rôle consiste à conjuguer ses efforts avec les dirigeants(es) dans le but d'atteindre les objectifs de rentabilité visés.

4131-002 Commis à la fiscalité

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de produire les déclarations des revenus imposables des particuliers, des particulières et des petites entreprises, à l'aide de renseignements personnels et de formulaires réglementés.

4131-114 Assistant-comptable, assistante-comptable

Spécialiste des techniques comptables qui exécute diverses tâches reliées à la gestion de la comptabilité d'une entreprise, d'une industrie, etc.

4131-118 Commis du service de la paie

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de calculer les salaires à payer d'après le nombre d'heures de travail effectuées et les diverses prélèvements fiscaux, tels qu'impôts, assurance-chômage, cotisation syndicale, etc., en vue de la préparation de chèques de paie du personnel d'une entreprise.

4131-126 Commis aux prix de revient

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de calculer le coût des salaires et des matières premières, les frais généraux et les autres dépenses d'exploitation à l'aide de données administratives mises régulièrement à jour dans des registres en vue de rendre compte de l'inventaire et de la répartition des dépenses d'une entreprise.

4131-134 Commis à la comptabilité

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de vérifier l'exactitude des transactions financières et commerciales par un contrôle mathématique de données administratives apparaissant dans les livres comptables d'une entreprise.

4131-146 Commis au budget

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de préparer le budget à partir de l'étude et de l'analyse du budget précédent et à l'aide des prévisions de recettes et de dépenses d'une entreprise.

4131-150 Commis chargé(e) des soldes des comptes à recevoir

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est d'assurer le suivi comptable de la facturation à la réception des paiements provenant de la clientèle d'une entreprise ou d'un commerce à l'aide de données informatisées ou manuscrites.

4131-154 Commis à la facturation

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de préparer les factures et les déclarations écrites concernant la vente et la livraison des marchandises achetées par la clientèle d'une entreprise ou d'un commerce, en recueillant les renseignements nécessaires pour tenir à jour les comptes mis en recouvrement.

4133-110 Caissier, caissière d'institution financière

Employé ou employée de banque dont la fonction est d'inscrire les opérations bancaires effectuées au guichet, telles que dépôts, retraits, etc., à l'aide d'une caisse ou d'autres machines de bureau, en vue d'exercer un contrôle sur les entrées et les sorties de fonds dans un établissement bancaire.

4135-110 Commis d'assurances

Commis spécialisé(e) dans le domaine des assurances qui exécute diverses tâches reliées à la conclusion et à l'application des conditions des contrats d'assurance.

4143-110 *Opérateur, opératrice d'ordinateur*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est d'utiliser un ordinateur et les équipements périphériques conventionnels et d'enregistrer les informations à être traitées, par ce dernier à partir d'une console, en vue d'assurer la réalisation des travaux demandés.

4143-112 *Analyste de l'information*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de réaliser divers services de bureau, tels que l'analyse de la paie ou l'analyse financière ainsi que l'inventaire, etc., à l'aide d'un micro-ordinateur et des programmes de logiciels, en vue d'assurer la bonne administration d'une entreprise.

4143-114 *Opérateur, opératrice de matériel périphérique d'ordinateur*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de faire fonctionner un petit ordinateur à l'aide de logiciels contenant divers services d'administration, tels que paye, comptabilité, inventaire, analyse financière, etc., en vue du traitement informatisé des travaux de bureau.

4143-140 *Agent, agente de saisie des données*

Employé, employée de l'administration dont la fonction est d'introduire des données dans l'ordinateur central, ou sur disques et des rubans, à l'aide d'un clavier muni d'un écran de visualisation, en vue de mettre ces données en mémoire.

4143-142 *Opérateur, opératrice sur machine à écran cathodique*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de diriger et de contrôler le fonctionnement d'une machine à écran cathodique servant au traitement des données informatisées, conformément aux instructions fournies et à l'aide du matériel approprié, en vue de la mise en mémoire et de l'analyse des informations reçues.

4151-110 *Coordonnateur, coordonnatrice de la production*

Personne qui est responsable des opérations de production dans le domaine de l'administration, qui organise l'utilisation maximale des ressources humaines et matérielles d'une entreprise manufacturière. Coordonne les activités de production en vue de rentabiliser l'entreprise au maximum.

4155-122 *Commis aux approvisionnements*

Commis dans le domaine de la gestion des stocks qui s'occupe d'établir les commandes de matériel pour une entreprise industrielle, commerciale ou gouvernementale. Voit à l'approvisionnement adéquat de l'entreprise et évalue ses besoins futurs pour assurer une bonne marche de l'établissement.

4159-001 *Estimateur, estimatrice en imprimerie*

Personne qui est chargée de l'évaluation des commandes et de l'estimation des travaux à exécuter dans une imprimerie. Travaille dans le but de produire des imprimés à un prix compétitif tout en se gardant une marge raisonnable de profit.

4161-110 *Archiviste médical, archiviste médicale*

Personne qui est préposée à la conservation des dossiers médicaux et des données statistiques relatives aux malades dans un hôpital ou une clinique.

4161-134 *Commis au classement*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de faire le tri de lettres, de factures, de formulaires, de documents divers et de les classer selon un ordre alphabétique, numérique ou chronologique, pour en faciliter l'accès.

4169-130 *Documentaliste*

Personne travaillant dans le domaine des communications. Lit les journaux, les magazines, les revues de presse et autres périodiques afin d'y relever les articles valables et intéressants.

4171-118 *Réceptionniste*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est d'accueillir, de renseigner les personnes qui se présentent dans un bureau ou dans un établissement et de les adresser au personnel ou aux services compétents afin d'assurer la communication entre l'entreprise et le public.

4171-122 *Préposé, préposée aux renseignements*

Employé ou employée des services d'accueil dont la fonction est de répondre aux demandes de renseignements des personnes concernant les services, les activités ou les commodités disponibles dans un établissement ou dans un lieu donné.

4171-130 *Réceptionniste-téléphoniste*

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est de recevoir les appels téléphoniques, de renseigner les personnes et d'acheminer leur appel au personnel ou aux services compétents, en vue d'assurer la communication entre l'entreprise et le public.

4190-118 *Surveillant, surveillante d'employés de bureau*

Technicien, technicienne spécialisé(e) en administration qui assure la supervision technico-administrative de certaines activités reliées au soutien administratif. Coordonne, dirige et surveille le travail des employés de bureau dans une unité administrative.

4190-122 ***Chef commis d'hôtel***

Gestionnaire de l'hébergement hôtelier, dans le service de la réception, qui surveille et coordonne le travail des employés chargés d'accueillir, de renseigner et d'inscrire les clients de l'hôtel. Définit le travail et planifie les tâches, en contrôle l'exécution selon les critères de l'hôtel. Dirige et contrôle une procédure ordonnée et efficace, surveille la qualité de l'accueil, etc. en vue de donner entière satisfaction aux clients de l'hôtel.

4192-110 ***Estimateur, estimatrice d'assurances***

Spécialiste de l'estimation en assurance qui fait enquête sur les circonstances d'un sinistre (accident, perte de biens, catastrophe, etc.). Son rôle consiste à évaluer, étudier, sanctionner et régler les réclamations en dommages et négocier un juste règlement entre la société et l'assuré(e) et ce à la satisfaction des deux parties.

4192-118 ***Examinateur, examinatrice des réclamations***

Spécialiste du domaine des assurances qui est responsable de l'évaluation du règlement des réclamations exigées par les assuré(es) victimes d'un sinistre. Vérifie la responsabilité ou non responsabilité de la compagnie lors d'un sinistre, dans le but d'évaluer les sommes d'argent à verser par la compagnie aux personnes sinistrées.

4193-001 ***Technicien, technicienne en tourisme***

Spécialiste du tourisme qui, de par ses connaissances, travaille activement à la promotion de l'industrie du tourisme d'une région. Organise différentes activités afin de mettre en valeur, dans le cadre du développement, les atraits touristiques (artisanat régional, gastronomie locale, etc.) du milieu.

4193-110 ***Agent, agente de voyages***

Spécialiste du tourisme qui vend des voyages et offre des services aux voyageurs: réservations d'avion, d'hôtel, préparation d'itinéraires, etc.

4194-110 ***Commis-réceptionniste d'hôtel***

Commis qui dans un établissement hôtelier, reçoit les clients qui se présentent pour obtenir une chambre. Son rôle consiste à fournir les renseignements nécessaires à la clientèle en séjour, tels que les services et les règlements internes ainsi que d'autres informations concernant les attraits touristiques de la région. Veille à donner satisfaction à la clientèle en acheminant les demandes particulières aux divers services concernés.

4195-110 ***Commis au service du personnel***

Commis qui est chargé d'accueillir et de renseigner les personnes qui font une demande d'emploi dans une entreprise ou un service public. Établit les relations entre le personnel et la direction de l'entreprise.

4197-114 ***Commis de bureau***

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est d'exécuter les travaux généraux de bureau, comme la dactylographie de textes et leur classement, à l'aide des méthodes et de la terminologie appropriées en vue de la bonne organisation du travail de bureau.

4199-154 ***Coordonnateur, coordonnatrice du transport de voyageurs par autobus***

Spécialiste du transport en commun qui est responsable de la coordination des activités d'un service de transport de voyageurs par autobus dans le but d'assurer un meilleur service aux usagers. Aide les gens dans leurs déplacements en leurs fournissant un service de transport adéquat et correspondant à leurs besoins.

4199-158 ***Commis de bureau municipal***

Employé ou employée de l'administration dont la fonction est d'exécuter les travaux généraux de bureau, comme dactylographie de textes et leur classement, à l'aide des méthodes et de la terminologie appropriées, en vue de la bonne organisation du travail de bureau dans une municipalité.

4199-214 ***Technicien, technicienne de recherche, enquête et sondage***

Spécialiste des techniques du sondage qui est chargé de faire des enquêtes auprès de groupes ciblés. Fait des enquêtes à partir d'entrevues, d'observations de groupes et de questionnaires précis. Travaille dans le but de connaître les points de vue et habitudes de la population en général afin d'en faire part aux organismes désirant répondre aux besoins de ces populations.

4199-266 ***Huissier, huissière***

Officière ou officier des services juridiques dont l'activité professionnelle est de signifier les actes de procédures émanant des tribunaux, en faisant les démarches nécessaires afin de rejoindre les destinataires ou afin d'exécuter l'ordre de la Cour.

5130-114 ***Gérant, gérante de commerce de détail***

Responsable commercial ou responsable commerciale dont la fonction est de gérer les opérations commerciales et financières d'un établissement spécialisé dans la vente au détail, à l'aide du personnel et en conformité avec différents programmes d'administration relatifs à la vente de marchandises.

5131-001 ***Estimateur, estimatrice en électricité***

Evaluateur ou évaluatrice des services d'estimation d'électricité dont la fonction est de déterminer les coûts de travaux de montage d'installations électriques, à l'aide de méthodes de planification et de contrôle des prix, en vue de l'établissement d'un plan de soumission.

5131-002 ***Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériel technique***

Personne qui est spécialisée dans la vente de matériel technique (tel que les instruments de précision destinés à l'industrie) et qui est en mesure de conseiller la clientèle.

5131-122 ***Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne d'instruments et de machines agricoles***

Spécialiste des instruments et de la machinerie agricole qui travaille comme vendeur ou vendeuse pour une entreprise spécialisée et qui donne des conseils techniques à la clientèle.

5131-126 ***Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériaux de construction***

Spécialiste des matériaux de construction qui travaille comme vendeur ou vendeuse pour une entreprise spécialisée et qui donne des conseils techniques à la clientèle.

5131-130 ***Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne de matériel électronique***

Spécialiste de l'électrotechnique qui travaille comme vendeur ou vendeuse pour une entreprise spécialisée et qui donne des conseils techniques à la clientèle.

5131-132 ***Vendeur-technicien, vendeuse-technicienne d'équipement lourd***

Spécialiste des techniques d'exploitation minière ou forestière qui travaille comme vendeur ou vendeuse de machinerie lourde pour une entreprise spécialisée et qui donne des conseils techniques à la clientèle.

5131-144 ***Conseiller, conseillère en consommation d'énergie***

Spécialiste en matière d'énergie qui conseille les résidents d'une maison ou d'un appartement sur la manière de réaliser des économies d'énergie.

5133-110 ***Agent commercial, agente commerciale***

Personne qui vend, moyennant une commission, un produit particulier, des produits apparentés ou variés, à des magasins de gros, de détail ou à d'autres établissements. Négocie avec les fabricants des ententes en vue d'organiser un programme de vente rentable.

5135-001 ***Vendeur, vendeuse***

Employé ou employée de commerce dont la fonction est de vendre des marchandises aux consommateurs dans une entreprise commerciale ou à domicile, en utilisant des méthodes de représentation servant à vanter les caractéristiques, la qualité et l'utilité des produits offerts ainsi qu'à répondre aux attentes de la clientèle en vue de la convaincre d'acheter ces biens de consommation.

5135-126 ***Commis-vendeur, commis-vendeuse de pièces d'équipement motorisé***

Employé ou employée de commerce dont la fonction est de vendre des pièces de rechange pour les véhicules automobiles au comptoir d'un établissement commercial ou d'un atelier de réparation, à l'aide de catalogues de commande et d'un système informatique d'inventaire, en vue de répondre aux attentes de la clientèle en matière d'entretien mécanique.

5135-132 ***Vendeur, vendeuse de matériaux de construction***

Employé ou employée de commerce dont la fonction est de vendre des matériaux de construction tels que bois, métal et ciment, etc. en utilisant des méthodes de représentation servant à vanter les caractéristiques et la qualité des articles offerts ainsi qu'à répondre aux attentes de la clientèle, en vue de la convaincre d'acheter des matériaux de construction.

5135-184 ***Conseiller-vendeur, conseillère-vendeuse en horticulture ornementale***

Employé ou employée de commerce dont la fonction est de conseiller la clientèle sur les végétaux et les produits de jardinerie, à l'aide de ses connaissances sur la culture et l'entretien des plantes d'intérieur et de jardin, en vue de la vente de ces produits horticoles.

5137-108 ***Commis-vendeur, commis-vendeuse de poissons et fruits de mer***

Employé ou employée de commerce d'alimentation dont la fonction est de préparer des poissons et des fruits de mer au comptoir d'un établissement d'alimentation, d'un marché ou d'une poissonnerie, conformément aux normes de salubrité et à l'aide d'outils manuels et des machines appropriés, en vue de la mise en étalage et de la vente de ces produits.

5170-115 ***Courtier, courtière d'assurance***

Spécialiste du domaine des assurances qui est chargé de vendre des polices pour le compte des compagnies d'assurances qu'il représente. Rencontre les clients et évalue leurs besoins en la matière. Son rôle consiste à conseiller à sa clientèle le type de plan d'assurance le plus approprié. Choisit plusieurs compagnies d'assurances qu'il représente dans le but de les protéger.

5171-114 ***Vendeur, vendeuse d'assurance-vie***

Spécialiste du domaine de l'assurance-vie qui est responsable de la vente des polices pour le compte d'une compagnie d'assurances. Son rôle consiste à proposer un programme d'action concret et de protection optimale qui puisse répondre aux besoins des individus et de leurs familles en matière d'assurance-vie. Travaille pour le bien-être et la sécurité financière des individus.

5171-118 ***Agent, agente d'assurances***

Spécialiste du domaine des assurances qui est chargé de vendre des polices pour le compte d'une compagnie d'assurances. Rencontre des clients éventuels et évalue avec eux leurs besoins en la matière. S'efforce de leur vendre une police appropriée dans le but de les protéger ainsi que leurs proches.

5172-124 ***Technicien, technicienne de l'évaluation foncière et immobilière***

Personne qui est chargée de recueillir les données techniques nécessaires à l'évaluation d'un terrain ou d'un bien immobilier par l'évaluateur agréé.

5173-001 ***Conseiller, conseillère en valeurs mobilières***

Personne qui donne des conseils en ce qui concerne les actions, les obligations, les devises, les valeurs à terme et autres titres, cotés ou non cotés en bourse, et qui exécute les transactions.

5174-122 ***Vendeur, vendeuse de publicité par la radio et la télévision***

Personne qui est chargée de vendre du temps d'antenne destiné à la diffusion des messages publicitaires pour le compte d'une station de radio ou de télévision.

5179-001 ***Vendeur, vendeuse de services d'automobiles***

Employé ou employée des services de réparation de véhicules automobiles dont la fonction est de vendre des services de réparation et d'entretien d'automobile, dans un garage, en se servant de ses connaissances pratiques d'équipement motorisé pour déceler les problèmes mécaniques et leurs causes, en vue de convaincre la clientèle de l'utilisation des services offerts pour la réparation ou l'entretien des véhicules automobiles.

5191-110 ***Acheteur, acheteuse***

Personne qui achète au nom d'une entreprise des matières premières, des services et d'autres fournitures en vue de les vendre à profit dans un commerce de gros ou de détail. Met à profit son expérience et ses connaissances des tendances du marché afin de mieux satisfaire les exigences de la maison qui requiert ses services.

5191-114 ***Acheteur adjoint, acheteuse adjointe***

Agent ou agente de commerce dont la fonction est d'assister le ou la responsable du département des achats, dans une entreprise, dans l'acquisition de marchandises, en faisant appel à son expérience et à sa connaissance des tendances du marché, en vue de la revente de stocks aux grossistes et aux détaillants.

5199-001 ***Estimateur, estimatrice en électricité (construction)***

Évaluateur ou évaluatrice des services d'estimation d'électricité dont la fonction est de déterminer les coûts de travaux de montage d'installations électriques dans l'industrie de la construction, à l'aide de méthodes de planification et de contrôle des prix, en vue de l'établissement d'un plan de soumission.

5199-134 ***Représentant, représentante de commerce***

Agent ou agente de commerce dont la fonction est de vendre en gros des biens de consommation à des grossistes, des détaillants ou des établissements industriels, à l'aide d'échantillons ou de catalogues illustrés montrant les produits offerts en vue de remplir les commandes de la clientèle.

6111-126 ***Pompier, pompière***

Agent ou agente de la protection civile dont le métier est d'aider à l'extinction des incendies dans les lieux privés et publics, à partir de plans et de matériel techniques d'intervention, en vue de la protéger et de sauver des vies humaines et du matériel.

6112-146 ***Détective***

Officier ou officière de la police dont l'activité professionnelle est d'enquêter sur des faits entourant un crime, une infraction selon les méthodes reconnues en vue de la découverte de preuves et de l'arrestation des coupables.

6112-154 ***Agent, agente de police du port***

Personne qui assure la surveillance dans un port en effectuant les patrouilles, le contrôle de la circulation, les enquêtes criminelles, etc., dans le but de faire respecter les lois et règlements et ainsi protéger la vie et la propriété des citoyens.

6112-158 ***Policier, policière***

Personne qui veille au maintien de l'ordre public et au respect de l'ordre et de la loi. Est le protecteur de la personne et de ses biens. Assure la paix et le respect des personnes en ayant pour principale fonction la prévention et la répression du crime.

6115-001 ***Technicien, technicienne en criminologie***

Le technicien, la technicienne en criminologie travaille en milieu carcéral, dans des prisons, des maisons de transition, de même que dans les services de libération conditionnelle et de probation. Remplit diverses fonctions de surveillance, de rééducation, de réinsertion dans la société et de tutelle auprès des prévenus et des détenus.

6119-110 ***Agent, agente de conservation de la faune (garde-chasse, garde-pêche)***

Agent ou agente des services fauniques dont la fonction est d'assurer le respect des lois et des règlements concernant la faune, à l'aide de patrouilles ou d'inspections auprès des braconniers ou des braconnières afin de déceler les irrégularités relatives à l'absence de permis, à la nature et à la quantité de poissons ou de pièces de gibier ainsi que d'évaluer la légalité des moyens utilisés pour les capturer.

6120-001 ***Technicien, technicienne en gestion de services alimentaires***

Spécialiste des techniques de gestion qui, sous la direction d'un responsable de cuisine ou de services alimentaires, s'occupe de l'approvisionnement, de la production alimentaire qualitative et quantitative, de la gestion du personnel sous sa responsabilité et de l'administration du budget qui lui est confié. Son travail s'effectue dans un établissement commercial, industriel ou institutionnel.

6120-110 *Directeur gérant, directrice gérante de restaurant*

Personne qui planifie, organise, dirige et surveille l'exploitation d'un restaurant tout en respectant les lois et règlements en vigueur dans le domaine de la restauration. Travaille pour son compte, pour le compte du propriétaire ou en association, en vue de fournir aliments et boissons aux clients.

6120-128 *Sous-chef de cuisine*

Personne qui est chargée de coordonner et de surveiller le travail des employés de cuisine et de veiller à l'application des directives du chef cuisinier.

6120-130 *Surveillant, surveillante des services d'alimentation*

Contremaître ou contremaîtresse des services de restauration dont la fonction est de surveiller et de coordonner, par des méthodes de supervision, le travail du personnel chargé de préparer et de servir les aliments à être consommés par la clientèle dans une cafétéria ou dans d'autres établissements analogues.

6120-132 *Capitaine de banquet*

Contremaître ou contremaîtresse des services de restauration dont la fonction est de surveiller et de coordonner par des méthodes de supervision, le travail du personnel chargé de servir les aliments à être consommés dans un banquet, en vue de s'assurer du bon déroulement et de la qualité du service dans une salle de réception.

6121-001 *Cuisinier, cuisinière*

Employé ou employée des services de restauration dont le métier est de cuisiner des plats à partir des recettes et des menus en vue de répondre aux besoins d'alimentation de la clientèle d'un restaurant.

6121-003 *Cuisinier, cuisinière de navire*

Employé ou employée des services de restauration sur un navire dont le métier est de cuisiner des plats à partir des recettes et des menus, en vue de répondre aux besoins d'alimentation de l'équipage.

6121-111 *Chef cuisinier, chef cuisinière*

Cadre intermédiaire des services de restauration dont le métier est de choisir et d'élaborer des recettes et des mets ainsi que de surveiller et de coordonner le travail du personnel des cuisines, selon des méthodes appropriées et en vue d'assurer la qualité des repas servis à la clientèle d'un restaurant.

6121-115 *Chef pâtissier, chef pâtissière*

Contremaître-pâtissier ou contremaîtresse-pâtissière des services de restauration dont le métier est de choisir et d'élaborer des recettes pour confectionner des pâtisseries ainsi que de surveiller et de coordonner le travail du personnel sous sa responsabilité, selon des méthodes appropriées et en vue d'assurer la qualité des desserts servis.

6121-121 *Traiteur, traiteuse*

Personne dont le métier est de choisir et d'élaborer des recettes pour la préparation de plats cuisinés à apporter ou à livrer à domicile ainsi que de coordonner le travail du personnel de cuisine et de service, à l'aide des méthodes appropriées.

6121-122 *Cuisinier, cuisinière d'établissement communautaire*

Employé ou employée des services de restauration dont le métier est de cuisiner des plats à partir de recettes et de menus en vue de répondre au besoin d'alimentation de la clientèle dans un établissement communautaire.

6121-132 *Cuisinier, cuisinière de camp*

Personne qui est responsable de la composition des menus, de l'élaboration des recettes et de la préparation des plats dans une cantine de camp. S'occupe de l'organisation en approvisionnement ainsi que de la cuisson et de l'accommodement des aliments qui compose les différents menus. Travaille dans le but de veiller au bon fonctionnement des cuisines, tout en offrant de meilleurs services aux clients.

6123-110 *Serveur, serveuse de bar*

Employé ou employée des services de restauration dont la fonction est de mélanger et de servir des boissons alcooliques ou autres, selon des méthodes de préparation et de présentation appropriées, en vue de répondre aux besoins de la clientèle, dans un bar ou un restaurant titulaire d'une licence.

6125-110 *Serveur, serveuse (service d'apparat)*

Employé ou employée des services de restauration dont la fonction est de servir des aliments et de la boisson dans un restaurant haut de gamme en appliquant et en respectant toutes les règles de l'étiquette par ordre de préséance.

6130-114 *Directeur gérant, directrice gérante hôtel, motel, maison de chambres*

Personne qui gère et coordonne les services de l'hébergement de la restauration, du personnel, des relations publiques, de la comptabilité, de la promotion. Exerce ces activités pour son compte, pour le compte du propriétaire ou en association.

6141-110 *Thanatologue (Directeur, directrice de salon funéraire)*

Propriétaire ou locataire d'une entreprise chargée de l'organisation des funérailles, qui s'occupe principalement de la gestion et des relations publiques.

6141-114 *Thanatopraticien, thanatopraticienne*

Personne qui dans une entreprise de pompes funèbres, conformément aux prescriptions de la loi, embaume les corps selon les procédés modernes de la conservation.

6143-114 *Coiffeur, coiffeuse pour hommes*

Personne dont le métier est de couper et d'arranger les cheveux ou de tailler la barbe, selon les désirs des clients ou selon une mode particulière, en se servant d'instruments, d'appareils chauffants et de cosmétiques utilisés en coiffure.

6143-118 *Coiffeur, coiffeuse pour dames*

Personne dont le métier est de couper et d'arranger les cheveux, selon les désirs des clientes ou selon une mode particulière, en se servant d'instruments, d'appareils chauffants et de cosmétiques utilisés en coiffure.

6143-122 *Électrolyste*

Personne dont le métier est de procéder à l'épilation de la peau par électrolyse et au moyen d'aiguilles en vue de l'élimination progressive des poils superflus.

6143-123 *Esthéticien, esthéticienne*

Personne dont le métier est d'embellir et de maintenir en santé la peau du visage et du corps, incluant les cheveux, au moyen de traitements physiques et de cosmétiques.

6143-126 *Manucure*

Personne dont le métier est de prodiguer des soins de beauté aux ongles des mains et des pieds à l'aide d'instruments et de produits appropriés.

6144-110 *Guide itinérant, guide itinérante*

Personne qui accompagne les touristes dans leurs déplacements et qui s'occupe des détails pratiques de l'organisation du voyage. Escorte lors des visites, en s'assurant que tous les horaires soient respectés et que les services offerts aux participants sont satisfaits. Travaille dans le but de divertir et de renseigner les participants concernant l'historique et les faits importants des attraits touristiques.

6144-114 *Guide touristique*

Personne qui accompagne les touristes, les conseille et les suit tout au long de leur tournée. Leur fait visiter les différents lieux d'une région donnée et rend le plus agréable possible leur séjour à l'étranger ou même dans leur propre ville ou région.

7111-110 *Agriculteur, agricultrice*

Personne qui exploite une entreprise agricole et qui s'adonne à l'ensemble des travaux de transformation du milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme.

7113-001 *Technologiste équin, technologiste équine*

Collaborateur et promoteur responsable du développement et de l'essor des entreprises de chevaux de type western ou classique. Effectue diverses tâches techniques en vue non seulement d'assurer la rentabilité de l'entreprise mais aussi dans le but de répondre aux désirs et besoins de la clientèle du sport équestre.

7113-122 *Aviculteur, avicultrice de volailles*

Éleveur ou éleveuse dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la reproduction et l'élevage des poulets, des dindes ou d'autres volailles, à l'aide de techniques et du matériel appropriés, en vue de la production et de la vente de viande.

7113-126 *Producteur, productrice de bovins*

Éleveur ou éleveuse dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la reproduction et l'élevage d'animaux de boucherie, tels que veaux, vaches, taureaux, etc., à l'aide des méthodes et du matériel appropriés pour la production et la vente de viande.

7113-130 *Exploitant, exploitante de ferme laitière*

Personne qui exploite une entreprise agricole spécialisée dans la production laitière. Elle exploite efficacement son sol, son troupeau, sa machinerie et ses bâtiments. La rentabilité financière de son entreprise et l'atteinte d'un haut niveau de productivité sont les résultats attendus de même qu'une production de qualité pour la consommation humaine.

7113-134 *Producteur, productrice de porcins*

Éleveur ou éleveuse dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la reproduction et l'élevage de porcs, à l'aide de méthodes et du matériel appropriés pour la production et la vente de viande.

7113-138 *Producteur, productrice d'ovins*

Éleveur ou éleveuse dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la reproduction et l'élevage de moutons, de béliers et de brebis, à l'aide des méthodes et du matériel appropriés pour la production et la vente de laine et de viande.

7115-004 *Producteur, productrice de fruits et légumes*

Personne qui exploite une entreprise agricole spécialisée dans la production de fruits et légumes. Cette personne remplit des fonctions de gestionnaire, d'exploitant et de commerçant reliées à l'exploitation d'une entreprise agricole. Elle vise à la réalisation de ses objectifs personnels, la rentabilité financière de son entreprise et l'atteinte d'un haut niveau de productivité.

7115-110 *Horticulteur fruitier, horticultrice fruitière*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise horticole spécialisée dans la culture des fraises, des framboises, etc., à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente de ces fruits aux grossistes de produits horticoles.

7115-114 *Producteur, productrice de tabac*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la culture du tabac, à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente du tabac brut aux grossistes de produits agricoles.

7115-122 *Producteur, productrice de céréales*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la culture du blé, de l'orge, de l'avoine, etc., à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente de récoltes céréalières aux grossistes de produits agricoles.

7115-126 *Pépiniériste*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise horticole spécialisée dans la culture d'arbres, d'arbustes et de plantes ornementales, à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente de plants destinés à être transplantés.

7115-130 *Producteur, productrice de pommes de terre*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la culture des pommes de terre à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente de ce légume aux grossistes de produits agricoles.

7115-134 *Producteur, productrice de gazon*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise horticole spécialisée dans la culture du gazon à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente d'herbe servant à faire les pelouses.

7115-138 *Jardinier-maraîcher, jardinière-maraîchère*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise horticole spécialisée dans la culture maraîchère des haricots, des carottes, des laitues, etc., à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de la production et de la vente de ces légumes aux grossistes de produits horticoles.

7115-142 *Floriculteur, floricultrice*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise horticole spécialisée dans la culture d'arbustes, de rhizomes, de fleurs et de bulbes à fleurs à l'aide des méthodes et du matériel appropriés en vue de leur production et de leur vente aux grossistes de produits horticoles.

7115-150 *Producteur, productrice de semences*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la culture de graines à l'aide des méthodes et du matériel appropriés, en vue de la production et de la vente de semences aux marchands et aux exploitants.

7115-158 *Producteur, productrice de betteraves sucrières*

Cultivateur ou cultivatrice dont le métier est de diriger l'exploitation d'une entreprise agricole spécialisée dans la culture des betteraves sucrières, à l'aide de méthodes et du matériel appropriés, en vue de la production et de la vente de ce légume.

7131-110 *Directeur, directrice d'exploitation agricole*

Personne qui exploite une entreprise agricole pour le compte d'un propriétaire. Applique ses connaissances de gestion et d'exploitation afin d'assurer la meilleure production, le meilleur rendement et un bénéfice optimal des secteurs d'activité de l'exploitation agricole.

7131-118 *Directeur, directrice d'entreprise de jardinage paysager*

Spécialiste qui dirige, administre, gère et supervise les travaux ayant trait à l'aménagement paysager. Conçoit et entretient d'une façon esthétique les terrains et les jardins d'établissements commerciaux, d'autoroutes ou de maisons privées.

7191-110 *Ouvrier, ouvrière d'exploitation laitière*

Employé ou employée agricole dont la fonction est de nourrir et d'abreuver le bétail laitier, en se servant de dispositifs mécaniques, ainsi que d'entretenir les bâtiments d'une ferme laitière, en vue de maintenir les meilleures conditions d'élevage.

7195-110 *Arboriculteur, arboricultrice*

Ouvrier-pépiniériste ou ouvrière-pépiniériste dont le métier est d'élaguer et de soigner les arbres et les arbustes dans les parcs, le long des rues, etc., à l'aide des méthodes, du matériel et des traitements appropriés, en vue de l'entretien de l'aménagement paysager.

7195-134 *Préposé, préposée à l'entretien des parcs*

Employé ou employée des services d'entretien des parcs dont la fonction est d'entretenir le matériel, les terrains et les bâtiments dans un parc, à l'aide d'outils de jardinage et de nettoyage, en vue d'assurer la propreté de l'environnement paysager.

7195-146 *Jardinier-paysagiste, jardinière-paysagiste*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'horticulture dont le métier est de préparer, d'une manière ornementale, l'aménagement paysager des terrains autour d'établissements publics ou privés, à l'aide d'outils de jardinage et d'outillages mécaniques.

7199-158 ***Gardien, gardienne de jardin zoologique***

Ouvrier ou ouvrière qualifié dans les soins à donner aux animaux gardés en captivité ou en liberté surveillée dans des jardins zoologiques ou des parcs de conservation, à des fins éducatives, écologiques ou commerciales.

7311-110 ***Capitaine de bateau de pêche***

Marin-pêcheur ou marin-pêcheuse dont le métier est de commander un bateau de pêche, de rechercher la faune marine et d'en diriger la prise selon les caractéristiques de ce bateau et des lieux, à l'aide d'instruments de navigation, en vue de la réalisation des quotas de prises, pour l'industrie de la transformation du poisson.

7311-114 ***Second, seconde de bateau de pêche***

Personne qui coordonne et supervise les activités des membres d'un équipage engagé dans la capture du poisson et des fruits de mer. S'occupe de l'efficacité de l'équipage et de la qualité du poisson pour le bien des fruits consommateurs. Assume les fonctions de capitaine quand celui-ci est absent.

7311-118 ***Maître d'équipage du bateau de pêche***

Marin-pêcheur ou marin-pêcheuse dont le métier est de surveiller et de coordonner le travail à bord d'un bateau de pêche, en supervisant l'équipage, en vue de la réalisation efficace et sans danger des opérations de pêche.

7313-118 ***Pêcheur, pêcheuse à la seine***

Marin-pêcheur ou marin-pêcheuse dont le métier est de capturer des poissons et d'autres animaux aquatiques, à l'aide de seines à poche fixées aux treuils des chalutiers, en vue de la réalisation de quotas de pêche pour le compte de l'industrie de la transformation du poisson.

7313-126 ***Pêcheur, pêcheuse au filet***

Marin-pêcheur ou marin-pêcheuse dont le métier est de capturer des poissons et d'autres animaux aquatiques, à l'aide de filets maillants fixés aux treuils des chalutiers, en vue de la réalisation des quotas de pêche pour le compte de l'industrie de la transformation du poisson.

7313-138 ***Pêcheur, pêcheuse au chalut***

Marin-pêcheur ou marin-pêcheuse dont le métier est de capturer des pétoncles, des huîtres et d'autres animaux aquatiques, à l'aide d'un filet en forme d'entonnoir remorqué par un chalutier, en vue de la réalisation des quotas de pêche pour le compte de l'industrie de la transformation du poisson.

7313-150 ***Pêcheur, pêcheuse au casier***

Marin-pêcheur ou marin-pêcheuse dont le métier est de capturer la morue noire et les crustacés comme les crabes et les homards, à l'aide de casiers ou de trappes munis d'ouvertures en filet, en vue de la réalisation des quotas de pêche pour l'industrie de la transformation du poisson.

7511-110 ***Garde-forestier, garde-forestière (agent forestier, agente forestière)***

Agent ou agente des services forestiers dont la fonction est d'exercer la surveillance des terres publiques dans un secteur donné de la forêt, à l'aide de rondes d'inspection en vue de vérifier l'application des règlements relatifs à la conservation de la faune, à la prévention des incendies et à l'exploitation forestière.

7511-112 ***Agent, agente de prévention des incendies de forêt***

Agent ou agente des services forestiers dont la fonction est de former et de diriger une équipe de pompières ou de pompiers forestiers, à l'aide de programmes de formation et de techniques de prévention et d'intervention, en vue de prévenir et de combattre les incendies de forêt.

7511-113 ***Spécialiste de la conservation de la forêt***

Spécialiste de l'aménagement forestier qui assiste l'ingénieur et l'ingénieure dans la mise en valeur des ressources forestières. Met en œuvre des programmes de régénération des forêts et d'augmentation des récoltes par plantage et ensemencement. S'implique dans un développement harmonieux des ressources forestières qui répond à des besoins socio-économiques et de protection de l'environnement.

7511-114 ***Guetteur, guetteuse d'incendies (agent, agente de prévention des incendies de forêt)***

Agent ou agente des services forestiers dont la fonction est de surveiller les forêts à partir des postes de guet et de repérer tous risques au début d'incendie, à l'aide d'instruments comme les jumelles, en vue du signalement de toute urgence.

7511-116 ***Ouvrier, ouvrière sylvicole***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services forestiers dont le métier est de cultiver des arbres, à l'aide de programmes à long terme visant la régénération et le rendement des essences, en vue de l'amélioration de l'habitat de la faune et de l'environnement forestier.

7513-001 ***Opérateur, opératrice de machinerie lourde forestière***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'exploitation forestière dont le métier est de conduire diverses machines lourdes et leurs accessoires utilisés sur un chantier d'abattage, conformément aux directives reçues, en vue d'opérations d'abattage, d'ébranchage et de tronçonnage.

7513-122 ***Ouvrier, ouvrière d'exploitation forestière***

Ouvrier ou ouvrière dont le métier est d'abattre et de tronçonner des arbres, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques en vue de la préparation de billes de bois sur un petit chantier d'abattage.

7516-001 ***Classeur-mesureur, classeuse-mesureuse***

Ouvrier ou ouvrière de l'exploitation forestière dont le métier est de mesurer et de classer le bois marchand sur un chantier d'abattage ou dans une scierie, à l'aide d'outils manuels ou d'instruments.

de mesure, en vue de l'utilisation de ce bois dans l'industrie de la construction ou dans celle des pâtes et papiers.

7516-110 *Estimateur, estimatrice de bois*

Spécialiste de l'aménagement forestier qui est chargé de calculer le volume de bois sur pied, d'établir des cartes topographiques et de relever les caractéristiques des zones boisées destinées à l'exploitation forestière.

7516-118 *Mesureur, mesureuse de billes*

Ouvrier ou ouvrière de l'exploitation forestière dont le métier est de calculer et d'évaluer le bois marchand sur un chantier d'abattage ou dans une scierie, à l'aide d'instruments de mesure et de tables de conversion, en vue de l'utilisation de ce bois dans l'industrie de la construction ou dans celle des pâtes et papiers.

7516-122 *Trieur, trieuse de billes*

Ouvrier ou ouvrière de l'exploitation forestière dont le métier est de classer le bois marchand sur un chantier d'abattage ou dans une scierie, en indiquant le ou la propriétaire et l'usage auquel la bille est destinée et à l'aide d'outils manuels, en vue de l'utilisation de ce bois dans l'industrie de la construction ou dans celle des pâtes et papiers.

7517-118 *Conducteur, conductrice de tracteur forestier*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'exploitation forestière dont le métier est de conduire un tracteur sur chenilles ou sur roues, muni d'un ou de plusieurs accessoires en suivant les méthodes d'utilisation de la machinerie et en tenant compte des effets des conditions du terrain, en vue de la construction de routes ou de la préparation d'espaces pour l'empilage des arbres dans les chantiers d'abattage.

7713-126 *Conducteur, conductrice de carotteur*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie des mines dont le métier est de conduire une foreuse à diamant en suivant les méthodes d'utilisation de la machinerie, en vue de l'extraction des échantillons cylindriques des couches rocheuses du terrain servant à l'analyse géologique du sol.

7719-112 *Inspecteur, inspectrice des mines*

Personne qui est chargée d'inspecter les mines afin de vérifier si les méthodes de travail et les installations sont conformes aux règlements relatifs à la sécurité.

7719-154 *Mineur, mineure*

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie des mines dont le métier est d'extraire le minerai d'une mine souterraine ou d'une mine à ciel ouvert, conformément aux procédés d'excavation et aux instructions reçues et à l'aide des outils manuels et de la machinerie appropriés, en vue de la production de matière première.

8113-114 *Conducteur, conductrice de broyeur et d'appareils de flottation*

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie des mines dont le métier est de conduire diverses machines, comme les broyeurs à boulets, les classificateurs, les conditionneurs, ainsi que les dispositifs d'alimentation de réactifs, à l'aide des méthodes d'utilisation de la machinerie, en vue du concassage du minerai et de l'affinement des minéraux.

8131-126 *Conducteur, conductrice de four (métallurgie)*

Ouvrière ou ouvrier qualifiées de l'industrie de la transformation des métaux dont le métier est de conduire un four à creuset, à vide, à arc électrique ou à induction, à l'aide des méthodes d'utilisation de la machinerie, en vue de la fusion du métal dans une fonderie.

8137-001 *Couleur, couleuse de fonderie*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la transformation des métaux dont le métier est de couler le métal en fusion dans des moules, à l'aide de poches de coulée et de chalumeaux, en vue de la production de pièces moulées ou de lingots dans une fonderie.

8137-114 *Mouleur, mouleuse de sable*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la transformation des métaux dont le métier est de conduire une machine à couler sous pression le métal, à l'aide des méthodes d'utilisation de la machinerie et de ses connaissances des métaux non ferreux, en vue de la fabrication et du coulage des pièces de garnitures d'automobiles, des pièces de moteurs, d'appareils électriques ou ménagers.

8137-174 *Conducteur, conductrice de machine à couler sous pression*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la transformation des métaux dont le métier est de conduire une machine à couler sous pression le métal, à l'aide des méthodes appropriées et de ses connaissances des métaux non ferreux, en vue de la fabrication et du coulage des pièces de garnitures d'automobiles, des pièces de moteurs ou d'appareils ménagers, etc.

8155-114 *Céramiste*

Personne qui fabrique sur un tour de potier des récipients et des objets divers en argile, grès ou porcelaine. Elle est souvent concepteur ou conceptrice, dessinateur ou dessinatrice des pièces, du plan photographique ou du moule de ses oeuvres. Travailleur, travailleuse du façonnage à la main ou à l'aide d'outillage mécanique.

8179-122 *Conducteur, conductrice d'installations de traitement chimique*

Spécialiste des techniques de traitement des produits chimiques qui coordonne les opérations de transformation des substances chimiques en produits industriels ou de consommation.

8210-002 *Technicien, technicienne en fabrication de produits alimentaires*

Spécialiste des techniques de fabrication des produits alimentaires qui contrôle les différentes étapes de la transformation des aliments.

8219-062 **Technicien, technicienne en fabrication de produits laitiers**

Spécialiste des techniques de fabrication des produits laitiers qui contrôle les différentes étapes de la fabrication industrielle du lait, du beurre, du yogourt, etc.

8210-118 **Contremaître, contremaîtresse de saleuse et de conserve de poisson**

Spécialiste des procédés du traitement et de la conservation des poissons, mollusques et des crustacés. Surveille et coordonne le travail des ouvriers affectés à la conservation et à l'emballage des produits marins.

8213-114 **Boulanger-pâtissier, boulangère-pâtissière**

Artisan ou artisane de l'industrie de l'alimentation ou des services de restauration dont le métier est de fabriquer du pain et de confectionner des pâtisseries, conformément à des recettes et à l'aide des machines et des ustensiles appropriés.

8215-001 **Boucher-charcutier, boucherie-charcutière**

Employé ou employée des services d'alimentation dont le métier est de couper, d'arranger et de désosser des pièces de viande, à l'aide d'outils manuels spéciaux et de machines appropriées, en vue de la préparation de produits de charcuterie.

8215-002 **Charcutier, charcutière**

Employé ou employée des services d'alimentation dont le métier est de préparer des produits de charcuterie au comptoir d'un établissement d'alimentation, à l'aide d'outils manuels spéciaux et de machines appropriées ainsi que de méthodes de présentation à l'étalage, en vue de leur vente.

8215-114 **Commis-boucher, commise-bouchère**

Employé ou employée des services d'alimentation dont le métier est de couper, d'arranger et de désosser des pièces de viande, à l'aide de scies électriques, de machines à couper et d'outils manuels, en vue de la préparation d'une variété de coupes de viandes comme les biftecks et les rôtis, pour vendre à la clientèle.

8215-198 **Boucher, boucherie de restaurant**

Employé ou employée des services de restauration dont le métier est de découper et de préparer, à l'aide d'outils de boucherie, des portions de viande prêtes à être utilisées par les cuisiniers ou les cuisinières, dans un restaurant.

8217-110 **Régleur-opérateur, régleuse-opératrice de machine à dépecer le poisson**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de la transformation du poisson dont le métier est de faire fonctionner et de régler des machines à dépouiller le poisson, à l'aide des méthodes appropriées, en vue de la production de filets.

8217-112 **Ouvrier, ouvrière au traitement des produits de poisson**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de la transformation du poisson dont le métier est de faire fonctionner différentes machines, telles qu'autocleaves, presse-poisson, étêteurs et broyeurs, à l'aide des méthodes appropriées, en vue de la production de sous-produits de pêche.

8217-114 **Ouvrier, ouvrière au fumoir à poisson**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de la transformation du poisson dont le métier est de régler les fumoirs à poisson et d'assurer leur fonctionnement, conformément aux méthodes de fumage et à l'aide de l'équipement approprié, en vue de la préparation de filets de poissons fumés.

8217-118 **Préparateur, préparatrice de poisson**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de la transformation du poisson dont le métier est de faire fonctionner des machines à couper, à cuire et à refroidir le poisson, à l'aide des méthodes appropriées, en vue de la production de filets ou de bâtonnets de poissons panés.

8231-110 **Scieur, scieuse de bois d'oeuvre**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner à partir d'un panneau de commande, une scie principale servant à débiter les billes en planches, en vue de leur donner la forme et les dimensions voulues pour en faire des pièces ou des produits prêts à utiliser.

8231-114 **Conducteur, conductrice de délignueuse automatique en scierie**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner à partir d'un panneau de commande, une délignueuse à lames multiples servant à redresser les rives inégales des pièces de bois, en vue de leur donner une forme unie en préparation d'autres opérations de sciage.

8231-118 **Scieur, scieuse de planches**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner, à partir d'un panneau de commande, des scies circulaires servant à couper les planches, en vue de leur donner les dimensions voulues pour en faire des pièces prêtes à utiliser.

8231-126 **Conducteur, conductrice de scie multilames pour billes**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner à partir d'un panneau de commande, une scie servant au décossage, au débitage et au refendage des pièces de bois provenant de la scie principale, en vue de leur donner les formes voulues en préparation d'autres opérations de sciage.

8231-130 **Conducteur, conductrice de raboteuse**

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner à partir de commandes, une raboteuse servant à aplanir la surface du bois raboté, en vue de lui donner la forme voulue pour en faire des pièces prêtes à utiliser.

8231-154 Scieur, scieuse de bardeaux

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner, à partir d'un panneau de commande, une scie servant à débiter les blocs de bois en bardeaux, en vue de la fabrication de produits prêts à utiliser.

8236-114 Classeur, classeuse (marqueur, marqueuse) de bois de construction

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est d'examiner le bois, dressé ou dégrossi, et de le classer en conformité avec les normes établies, en vue de l'utilisation de ce bois dans l'industrie de la construction.

8251-110 Conducteur, conductrice de lessiveur en continu

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du papier dont le métier est de faire fonctionner depuis la salle de contrôle et à partir d'un panneau de commande, un lessiveur en continu servant à transformer les copeaux de bois, en vue de la fabrication de pâte cuite.

8251-138 Lessiveur, lessiveuse de pâte écrue

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du papier dont le métier est de faire fonctionner, à partir d'un panneau de commande, une série de tambours-filtres rotatifs servant à débarrasser la pâte de la lessive, en vue de la conservation du degré d'imperméabilité de la pâte.

8251-142 Préparateur, préparatrice de pâte à papier

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du papier dont le métier est de faire fonctionner, à partir d'un tableau de commande et à l'aide d'un procédé continu, une série de machines permettant de préparer la pâte et de raccourcir les fibres, en vue de l'obtention de la pâte finale pour fabriquer le papier.

8251-146 Blanchisseur, blanchisseuse de pâte à papier

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du papier dont le métier est de faire fonctionner, à partir d'un panneau de commande, des tours d'absorption, des malaxeurs et des tambours rotatifs servant au blanchiment de la pâte, en vue de la fabrication du papier.

8256-110 Essayeur, essayeuse en laboratoire (pâte et papier)

Spécialiste des techniques de fabrication du papier qui contrôle en laboratoire les différentes étapes de la fabrication et la qualité du produit fini.

8256-114 Vérificateur, vérificatrice de papier

Spécialiste des techniques de fabrication du papier qui est chargé du contrôle de la qualité et de l'uniformité de la production dans une usine de pâtes et papiers.

8295-114 Tanneur, tanneuse

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du cuir dont le métier est de transformer en cuir les peaux brutes des animaux, à l'aide de tanin ou d'autres solutions chimiques, en vue de produire du cuir coté.

8296-110 Contrôleur, contrôleuse de produits pharmaceutiques

Spécialiste des techniques de contrôle de la qualité qui dirige des travaux d'essais et de contrôle de la qualité au cours de la fabrication de produits pharmaceutiques. Travaille dans le but de veiller au bon fonctionnement durant les contrôles afin que ceux-ci soient conformes aux normes et règlements s'appliquant à l'industrie concernée.

8311-110 Outilleur-ajusteur, outilleuse-ajusteuse (fabrication mécanique)

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de réparer, d'ajuster à la main ou sur machines-outils, et de mettre au point des matrices et des outillages, à l'aide des méthodes d'usinage appropriées, en vue de la production de pièces mécaniques de précision.

8311-118 Ajusteur, ajusteuse de matrices à l'établi pour presse mécanique

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de confectionner des pièces de fonte et des pièces métalliques servant à la fabrication ou à la réparation des matrices à estamper, à l'aide des méthodes d'usinage appropriées, en vue de leur utilisation dans un atelier de fabrication.

8311-130 Outilleur, outilleuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de confectionner à la main ou sur machines-outils et de mettre au point des calibres, des moules et des outillages, à l'aide des méthodes d'usinage appropriées, en vue de la production de pièces mécaniques de précision.

8313-001 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de tours

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner des tours servant à exécuter des opérations d'usinage, à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de la production de pièces mécaniques de précision.

8313-002 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de perceuses

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner des perceuses verticales ou radiales servant à exécuter des opérations d'usinage, à l'aide de commandes, de dispositifs de serrage et de vitesse de rotation, en vue du perçage des pièces mécaniques de précision.

8313-003 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice d'aléseuses

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner des aléseuses horizontales ou verticales servant à polir et à mettre au diamètre

l'intérieur d'un tube, d'un trou, etc., à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de la production de pièces mécaniques de précision.

8313-114 Modeleur-mécanicien, modeleuse-mécanicienne de fonderie

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de confectionner des modèles de métal nécessaires au moulage des pièces coulées, à l'aide de machines-outils comme les tours et les scieuses, en vue de la fabrication ou de la réparation de boîtes à noyaux, de plaques ou de modèles de fonderie.

8313-138 Confectionneur, confectionneuse d'instruments mécaniques

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de confectionner, de modifier ou de réparer des instruments mécaniques comme les dispositifs de commande et les manomètres, à l'aide de machines-outils, en vue de leur utilisation dans un atelier de fabrication.

8313-154 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de machines-outils

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner des machines-outils comme des tours et des fraiseuses servant à exécuter des opérations d'usinage, à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de la production de pièces et d'outils mécaniques de précision.

8313-218 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de rectifieuses

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner divers types de rectifieuses servant à modifier à la meule des pièces métalliques comme des éléments de machines et des matrices, à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de la réparation et de l'utilisation de pièces mécaniques de précision dans un atelier de fabrication.

8313-226 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de fraiseuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner des fraiseuses servant à évaser l'orifice d'un trou dans lequel une vis doit être insérée, à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de la fabrication de pièces mécaniques de précision.

8313-242 Conducteur, conductrice de machines-outils à commande numérique

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner des machines à commande numérique à deux ou trois axes servant à exécuter des opérations d'usinage, à l'aide de la programmation manuelle ou de la programmation automatique, en vue de la production de pièces mécaniques de précision.

8313-266 Outilleur-rectifieur, outilleuse-rectifieuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de régler et de faire fonctionner divers types de machines à rectifier servant à profiler des outils de coupe, des calibres et des gabarits, à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de leur utilisation dans un atelier de fabrication.

8315-126 Affûteur, affûteuse d'outils de machine à bois

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de faire fonctionner une affûteuse servant à profiler et à aiguiser les lames de machines de scierie, à l'aide de meules et de méthodes de meulage, en vue de l'entretien des outils tranchants de machines à bois.

8316-110 Contrôleur, contrôleuse d'outils et de calibres

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de vérifier, d'essayer et de régler les outils, les matrices, les gabarits, les calibres et les instruments de mesure et d'essai, à l'aide de cales-étalons et de comparateurs optiques, en vue de leur conformité aux exigences décrites dans les plans et devis de production.

8319-150 Réparateur-affûteur, réparatrice-affûteuse de scies

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du bois dont le métier est de réparer et d'ajuster des scies à ruban, des scies à chaîne, etc., à l'aide d'outils à main, d'une limeuse et de matériel de soudure, en vue d'assurer le bon fonctionnement des outils tranchants de machines à bois dans une scierie.

8333-118 Tôlier, tôlière

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de tôlerie dont le métier est de tailler et d'assembler des pièces de métal en feuilles, à l'aide de modèles tracés et de machines-outils, en vue de la production d'ouvrages de construction comme les travaux d'évacuation et les conduits de ventilation.

8335-114 Soudeur-monteur, soudeuse-monteuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de monter et de souder des éléments en métal préfabriqués, coulés et forgés à l'aide des méthodes et du matériel de soudure, du métal en vue de l'assemblage de structures comme des bâtis de machines et des éléments de bâtiments.

8335-118 Soudeur, soudeuse d'outils et de matrices

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de souder les éléments des outils en métal, des matrices et des gabarits, à l'aide des méthodes et du matériel de soudure, en vue de l'assemblage des pièces mécaniques de précision.

8335-122 Soudeur, soudeuse de récipients pour fluides sous pression

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de souder des plaques, des tubes, des tambours et des structures de chaudières et de récipients pour fluide sous

pression, à l'aide des méthodes et du matériel de soudure, en vue de l'assemblage de pièces mécaniques neuves ou endommagées.

8335-126 Soudeur, soudeuse au gaz et à l'arc électrique

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de souder, au gaz inerte sur plaques ou à l'arc électrique, divers types de métaux, à l'aide des méthodes et du matériel de soudure en vue de l'assemblage de pièces mécaniques neuves ou endommagées.

8335-142 Soudeur, soudeuse au chalumeau

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de souder au chalumeau divers types de métaux, à l'aide des méthodes et du matériel de soudure comme les bouteilles oxyacétyléniques, en vue de l'assemblage de pièces mécaniques neuves ou endommagées.

8335-150 Soudeur, soudeuse à l'arc en atmosphère gazeuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de souder à l'arc en atmosphère gazeuse divers types de métaux, à l'aide des méthodes et du matériel de soudure consistant à projeter un gaz inerte autour de l'arc électrique pour empêcher l'oxydation du métal, en vue de l'assemblage de pièces mécaniques neuves ou endommagées.

8335-334 Technicien-soudeur, technicienne-soudeuse

Spécialiste des techniques de soudure qui établit les données de réglage des machines à souder en fonction des propriétés du métal et des spécifications techniques.

8337-110 Chaudronnier, chaudronnière

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de dessiner, de tailler, de tôler, de tapisser et d'assembler, dans un atelier de chaudronnerie, des articles en tôle, tels que chaudières, réservoirs et vases sous pression, etc., à l'aide d'instruments de dessin, d'outils manuels et de machines-outils appropriés.

8337-118 Chaudronnier-monteur-réparateur, chaudronnière-monteuse-réparatrice

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est d'assembler et de réparer des chaudières, des réservoirs ou d'autres appareils semblables, à l'aide du dessin technique et des méthodes d'assemblage, en vue d'assurer le bon fonctionnement des équipements.

8337-126 Traceur, traceuse sur métal (de charpentes métalliques)

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de tôlerie dont le métier est de déterminer et de tracer des points de repères et de dimensions sur les éléments de charpentes, de plaques, de tuyaux, etc., à l'aide de dessins, de modèles et d'instruments de précision, en vue de l'usinage, du soudage et de l'assemblage de structures métalliques.

8337-134 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de presse à grande puissance

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de tôlerie dont le métier est de régler et de faire fonctionner une presse mécanique horizontale ou verticale à grande puissance servant à plier ou à cintrer des pièces de métal, à l'aide d'instruments et de mécanismes de guidage, en vue de la formation, de la préparation et de l'assemblage d'articles de tôle, comme les escaliers et les rampes.

8337-142 Ferronnier, ferronnière d'art

Artisan ou artisane dont le métier est de créer des pièces métalliques architecturales d'une apparence ornementale fonctionnelle, à l'aide du dessin technique, des méthodes d'usinage et des outils appropriés, en vue de la fabrication d'objets comme des grilles, des rampes ou des portails.

8351-110 Modeleur, modeleuse sur bois

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la transformation des métaux dont le métier est de tracer et de construire des modèles en bois destinés à la confection de moules de sable, à l'aide de dessins et d'outils manuels ou mécaniques, en vue du coulage des pièces métalliques dans une fonderie.

8355-110 Régleur-conducteur, régleuse-conductrice de machines à bois

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de régler et de faire fonctionner divers types de machines-outils à travailler le bois, telles que scies, raboteuses, ponceuses, à l'aide des méthodes d'usinage et de mécanismes de guidage, en vue de la confection de pièces d'articles en bois.

8373-210 Technicien, technicienne de laboratoire de lentilles

Technicien, technicienne de laboratoire de lentilles qui fabrique et taille en laboratoire optique sous l'ordonnance d'un optométriste ou d'un opticien, des lentilles correctrices de la vue afin de corriger la vue défectueuse de leurs clients.

8395-126 Matriceur, matriceuse (modeleur, modeleuse sur métal)

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'usinage des métaux dont le métier est de fabriquer ou de réparer des poinçons et des matrices, à l'aide d'outils manuels, de machines-outils ou d'instruments de mesure, en vue de leur utilisation pour le découpage et le pliage de la tôle mince.

8395-244 Gabarieur-modeleur, gabarieuse-modeleuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie manufacturière dont le métier est de construire des gabarits en bois, en métal ou en plastique, à l'aide d'instruments de mesure, d'outils manuels et de machines-outils, en vue de la confection et du façonnage de divers articles manufacturés, comme les appareils électroménagers.

8515-118 ***Assembleur, assembleuse de structures d'aviation***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de fibre aéronautique dont le métier est d'assembler des structures et des éléments préfabriqués d'avion, à l'aide de gabarits, de calibres et d'outils manuels ou mécaniques, en vue de la construction d'aéronefs.

8515-134 ***Conducteur, conductrice d'appareils à coller les métaux***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de fibre aéronautique dont le métier est de faire fonctionner des presses à plateaux chauffants et des autoclaves servant à coller les pièces métalliques d'un aéronef, à l'aide d'un panneau à commande consistant à régler la température de la presse et la pression, en vue de l'assemblage de ces pièces.

8515-138 ***Monteur, monteuse d'éléments de cellules d'aéronefs***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de fibre aéronautique dont le métier est d'ajuster et de monter des revêtements métalliques et des membrures de fuselage d'un aéronef, à l'aide de schémas, de gabarits et de dispositifs de montage, en vue de la construction de cellules ou de surfaces portantes.

8526-242 ***Contrôleur, contrôleuse de montages et d'équipements d'aéronefs***

Personne qui vérifie l'assemblage des ailes, de l'empennage, du fuselage et du train d'atterrissage dans une usine de construction aéronautique.

8527-138 ***Horloger, horlogère***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication d'instruments de précision dont le métier est d'assembler ou de réparer des mécanismes à ressort destinés aux montres et aux horloges, à l'aide d'outils d'horlogerie, en vue de la fabrication ou de la remise en bon état de ces montres et de ces horloges.

8529-190 ***Monteur, monteuse d'articles métalliques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la serrurerie et de la menuiserie métallique dont le métier est de monter des éléments et des articles métalliques fabriqués en série ou sur commande, tels qu'auvents et fenêtres, à l'aide de feuillets d'instruction de montage, d'outils manuels ou électriques, en vue de leur installation.

8531-142 ***Monteur, monteuse d'appareils électroménagers***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication d'appareils électriques dont le métier est de monter les éléments d'appareils électroménagers, tels que cuisinières, réfrigérateurs et laveuses, à l'aide d'outils manuels ou de dispositifs électroniques, en vue de l'assemblage de ces produits manufacturiers.

8531-384 ***Monteur-régleur, monteuse-régleuse de matériel de commande électrique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation électrique dont le métier est de monter les éléments et les câblages de boîtes ou de tableaux de distribution électrique, à l'aide de schémas de montage, d'outils manuels ou mécaniques, en vue de leur raccordement au réseau d'électricité.

8533-001 ***Électromécanicien, électromécanicienne d'appareils ménagers***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'atelier de réparation d'appareils électriques dont le métier est de réparer les gros appareils domestiques, tels que laveuses et sécheuses automatiques, réfrigérateurs ou cuisinières, à l'aide d'outils manuels et d'instruments de contrôle, en vue de la remise en bon état des pièces ou des dispositifs défectueux.

8533-110 ***Électricien, électricienne d'entretien***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation électrique dont le métier est de réparer les pannes électriques dans les résidences, les édifices publics ou sur les lignes de production industrielle, à l'aide de la remise en bon état des circuits électriques défectueux.

8533-114 ***Électricien, électricienne de véhicules automobiles***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés du système électrique des véhicules automobiles dont le métier est de réparer les pièces ou les dispositifs électriques défectueux, à l'aide d'outils manuels et d'instruments ou d'appareils de contrôle, en vue de leur remise en bon état.

8533-118 ***Mécanicien, mécanicienne en réfrigération et climatisation***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de monter ou de réparer des installations de réfrigération et de climatisation dans des établissements industriels et commerciaux, à l'aide de devis de montage et d'entretien ainsi que d'outils manuels ou mécaniques.

8533-150 ***Réparateur, réparatrice de groupe frigorifique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication de matériel mécanique dont le métier est d'assurer l'entretien et la réparation des installations frigorifiques, tels qu'appareils de climatisation, à l'aide d'instruments de contrôle et de matériel de soudure, en vue de leur remise en bon état.

8534-122 ***Monteur, monteuse de matériel de communication***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation d'équipement de télécommunication dont le métier est de monter des appareils électroniques, tels qu'émetteurs, éléments de radar, systèmes de télémesure, etc., à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, de matériel de soudure et d'appareils d'essai en vue de l'installation de cet équipement.

8535-001 ***Électromécanicien, électromécanicienne de systèmes automatisés***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'électronique dont le métier est d'installer et de réparer le matériel des systèmes automatisés, conformément aux instructions des schémas et à l'aide d'outils manuels et des appareils d'essai électriques, en vue de la mise en service ou de l'entretien des équipements.

8535-106 ***Technicien, technicienne en réparation CAO/FAO***

Spécialiste dans le domaine de l'électronique qui installe et répare des postes de travail de conception assistée par ordinateur (CAO) et de l'équipement de fabrication assistée par ordinateur (FAO). S'assure que l'installation et le rendement de l'équipement répondent aux spécifications et satisfassent le client.

8535-107 ***Technicien, technicienne en robotique***

Spécialiste des techniques de l'électronique et de l'électromécanique qui fait l'installation et la réparation des automates et des robots.

8535-108 ***Dépanneur, dépanneuse de matériel informatique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation électronique dont le métier est d'installer et de réparer le matériel informatique, tel que micro-ordinateur, terminaux, etc., conformément au livret d'instructions et à l'aide d'outils manuels et d'instruments de vérification, en vue de la remise en état des composantes défectueuses.

8535-110 ***Monteur, monteuse de matériel électronique aéronautique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation d'équipement de télécommunication dont le métier est de monter des appareils électroniques, tels qu'éléments de navigation et de radar, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, de matériel de soudure et d'appareils d'essai électroniques, en vue de l'installation de ce matériel dans un aéronef.

8535-114 ***Électronicien, électronicienne d'entretien***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation électronique dont le métier est d'assurer l'entretien et la réparation de matériel électronique, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques et d'instruments de contrôle, en vue de la remise en bon état des pièces ou des dispositifs défectueux.

8535-118 ***Installateur-dépanneur, installatrice-dépanneuse de matériel audiovisuel***

Spécialiste de l'électronique qui installe, vérifie, entretient et répare divers appareils de production et de diffusion audiovisuel utilisés dans des maisons d'éducation et des établissements commerciaux. Par sa compétence, il aide à améliorer la qualité des services de ces établissements.

8535-121 ***Préposé, préposée à l'entretien de matériel de bureautique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'électrotechnique dont le métier est d'installer et de réparer de l'équipement électronique de bureau, tel que les machines à écrire et les imprimantes, conformément au manuel d'entretien et à l'aide d'outils à main et d'instruments de précision en vue de l'installation d'équipement neuf ou du remplacement de pièces usées ou abîmées.

8535-123 ***Réparateur, réparatrice de matériel vidéo***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation électronique dont le métier est de réparer le matériel vidéo, tel que magnétoscopes, lecteurs de vidéodisque, caméras, etc., conformément au livret d'instructions et à l'aide d'outils manuels et d'instruments de vérification, en vue de la remise en état des composantes défectueuses.

8535-126 ***Réparateur, réparatrice d'appareils de studio de télévision***

Spécialiste de l'électronique qui répare et entretient les appareils électroniques utilisés dans les studios de télévision: caméras, projecteurs, appareils de montage, etc.

8535-138 ***Réparateur, réparatrice de commandes électroniques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation électronique dont le métier est d'assurer l'entretien et la réparation de commandes électroniques des chambres de contrôle utilisées dans la fabrication industrielle automatisée, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques et d'instruments d'essai électroniques, en vue de la remise en bon état des pièces ou des dispositifs défectueux.

8535-146 ***Réparateur, réparatrice à la production d'appareils électroniques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication de matériel électronique dont le métier est de réparer le matériel rejeté par la chaîne de montage, à l'aide de fiches d'inspection, d'outils et d'instruments d'essai, en vue de la remise en bon état des pièces ou des éléments défectueux des produits électroniques.

8535-150 ***Installateur, installatrice d'antennes***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation d'équipement de télécommunication dont le métier est de monter et d'installer des antennes, à l'aide de méthodes de montages et d'instruments de vérification, en vue de la réception ou de la transmission d'ondes électromagnétiques de sons, d'images, etc.

8536-110 ***Vérificateur, vérificatrice de panneaux de commande***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication d'équipement électronique dont le métier est de vérifier et de mettre à l'essai des panneaux de commande câblés destinés à des installations, telles qu'appareils de chauffage, climatiseurs, etc., à l'aide d'appareils de vérification électronique ou mécanique, en vue de s'assurer de leur conformité aux spécifications d'utilisation de ces installations.

8536-122 Contrôleur, contrôleuse de systèmes électroniques

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de fabrication d'équipement électronique dont le métier est de vérifier et de mettre à l'essai des systèmes, tels qu'ordinateurs, installations de radiodiffusion, etc., à l'aide d'appareils de vérification électronique ou mécanique, en vue de s'assurer que le montage des câblages et des circuits électroniques correspondent aux règles d'utilisation de ces systèmes.

8536-150 Contrôleur, contrôleuse de téléviseurs

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication d'appareils électriques dont le métier est d'effectuer des essais sur le châssis des téléviseurs entièrement terminés sur une chaîne de montage, à l'aide d'outils manuels et d'instruments de précision, dans le cadre du contrôle de la qualité et en vue de vérifier le respect des normes de fabrication.

8537-001 Dépanneur, dépanneuse d'appareils électro-domestiques

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation d'appareils électrodomestiques dont le métier est de réparer les appareils, tels que téléviseurs, récepteurs radios et équipements audio-visuels, à domicile ou en atelier, à l'aide d'outils manuels, d'instruments et d'appareils de contrôle, en vue de la remise en état des composantes défectueuses.

8537-110 Réparateur, réparatrice de téléviseurs

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation d'appareils électro-domestiques dont le métier est de réparer des téléviseurs, à domicile ou en atelier, à l'aide d'outils manuels et d'instruments de contrôle, en vue de la remise en état des composantes défectueuses.

8537-114 Réparateur, réparatrice de récepteurs radio

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation d'appareils électro-domestiques dont le métier est de réparer des radios récepteurs et des magnétophones, à domicile ou en atelier, à l'aide d'outils manuels et d'instruments de contrôle, en vue de la remise en état des composantes défectueuses.

8540-110 Contremaître, contremaîtresse d'ébénistes et de menuisiers en

Personne qui surveille et coordonne le travail des ouvriers qui fabriquent et réparent des meubles et des ouvrages de menuiserie. Voit à préparer les étapes de la production, à contrôler la procédure d'exécution, à établir des critères de qualité et à programmer l'utilisation de la machine afin d'assurer une bonne rentabilité de l'industrie ou de l'atelier qui pourvoit en meubles et articles des consommateurs(trices).

8541-001 Menuisier, menuisière d'atelier de construction

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du bois ouvré dont le métier est de fabriquer de la menuiserie fine, telle que fenêtres et portes, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8541-110 Ébéniste

Artisan ou artisane dont le métier est de façonner les bois de placage, dans un atelier d'ébénisterie, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques en vue de la production ou de la réparation de meubles de luxe et de boiseries décoratives.

8541-114 Traceur, traceuse de charpente en bois

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de tracer les contours des sections de meubles sur le bois, à l'aide de dessins, de modèles et d'outils de guidage, en vue des découpures à faire à la machine.

8541-126 Réparateur, réparatrice de menuiseries d'assemblage

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de corriger les défauts superficiels des meubles fabriqués sur une chaîne de montage, à l'aide de méthodes de restauration du bois et d'outils manuels ou mécaniques, en vue de préparer les articles réparés pour les travaux de finition et de peinture.

8541-130 Restaurateur, restauratrice de meubles

Artisan ou artisane dont le métier est de réparer les meubles anciens ou d'époque, à l'aide de méthodes de restauration du bois et d'outils manuels ou mécaniques, en vue de la préservation de l'esthétique et du style des pièces à réparer.

8549-302 Gabarier, gabarieuse (bois)

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de construire des gabarits inhérents à divers projets de fabrication de meubles, conformément à des esquisses ou à des dessins et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de l'utilisation de ces gabarits comme guides pour assembler les articles en bois.

8551-001 Patronnier, patronnière en srt vestimentaire

Technicien, technicienne du dessin de patron qui complète les conceptions du modéliste en établissant le patronnage, c'est-à-dire qu'il ou elle exécute en carton les différentes parties du vêtement: dos, devant, col, manches, etc. Entretient une relation constante avec le modéliste et l'atelier de coupe.

8551-130 Gradueur, gradueuse de patrons ou en confections de vêtements

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'habillement dont le métier est de dessiner et de couper des séries de patrons de différentes tailles, à l'aide d'un premier patron et d'instruments de dessin, en vue de la confection de vêtements.

8551-142 Traceur, traceuse de patrons

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'habillement dont le métier est de disposer et de tracer les contours des patrons sur l'étoffe, le cuir ou d'autres matières, à l'aide d'indications et d'instruments de mesure, en vue de faciliter la coupe et la couture.

8551-146 ***Coupeur, coupeuse à la coupeuse électrique portative***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la confection dont le métier est de couper plusieurs épaisseurs de tissu en suivant le contour d'un patron, à l'aide d'une coupeuse électrique portative, en vue de l'assemblage des pièces taillées pour la confection de vêtements ou d'autres articles, comme les coussins et les sacs de couchage.

8551-162 ***Coupeur, coupeuse à la main (confection)***

Ouvrière, ouvrier qualifiés de l'industrie de la confection dont le métier est de couper à la main des parties d'articles, tels que tentes, rideaux, vêtements et gants, dans une ou plusieurs épaisseurs de tissu, à l'aide du tracé d'un patron et d'instruments de coupe, en vue de l'assemblage des pièces taillées pour la confection de vêtements ou d'autres articles.

8553-110 ***Maître tailleur, maître tailleuse (tailleur, tailleuse de vêtements sur mesure)***

Le tailleur de vêtements sur mesure confectionne des vêtements pour hommes et pour femmes, les confectionne en faisant appel à sa connaissance des modèles, du montage et de la mode. Par sa compétence, assure le bien-être et répond aux exigences esthétiques de sa clientèle.

8553-114 ***Tailleur, tailleuse en confection***

Artisan ou artisane dont le métier est de tailler et de coudre à la main ou à la machine des vêtements, à l'aide des indications du bon de commande et des méthodes d'assemblage, en vue de la confection de vêtements faits sur mesure ou prêts à porter.

8553-118 ***Tailleur, tailleuse de vêtements pour hommes***

Artisan ou artisane dont le métier est de tailler et de coudre à la main ou à la machine des vêtements pour hommes, à l'aide des indications sur les étiquettes et des méthodes d'assemblage, en vue de la confection ou de la réparation de vêtements faits sur mesure ou prêts à porter.

8553-142 ***Couturier, couturière (haute couture)***

Artiste-créateur(trice) qui imagine et conçoit des modèles originaux pour de nouveaux styles et de nouvelles modes vestimentaires. Satisfait par son originalité et son talent les besoins des gens en matière de confort, de changement et d'esthétique.

8553-146 ***Couturier, couturière***

Artisan ou artisane dont le métier est de transformer et de réparer des vêtements, à la main ou à la machine ainsi qu'à l'aide de patrons ou conformément aux indications de la clientèle, en vue de répondre aux besoins et aux goûts vestimentaires de celle-ci.

8553-174 ***Costumier, costumière (cinéma, télévision, théâtre)***

Personne qui est chargée de choisir ou de confectionner les costumes des comédiens de cinéma, de théâtre et de télévision, lesquels seront capables de faire vivre une époque, une culture en harmonie avec un contenu futur, actuel ou passé.

8553-186 ***Habilleur, habilleuse***

Artisan ou artisane dont le métier est d'habiller les acteurs ou les actrices et d'entretenir les costumes et les accessoires de théâtre, de télévision ou de cinéma, en faisant appel à sa connaissance de l'histoire des costumes et à l'aide de patrons et de fiches signalétiques.

8561-114 ***Cordonnier, cordonnière***

Artisan ou artisane dont le métier est de réparer les chaussures et d'autres articles en toile ou en plastique, selon les instructions de la clientèle ou selon la nature des dommages, à l'aide d'outils manuels ou de machines à coudre, à meuler et à cirer.

8562-110 ***Rembourreur artisan, rembourreuse artisane***

Artisan ou artisane dont le métier est de monter et de garnir des meubles rembourrés, selon la couleur et le genre de tissu choisis par la clientèle, ainsi qu'à l'aide d'outils manuels et des méthodes appropriées.

8562-122 ***Tapissier-réparateur, tapissière-réparatrice***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de réparer ou de remplacer le bois apparent, les tissus ou autres matières de garniture de chaises ou de canapés abîmés, à l'aide d'outils manuels, en vue de la restauration de meubles.

8562-138 ***Rembourreur industriel, rembourreuse industrielle***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de recouvrir des charpentes de chaises ou de fauteuils, à l'aide des méthodes de rembourrage industrielles et d'outils manuels ou mécaniques, en vue de la production de meubles en série.

8563-114 ***Conducteur, conductrice de machine à piquer***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la confection dont le métier est de faire fonctionner une machine à une ou plusieurs aiguilles servant à piquer, à assembler ou en renforcer les vêtements, les tentes, les sacs, etc., en vue de leur fabrication.

8569-158 ***Ouvrier, ouvrière du cuir***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du cuir dont le métier est de confectionner des articles en cuir, tels que ceintures, porte-monnaies, vêtements, etc., à l'aide de patrons et d'outils à tailler le cuir.

8579-001 ***Technicien, technicienne à la fabrication (matières plastiques)***

Spécialiste qui, sous le contrôle d'un ingénieur ou ingénieure, exerce des tâches techniques variables selon le secteur de transformation des plastiques dans lequel il (elle) oeuvre (fabrication des plastiques, transformation, bureau d'étude) et selon le type d'industrie (dans une grande entreprise, ses tâches seront moins variées et plus spécialisées; dans une firme plus modeste ses tâches seront plus variées).

8573-110 ***Régleur, régleuse de machines à mouler les matières plastiques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la transformation des matières plastiques dont le métier est de régler et de faire fonctionner des machines servant à mouler des matières plastiques par compression, injection ou transfert, à l'aide des méthodes appropriées, en vue de produire des pièces d'articles ménagers ou autres.

8579-150 ***Lamineur, lamineuse de fibre de verre***

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie du laminage dont le métier est de superposer des couches de fibre de verre et de résine sur des moules de plastique, d'acier, ou de bois, à l'aide de patrons et d'outils appropriés, en vue de la fabrication d'objets en plastique, tels qu embarcations, carrosseries ou bouées.

8580-122 ***Contremaître, contremaîtresse de mécaniciens de véhicules automobiles***

Surveillant ou surveillante des services de réparation de véhicules automobiles dont la fonction est de superviser et de coordonner le travail des mécaniciennes ou des mécaniciens chargés de réparer les véhicules motorisés, à l'aide des méthodes appropriées, en vue d'assurer la qualité du travail accompli.

8581-001 ***Carrossier, carrossière***

Ouvrier ou ouvrière des services de peinture et de débosselage de véhicules automobiles dont le métier est de réparer ou de remplacer les parties endommagées des carrosseries ainsi que les garnitures intérieures des véhicules automobiles, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8581-002 ***Débosseleur-peintre, débosseleuse-peintre***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de peinture et de débosselage de véhicules automobiles dont le métier est de réparer et de peindre les parties endommagées des carrosseries de véhicules automobiles, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8581-110 ***Mécanicien, mécanicienne d'automobiles***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de véhicules automobiles dont le métier est d'entretenir, de réparer ou de remplacer les pièces endommagées de véhicules automobiles, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques et d'appareils de vérification.

8581-114 ***Mécanicien, mécanicienne motoriste***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de véhicules automobiles dont le métier est de réviser, de réparer ou de remplacer les moteurs à essence et diesels des automobiles, à l'aide de manomètres à vide ou à pression ou d'autres appareils servant à déceler les vices de fonctionnement.

8581-122 ***Mécanicien, mécanicienne de boîte de vitesses (automobiles)***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de véhicules automobiles dont le métier est de réparer les boîtes de vitesses automatique ou à commande manuelle d'automobiles, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques ou d'appareils servant à déceler les vices de fonctionnement.

8581-130 ***Estimateur, estimatrice des dommages (véhicule automobile)***

Évaluateur ou évaluatrice des services de réparation de véhicules automobiles dont la fonction est de déterminer les coûts des réparations à effectuer sur les véhicules automobiles endommagés à la suite d'un accident, en faisant appel à ses connaissances en matière de pièces de rechange et de coût de la main-d'oeuvre pour en expliquer la teneur à la clientèle ou à la compagnie d'assurance.

8581-134 ***Mécanicien, mécanicienne de moteur d'automobile***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de véhicules automobiles dont le métier est de vérifier et de mettre au point des moteurs, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, d'instruments de mesure et d'appareils de contrôle, en vue de la réparation, de l'ajustement ou du remplacement des parties défectueuses des moteurs.

8581-142 ***Réparateur, réparatrice de carrosserie***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de peinture et de débosselage des véhicules automobiles dont le métier est de réparer les parties endommagées et les garnitures intérieures des automobiles, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de l'ajustement ou du remplacement des pièces défectueuses pour en conserver la forme originale.

8581-146 ***Mécanicien, mécanicienne de climatiseurs d'automobiles***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation des véhicules automobiles dont le métier est d'installer et de réparer les climatiseurs d'automobiles, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques et d'appareils servant à déceler les vices de fonctionnement.

8581-158 ***Réparateur, réparatrice de motocyclettes***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation d'équipement motorisé dont le métier est de réparer les motocyclettes et les véhicules du même genre, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques et de matériel de soudage, en vue de la réparation ou du remplacement des pièces défectueuses.

8581-170 ***Réparateur, réparatrice de radiateurs de véhicules automobiles***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de véhicules automobiles dont le métier est de réparer les radiateurs à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de leur remise en état.

8582-110 *Mécanicien, mécanicienne d'aéronef*

Spécialiste de la mécanique qui entretient, répare et inspecte les avions et autres appareils (hélicoptères, monomoteurs, bimoteurs, etc.). A la responsabilité de garder en bon état les structures et les éléments mécaniques des aéronefs afin d'assurer la sécurité et l'efficacité de ce mode de transport.

8584-110 *Mécanicien, mécanicienne de machines d'imprimerie*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien des machines d'imprimerie dont le métier est de réparer et d'entretenir des machines, telles que linotypes, presses offset, etc., conformément au guide d'entretien et à l'aide d'outils manuels ou électriques ainsi que de l'outillage d'atelier, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-112 *Mécanicien, mécanicienne de machinerie lourde*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de la machinerie lourde dont le métier est de réparer et d'entretenir les véhicules lourds à moteur diesel, tels que tracteurs, grues, etc., conformément au programme d'entretien et à l'aide d'outils mécaniques ou d'appareils de levage, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-114 *Monteur-ajusteur, monteuse-ajusteuse de métiers à tisser*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien industrielle dont le métier est de monter, d'ajuster et de réparer des métiers à tisser des étoffes, à l'aide d'indications provenant de schémas et d'outils manuels, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-118 *Monteur, monteuse de machines textiles*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien industrielle dont le métier est de régler et réparer les machines à fabriquer et à traiter le fil, à l'aide de calibres et d'instruments de contrôle, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-122 *Mécanicien-monteur, mécanicienne-monteuse*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien industriel dont le métier est de réparer et d'entretenir des machines et des appareils mécaniques dans les établissements industriels, conformément au plan de montage et à l'aide d'outils manuels ou électriques ainsi que d'appareils de levage, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-126 *Réparateur, réparatrice de matériel de traitement du minerai*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien de machines de mines dont le métier est de réparer le matériel de transport et de traitement du minerai, à l'aide d'outils manuels ou électriques ainsi que d'outillages d'atelier, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-178 *Ouvrier, ouvrière d'entretien de l'outillage*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien industrielle dont le métier est de réparer et d'entretenir l'outillage et le matériel nécessaires à l'exécution de travaux spécialisés, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8584-198 *Mécanicien, mécanicienne de machines à coudre*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien de machines à coudre industrielles dont le métier est de réparer et de régler ces machines, conformément au manuel d'entretien et à l'aide d'outils manuels et d'instruments de calibrage, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8584-330 *Mécanicien, mécanicienne de machines agricoles*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique agricole de réparation dont le métier est de réparer des machines agricoles, telles que moissonneuses, tracteurs et faucheuses, dans une ferme ou un atelier de réparation, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de la remise en état des pièces défectueuses.

8584-378 *Mécanicien, mécanicienne de machines de construction*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation du gros outillage de construction dont le métier est de réparer et d'entretenir des machines, telles que pelles mécaniques, grues et bulldozers, conformément au programme d'entretien de chaque machine et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques ainsi que d'appareils de levage, en vue de la remise en état des pièces défectueuses.

8584-382 *Mécanicien, mécanicienne de moteurs diesels*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique diesel de réparation dont le métier est de réparer et d'entretenir les moteurs diesels de diverses machines industrielles, agricoles ou de construction, à l'aide d'outils à main ou mécaniques ainsi que d'instruments de mesure, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8585-001 *Electromécanicien, électromécanicienne de machines de bureau*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de machines électroniques dont le métier est de réparer et d'entretenir des machines de bureau conformément au manuel d'entretien et à l'aide d'outils manuels et d'instruments de vérification électrique ou mécanique, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8585-120 *Mécanicien, mécanicienne d'entretien de photocopieurs*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de machines électroniques dont le métier est d'entretenir et de réparer des photocopieurs, conformément au manuel d'entretien et à l'aide d'outils manuels ou d'instruments de vérification électrique ou mécanique, en vue de la remise en état des pièces défectueuses.

8585-126 ***Réparateur, réparatrice de caisses enregistreuses électroniques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de machines électroniques dont le métier est de réparer et d'entretenir des caisses enregistreuses électroniques, conformément au manuel d'entretien et à l'aide d'outils à main ou d'instruments de vérification électrique ou mécanique, en vue de la remise en bon état des pièces défectueuses.

8586-001 ***Technicien, technicienne en entretien de systèmes industriels***

Spécialiste de la mécanique qui planifie l'entretien de systèmes automatisés ou informatisés affectés à la fabrication mécanique de produits variés afin de maintenir leur efficacité d'opération. Contribue ainsi à assurer la continuité de la production de biens de consommation domestique ou industriels.

8587-110 ***Horloger rhabilleur, horlogère rhabilleuse***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la fabrication d'instruments de précision dont le métier est de réparer, de nettoyer et de régler les mouvements utilisés dans les appareils à mécanismes d'horlogerie, tels que chronomètres, compteurs, etc., à l'aide d'outils manuels et des instruments d'essais électroniques, en vue de leur remise en bon état.

8588-110 ***Mécanicien, mécanicienne d'instruments de bord***

Spécialiste de l'électromécanique qui entretient et répare les instruments de bord utilisés dans les avions pour mesurer la température, la pression, etc.

8589-001 ***Mécanicien, mécanicienne de machinerie légère***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien domestique dont le métier est de réparer cette machinerie légère, telle que tondeuses à gazon, à l'aide d'outils manuels, en vue de la remise en état des pièces défectueuses.

8589-122 ***Armurier, armurière***

Artisan ou artisane dont le métier est de réparer et de modifier des armes à feu, conformément à des dessins ou à des indications de la clientèle et à l'aide d'outils manuels et de machines à travailler le métal, en vue de l'entretien ou de l'amélioration des mécanismes d'armes à feu.

8589-130 ***Réparateur, réparatrice de moteurs à injection***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique diesel de réparation dont le métier est de calibrer les injecteurs d'huile lourde des moteurs diesel et des compresseurs, conformément à des instructions et à l'aide d'outils manuels ou d'instruments de mesure, en vue de la remise en état des pièces défectueuses.

8589-162 ***Réparateur, réparatrice de matériel hydraulique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien industrielle dont le métier est de réparer le matériel hydraulique, tel que les appareils de fermeture de portes et les chariots-élévateurs, conformément à des instructions et à l'aide d'outils manuels ou d'instruments de mesure, en vue de la remise en état des pièces ou des mécanismes défectueux.

8589-186 ***Dépanneur, dépanneuse de distributeurs automatiques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de réparation de distributeurs automatiques dont le métier est d'entretenir et de réparer ces machines, à l'aide d'outils manuels et d'instruments d'essai électriques, en vue de la remise en état des pièces ou des mécanismes défectueux.

8591-001 ***Bijoutier-joaillier, bijoutière-joaillère***

Artisan, artisane en bijouterie-joaillerie dont l'activité professionnelle est de fabriquer et de réparer des bijoux montés de pierres précieuses selon des techniques de sculpture et de coulage de la cire en vue de la production d'articles de bijouterie.

8591-114 ***Lapidaire***

Artisan ou artisane dont le métier est de tailler et de polir les pierres précieuses et synthétiques, conformément aux caractéristiques des pierres et à l'aide d'instruments d'optique et d'outils de précision, en vue de la création et de la vente d'articles de bijouterie.

8591-118 ***Gemmologiste***

Artisan ou artisane dont le métier est d'identifier et d'évaluer les pierres précieuses, conformément à leurs caractéristiques et à l'aide d'appareils d'essai et de solutions chimiques, en vue de déterminer les qualités et la valeur marchande des gemmes.

8591-122 ***Bijoutier, bijoutière***

Artisan ou artisane dont le métier est de fabriquer ou de réparer des bijoux de métal précieux ou semi-précieux, tels que bagues, bracelets ou pendentifs, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de la création, de la réparation ou de la vente d'articles de bijouterie.

8591-126 ***Sertisseur, sertisseuse de pierres précieuses***

Artisan ou artisane dont le métier est de fixer des pierres précieuses ou des pierres fines dans des montures de bijoux, conformément à des indications d'un dessin et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de la fabrication de bijoux.

8592-202 ***Mécanicien, mécanicienne de bateau à moteur***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique marine dont le métier est de réparer les moteurs à essence et diesels ainsi que l'équipement électrique ou mécanique, de bateaux, conformément aux caractéristiques de chaque modèle et à l'aide d'outils manuels ou d'appareils de contrôle, en vue de la remise en état des pièces défectueuses.

8595-001 ***Finisseur, finisseuse de meubles***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de recouvrir les surfaces des meubles d'enduits, tels que le vernis, la peinture ou la teinture, à l'aide des équipements et d'outils appropriés, en vue de la finition de meubles en série.

8595-110 ***Vernisseur, vernisseuse de meubles***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de vernir des meubles neufs ou usagés, en atelier ou en usine, à l'aide d'outils manuels, de produits de traitement du bois ainsi que de méthodes de vernissage tenant compte des propriétés des bois et du style, en vue de la finition de meubles.

8595-114 ***Peintre d'automobile***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de peinture et de débosselage de véhicules automobiles dont le métier est de repeindre, en partie ou en totalité, des carrosseries d'automobiles, à l'aide de matériel et de produits de peinture.

8595-146 ***Finisseur-retoucheur, finisseuse-retoucheuse (meubles)***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie du meuble dont le métier est de corriger les défauts de finition des meubles, à l'aide d'outils manuels et d'enduits, en vue de la réparation complète d'articles endommagés dans une manufacture de meubles.

8599-222 ***Luthier, luthière***

Artisan, artisane de lutherie dont l'activité professionnelle est de fabriquer et de réparer des instruments de musique portable à cordes, tels que violons, guitares, etc., à l'aide d'outils à mains ou d'outils mécaniques.

8731-110 ***Réparateur, réparatrice de lignes électriques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de transport et de distribution d'électricité dont le métier est de vérifier, de réparer ou de remplacer les lignes électriques et leurs accessoires, avec la collaboration de l'équipe d'entretien et à l'aide d'instruments d'essai ou de mesure à la lecture directe et d'appareils de levage, en vue de la remise en état des circuits électriques généraux.

8731-114 ***Monteur-réparateur, monteuse-réparatrice de lignes électriques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de transport et de distribution d'électricité dont le métier est de monter ou de réparer les lignes électriques et leurs accessoires, avec la collaboration de l'équipe au sol et à l'aide d'outils manuels ainsi que d'appareils de levage, en vue de la mise ou de la remise en état des circuits électriques généraux.

8731-118 ***Monteur, monteuse de lignes de force***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services de transport et de distribution d'électricité dont le métier est de monter et d'entretenir un réseau de lignes à haute tension avec la collaboration de l'équipe au sol et à l'aide de treuils servant à ériger les pylônes et à installer ou à réparer les câbles électriques.

8733-114 ***Mécanicien, mécanicienne de climatiseurs commerciaux***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de poser, d'entretenir et de réparer les appareils et les installations de climatisation des établissements commerciaux et des immeubles d'habitation, à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8733-122 ***Installateur-électricien, installatrice-électricienne***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation de matériel électrique dont le métier est de poser le câblage électrique des habitations et d'autres bâtiments, conformément à des plans et au Code de la construction, à l'aide d'outils manuels ou électriques, en vue du raccordement au réseau.

8733-130 ***Installateur, installatrice de compteurs d'électricité***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation de matériel électrique dont le métier est de poser et de vérifier les compteurs d'électricité dans les établissements, conformément au Code de la construction et à l'aide d'outils manuels ou électriques, en vue de l'enregistrement de la consommation d'électricité par les abonnés du réseau.

8735-110 ***Dépanneur, dépanneuse de central téléphonique***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'entretien d'équipement de téléphone dont le métier est de réparer les circuits et le matériel d'un central téléphonique en se conformant aux plans et aux schémas de câblage et à l'aide d'outils manuels ou d'appareils de vérification, en vue de la remise en état des postes téléphoniques.

8735-118 ***Monteur, monteuse de matériel de télécommunication***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation de matériel de télécommunication dont le métier est de monter des systèmes d'intercommunication, des postes téléphoniques, des horloges de pointages, etc., conformément à des plans d'assemblage et à l'aide d'outils manuels ou d'instruments de mesure ou d'essai électriques et électroniques.

8735-142 ***Installateur, installatrice de systèmes d'alarme***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation de systèmes de protection dont le métier est de poser des avertisseurs d'incendie, des dispositifs d'alarme antivol, etc., conformément aux plans de câblage et à l'aide d'outils manuels ou d'appareils d'essai électriques.

8735-162 ***Installateur, installatrice de postes téléphoniques***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'installation d'équipement de téléphone dont le métier est de poser le matériel des postes téléphoniques, conformément aux schémas de câblage et à l'aide d'outils manuels ou d'appareils de vérification électriques.

8736-110 *Inspecteur, inspectrice d'installations électriques*

Agent, agente des services d'inspection de la filerie des bâtiments dont la fonction est d'inspecter la filerie et l'équipement d'installations électriques neuves ou modifiées, à partir de tournées d'inspection et à l'aide d'appareils d'essai, en vue de la délivrance d'un permis ou de l'indication d'anomalies à corriger selon les normes et les règlements en vigueur.

8736-134 *Technicien, technicienne d'essais électriques*

Spécialiste de l'électrodynamique qui contrôle la qualité et règle les appareils et les systèmes de production, de transmission et de distribution d'énergie électrique. Son travail a pour but de détecter toute défectuosité et d'assurer la qualité des services d'électricité offerts aux abonnés.

8739-110 *Électricien, électricienne de centrale électrique*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services d'exploitation d'électricité dont le métier est de réparer et d'entretenir le matériel électrique d'une centrale ou d'une usine génératrice, conformément aux schémas de câblage et à l'aide d'outils manuels ou d'appareils d'essai en vue de la remise en état des éléments du réseau électrique.

8781-001 *Menuisier, menuisière d'atelier de bois ouvré*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie d'articles d'ameublement dont le métier est de confectionner des éléments en bois servant à fabriquer des comptoirs, des armoires et des cadrages dans un atelier de menuiserie, conformément à des esquisses et à des dessins et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8781-110 *Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière*

Ouvrier ou ouvrière qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de confectionner et d'assembler des charpentes en bois, conformément à des plans, à des instructions verbales ou au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de l'érection de structures de bâtiments.

8781-114 *Charpentier-menuisier, charpentière-menuisière d'entretien*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de réparer des charpentes et des dispositifs en bois, tels que comptoirs, escaliers, etc., conformément à des plans, à des instructions verbales ou au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques.

8782-001 *Briqueteur-maçon, briqueteuse-maçonne*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de poser des briques, des blocs de béton ou d'autres matériaux analogues, à l'exception de la pierre et du marbre, conformément à des instructions et à des plans détaillés et à l'aide d'outils manuels ou d'instruments de mesure, en vue de la construction de murs et de cloisons de bâtiments.

8782-130 *Carreleur, carreleuse*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de poser du carrelage sur le sol et des carreaux sur les murs et les plafonds de bâtiments, conformément à des dessins ou à des instructions verbales et à l'aide d'outils manuels, en vue de l'assemblage d'éléments de revêtement utilitaires et décoratifs.

8783-114 *Cimentier-applicateur, cimentière-applicatrice à la lance*

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de la construction dont le métier est de répandre du mortier sur les surfaces exposées des constructions, à l'aide d'un tuyau flexible relié à un malaxeur, en vue de la construction d'ouvrages de béton.

8783-122 *Finisseur, finisseure de béton*

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de la construction dont le métier est de lisser le béton frais à l'aide d'outils manuels, d'instruments de mesure et d'une machine à égaliser, en vue de la finition d'ouvrages de béton, tels que routes, trottoirs et escaliers.

8784-114 *Plâtrier, plâtrière*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est d'appliquer des couches de plâtre sur les murs intérieurs et les plafonds des bâtiments, à l'aide d'outils à main et de matériel de plâtrage.

8784-122 *Poseur, poseuse de systèmes intérieurs*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de poser les structures de bois ou de métal des murs et des plafonds ainsi que leur recouvrement initial en plâtre, en gypse, en carreaux acoustiques ou en planche murale conformément à un devis de construction et à l'aide d'outils manuels ou électriques, en vue de l'aménagement de surfaces murales.

8785-110 *Peintre de bâtiment*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est d'appliquer de la peinture ou d'autres matières analogues sur les surfaces intérieures et extérieures d'un bâtiment, à l'aide du matériel approprié, en vue de la décoration et de la protection de ces surfaces.

8787-001 *Couvreur, couvreuse*

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est d'appliquer et de poser sur les ouvertures des compositions d'asphalte, de gravier, etc., conformément à un devis de construction et à l'aide d'outils manuels et de matériel de calfeutrage, en vue de rendre les toits étanches.

8791-110 Tuyauteur, tuyauteuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de fabriquer, de poser et d'entretenir les réseaux de tuyaux à haute et à basse pression servant à transporter la vapeur, l'eau ou d'autres liquides, conformément au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels ou de machines-outils, pour le chauffage, le refroidissement, le graissage ou pour d'autres usages industriels.

8791-112 Tuyauteur, tuyauteuse de conduites de vapeur

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de fabriquer, de poser et d'entretenir les réseaux de tuyaux à haute pression servant à transporter la vapeur, conformément au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels ou de machines-outils, en vue de transporter la vapeur pour le chauffage.

8791-114 Plombier, plombière

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est d'assembler et de réparer la tuyauterie, les accessoires et les raccords de plomberie, conformément au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels et du matériel approprié, en vue de l'installation et du fonctionnement de réseaux de distribution d'eau ou d'évacuation des eaux usées.

8791-118 Soudeur, soudeuse en tuyauterie

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la métallurgie dont le métier est de souder les joints et la tuyauterie des appareils sous pression contenant la vapeur, de l'air ou un gaz, conformément au Code du bâtiment et à l'aide du matériel approprié, en vue de l'assemblage des éléments d'installations sous pression.

8791-122 Monteur, monteuse d'installations au gaz

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est d'installer des conduites et des appareils au gaz, conformément au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels et du matériel approprié pour le chauffage ou pour d'autres usages.

8793-110 Serrurier, serrurière de bâtiment

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de poser des ébrasures préfabriquées en métal, tels qu'escaliers métalliques, grilles ou clôtures d'ornement, etc., conformément au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue de l'installation d'éléments utilitaires ou décoratifs dans des bâtiments.

8793-126 Ferrailleur, ferrailleuse

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est de poser et de fixer des tiges ou du treillis métalliques dans les coffrages servant à armer le béton, conformément au Code du bâtiment et à l'aide de matériel approprié, en vue de la construction d'ouvrages de béton.

8793-130 Monteur, monteuse en constructions métalliques

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de la construction dont le métier est d'assembler des éléments métalliques préfabriqués sur un chantier de construction, conformément à des devis et à l'aide d'outils manuels ou mécaniques, en vue du montage d'ouvrages de construction.

8795-118 Vitrier, vitrière en bâtiment

Ouvrier ou ouvrière des services de vitrerie dont le métier est de couper, d'ajuster et de poser des carreaux de verre dans les fenêtres et les vitrines de bâtiment, conformément à des indications de montage et à l'aide d'outils manuels, en vue de l'installation d'ouvrages de vitrerie.

8796-110 Inspecteur, inspectrice en bâtiments

Personne qui est responsable de l'inspection des travaux de construction de bâtiments. Surveille, examine les faits réels afin qu'ils soient conformes aux plans et devis et au code du bâtiment. Travaille dans le but d'assurer une sécurité maximum à la population dans la construction d'édifices.

8796-114 Inspecteur, inspectrice en construction

Personne qui est responsable de l'inspection des travaux de construction d'ouvrages de génie civil (ponts, barrages, routes, etc.), afin qu'ils soient conformes aux contrats, plans, devis et règlements. Travaille dans le but de veiller au bon fonctionnement des travaux de constructions, tout en favorisant une sécurité maximale aux utilisateurs.

8796-158 Ouvrier, ouvrière à l'échantillonnage, matériaux de construction

Ouvrière ou ouvrier qualifiés des services techniques des travaux publics dont le métier est d'analyser, en laboratoire, à l'aide d'instruments de mesure, les échantillons de matériaux entrant dans la fabrication de l'asphalte, du ciment, du béton, etc., et prélevés sur un chantier, en vue de l'évaluation et du contrôle de la qualité des matériaux dans l'exécution des travaux de construction.

8799-114 Mécanicien, mécanicienne d'escaliers roulants

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique d'entretien industriels dont le métier est de réparer et d'entretenir les escaliers et les escaliers mobiles, conformément au Code du bâtiment et à l'aide d'outils manuels ou électriques, d'instruments de contrôle et d'appareils de levage, en vue de la remise en bon état des pièces ou des mécanismes défectueux.

9111-001 Pilote de brousse

Spécialiste du transport aérien chargé de piloter divers types d'avions monomoteurs munis de flotteurs (hydravions) en été ou de skis l'hiver. Transporte des passagers et du cargo pour desservir les régions éloignées difficilement accessibles par routes (réserves indiennes, territoires de chasse et de pêche, centres d'exploration, etc.). Patrouille des territoires pour prévenir des feux de forêts. Assure seul le vol assigné.

9111-110 ***Pilote d'essai***

Pilote qui est spécialisé dans l'essai en vol des nouveaux appareils. Effectue une première envolée en s'assurant que chacun des systèmes de l'appareil (pilotage automatique, frein, contrôle) fonctionne et que l'avion répond à toutes les fonctions spécifiques à ce type d'appareil et ce afin de rencontrer les normes très strictes de l'aviation pour la sécurité des futurs utilisateurs de l'appareil.

9111-118 ***Pilote d'avion***

Personne qui conduit un avion de passagers ou de fret. Assume la responsabilité du vol qui lui est assigné, seul ou en collaboration avec un autre pilote. Prépare et exécute un envol selon les règles établies afin de transporter en toute sécurité des passagers, du courrier et du fret.

9111-126 ***Pilote d'hélicoptère***

Personne qui conduit un hélicoptère. Responsable de son appareil du décollage à l'atterrissage, il ou elle est appelé à effectuer une grande variété d'opérations allant du transport de passagers sur de courtes distances, aux multiples travaux dans des régions et zones inaccessibles autrement.

9111-128 ***Officier, officière pilote***

Militaire de l'armée de l'air chargé de piloter divers types d'aéronefs, tels qu'hélicoptères, avions de transport des troupes et du matériel, avions de combat, etc. en faisant appel à sa connaissance des dispositifs de bord et des systèmes de navigation, en vue de l'exécution de missions militaires de surveillance, de protection ou d'intervention armée.

9113-118 ***Contrôleur, contrôleuse de la circulation aérienne***

Personne qui contrôle la circulation aérienne dans un espace aérien déterminé ainsi que le mouvement des véhicules terrestres sur les pistes de l'aéroport.

9151-001 ***Officier, officière de la garde côtière canadienne***

Chargé, chargée du transport maritime et côtier dont l'activité professionnelle est de s'assurer, sous l'autorité d'officiers supérieurs, de la stabilité du navire en mer, conformément aux normes de sécurité et à l'aide de sa connaissance et d'instruments de navigation en vue de la réalisation d'opérations comme le dégagage, la recherche, le sauvetage et l'approvisionnement des zones éloignées.

9151-110 ***Commandant, commandante de navire***

Personne qui commande un navire transportant des passagers ou des marchandises en mer ou dans les eaux côtières et intérieures et qui est responsable de la sécurité de l'équipage et des manoeuvres.

9151-114 ***Lieutenant, lieutenante de la marine marchande***

Technicien, technicienne de la navigation maritime qui organise et répartit le travail de l'équipage afin d'assurer sa sécurité, celle des passagers, du navire et de ses cargaisons. Organise et coordonne le travail de l'équipage ainsi que le chargement et le déchargement du navire.

9151-118 ***Pilote de navires***

Personne qui assiste le capitaine dans le pilotage d'un navire. Avec grande compétence et connaissance appropriée du milieu, le pilote indique la route à suivre dans les détroits, les fleuves, les voies maritimes et les eaux dangereuses afin que le navire, en toute sécurité, arrive à bon port.

9151-130 ***Élève-officier, élève-officière de pont***

Élève qui sous la supervision d'un officier de pont breveté exécute toutes les tâches reliées aux activités de pont et de navigation à bord des bateaux.

9153-110 ***Chef-mécanicien, chef-mécanicienne de navire***

Spécialiste de la mécanique qui est chargé de coordonner le travail dans la chambre des machines et l'entretien des machines et des installations électriques.

9153-114 ***Officier mécanicien, officière mécanicienne de marine***

Spécialiste de la mécanique de marine marchande responsable de toute la machinerie existante à bord d'un navire. S'occupe du fonctionnement, de l'entretien et de la réparation de l'équipement mécanique ou électrique des navires afin de répondre aux normes gouvernementales en matière d'exploitation et de sécurité.

9159-114 ***Radiotélégraphiste (navigation maritime)***

Préposée ou préposé aux services des télécommunications chargée d'assurer, à bord d'un navire, le fonctionnement d'une installation radiotélégraphique, conformément à un guide de fréquences et à l'aide d'appareils radiogoniométriques et d'instruments de mesure, en vue de la réception et de la transmission de messages.

9175-001 ***Conducteur, conductrice de camion lourd***

Employé ou employée des services de camionnage dont le métier est de conduire un véhicule lourd, tel que camion porteur ou camion tracteur avec semi-remorque, sur les routes publiques, en choisissant le trajet le plus court possible, en vue du transport et de la livraison de marchandises et de matériaux vers des destinations précises.

9175-110 ***Conducteur, conductrice de camion***

Employé ou employée des services de camionnage dont le métier est de conduire un camion de tonnage moyen sur les routes urbaines ou interurbaines, conformément à un itinéraire de livraisons, en vue du transport et de la livraison de marchandises et de matériaux vers des destinations précises.

9511-128 ***Typographe (photocomposition) (compositeur, compositrice)***

Technicien, technicienne des communications graphiques qui fait la composition de textes à être imprimés en actionnant directement le clavier d'un terminal muni d'un écran vidéo. Se spécialise dans l'art d'assembler les caractères d'imprimerie, les blancs d'espacement, les filets et les clichés selon les règles de la langue, les coutumes, etc.

9511-138 ***Conducteur, conductrice de photocomposeuse***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition dont le métier est de conduire et de régler une photocomposeuse et ses accessoires, conformément aux instructions d'une maquette et à l'aide des mécanismes de composition, en vue de la transcription des caractères d'imprimerie et des textes ainsi reproduits sur les plaques d'impression.

9512-126 ***Conducteur, conductrice de presse offset***

Technicien, technicienne de l'impression qui ajuste et conduit une presse offset mono ou multicouleur. Travaille sur des plaques offset pour obtenir des impressions en noir ou en couleur dans le but de satisfaire des critères d'excellence et de qualité dans le domaine de la communication graphique.

9512-142 ***Conducteur, conductrice de presse-rotative***

Personne qui fait fonctionner une presse à papier continu pour imprimer des journaux, des livres ou des périodiques. Dirige une équipe de travailleurs et assume la responsabilité du fonctionnement adéquat de la presse ainsi que la qualité du tirage.

9514-126 ***Photolithographe***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition dont le métier est de réaliser des montages de films, conformément aux gabarits et à l'aide des machines ainsi que des instruments appropriés, en vue de la production d'images photographiques.

9515-122 ***Clicheur, clicheuse offset***

Technicien, technicienne en photolithographie qui transpose sur divers types de plaques à imprimer les représentations contenues sur des pellicules photographiques. Prépare les plaques offset en vue de leur utilisation sur les presses.

9515-126 ***Cadreur, cadreuse en photogravure***

Photographe spécialisé(e) en travaux d'imprimerie qui produit des pellicules photographiques devant servir à la préparation des plaques qui seront utilisées sur les presses offset. Fixe ainsi des textes et des images sur pellicule photographique dans le but de communiquer au public de l'information ou de la publicité.

9515-138 ***Pelliculeur-maquettiste, pelliculeuse-maquettiste***

Personne dont le travail consiste à préparer le montage des négatifs destinés à être reportés sur les plaques d'impression qui seront utilisées par la suite sur les presses pour transférer l'image sur le papier.

9517-001 ***Relieur, relieuse à la machine***

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition dont le métier est de conduire et de régler une machine servant à assembler des cahiers, des livres et d'autres imprimés, conformément à un bon de travail et à l'aide des mécanismes de reliure, en vue de la formation des ouvrages à relier.

9517-110 ***Relieur, relieuse à la main***

Personne qui accomplit l'ensemble des travaux propres à la reliure des volumes et des autres documents, comme leur assemblage, leur transformation, leur réparation et leur décoration. Donne à l'imprimé son visage définitif. Fait les travaux de finissage en exécutant la plupart des tâches à la main.

9517-126 ***Relieur industriel, relieuse industrielle***

Spécialiste de la finition de l'imprimé qui relie des livres, périodiques et brochures, à la main ou à la machine. Effectue les opérations de la reliure sur les machines spécialisées, selon qu'il s'agit d'un livre, d'une revue, d'une plaquette, d'un dépliant, d'un contenant, d'une étiquette. Donne à l'imprimé un aspect solide, beau et attrayant.

9517-130 ***Conducteur, conductrice de plieuse***

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition dont le métier est de conduire une machine servant à plier automatiquement les feuilles imprimées et à les couper en pages de cahier à la grandeur voulue, à l'aide d'instruments de mesure et d'outils à main, en vue de la reliure.

9517-134 ***Assembleur-encolleur, assembleuse-encolleuse à la machine***

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition dont le métier est de conduire et de régler une machine servant à assembler et à coller automatiquement un nombre déterminé de feuilles de papier, conformément à un bon de travail et à l'aide des mécanismes d'assemblage, en vue de la production d'imprimés à feuilles multiples, comme les livres.

9517-146 ***Ouvrier, ouvrière d'atelier de reliure***

Ouvrier ou ouvrière de l'industrie de l'imprimerie et de l'édition dont le métier est d'assurer le fonctionnement d'une ou de plusieurs machines servant à assembler, à coller, à couper et à relier les imprimés, conformément à un bon de travail et à l'aide d'outils appropriés et d'instruments de mesure, en vue de l'impression de documents.

9518-150 ***Sérigraphiste à la main***

Artisan, artisane de l'imprimerie dont l'activité professionnelle est d'utiliser des écrans de tissu et des colorants variés selon ses connaissances en sérigraphie afin de procéder à l'impression de lettres ou de dessins sur des matières, telles que le papier, le métal, la céramique, etc.

9533-110 ***Conducteur, conductrice de chaudière***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de conduire et de régler des chaudières à haute pression, conformément aux normes d'utilisation et de sécurité appropriées et à l'aide de commandes et d'instruments de mesure, en vue du chauffage de bâtiments et de la production de la force motrice nécessaire à la machinerie industrielle.

9533-114 ***Conducteur, conductrice d'installation de réfrigération***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de conduire et de régler des installations de réfrigération de divers types, conformément aux normes d'utilisation et de sécurité appropriées et à l'aide de commandes et d'instruments de mesure en vue de la conservation de denrées ou de produits laitiers dans un établissement de conditionnement des aliments.

9533-118 ***Conducteur, conductrice de machine diesel fixe***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de conduire et de régler diverses machines diesel fixes, telles que générateurs, compresseurs, pompes, etc., conformément aux normes de sécurité appropriées et à l'aide de commandes et de matériel de lubrification, en vue du chauffage, de l'éclairage, de la réfrigération et de la climatisation de bâtiments et d'installations industrielles.

9533-122 ***Mécanicien, mécanicienne de machines fixes***

Ouvrière ou ouvrier qualifiés de la mécanique du bâtiment dont le métier est de réparer et d'entretenir diverses machines fixes, telles que générateurs, pompes, compresseurs, etc., conformément aux normes de sécurité appropriées et à l'aide d'outils manuels et de matériel de lubrification, en vue de la remise en état des pièces ou des mécanismes défectueux.

9535-110 ***Opérateur, opératrice d'usine de traitement d'eau potable***

Personne qui fait fonctionner les installations de pompage, de filtrage et de traitement chimique de l'eau potable. Relève les mesures physiques permettant d'observer l'utilisation des installations, prélève des échantillons et effectue des analyses de laboratoire dans le but de corriger au besoin les variations dans les conditions de traitement de l'usine selon les normes établies.

9535-114 ***Opérateur, opératrice d'usine d'épuration des eaux usées***

Spécialiste dans le domaine de l'épuration des eaux usées qui vérifie l'état et le fonctionnement des installations de traitement des eaux dans le but d'assurer la transformation et l'évacuation des boues d'égouts.

9553-110 ***Radiotélégraphiste***

Préposée ou préposé aux services des télécommunications chargée d'assurer le fonctionnement d'une installation radiotélégraphique, conformément aux directives et aux méthodes prescrites, en vue de la réception et de la transmission de messages entre les stations de télécommunication.

9553-114 ***Radiotéléphoniste***

Préposée ou préposé aux services des télécommunications chargée d'assurer le fonctionnement d'une installation radiotéléphonique, conformément aux directives et aux méthodes prescrites, en vue de la transmission et de la réception de messages entre les stations de télécommunication.

9553-118 ***Télégraphiste***

Préposée ou préposé aux services des télécommunications chargée d'assurer le fonctionnement d'une installation télégraphique, conformément aux directives et aux méthodes prescrites, en vue de la réception et de la transmission de messages entre les stations de télécommunication.

9555-110 ***Opérateur, opératrice du son***

Spécialiste de la prise de son qui travaille seul ou en collaboration avec d'autres, à assurer le bon équilibre entre les dialogues, les effets sonores, les bruits et la musique enregistrés sur supports magnétiques. Œuvre au théâtre, au cinéma, à la radio, à la télévision ainsi que dans le domaine du disque, afin d'assurer une qualité sonore de premier choix aux auditeurs.

9591-001 ***Technicien, technicienne de laboratoires photographiques***

Personne qui développe les pellicules et tire les épreuves photographiques dans un laboratoire. Manipule des produits chimiques, travaille à la coloration, à l'agrandissement et au perfectionnement des méthodes de développement d'agrandissement et de retouche en vue de produire une composition photographique et des effets spéciaux.

INDEX DES PROGRAMMES PAR SANCTIONS

84 programmes font partie de la sanction DEP

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
FZU-002	1179	Aménagement de la forêt	501
IZU-001	1154	Analyse de laboratoire en travaux publics	787
IZU-002	1145	Arpentage (opération)	371
WZU-007	5020	Assemblage de structures métalliques	585
SZU-003	1188	Assistance dentaire	683
SZU-001	1426	Assistance technique en pharmacie	684
BZU-012	1411	Bijouterie-joaillerie	462
HZU-009	1098	Carrosserie	445
KZU-001	1428	Charpenterie-menuiserie (chem. 2)	332
LZU-004	1085	Coiffure (chem. 2)	769
CZU-008	1487	Commercialisation des voyages	27
CZU-002	1412	Comptabilité	28
TZU-006	1090	Conception et techniques vestimentaires	629
BZU-005	1494	Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques	464
TZU-005	1073	Confection et retouche de vêtements	631
TZU-003	1292	Confection, vents et mode	632
PZU-002	1180	Conservation de la faune	508
TZU-004	1074	Coupe et confection de vêtements féminins et masculins	634
TZU-001	1013	Coupe et confection du cuir	635
AZU-002	1038	Cuisine d'établissement	182
QZU-005	5005	Décoration intérieure et étalage	205
MZU-014	1095	Dessin de bâtiment	372
MZU-015	5027	Dessin industriel	373
KZU-016	5030	Ébénisterie	263
EZU-016	5052	Électricité d'entretien	396
EZU-012	1430	Électricité de construction (chem. 2)	348
EZU-003	1347	Électromécanique de machines distributrices	391
EZU-001	1453	Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2)	392
KZU-010	1037	Entretien de bâtiments nordiques	336
LZU-002	1286	Épilation à l'électricité	770
LZU-006	5035	Esthétique	771
MZU-007	1042	Fabrication de moules (plastique)	469
MZU-009	1078	Fabrication de moules à injection pour les métaux et les plastiques	470
KZU-015	5028	Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré	264
WZU-008	5021	Ferblanterie-tôlerie	590
WZU-003	1023	Ferronnerie d'art	214
MZU-011	1077	Finition de moules (empreintes-noyaux)	473
KZU-014	5015	Finition du mobilier	266
BZU-011	1341	Horlogerie-bijouterie	557
NZU-007	1088	Horticulture ornementale (chem. 2)	121
CZU-010	5006	Informatique (exploitation de matériel)	97
EZU-013	5006	Installation et réparation d'équipement de télécommunication	409
QZU-002	1022	Lettrage et sérigraphie	223
HZU-010	5010	Mécanique agricole d'entretien	126
HZU-008	1474	Mécanique automobile (générale) (chem. 2)	450
BZU-004	1488	Mécanique de machines à coudre industrielles	563
BZU-007	1232	Mécanique de machines fixes (vapeur)	574
MZU-001	1467	Mécanique de tôlerie aéronautique	476
HZU-002	1476	Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien	453
BZU-006	1490	Mécanique industrielle (chem. 2)	564
PZU-003	1250	Mécanique marine	454
WZU-004	1219	Moulage-fondage	583
OZU-001	1233	Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2)	301
FZU-003	1086	Pâtes et papiers (opérations)	519
AZU-003	5039	Pâtisserie	114
PZU-001	1186	Pêche professionnelle (chem. 2)	615
RZU-002	5013	Photographie	229
JZU-004	5014	Plomberie-chauffage	576
QZU-001	1021	Poterie	234
ZZU-007	5009	Préparation à l'impression	541
JZU-002	1353	Prévention des incendies (chem. 2)	662
NZU-005	1045	Production bovine (viande)(chem. 2)	130
NZU-004	1044	Production laitière	131
NZU-006	1048	Production porcine	132

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
NZU-003	1159	Production végétale	133
JZU-005	1445	Réfrigération (chem. 2)	577
KZU-003	1440	Rembourrage	270
KZU-002	1209	Rembourrage industriel	271
EZU-002	1346	Réparation d'appareils électroménagers	426
BZU-003	1489	Réparation d'armes à feu	566
EZU-004	1352	Réparation et dépannage de systèmes de sécurité	428
EZU-015	5022	Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques	429
SZU-004	1094	Santé, assistance et soins infirmiers	713
CZU-003	1413	Secrétariat	72
KZU-004	1067	Serrurerie : installation et entretien	483
WZU-002	1220	Serrurerie et menuiserie des métaux	587
WZU-006	1049	Soudage général	602
FZU-001	1351	Sylviculture (chem. 2)	522
EZU-014	5023	Techniques d'équipement de bureau	433
MZU-013	1493	Techniques d'usinage (chem. 2)	486
EZU-005	1348	Télécommunication (opérations)	440
CZU-009	1093	Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2)	103
CZU-011	9037	Vente	106
CZU-004	1451	Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction	387

39 programmes font partie de la sanction CEP

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
FZV-005	1026	ARÛtage	500
NZV-008	1092	Aquiculture	112
DZV-002	5046	Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé	681
DZV-001	1427	Assistance aux personnes à domicile	682
AZV-001	1009	Boucherie et charcuterie	159
KZV-001	1429	Briquetage-maçonnerie (chem. 2)	330
KZV-010	5002	Carrelage	331
FZU-009	5036	Classement des bois débités	506
IZV-022	5017	Conduite d'équipements lourds	789
IZV-020	5016	Conduite de grues	790
FZV-002	1424	Conduite de machinerie lourde en voirie forestière	508
BZV-004	1083	Conduite de machines industrielles	463
IZV-021	5018	Conduite de pelles	791
VZV-002	5007	Conduite de véhicules lourds routiers	775
TZV-001	1012	Cordonnerie	633
JZV-004	5048	Entretien général d'immeubles	573
IZV-001	1446	Extraction de minerai	795
NZV-001	1415	Fleuristerie	114
IZV-015	1485	Forage et dynamitage	796
NZV-002	1422	Horticulture maraîchère écologique	120
KZV-013	5034	Mécanique de montage de vitres	344
JZV-002	1438	Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2)	575
KZV-008	1029	Modelage, stratifiage en plastique renforcé	269
EZV-001	1452	Montage de lignes électriques	422
IZV-016	1064	Opération de forage au diamant — surface	834
IZV-002	1447	Opération des équipements de traitement de minerai	805
KZV-002	1431	Peinture de bâtiment	345
KZV-005	1434	Plâtrage	346
KZV-012	5032	Pose de revêtement de toiture	347
KZV-007	1439	Pose de systèmes intérieurs	348
PZV-001	1028	Préparation des produits de la pêche	616
KZV-006	1437	Préparation et finition de béton	349
NZV-005	1067	Réalisation d'aménagements paysagers (chem. 2)	134
FZV-008	5003	Récolte de la matière ligneuse	520
TZV-002	1014	Réparation et retouche de vêtements	658
FZV-006	1027	Sciage et classage	521
AZV-006	5029	Service de la restauration	166
CZV-003	1031	Vente de pièces mécaniques au comptoir	456
PZV-002	1486	Vente des produits de la pêche	620

39 programmes font partie de la sanction ASP

SIGLE SIMCA	CODE SESAME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
FZW-001	5004	Abattage et traitements mécanisés	498
BZW-005	1006	Bijouterie artisanale	461
AZW-004	1054	Boulangerie	160
CZW-005	1033	Comptabilité informatisée et finance	29
EZW-002	1495	Dépannage d'appareils électroniques (téléviseurs)	384
EZW-009	1007	Dépannage d'équipements de bureautique	385
HZW-011	5009	Diesel (injection et contrôles électroniques)	446
EZW-012	5001	Électricité d'entretien	387
BZW-006	1004	Électronique de machines de bureau	397
EZW-011	1035	Équipements périphériques audio-vidéo (dépannage)	407
EZW-013	5000	Estimation en électricité	408
KZW-002	1442	Gabarits et échantillons	267
CZW-011	5053	Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction	43
EZW-008	1020	Horlogerie électronique	558
BZW-004	1005	Horlogerie-rhabillage	559
JZW-005	1295	Intervention en cas d'incendie (chem. 2)	661
CZW-010	5056	Lancement d'une entreprise	61
MZW-009	5041	Matriçage	475
HZW-010	1097	Mécanique automobile (spécialisée)	451
BZW-010	5006	Mécanique d'entretien en commandes industrielles	561
BZW-011	5012	Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel	562
PZW-001	1484	Mécanique de bateaux de pêche	452
MZW-007	1089	Mécanique en construction métallique	591
KZW-003	1443	Modelage	269
MZW-010	5042	Outillage	477
AZW-003	1057	Pâtisserie de restaurant	165
EZW-010	1019	Réparation de micro-ordinateurs	427
CZW-012	5054	Représentation	71
CZW-009	5038	Secrétariat bilingue	73
CZW-006	1460	Secrétariat bureautisé	74
CZW-008	1048	Secrétariat juridique	75
CZW-007	1047	Secrétariat médical	76
AZW-005	1055	Sommellerie	167
WZW-002	1052	Soudage-assemblage	593
WZW-004	1053	Soudage sur tuyau (haute pression)	603
NZW-007	5043	Spécialité en horticulture	135
HZW-012	5011	Systèmes spécialisés en mécanique agricole	136
MZW-006	5019	Usinage sur machines-outils à commandes numériques	494
BZW-009	1017	Vente et service en bijouterie	569

126 programmes font partie de la sanction DEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
413.01	Administration et coopération	11
190.01	Aménagement forestier	502
411.01	Archives médicales	17
589.01	Art et technologie des média	191
260.01	Assainissement de l'eau	270
260.03	Assainissement et sécurité industriels	287
180.02	Audioprothèse	685
280.04	Avionique	382
570.01	Céramique	195
571.04	Commercialisation de la mode	626
561.03	Conception	197
280.01	Construction aéronautique	465
285.01	Contrôle de la circulation aérienne	776
270.02	Contrôle de la qualité	586
140.02	Cytotechnologie	688
561.06	Danse-ballet (programme expérimental)	201
570.03	Design d'intérieur	206
570.02	Design de présentation	208
570.07	Design industriel	210
571.02	Dessin de la mode	636
243.01	Électrodynamique	389
243.03	Électronique	394
280.03	Entretien d'aéronefs	447
243.05	Équipements audiovisuels	401
271.02	Exploitation	792
231.24	Exploitation et gestion des ressources marines	609
231.04	Exploitation et production des ressources marines	611
190.02	Exploitation forestière	511
251.02	Fabrication	641
251.01	Finition	643
271.01	Géologie appliquée	800
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	116
570.06	Graphisme	216
153.02	Horticulture légumière et fruitière	118
153.03	Horticulture ornementale	122
420.01	Informatique	54
243.02	Instrumentation et contrôle	410
561.01	Interprétation	220
271.03	Métallurgie	802
571.06	Mode féminine	647
571.05	Mode masculine	653
551.02	Musique populaire	227
248.02	Navigation	780
570.04	Photographie	230
280.02	Pilotage d'aéronefs	782
270.04	Procédés métallurgiques	594
561.02	Production	235
571.03	Production de la mode	655
180.01	Soins infirmiers	714
180.21	Soins infirmiers	715
270.03	Soudage	598
410.12	Techniques administratives (option assurance)	78
410.12	Techniques administratives (option finance)	80
410.12	Techniques administratives (option gestion)	82
410.12	Techniques administratives (option gestion industrielle)	84
410.12	Techniques administratives (option marketing)	86
410.12	Techniques administratives (option personnel)	88
410.12	Techniques administratives (option transport)	90
112.01	Techniques d'acupuncture (programme expérimental)	726
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique	303
222.01	Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental)	305
241.05	Techniques d'analyse d'entretien	567
248.01	Techniques d'architecture navale	484
145.01	Techniques d'écologie appliquée	306
322.03	Techniques d'éducation en services de garde	727
351.03	Techniques d'éducation spécialisée	731
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale	733
111.01	Techniques d'hygiène dentaire	734
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	735
310.02	Techniques d'intervention en délinquance	737
391.01	Techniques d'intervention en loisir	739
145.02	Techniques d'inventaire et de recherche en biologie	309
144.03	Techniques d'orthèses et de prothèses (programme expérimental)	742
160.01	Techniques d'orthèses visuelles	743

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
412.02	Techniques de bureau	93
210.01	Techniques de chimie analytique	311
210.03	Techniques de chimie-biologie	314
110.02	Techniques de denturologie	744
120.01	Techniques de diététique	745
210.02	Techniques de génie chimique	316
241.06	Techniques de génie mécanique	487
248.03	Techniques de génie mécanique de marine	455
153.07	Techniques de gestion conseil en agriculture	138
581.08	Techniques de gestion de l'imprimerie (programme expérimental)	544
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires	168
430.01	Techniques de gestion hôtelière	170
581.04	Techniques de l'impression	546
393.00	Techniques de la documentation	241
581.02	Techniques de la typographie	547
142.02	Techniques de médecine nucléaire	746
573.01	Techniques de métiers d'art	243
153.06	Techniques de productions végétales	140
142.01	Techniques de radiodiagnostic	749
142.03	Techniques de radiothérapie	750
144.00	Techniques de réadaptation	751
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	752
145.03	Techniques de santé animale	142
171.01	Techniques de thanatologie	753
241.11	Techniques de transformation des matériaux composites	489
241.12	Techniques de transformation des matières plastiques	491
388.01	Techniques de travail social	755
153.08	Techniques des sols	144
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré (programme expérimental)	274
147.01	Techniques du milieu naturel	318
581.03	Techniques du montage photolithographique	548
581.06	Techniques du traitement de l'image	549
110.01	Techniques dentaires	757
155.05	Techniques équines	146
310.03	Techniques juridiques	758
232.01	Techniques papetières	525
310.01	Techniques policières	761
561.04	Techniques scéniques	257
154.01	Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement	174
154.03	Technologie alimentaire : production	176
154.02	Technologie alimentaire : produits laitiers	178
221.01	Technologie de l'architecture	356
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	360
230.01	Technologie de la cartographie	807
230.02	Technologie de la géodésie	809
221.03	Technologie de la mécanique du bâtiment	579
140.01	Technologie de laboratoire médical	764
247.01	Technologie de systèmes ordinés	436
221.02	Technologie du génie civil	363
235.01	Technologie du génie industriel	101
153.05	Technologie du génie rural	149
190.20	Technologie forestière	526
271.20	Technologie minérale	812
244.01	Technologie physique	437
414.00	Tourisme	180
231.03	Transformation des produits de la mer	618
190.03	Transformation des produits forestiers	526
153.01	Zootechnologie	152

81 programmes font partie de la sanction CEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
413.51	Administration et coopération	13
410.62	Administration judiciaire	15
371.51	Agents de patrouille	675
145.53	Aménagement de la faune	267
190.51	Aménagement forestier	503
260.51	Assainissement de l'eau	285
260.52	Assainissement et sécurité industriels	289
410.65	Assurance-vie	18
410.55	Assurances générales	21
244.52	Automatique et robotique	380
410.59	Commerce de détail	25
571.64	Commercialisation de la mode	628
270.51	Contrôle de la qualité	588
561.56	Danse-ballet (programme expérimental)	203
241.52	Dessin de conception mécanique	468
571.62	Dessin de la mode	639
243.53	Électronique	396
243.57	Électronique industrielle	398
140.52	Électrophysiologie médicale	691
243.55	Électrotechnique générale	400
243.59	Équipements audiovisuels	403
243.56	Équipements bio-médicaux	405
147.51	Exploitation forestière	513
251.52	Fabrication	642
241.51	Fabrication mécanique	472
410.50	Finance	36
251.51	Finition	644
410.64	Fiscalité	39
241.50	Formation générale en techniques de génie mécanique	474
410.53	Gestion financière informatisée	50
410.54	Gestion industrielle	51
410.58	Gestion municipale	53
241.57	Hydraulique, pneumatique et automatismes	560
581.54	Impression	534
243.50	Instrumentation et contrôle	412
410.51	Marketing	62
244.53	Mesure et instrumentation physique	415
270.50	Métallurgie générale	592
247.50	Micro-ordinateur général	417
243.61	Microprocesseurs	419
571.66	Mode féminine	649
571.65	Mode masculine	653
581.53	Montage photolithographique	538
241.55	Outillage	478
410.52	Personnel	67
243.58	Planification des installations électriques	424
270.53	Procédés métallurgiques	596
241.54	Production automatisée	479
571.63	Production de la mode	656
241.53	Programmation en commande numérique	480
420.52	Programmeur-programmeuse analyste	69
270.52	Soudage	600
280.50	Systèmes électroniques d'aéronefs	430
247.51	Systèmes ordinés et automatisés	432
410.66	Techniques administratives	77
412.62	Techniques bureautiques	92
322.53	Techniques d'éducation en services de garde	728
351.51	Techniques d'éducation spécialisée	732
144.51	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie	736
310.52	Techniques d'intervention en délinquance	738
210.51	Techniques de chimie analytique	313
210.53	Techniques de chimie-biologie	315
430.52	Techniques de gestion hôtelière	172
393.51	Techniques de la documentation	241
573.51	Techniques de métiers d'art	247
311.51	Techniques de prévention	747
171.51	Techniques de thanatologie	754
388.51	Techniques de travail social	756
230.52	Techniques géodésiques	806
310.53	Techniques juridiques	759
221.51	Technologie de l'architecture	358
221.54	Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière	362
221.53	Technologie de la mécanique du bâtiment	581
221.52	Technologie du génie civil	365
244.51	Technologie physique générale	439
243.60	Télécommunications	441
414.51	Tourisme	182

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
581.56	Traitement de l'image	551
241.56	Transformation des matériaux composites	493
410.57	Transport	104
581.52	Typographie	552

23 programmes font partie de la sanction DPEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
310.75	Administration policière	673
142.72	Appareillage de radiodiagnostic	680
260.71	Assainissement de l'eau	286
140.75	Biochimie	686
233.71	Concepteur du meuble et du bois ouvré	261
310.76	Enquêtes spéciales	693
221.74	Estimation des coûts de construction	338
352.71	Gérontologie	694
140.73	Hématologie	696
140.74	Histotechnologie	697
265.72	Hygiène industrielle (expérimental)	296
142.75	Imagerie radio-ultrasonore	698

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
140.72	Immunologie	699
140.71	Microbiologie	704
247.71	Microprocesseur	418
272.71	Microscopie électronique	705
180.74	Perfectionnement en salle d'opération	708
310.78	Police et société	710
180.73	Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires	716
180.77	Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie	717
180.76	Soins infirmiers en urgence	718
180.78	Soins infirmiers et gériatriques	719
180.71	Soins infirmiers psychiatriques	720

217 programmes font partie de la sanction AEC

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
900.36	Activités de plein air	158
900.62	Actualisation en bureautique	10
900.79	Actualisation en électronique numérique	379
901.70	Actualisation en techniques de laboratoire médical	670
900.56	Actualisation professionnelle en soins infirmiers	671
310.43	Administration carcérale	672
190.32	Administration et mesure	499
901.48	Administration fiduciaire	14
310.39	Administration policière	674
415.41	Administration publique	16
371.31	Agents de pastorale	676
388.31	Aide sociale	677
901.68	Amélioration des pratiques en agrobiologie	111
145.34	Aménagement cynégétique et halieutique	280
145.31	Aménagement de la faune	282
147.33	Aménagement de la faune	283
190.43	Aménagement forestier	504
354.31	Animation	678
391.43	Animation de loisirs communautaires autochtones	679
901.25	Animation radiophonique	190
901.07	Aquiculture	607
900.14	Arboriculture	505
901.76	Arpentage foncier	788
570.49	Arts du feu	194
410.45	Assurance-vie	19
901.49	Assurances	20
901.74	Assurances générales	22
900.33	Automatique et robotique	381
901.62	Bâtiment et structure	329
900.02	Bureautique et comptabilité	23
570.41	Céramique	196
210.33	Chimie-biologie (1ère partie)	291
251.31	Chimie-teinture	605
901.38	Commerce de biens immobiliers	24
900.53	Commerce de détail	26
901.24	Conception sonore assistée par ordinateur	199
901.78	Conseil en services financiers pour les particuliers	30
410.39	Conseiller en épargne	31
414.32	Conseiller en tourisme animeur	161
900.60	Conseiller en valeurs mobilières	32
900.70	Conseiller ère en services financiers	33
901.39	Conseils financiers	34
223.31	Conservation d'énergie dans l'entreprise	333
901.43	Construction aéronautique	467
901.61	Construction de bâtiments	334
901.84	Construction textile : tissage assisté par ordinateur	200
900.77	Contrôle de la qualité des produits de la pêche	606
900.38	Coopérant volontaire	667
901.05	Création florale et gestion d'un magasin de fleurs	113
901.79	Démarrage d'entreprises	35
901.19	Dessin d'architecture	335
900.74	Dessin de meuble	262
900.72	Dessin de la mode	640
570.32	Direction de galerie d'art	212
310.33	Droit privé	680
310.35	Droit public	690
901.83	Ébénisterie artisanale	213
252.34	Éducation à la conservation de l'environnement	292
900.28	Électronique industrielle	390
310.36	Enquête	692
900.40	Enseignement pratique (motocyclette)	777
900.39	Enseignement pratique (véhicule de promenade)	778
900.41	Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette)	779
900.30	Équipements audiovisuels	404
900.27	Équipements bio-médicaux	406
900.10	Essais non destructifs	580
901.59	Estimation	337
901.66	Évaluation immobilière	339
271.32	Exploitation de gisements	794
147.32	Exploitation et gestion forestière	510
147.31	Exploitation forestière	515
190.42	Exploitation forestière	516
900.92	Fabrication en matériaux composites	471
901.72	Finance	37
900.62	Finance : comptabilité	38

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
900.75	Foresterie urbaine	517
581.40	Formation de base et stages en production graphique (in plant)	533
900.81	Gemmologie - diamants	797
900.79	Gemmologie - gemmes opaques	798
900.80	Gemmologie - gemmes transparentes	799
901.65	Géotechnique et matériaux	340
901.18	Gérance d'une poissonnerie	613
900.15	Gérontologie	695
900.91	Gestion : micro-informatique appliquée	40
900.90	Gestion : secrétaires trésoriers de municipalités	41
900.73	Gestion d'immeubles	42
901.31	Gestion d'un centre de production de plats cuisinés	614
901.40	Gestion d'une équipe d'employés et d'employées	44
901.42	Gestion de commerce de détail en alimentation	45
223.33	Gestion de l'énergie	341
900.66	Gestion de la construction résidentielle	342
410.32	Gestion de personnel	46
900.85	Gestion des affaires dans une entreprise agricole	115
901.27	Gestion des approvisionnements	47
901.55	Gestion des documents administratifs	215
901.50	Gestion des services d'entretien	48
901.02	Gestion du crédit à la consommation	49
901.87	Gestion intégrale de la qualité	52
901.23	Gestion intégrée du territoire : conservation et protection	293
901.22	Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques	294
901.21	Gestion intégrée du territoire : ressources forestières	295
901.13	Impression offset	535
571.31	Industrie de la mode	645
901.86	Infographie	536
901.46	Infographie en cinéma et télévision	218
901.26	Information radiophonique	219
900.44	Informatique : actualisation	56
901.73	Initiation à l'administration	58
414.31	Initiation à l'administration du tourisme	163
210.31	Initiation à la chimie analytique	297
901.37	Initiation à la gestion financière	59
410.91	Initiation à la gestion industrielle	60
310.32	Initiation aux techniques correctionnelles	700
190.31	Initiation aux techniques forestières	518
310.31	Initiation aux techniques policières	701

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
155.31	Inspecteur en hygiène publique	298
252.32	Inspecteur municipal de l'environnement	299
252.33	Inspecteur régional de l'environnement	300
901.58	Inspection des grains	124
901.63	Inspection et contrôle en génie civil	343
900.25	Instrumentation et contrôle	413
900.57	Instruments de bord d'aéronefs	414
901.90	Intégration à la profession infirmière au Québec	702
900.66	Intervention auprès de la personne incarcérée	703
901.69	Intervention en communications dans les organisations	221
900.84	Introduction aux affaires agricoles	125
901.75	Langue et culture hispaniques	222
900.12	Marketing	63
901.92	Marketing	64
900.88	Marketing : exportation	65
900.83	Marketing : représentation	66
280.33	Mécanicien d'entretien d'aéronefs	449
900.34	Mesure et instrumentation physique	416
901.17	Micro-édition	537
901.47	Microprocesseurs	421
900.26	Microprocesseurs	420
900.71	Mise en marché de la mode	646
901.53	Montage vidéo de base	224
901.54	Montage vidéo de pointe	225
901.81	Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone	226
901.28	Ordinateurs et instrumentation	423
900.54	Organisation communautaire	706
310.37	Patrouille	707
900.68	Perfectionnement en productions animales	127
900.69	Perfectionnement en productions végétales	128
570.34	Photographie commerciale	232
581.47	Photographie professionnelle	233
901.12	Photolithographie	539
901.14	Photomécanique	540
900.29	Planification des installations électriques	435
310.36	Police et relations communautaires	709
900.86	Pratique des affaires en agriculture	129
311.35	Prévention des incendies	390
310.34	Procédure civile	711
251.32	Production et contrôle	657

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
420.43	Programmeur en informatique des sciences et d'ingénierie	68
900.16	Radiocommunication maritime	237
900.23	Rédaction technique en aéronautique	481
900.93	Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation	578
354.32	Relation d'aide	712
901.16	Reliure industrielle	543
900.03	Robotique	482
900.86	Scaphandrier	351
900.97	Scaphandrier inspecteur	352
901.56	Sculpture sur différents matériaux	238
901.64	Structure	353
900.87	Supervision de la transformation des produits marins	617
901.77	Supervision des travaux en rénovation de bâtiments	354
901.71	Sûreté industrielle et commerciale	721
900.32	Systèmes électroniques d'aéronefs	431
391.42	Technicien du loisir sportif	722
900.55	Techniques administratives - supervision	91
310.42	Techniques correctionnelles - agent d'unité résidentielle	723
900.52	Techniques d'accueil pour adultes	724
900.51	Techniques d'accueil pour enfants	725
900.67	Techniques d'aménagement d'intérieurs	239
570.39	Techniques d'ébénisterie	272
900.94	Techniques d'éducation en services de garde	729
322.34	Techniques d'éducation familiale	730
210.32	Techniques d'électrochimie	308
900.56	Techniques d'orthèses	741
210.43	Techniques de bactériologie	310
901.67	Techniques de base en agrobiologie	137
900.47	Techniques de commerce international	95
415.40	Techniques de gestion de la récupération	96
901.29	Techniques de gestion des organisations de services	97

NUMÉRO DE PROGRAMME	NOM DU PROGRAMME	PAGE
900.95	Techniques de management en sécurité incendie	366
900.43	Techniques de médiatique	242
901.57	Techniques de métiers d'art - construction textile	250
901.85	Techniques de métiers d'art - maroquinerie	251
901.91	Techniques de micro-informatique	98
901.51	Techniques de pétrochimie et de chimie connexe	317
311.31	Techniques de prévention	748
901.06	Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical	252
415.34	Techniques de vente et marketing	99
901.44	Techniques du génie industriel	190
233.31	Techniques du meuble et du bois ouvré	273
901.03	Techniques en design de présentation commerciale	253
900.49	Techniques en graphisme (maquette et montage)	254
901.04	Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure	255
900.50	Techniques forestières - administration et aménagement	524
901.61	Techniques horticoles - aménagement paysager	148
310.47	Techniques juridiques	760
900.99	Techniques muséologiques	256
243.92	Techniques numériques appliquées aux ordinateurs	434
901.20	Techniques policières	763
900.13	Technologie de la géodésie	811
901.01	Technologie de réseaux de systèmes ordinés	436
900.31	Télécommunications	442
901.32	Traitement des eaux de consommation	322
901.33	Traitement des eaux de consommation et des eaux usées	323
900.24	Transformation des produits de la mer	619
900.09	Transformation des substances minérales	814
901.82	Transition à l'agriculture biologique	151
415.47	Transport	105
901.60	Travaux routiers et municipaux	366
901.15	Typographie	553

INDEX DES PROGRAMMES PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Abattage et traitements mécanisés (secondaire)	498
Activités de plein air (collégial)	158
Actualisation en bureautique (collégial)	10
Actualisation en électronique numérique (collégial)	379
Actualisation en techniques de laboratoire médical (collégial)	670
Actualisation professionnelle en soins infirmiers (collégial)	671
Administration carcérale (collégial)	672
Administration et coopération (collégial)	11
Administration et coopération (collégial)	13
Administration et mesure (collégial)	499
Administration fiduciaire (collégial)	14
Administration policière (collégial)	673
Administration policière (collégial)	674
Administration publique (collégial)	15
Administration publique (collégial)	16
Affûtage (secondaire)	500
Agents de pastorale (collégial)	675
Agents de pastorale (collégial)	676
Aide sociale (collégial)	677
Amélioration des pratiques en agrobiologie (collégial)	111
Aménagement cynégétique et halieutique (collégial)	280
Aménagement de la faune (collégial)	281
Aménagement de la faune (collégial)	282
Aménagement de la faune (collégial)	283
Aménagement de la forêt (secondaire)	501
Aménagement forestier (collégial)	502
Aménagement forestier (collégial)	503
Aménagement forestier (collégial)	504
Analyse de laboratoire en travaux publics (secondaire)	787
Animation (collégial)	678
Animation de loisirs communautaires autochtones (collégial)	679
Animation radiophonique (collégial)	190
Appareillage de radiodiagnostic (collégial)	680
Aquiculture (secondaire)	112
Aquiculture (collégial)	607
Arboriculture (collégial)	505
Archives médicales (collégial)	17
Arpentage (opération) (secondaire)	371
Arpentage foncier (collégial)	786

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Art et technologie des médias (collégial)	191
Arts du feu (collégial)	194
Assainissement de l'eau (collégial)	284
Assainissement de l'eau (collégial)	285
Assainissement de l'eau (collégial)	286
Assainissement et sécurité industriels (collégial)	287
Assainissement et sécurité industriels (collégial)	288
Assemblage de structures métalliques (secondaire)	585
Assistance aux bénéficiaires en établissements de santé (secondaire)	681
Assistance aux personnes à domicile (secondaire)	682
Assistance dentaire (secondaire)	683
Assistance technique en pharmacie (secondaire)	684
Assurance-vie (collégial)	18
Assurance-vie (collégial)	19
Assurances (collégial)	20
Assurances générales (collégial)	21
Assurances générales (collégial)	22
Audioprothèse (collégial)	685
Automatique et robotique (collégial)	380
Automatique et robotique (collégial)	381
Avionique (collégial)	382
Bâtiment et structure (collégial)	329
Bijouterie artisanale (secondaire)	461
Bijouterie-joaillerie (secondaire)	462
Biochimie (collégial)	686
Boucherie et charcuterie (secondaire)	159
Boulangerie (secondaire)	160
Briquetage-maçonnerie (chem. 2) (secondaire)	330
Bureautique et comptabilité (collégial)	23
Carrelage (secondaire)	331
Carrosserie (secondaire)	445
Céramique (collégial)	195
Céramique (collégial)	196
Charpenterie-menuiserie (chem. 2) (secondaire)	332
Chimie-biologie (1ère partie) (collégial)	291
Chimie-teinture (collégial)	625
Classement des bois débités (secondaire)	506
Coiffure (chem. 2) (secondaire)	788
Commerce de biens immobiliers (collégial)	24

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Commerce de détail (collégial)	25
Commerce de détail (collégial)	26
Commercialisation de la mode (collégial)	626
Commercialisation de la mode (collégial)	628
Commercialisation des voyages (secondaire)	27
Comptabilité (secondaire)	28
Comptabilité informatisée et finance (secondaire)	29
Concepteur du meuble et du bois ouvré (collégial)	261
Conception (collégial)	197
Conception et techniques vestimentaires (secondaire)	629
Conception sonore assistée par ordinateur (collégial)	199
Conduite d'équipements lourds (secondaire)	789
Conduite de grues (secondaire)	790
Conduite de machinerie lourde en voirie forestière (secondaire)	507
Conduite de machines industrielles (secondaire)	463
Conduite de pelles (secondaire)	791
Conduite de véhicules lourds routiers (secondaire)	775
Conduite et réglage de machines à mouler les matières plastiques (secondaire)	464
Confection et retouche de vêtements (secondaire)	631
Confection, vente et mode (secondaire)	632
Conseil en services financiers pour les particuliers (collégial)	30
Conseiller en épargne (collégial)	31
Conseiller en tourisme extérieur (collégial)	161
Conseiller en valeurs mobilières (collégial)	32
Conseiller-ère en services financiers (collégial)	33
Conseils financiers (collégial)	34
Conservation d'énergie dans l'entreprise (collégial)	333
Conservation de la faune (secondaire)	508
Construction aéronautique (collégial)	465
Construction aéronautique (collégial)	467
Construction de bâtiments (collégial)	334
Construction textile : tissage assisté par ordinateur (collégial)	200
Contrôle de la circulation aérienne (collégial)	776
Contrôle de la qualité (collégial)	586
Contrôle de la qualité (collégial)	588
Contrôle de la qualité des produits de la pêche (collégial)	908
Coopérant volontaire (collégial)	687
Cordonnerie (secondaire)	633
Coupe et confection de vêtements féminins et masculins (secondaire)	634
Coupe et confection du cuir (secondaire)	635
Création florale et gestion d'un magasin de fleurs (collégial)	113

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Cuisine d'établissement (secondaire)	162
Cytotechnologie (collégial)	686
Danse-Ballet (programme expérimental) (collégial)	201
Danse-Ballet (programme expérimental) (collégial)	203
Décoration intérieure et étalage (secondaire)	205
Démarrage d'entreprises (collégial)	35
Dépannage d'appareils électroniques (téléviseurs) (secondaire)	384
Dépannage d'équipements de bureautique (secondaire)	385
Design d'intérieur (collégial)	206
Design de présentation (collégial)	208
Design industriel (collégial)	210
Dessin d'architecture (collégial)	326
Dessin de bâtiment (secondaire)	372
Dessin de conception mécanique (collégial)	468
Dessin de la mode (collégial)	636
Dessin de la mode (collégial)	639
Dessin de la mode (collégial)	640
Dessin de meuble (collégial)	262
Dessin industriel (secondaire)	373
Diesel (injection et contrôles électroniques) (secondaire)	446
Direction de galerie d'art (collégial)	212
Droit privé (collégial)	689
Droit public (collégial)	690
Ébénisterie (secondaire)	253
Ébénisterie artisanale (collégial)	213
Éducation à la conservation de l'environnement (collégial)	292
Électricité d'entretien (secondaire)	386
Électricité d'entretien (secondaire)	387
Électricité de construction (chem. 2) (secondaire)	388
Électrodynamique (collégial)	389
Électromécanique de machines distributrices (secondaire)	391
Électromécanique de systèmes automatisés (chem. 2) (secondaire)	393
Électronique (collégial)	394
Électronique (collégial)	396
Électronique de machines de bureau (secondaire)	397
Électronique industrielle (collégial)	398
Électronique industrielle (collégial)	399
Électrophysiologie médicale (collégial)	691
Électrotechnique générale (collégial)	400
Enquête (collégial)	692
Enquêtes spéciales (collégial)	693
Enseignement pratique (motocyclette) (collégial)	777

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Enseignement pratique (véhicule de promenade) (collégial)	778
Enseignement théorique (véhicule de promenade ou motocyclette) (collégial)	779
Entretien d'aéronefs (collégial)	447
Entretien de bâtiments nordiques (secondaire)	336
Entretien général d'immeubles (secondaire)	573
Épilation à l'électricité (secondaire)	770
Équipements audiovisuels (collégial)	401
Équipements audiovisuels (collégial)	403
Équipements audiovisuels (collégial)	404
Équipements bio-médicaux (collégial)	405
Équipements bio-médicaux (collégial)	406
Équipements périphériques audio-vidéo (téléphonage) (secondaire)	407
Essais non destructifs (collégial)	589
Esthétique (secondaire)	771
Estimation (collégial)	337
Estimation des coûts de construction (collégial)	338
Estimation en électricité (secondaire)	408
Évaluation immobilière (collégial)	339
Exploitation (collégial)	792
Exploitation de gisements (collégial)	794
Exploitation et gestion des ressources marines (collégial)	609
Exploitation et gestion forestière (collégial)	510
Exploitation et production des ressources marines (collégial)	611
Exploitation forestière (collégial)	511
Exploitation forestière (collégial)	513
Exploitation forestière (collégial)	515
Exploitation forestière (collégial)	516
Extraction de minerai (secondaire)	795
Fabrication (collégial)	641
Fabrication (collégial)	642
Fabrication de moules (plastique) (secondaire)	469
Fabrication de moules à injection pour les métaux et les plastiques (secondaire)	470
Fabrication en série de meubles et de produits en bois ouvré (secondaire)	254
Fabrication en matériaux composites (collégial)	471
Fabrication mécanique (collégial)	472
Ferblanterie-tôlerie (secondaire)	580
Ferronnerie d'art (secondaire)	214
Finance (collégial)	36
Finance (collégial)	37
Finance : comptabilité (collégial)	38

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Finition (collégial)	643
Finition (collégial)	644
Finition du mobilier (secondaire)	266
Finition de moules (empreintes-noyaux) (secondaire)	473
Fiscalité (collégial)	39
Fleuristerie (secondaire)	114
Forage et dynamitage (secondaire)	796
Foresterie urbaine (collégial)	517
Formation de base et stages en production graphique (in plant) (collégial)	533
Formation générale en techniques de génie mécanique (collégial)	474
Gabarits et échantillons (secondaire)	267
Gemmologie : diamants (collégial)	797
Gemmologie : gemmes opaques (collégial)	798
Gemmologie : gemmes transparentes (collégial)	799
Géologie appliquée (collégial)	800
Géotechnique et matériaux (collégial)	340
Gérance d'une poissonnerie (collégial)	613
Gérontologie (collégial)	684
Gérontologie (collégial)	685
Gestion : micro-informatique appliquée (collégial)	40
Gestion : secrétaires-trésoriers de municipalités (collégial)	41
Gestion d'immeubles (collégial)	42
Gestion d'un centre de production de plats cuisinés (collégial)	614
Gestion d'une entreprise spécialisée de la construction (secondaire)	43
Gestion d'une équipe d'employés et d'employées (collégial)	44
Gestion de commerce de détail en alimentation (collégial)	45
Gestion de l'énergie (collégial)	341
Gestion de la construction résidentielle (collégial)	342
Gestion de personnel (collégial)	46
Gestion des affaires dans une entreprise agricole (collégial)	115
Gestion des approvisionnements (collégial)	47
Gestion des documents administratifs (collégial)	215
Gestion des services d'entretien (collégial)	48
Gestion du crédit à la consommation (collégial)	49
Gestion et exploitation d'entreprise agricole (collégial)	116
Gestion financière informatisée (collégial)	50
Gestion industrielle (collégial)	51
Gestion intégrale de la qualité (collégial)	52
Gestion intégrée du territoire : conservation et protection (collégial)	293
Gestion intégrée du territoire : ressources fauniques (collégial)	294
Gestion intégrée du territoire : ressources forestières (collégial)	295
Gestion municipale (collégial)	53

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Graphisme (collégial)	216
Hématologie (collégial)	696
Histotechnologie (collégial)	697
Horlogerie-bijouterie (secondaire)	557
Horlogerie électronique (secondaire)	558
Horlogerie-rhabillage (secondaire)	559
Horticulture légumière et fruitière (collégial)	118
Horticulture maraîchère écologique (secondaire)	120
Horticulture ornementale (chem. 2) (secondaire)	121
Horticulture ornementale (collégial)	122
Hydraulique, pneumatique et automatismes (collégial)	560
Hygiène industrielle (expérimental) (collégial)	296
Imagerie radio-ultrasonore (collégial)	698
Immunologie (collégial)	699
Impression (collégial)	534
Impression offset (collégial)	535
Industrie de la mode (collégial)	645
Infographie (collégial)	536
Infographie en cinéma et télévision (collégial)	218
Informatique (collégial)	54
Informatique - actualisation (collégial)	56
Informatique (exploitation de matériel) (secondaire)	57
Information radiophonique (collégial)	219
Initiation à l'administration (collégial)	58
Initiation à l'administration du tourisme (collégial)	163
Initiation à la chimie analytique (collégial)	297
Initiation à la gestion financière (collégial)	59
Initiation à la gestion industrielle (collégial)	60
Initiation aux techniques correctionnelles (collégial)	700
Initiation aux techniques forestières (collégial)	518
Initiation aux techniques policières (collégial)	701
Inspecteur en hygiène publique (collégial)	298
Inspecteur municipal de l'environnement (collégial)	299
Inspecteur régional de l'environnement (collégial)	300
Inspection des grains (collégial)	124
Inspection et contrôle en génie civil (collégial)	343
Installation et réparation d'équipement de télécommunication (secondaire)	409
Instrumentation et contrôle (collégial)	410
Instrumentation et contrôle (collégial)	412
Instrumentation et contrôle (collégial)	413
Instruments de bord d'aéronefs (collégial)	414
Intégration à la profession infirmière au Québec (collégial)	702

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Interprétation (collégial)	220
Intervention auprès de la personne incarcérée (collégial)	703
Intervention en cas d'incendie (chem. 2) (secondaire)	661
Intervention en communications dans les organisations (collégial)	221
Introduction aux affaires agricoles (collégial)	125
Lancement d'une entreprise (secondaire)	61
Langue et culture hispaniques	222
Lettrage et sérigraphie (secondaire)	223
Marketing (collégial)	62
Marketing (collégial)	63
Marketing (collégial)	64
Marketing - exportation (collégial)	65
Marketing - représentation (collégial)	66
Matriçage (secondaire)	475
Mécanicien d'entretien d'aéronefs (collégial)	449
Mécanique agricole d'entretien (secondaire)	126
Mécanique automobile (générale) (chem. 2) (secondaire)	450
Mécanique automobile (spécialités) (secondaire)	451
Mécanique d'entretien en commandes industrielles (secondaire)	561
Mécanique d'entretien préventif et prospectif industriel (secondaire)	562
Mécanique de bateaux de pêche (secondaire)	452
Mécanique de machines à coudre industrielles (secondaire)	563
Mécanique de machines fixes (vapeur) (secondaire)	574
Mécanique de montage de vitres (secondaire)	344
Mécanique de protection contre les incendies (chem. 2) (secondaire)	575
Mécanique de tôlerie aéronautique (secondaire)	476
Mécanique de véhicules de loisirs et d'entretien (secondaire)	453
Mécanique en construction métallique (secondaire)	591
Mécanique industrielle (chem. 2) (secondaire)	564
Mécanique marine (secondaire)	454
Mesure et instrumentation physique (collégial)	415
Mesure et instrumentation physique (collégial)	416
Métallurgie générale (collégial)	582
Micro-édition (collégial)	537
Micro-ordinateur général (collégial)	417
Microbiologie (collégial)	704
Microprocesseur (collégial)	418
Microprocesseurs (collégial)	419
Microprocesseurs (collégial)	420
Microprocesseurs (collégial)	421
Microscopie électronique (collégial)	705
Minéralurgie (collégial)	602

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Mise en marché de la mode (collégial)	646
Mode féminine (collégial)	647
Mode féminine (collégial)	649
Mode masculine (collégial)	651
Mode masculine (collégial)	653
Modelage (secondaire)	268
Modelage, stratifiage en plastique renforcé (secondaire)	269
Montage de lignes électriques (secondaire)	422
Montage photolithographique (collégial)	538
Montage vidéo de base (collégial)	224
Montage vidéo de pointe (collégial)	225
Moulage-fondage (secondaire)	593
Muséologie, animation culturelle en milieu autochtone	226
Musique populaire (collégial)	227
Navigation (collégial)	790
Opération d'usine de traitement des eaux (chem. 2) (secondaire)	301
Opération de forage au diamant — surface (secondaire)	804
Opération des équipements de traitement de minerai (secondaire)	805
Ordinateurs et instrumentation (collégial)	423
Organisation communautaire (collégial)	706
Outillage (secondaire)	477
Outillage (collégial)	479
Pâtes et papiers (opérations) (secondaire)	519
Pâtisserie (secondaire)	164
Pâtisserie de restaurant (secondaire)	165
Patrouille (collégial)	707
Pêche professionnelle (chem. 2) (secondaire)	615
Peinture de bâtiment (secondaire)	345
Perfectionnement en productions animales (collégial)	127
Perfectionnement en productions végétales (collégial)	128
Perfectionnement en salle d'opération (collégial)	708
Personnel (collégial)	67
Photographe (secondaire)	229
Photographe (collégial)	230
Photographe commerciale (collégial)	232
Photographe professionnelle (collégial)	233
Photolithographie (collégial)	539
Photomécanique (collégial)	540
Pilotage d'aéronefs (collégial)	782
Planification des installations électriques (collégial)	424
Planification des installations électriques (collégial)	425
Pliérage (secondaire)	346

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Plomberie-chauffage (secondaire)	576
Police et relations communautaires (collégial)	709
Police et société (collégial)	710
Pose de revêtement de toiture (secondaire)	347
Pose de systèmes intérieurs (secondaire)	348
Poterie (secondaire)	234
Pratique des affaires en agriculture (collégial)	129
Préparation à l'impression (secondaire)	541
Préparation des produits de la pêche (secondaire)	616
Préparation et finition de béton (secondaire)	349
Prévention des incendies (collégial)	390
Prévention des incendies (chem. 2) (secondaire)	982
Procédés métallurgiques (collégial)	594
Procédés métallurgiques (collégial)	596
Procédure civile (collégial)	711
Production (collégial)	235
Production automatisée (collégial)	479
Production bovine (viande)(chem. 2) (secondaire)	130
Production de la mode (collégial)	655
Production de la mode (collégial)	656
Production et contrôle (collégial)	657
Production laitière (secondaire)	131
Production porcine (secondaire)	132
Production végétale (secondaire)	133
Programmation en commande numérique (collégial)	480
Programmeur en informatique des sciences et d'ingénierie (collégial)	68
Programmeur-programmeuse analyste (collégial)	69
Radiocommunication maritime (collégial)	237
Réalisation d'aménagements paysagers (chem. 2) (secondaire)	134
Récolte de la matière ligneuse (secondaire)	530
Rédaction technique en aéronautique (collégial)	481
Réfrigération (chem. 2) (secondaire)	577
Réfrigération, chauffage, ventilation et climatisation (collégial)	578
Relation d'aide (collégial)	712
Reliure industrielle (collégial)	543
Rembourrage (secondaire)	270
Rembourrage industriel (secondaire)	271
Réparation d'appareils électroménagers (secondaire)	426
Réparation d'armes à feu (secondaire)	986
Réparation de micro-ordinateurs (secondaire)	427
Réparation et dépannage de systèmes de sécurité (secondaire)	428

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Réparation et installation d'appareils électroniques domestiques (secondaire)	429
Réparation et retouche de vêtements (secondaire)	658
Représentation (secondaire)	71
Robotique (collégial)	482
Santé, assistance et soins infirmiers (secondaire)	713
Scaphandrier (collégial)	351
Scaphandrier inspecteur (collégial)	352
Sciage et classage (secondaire)	521
Sculpture sur différents matériaux (collégial)	238
Secrétariat (secondaire)	72
Secrétariat bilingue (secondaire)	73
Secrétariat bureautisé (secondaire)	74
Secrétariat juridique (secondaire)	75
Secrétariat médical (secondaire)	76
Serrurerie - installation et entretien (secondaire)	483
Serrurerie et menuiserie des métaux (secondaire)	597
Service de la restauration (secondaire)	166
Soins infirmiers (collégial)	714
Soins infirmiers (collégial)	715
Soins infirmiers cardio-vasculaires et respiratoires (collégial)	716
Soins infirmiers en neurologie et neurochirurgie (collégial)	717
Soins infirmiers en urgence (collégial)	718
Soins infirmiers et gériatriques (collégial)	719
Soins infirmiers psychiatriques (collégial)	720
Sommellerie (secondaire)	167
Soudage (collégial)	598
Soudage (collégial)	600
Soudage-assemblage (secondaire)	601
Soudage général (secondaire)	602
Soudage sur tuyau (haute pression) (secondaire)	603
Spécialité en horticulture (secondaire)	135
Structure (collégial)	353
Supervision de la transformation des produits marins (collégial)	617
Supervision de travaux en rénovation de bâtiments (collégial)	354
Sûreté industrielle et commerciale (collégial)	721
Sylviculture (chem. 2) (secondaire)	522
Systèmes électroniques d'aéronefs (collégial)	430
Systèmes électroniques d'aéronefs (collégial)	431
Systèmes ordinés et automatisés (collégial)	432
Systèmes spécialisés en mécanique agricole (secondaire)	136
Technicien du loisir sportif (collégial)	722

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques administratives (collégial)	77
Techniques administratives (option assurance) (collégial)	78
Techniques administratives (option finance) (collégial)	80
Techniques administratives (option gestion) (collégial)	82
Techniques administratives (option gestion industrielle) (collégial)	84
Techniques administratives (option marketing) (collégial)	86
Techniques administratives (option personnel) (collégial)	88
Techniques administratives (option transport) (collégial)	90
Techniques administratives - supervision (collégial)	91
Techniques bureautiques (collégial)	82
Techniques correctionnelles - agent d'unité résidentielle (collégial)	723
Techniques d'accueil pour adultes (collégial)	724
Techniques d'accueil pour enfants (collégial)	725
Techniques d'acupuncture (programme expérimental) (collégial)	726
Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique (collégial)	303
Techniques d'aménagement d'intérieurs (collégial)	239
Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental) (collégial)	305
Techniques d'analyse d'entretien (collégial)	567
Techniques d'architecture navale (collégial)	484
Techniques d'ébénisterie (collégial)	272
Techniques d'écologie appliquée (collégial)	306
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	727
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	728
Techniques d'éducation en services de garde (collégial)	729
Techniques d'éducation familiale (collégial)	730
Techniques d'éducation spécialisée (collégial)	731
Techniques d'éducation spécialisée (collégial)	732
Techniques d'électrochimie (collégial)	308
Techniques d'électrophysiologie médicale (collégial)	733
Techniques d'équipement de bureau (secondaire)	433
Techniques d'hygiène dentaire (collégial)	734
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial)	735
Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie (collégial)	736
Techniques d'intervention en délinquance (collégial)	737
Techniques d'intervention en délinquance (collégial)	738
Techniques d'intervention en loisir (collégial)	739
Techniques d'inventaire et de recherche en biologie (collégial)	309
Techniques d'orthèses (collégial)	741
Techniques d'orthèses et de prothèses (programme expérimental) (collégial)	742
Techniques d'orthèses visuelles (collégial)	743

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques d'usinage (chem. Z) (secondaire)	486
Techniques de bactériologie (collégial)	310
Techniques de base en agrobiologie (collégial)	137
Techniques de bureau (collégial)	93
Techniques de chimie analytique (collégial)	311
Techniques de chimie analytique (collégial)	313
Techniques de chimie-biologie (collégial)	314
Techniques de chimie-biologie (collégial)	315
Techniques de commerce international (collégial)	95
Techniques de denturologie (collégial)	744
Techniques de diététique (collégial)	745
Techniques de génie chimique (collégial)	316
Techniques de génie mécanique (collégial)	487
Techniques de génie mécanique de marine (collégial)	455
Techniques de gestion conseil en agriculture (collégial)	138
Techniques de gestion de l'imprimerie (programme expérimental) (collégial)	544
Techniques de gestion de la récupération (collégial)	96
Techniques de gestion des organisations de services (collégial)	97
Techniques de gestion des services alimentaires (collégial)	168
Techniques de gestion hôtelière (collégial)	170
Techniques de gestion hôtelière (collégial)	172
Techniques de l'impression (collégial)	546
Techniques de la documentation (collégial)	240
Techniques de la documentation (collégial)	241
Techniques de la typographie (collégial)	547
Techniques de management en sécurité incendie (collégial)	355
Techniques de médecine nucléaire (collégial)	746
Techniques de médiatique (collégial)	242
Techniques de métiers d'art (collégial)	243
Techniques de métiers d'art (collégial)	247
Techniques de métiers d'art : construction textile (collégial)	250
Techniques de métiers d'art : maroquinerie (collégial)	251
Techniques de micro-informatique (collégial)	98
Techniques de pétrochimie et de chimie connexe (collégial)	317
Techniques de prévention (collégial)	747
Techniques de prévention (collégial)	748
Techniques de productions végétales (collégial)	140
Techniques de radiodiagnostic (collégial)	749
Techniques de radiothérapie (collégial)	750
Techniques de réadaptation (collégial)	751
Techniques de recherche, enquête et sondage (collégial)	752
Techniques de santé animale (collégial)	142

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical (collégial)	252
Techniques de thanatologie (collégial)	753
Techniques de thanatologie (collégial)	754
Techniques de transformation des matériaux composites (collégial)	489
Techniques de transformation des matières plastiques (collégial)	491
Techniques de travail social (collégial)	755
Techniques de travail social (collégial)	756
Techniques de vente et marketing (collégial)	99
Techniques dentaires (collégial)	757
Techniques des sols (collégial)	144
Techniques du génie industriel (collégial)	100
Techniques du meuble et du bois ouvré (collégial)	273
Techniques du meuble et du bois ouvré (programme expérimental) (collégial)	274
Techniques du milieu naturel (collégial)	318
Techniques du montage photolithographique (collégial)	548
Techniques du traitement de l'image (collégial)	549
Techniques en design de présentation commerciale (collégial)	253
Techniques en graphisme (maquette et montage) (collégial)	254
Techniques en vente-conseil d'éléments de décoration intérieure (collégial)	255
Techniques équines (collégial)	146
Techniques forestières : administration et aménagement (collégial)	524
Techniques géodésiques (collégial)	806
Techniques horticoles : aménagement paysager (collégial)	148
Techniques juridiques (collégial)	758
Techniques juridiques (collégial)	759
Techniques juridiques (collégial)	760
Techniques muséologiques (collégial)	256
Techniques numériques appliquées aux ordinateurs (collégial)	434
Techniques papetières (collégial)	525
Techniques policières (collégial)	761
Techniques policières (collégial)	763
Techniques scéniques (collégial)	257
Technologie alimentaire : contrôle de la qualité et développement (collégial)	174
Technologie alimentaire : production (collégial)	176
Technologie alimentaire : produits laitiers (collégial)	178
Technologie de l'architecture (collégial)	356
Technologie de l'architecture (collégial)	358
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (collégial)	360
Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (collégial)	362
Technologie de la cartographie (collégial)	807
Technologie de la géodésie (collégial)	809
Technologie de la géodésie (collégial)	811

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial)	579
Technologie de la mécanique du bâtiment (collégial)	581
Technologie de laboratoire médical	764
Technologie de réseaux de systèmes ordinés (collégial)	435
Technologie de systèmes ordinés (collégial)	436
Technologie du génie civil (collégial)	363
Technologie du génie civil (collégial)	365
Technologie du génie industriel (collégial)	101
Technologie du génie rural (collégial)	149
Technologie forestière (collégial)	526
Technologie minérale (collégial)	812
Technologie physique (collégial)	437
Technologie physique générale (collégial)	439
Télécommunication (opérations) (secondaire)	440
Télécommunications (collégial)	441
Télécommunications (collégial)	442
Tenue de caisse et offre de services financiers (chem. 2) (secondaire)	103
Tourisme (collégial)	180
Tourisme (collégial)	182
Traitement de l'image (collégial)	551
Traitement des eaux de consommation (collégial)	322

NOM DU PROGRAMME	PAGE
Traitement des eaux de consommation et des eaux usées (collégial)	323
Transition à l'agriculture biologique (collégial)	151
Transformation des matériaux composites (collégial)	493
Transformation des produits de la mer (collégial)	618
Transformation des produits de la mer (collégial)	619
Transformation des produits forestiers (collégial)	528
Transformation des substances minérales (collégial)	814
Transport (collégial)	104
Transport (collégial)	105
Travaux routiers et municipaux (collégial)	366
Typographie (collégial)	552
Typographie (collégial)	553
Usinage sur machines-outils à commandes numériques (secondaire)	494
Vente (secondaire)	106
Vente de pièces de quincaillerie, de bois et de matériaux de construction (secondaire)	367
Vente de pièces mécaniques au comptoir (secondaire)	456
Vente des produits de la pêche (secondaire)	620
Vente et service en bijouterie (secondaire)	569
Zootechnologie (collégial)	152

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Enseignement supérieur
et de la Science

12-0016